



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°17/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 57

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL**, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Philippe GAMARD à **Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Approbation du compte rendu de conseil communautaire du 27 février 2017.

Vu le procès-verbal du Conseil communautaire du 27 février 2017,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** le procès-verbal du Conseil communautaire du 27 février 2017.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 27/04/17

030004

TRES. BAGNOLS-SUR-CEZE

80000 CA GARD RHODANIEN

ORIGINE DU DOCUMENT : thierry.toesca

Libellé du poste comptable : TRES. BAGNOLS-SUR-CEZ

Date à considérer dans les messages de supervision

Filtre : Edition Provisoire : 0

Filtre : A Viser : 1

Filtre : Edition destinée au CDG sur chiffre étend

TRÉSOR PUBLIC

TRES. BAGNOLS-SUR-CEZE

N° CODIQUE 030004

Date d'édition : 07/04/2017

IDENTIFIANT BUDGET 80000

N° de SIRET 20003469200018

**CA GARD RHODANIEN
BUDGET PRINCIPAL
COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2016**

PRÉSENTÉ À

La Cbambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

M TOESCA Thierry

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2016 AU 07/04/2017

N° CODIQUE 030004
 TRES. BAGNOLS-SUR-CEZE
 Date d'édition : 07/04/2017
 L5.0.002.024

Population : 70288
 Nomenclature M14 sup egal 100000h
 Voté par Nature avec ref. fonct.
 Exercice 2016

SOMMAIRE

	PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	4
2 Bilan	5
3 Compte de résultat synthétique	13
4 Compte de résultat	14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	22
2 Résultats d'exécution	23
3 Etat de consommation des crédits	26
4 Etat de réalisation des opérations	30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	42
1 Balance des comptes	43
2 Situation des valeurs inactives	86
4EME PARTIE : Page des signatures	87

SITUATION PATRIMONIALE

80000 - CA GARD RHODANIEN

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

I-1

Exercice 2016

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_1_2017-DE

Reçu le 04/05/2017

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	4 903,19	Dotations	260,12
Terrains	714,73	Fonds globalisés	2 879,13
Constructions	7 591,30	Réserves	9 145,16
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	266,40	Différences sur réalisations d'immobilisations	-219,18
Immobilisations corporelles en cours	11 638,14	Report à nouveau	374,16
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	10,13	Résultat de l'exercice	1 125,49
Autres immobilisations corporelles	2 629,77	Subventions transférables	2 014,34
Total immobilisations corporelles (nettes)	22 850,47	Subventions non transférables	3 601,74
Immobilisations financières	10,38	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	6 157,10
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	27 764,04	Autres fonds propres	0,00
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	25 339,26
Créances	5 836,65	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	5 582,51
Disponibilités	1 736,16	Fournisseurs	2 286,60
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	1 849,88
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 572,81	Total dettes à court terme	4 136,47
Comptes de régularisations	1 138,35	TOTAL DETTES	9 718,98
		Comptes de régularisations	1 416,96
TOTAL ACTIF	36 475,20	TOTAL PASSIF	36 475,20

80000 - CA GARD RHODANIEN
BILAN (en Euros)

	ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	NET
	Subventions d'équipement versées	4 641 805,82	848 938,74	3 792 867,08	3 261 676,59	
	Autres immobilisations incorporelles	1 287 347,11	230 438,65	1 056 908,46	913 754,35	
	Immobilisations incorporelles en cours	53 411,97	0,00	53 411,97	53 411,97	
	Terrains en toute propriété	693 774,83	42 861,82	650 913,01	661 488,36	
	Constructions en toute propriété	1 376 044,54	96 680,09	1 279 364,45	1 152 654,44	
	Construction sur sol autrui en tie prop	339 107,51	13 442,02	325 665,49	325 814,53	
	Réseaux installations voirie rés divers	462 993,83	197 643,98	265 349,85	278 176,62	
	Collections et oeuvres d'art					
	Autres immobilisations corporelles	5 000 786,04	2 383 789,75	2 616 996,29	2 604 233,68	
	Immobilisations corporelles en cours	11 638 137,07	0,00	11 638 137,07	11 293 331,47	
	Immo affecté à service non personnalisé					
	Immo en concess afferm à dispo immo aff	10 131,09	0,00	10 131,09	10 131,09	
	Terrains reçus au titre de mise à dispo	68 502,24	4 686,72	63 815,52	63 845,76	
	Construc reçues au titre mise à dispo	6 007 464,03	21 189,95	5 986 274,08	5 986 274,08	
	Construction sur sol autrui mise à dispo					
	Réseaux installations voirie rés divers	1 047,97	0,00	1 047,97	1 047,97	
	Collections et oeuvres d'art					
	Autres immobilisations corporelles	318 734,04	305 963,13	12 770,91	22 755,90	
	MONTANT A REPORTER	31 899 288,09	4 145 634,85	27 753 653,24	26 628 596,81	
	ACTIF					
	IMMOBILISE					

80000 - CA GARD RHODANIEN
 BILAN (en Euros)

	ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1		
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	NET	NET
	Terrains						
	Production autre que terrains						
	Autres stocks						
	Redevables et comptes rattachés	443 744,33	0,00	443 744,33		2 975 543,06	
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes						
	Créances sur l'Etat et collec publiques	2 707 001,17	0,00	2 707 001,17		521 176,00	
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	2 453 090,03	0,00	2 453 090,03		1 706 994,82	
	Opérations pour le compte de tiers	93 686,64	0,00	93 686,64		93 686,64	
	Autres créances	139 132,23	0,00	139 132,23		201 604,07	
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 736 159,23	0,00	1 736 159,23		688 904,36	
	Avances de trésorerie						
	Charges constatées d'avance						
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	7 572 813,63	0,00	7 572 813,63		6 187 908,95	

 ACTIF
 CIRCULANT

030004

TRES. BAGNOLS-SUR-CEZE



80000 - CA GARD RHODANIEN

BILAN (en Euros)

I-2

Exercice 2016

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_1_2017-DE

Reçu le 04/05/2017

	PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
	Dotations	260 217,16	260 217,16
	Mise à disposition chez le bénéficiaire	6 157 095,33	6 157 095,33
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	9 145 561,73	7 810 161,50
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	374 760,70	975 381,27
	Résultat de l'exercice	1 125 492,18	734 779,56
	Subventions transférables	2 014 341,58	1 991 703,71
	Différences sur réalisations d'immob	-219 479,09	-219 479,09
FONDS	Fonds globalisés	2 879 529,29	2 732 481,88
	Subventions non transférables	3 601 736,69	2 838 033,20
PROPRES	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	25 339 255,57	23 280 374,62

80000 - CA GARD RHODANIEN

BILAN (en Euros)

	PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

PROVISIONS
POUR RISQUES
ET CHARGES

80000 - CA GARD RHODANIEN
BILAN (en Euros)

	PASSIF		EXERCICE N-1
	EXERCICE N		
Emprunts obligataires			
Emprunts auprès des étab de crédits	5 578 294,77		4 394 506,91
Emprunts et dettes financières divers	4 215,00		4 215,00
Crédits et lignes de trésorerie			
Fournisseurs et comptes rattachés	2 209 803,13		1 871 494,62
Dettes fiscales et sociales	58 815,22		341 155,70
Dettes envers l'Etat et les collec publ	663 029,43		1 065 274,66
Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	954 107,33		1 332 721,84
Opérations pour le compte de tiers	83 982,00		83 982,00
Autres dettes	89 941,43		196 175,95
Fournisseurs d'immobilisations	76 794,32		336 119,05
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	9 718 982,63		9 625 645,20

DETTES



80000 - CA GARD RHODANIEN

BILAN (en Euros)

	PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser	1 416 964,11	501 907,58
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	1 416 964,11	501 907,58
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	36 475 202,31	33 407 927,50

COMpte DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus	13 440,35	11 650,49
Dotations et subventions reçues	12 164,90	12 926,42
Produits des services	2 276,68	2 310,44
Autres produits	62,04	114,56
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	27 943,98	27 001,91
Traitements, salaires, charges sociales	12 340,89	11 916,07
Achats et charges externes	7 683,91	7 165,38
Participations et interventions	5 150,80	5 771,06
Dotations aux amortissements et provisions	639,33	606,36
Autres charges	650,13	655,22
Charges courantes non financières	26 465,07	26 114,09
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	1 478,91	887,82
Produits courants financiers	0,14	0,00
Charges courantes financières	152,89	155,06
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-152,75	-155,06
RÉSULTAT COURANT	1 326,16	732,76
Produits exceptionnels	46,07	6,17
Charges exceptionnelles	246,74	4,15
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-200,67	2,02
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 125,49	734,78

80000 - CA GARD RHODANIEN
COMpte DE Résultat 1

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux	3 922 153,73	3 063 010,15
Autres impôts et taxes	9 518 199,95	8 587 484,19
Produits services, domaine et ventes div	2 276 680,95	2 310 435,96
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	62 043,06	114 558,21
Dotations de l'Etat	5 182 836,80	6 164 762,00
Subventions et participations	4 357 428,96	3 409 578,30
Autres attributions (péréquat, compensa)	2 624 634,00	3 352 081,60
TOTAL I	27 943 977,45	27 001 910,41
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	8 768 433,58	8 490 009,81
Charges sociales	3 572 457,98	3 426 060,40
Achats et charges externes	7 683 914,52	7 165 377,32
Impôts et taxes	232 155,67	228 227,70
Dotations amortissements des immob	639 332,59	606 364,87
Dot amort sur charges à répartir		

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions		
Autres charges	417 973,03	426 993,05
Contingents et participations	4 652 233,99	5 174 816,48
Subventions	498 565,07	596 244,54
TOTAL II	26 465 066,43	26 114 094,57
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	1 478 911,02	887 815,84
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés	141,16	
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	141,16	
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	152 889,16	155 060,10
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	152 889,16	155 060,10

80000 - CA GARD RHODANIEN
COMpte DE RÉSULTAT 1

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-152 748,00	-155 060,10
A + B - RESULTAT COURANT	1 326 163,02	732 755,74
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	41 951,95	4 636,12
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	4 113,11	1 537,62
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	46 065,06	6 173,74
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations	246 735,90	4 149,92
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	246 735,90	4 149,92

80000 - CA GARD RHODANIEN

COMpte DE RÉSULTAT 1

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-200 670,84	2 023,32
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	27 990 183,67	27 008 084,15
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	26 864 691,49	26 273 304,59
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 125 492,18	734 779,56

ANNEXE

OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2016

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2016

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4581-091	68 917,43		0,00	0,00	68 917,43	
4581-092	24 769,21		0,00	0,00	24 769,21	
4582-091		83 862,00	0,00	0,00		83 862,00
4582-092		120,00	0,00	0,00		120,00

EXECUTION BUDGETAIRE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 256 757,04	53 856 409,00	62 113 166,04
Titres de recettes émis (b)	4 442 048,96	56 735 459,88	61 177 508,84
Réductions de titres (c)	0,00	3 018 793,31	3 018 793,31
Recettes nettes (d = b - c)	4 442 048,96	53 716 666,57	58 158 715,53
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 256 757,04	53 856 409,00	62 113 166,04
Mandats émis (f)	2 114 528,63	53 639 242,66	55 753 771,29
Annulations de mandats (g)	0,00	1 048 068,27	1 048 068,27
Dépenses nettes (h = f - g)	2 114 528,63	52 591 174,39	54 705 703,02
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 327 520,33	1 125 492,18	3 453 012,51
(h - d) Déficit			

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	-679 748,56	0,00	2 327 520,33	0,00	1 647 771,77
Fonctionnement	1 710 160,83	1 335 400,13	1 125 492,18	0,00	1 500 252,88
TOTAL I	1 030 412,27	1 335 400,13	3 453 012,51	0,00	3 148 024,65
II - Budgets des services à caractère administratif					
.					
.					
CA ZA DE SARCIN					
Investissement	40 326,10	0,00	-13 309,45	0,00	27 016,65
Fonctionnement					
Sous-Total	40 326,10	0,00	-13 309,45	0,00	27 016,65
.					
.					
CA ZA DE BERNON					
Investissement	-1 102 672,29	0,00	-348 244,42	0,00	-1 450 916,71

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
Fonctionnement	55 742,42	55 742,42	17 202,96	0,00	17 202,96
Sous-Total	-1 046 929,87	55 742,42	-331 041,46	0,00	-1 433 713,75
CA ZA LESPERANT					
Investissement	-956 330,96	0,00	-20 887,81	0,00	-977 218,77
Fonctionnement	-53 750,14	0,00	0,00	0,00	-53 750,14
Sous-Total	-1 010 081,10	0,00	-20 887,81	0,00	-1 030 968,91
TOTAL II	-2 016 684,87	55 742,42	-365 238,72	0,00	-2 437 666,01
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CA AIRES ACCUEIL					
Investissement	1 297 838,42	0,00	-245 254,10	0,00	1 052 584,32
Fonctionnement	0,01	0,00	-99 942,53	0,00	-99 942,52
Sous-Total	1 297 838,43	0,00	-345 196,63	0,00	952 641,80
CA RED OM					

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL III	1 297 838,43	0,00	-345 196,63	0,00	952 641,80
TOTAL I + II + III	311 565,83	1 391 142,55	2 742 577,16	0,00	1 663 000,44

80000 - CA GARD RHODANIEN

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
16	Emprunts et dettes assimilées	345 000,00		345 000,00
20	Immobilisations incorporelles	46 840,00	14 499,45	61 339,45
204	Subventions d'équipement versées	1 071 780,00	2 433 313,20	3 505 093,20
21	Immobilisations corporelles	737 200,00	46 378,16	783 578,16
23	Immobilisations en cours	500 000,00	199 554,50	699 554,50
020	Depenses imprévues - section d'investiss	95 000,00		95 000,00
	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 795 820,00	2 693 745,31	5 489 565,31
	SOUS-TOTAL	1 200 000,00	39 696,00	1 239 696,00
	Opération n° 9001		17 630,35	17 630,35
	Opération n° 901	598 600,00	1 596,00	600 196,00
	Opération n° 903	78 000,00	45 187,14	123 187,14
	Opération n° 904		16 033,84	16 033,84
	Opération n° 905		79 600,00	79 600,00
	Opération n° 907	1 876 600,00	199 743,33	2 076 343,33
	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATIONS	4 672 420,00	2 893 488,64	7 565 908,64
	TOTAL	690 848,40		690 848,40
001	Solde d'exécution de la section d'invest	5 363 268,40	2 893 488,64	8 256 757,04
	TOTAL GENERAL			

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
16	345 000,00	316 212,14		316 212,14	28 787,86
20	61 339,45	25 146,95		25 146,95	36 192,50
204	3 505 093,20	782 040,22		782 040,22	2 723 052,98
21	783 578,16	423 548,43		423 548,43	360 029,73
23	699 554,50	127 512,23		127 512,23	572 042,27
020	95 000,00				95 000,00
SOUS-TOTAL	5 489 565,31	1 674 459,97		1 674 459,97	3 815 105,34
Opération n° 9001	1 239 696,00	307 930,45		307 930,45	931 765,55
Opération n° 901	17 630,35				17 630,35
Opération n° 903	600 196,00	47 997,38		47 997,38	552 198,62
Opération n° 904	123 187,14				123 187,14
Opération n° 905	16 033,84	16 032,60		16 032,60	1,24
Opération n° 907	79 600,00	68 108,23		68 108,23	11 491,77
SOUS-TOTAL	2 076 343,33	440 068,66		440 068,66	1 636 274,67
TOTAL	7 565 908,64	2 114 528,63		2 114 528,63	5 451 380,01
001	690 848,40				690 848,40
TOTAL GENERAL	8 256 757,04	2 114 528,63		2 114 528,63	6 142 228,41



80000 - CA GARD RHODANIEN

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
10	Dotations fonds divers et réserves	1 817 890,13	84 523,11	1 902 413,24
13	Subventions d'investissement	1 204 930,00	664 413,80	1 869 343,80
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	1 500 000,00	3 500 000,00
23	Immobilisations en cours			
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	5 022 820,13	2 248 936,91	7 271 757,04
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 022 820,13	2 248 936,91	7 271 757,04
021	Virement de la section de fonctionnement	345 000,00		345 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	640 000,00		640 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	985 000,00		985 000,00
TOTAL GENERAL		6 007 820,13	2 248 936,91	8 256 757,04

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
10	1 902 413,24	1 482 447,54		1 482 447,54	419 965,70
13	1 869 343,80	786 341,36		786 341,36	1 083 002,44
16	3 500 000,00	1 500 000,00		1 500 000,00	2 000 000,00
23		33 927,47		33 927,47	-33 927,47
SOUS-TOTAL	7 271 757,04	3 802 716,37		3 802 716,37	3 469 040,67
TOTAL	7 271 757,04	3 802 716,37		3 802 716,37	3 469 040,67
021	345 000,00				345 000,00
040	640 000,00	639 332,59		639 332,59	667,41
TOTAL	985 000,00	639 332,59		639 332,59	345 667,41
TOTAL GENERAL	8 256 757,04	4 442 048,96		4 442 048,96	3 814 708,08

80000 - CA GARD RHODANIEN

**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	7 411 012,00		7 411 012,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 215 480,00		13 215 480,00
014	Atténuations de produits	25 606 314,00		25 606 314,00
65	Autres charges de gestion courante	6 083 384,00		6 083 384,00
66	Charges financières	200 000,00		200 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,31	250 218,69	255 219,00
022	Dépenses imprévues - section de fonction	100 000,00		100 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	52 621 190,31	250 218,69	52 871 409,00
023	Virement à la section d'investissement (345 000,00		345 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	640 000,00		640 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	985 000,00		985 000,00
TOTAL GENERAL		53 606 190,31	250 218,69	53 856 409,00

**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intritulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	336 967,04	10 000,00	346 967,04
70	Produits des services, du domaine et ven	2 585 240,00		2 585 240,00
73	Impôts et taxes	37 725 655,00		37 725 655,00
74	Dotations et participations	12 619 563,00		12 619 563,00
75	Autres produits de gestion courante	78 028,00	115 002,00	193 030,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	5 000,00		5 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	53 350 453,04	125 002,00	53 475 455,04
002	Résultat de fonctionnement reporté	380 953,96		380 953,96
TOTAL GENERAL		53 731 407,00	125 002,00	53 856 409,00

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
013	346 967,04	351 775,22	63 036,79	288 738,43	58 228,31
70	2 585 240,00	2 690 225,69	413 544,74	2 276 680,95	308 559,55
73	37 725 655,00	38 812 114,90	21 591,95	38 790 522,95	-1 064 867,15
74	12 619 563,00	14 508 998,18	2 256 523,22	12 252 474,96	367 088,04
75	193 030,00	325 163,09	263 120,03	62 043,06	130 986,94
76		141,16		141,16	-141,16
77	5 000,00	47 041,64	976,58	46 065,06	-41 065,06
TOTAL	53 475 455,04	56 735 459,88	3 018 793,31	53 716 666,57	-241 211,53
002	380 953,96				380 953,96
TOTAL GENERAL	53 856 409,00	56 735 459,88	3 018 793,31	53 716 666,57	139 742,43

80000 CA GARD RHODANIEN
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
1641	Emprunts en euros	316 212,14		316 212,14
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	316 212,14		316 212,14
2031	Frais d'études	14 353,00		14 353,00
2051	Concessions et droits similaires	10 793,95		10 793,95
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	25 146,95		25 146,95
2041412	Bâtiments et installations	751 953,27		751 953,27
2041582	Bâtiments et installations	30 086,95		30 086,95
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	782 040,22		782 040,22
2135	Installations générales agencements et a	141 339,15		141 339,15
2158	Autres installations matériel et outilla	878,75		878,75
2181	Installations générales agencements et a	7 893,50		7 893,50
2182	Matériel de transport	140 257,13		140 257,13
2183	Matériel de bureau et matériel informati	21 141,42		21 141,42
2184	Mobilier	31 161,55		31 161,55
2188	Autres immobilisations corporelles	80 876,93		80 876,93
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	423 548,43		423 548,43
2313	Constructions	127 512,23		127 512,23
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	127 512,23		127 512,23
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 674 459,97		1 674 459,97
Opération n° 20319001	Frais d'études	5 760,00		5 760,00
Opération n° 20329001	Frais de recherche et de développement	50 000,00		50 000,00
Opération n° 20339001	Frais d'insertion	949,61		949,61
Opération n° 23139001	Constructions	251 220,84		251 220,84
SOUS-TOTAL OPERATION n° 9001	Opération d'équipement n° 9001	307 930,45		307 930,45

80000 CA GARD RHODANIEN
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
Opération n° 2031903	Frais d'études	47 997,38		47 997,38
SOUS-TOTAL OPERATION n° 903	Opération d'équipement n° 903	47 997,38		47 997,38
Opération n° 2031905	Frais d'études	16 032,60		16 032,60
SOUS-TOTAL OPERATION n° 905	Opération d'équipement n° 905	16 032,60		16 032,60
Opération n° 2188907	Autres immobilisations corporelles	68 108,23		68 108,23
SOUS-TOTAL OPERATION n° 907	Opération d'équipement n° 907	68 108,23		68 108,23
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATIONS	440 068,66		440 068,66
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 114 528,63		2 114 528,63
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	2 114 528,63		2 114 528,63

80000 CA GARD RHODANIEN
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (147 047,41		147 047,41
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 335 400,13		1 335 400,13
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	1 482 447,54		1 482 447,54
1318	Subventions d'équipement transférables -	22 637,87		22 637,87
1323	Département	4 320,00		4 320,00
1328	Autres	759 383,49		759 383,49
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	786 341,36		786 341,36
1641	Emprunts en euros	1 500 000,00		1 500 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00		1 500 000,00
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mi	33 927,47		33 927,47
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	33 927,47		33 927,47
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	3 802 716,37		3 802 716,37
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 802 716,37		3 802 716,37
2804121	Biens mobiliers, matériel et études	406,67		406,67
2804122	Bâtiments et installations	4 721,90		4 721,90
2804141	Biens mobiliers, matériel et études	26 266,12		26 266,12
2804142	Bâtiments et installations	219 455,04		219 455,04
28051	Concessions et droits similaires	2 732,43		2 732,43
28121	Amortissements plantations d'arbres et d	235,72		235,72
28128	Amortissements autres agencements et amé	10 339,63		10 339,63
28135	Amortissements installations générales a	14 629,14		14 629,14
28145	Amortissements installations générales a	149,04		149,04
28151	Réseaux de voirie	310,80		310,80
28152	Installations de voirie	11 956,23		11 956,23

80000 CA GARD RHODANIEN
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_1_2017-DE
Reçu le 04/05/2017

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
281531	Réseaux d'adduction d'eau	559,74		559,74
281568	Amortissements autre matériel et outilla	158,65		158,65
281571	Matériel roulant	657,80		657,80
281578	Amortissements autre matériel et outilla	2 954,82		2 954,82
28158	Autres installations matériel et outilla	65 713,93		65 713,93
28171	Amortissements terrains reçus	30,24		30,24
281758	Autres installations matériel et outilla	357,84		357,84
281784	Mobilier	9 627,15		9 627,15
28181	Installations générales agencements et a	8 408,12		8 408,12
28182	Matériel de transport	42 403,99		42 403,99
28183	Matériel de bureau et matériel informati	25 840,30		25 840,30
28184	Mobilier	75 026,74		75 026,74
28188	Amortissements autres immobilisations co	116 390,55		116 390,55
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	639 332,59		639 332,59
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	639 332,59		639 332,59
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	4 442 048,96		4 442 048,96

80000 CA GARD RHODANIE

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
605	Achats de matériel - équipements et trav	6 112,25		6 112,25
60611	Achats non stockés de fournitures non st	30 380,93		30 380,93
60612	Achats non stockés de fournitures non st	150 302,62		150 302,62
60621	Achats non stockés de combustibles	15 857,39		15 857,39
60622	Achats non stockés de carburants	25 633,94		25 633,94
60623	Achats non stockés d'alimentation	224 698,93	11 159,77	213 539,16
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	631,85		631,85
60631	Achats non stockés de fournitures d'entr	57 734,35		57 734,35
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	142 063,03	6 314,63	135 748,40
60636	Achats non stockés de vêtements de trava	5 150,43		5 150,43
6064	Achats non stockés de fournitures admini	40 062,82	967,28	39 095,54
6065	Achats non stockés de livres disques cas	11 064,95	579,95	10 485,00
6068	Achats non stockés d'autres matières et	97 196,41	1 282,46	95 913,95
6078	Achats de marchandises - autres marchand	151,00		151,00
611	Contrats prestations de services	3 699 816,04	54 954,90	3 644 861,14
6132	Services extérieurs - locations immobili	268 522,36		268 522,36
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	224 671,71	5 054,99	219 616,72
614	Services extérieurs - charges locatives	1 936,19		1 936,19
61521	Services extérieurs - entretien et répar	3 653,00		3 653,00
615221	Bâtiments publics	5 273,88		5 273,88
615228	Autres bâtiments	49 424,44	6 336,40	43 088,04
615231	Voieries	10 892,50	10 892,50	
615232	Réseaux	13 594,90		13 594,90
61524	Services extérieurs - entretien et répar	22 951,90		22 951,90

80000 CA GARD RHODANIEN
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
61551	Services extérieurs - entretien et répar	24 349,47	4 720,38	19 629,09
61558	Services extérieurs - entretien et répar	60 510,96	590,59	59 920,37
6156	Services extérieurs - maintenance	57 800,81	302,55	57 498,26
6161	Multirisques	14 664,25	2 677,03	11 987,22
6162	Assurance obligatoire dommage-constructi	13 538,00	1 165,00	12 373,00
6168	Autres	32 017,52		32 017,52
617	Services extérieurs - études et recherch	231 962,38	87 334,50	144 627,88
6182	Services extérieurs - divers - documenta	14 682,54	567,80	14 114,74
6184	Services extérieurs - divers - versement	80 563,14	17 784,50	62 778,64
6185	Services extérieurs - divers - frais de	1 180,00		1 180,00
6188	Services extérieurs - autres frais diver	429 375,42	22 745,87	406 629,55
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	7 156,59		7 156,59
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	153 949,84		151 414,14
6227	Rémunération d'intermédiaires et honorai	3 918,88		3 918,88
6228	Rémunération d'intermédiaires et honorai	12 955,74	410,04	12 545,70
6231	Publicité publications relations public	24 423,66	2 922,85	21 500,81
6232	Publicité publications relations public	172 192,74	5 346,35	166 846,39
6236	Publicité publications relations public	144 263,54	30 285,08	113 978,46
6238	Publicité publications relations public	88 867,95	7 089,00	81 778,95
6241	Transports - transports de biens	2 376,00		2 376,00
6247	Transports - transports collectifs	117 548,29	5 164,90	112 383,39
6248	Transports - divers	500,00		500,00
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	41 348,75	10 595,79	30 752,96
6255	Déplacements missions et réceptions - fr	10 612,60	402,52	10 210,08

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6256	Déplacements missions et réceptions - mi	4 763,38		4 763,38
6257	Déplacements missions et réceptions - ré	415,64	415,64	
6261	Frais d'affranchissement	24 142,88		24 142,88
6262	Frais de télécommunications	96 643,36	50,41	96 592,95
627	Autres services extérieurs - services ba	2 250,00		2 250,00
6281	Autres services extérieurs - concours di	186 185,84	1 572,55	184 613,29
6282	Autres services extérieurs - frais gardi	10 994,94		10 994,94
6283	Autres services extérieurs - frais de ne	2 844,97		2 844,97
62875	Remboursements de frais aux Communes mem	845 827,71	405 697,79	440 129,92
62878	Remboursement de frais à d'autres organi	3 901,76	192,79	3 707,97
6288	Autres services extérieurs	3 900,00		3 900,00
63512	Impôts directs - taxes foncières	17 880,00		17 880,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	663,52		663,52
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	8 048 950,89	708 113,51	7 340 837,38
6217	Personnel affecté par la Commune membre	355 334,14	5 802,08	349 532,06
6218	Autre personnel extérieur au service	12 088,60		12 088,60
6332	Cotisations versées au FNAL	36 173,07		36 173,07
6336	Cotisation au centre national et au cent	118 774,84		118 774,84
6338	Autres impôts taxes et versements assimi	58 664,24		58 664,24
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	5 235 351,13		5 235 351,13
64112	Personnel titulaire - nbi supplément fam	201 642,74		201 642,74
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	951 643,17		951 643,17
64131	Personnel non titulaire - rémunération	2 002 793,42		2 002 793,42
64136	Personnel non titulaire indemnité de pré	1 606,84		1 606,84

80000 CA GARD RHODANIEN
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
64138	Autres indemnités	365 903,12		365 903,12
64162	Emplois d'avenir	190 144,81		190 144,81
6417	Personnel non titulaire - rémunération d	100 177,39		100 177,39
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance c	1 414 594,65		1 414 594,65
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 764 942,57		1 764 942,57
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance c	162 602,71		162 602,71
6455	Charges securite sociale & prevoyance-Co	141 150,08		141 150,08
6458	Charges sécurité sociale et prévoyance c	93 127,36		93 127,36
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	3 950,00		3 950,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	13 210 664,88	5 802,08	13 204 862,80
739113	Reversement conventionnels de fiscalité	2 457 917,60	204 879,20	2 253 038,40
7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvem	692,00		692,00
73921	Attributions de compensation	13 330 727,44		13 326 175,87
73923	Reversements sur FNGIR	8 453 047,00		8 453 047,00
73928	Autres	1 316 554,00		1 316 554,00
7398	Reversements et restitutions et prélèvem	662,00		662,00
7419	Reversement sur DGF	87 575,20		87 575,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	25 647 175,24	209 430,77	25 437 744,47
651	Redevances pour concessions brevets lice	3 763,36		3 763,36
6531	Indemnités des maires adjoints et consei	315 428,96	966,00	315 428,96
6532	Frais de mission des maires adjoints et	2 056,56		2 056,56
6533	Cotisations de retraite des maires adjoi	16 022,30		16 022,30
6534	Cotisations de sécurité sociale des mair	81 667,85		81 667,85
6535	Frais de formation des maires adjoints e	1 100,00	1 100,00	1 100,00

80000 CA GARD RHODANIEN
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
65541	Contributions au fonds de compensation d	20 602,00		20 602,00
65548	Autres contributions	4 652 730,49	21 098,50	4 631 631,99
657363	Subventions de fonctionnement versées -	33 562,76		33 562,76
6574	Subventions de fonctionnement aux associ	566 559,72	101 557,41	465 002,31
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	5 693 494,00	124 721,91	5 568 772,09
66111	Intérêts réglés à l'échéance	152 889,16		152 889,16
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	152 889,16		152 889,16
6718	Charges exceptionnelles - autres charges	240 217,90		240 217,90
673	Charges exceptionnelles - titres annulés	6 518,00		6 518,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	246 735,90		246 735,90
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	52 999 910,07	1 048 068,27	51 951 841,80
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	639 332,59		639 332,59
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	639 332,59		639 332,59
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	639 332,59		639 332,59
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	53 639 242,66	1 048 068,27	52 591 174,39

80000 CA GARD RHODANIEN
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	343 865,83	63 036,79	280 829,04
6459	Remboursement sur charges de sécurité so	7 909,39		7 909,39
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	351 775,22	63 036,79	288 738,43
70611	Prestation de services redevance d'enlèv	166,00		166,00
70612	Prestation de services redevance spécial	66 485,32	2 162,98	64 322,34
7062	Prestation services redevances et droits	27 766,00	19 980,00	7 786,00
70632	Redevances et droits des services à cara	495 883,27	1 236,85	494 646,42
7066	Prestation services - redevances et droi	1 407 268,07	145 446,27	1 261 821,80
70845	Mise à disposition de personnel facturée	485 927,88	234 712,56	251 215,32
70848	Mise à disposition de personnel facturée	149 097,94		149 097,94
70875	Autres produits remboursement frais par	10 006,08	10 006,08	
70878	Autres produits - remboursement de frais	47 625,13		47 625,13
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	2 690 225,69	413 544,74	2 276 680,95
73111	Taxes foncières et d'habitation	22 450 448,00	1 834,00	22 448 614,00
73112	Cotisation sur Valeur Ajoutée des Entrep	2 836 999,00		2 836 999,00
73113	Taxes sur les surfaces commerciales	458 925,00		458 925,00
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entrepris	893 977,00		893 977,00
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou	1 317 351,00	759,00	1 316 592,00
7321	Attribution de compensation	3 810,54		3 810,54
7325	Fonds de péréquation des ressources inte	537 033,00		537 033,00
7328	Autres reversements de fiscalité	40 711,00		40 711,00
7331	Taxes services publics et domaine - taxe	10 135 122,00		10 135 122,00
7362	Impôts et taxes activités services - tax	137 738,36	18 998,95	118 739,41
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	38 812 114,90	21 591,95	38 790 522,95

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
7411	Dotation globale fonctionnement (DGF) do	109 469,00		109 469,00
74124	Dotation d'intercommunalité	1 100 510,00		1 100 510,00
74126	Dotation de compensation des groupements	4 060 433,00		4 060 433,00
74712	Emplois d'avenir	73 411,40		73 411,40
74718	Autres participations de l'Etat	31 047,89	10 978,04	20 069,85
7472	Participations - Régions	86 636,70	46 636,70	40 000,00
7473	Participations - Départements	235 034,50	72 793,95	162 240,55
74741	Participations des Communes membres du G	2 785,00	209,40	2 575,60
7478	Participations - autres organismes	6 185 036,69	2 125 905,13	4 059 131,56
748311	Compensation des pertes des bases d'impo	1 818 529,00		1 818 529,00
748314	Dotation unique des compensations spécif	43 690,00		43 690,00
74832	Atribution du fonds Départemental de la	87 392,00		87 392,00
74833	Etat Compensation au titre de contributi	4 778,00		4 778,00
74834	Etat compensation au titre des exonérati	14 874,00		14 874,00
74835	Etat compensation au titre des exonérat	655 371,00		655 371,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	14 508 998,18	2 256 523,22	12 252 474,96
752	Autres produits de gestion courante - re	37 401,90		37 401,90
758	Produits divers de gestion courante	287 761,19	263 120,03	24 641,16
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	325 163,09	263 120,03	62 043,06
7688	Autres	141,16		141,16
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	141,16		141,16
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	39 680,06		39 680,06
773	Produits exceptionnels mandats annulés (2 271,89		2 271,89
7788	Produits exceptionnels divers	5 089,69	976,58	4 113,11

80000 CA GARD RHODANIEN

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intritulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	47 041,64	976,58	46 065,06
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	56 735 459,88	3 018 793,31	53 716 666,57
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	56 735 459,88	3 018 793,31	53 716 666,57

COMPTABILITE

DES DENIERS ET VALEURS

80000 - CA GARD RHODANIEN

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation	189 726,49							189 726,49		189 726,49
10222	FCTVA	2 732 481,88				147 047,41			2 879 529,29		2 879 529,29
	Sous Total compte 1022	2 732 481,88				147 047,41			2 879 529,29		2 879 529,29
10251	Dons et legs en capital	70 490,67							70 490,67		70 490,67
	Sous Total compte 1025	70 490,67							70 490,67		70 490,67
1027	Mise à disposition chez le bénéficiaire	6 157 095,33							6 157 095,33		6 157 095,33
	Sous Total compte 102	9 149 794,37				147 047,41			9 296 841,78		9 296 841,78
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé	7 810 161,60							7 810 161,60		7 810 161,60
	Sous Total compte 106	7 810 161,60							7 810 161,60		7 810 161,60
	Sous Total compte 10	16 959 955,97				1 482 447,54			18 442 403,51		18 442 403,51
110	Report à nouveau solde créditeur	975 381,27		1 335 400,13					1 335 400,13		374 760,70
	Sous Total compte 11	975 381,27		1 335 400,13					1 335 400,13		374 760,70
12	Résultat exercice excéd déficit	734 779,56		734 779,56					734 779,56		0,00

Exercice 2016

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_1_2017-DE

R le 04/05/2017

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 12	734 779,56		734 779,56				734 779,56			0,00
1311	Subv équipé transf - Etat et EPN	220 041,47						220 041,47			220 041,47
1312	Subv équipé transf - Région	144 825,01						144 825,01			144 825,01
1313	Subv équipé transf - Dépt	740 543,98						740 543,98			740 543,98
13148	Subv équipé transf autres Cnes	43 254,89						43 254,89			43 254,89
	Sous Total compte 1314	43 254,89						43 254,89			43 254,89
13151	Subv équipé transf GFP rattachement	4 122,00						4 122,00			4 122,00
	Sous Total compte 1315	4 122,00						4 122,00			4 122,00
1316	Subv équipé transf - autres EPL	247 454,11						247 454,11			247 454,11
1317	Subv équipé transf - bcfs	38 264,00						38 264,00			38 264,00
1318	Subv équipé transf - autres subv	645 197,60				22 637,87		667 835,47			667 835,47
	Sous Total compte 131	2 083 703,06				22 637,87		2 106 340,93			2 106 340,93
1321	Etat et EPN	399 583,23						399 583,23			399 583,23

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Exercice 2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1322	Région	20 834,48						20 834,48			20 834,48
1323	Dépt	749 528,56			4 320,00			753 848,56			753 848,56
13241	Communes membres du GFP	35 063,27						35 063,27			35 063,27
	Sous Total compte 1324	35 063,27						35 063,27			35 063,27
13258	Autres groupements	609,80						609,80			609,80
	Sous Total compte 1325	609,80						609,80			609,80
1326	Autres EPL	3 173,20						3 173,20			3 173,20
1327	Budget communautaire fonds structurels	38 234,21						38 234,21			38 234,21
1328	Autres	1 088 480,17			759 383,49			1 847 863,66			1 847 863,66
	Sous Total compte 132	2 335 506,92			763 703,49			3 099 210,41			3 099 210,41
1341	Dotation d'équipement territoires ruraux	475 288,76						475 288,76			475 288,76
	Sous Total compte 134	475 288,76						475 288,76			475 288,76
1381	Autres subv invest non transf Etat-epn	10 487,64						10 487,64			10 487,64

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1382	Autres subv invest. non transf Région		533,57						533,57		533,57
1383	Autres subv invest non transf Dépt		1 380,43						1 380,43		1 380,43
1386	Autres subv invest non transf autres epl		9 899,40						9 899,40		9 899,40
1388	Autres subv invest non transf autres		4 936,48						4 936,48		4 936,48
	Sous Total compte 138		27 237,52						27 237,52		27 237,52
13911	Subv équip transf - Etat EPN	5 730,23							5 730,23		5 730,23
13912	Subv équip transf - Région	35 727,23							35 727,23		35 727,23
13913	Subv équip transf - Dépt	50 541,89							50 541,89		50 541,89
	Sous Total compte 1391	91 999,35							91 999,35		91 999,35
	Sous Total compte 139	91 999,35							91 999,35		91 999,35
	Sous Total compte 13	91 999,35	4 921 736,26			786 341,36			91 999,35	5 708 077,62	5 616 078,27
1641	Emprunts en euros	4 394 506,91				316 212,14			316 212,14		5 578 294,77
	Sous Total compte 164	4 394 506,91				316 212,14			316 212,14		5 578 294,77

Exercice 2016

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_1_2017-DE

Région le 04/05/2017

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Exercice 2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
165	Dép et caution reçus		4 215,00						4 215,00		4 215,00
	Sous Total compte 16	4 398 721,91				316 212,14		316 212,14	5 898 721,91		5 882 509,77
192	Plus ou moins-values cessions immo		283 756,01						283 756,01		283 756,01
193	Autres diff sur réalisation immob	503 235,10						503 235,10		503 235,10	
	Sous Total compte 19	503 235,10						503 235,10		283 756,01	
	Total classe 1	595 234,45		2 070 179,69		316 212,14		2 981 626,28		595 234,45	
		28 274 330,98		734 779,56		3 768 788,90		32 777 899,44		30 391 507,61	
202	Frais réalisation doc urb et num cadast	97 217,53						97 217,53		97 217,53	
2031	Frais d'études	721 255,40				84 142,98		805 398,38		805 398,38	
2032	Frais recherche et dev	104 049,66				50 000,00		154 049,66		154 049,66	
2033	Frais d'insertion	567,19				949,61		1 516,80		1 516,80	
	Sous Total compte 203	825 872,25				135 092,59		960 964,84		960 964,84	
204141	Biens mobiliers, matériel et études	426 134,67						426 134,67		426 134,67	
204142	Bâtiments et installations	3 287 098,20				751 953,27		4 039 051,47		4 039 051,47	

80000 - CA GARD RHODANIEN

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 204141	3 713	232,87			751	953,27	4 465	186,14	4 465	186,14
	Sous Total compte 20414	3 713	232,87			751	953,27	4 465	186,14	4 465	186,14
2041582	Bâtiments et installations	69	604,27			30	086,95	99	691,22	99	691,22
	Sous Total compte 204158	69	604,27			30	086,95	99	691,22	99	691,22
	Sous Total compte 20415	69	604,27			30	086,95	99	691,22	99	691,22
	Sous Total compte 2041	3 782	837,14			782	040,22	4 564	877,36	4 564	877,36
20421	Biens mobiliers, matériel et études	6	100,00					6	100,00	6	100,00
20422	Bâtiments et installations	70	828,46					70	828,46	70	828,46
	Sous Total compte 2042	76	928,46					76	928,46	76	928,46
	Sous Total compte 204	3 859	765,60			782	040,22	4 641	805,82	4 641	805,82
2051	Concessions et droits similaires	193	242,51			10	793,95	204	036,46	204	036,46
	Sous Total compte 205	193	242,51			10	793,95	204	036,46	204	036,46
2088	Autres immobilisations incorporelles	25	128,28					25	128,28	25	128,28

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 208	25 128,28						25 128,28		25 128,28	
	Sous Total compte 20	5 001 226,17				927 926,76		5 929 152,93		5 929 152,93	
2111	Terrains nus	364 015,31						364 015,31		364 015,31	
	Sous Total compte 211	364 015,31						364 015,31		364 015,31	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 535,87						3 535,87		3 535,87	
2128	Autres agent et aménag't terrains	326 223,65						326 223,65		326 223,65	
	Sous Total compte 212	329 759,52						329 759,52		329 759,52	
21311	Hôtel de ville	50 599,76						50 599,76		50 599,76	
21318	Autres batiments publics	142 372,86						142 372,86		142 372,86	
	Sous Total compte 2131	192 972,62						192 972,62		192 972,62	
2135	Instal gales agent amég'ts const	823 041,32				141 339,15		964 380,47		964 380,47	
2138	Autres constructions	218 691,45						218 691,45		218 691,45	
	Sous Total compte 213	1 234 705,39				141 339,15		1 376 044,54		1 376 044,54	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2145	Const sol autrui instal agencat amégat	15 865,97						15 865,97		15 865,97	
2148	Construct sol autrui - autres constructs	323 241,54						323 241,54		323 241,54	
	Sous Total compte 214	339 107,51						339 107,51		339 107,51	
2151	Réseaux de voirie	35 093,91						35 093,91		35 093,91	
2152	Installations de voirie	359 087,25						359 087,25		359 087,25	
21531	Réseaux adduction eau	8 396,00						8 396,00		8 396,00	
21538	Autres réseaux	60 416,67						60 416,67		60 416,67	
	Sous Total compte 2153	68 812,67						68 812,67		68 812,67	
21568	Autre mat outil incendie déf civ	2 882,51						2 882,51		2 882,51	
	Sous Total compte 2156	2 882,51						2 882,51		2 882,51	
21571	Mat outil voirie mat roulant	171 958,14						171 958,14		171 958,14	
21578	Autre mat et outillage de voirie	66 699,09						66 699,09		66 699,09	
	Sous Total compte 2157	238 657,23						238 657,23		238 657,23	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2158	Autres instal mat outil tech	1 115 109,04				878,75		1 115 987,79		1 115 987,79	
	Sous Total compte 215	1 819 642,61				878,75		1 820 521,36		1 820 521,36	
21713	Terr aménagés autres que voirie	49 412,01						49 412,01		49 412,01	
	Sous Total compte 2171	49 412,01						49 412,01		49 412,01	
21728	Autres agencet et aménagt terrains	19 090,23						19 090,23		19 090,23	
	Sous Total compte 2172	19 090,23						19 090,23		19 090,23	
21731	Batiments publics	5 151 190,37						5 151 190,37		5 151 190,37	
21735	IGAAC constructions	243 954,97						243 954,97		243 954,97	
21738	Autres constructions	612 318,69						612 318,69		612 318,69	
	Sous Total compte 2173	6 007 464,03						6 007 464,03		6 007 464,03	
21751	Réseaux de voirie	1 047,97						1 047,97		1 047,97	
21758	Autres instal mat outil tech	4 482,58						4 482,58		4 482,58	
	Sous Total compte 2175	5 530,55						5 530,55		5 530,55	

80000 - CA GARD RHODANIEN

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21783	Mat bureau mat informatique	2 430,00						2 430,00		2 430,00	
21784	Mobilier	96 267,70						96 267,70		96 267,70	
21788	Aut immob corp reçues par mise à dispo	215 553,76						215 553,76		215 553,76	
	Sous Total compte 2178	314 251,46						314 251,46		314 251,46	
	Sous Total compte 217	6 395 748,28						6 395 748,28		6 395 748,28	
2181	Instal gales agentct amngnts divers	116 050,30				7 893,50		123 943,80		123 943,80	
2182	Mat de transport	665 740,45				140 257,13		805 997,58		805 997,58	
2183	Mat bureau mat informatique	282 813,06				21 141,42		303 954,48		303 954,48	
2184	Mobilier	888 416,01				31 161,55		919 577,56		919 577,56	
2188	Autres immobilisations corporelles	1 340 799,93				148 985,16		1 489 785,09		1 489 785,09	
	Sous Total compte 218	3 293 819,75				349 438,76		3 643 258,51		3 643 258,51	
	Sous Total compte 21	13 776 798,37				491 656,66		14 268 455,03		14 268 455,03	
2312	Agencements et aménagements de terrains	35 287,63						35 287,63		35 287,63	

80000 - CA GARD RHODANIEN

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2313	Constructions	8 880 550,73				378 733,07		9 259 283,80		9 259 283,80	
2314	Constructions sur sol autrui	617 307,13						617 307,13		617 307,13	
2315	Instal mat outil techn	218 449,03						218 449,03		218 449,03	
2317	Immob reçues au titre mise à dispo	1 468 743,25				33 927,47		1 468 743,25	33 927,47	1 434 815,78	
2318	Autres immobilisat corporelles en cours	72 993,70						72 993,70		72 993,70	
	Sous Total compte 231	11 293 331,47				378 733,07		11 672 064,54	33 927,47	11 638 137,07	
232	Immobilisations incorporelles en cours	53 411,97						53 411,97		53 411,97	
	Sous Total compte 23	11 346 743,44				378 733,07		11 725 476,51	33 927,47	11 691 549,04	
2423	Immob mises à dispo EPCI	456 206,79						456 206,79		456 206,79	
	Sous Total compte 242	456 206,79						456 206,79		456 206,79	
2492	Mises à dispo transf compétences	446 075,70						446 075,70		446 075,70	
	Sous Total compte 249	446 075,70						446 075,70		446 075,70	
	Sous Total compte 24	456 206,79	446 075,70					456 206,79	446 075,70	10 131,09	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Exercice 2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
271	Titres immob : droit propriété	591,81						591,81		591,81	
275	Dépôts et cautionnements versés	9 791,00						9 791,00		9 791,00	
	Sous Total compte 27	10 382,81						10 382,81		10 382,81	
2802	Amort frais réel doc urb et num cadastre	51 904,35								51 904,35	
2804121	Biens mobiliers, matériel et études	1 220,01				406,67				1 626,68	
2804122	Bâtiments et installations	40 165,83				4 721,90				44 887,73	
	Sous Total compte 280412	41 385,84				5 128,57				46 514,41	
2804141	Biens mobiliers, matériel et études	80 841,25				26 266,12				107 107,37	
2804142	Bâtiments et installations	471 140,02				219 455,04				690 595,06	
	Sous Total compte 2804141	551 981,27				245 721,16				797 702,43	
	Sous Total compte 280414	551 981,27				245 721,16				797 702,43	
	Sous Total compte 28041	593 367,11				250 849,73				844 216,84	
280422	Bâtiments et installations	4 721,90								4 721,90	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 28042	4 721,90						4 721,90			4 721,90
	Sous Total compte 2804	598 089,01				250 849,73		848 938,74			848 938,74
28051	Concessions et droits similaires	175 801,87				2 732,43		178 534,30			178 534,30
	Sous Total compte 2805	175 801,87				2 732,43		178 534,30			178 534,30
	Sous Total compte 280	825 795,23				253 582,16		1 079 377,39			1 079 377,39
28121	Amort plantations d'arbres et d'arbustes	471,44				235,72		707,16			707,16
28128	Amort autres agencet amégat terr	31 815,03				10 339,63		42 154,66			42 154,66
	Sous Total compte 2812	32 286,47				10 575,35		42 861,82			42 861,82
28135	Amort instal gales agencet amégat constru	56 204,33				14 629,14		70 833,47			70 833,47
28138	Amort autres constructions	25 846,62						25 846,62			25 846,62
	Sous Total compte 2813	82 050,95				14 629,14		96 680,09			96 680,09
28145	Amort inst gen agct amgt construct	447,10				149,04		596,14			596,14
28148	Amort autres constructions	12 845,88						12 845,88			12 845,88

80000 - CA GARD RHODANIEN

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Exercice 2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 2814	13 292,98						13 442,02		13 442,02	
28151	Réseaux de voirie	310,80				310,80		621,60		621,60	
28152	Installations de voirie	181 258,89				11 956,23		193 215,12		193 215,12	
281531	Réseaux adduction eau	3 247,52				559,74		3 807,26		3 807,26	
	Sous Total compte 28153	3 247,52				559,74		3 807,26		3 807,26	
281568	Amort aut matér outil incend déf civile	999,11				158,65		1 157,76		1 157,76	
	Sous Total compte 28156	999,11				158,65		1 157,76		1 157,76	
281571	Mat roulant	3 877,40				657,80		4 535,20		4 535,20	
281578	Amort autre mat outillage de voirie	78 833,42				2 954,82		81 788,24		81 788,24	
	Sous Total compte 28157	82 710,82				3 612,62		86 323,44		86 323,44	
28158	Autres instal mat outil tech	682 257,16				65 713,93		747 971,09		747 971,09	
	Sous Total compte 2815	950 784,30				82 311,97		1 033 096,27		1 033 096,27	
28171	Amort terr reçus	60,48				30,24		90,72		90,72	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Exercice 2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281728	Amort autres agencet et amégat		4 596,00						4 596,00		4 596,00
	Sous Total compte 28172		4 596,00						4 596,00		4 596,00
281731	Bâtiments publics		9 939,44						9 939,44		9 939,44
281735	Instal gales agencet amégts const		11 250,51						11 250,51		11 250,51
	Sous Total compte 28173		21 189,95						21 189,95		21 189,95
281758	Autres instal mat outil tech		1 085,13				357,84		1 442,97		1 442,97
	Sous Total compte 28175		1 085,13				357,84		1 442,97		1 442,97
281782	Mat de transport		22 374,63						22 374,63		22 374,63
281783	Mat bureau mat informatique		3 402,00						3 402,00		3 402,00
281784	Mobilier		96 869,87				9 627,15		106 497,02		106 497,02
281788	Amort autres		172 246,51						172 246,51		172 246,51
	Sous Total compte 28178		294 893,01				9 627,15		304 520,16		304 520,16
	Sous Total compte 2817		321 824,57				10 015,23		331 839,80		331 839,80

80000 - CA GARD RHODANIEN

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes				
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit			
28181	Instal gales agent amngts divers	19	832,25			8	408,12	28	240,37	28	240,37			
28182	Mat de transport	544	732,72			42	403,99	587	136,71	587	136,71			
28183	Mat bureau mat informatique	184	405,37			25	840,30	210	245,67	210	245,67			
28184	Mobilier	264	060,96			75	026,74	339	087,70	339	087,70			
28188	Amort autres immobilisations corporelles	267	236,46			116	390,55	383	627,01	383	627,01			
	Sous Total compte 2818	1	280	267,76		268	069,70	1	548	337,46	1	548	337,46	
	Sous Total compte 281	2	680	507,03		385	750,43	3	066	257,46	3	066	257,46	
	Sous Total compte 28	3	506	302,26		639	332,59	4	145	634,85	4	145	634,85	
	Total classe 2	30	591	357,58	1	798	316,49	32	389	674,07	32	355	746,60	
		3	952	377,96		673	260,06	4	625	638,02	4	591	710,55	
4011	Fournisseurs	1	176	253,58	6	827	109,96	6	827	109,96				
					6	455	128,35	7	631	381,93			804	271,97
40171	Fournisseurs - retenues de garantie	3	912,00		1	564,80		5	476,80		5	476,80		
40172	Fournisseurs - Cessions, oppositions				49	772,55		49	772,55		6	460,73		
					43	311,82		43	311,82					
	Sous Total compte 4017	3	912,00		49	772,55		49	772,55		983,93			
					44	876,62		48	788,62					

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 401	1 180 165,58		6 876 882,51				6 876 882,51			
				6 500 004,97				7 680 170,55			803 288,04
4041	Fournis immob		299 000,78	1 257 301,98				1 257 301,98			
				1 016 276,27				1 315 277,05			57 975,07
40471	Fournis immob - retenues de garantie		37 118,27	19 504,87				19 504,87			
	Sous Total compte 4047		37 118,27	1 205,85				38 324,12			18 819,25
				1 205,85				19 504,87			18 819,25
	Sous Total compte 404		336 119,05	1 276 806,85				1 276 806,85			
				1 017 482,12				1 353 601,17			76 794,32
408	Fournis factures non parvenues		691 328,51	950 478,67				950 478,67			
	Sous Total compte 40		2 207 613,14	1 665 665,25				2 356 993,76			1 406 515,09
				9 104 168,03				9 104 168,03			2 286 597,45
4111	Redevables - amiable	369 212,02		725 634,45				1 094 846,47			228 341,87
				866 504,60				866 504,60			
4116	Redevables - contentieux	6 779,86		95 285,18				102 065,04			60 350,63
				41 714,41				41 714,41			
	Sous Total compte 411	375 991,88		820 919,63				1 196 911,51			288 692,50
				908 219,01				908 219,01			
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	108 667,26		44 882,29				153 549,55			60 639,13
	Sous Total compte 414	108 667,26		92 910,42				92 910,42			60 639,13
				44 882,29				153 549,55			60 639,13
4181	Redevables produits non encore facturés	2 490 883,92		94 412,70				2 585 296,62			94 412,70
				2 490 883,92				2 490 883,92			

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 418	2 490 883,92		94 412,70	2 490 883,92			2 585 296,62	2 490 883,92	94 412,70	
	Sous Total compte 41	2 975 543,06		960 214,62	3 492 013,35			3 935 757,68	3 492 013,35	443 744,33	
421	Personnel - rémunérations dues			7 740 399,74	7 740 399,74			7 740 399,74	7 740 399,74		0,00
427	Personnel - oppositions			38 725,29	38 725,29			38 725,29	38 725,29		0,00
4287	Personnel - produits à recevoir	119 391,32		2 738,02	119 391,32			122 129,34	119 391,32	2 738,02	
	Sous Total compte 428	119 391,32		2 738,02	119 391,32			122 129,34	119 391,32	2 738,02	
429	Deficit debets comptables et régisseurs	564,00						564,00		564,00	
	Sous Total compte 42	119 955,32		7 781 863,05	7 898 516,35			7 901 818,37	7 898 516,35	3 302,02	
431	Sécurité sociale			3 490 094,78	3 490 883,67			3 490 094,78	3 490 883,67		788,89
437	Autres organismes sociaux		27,00	1 896 993,77	1 899 980,79			1 896 993,77	1 900 007,79		3 014,02
	Sous Total compte 43		27,00	5 387 088,55	5 390 864,46			5 387 088,55	5 390 891,46		3 802,91
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			57 859,37	20 857,90			57 859,37	20 857,90	37 001,47	
	Sous Total compte 441			57 859,37	20 857,90			57 859,37	20 857,90	37 001,47	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
442	Etat-impôts taxes recouv sur des tiers			27,00	27,00			27,00	27,00		0,00
44311	Opér particulier avec Etat dépenses			1 404 821,20	1 404 821,20			1 404 821,20	1 404 821,20		0,00
44312	Opér particulier avec Etat recettes amiable			8 453 047,00	8 453 047,00			8 453 047,00	8 453 047,00		0,00
	Sous Total compte 4431			9 857 868,20	9 857 868,20			9 857 868,20	9 857 868,20		0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses	641 260,52		25 953 531,89	25 556 141,82			25 953 531,89	26 197 402,34		243 870,45
44342	Opér part av Etat Cnes recettes amiable	38 143,04		400 199,81	328 706,65			438 342,85	328 706,65	109 636,20	
44346	Op particulier avec Cnes rec contentieux	107 698,42		55 024,53	93 190,12			162 722,95	93 190,12	69 532,83	
	Sous Total compte 4434	145 841,46		26 408 756,23	25 978 038,59			26 554 597,69	26 619 299,11	64 701,42	
44351	Opér particulier grp dépenses		398 408,96	4 681 569,42	4 702 319,44			4 681 569,42	5 100 728,40		419 158,98
	Sous Total compte 4435		398 408,96	4 681 569,42	4 702 319,44			4 681 569,42	5 100 728,40		419 158,98
44371	Opér part av Etat col pub ccas dépenses			12 088,60	12 088,60			12 088,60	12 088,60		0,00
	Sous Total compte 4437			12 088,60	12 088,60			12 088,60	12 088,60		0,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses	25 605,18		59 167,94	33 562,76			59 167,94	59 167,94		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4438		25 605,18	59 167,94	33 562,76			59 167,94	59 167,94		0,00
	Sous Total compte 443	145 841,46		41 019 450,39				41 165 291,85	41 649 152,25		483 860,40
44551	Etat - TVA à décaisser				40 959,00				40 959,00		40 959,00
	Sous Total compte 4455				40 959,00				40 959,00		40 959,00
44571	Etat - TVA collectée		33 478,92	40 959,00	7 480,39			40 959,00	40 959,31		0,31
	Sous Total compte 4457		33 478,92	40 959,00	7 480,39			40 959,00	40 959,31		0,31
	Sous Total compte 445		33 478,92	40 959,00	48 439,39			40 959,00	81 918,31		40 959,31
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			67 101,19	81 154,19			67 101,19	81 154,19		14 053,00
4486	Etat - autres charges à payer		307 649,78	594 201,06	286 551,28			594 201,06	594 201,06		0,00
4487	Etat - produits à recevoir	375 334,54		2 490 830,67	375 334,54			2 866 165,21	375 334,54	2 490 830,67	
	Sous Total compte 448	375 334,54	307 649,78	3 085 031,73	661 885,82			3 460 366,27	969 535,60	2 490 830,67	
	Sous Total compte 44	521 176,00	1 406 403,36	44 270 428,68				44 791 604,68	42 802 645,25	1 988 959,43	
4511	Cpte rattaché avec à subdiv par budg ann	1 068 307,21		28 261,93	65 152,00			1 096 569,14	65 152,00	1 031 417,14	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Exercice 2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4513	Cpte rattaché avec à subdiv par budg ann	1 292 956,50		469 678,16	1 03 612,90			469 678,16	1 395 569,40		926 891,24
4514	Cpte rattaché avec à subdiv par budg ann	39 765,34		12 549,25				12 549,25	39 765,34		27 216,09
4515	Cpte rattaché avec à subdiv par budg ann	638 687,61		860 132,25	77 146,97			1 498 819,86	77 146,97	1 421 672,89	
	Sous Total compte 451	1 706 994,82		1 370 621,59	245 911,87			3 077 616,41	1 578 633,71	1 498 982,70	
4581091	Dépenses (à subdiviser par mandat)	68 917,43						68 917,43		68 917,43	
4581092	Dépenses (à subdiviser par mandat)	24 769,21						24 769,21		24 769,21	
	Sous Total compte 4581	93 686,64						93 686,64		93 686,64	
4582091	Recettes (à subdiviser par mandat)		83 862,00						83 862,00		83 862,00
4582092	Recettes (à subdiviser par mandat)		120,00						120,00		120,00
	Sous Total compte 4582		83 982,00						83 982,00		83 982,00
	Sous Total compte 458	93 686,64						93 686,64		9 704,64	
	Sous Total compte 45	1 800 681,46		1 370 621,59	245 911,87			3 171 303,05	1 662 615,71	1 508 687,34	
4632	Empt publics - intérêts à payer		12 411,62					12 411,62		12 411,62	0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 463		12 411,62		12 411,62			12 411,62			0,00
466	Excédit de verSEMent		2 396,09		24 086,82		26 246,15	24 086,82		28 642,24	4 555,42
46711	Autres comptes créditeurs		170 816,95		1 105 191,48		1 013 825,12	1 105 191,48		1 184 642,07	79 450,59
	Sous Total compte 4671		170 816,95		1 105 191,48		1 013 825,12	1 105 191,48		1 184 642,07	79 450,59
46721	Débiteurs divers - amiable	28 704,75		586 000,46				614 705,21		537 908,29	76 796,92
46726	Débiteurs divers - contentieux	52 944,00		15 384,03				68 328,03		9 663,32	58 664,71
	Sous Total compte 4672	81 648,75		601 384,49				683 033,24		547 571,61	135 461,63
	Sous Total compte 467	81 648,75		1 706 575,97				1 788 224,72		1 732 213,68	56 011,04
4686	Divers - charges à payer		10 551,29		21 102,58		16 486,71	21 102,58		27 038,00	5 935,42
4687	Divers - produits à recevoir			368,58				368,58			368,58
	Sous Total compte 468		10 551,29		21 471,16		16 486,71	21 471,16		27 038,00	5 566,84
	Sous Total compte 46	81 648,75		1 764 545,57				1 846 194,32		1 800 305,54	45 888,78
	Verst des régisseurs		912,00		1 634 105,79		1 636 334,62	1 634 105,79		1 637 246,62	3 140,83

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4712	Virements réimputés			21 503,71	21 509,71			21 503,71	21 509,71		6,00
47131	Raet : verst contrib directes			15 456 522,00	15 456 522,00			15 456 522,00	15 456 522,00		0,00
47132	Raet : verst d'gf			394 272,00	394 272,00			394 272,00	394 272,00		0,00
47133	Raet : fonds d'emprunt			1 500 000,00	2 589 747,00			1 500 000,00	2 589 747,00		1 089 747,00
47138	Raet : autres	491 522,31		27 752 991,72	27 578 107,52			27 752 991,72	28 069 629,83		316 638,11
	Sous Total compte 4713	491 522,31		45 103 785,72	46 018 648,52			45 103 785,72	46 510 170,83		1 406 385,11
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		3 168,66	1 873,04	3 095,50			1 873,04	6 264,16		4 391,12
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		61,15	26 950,87	29 579,73			26 950,87	29 640,88		2 690,01
	Sous Total compte 47141		3 229,81	28 823,91	32 675,23			28 823,91	35 905,04		7 081,13
	Sous Total compte 4714		3 229,81	28 823,91	32 675,23			28 823,91	35 905,04		7 081,13
4718	Autres recettes à régulariser	6 243,56		1 727 576,75	1 721 684,23			1 727 576,75	1 727 927,79		351,04
	Sous Total compte 471	501 907,68		48 515 795,88	49 430 852,31			48 515 795,88	49 932 759,99		1 416 964,11
47211	DACR - rembst annuités emprunts	572 037,91		1 985 722,65	1 434 194,62			2 557 760,56	1 434 194,62		1 123 565,94

80000 - CA GARD RHODANIEN

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47218	DACR - autres dépenses	8 932,02		98 410,01				107 342,03		6 282,00	
	Sous Total compte 4721	580 969,93		2 084 132,66				2 665 102,59		1 129 847,94	
				1 535 254,65				1 535 254,65			
4722	DACR commission carte bancaire			2 270,10				2 270,10		20,10	
				2 250,00				2 250,00			
4728	DACR - autres dépenses à régulariser	69,00		623 306,35				623 375,35		8 484,59	
				614 890,76				614 890,76			
	Sous Total compte 472	581 038,93		2 709 709,11				3 290 748,04		1 138 352,63	
				2 152 395,41				2 152 395,41			
	Sous Total compte 47	581 038,93		51 225 504,99				51 806 543,92		278 611,48	
				501 907,68				52 085 155,40			
	Total classe 4	6 080 043,52		121 864 435,08				127 944 478,60		6 981 467,76	
				5 728 830,97				126 522 908,54		5 559 897,70	
5113	Titres spéc de paiement et assim à encaiss	1 777,28		96 946,63				98 723,91		23 317,23	
				75 406,68				75 406,68			
51172	Chèques impayés	42,00		248,54				290,54		217,42	
				73,12				73,12			
	Sous Total compte 5117	42,00		248,54				290,54		217,42	
5118	Autres valeurs à l'encaissement			2 442,59				2 442,59		194,85	
				2 247,74				2 247,74			
	Sous Total compte 511	1 819,28		99 637,76				101 457,04		23 729,50	
				77 727,54				77 727,54			
515	Compte au trésor	677 321,78		49 010 678,27				49 688 000,05		1 702 718,98	
				47 985 281,07				47 985 281,07			

Exercice 2016



80000 - CA GARD RHODANIEN

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 51	679 141,06		49 110 316,03 48 063 008,61				49 789 457,09 48 063 008,61		1 726 448,48	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	8 783,30		5 767,78 5 605,33				14 551,08 5 605,33		8 945,75	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	980,00			215,00			980,00 215,00		765,00	
	Sous Total compte 541	9 763,30		5 767,78 5 820,33				15 531,08 5 820,33		9 710,75	
	Sous Total compte 54	9 763,30		5 767,78 5 820,33				15 531,08 5 820,33		9 710,75	
580	Opérations d'ordre budgétaires			639 332,59 639 332,59				639 332,59 639 332,59			0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			32 816,15 32 816,15				32 816,15 32 816,15			0,00
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			1 213 349,68 1 213 349,68				1 213 349,68 1 213 349,68			0,00
588	Autres virements internes			568 212,14 568 212,14				568 212,14 568 212,14			0,00
	Sous Total compte 58			2 453 710,56 2 453 710,56				2 453 710,56 2 453 710,56			0,00
	Total classe 5	688 904,36		51 569 794,37 50 522 539,50				52 258 698,73 50 522 539,50		1 736 159,23	0,00
605	Achts de matériel équipés trvx					6 112,25		6 112,25		6 112,25	
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					30 380,93		30 380,93		30 380,93	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60612	Achats non stikés fournit énergie élect					150 302,62		150 302,62		150 302,62	
	Sous Total compte 6061					180 683,55		180 683,55		180 683,55	
60621	Achats non stikés combustibles					15 857,39		15 857,39		15 857,39	
60622	Achats non stikés carburants					25 633,94		25 633,94		25 633,94	
60623	Achats non stikés d'aliment					224 698,93		224 698,93		224 698,93	
60628	Achats autres fournit non stikés					11 159,77		11 159,77		11 159,77	
	Sous Total compte 6062					631,85		631,85		631,85	
60631	Achats non stikés fournit entretien					266 822,11		266 822,11		266 822,11	
60632	Achats non stikés fournit petit éqipt					11 159,77		11 159,77		11 159,77	
60636	Achats non stikés vêtements travail					57 734,35		57 734,35		57 734,35	
	Sous Total compte 6063					142 063,03		142 063,03		142 063,03	
6064	Achats non stikés fournit admin					6 314,63		6 314,63		6 314,63	
6065	Achats non stikés livres-disques-cassettes					5 150,43		5 150,43		5 150,43	
	Sous Total compte 6064					204 947,81		204 947,81		204 947,81	
	Sous Total compte 6065					6 314,63		6 314,63		6 314,63	
	Sous Total compte 6066					40 062,82		40 062,82		40 062,82	
	Sous Total compte 6067					967,28		967,28		967,28	
	Sous Total compte 6068					11 064,95		11 064,95		11 064,95	
	Sous Total compte 6069					579,95		579,95		579,95	
	Sous Total compte 6070					198 633,18		198 633,18		198 633,18	
	Sous Total compte 6071					39 095,54		39 095,54		39 095,54	
	Sous Total compte 6072					10 485,00		10 485,00		10 485,00	

80000 - CA GARD RHODANIEN

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6068	Achats non stks autres mat et fourm					97 196,41	1 282,46	97 196,41	1 282,46	95 913,95	
	Sous Total compte 606					800 777,65	20 304,09	800 777,65	20 304,09	780 473,56	
6078	Achats de march - autres					151,00		151,00		151,00	
	Sous Total compte 607					151,00		151,00		151,00	
	Sous Total compte 60					807 040,90	20 304,09	807 040,90	20 304,09	786 736,81	
611	Contrats prestations de services					3 699 816,04	54 954,90	3 699 816,04	54 954,90	3 644 861,14	
6132	Locations immobilières					268 522,36		268 522,36		268 522,36	
6135	Locations mobilières					224 671,71	5 054,99	224 671,71	5 054,99	219 616,72	
	Sous Total compte 613					493 194,07	5 054,99	493 194,07	5 054,99	488 139,08	
614	Charges locatives et de copropriété					1 936,19		1 936,19		1 936,19	
61521	Entretien et réparations de terrains					3 653,00		3 653,00		3 653,00	
615221	Bâtiments publics					5 273,88		5 273,88		5 273,88	
615228	Autres bâtiments					49 424,44	6 336,40	49 424,44	6 336,40	43 088,04	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 61522					54 698,32	6 336,40	54 698,32	6 336,40	48 361,92	
615231	Voieries					10 892,50	10 892,50	10 892,50	10 892,50		0,00
615232	Réseaux					13 594,90		13 594,90		13 594,90	
	Sous Total compte 61523					24 487,40	10 892,50	24 487,40	10 892,50	13 594,90	
61524	Entretien réparations de bois et forêts					22 951,90		22 951,90		22 951,90	
	Sous Total compte 6152					105 790,62	17 228,90	105 790,62	17 228,90	88 561,72	
61551	Entretien réparations matériel roulant					24 349,47	4 720,38	24 349,47	4 720,38	19 629,09	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					60 510,96	590,59	60 510,96	590,59	59 920,37	
	Sous Total compte 6155					84 860,43	5 310,97	84 860,43	5 310,97	79 549,46	
6156	Maintenance					57 800,81	302,55	57 800,81	302,55	57 498,26	
	Sous Total compte 615					248 451,86	22 842,42	248 451,86	22 842,42	225 609,44	
6161	Multirisques					14 664,25	2 677,03	14 664,25	2 677,03	11 987,22	
6162	Assurance obligatoire dommage-constructi					13 538,00	1 165,00	13 538,00	1 165,00	12 373,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6168	Autres					32 017,52		32 017,52		32 017,52	
	Sous Total compte 616					60 219,77	3 842,03	60 219,77	3 842,03	56 377,74	
617	Etudes et recherches					231 962,38	87 334,50	231 962,38	87 334,50	144 627,88	
6182	Divers doc générale et technique					14 682,54	567,80	14 682,54	567,80	14 114,74	
6184	Divers verst à organismes formation					80 563,14	17 784,50	80 563,14	17 784,50	62 778,64	
6185	Divers - frais colloques et séminaires					1 180,00		1 180,00		1 180,00	
6188	Autres frais divers					429 375,42	22 745,87	429 375,42	22 745,87	406 629,55	
	Sous Total compte 618					525 801,10	41 098,17	525 801,10	41 098,17	484 702,93	
	Sous Total compte 61					5 261 381,41	215 127,01	5 261 381,41	215 127,01	5 046 254,40	
6217	Persel affecté par Cnes membres GFP					355 334,14	5 802,08	355 334,14	5 802,08	349 532,06	
6218	Autre personnel extérieur au service					12 088,60		12 088,60		12 088,60	
	Sous Total compte 621					367 422,74	5 802,08	367 422,74	5 802,08	361 620,66	
6225	Indemnités au comptable et régisseurs					7 156,59		7 156,59		7 156,59	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6226	Rému intermédiés honoraires					153 949,84	2 535,70	153 949,84	2 535,70	151 414,14	
6227	Rému intermédiés honoraires frais act cont					3 918,88		3 918,88		3 918,88	
6228	Rému intermédiés honoraires divers					12 955,74	410,04	12 955,74	410,04	12 545,70	
	Sous Total compte 622					177 981,05	2 945,74	177 981,05	2 945,74	175 035,31	
6231	Pub public relat publ annonces insert					24 423,66	2 922,85	24 423,66	2 922,85	21 500,81	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					172 192,74	5 346,35	172 192,74	5 346,35	166 846,39	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					144 263,54	30 285,08	144 263,54	30 285,08	113 978,46	
6238	Pub public relat publ divers					88 867,95	7 089,00	88 867,95	7 089,00	81 778,95	
	Sous Total compte 623					429 747,89	45 643,28	429 747,89	45 643,28	384 104,61	
6241	Transports de biens					2 376,00		2 376,00		2 376,00	
6247	Transports collectifs					117 548,29	5 164,90	117 548,29	5 164,90	112 383,39	
6248	Transports-divers					500,00		500,00		500,00	
	Sous Total compte 624					120 424,29	5 164,90	120 424,29	5 164,90	115 259,39	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Exercice 2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
6251	Déplacments missions récep - voyage déplacments					41 348,75		41 348,75		41 348,75		30 752,96
6255	Déplacments missions récep frais déménagement					10 612,60		10 612,60		10 612,60		10 210,08
6256	Déplacments missions récep - missions					4 763,38		4 763,38		4 763,38		4 763,38
6257	Déplacments missions récep - réceptions					415,64		415,64		415,64		0,00
	Sous Total compte 625					57 140,37		57 140,37		57 140,37		45 726,42
6261	Frais d'affranchissement					11 413,95		11 413,95		11 413,95		24 142,88
6262	Frais de télécommunications					24 142,88		24 142,88		24 142,88		96 592,95
	Sous Total compte 626					96 643,36		96 643,36		96 643,36		120 735,83
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					120 786,24		120 786,24		120 786,24		2 250,00
6281	Aut serv extér concours divers					2 250,00		2 250,00		2 250,00		184 613,29
6282	Frais gardien églises forêts bois com					186 185,84		186 185,84		186 185,84		10 994,94
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					1 572,55		1 572,55		1 572,55		2 844,97
62875	Rembst frais aux Cnes membres GFP					10 994,94		10 994,94		10 994,94		845 827,71
						2 844,97		2 844,97		2 844,97		440 129,92
						845 827,71		845 827,71		845 827,71		405 697,79

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Exercice 2016

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_1_2017-DE

Régularisé le 04/05/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62878	Rembst frais à autres organismes					3 901,76	193,79	3 901,76	193,79	3 707,97	
	Sous Total compte 6287			849 729,47	405 891,58	849 729,47	405 891,58	849 729,47	405 891,58	443 837,89	
6288	Autres serv extér					3 900,00		3 900,00		3 900,00	
	Sous Total compte 628			1 053 655,22	407 464,13	1 053 655,22	407 464,13	1 053 655,22	407 464,13	646 191,09	
	Sous Total compte 62			2 329 407,80	478 484,49	2 329 407,80	478 484,49	2 329 407,80	478 484,49	1 850 923,31	
6332	Cotisations versées au FNAL					36 173,07		36 173,07		36 173,07	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					118 774,84		118 774,84		118 774,84	
6338	Autres impôts tax verst sur rému aut org					58 664,24		58 664,24		58 664,24	
	Sous Total compte 633			213 612,15		213 612,15		213 612,15		213 612,15	
63512	Impôts directs - taxes foncières					17 880,00		17 880,00		17 880,00	
	Sous Total compte 6351			17 880,00		17 880,00		17 880,00		17 880,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					663,52		663,52		663,52	
	Sous Total compte 635			18 543,52		18 543,52		18 543,52		18 543,52	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 63					232 155,67		232 155,67		232 155,67	
64111	Persl titulaire rémunération principale					5 235 351,13		5 235 351,13		5 235 351,13	
64112	Persl titulaire_NBI supplt fami indem rés					201 642,74		201 642,74		201 642,74	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					951 643,17		951 643,17		951 643,17	
	Sous Total compte 6411					6 388 637,04		6 388 637,04		6 388 637,04	
64131	Persel non titulaire - rémunération					2 002 793,42		2 002 793,42		2 002 793,42	
64136	Persel non titul indié préavis licence					1 606,84		1 606,84		1 606,84	
64138	Autres indemnités					365 903,12		365 903,12		365 903,12	
	Sous Total compte 6413					2 370 303,38		2 370 303,38		2 370 303,38	
64162	Emplois d'avenir					190 144,81		190 144,81		190 144,81	
	Sous Total compte 6416					190 144,81		190 144,81		190 144,81	
6417	Persel non titulaire rémun apprentis					100 177,39		100 177,39		100 177,39	
6419	Rembst rémunérations du persel					63 036,79		63 036,79		63 036,79	
						343 865,83		343 865,83		343 865,83	
										280 829,04	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Exercice 2016

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_1_2017-DE
Révisé le 04/05/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 641					9 112 299,41	343 865,83	9 112 299,41	343 865,83	8 768 433,58	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					1 414 594,65		1 414 594,65		1 414 594,65	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					1 764 942,57		1 764 942,57		1 764 942,57	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					162 602,71		162 602,71		162 602,71	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					141 150,08		141 150,08		141 150,08	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					93 127,36		93 127,36		93 127,36	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance							7 909,39		7 909,39	
	Sous Total compte 645					3 576 417,37	7 909,39	3 576 417,37	7 909,39	3 568 507,98	
6475	Autres charges sociales médecine travail					3 950,00		3 950,00		3 950,00	
	Sous Total compte 647					3 950,00		3 950,00		3 950,00	
	Sous Total compte 64					12 692 666,78	351 775,22	12 692 666,78	351 775,22	12 340 891,56	
651	Redev concessions brevets licences					3 763,36	966,00	3 763,36	966,00	2 797,36	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					315 428,96		315 428,96		315 428,96	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
6532	Frais mission maires adjts conseillers					2 056,56		2 056,56			2 056,56	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					16 022,30		16 022,30			16 022,30	
6534	Cotisations sécu soc maire adjts conseil					81 667,85		81 667,85			81 667,85	
6535	Frais formation maires adjts conseil					1 100,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00			0,00
	Sous Total compte 653					416 275,67	1 100,00	416 275,67	1 100,00		415 175,67	
6541	Contributions au fonds de compensation d					20 602,00		20 602,00			20 602,00	
65548	Autres contributions					4 652 730,49		4 652 730,49			4 631 631,99	
	Sous Total compte 6554					21 098,50		21 098,50			21 098,50	
	Sous Total compte 655					4 673 332,49	21 098,50	4 673 332,49	21 098,50		4 652 233,99	
657363	Subv fonct vers élab serv ratt car admi					33 562,76		33 562,76			33 562,76	
	Sous Total compte 65736					33 562,76		33 562,76			33 562,76	
	Sous Total compte 6573					566 559,72	101 557,41	566 559,72	101 557,41		465 002,31	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé											

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 657					600 122,48	101 557,41	600 122,48	101 557,41	498 565,07	
	Sous Total compte 65					5 693 494,00	124 721,91	5 693 494,00	124 721,91	5 568 772,09	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					152 889,16		152 889,16		152 889,16	
	Sous Total compte 6611					152 889,16		152 889,16		152 889,16	
	Sous Total compte 661					152 889,16		152 889,16		152 889,16	
	Sous Total compte 66					152 889,16		152 889,16		152 889,16	
6718	Charg except aut charg except opér: gest					240 217,90		240 217,90		240 217,90	
	Sous Total compte 671					240 217,90		240 217,90		240 217,90	
673	Charges except titres annulés					6 518,00		6 518,00		6 518,00	
	Sous Total compte 67					246 735,90		246 735,90		246 735,90	
6811	DA - immob					639 332,59		639 332,59		639 332,59	
	Sous Total compte 681					639 332,59		639 332,59		639 332,59	
	Sous Total compte 68					639 332,59		639 332,59		639 332,59	

Exercice 2016



80000 - CA GARD RHODANIEN

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 6					28 055 104,21 1 190 412,72		28 055 104,21 1 190 412,72		27 153 429,92 288 738,48	
70611	Prestation services redev enlèvement om					1 666,00		1 666,00			1 666,00
70612	Prestation serv redev spéc enlèvt ordure					2 162,98 66 485,32		2 162,98 66 485,32			64 322,34
	Sous Total compte 7061					2 162,98 66 651,32		2 162,98 66 651,32			64 488,34
7062	Prestation serv redev droits culturel					19 980,00 27 766,00		19 980,00 27 766,00			7 786,00
70632	Redev droits services à caract loisirs					1 236,85 495 883,27		1 236,85 495 883,27			494 646,42
	Sous Total compte 7063					1 236,85 495 883,27		1 236,85 495 883,27			494 646,42
7066	Prestation serv redev droits social					145 446,27 1 407 268,07		145 446,27 1 407 268,07			1 261 821,80
	Sous Total compte 706					168 826,10 1 997 568,66		168 826,10 1 997 568,66			1 828 742,56
70845	Mise à dispo persel aux Cnes membres GFP					234 712,56 485 927,88		234 712,56 485 927,88			251 215,32
70848	Mise à dispo persel facturée autres org					149 097,94		149 097,94			149 097,94
	Sous Total compte 7084					234 712,56 635 025,82		234 712,56 635 025,82			400 313,26
70875	Aut prod rembst frais coll membres GFP					10 006,08 10 006,08		10 006,08 10 006,08			0,00

80000 - CA GARD RHODANIEN

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70878	Autres produits - remboursement de frais					47 625,13		47 625,13			47 625,13
	Sous Total compte 7087			10 006,08		57 631,21		10 006,08			47 625,13
	Sous Total compte 708			244 718,64		692 657,03		244 718,64			447 938,39
	Sous Total compte 70			413 544,74		2 690 225,69		413 544,74			2 276 680,95
73111	Taxes foncières et d'habitation			1 834,00		22 450 448,00		1 834,00			22 448 614,00
73112	Cotisation Valeur Ajoutée Entreprises					2 836 999,00		2 836 999,00			2 836 999,00
73113	Taxes sur les surfaces commerciales					458 925,00		458 925,00			458 925,00
73114	Imposition Forfait Entreprises Réseau					893 977,00		893 977,00			893 977,00
	Sous Total compte 7311			1 834,00		26 640 349,00		1 834,00			26 638 515,00
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assimil			759,00		1 317 351,00		759,00			1 316 592,00
	Sous Total compte 731			2 593,00		27 957 700,00		2 593,00			27 955 107,00
7321	Attribution de compensation					3 810,54		3 810,54			3 810,54
7325	Fonds de péréq ressources interco et com					537 033,00		537 033,00			537 033,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Exercice 2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7328	Autres revertst fiscalité					40 711,00		40 711,00		40 711,00	40 711,00
	Sous Total compte 732					581 554,54		581 554,54		581 554,54	581 554,54
7331	Taxe enlèvement om					10 135 122,00		10 135 122,00		10 135 122,00	10 135 122,00
	Sous Total compte 733					10 135 122,00		10 135 122,00		10 135 122,00	10 135 122,00
7362	Taxes de séjour					18 998,95		18 998,95		18 998,95	118 739,41
	Sous Total compte 736					137 738,36		137 738,36		137 738,36	118 739,41
739113	Revertst conventionnels de fiscalité					2 457 917,60		2 457 917,60		2 457 917,60	2 253 038,40
	Autres restitutions dégrt contrib direct					204 879,20		204 879,20		204 879,20	692,00
7391178	Autres restitutions dégrt contrib direct					692,00		692,00		692,00	692,00
	Sous Total compte 739117					692,00		692,00		692,00	692,00
	Sous Total compte 73911					2 458 609,60		2 458 609,60		2 458 609,60	2 253 730,40
	Sous Total compte 7391					204 879,20		204 879,20		204 879,20	2 253 730,40
73921	Attributions de compensation					13 330 727,44		13 330 727,44		13 330 727,44	13 326 175,87
	Reversements sur FNGIR					4 551,57		4 551,57		4 551,57	8 453 047,00
73923	Reversements sur FNGIR					8 453 047,00		8 453 047,00		8 453 047,00	8 453 047,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73928	Autres					1 316 554,00		1 316 554,00		1 316 554,00	
	Sous Total compte 7392					23 100 328,44	4 551,57	23 100 328,44	4 551,57	23 095 776,87	
7398	Reverst restitutions prélevt divers					662,00		662,00		662,00	
	Sous Total compte 739					25 559 600,04	209 430,77	25 559 600,04	209 430,77	25 350 169,27	
	Sous Total compte 73					25 581 191,99	39 021 545,67	25 581 191,99	39 021 545,67	13 440 353,68	
7411	DGFdotation forfaitaire					109 469,00		109 469,00		109 469,00	
74124	Dot intercommunalité										
74126	Dot compens groupits Cnes					1 100 510,00		1 100 510,00		1 100 510,00	
	Sous Total compte 7412					4 060 433,00		4 060 433,00		4 060 433,00	
7419	Reverst DGF					87 575,20		87 575,20		87 575,20	
	Sous Total compte 741					87 575,20	5 270 412,00	87 575,20	5 270 412,00	5 182 836,80	
74712	Emplois d'avenir									73 411,40	73 411,40
74718	Autres participations Etat					10 978,04	31 047,89	10 978,04	31 047,89	20 069,85	

80000 - CA GARD RHODANIEN

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 7471					10 978,04	104 459,29	10 978,04	104 459,29		93 481,15
7472	Participations - Région					46 636,70	86 636,70	46 636,70	86 636,70		40 000,00
7473	Participations - Dépt					72 793,95	235 034,50	72 793,95	235 034,50		162 240,55
74741	Participations Cnes membres GFP					209,40	2 785,00	209,40	2 785,00		2 575,60
	Sous Total compte 7474					209,40	2 785,00	209,40	2 785,00		2 575,60
7478	Participations - autres organismes					2 125 905,13	6 185 036,69	2 125 905,13	6 185 036,69		4 059 131,56
	Sous Total compte 747					2 256 523,22	6 613 952,18	2 256 523,22	6 613 952,18		4 357 428,96
748311	Compensation des pertes d'impos a la CET					1 818 529,00		1 818 529,00		1 818 529,00	
748314	Dotation unique compensations spé TP						43 690,00		43 690,00		43 690,00
	Sous Total compte 74831					1 818 529,00		1 818 529,00		1 818 529,00	
74832	Attributions du fdip										87 392,00
74833	Etat Compensation de la CET (CVAE CFE)										4 778,00
74834	Compens au titre exonérat tax foncieres										14 874,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Exercice 2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
74835	Compens au titre exonérat de la th					655 371,00		655 371,00			655 371,00	
	Sous Total compte 7483					2 624 634,00		2 624 634,00			2 624 634,00	
	Sous Total compte 748					2 624 634,00		2 624 634,00			2 624 634,00	
	Sous Total compte 74					2 344 098,42		2 344 098,42				
						14 508 998,18		14 508 998,18			12 164 899,76	
752	Revenus des immeubles							37 401,90			37 401,90	
758	Produits divers de gestion courante					263 120,03		263 120,03				
						287 761,19		287 761,19			24 641,16	
	Sous Total compte 75					263 120,03		263 120,03			62 043,06	
7688	Autres							141,16			141,16	
	Sous Total compte 768							141,16			141,16	
	Sous Total compte 76							141,16			141,16	
7718	Autres prod except sur opé gestion							39 680,06			39 680,06	
	Sous Total compte 771							39 680,06			39 680,06	
773	Mdts annuel exer antér ou déchéance quad							2 271,89			2 271,89	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Exercice 2016

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_1_2017-DE
Recu le 04/05/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7788	Produits exceptionnels divers					976,58	5 089,69	976,58	5 089,69		4 113,11
	Sous Total compte 778					976,58	5 089,69	976,58	5 089,69		4 113,11
	Sous Total compte 77					976,58	47 041,64	976,58	47 041,64		46 065,06
	Total classe 7					28 602 931,76	56 593 115,43	28 602 931,76	56 593 115,43	25 437 744,47	53 427 928,14
	Total général	37 955 539,91	175 504 409,14	172 051 396,63	58 772 564,60	272 232 513,65	272 232 513,65	272 232 513,65	272 232 513,65	94 259 782,43	94 259 782,43

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2016

DÉSIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT		CRÉDIT		SOLDES			
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
TRANSPORT SOLIDAIRE	3 000,00	4 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00	0,00	0,00
Sous Total compte 861	3 000,00	4 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00	0,00	0,00
862 Correspondant								
TRANSPORT SOLIDAIRE	675,00	7 500,00	8 175,00	0,00	8 253,00	8 253,00	0,00	78,00
Sous Total compte 862	675,00	7 500,00	8 175,00	0,00	8 253,00	8 253,00	0,00	78,00
863 Prise en charge titre et valeur								
TRANSPORT SOLIDAIRE	0,00	8 253,00	8 253,00	3 675,00	4 500,00	8 175,00	78,00	0,00
Sous Total compte 863	0,00	8 253,00	8 253,00	3 675,00	4 500,00	8 175,00	78,00	0,00
TOTAUX	3 675,00	20 253,00	23 928,00	3 675,00	20 253,00	23 928,00	78,00	78,00

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017



80000 CA GARD RHODANIEN

PAGE DES SIGNATURES

Exercice 2016

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CA GARD RHODANIEN pendant l'année 2016 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Centre des Finances publiques
Trésorerie de Bagnols sur Cèze
24, avenue de l'Ancyse
BP 162
30205 BAGNOLS SUR CEZE

~~Le Trésorier de Bagnols-sur-Cèze
Thierry TOESCA
Inspecteur principal
des finances publiques~~

À, le

L'Administrateur Général
des Finances Publiques
Par procuration
Le chef de service

10 AVR. 2017

Anne-Marie BONHOURE

ABS / Cèze le 04/05/2017

Vu par
écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... *20 Avril 2017* ... par l'organe délibérant.

*A Bagnols sur Cèze
le 10/04/17
Le Président
[Signature]*



San. Christine Rey

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°18-1/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 57

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL**, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Philippe GAMARD à **Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Compte de gestion 2016 du budget principal.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier principal, présente les résultats d'un budget annexe d'une Communauté de Communes (SPANC). Les résultats de ce budget annexe n'ont pas été comptabilisés dans la reprise des résultats de la Communauté d'Agglomération car la compétence SPANC a été transférée à un syndicat intercommunal au 1^{er} janvier 2013, date de la création de l'agglomération.

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (1 opposition) ;

- d'approuver le compte de gestion 2016 du budget principal (hors la différence concernant la reprise du résultat 2012 du budget annexe du SPANC).

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 04/05/17

030004

TRES. BAGNOLS-SUR-CEZE

80003 CA AIRES ACCUEIL

ORIGINE DU DOCUMENT : thierry.toesca

Libellé du poste comptable : TRES. BAGNOLS-SUR-CEZ

Date à considérer dans les messages de supervision

Filtre : Edition Provisoire : 0

Filtre : A Viser : 1

Filtre : Edition destinée au CDG sur chiffre étend

TRÉSOR PUBLIC

TRES. BAGNOLS-SUR-CEZE

N° CODIQUE 030004

Date d'édition : 07/04/2017

IDENTIFIANT BUDGET 80003

N° de SIRET 20003469200042

CA AIRES ACCUEIL

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2016**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

M TOESCA Thierry

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2016 AU 07/04/2017

N° CODIQUE 030004
 TRES. BAGNOLS-SUR-CEZE
 Date d'édition : 07/04/2017
 L5.0.002.024

Population :
 Nomenclature M4 spic
 Voté par Nature
 Exercice 2016

SOMMAIRE

	PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	4
2 Bilan	5
3 Compte de résultat synthétique	13
4 Compte de résultat	14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	22
2 Résultats d'exécution	23
3 Etat de consommation des crédits	24
4 Etat de réalisation des opérations	28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	32
1 Balance des comptes	33
2 Situation des valeurs inactives	40
4EME PARTIE : Page des signatures	41

SITUATION PATRIMONIALE

80003 - CA AIRES ACCUEIL
BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Dotations	0,00
Terrains	0,00	Fonds globalisés	0,00
Constructions	0,00	Réserves	0,00
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	0,00	Différences sur réalisations d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	874,03	Report à nouveau	0,00
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice	-99,94
Autres immobilisations corporelles	0,00	Subventions transférables	288,91
Total immobilisations corporelles (nettes)	874,03	Subventions non transférables	0,00
Immobilisations financières	0,00	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	874,03	Autres fonds propres	0,00
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	188,97
Créances	974,91	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	1 637,70
Disponibilités	0,62	Fournisseurs	19,10
Autres actifs circulants	0,00	Autres dettes à court terme	0,02
TOTAL ACTIF CIRCULANT	975,53	Total dettes à court terme	19,12
Comptes de régularisations	3,70	TOTAL DETTES	1 656,83
		Comptes de régularisations	7,47
TOTAL ACTIF	1 853,26	TOTAL PASSIF	1 853,26

80003 - CA AIRES ACCUEIL
BILAN (en Euros)

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Frais d'établissement				
Frais d'études de R & D				
Conces, brev, licences, marques, procéd				
Fonds commercial, droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Terrains en toute propriété				
Constructions en toute propriété				
Construction sur sol autrui en tte prop				
Instal, mat et outill techn en tte prop				
Oeuvres d'art				
Autres immob corpo en tte propriété				
Immo corpo en cours en tte prop	874 031,08	0,00	874 031,08	836 173,58
Immobilisations affectées en toute prop				
Immobilisations mises en concession				
Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Construc reçues au titre mise à dispo				
Construction sur sol autrui mise à dispo				
MONTANT A REPORTER	874 031,08	0,00	874 031,08	836 173,58

80003 - CA AIRES ACCUEIL
BILAN (en Euros)

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	
REPORT	874 031,08	0,00	874 031,08	836 173,58	
Instal, mat et outil tech mise à dispo					
Autres immob corpo mise à dispo					
Immobilisation en cours mise à dispo					
Terrains reçus en affect ou concess					
Constructions reçues en affect ou conc					
Construction sur sol d'autrui					
Instal, matériel et outillage technique					
Autres immobilisations corporelles					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres créances					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	874 031,08	0,00	874 031,08	836 173,58	

ACTIF
IMMOBILISE
(SUITE)

80003 - CA AIRES ACCUEIL
BILAN (en Euros)

	ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	NET
	Matières premières et autres approvision					
	En cours de production biens et services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances					
	Clients et comptes rattachés					
	Créances irrécouvrables admises en NV					
ACTIF	Autres créances d'exploitation	48 016,75	0,00	48 016,75	19 607,59	
CIRCULANT	Créances sur l'Etat et collec publiques					
	Créances sur les BA ou le BP	926 891,24	0,00	926 891,24	1 292 956,50	
	Opérations pour le compte de tiers					
	Autres créances diverses	0,00	0,00	0,00	7 814,55	
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	624,71	0,00	624,71	619,74	
	Avances de trésorerie					
	Charges constatées d'avance					
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	975 532,70	0,00	975 532,70	1 320 998,38	

80003 - CA AIRES ACCUEIL
BILAN (en Euros)

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Charges à répartir sur plusieurs exer				
Primes de remboursement des obligations				
Dépenses à classer et à régulariser	3 700,31	0,00	3 700,31	3 700,00
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	3 700,31	0,00	3 700,31	3 700,00
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 853 264,09	0,00	1 853 264,09	2 160 871,96
COMPTES DE REGULARI SATION				

030004
TRES. BAGNOLS-SUR-CEZEI-2
Exercice 2016

80003 - CA AIRES ACCUEIL

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations			
Mise à disposition chez le bénéficiaire			
Affectation par collec de rattachement			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Report à nouveau	0,01	0,01	0,01
Résultat de l'exercice	-99 942,53	-99 942,53	0,00
Subventions d'investissement	288 912,00	288 912,00	288 912,00
Provisions règlementées			
Fonds globalisés			
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	188 969,48	188 969,48	288 912,01



030004
TRES. BAGNOLS-SUR-CEZE

I-2
Exercice 2016

80003 - CA AIRES ACCUEIL

BILAN (en Euros)

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_2_2017-DE
Reçu le 04/05/2017

	PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

	PASSIF	
	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des états de crédits	1 645 003,40	1 850 000,00
Emprunts et dettes financières	-7 300,00	-4 900,00
Crédits et lignes de trésorerie		
Avances		
Fournisseurs et comptes rattachés	19 098,45	19 556,30
Dettes fiscales et sociales	24,48	1 853,20
Autres dettes d'exploitation		
Fournisseurs d'immobilisations	0,00	5 076,00
Dettes envers l'Etat et les collec publ	0,00	157,00
Dettes fiscales impôt sur les bénéfices		
Dettes envers les BA ou le BP		
Opérations pour le compte de tiers		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
DETTES TOTAL III	1 656 826,33	1 871 742,50

DETTES

COMpte DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	72,30	83,48
Produits des services	15,24	17,63
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	87,53	101,11
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	87,64	101,11
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Charges courantes non financières	87,64	101,11
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	-0,11	0,00
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	99,84	0,00
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-99,84	0,00
RÉSULTAT COURANT	-99,94	0,00
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-99,94	0,00

80003 - CA AIRES ACCUEIL
COMpte DE RésULTAT 1

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Prestations de services		
Divers produits d'exploitation	15 235,78	17 628,57
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	72 295,11	83 484,82
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits d'exploitation		
TOTAL I	87 530,89	101 113,49
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation stock mat prem, autres approv		
Autres achats et charges externes	87 637,75	101 113,49
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts, taxes et versem assimilés		
Salaires et traitements		

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Charges sociales		
Dotations amortissements des immob		
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riches et charges		
Autres charges d'exploitation		
TOTAL II	87 637,75	101 113,49
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-106,86	
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières, créances de l'actif		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	99 835,67	
Pertes de change		

80003 - CA AIRES ACCUEIL
COMpte DE Résultat 1

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	99 835,67	
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-99 835,67	
A + B - RESULTAT COURANT	-99 942,53	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI		
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		

COMPTE DE RÉSULTAT 1

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	87 530,89	101 113,19
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	187 473,42	101 113,19
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-99 942,53	

ANNEXE

OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2016

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

80003 - CA AIRES ACCUEIL

OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2016

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

EXECUTION BUDGETAIRE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 456 268,42	202 000,00	1 658 268,42
Titres de recettes émis (b)	6 300,00	95 345,44	101 645,44
Réductions de titres (c)	0,00	7 814,55	7 814,55
Recettes nettes (d = b - c)	6 300,00	87 530,89	93 830,89
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 456 268,42	202 000,00	1 658 268,42
Mandats émis (f)	251 554,10	187 473,42	439 027,52
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	251 554,10	187 473,42	439 027,52
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	245 254,10	99 942,53	345 196,63

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CA AIRES ACCUEIL					
Investissement	1 297 838,42	0,00	-245 254,10	0,00	1 052 584,32
Fonctionnement	0,01	0,00	-99 942,53	0,00	-99 942,52
Sous-Total	1 297 838,43	0,00	-345 196,63	0,00	952 641,80
TOTAL III	1 297 838,43	0,00	-345 196,63	0,00	952 641,80
TOTAL I + II + III	1 297 838,43	0,00	-345 196,63	0,00	952 641,80

La délibération prise par le BA de transférer un excédent d'investissement de 100 000 € vers le fonctionnement génère un e discordance entre le compte administratif et le compte de gestion. Malgré le visa de la préfecture, je ne peux ali gner ma gestion. En effet le tome II de la M 14 prévoit page 131 § 4 des cas particuliers de reprise d'un excédent ave c une motivation. Aucun critère n'est rempli.

80003 - CA AIRES ACCUEIL

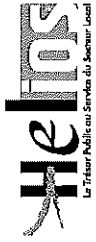
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
16	Emprunts et dettes assimilées	221 000,00		221 000,00
21	Immobilisations corporelles	15 000,00		15 000,00
23	Immobilisations en cours	1 117 792,42		1 117 792,42
020	Dépenses imprévues - section d'investiss	102 476,00		102 476,00
	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 456 268,42		1 456 268,42
	TOTAL	1 456 268,42		1 456 268,42
	TOTAL GENERAL	1 456 268,42		1 456 268,42

80003 - CA AIRES ACCUEIL

**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
16	221 000,00	213 696,60		213 696,60	7 303,40
21	15 000,00				15 000,00
23	1 117 792,42	37 857,50		37 857,50	1 079 934,92
020	102 476,00				102 476,00
SOUS-TOTAL	1 456 268,42	251 554,10		251 554,10	1 204 714,32
TOTAL	1 456 268,42	251 554,10		251 554,10	1 204 714,32
TOTAL GENERAL	1 456 268,42	251 554,10		251 554,10	1 204 714,32



80003 - CA AIRES ACCUEIL

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
13	Subventions d'investissement	243 430,00		243 430,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00		15 000,00
	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	258 430,00		258 430,00
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	258 430,00		258 430,00
001	Solde d'exécution de la section d'invest	1 197 838,42		1 197 838,42
	TOTAL GENERAL	1 456 268,42		1 456 268,42



80003 - CA AIRES ACCUEIL

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
13	243 430,00				243 430,00
16	15 000,00	6 300,00		6 300,00	8 700,00
SOUS-TOTAL	258 430,00	6 300,00		6 300,00	252 130,00
TOTAL	258 430,00	6 300,00		6 300,00	252 130,00
001	1 197 838,42				1 197 838,42
TOTAL GENERAL	1 456 268,42	6 300,00		6 300,00	1 449 968,42

**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	102 000,00		102 000,00
66	Charges financières	100 000,00		100 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	202 000,00		202 000,00
TOTAL GENERAL		202 000,00		202 000,00



80003 - CA AIRES ACCUEIL

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
011	102 000,00	87 637,75		87 637,75	14 362,25
66	100 000,00	99 835,67		99 835,67	164,33
TOTAL	202 000,00	187 473,42		187 473,42	14 526,58
TOTAL GENERAL	202 000,00	187 473,42		187 473,42	14 526,58

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
70	Ventes de produits fabriqués prestations	22 000,00		22 000,00
74	Subventions d'exploitation	80 000,00		80 000,00
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	102 000,00		102 000,00
002	Résultat d'exploitation reporté	100 000,00		100 000,00
	TOTAL GENERAL	202 000,00		202 000,00



80003 - CA AIRES ACCUEIL

**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
70	22 000,00	15 235,78		15 235,78	6 764,22
74	80 000,00	80 109,66	7 814,55	72 295,11	7 704,89
TOTAL	102 000,00	95 345,44	7 814,55	87 530,89	14 469,11
002	100 000,00				100 000,00
TOTAL GENERAL	202 000,00	95 345,44	7 814,55	87 530,89	114 469,11

80003 CA AIRES ACCUEIL

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
1641	Emprunts en euros	204 996,60		204 996,60
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 700,00		8 700,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	213 696,60		213 696,60
2313	Constructions	37 857,50		37 857,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	37 857,50		37 857,50
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	251 554,10		251 554,10
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	251 554,10		251 554,10
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	251 554,10		251 554,10

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 300,00		6 300,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	6 300,00		6 300,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	6 300,00		6 300,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 300,00		6 300,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	6 300,00		6 300,00

80003 CA AIRES ACCUEIL

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
604	Achats d'études et prestations de servic	214,03		214,03
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	13 068,13		13 068,13
611	Sous-traitance générale	70 340,72		70 340,72
6137	Redevances droits de passage et servitud	489,93		489,93
61528	Autres	33,90		33,90
6156	Maintenance	60,00		60,00
6226	Honoraires	550,00		550,00
6231	annonces et insertions	336,48		336,48
6262	Frais de télécommunications	2 544,56		2 544,56
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	87 637,75		87 637,75
66111	Intérêts réglés à l'échéance	99 835,67		99 835,67
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	99 835,67		99 835,67
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	187 473,42		187 473,42
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	187 473,42		187 473,42

80003 CA AIRES ACCUEIL

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
7083	Locations diverses	15 235,78		15 235,78
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriqués prestations	15 235,78		15 235,78
74	Subventions d'exploitation	80 109,66	7 814,55	72 295,11
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Subventions d'exploitation	80 109,66	7 814,55	72 295,11
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	95 345,44	7 814,55	87 530,89
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	95 345,44	7 814,55	87 530,89

COMPTABILITE

DES DENIERS ET VALEURS

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Exercice 2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau solde créditeur		0,01								0,01
	Sous Total compte 11		0,01								0,01
1311	Etat et EPN	266 787,00							266 787,00		266 787,00
1313	Dépt	22 125,00							22 125,00		22 125,00
	Sous Total compte 131	288 912,00							288 912,00		288 912,00
	Sous Total compte 13	288 912,00							288 912,00		288 912,00
1641	Emprunts en euros	1 850 000,00				204 996,60			204 996,60	1 850 000,00	1 645 003,40
	Sous Total compte 164	1 850 000,00				204 996,60			204 996,60	1 850 000,00	1 645 003,40
165	Dép et caution reçus	4 900,00				8 700,00	6 300,00		13 600,00	7 300,00	
	Sous Total compte 16	4 900,00				213 696,60	6 300,00		218 596,60	1 856 300,00	1 637 703,40
	Total classe 1	4 900,00				213 696,60	6 300,00		218 596,60	7 300,00	
2313	Constructions	561 419,07				37 857,50			599 276,57		599 276,57
2315	Instal mat outil techn	274 754,51							274 754,51		274 754,51

80003 - CA AIRES ACCUEIL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 231	836 173,58				37 857,50		874 031,08		874 031,08	
	Sous Total compte 23	836 173,58				37 857,50		874 031,08		874 031,08	
	Total classe 2	836 173,58				37 857,50		874 031,08		874 031,08	0,00
4011	Fournisseurs		19 556,30	103 896,99	103 439,14			103 896,99	122 995,44		19 098,45
	Sous Total compte 401		19 556,30	103 896,99	103 439,14			103 896,99	122 995,44		19 098,45
4041	Fournis immob		5 076,00	50 505,00	45 429,00			50 505,00	50 505,00		0,00
	Sous Total compte 404		5 076,00	50 505,00	45 429,00			50 505,00	50 505,00		0,00
	Sous Total compte 40		24 632,30	154 401,99	148 868,14			154 401,99	173 500,44		19 098,45
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			7 814,55	7 814,55			7 814,55	7 814,55		0,00
	Sous Total compte 441			7 814,55	7 814,55			7 814,55	7 814,55		0,00
4431	Opér particul avec Etat dépenses		157,00	157,00				157,00	157,00		0,00
	Sous Total compte 443		157,00	157,00				157,00	157,00		0,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations	846,00		7 571,50	8 417,00			8 417,50	8 417,00	0,50	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44566	TVA déduct sur autres biens et services	2 203,01		18 438,10	17 466,00			20 641,11	17 466,00	3 175,11	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	16 558,58		291 625,00	270 482,78			308 183,58	270 482,78	37 700,80	
	Sous Total compte 4456	19 607,59		317 634,60	296 365,78			337 242,19	296 365,78	40 876,41	
44571	Etat - TVA collectée		1 853,20	3 686,00	1 857,28			3 686,00	3 710,48		24,48
	Sous Total compte 4457		1 853,20	3 686,00	1 857,28			3 686,00	3 710,48		24,48
	Sous Total compte 445	19 607,59		321 320,60	298 223,06			340 928,19	300 076,26	40 851,93	
4487	Etat - produits à recevoir			7 140,34				7 140,34		7 140,34	
	Sous Total compte 448			7 140,34				7 140,34		7 140,34	
	Sous Total compte 44	19 607,59	2 010,20	336 432,49	306 037,61			356 040,08	308 047,81	47 992,27	
4513	Cpte rattaché avec à subdiv par budg ann	1 292 956,50		103 612,90	469 678,16			1 396 569,40	469 678,16	926 891,24	
	Sous Total compte 451	1 292 956,50		103 612,90	469 678,16			1 396 569,40	469 678,16	926 891,24	
	Sous Total compte 45	1 292 956,50		103 612,90	469 678,16			1 396 569,40	469 678,16	926 891,24	
46711	Autres comptes créditeurs			267 099,20	267 099,20			267 099,20	267 099,20		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4671			267 099,20	267 099,20			267 099,20	267 099,20		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable			33 562,76	33 562,76			33 562,76	33 562,76		0,00
	Sous Total compte 4672			33 562,76	33 562,76			33 562,76	33 562,76		0,00
	Sous Total compte 467			300 661,96	300 661,96			300 661,96	300 661,96		0,00
4687	Divers - produits à recevoir	7 814,55		7 814,55				7 814,55	7 814,55		0,00
	Sous Total compte 468	7 814,55		7 814,55				7 814,55	7 814,55		0,00
	Sous Total compte 46	7 814,55		300 661,96	308 476,51			308 476,51	308 476,51		0,00
4711	Verst des régisseurs			23 392,75	30 379,63			23 392,75	30 379,63		6 986,88
4713	Recettes perçues avant émission titres		217,45	31 592,01	31 855,96			31 592,01	32 073,41		481,40
	Sous Total compte 471		217,45	54 984,76	62 235,59			54 984,76	62 453,04		7 468,28
4721	Dép sans mandatement préalable			37 733,07	37 733,07			37 733,07	37 733,07		0,00
4722	DACR commission carte bancaire	3 700,00						3 700,00	3 700,00		
	Sous Total compte 472	3 700,00		37 733,07	37 733,07			41 433,07	37 733,07		3 700,00

Exercice 2016



80003 - CA AIRES ACCUEIL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			0,31				0,31		0,31	
	Sous Total compte 478			0,31				0,31		0,31	
	Sous Total compte 47	3 700,00	217,45	92 718,14	99 968,66			96 418,14	100 186,11		3 767,97
	Total classe 4	1 324 078,64	26 859,95	987 827,48	1 333 029,08			2 311 906,12	1 359 889,03	978 608,30	26 591,21
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	619,74		10 286,90	10 281,93			10 906,64	10 281,93	624,71	
	Sous Total compte 541	619,74		10 286,90	10 281,93			10 906,64	10 281,93	624,71	
	Sous Total compte 54	619,74		10 286,90	10 281,93			10 906,64	10 281,93	624,71	
	Total classe 5	619,74		10 286,90	10 281,93			10 906,64	10 281,93	624,71	0,00
604	Achts études presta serv					214,03		214,03		214,03	
6061	Fournitures non stockables (eau,énergie)					13 068,13		13 068,13		13 068,13	
	Sous Total compte 606					13 068,13		13 068,13		13 068,13	
	Sous Total compte 60					13 282,16		13 282,16		13 282,16	
611	Sous-traitance générale					70 340,72		70 340,72		70 340,72	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6137	Redev droits passage servitude diverses					489,93		489,93		489,93	
	Sous Total compte 613					489,93		489,93		489,93	
61528	Autres					33,90		33,90		33,90	
	Sous Total compte 6152					33,90		33,90		33,90	
6156	Maintenance					60,00		60,00		60,00	
	Sous Total compte 615					93,90		93,90		93,90	
	Sous Total compte 61					70 924,55		70 924,55		70 924,55	
6226	Honoraires					550,00		550,00		550,00	
	Sous Total compte 622					550,00		550,00		550,00	
6231	Annonces et insertions					336,48		336,48		336,48	
	Sous Total compte 623					336,48		336,48		336,48	
6262	Frais de télécommunications					2 544,56		2 544,56		2 544,56	
	Sous Total compte 626					2 544,56		2 544,56		2 544,56	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Exercice 2016

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_2_2017-DE

Reçu le 04/05/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 62					3 431,04		3 431,04		3 431,04	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					99 835,67		99 835,67		99 835,67	
	Sous Total compte 6611					99 835,67		99 835,67		99 835,67	
	Sous Total compte 661					99 835,67		99 835,67		99 835,67	
	Sous Total compte 66					99 835,67		99 835,67		99 835,67	
	Total classe 6					187 473,42		187 473,42		187 473,42	0,00
7083	Locations diverses							15 235,78		15 235,78	
	Sous Total compte 708							15 235,78		15 235,78	
	Sous Total compte 70							15 235,78		15 235,78	
74	Subv exploitation					7 814,55		7 814,55		7 814,55	
	Sous Total compte 74					80 109,66		80 109,66		80 109,66	
	Total classe 7					7 814,55		7 814,55		7 814,55	0,00
	Total général	2 165 771,96	998 114,38	446 842,07	101 645,44	3 610 728,41	3 610 728,41	2 048 037,51	2 048 037,51	2 048 037,51	2 048 037,51



80003 - CA AIRES ACCUEIL

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2016

DÉSIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT			CRÉDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_2_2017-DE
Regu le 04/05/2017



80003 CA AIRES ACCUEIL

PAGE DES SIGNATURES

Exercice 2016

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_2_2017-DE
Regu 04/05/2017

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CA AIRES ACCUEIL pendant l'année 2016 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Centre des Finances publiques
Trésorerie de Bagnols sur Cèze
24, avenue de l'Ancyse
BP 162
30205 BAGNOLS SUR CEZE

~~Le Trésorier de Bagnols - sur - Cèze
Thierry TOEGGA
Inspecteur principal
des finances publiques~~

A, le

Vu par

qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 10 Avril 2017 par l'organe délibérant.

A Bagnols sur Cèze
Le Président

, le 10/4/17

L'Administrateur Général
des Finances Publiques N°1745.1e
Par procuration
Le chef de service

10 AVR. 2017

Anne-Marie BONHOURE



Jean-Claude BONHOURE 2017 41

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_2_2017-DE
Regu le 04/05/2017



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°18-2/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 57

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL**, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Philippe GAMARD à **Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.



Objet : Compte de gestion 2016 du budget **de l'Aire d'accueil des gens du voyage**.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement **des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,**
Après avoir entendu et **approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,**

Le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (1 opposition, 3 abstentions) ;

- d'approuver le compte de gestion 2016 du budget principal.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 04/05/17

030004

TRES. BAGNOLS-SUR-CEZE

80005 CA ZA DE BERNON

ORIGINE DU DOCUMENT : thierry.toesca

Libellé du poste comptable : TRES. BAGNOLS-SUR-CEZ

Date à considérer dans les messages de supervision

Filtre : Edition Provisoire : 0

Filtre : A Viser : 1

Filtre : Edition destinée au CDG sur chiffre étend

TRÉSOR PUBLIC

TRES. BAGNOLS-SUR-CEZE

N° CODIQUE 030004

Date d'édition : 07/04/2017

IDENTIFIANT BUDGET 80005

N° de SIRET 20003469200075

CA ZA DE BERNON

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2016**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

M TOESCA Thierry

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2016 AU 07/04/2017

N° CODIQUE 030004
TRES. BAGNOLS-SUR-CEZE
Date d'édition : 07/04/2017
L5.0.002.024

Population : 68232
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.
Exercice 2016

SOMMAIRE

	PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	4
2 Bilan	5
3 Compte de résultat synthétique	13
4 Compte de résultat	14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	22
2 Résultats d'exécution	23
3 Etat de consommation des crédits	24
4 Etat de réalisation des opérations	28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	32
1 Balance des comptes	33
2 Situation des valeurs inactives	40
4EME PARTIE : Page des signatures	41

SITUATION PATRIMONIALE

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Dotations	0,00
Terrains	0,00	Fonds globalisés	0,00
Constructions	0,00	Réserves	55,74
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	0,00	Différences sur réalisations d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Report à nouveau	0,00
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice	17,20
Autres immobilisations corporelles	0,00	Subventions transférables	24,00
Total immobilisations corporelles (nettes)	0,00	Subventions non transférables	0,00
Immobilisations financières	0,00	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	Autres fonds propres	0,00
Stocks	1 462,23	TOTAL FONDS PROPRES	96,95
Créances	6,04	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	-68,43
Disponibilités	0,00	Fournisseurs	3,91
Autres actifs circulants	0,00	Autres dettes à court terme	1 434,04
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 468,27	Total dettes à court terme	1 437,95
Comptes de régularisations	0,00	TOTAL DETTES	1 369,52
		Comptes de régularisations	1,80
TOTAL ACTIF	1 468,27	TOTAL PASSIF	1 468,27

80005 - CA ZA DE BERNON
BILAN (en Euros)

ACTIF	EXERCICE N		EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET
	NET		
Subventions d'équipement versées			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
Terrains en toute propriété			
Constructions en toute propriété			
Construction sur sol autrui en tte prop			
Réseaux installations voirie rés divers			
Collections et oeuvres d'art			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Immo affecté à service non personnalisé			
Immo en concess afferm à dispo immo aff			
Terrains reçus au titre de mise à dispo			
Construc reçues au titre mise à dispo			
Construction sur sol autrui mise à dispo			
Réseaux installations voirie rés divers			
Collections et oeuvres d'art			
Autres immobilisations corporelles			
MONTANT A REPORTER			

ACTIF

IMMOBILISE

**80005 - CA ZA DE BERNON
 BILAN (en Euros)**

I-2
 Exercice 2016

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
REPORT				
Terrains recus au titre d'affectation				
Construct reues au titre d'affectation				
Construc sol d'autrui au titre affectat				
Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I				

**ACTIF
 IMMOBILISE
 (SUITTE)**

80005 - CA ZA DE BERNON
BILAN (en Euros)

I-2
Exercice 2016

	ACTIF	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Terrains	1 462 225,87	0,00	1 462 225,87	1 434 533,28
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	0,00	0,00	0,00	58 736,63
	Créanc irrécouv adm par juge des cptés				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	893,02	0,00	893,02	5 459,62
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
ACTIF	CIRCULANT	5 151,24	0,00	5 151,24	0,00
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	1 468 270,13	0,00	1 468 270,13	1 498 729,53

80005 - CA ZA DE BERNON
BILAN (en Euros)

PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

PROVISIONS
POUR RISQUES
ET CHARGES

COMpte DE Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	0,00	68,45
Autres produits	44,90	17,72
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	44,90	86,17
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	9,41	30,30
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges	10,66	10,61
Charges courantes non financières	20,07	40,92
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	24,83	45,26
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	7,62	19,41
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-7,62	-19,41
RÉSULTAT COURANT	17,20	25,85
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	17,20	25,85

80005 - CA ZA DE BERNON

COMPTE DE RÉSULTAT 1

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		68 449,70
Production stockée	27 692,59	-8 122,31
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	17 202,96	25 846,24
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations		
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	44 895,55	86 173,63
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	9 408,68	30 302,73
Impôts et taxes	10 659,00	10 614,00
Dotations amortissements des inmob		
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RÉSULTAT I

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Contingents et participations		
Subventions		
TOTAL II	20 067,68	40 916,73
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	24 827,87	45 256,90
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	7 624,91	19 410,66
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	7 624,91	19 410,66

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-7 624,91	-19 410,66
A + B - RESULTAT COURANT	17 202,96	25 846,24
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalisés(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg except op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalisés(positives)transf à investist		
Charg except op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		

ANNEXE



80005 - CA ZA DE BERNON

OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2016

État I-5
Exercice 2016

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2016

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

AR PREFECTURE
030-200034692-20170410-DEL18_3_2017-DE
Reçu le 04/05/2017

État I-5
Exercice 2016

EXECUTION BUDGETAIRE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 952 057,00	1 486 534,00	4 438 591,00
Titres de recettes émis (b)	1 490 275,70	1 479 428,83	2 969 704,53
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 490 275,70	1 479 428,83	2 969 704,53
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 952 057,00	1 486 534,00	4 438 591,00
Mandats émis (f)	1 839 245,68	1 463 773,72	3 303 019,40
Annulations de mandats (g)	725,56	1 547,85	2 273,41
Dépenses nettes (h = f - g)	1 838 520,12	1 462 225,87	3 300 745,99
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		17 202,96	
(h - d) Déficit	348 244,42		331 041,46

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CA ZA DE BERNON					
Investissement	-1 102 672,29	0,00	-348 244,42	0,00	-1 450 916,71
Fonctionnement	55 742,42	55 742,42	17 202,96	0,00	17 202,96
Sous-Total	-1 046 929,87	55 742,42	-331 041,46	0,00	-1 433 713,75
TOTAL II	-1 046 929,87	55 742,42	-331 041,46	0,00	-1 433 713,75
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-1 046 929,87	55 742,42	-331 041,46	0,00	-1 433 713,75



80005 - CA ZA DE BERNON

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_3_2017-DE
Reçu le 04/05/2017

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
16	380 000,00	377 019,81	725,56	376 294,25	3 705,53
SOUS-TOTAL	380 000,00	377 019,81	725,56	376 294,25	3 705,53
TOTAL	380 000,00	377 019,81	725,56	376 294,25	3 705,53
040	1 469 384,00	1 462 225,87		1 462 225,87	7 158,13
TOTAL	1 469 384,00	1 462 225,87		1 462 225,87	7 158,13
001	1 102 673,00				1 102 673,00
TOTAL GENERAL	2 952 057,00	1 839 245,68	725,56	1 838 520,12	1 113 536,88



80005 - CA ZA DE BERNON

**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

030004

TRES. BAGNOLS-SUR-CEZE

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
10	Dotations fonds divers et réserves		55 743,00	55 743,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 401 780,00	60 000,00	1 461 780,00
	SOUS-TOTAL	1 401 780,00	115 743,00	1 517 523,00
	TOTAL	1 401 780,00	115 743,00	1 517 523,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 434 534,00		1 434 534,00
	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 434 534,00		1 434 534,00
	TOTAL GENERAL	2 836 314,00	115 743,00	2 952 057,00

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
10	55 743,00	55 742,42		55 742,42	0,58
16	1 461 780,00			1 461 780,00	0
SOUS-TOTAL	1 517 523,00	55 742,42		55 742,42	0
TOTAL	1 517 523,00	55 742,42		55 742,42	0
040	1 434 534,00	1 434 533,28		1 434 533,28	0,72
TOTAL	1 434 534,00	1 434 533,28		1 434 533,28	0,72
TOTAL GENERAL	2 952 057,00	1 490 275,70		1 490 275,70	1 461 781,30

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	42 000,00		42 000,00
66	Charges financières	10 000,00		10 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	52 000,00		52 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 434 534,00		1 434 534,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 434 534,00		1 434 534,00
TOTAL GENERAL		1 486 534,00		1 486 534,00

80005 - CA ZA DE BERNON

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
011	42 000,00	20 067,68		20 067,68	21 932,32
66	10 000,00	9 172,76	1 547,85	7 624,91	2 375,09
TOTAL	52 000,00	29 240,44	1 547,85	27 692,59	24 307,41
042	1 434 534,00	1 434 533,28		1 434 533,28	0,72
TOTAL	1 434 534,00	1 434 533,28		1 434 533,28	0,72
TOTAL GENERAL	1 486 534,00	1 463 773,72	1 547,85	1 462 225,87	24 308,13

80005 - CA ZA DE BERNON

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
70	Produits des services, du domaine et ven	60 000,00		
75	Autres produits de gestion courante	17 150,00	-60 000,00	17 150,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	77 150,00	-60 000,00	17 150,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 409 384,00	60 000,00	1 469 384,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 409 384,00	60 000,00	1 469 384,00
TOTAL GENERAL		1 486 534,00		1 486 534,00

 AR PREFECTURE
 030-200034692-20170410-DEL18_3_2017-DE
 Révisé le 04/05/2017

 Etat A4 / II-3
 Exercice 2016
 Page gauche 27

**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
70					
75	17 150,00	17 202,96		17 202,96	-52,96
TOTAL	17 150,00	17 202,96		17 202,96	-52,96
042	1 469 384,00	1 462 225,87		1 462 225,87	7 158,13
TOTAL	1 469 384,00	1 462 225,87		1 462 225,87	7 158,13
TOTAL GENERAL	1 486 534,00	1 479 428,83		1 479 428,83	7 105,17

80005 CA ZA DE BERNON

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
1641	Emprunts en euros	377 019,81	725,56	376 294,25
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	377 019,81	725,56	376 294,25
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	377 019,81	725,56	376 294,25
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	377 019,81	725,56	376 294,25
3555	Terrains aménagés	1 462 225,87		1 462 225,87
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 462 225,87		1 462 225,87
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 462 225,87		1 462 225,87
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	1 839 245,68	725,56	1 838 520,12

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	55 742,42		55 742,42
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	55 742,42		55 742,42
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	55 742,42		55 742,42
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	55 742,42		55 742,42
3555	Terrains aménagés	1 434 533,28		1 434 533,28
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 434 533,28		1 434 533,28
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 434 533,28		1 434 533,28
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	1 490 275,70		1 490 275,70

80005 CA ZA DE BERNON

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6045	Achats d'études - prestations de service	4 733,74		4 733,74
605	Achats de matériel - équipements et trav	845,00		845,00
60612	Achats non stockés de fournitures non st	3 829,94		3 829,94
63512	Impôts directs - taxes foncières	10 659,00		10 659,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	20 067,68		20 067,68
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 172,76	1 547,85	7 624,91
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	9 172,76	1 547,85	7 624,91
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	29 240,44	1 547,85	27 692,59
71355	Variation des stocks de terrains aménagé	1 434 533,28		1 434 533,28
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 434 533,28		1 434 533,28
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 434 533,28		1 434 533,28
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	1 463 773,72	1 547,85	1 462 225,87

80005 CA ZA DE BERNON

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_3_2017-DE

Reçu le 04/05/2017

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
752	Autres produits de gestion courante - re	17 119,87		17 119,87
758	Produits divers de gestion courante	83,09		83,09
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	17 202,96		17 202,96
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 202,96		17 202,96
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	1 462 225,87		1 462 225,87
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 462 225,87		1 462 225,87
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 462 225,87		1 462 225,87
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	1 479 428,83		1 479 428,83

COMPTABILITE

DES DENIERS ET VALEURS

Exercice 2016

80005 - CA ZA DE BERNON

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé					55 742,42		55 742,42			55 742,42
	Sous Total compte 106					55 742,42		55 742,42			55 742,42
	Sous Total compte 10					55 742,42		55 742,42			55 742,42
110	Report à nouveau solde créditeur	29 896,18		55 742,42	25 846,24			55 742,42	55 742,42		0,00
	Sous Total compte 11	29 896,18		55 742,42	25 846,24			55 742,42	55 742,42		0,00
12	Résultat exercice excéd déficit	25 846,24		25 846,24				25 846,24	25 846,24		0,00
	Sous Total compte 12	25 846,24		25 846,24				25 846,24	25 846,24		0,00
1313	Subv équipt transf - Dépt	24 000,00						24 000,00	24 000,00		24 000,00
	Sous Total compte 131	24 000,00						24 000,00	24 000,00		24 000,00
	Sous Total compte 13	24 000,00						24 000,00	24 000,00		24 000,00
1641	Emprunts en euros	307 860,99				377 019,81	725,56	377 019,81	377 019,81	68 433,26	68 433,26
	Sous Total compte 164	307 860,99				377 019,81	725,56	377 019,81	377 019,81	68 433,26	68 433,26
	Sous Total compte 16	307 860,99				377 019,81	725,56	377 019,81	377 019,81	68 433,26	68 433,26

80005 - CA ZA DE BERNON

Exercice 2016

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 1		387 603,41	81 588,66	25 846,24	377 019,81	56 467,98	458 608,47	469 917,63	68 433,26	79 742,42
3555	Terr aménagés	1 434 533,28				1 462 225,87	1 434 533,28	2 896 759,15	1 434 533,28	1 462 225,87	1 462 225,87
	Sous Total compte 355	1 434 533,28				1 462 225,87	1 434 533,28	2 896 759,15	1 434 533,28	1 462 225,87	1 462 225,87
	Sous Total compte 35	1 434 533,28				1 462 225,87	1 434 533,28	2 896 759,15	1 434 533,28	1 462 225,87	1 462 225,87
	Total classe 3	1 434 533,28				1 462 225,87	1 434 533,28	2 896 759,15	1 434 533,28	1 462 225,87	1 462 225,87
4011	Fournisseurs		546,03	9 599,29	11 207,08			9 599,29	11 753,11		2 153,82
	Sous Total compte 401		546,03	9 599,29	11 207,08			9 599,29	11 753,11		2 153,82
40471	Fournis immob - retenues de garantie		1 760,15						1 760,15		1 760,15
	Sous Total compte 4047		1 760,15						1 760,15		1 760,15
	Sous Total compte 404		1 760,15						1 760,15		1 760,15
	Sous Total compte 40		2 306,18	9 599,29	11 207,08			9 599,29	13 513,26		3 913,97
4121	Acquér terr aménagés stockés - amiable	38 201,29						38 201,29	38 201,29		0,00
	Sous Total compte 412	38 201,29						38 201,29	38 201,29		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	20 535,34		10 287,94	30 823,28			30 823,28			
	Sous Total compte 414	20 535,34		10 287,94	30 823,28			30 823,28			0,00
	Sous Total compte 41	58 736,63		10 287,94	69 024,57			69 024,57			0,00
44551	Etat - TVA à décaisser			14 988,00	14 988,00			14 988,00			0,00
	Sous Total compte 4455			14 988,00	14 988,00			14 988,00			0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services	87,17		6 833,23	6 573,83			6 920,40		346,57	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	5 372,45		18 464,83	23 290,83			23 837,28		546,45	
	Sous Total compte 4456	5 459,62		25 298,06	29 864,66			30 757,68		893,02	
44571	Etat - TVA collectée		19 290,84	21 353,16	3 771,21			21 353,16	23 062,05		1 708,89
	Sous Total compte 4457		19 290,84	21 353,16	3 771,21			21 353,16	23 062,05		1 708,89
	Sous Total compte 445	5 459,62	19 290,84	61 639,22	48 623,87			67 098,84	67 914,71		815,87
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés		12,00	12,00	10 659,00			12,00	10 671,00		10 659,00
	Sous Total compte 44	5 459,62	19 302,84	61 651,22	59 282,87			67 110,84	78 585,71		11 474,87

80005 - CA ZA DE BERNON

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4515	Cpte rattaché avec à subdiv par budg ann		638 687,61	77 146,97	860 132,25			77 146,97	1 498 819,86		1 421 672,89
	Sous Total compte 451		638 687,61	77 146,97	860 132,25			77 146,97	1 498 819,86		1 421 672,89
	Sous Total compte 45		638 687,61	77 146,97	860 132,25			77 146,97	1 498 819,86		1 421 672,89
46711	Autres comptes créditeurs	384 318,98		660 862,29	276 543,31			660 862,29	660 862,29		0,00
	Sous Total compte 4671	384 318,98		660 862,29	276 543,31			660 862,29	660 862,29		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable			14 802,73	9 651,49			14 802,73	9 651,49	5 151,24	
	Sous Total compte 4672			14 802,73	9 651,49			14 802,73	9 651,49	5 151,24	
	Sous Total compte 467	384 318,98		675 665,02	286 194,80			675 665,02	670 513,78	5 151,24	
	Sous Total compte 46	384 318,98		675 665,02	286 194,80			675 665,02	670 513,78	5 151,24	
47138	Raet : autres		66 510,57	75 705,45	10 998,36			75 705,45	77 508,93		1 803,48
	Sous Total compte 4713		66 510,57	75 705,45	10 998,36			75 705,45	77 508,93		1 803,48
4718	Autres recettes à régulariser			38 201,29	38 201,29			38 201,29	38 201,29		0,00
	Sous Total compte 471	66 510,57		113 906,74	49 199,65			113 906,74	115 710,22		1 803,48

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47211	DACR - rembst annuités emprunts			109 649,26	109 649,26			109 649,26	109 649,26		0,00
	Sous Total compte 4721			109 649,26	109 649,26			109 649,26	109 649,26		0,00
4728	DACR - autres dépenses à régul			65 356,41	65 356,41			65 356,41	65 356,41		0,00
	Sous Total compte 472			175 005,67	175 005,67			175 005,67	175 005,67		0,00
4784	Arrodisis sur déclaration de TVA	0,06		0,32	0,16			0,38	0,16	0,22	
	Sous Total compte 478	0,06		0,32	0,16			0,38	0,16	0,22	
	Sous Total compte 47	0,06	66 510,57	288 912,73	224 205,48			288 912,79	290 716,05		1 803,26
	Total classe 4	64 196,31	1 111 126,18	1 123 263,17	1 510 047,05			1 187 459,48	2 621 173,23	6 044,48	1 439 758,23
580	Opérations d'ordre budgétaires			2 896 759,15	2 896 759,15			2 896 759,15	2 896 759,15		0,00
	Sous Total compte 58			2 896 759,15	2 896 759,15			2 896 759,15	2 896 759,15		0,00
	Total classe 5			2 896 759,15	2 896 759,15			2 896 759,15	2 896 759,15	0,00	0,00
6045	Achts études prest serv terr à aménager					4 733,74		4 733,74		4 733,74	
	Sous Total compte 604					4 733,74		4 733,74		4 733,74	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
605	Achats de matériel équipts trvx					845,00		845,00			845,00	
60612	Achats non stksés fournit énergie élect					3 829,94		3 829,94			3 829,94	
	Sous Total compte 6061					3 829,94		3 829,94			3 829,94	
	Sous Total compte 606					3 829,94		3 829,94			3 829,94	
	Sous Total compte 60					9 408,68		9 408,68			9 408,68	
63512	Impôts directs - taxes foncières					10 659,00		10 659,00			10 659,00	
	Sous Total compte 6351					10 659,00		10 659,00			10 659,00	
	Sous Total compte 635					10 659,00		10 659,00			10 659,00	
	Sous Total compte 63					10 659,00		10 659,00			10 659,00	
66111	Intérêts réglés à l'écheance					9 172,76	1 547,85	9 172,76	1 547,85		7 624,91	
	Sous Total compte 6611					9 172,76	1 547,85	9 172,76	1 547,85		7 624,91	
	Sous Total compte 661					9 172,76	1 547,85	9 172,76	1 547,85		7 624,91	
	Sous Total compte 66					9 172,76	1 547,85	9 172,76	1 547,85		7 624,91	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Exercice 2016

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_3_2017-DE

Reçu le 04/05/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 6					29 240,44	1 547,85	29 240,44	1 547,85	27 692,59	0,00
71355	Variat stcks de terrains aménagés					1 434 533,28	1 462 225,87	1 434 533,28	1 462 225,87		
	Sous Total compte 7135					1 434 533,28	1 462 225,87	1 434 533,28	1 462 225,87	27 692,59	
	Sous Total compte 713					1 434 533,28	1 462 225,87	1 434 533,28	1 462 225,87	27 692,59	
	Sous Total compte 71					1 434 533,28	1 462 225,87	1 434 533,28	1 462 225,87	27 692,59	
752	Revenus des immeubles					17 119,87		17 119,87		17 119,87	
758	Produits divers de gestion courante						83,09		83,09		83,09
	Sous Total compte 75							17 202,96		17 202,96	
	Total classe 7					1 434 533,28	1 479 428,83	1 434 533,28	1 479 428,83	0,00	44 895,55
	Total général	1 498 729,59	4 101 610,98	3 303 019,40	8 903 359,97	1 498 729,59	4 432 652,44	8 903 359,97	1 564 396,20	1 564 396,20	
								8 903 359,97		1 564 396,20	

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2016

AR PREFECTURE
030-200034692-20170410-DEL18_3_2017-DE Reçu le 04/05/2017

DÉSIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT		CRÉDIT		SOLDES			
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_3_2017-DE
Regu le 04/05/2017

030004

TRES. BAGNOLS-SUR-CEZE



80005 CA ZA DE BERNON

PAGE DES SIGNATURES

Exercice 2016

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_3_2017-DE
Regu le 04/05/2017

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CA ZA DE BERNON pendant l'année 2016 et qu'il n'existe aucune autre à sa connaissance.

Centre des Finances publiques
Trésorerie de Bagnols sur Cèze
24, avenue de l'Ancyse
BP 162
30205 BAGNOLS SUR CEZE

Vu par
écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 10 Avril 2017 par l'organe délibérant.

A Bagnols sur Cèze, le 10/04/17
Le Président



A L'Administrateur Général
des Finances Publiques
Par procuration
Le chef de service

10 AVR. 2017

Anne-Marie BONHOURE

Le Trésorier de Bagnols sur Cèze
Thierry DESCA
Inspecteur principal
des finances publiques

A, le

10 Mars / 2017

Jean Christophe RAY

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_3_2017-DE
Regu le 04/05/2017



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°18-3/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 57

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL**, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Philippe GAMARD à **Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Compte de gestion 2016 du Budget annexe ZA de Bernon.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (1 opposition, 2 abstentions) ;

- d'approuver le compte de gestion 2016 du budget principal.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 04/05/17

030004

TRES. BAGNOLS-SUR-CEZE

80001 CA ZA LESPERANT

ORIGINE DU DOCUMENT : thierry.toesca

Libellé du poste comptable : TRES. BAGNOLS-SUR-CEZ

Date à considérer dans les messages de supervision

Filtre : Edition Provisoire : 0

Filtre : A Viser : 1

Filtre : Edition destinée au CDG sur chiffre étend

TRESOR PUBLIC

CHARENTAIS. BAGNOLS-SUR-CEZE

N° CODIQUE 030004

Date d'édition : 07/04/2017

IDENTIFIANT BUDGET 8000

N° de SIRET 20003469200034

CA ZA LESPERANT

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2016**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

M TOESCA Thierry

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2016 AU 07/04/2017

N° CODIQUE 030004
 BRES. BAGNOLS-SUR-CEZE
 Date d'édition : 07/04/2017
 15.0.002.024

Population : 68232
 Nomenclature M14 sup egal 10000h
 Voté par Nature avec ref. fonct.
 Exercice 2016

SOMMAIRE

	PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	4
2 Bilan	5
3 Compte de résultat synthétique	13
4 Compte de résultat	14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	22
2 Résultats d'exécution	23
3 Etat de consommation des crédits	24
4 Etat de réalisation des opérations	28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	32
1 Balance des comptes	33
2 Situation des valeurs inactives	39
4EME PARTIE : Page des signatures	40

SITUATION PATRIMONIALE

80001 - CA ZA LESPERANT

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

AR PREFECTURE

30-200034692-2017-0410-DE 18 2017-DE
Regu le 04/05/2017

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Dotations	0,00
Terrains	0,00	Fonds globalisés	0,00
Constructions	0,00	Réserves	0,00
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	0,00	Différences sur réalisations d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Report à nouveau	0,00
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	Subventions transférables	0,00
Total immobilisations corporelles (nettes)	0,00	Subventions non transférables	0,00
Immobilisations financières	0,00	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	Autres fonds propres	0,00
Stocks	1 604,92	TOTAL FONDS PROPRES	-53,75
Créances	1,83	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	627,71
Disponibilités	0,00	Fournisseurs	1,92
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	1 031,72
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 606,76	Total dettes à court terme	1 033,64
Comptes de régularisations	0,84	TOTAL DETTES	1 661,35
		Comptes de régularisations	0,00
TOTAL ACTIF	1 607,60	TOTAL PASSIF	1 607,60

80001 - CA ZA LESPERANT
BILAN (en Euros)

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1		
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET
Subventions d'équipement versées						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Terrains en toute propriété						
Constructions en toute propriété						
Construction sur sol autrui en titre prop						
Réseaux installations voirie rés divers						
Collections et oeuvres d'art						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations corporelles en cours						
Immo affect à service non personnalisé						
Immo en concess afferm à dispo immo aff						
Terrains reçus au titre de mise à dispo						
Construc reçus au titre mise à dispo						
Construction sur sol autrui mise à dispo						
Réseaux installations voirie rés divers						
Collections et oeuvres d'art						
Autres immobilisations corporelles						
MONTANT A REPORTER						
ACTIF IMMOBILISE						

80001 - CA ZA L'ESPERANT
BILAN (en Euros)

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	NET
REPORT					
Terrains recus au titre d'affectation					
Construct recus au titre d'affectation					
Construct sol d'autrui au titre affectat					
Réseaux installations voirie rés divers					
Collections et oeuvres d'art					
Autres immobilisations corporelles					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Avances en garanties d'emprunt					
Autres créances					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I					

ACTIF
IMMOBILISE
(SUITE)

80001 - CA ZA LESPERANT

BILAN (en Euros)

	ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1		
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET
	Terrains	1 604 924,79	0,00	1 604 924,79	1 584 036,98	65 152,00	
	Production autre que terrains						
	Autres stocks						
	Redevables et comptes rattachés	0,00	0,00	0,00			
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes						
	Créances sur l'Etat et collec publiques	1 831,48	0,00	1 831,48		2 961,20	
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées						
	Opérations pour le compte de tiers						
ACTIF	Autres créances						
CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
	Avances de trésorerie						
	Charges constatées d'avance						
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	1 606 756,27	0,00	1 606 756,27	1 652 150,18		

80001 - CA ZA LESPERANT
BILAN (en Euros)

CP	30-200034692-20170410-DEL18_4_2017-DE	AR PREFECTURE
	Regu le 04/05/2017	

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Charges à répartir sur plusieurs exer				
Primes de remboursement des obligations				
Dépenses à classer ou à régulariser	844,49	0,00	844,49	
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	844,49	0,00	844,49	0,00
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 607 600,76	0,00	1 607 600,76	1 652 150,18
COMPTES DE REGULARISATION				



80001 - CA ZA L'ESPERANT
BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations			
Mise à disposition chez le bénéficiaire			
Affectation par collec de rattachement			
Réserves			
Neutra amortis subv equip versees			
Report à nouveau		-53 750,14	-53 750,14
Résultat de l'exercice			
Subventions transférables			
Différences sur réalisations d'immob			
Fonds globalisés			
Subventions non transférables			
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I		-53 750,14	-53 750,14

FONDS PROPRES



80001 - CA ZA L'ESPERANT
BILAN (en Euros)

AR PREFECTURE

30-200034692-20170410-DEL18_4_2017-DE
Regu le 04/05/2017

	PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser	0,00	0,178
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	0,00	0,178
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 607 600,76	1 652 50,18

80001 - CA ZA LESPERANT
COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	0,00	57,55
Autres produits	20,89	-26,51
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	20,89	31,04
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	10,58	11,85
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges	0,31	0,12
Charges courantes non financières	10,89	11,97
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	10,00	19,07
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	10,00	19,07
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-10,00	-19,07
RÉSULTAT COURANT		
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		

80001 - CA ZA L'ESPERANT
COMpte DE RÉSULTAT 1

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		57 347,00
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée	20 887,81	-26 511,43
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations		
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	20 887,81	31 035,57
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	10 580,81	11 847,92
Impôts et taxes	307,00	119,00
Dotations amortissements des immob		
Dot amort sur charges à répartir		

80001 - CA ZA LESPERANT

COMPTE DE RÉSULTAT I

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Contingents et participations		
Subventions		
TOTAL II	10 887,81	11 966,92
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	10 000,00	19 068,65
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	10 000,00	19 068,65
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	10 000,00	19 068,65

80001 - CA ZA L'ESPERANT

COMPTE DE RÉSULTAT 1

AR PREFECTURE

30-200034692-20170410-DEL18-2017-DE
Regu le 04/05/2017

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (II-IV)	-10 000,00	-19 068,65
A + B - RESULTAT COURANT		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalisés(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg except op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalisés(positives)transf à investist		
Charg except op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		

80001 - CA ZA LESPERANT

COMPTE DE RÉSULTAT 1

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
TOTAL DES PRODUITS (I+II+V)	20 887,81	31 035,57
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	20 887,81	31 035,57
RESULTAT DE L'EXERCICE		

ANNEXE

80001 - CA ZA LESPERANT

OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2016

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

État I-5
 Exercice 2016



80001 - CA ZA LESPÉRANT

OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2016

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

EXECUTION BUDGETAIRE

80001 - CA ZA LESPERANT

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

II-1

Exercice 2016

AR PREFECTURE

30-200034692-20170410-DEL18_4_2017-DE
04/05/2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 617 019,00	1 660 688,00	4 277 707,00
Titres de recettes émis (b)	1 584 036,98	1 604 924,79	3 188 961,77
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 584 036,98	1 604 924,79	3 188 961,77
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 617 019,00	1 660 688,00	4 277 707,00
Mandats émis (f)	1 604 924,79	1 605 767,79	3 210 692,58
Annulations de mandats (g)	0,00	843,00	843,00
Dépenses nettes (h = f - g)	1 604 924,79	1 604 924,79	3 209 849,58
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		0,00	
(h - d) Déficit	20 887,81	0,00	20 887,81

80001 - CA ZA LESPERANT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CA ZA LESPERANT					
Investissement	-956 330,96	0,00	-20 887,81	0,00	-977 218,77
Fonctionnement	-53 750,14	0,00	0,00	0,00	-53 750,14
Sous-Total	-1 010 081,10	0,00	-20 887,81	0,00	-1 030 968,91
TOTAL II	-1 010 081,10	0,00	-20 887,81	0,00	-1 030 968,91
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-1 010 081,10	0,00	-20 887,81	0,00	-1 030 968,91

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 600 688,00	60 000,00	1 660 688,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 600 688,00	60 000,00	1 660 688,00
001	Solde d'exécution de la section d'invest	956 331,00		956 331,00
TOTAL GENERAL		2 557 019,00	60 000,00	2 617 119,00

80001 - CA ZA LESPERANT

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Etat A1 / II-B
Exercice 2016
Page droite 24

0-200034692-20170410-DEL18_4_2017

le 04/05/2017

AR PREFECTURE

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
040	1 660 688,00	1 604 924,79		1 604 924,79	55 682,21
TOTAL	1 660 688,00	1 604 924,79		1 604 924,79	55 682,21
001	956 331,00				956 331,00
TOTAL GENERAL	2 617 019,00	1 604 924,79		1 604 924,79	1 012 042,21

80001 - CA ZA L'ESPERANT

 ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
16	Emprunts et dettes assimilées	972 982,00	60 000,00	1 032 982,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	972 982,00	60 000,00	1 032 982,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	972 982,00	60 000,00	1 032 982,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 584 037,00		1 584 037,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 584 037,00		1 584 037,00
TOTAL GENERAL		2 557 019,00	60 000,00	2 617 019,00

80001 - CA ZA LEPERANT

**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
16	1 032 982,00				1 032 982,00
SOUS-TOTAL	1 032 982,00				1 032 982,00
TOTAL	1 032 982,00				1 032 982,00
040	1 584 037,00	1 584 036,98		1 584 036,98	0,02
TOTAL	1 584 037,00	1 584 036,98		1 584 036,98	0,02
TOTAL GENERAL	2 617 019,00	1 584 036,98		1 584 036,98	1 032 982,02



ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	12 900,00		12 900,00
66	Charges financières	10 000,00		10 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	22 900,00		22 900,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 584 037,00		1 584 037,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 584 037,00		1 584 037,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	53 751,00		53 751,00
TOTAL GENERAL		1 660 688,00		1 660 688,00

80001 - CA ZA LESPERANT

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

AR PREFECTURE

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
011	12 900,00	10 887,81		10 887,81	2 (12,19)
66	10 000,00	10 843,00	843,00	10 000,00	
TOTAL	22 900,00	21 730,81	843,00	20 887,81	2 (12,19)
042	1 584 037,00	1 584 036,98		1 584 036,98	0,02
TOTAL	1 584 037,00	1 584 036,98		1 584 036,98	0,02
002	53 751,00				53 751,00
TOTAL GENERAL	1 660 688,00	1 605 767,79	843,00	1 604 924,79	55 763,21



80001 - CA ZA LESPERANT

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
70	Produits des services, du domaine et ven	60 000,00		
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	60 000,00	-60 000,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 600 688,00	60 000,00	1 660 688,00
TOTAL GENERAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 600 688,00	60 000,00	1 660 688,00
		1 660 688,00		1 660 688,00

80001 - CA ZA LESPERANT

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
70					
TOTAL					
042	1 660 688,00	1 604 924,79		1 604 924,79	55 763,21
TOTAL	1 660 688,00	1 604 924,79		1 604 924,79	55 763,21
TOTAL GENERAL	1 660 688,00	1 604 924,79		1 604 924,79	55 763,21

80001 CA ZA LESPERANT

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
3555	Terrains aménagés	1 604 924,79		1 604 924,79
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 604 924,79		1 604 924,79
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 604 924,79		1 604 924,79
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	1 604 924,79		1 604 924,79

AR PREFECTURE

GED 30-200034692-2017-0410-D-18
 reçu le 04/05/2017 DE

80001 CA ZA L'ESPERANT
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES 3 = 1 + 2
3555	Terrains aménagés	1 584 036,98		1 584 036,98
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 584 036,98		1 584 036,98
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 584 036,98		1 584 036,98
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	1 584 036,98		1 584 036,98

80001 CA ZA LESPERANT

 ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6045	Achats d'études - prestations de service	1 246,00		1 246,00
605	Achats de matériel - équipements et trav	7 050,00		7 050,00
60612	Achats non stockés de fournitures non st	826,71		826,71
6227	Rémunération d'intermédiaires et honorai	504,71		504,71
627	Autres services extérieurs - services ba	953,39		953,39
63512	Impôts directs - taxes foncières	307,00		307,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	10 887,81		10 887,81
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 843,00	843,00	10 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	10 843,00	843,00	10 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	21 730,81	843,00	20 887,81
71355	Variation des stocks de terrains aménagé	1 584 036,98		1 584 036,98
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 584 036,98		1 584 036,98
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 584 036,98		1 584 036,98
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	1 605 767,79	843,00	1 604 924,79

80001 CA ZA L'ESPERANT

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	1 604 924,79		1 604 924,79
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 604 924,79		1 604 924,79
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 604 924,79		1 604 924,79
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	1 604 924,79		1 604 924,79

AR PREFECTURE

0-200034692-20170460-DE
le 04/05/2017

COMPTABILITE

DES DENIERS ET VALEURS

80001 - CA ZA LESPERANT

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
119	Report à nouveau solde débiteur	53 750,14						53 750,14		53 750,14	
	Sous Total compte 11	53 750,14						53 750,14		53 750,14	
1641	Emprunts en euros		627 706,02						627 706,02		627 706,02
	Sous Total compte 164		627 706,02						627 706,02		627 706,02
	Sous Total compte 16		627 706,02						627 706,02		627 706,02
	Total classe 1	53 750,14	627 706,02					53 750,14	627 706,02	53 750,14	627 706,02
3555	Terr aménagés	1 584 036,98				1 604 924,79		1 604 924,79		1 604 924,79	
	Sous Total compte 355	1 584 036,98				1 584 036,98		1 584 036,98		1 604 924,79	
	Sous Total compte 35	1 584 036,98				1 584 036,98		1 584 036,98		1 604 924,79	
	Total classe 3	1 584 036,98				1 604 924,79		1 584 036,98		1 604 924,79	0,00
4011	Fournisseurs		427,68	11 820,54				11 820,54		11 887,04	66,50
	Fournisseurs - retenues de garantie		1 854,24	11 459,36				11 459,36		1 854,24	
	Sous Total compte 4017		1 854,24						1 854,24		1 854,24

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 401		2 281,92	11 820,54	11 459,36			11 820,54	13 741,28		1 910,74
	Sous Total compte 40		2 281,92	11 820,54	11 459,36			11 820,54	13 741,28		1 910,74
4121	Acquér terr aménages stockés - amiable	65 152,00		65 152,00				65 152,00	65 152,00		0,00
	Sous Total compte 412	65 152,00		65 152,00				65 152,00	65 152,00		0,00
	Sous Total compte 41	65 152,00		65 152,00				65 152,00	65 152,00		0,00
44551	Etat - TVA à décaisser			9 290,00	9 290,00			9 290,00	9 290,00		0,00
	Sous Total compte 4455			9 290,00	9 290,00			9 290,00	9 290,00		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services	69,27		1 900,94	1 960,96			1 970,21	1 960,96	9,25	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	2 891,23		19 264,00	20 333,00			22 155,23	20 333,00	1 822,23	
	Sous Total compte 4456	2 960,50		21 164,94	22 293,96			24 125,44	22 293,96	1 831,48	
44571	Etat - TVA collectée		7 605,00	15 210,00	7 605,00			15 210,00	15 210,00		0,00
	Sous Total compte 4457		7 605,00	15 210,00	7 605,00			15 210,00	15 210,00		0,00
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé	0,70			0,70			0,70	0,70		0,00

80001 - CA ZA LESPERANT

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4458	0,70			0,70			0,70	0,70		
	Sous Total compte 445	2 961,20	7 605,00	45 664,94	39 189,66			48 626,14	46 794,66	1 831,48	
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés				307,00				307,00		307,00
	Sous Total compte 44	2 961,20	7 605,00	45 664,94	39 496,66			48 626,14	47 101,66	1 524,48	
4511	Cpte rattaché avec à subdiv par budg ann	1 068 307,21		65 152,00	28 261,93			65 152,00	1 096 569,14	1 031 417,14	
	Sous Total compte 451	1 068 307,21		65 152,00	28 261,93			65 152,00	1 096 569,14	1 031 417,14	
	Sous Total compte 45	1 068 307,21		65 152,00	28 261,93			65 152,00	1 096 569,14	1 031 417,14	
46711	Autres comptes créditeurs			8 491,20	8 491,20			8 491,20	8 491,20		0,00
	Sous Total compte 4671			8 491,20	8 491,20			8 491,20	8 491,20		0,00
	Sous Total compte 467			8 491,20	8 491,20			8 491,20	8 491,20		0,00
	Sous Total compte 46			8 491,20	8 491,20			8 491,20	8 491,20		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			65 152,00	65 152,00			65 152,00	65 152,00		0,00
	Sous Total compte 471			65 152,00	65 152,00			65 152,00	65 152,00		0,00

80001 - CA ZA LESPERANT

Exercice 2016

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47211	DACR - rembst annuités emprunts			4 148,19	3 305,19			4 148,19	3 305,19	843,00	
	Sous Total compte 4721			4 148,19	3 305,19			4 148,19	3 305,19	843,00	
	Sous Total compte 472			4 148,19	3 305,19			4 148,19	3 305,19	843,00	
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		0,17	1,66				1,66	0,17	1,49	
	Sous Total compte 478		0,17	1,66				1,66	0,17	1,49	
	Sous Total compte 47		0,17	69 301,85	68 457,19			69 301,85	68 457,36	844,49	
	Total classe 4	68 113,20		200 430,53	221 318,34			268 543,73	1 299 512,64	2 675,97	1 033 644,88
		1 078 194,30						1 299 512,64			
580	Opérations d'ordre budgétaires			3 188 961,77				3 188 961,77			0,00
	Sous Total compte 58			3 188 961,77				3 188 961,77			0,00
	Total classe 5			3 188 961,77				3 188 961,77		0,00	0,00
				3 188 961,77				3 188 961,77		0,00	0,00
6045	Achts études prest serv terr à aménager					1 246,00		1 246,00		1 246,00	
	Sous Total compte 604					1 246,00		1 246,00		1 246,00	
605	Achts de matériel équipits trvx					7 050,00		7 050,00		7 050,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60612	Achats non stksés fournit énergie élect					826,71		826,71		826,71	
	Sous Total compte 6061					826,71		826,71		826,71	
	Sous Total compte 606					826,71		826,71		826,71	
	Sous Total compte 60					9 122,71		9 122,71		9 122,71	
6227	Rému interméd honoraires frais act cont					504,71		504,71		504,71	
	Sous Total compte 622					504,71		504,71		504,71	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					953,39		953,39		953,39	
	Sous Total compte 62					1 458,10		1 458,10		1 458,10	
63512	Impôts directs - taxes foncières					307,00		307,00		307,00	
	Sous Total compte 6351					307,00		307,00		307,00	
	Sous Total compte 635					307,00		307,00		307,00	
	Sous Total compte 63					307,00		307,00		307,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					10 843,00	843,00	10 843,00	843,00	10 000,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6611					10 843,00	843,00	10 843,00	843,00	10 000,00	0,00
	Sous Total compte 661					10 843,00	843,00	10 843,00	843,00	10 000,00	0,00
	Sous Total compte 66					10 843,00	843,00	10 843,00	843,00	10 000,00	0,00
	Total classe 6					21 730,81	843,00	21 730,81	843,00	20 887,81	0,00
71355	Variat sticks de terrains aménagés					1 584 036,98		1 584 036,98			
	Sous Total compte 7135					1 584 036,98		1 584 036,98			
	Sous Total compte 713					1 584 036,98		1 584 036,98			
	Sous Total compte 71					1 584 036,98		1 584 036,98			
	Total classe 7					1 584 036,98		1 584 036,98		0,00	
	Total général	1 705 900,32	3 389 392,30	3 210 692,58	8 305 985,20	3 189 804,77	8 305 985,20	1 682 238,71	1 682 238,71	1 682 238,71	1 682 238,71
		1 705 900,32	3 410 280,11								



Exercice 2016

80001 - CA ZA LESPERANT

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2016

DÉSIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT			CRÉDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

030004

TRES. BAGNOLS-SUR-CEZE



80001 CA ZA LESPERANT

PAGE DES SIGNATURES

Exercice 2016

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_4_2017-DE
Regu le 04/05/2017

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CA ZA LESPERANT pendant l'année 2016 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Centre des Finances publiques
Trésorerie de Bagnols sur Cèze
24, avenue de l'Ancyse
BP 162
30205 BAGNOLS SUR CEZE

Vu par

qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 10 AVRIL 2017 par l'organe délibérant.

ANNEXE
L'Administrateur Général
des Finances Publiques
Par procuration
Le chef de service

10 AVR. 2017

Anne-Marie BONHOURE

~~Le Trésorier de Bagnols sur Cèze
Jérôme TOESCA
Inspecteur principal
des finances publiques~~

À, le

À Bagnols sur Cèze, le 10/04/17
le Président



Jean Christian RIZP

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_4_2017-DE
Regu le 04/05/2017



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°18-4/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 57

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL**, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Philippe GAMARD à **Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Compte de gestion 2016 du Budget annexe ZA de Lespérant (René-DUMONT).

Après s'être fait présenter le budget primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (1 opposition, 2 abstentions) ;

- d'approuver le compte de gestion 2016 du budget principal.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 04/05/17

030004

TRES. BAGNOLS-SUR-CEZE

80004 CA ZA DE SARCIN

ORIGINE DU DOCUMENT : thierry.toesca

Libellé du poste comptable : TRES. BAGNOLS-SUR-CEZ

Date à considérer dans les messages de supervision

Filtre : Edition Provisoire : 0

Filtre : A Viser : 1

Filtre : Edition destinée au CDG sur chiffre étend

TRÉSOR PUBLIC

CHARENTES. BAGNOLS-SUR-CEZE

N° CODIQUE 030004

Date d'édition : 07/04/2017

IDENTIFIANT BUDGET 80004

N° de SIRET 20003469200067

CA ZA DE SARCIN

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2016**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

M TOESCA Thierry

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2016 AU 07/04/2017

Population : 68232
 Nomenclature M14 sup egal 10000h
 Voté par Nature avec ref. fonct.
 Exercice 2016

N° CODIQUE 030004
 M. RES. BAGNOLS-SUR-CEZE
 Date d'édition : 07/04/2017
 ES.0.002.024

SOMMAIRE

	PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	4
2 Bilan	5
3 Compte de résultat synthétique	13
4 Compte de résultat	14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	22
2 Résultats d'exécution	23
3 Etat de consommation des crédits	24
4 Etat de réalisation des opérations	28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	32
1 Balance des comptes	33
2 Situation des valeurs inactives	38
4EME PARTIE : Page des signatures	39

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_5_2017-DE
Regu le 04/05/2017

SITUATION PATRIMONIALE

80004 - CA ZA DE SARCIN
BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Dotations	0,00
Terrains	0,00	Fonds globalisés	0,00
Constructions	0,00	Réserves	0,00
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	0,00	Différences sur réalisations d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Report à nouveau	0,00
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	Subventions transférables	0,00
Total immobilisations corporelles (nettes)	0,00	Subventions non transférables	0,00
Immobilisations financières	0,00	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	Autres fonds propres	0,00
Stocks	450,41	TOTAL FONDS PROPRES	0,00
Créances	29,05	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	477,43
Disponibilités	0,00	Fournisseurs	1,01
Autres actifs circulants	0,00	Autres dettes à court terme	1,03
TOTAL ACTIF CIRCULANT	479,46	Total dettes à court terme	2,04
Comptes de régularisations	0,00	TOTAL DETTES	479,46
		Comptes de régularisations	0,00
TOTAL ACTIF	479,46	TOTAL PASSIF	479,46

80004 - CA ZA DE SARCIN
BILAN (en Euros)

AR PREFECTURE

0-200034692-20170410-DEL18_5_2017-DE
du 1^{er} 04/05/2017

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Subventions d'équipement versées				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Terrains en toute propriété				
Constructions en toute propriété				
Construction sur sol autrui en tte prop				
Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Immo affect à service non personnalisé				
Immo en concess afferm à dispo immo aff				
Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Construc reçues au titre mise à dispo				
Construction sur sol autrui mise à dispo				
Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles				
MONTANT A REPORTER				

ACTIF

IMMOBILISE

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
REPORT				
Terrains recus au titre d'affectation				
Construct recus au titre d'affectation				
Construc sol d'autrui au titre affectat				
Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I				

**ACTIF
IMMOBILISE
(SUITE)**

80004 - CA ZA DE SARCIN
BILAN (en Euros)

AR PREFECTURE

0-200034692-20170410-DEL18_5_2017 DE
CU le 04/05/2017

	ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1		
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET
	Terrains	450 408,41	0,00	450 408,41	439 791,72	0,00	439 791,72
	Production autre que terrains						
	Autres stocks						
	Redevables et comptes rattachés						
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes						
	Créances sur l'Etat et collec publiques	958,31	0,00	958,31	618,73	0,00	618,73
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachés	27 216,09	0,00	27 216,09	39 765,34	0,00	39 765,34
	Opérations pour le compte de tiers						
	Autres créances	880,29	0,00	880,29	0,00	0,00	0,00
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
	Avances de trésorerie						
	Charges constatées d'avance						
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	479 463,10	0,00	479 463,10	480 175,79	0,00	480 175,79

ACTIF
CIRCULANT

30-200034692-20170410-DEL18_5_2017-DE
 Regu le 04/05/2017

0,30

I-2

Exercice 2016



80004 - CA ZA DE SARCIN

BILAN (en Euros)

80004 PRES. BAGNOLS-SUR-CEZE

	ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1		
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	NET	NET
COMPTES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer						
	Primes de remboursement des obligations						
	Dépenses à classer ou à régulariser	0,00	0,00	0,00			0,30
	Ecart de conversion - Actif						
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00		0,30
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	479 463,10	0,00	479 463,10			480 176,09



80004 - CA ZA DE SARCIN

BILAN (en Euros)

PASSIF

EXERCICE N-1

EXERCICE N

Dotations

Mise à disposition chez le bénéficiaire

Affectation par collec de rattachement

Réserves

Neutra amortis subv equip versees

Report à nouveau

Résultat de l'exercice

Subventions transférables

Différences sur réalisations d'immob

Fonds globalisés

Subventions non transférables

Droits de l'affectant

FONDS PROPRES TOTAL I

FONDS

PROPRES



80004 - CA ZA DE SARCIN

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

80004 - CA ZA DE SARCIN
BILAN (en Euros)

	PASSIF		
	EXERCICE N	EXERCICE N-1	
Emprunts obligataires			
Emprunts auprès des étab de crédits	477 425,06	480	17,8%
Emprunts et dettes financières divers			
Crédits et lignes de trésorerie			
Fournisseurs et comptes rattachés	1 009,99		
Dettes fiscales et sociales	1 027,00		0,00
Dettes envers l'Etat et les collec publ			
Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées			
Opérations pour le compte de tiers			
Autres dettes			
Fournisseurs d'immobilisations			
Produits constatés d'avance			
DETTE TOTAL III	479 462,05	480 176,09	

DETTES

80004 - CA ZA DE SARCIN

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services		
Autres produits	10,62	18,00
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	10,62	18,00
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	2,59	3,06
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges	1,03	1,02
Charges courantes non financières	3,62	4,08
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	7,00	13,92
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	7,00	13,92
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-7,00	-13,92
RÉSULTAT COURANT		
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		

80004 - CA ZA DE SARCIN

COMPTE DE RÉSULTAT 1

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		17 997,60
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée	10 616,69	
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations		
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	10 616,69	17 997,60
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	2 589,69	3 061,02
Impôts et taxes	1 027,00	1 018,00
Dotations amortissements des immob		
Dot amort sur charges à répartir		

80004 - CA ZA DE SARCIN

COMPTE DE RÉSULTAT I

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Contingents et participations		
Subventions		
TOTAL II	3 616,69	4 079,02
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	7 000,00	13 918,58
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	7 000,00	13 918,58
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	7 000,00	13 918,58

80004 - CA ZA DE SARCIN

COMPTE DE RÉSULTAT 1

AR PREFECTURE

630-200034692-20170410-DEL18.58.2017-DE
04/05/2017

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-7 000,00	-13 118,58
A + B - RESULTAT COURANT		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalisés(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg except op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalisés(positives)transf à investist		
Charg except op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		

I-4
Exercice 2016

80004 - CA ZA DE SARCIN

COMPTE DE RÉSULTAT 1

80004
PRES. BAGNOLS-SUR-CEZE

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
TOTAL DES PRODUITS (I+II+V)	10 616,69	17 97,60
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	10 616,69	17 97,60
RESULTAT DE L'EXERCICE		

ANNEXE

80004 - CA ZA DE SARCIN

OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2016

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

AR PREFECTURE
30-200034692-20170410-DEL18_5_2017-DE
Reçu le 04/05/2017

EXECUTION BUDGETAIRE

80004 - CA ZA DE SARCIN

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

II-1

Exercice 2016

AR PREFECTURE

30-200034692-20170410-DEL18_5_2017-DE

04/05/2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	546 142,00	451 142,00	997 284,00
Titres de recettes émis (b)	439 791,72	450 408,41	890 200,13
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	439 791,72	450 408,41	890 200,13
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	546 142,00	451 142,00	997 284,00
Mandats émis (f)	453 101,17	451 288,70	904 389,87
Annulations de mandats (g)	0,00	880,29	880,29
Dépenses nettes (h = f - g)	453 101,17	450 408,41	903 509,58
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		0,00	
(h - d) Déficit	13 309,45	0,00	13 309,45

80004 - CA ZA DE SARCIN

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CA ZA DE SARCIN					
Investissement	40 326,10	0,00	-13 309,45	0,00	27 016,65
Fonctionnement					
Sous-Total	40 326,10	0,00	-13 309,45	0,00	27 016,65
TOTAL II	40 326,10	0,00	-13 309,45	0,00	27 016,65
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	40 326,10	0,00	-13 309,45	0,00	27 016,65

80004 - CA ZA DE SARCIN

**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
16	95 000,00	2 692,76		2 692,76	92 07,24
SOUS-TOTAL	95 000,00	2 692,76		2 692,76	92 07,24
TOTAL	95 000,00	2 692,76		2 692,76	92 07,24
040	451 142,00	450 408,41		450 408,41	22 50
TOTAL	451 142,00	450 408,41		450 408,41	733,59
TOTAL GENERAL	546 142,00	453 101,17		453 101,17	93 040,83

80004 - CA ZA DE SARCIN

**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
16	Emprunts et dettes assimilées	66 023,00		66 023,00
	SOUS-TOTAL	66 023,00		66 023,00
	TOTAL	66 023,00		66 023,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	439 792,00		439 792,00
	TOTAL	439 792,00		439 792,00
001	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	40 327,00		40 327,00
	Solde d'exécution de la section d'invest	546 142,00		546 142,00
	TOTAL GENERAL			

**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

AR PREFECTURE

Etat A2 / II.3
Exercice 2016
Page droite 25

0-200034692-20170410-DEL18_5_2017
04/05/2017

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
16	66 023,00				66 23,00
SOUS-TOTAL	66 023,00				66 23,00
TOTAL	66 023,00				66 23,00
040	439 792,00	439 791,72		439 791,72	6 28
TOTAL	439 792,00	439 791,72		439 791,72	0,28
001	40 327,00				40 327,00
TOTAL GENERAL	546 142,00	439 791,72		439 791,72	106 350,28

80004 - CA ZA DE SARCIN

**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	4 350,00		4 350,00
66	Charges financières	7 000,00		7 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 350,00		11 350,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	439 792,00		439 792,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	439 792,00		439 792,00
TOTAL GENERAL		451 142,00		451 142,00



80004 - CA ZA DE SARCIN

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Etat A3 / II-3
Exercice 2016
Page droite 26

0-200034692-20170410-DEL18_5_2017

AR PREFECTURE

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
011	4 350,00	3 616,69		3 616,69	33,31
66	7 000,00	7 880,29	880,29	7 000,00	
TOTAL	11 350,00	11 496,98	880,29	10 616,69	33,31
042	439 792,00	439 791,72		439 791,72	0,28
TOTAL	439 792,00	439 791,72		439 791,72	
TOTAL GENERAL	451 142,00	451 288,70	880,29	450 408,41	733,59



80004 - CA ZA DE SARCIN

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

630-200034692-20170410 DEL18_5_2017
 04/05/2017

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	451 142,00		451 42,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	451 142,00		451 42,00
TOTAL GENERAL		451 142,00		451 42,00

80004 CA ZA DE SARCIN
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES 3 = 1 + 2
1641	Emprunts en euros	2 692,76		2 692,76
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	2 692,76		2 692,76
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 692,76		2 692,76
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 692,76		2 692,76
3555	Terrains aménagés	450 408,41		450 408,41
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	450 408,41		450 408,41
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	450 408,41		450 408,41
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	453 101,17		453 101,17



830004
 COMMUNES. BAGNOLS-SUR-CEZE

80004 CA ZA DE SARCIN
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
3555	Terrains aménagés	439 791,72		439 791,72
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	439 791,72		439 791,72
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	439 791,72		439 791,72
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	439 791,72		439 791,72

Etat A6 / II-4
 Exercice 2016

AR PREFECTURE

0-200034692-20170440-DE
 le 04/05/2017

80004 CA ZA DE SARCIN

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6045	Achats d'études - prestations de service	1 610,00		1 610,00
60612	Achats non stockés de fournitures non st	296,08		296,08
627	Autres services extérieurs - services ba	683,61		683,61
63512	Impôts directs - taxes foncières	1 027,00		1 027,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	3 616,69		3 616,69
66111	Intérêts régés à l'écheance	7 880,29	880,29	7 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	7 880,29	880,29	7 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 496,98	880,29	10 616,69
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	439 791,72		439 791,72
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	439 791,72		439 791,72
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	439 791,72		439 791,72
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	451 288,70	880,29	450 408,41



80004 CA ZA DE SARCIN
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

AR PREFECTURE
0-200034692-20170440-DE
le 04/05/2017

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	450 408,41		450 408,41
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	450 408,41		450 408,41
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	450 408,41		450 408,41
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	450 408,41		450 408,41

COMPTABILITE

DES DENIERS ET VALEURS

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1641	Emprunts en euros	480 117,82				2 692,76		2 692,76	480 117,82		477 425,06
	Sous Total compte 164	480 117,82				2 692,76		2 692,76	480 117,82		477 425,06
	Sous Total compte 16	480 117,82				2 692,76		2 692,76	480 117,82		477 425,06
	Total classe 1	480 117,82				2 692,76		2 692,76	480 117,82		477 425,06
3555	Terr aménagés	439 791,72				450 408,41	439 791,72	890 200,13	439 791,72	450 408,41	
	Sous Total compte 355	439 791,72				450 408,41	439 791,72	890 200,13	439 791,72	450 408,41	
	Sous Total compte 35	439 791,72				450 408,41	439 791,72	890 200,13	439 791,72	450 408,41	
	Total classe 3	439 791,72				450 408,41	439 791,72	890 200,13	439 791,72	450 408,41	0,00
4011	Fournisseurs		58,27	1 976,20	2 927,92			1 976,20	2 986,19		1 009,99
	Sous Total compte 401		58,27	1 976,20	2 927,92			1 976,20	2 986,19		1 009,99
	Sous Total compte 40		58,27	1 976,20	2 927,92			1 976,20	2 986,19		1 009,99
44566	TVA déduct sur autres biens et services	3,73		339,58	183,00			343,31	183,00	160,31	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	615,00		8 186,00	8 003,00			8 801,00	8 003,00	798,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4456	618,73		8 525,58	8 186,00			9 144,31	8 186,00	958,31	
	Sous Total compte 445	618,73		8 525,58	8 186,00			9 144,31	8 186,00	958,31	
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			1 027,00							1 027,00
	Sous Total compte 44	618,73		8 525,58	9 213,00			9 144,31	9 213,00		68,69
4514	Cpte rattaché avec à subdiv par budg ann	39 765,34		12 549,25				39 765,34	12 549,25	27 216,09	
	Sous Total compte 451	39 765,34		12 549,25				39 765,34	12 549,25	27 216,09	
	Sous Total compte 45	39 765,34		12 549,25				39 765,34	12 549,25	27 216,09	
46711	Autres comptes créditeurs			6 088,47	6 088,47			6 088,47	6 088,47		0,00
	Sous Total compte 4671			6 088,47	6 088,47			6 088,47	6 088,47		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable			1 760,58	880,29			1 760,58	880,29	880,29	
	Sous Total compte 4672			1 760,58	880,29			1 760,58	880,29	880,29	
	Sous Total compte 467			7 849,05	6 968,76			7 849,05	6 968,76	880,29	
	Sous Total compte 46			7 849,05	6 968,76			7 849,05	6 968,76	880,29	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47211	DACR - rembst annuités emprunts			4 484,58	4 484,58			4 484,58	4 484,58		
	Sous Total compte 4721			4 484,58	4 484,58			4 484,58	4 484,58		
	Sous Total compte 472			4 484,58	4 484,58			4 484,58	4 484,58		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,30			1,35			0,30	1,35		1,05
	Sous Total compte 478	0,30			1,35			0,30	1,35		1,05
	Sous Total compte 47	0,30		4 484,58	4 485,93			4 484,88	4 485,93		1,05
	Total classe 4	40 384,37	58,27	22 835,41	36 144,86			63 219,78	36 203,13	29 054,69	2 038,04
580	Opérations d'ordre budgétaires			890 200,13	890 200,13			890 200,13	890 200,13		0,00
	Sous Total compte 58			890 200,13	890 200,13			890 200,13	890 200,13		0,00
	Total classe 5			890 200,13	890 200,13			890 200,13	890 200,13	0,00	0,00
6045	Achts études prest serv terr à aménager					1 610,00		1 610,00			1 610,00
	Sous Total compte 604					1 610,00		1 610,00			1 610,00
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					296,08		296,08			296,08

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
	Sous Total compte 6061					296,08		296,08			296,08	
	Sous Total compte 606					296,08		296,08			296,08	
	Sous Total compte 60					1 906,08		1 906,08			1 906,08	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					683,61		683,61			683,61	
	Sous Total compte 62					683,61		683,61			683,61	
63512	Impôts directs - taxes foncières					1 027,00		1 027,00			1 027,00	
	Sous Total compte 6351					1 027,00		1 027,00			1 027,00	
	Sous Total compte 635					1 027,00		1 027,00			1 027,00	
	Sous Total compte 63					1 027,00		1 027,00			1 027,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					7 880,29		7 880,29			7 880,29	
	Sous Total compte 6611					7 880,29		7 880,29			7 880,29	
	Sous Total compte 661					7 880,29		7 880,29			7 880,29	
	Sous Total compte 66					7 880,29		7 880,29			7 880,29	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 6					11 496,98	880,29	11 496,98	880,29	10 616,69	
71355	Variat stocks de terrains aménagés					439 791,72	450 408,41	439 791,72	450 408,41		
	Sous Total compte 7135					439 791,72	450 408,41	439 791,72	450 408,41	10 616,69	
	Sous Total compte 713					439 791,72	450 408,41	439 791,72	450 408,41	10 616,69	
	Sous Total compte 71					439 791,72	450 408,41	439 791,72	450 408,41	10 616,69	
	Total classe 7					439 791,72	450 408,41	439 791,72	450 408,41	0,00	
	Total général	480 176,09	480 176,09	913 035,54	926 344,99	904 389,87	891 080,42	2 297 601,50	2 297 601,50	490 079,79	490 079,79



80004 - CA ZA DE SARCIN

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2016

DÉSIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT		CRÉDIT		SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	Balance d'entrée	Année en cours	Débiteurs	Créditeurs
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_5_2017-DE
Regu le 04/05/2017

030004

TRES. BAGNOLS-SUR-CEZE



80004 CA ZA DE SARCIN

PAGE DES SIGNATURES

Exercice 2016

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_5_2017-DE
Regu 04/05/2017

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CA ZA DE SARCIN pendant l'année 2016 et qu'il n'existe aucune autre à sa connaissance.

Centre des Finances publiques
Trésorerie de Bagnols sur Cèze
24, avenue de l'Ancyse
BP 162
30205 BAGNOLS SUR CEZE

À L'Administrateur Général
des Finances Publiques
Par procuration
~~Le chef de service~~

10 AVR. 2017

Anne-Marie BONHOURE

Le Trésorier de Bagnols sur-Cèze
Thierry OESCA
Inspecteur principal
des finances publiques

A, le

Vu par

qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 20/04/2017 par l'organe délibérant.

A Bagnols sur Cèze
le 20/04/17
le Président



Jean Chastagnier

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL18_5_2017-DE
Regu le 04/05/2017



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°18-5/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 57

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL**, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Philippe GAMARD à **Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Compte de gestion 2016 du Budget annexe ZA de Sarcin.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (1 opposition, 2 abstentions) ;

- d'approuver le compte de gestion 2016 du budget principal.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 04/05/17

BUDGET PRINCIPAL DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN

Numéro SIRET : 200 034 692 00018

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BAGNOLS SUR CEZE

M 14

COMPTE ADMINISTRATIF
Voté par nature

Année 2016

- (1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CC/AS, EPCI, syndicat mixte etc...)
(2) À renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I. Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières

B - Modèles de vote du budget

II. Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser

A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes (6)**A - Eléments du bilan**

A1 - Présentation croisée par fonction (1)

A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnel

A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement

A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de lencours

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)

A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)

A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)

A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées

A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties

A10.3 - Opérations liées aux cessions

A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées

A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties

A11 - Etat des travaux en régie

A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions

D2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

D2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

C1.2 - Actions de formation des élus

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

C3.5 - Présentation agréée du budget principal et des budgets annexes

C3.6 - Identification des flux croisés

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité

unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art L. 2321-21 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TPOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « annexe à l'arrêté n° NOR : I17181237402A, relatif au cadre budgétaire Informations générales et comptable

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Code INSEE

CA

...

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne fi du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de finist. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics associatifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5213-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il convient d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5213-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, conseil général d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMLPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

POUR MEMOIRE (1)

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état BI II 3
 - avec Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :-

[...]

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (5) :-

- (1) Rappel des modalités relatives au vote du budget.
 (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (3) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement.
 (4) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel
 (5) A compléter par un seul des deux choix suivants
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° ou).

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

AI

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		A	52 591 174,39	G	53 716 666,57
	Section d'investissement	B	2 114 528,63	H	4 442 048,96
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) C= DEPENSES (si déficit) I= RECETTES (si excédent)	C	0,00	I	380 953,96
	Report en section d'investissement (001) D= DEPENSES (si déficit) J= RECETTES (si excédent)	D	690 848,40	J	0,00
			=		-
	TOTAL (réalisations + reports)	-A+B+C+D	55 396 551,42	-G+H+I+J	58 539 669,49
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 940 116,83	L	268 716,48
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	2 940 116,83	-K+L	268 716,48
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	-A+C+E	52 591 174,39	-G+I+K	54 097 620,53
	Section d'investissement	-B+D+J	5 745 493,86	-H+J+L	4 710 765,44
	TOTAL CUMULE	-A-B+C+D+E+J	58 336 668,25	-G-H+I+J+K+L	58 808 385,97

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 2 940 116,83	L 268 716,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	138 525,70
13	Subventions d'investissement	0,00	123 463,28
20	Immobilisations incorporelles	33 594,20	0,00
204	Subventions d'équipement versées	2 554 466,52	0,00
21	Immobilisations corporelles	146 644,57	0,00
23	Immobilisations en cours	2 226,01	0,00
9001	SCENE CAMPAGNE	109 523,70	0,00
903	MAISON MULTI LOISERS VERTS	84 039,82	0,00
904	SENTIERS RANDONNEES	2 092,01	6 727,50
907	COLLECTE TRAITEMENT DECHETS	7 530,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent au dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent au dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plus de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

II. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	7 411 012,00	6 212 423,53	1 528 413,85	0,00	70 174,62
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 215 480,00	13 118 337,56	86 525,24	0,00	10 617,20
014	Atténuations de produits	25 606 314,00	25 312 292,47	125 452,00	0,00	168 569,53
65	Autres charges de gestion courante	6 083 384,00	5 496 712,67	72 059,42	0,00	514 611,91
Total des dépenses de gestion courante		52 316 190,00	50 139 766,23	1 412 450,51	0,00	763 973,26
66	Charges financières	200 000,00	152 889,16	0,00	0,00	47 110,84
67	Charges exceptionnelles	255 219,00	246 735,90	0,00	0,00	8 483,10
022	Dépenses imprévues	100 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		52 871 409,00	50 539 391,29	1 412 450,51	0,00	919 567,20
023	Virement à la section d'investissement (2)	345 000,00				
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	640 000,00	639 332,59			667,41
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		985 000,00	639 332,59			345 667,41
TOTAL		53 856 409,00	51 178 723,88	1 412 450,51	0,00	1 265 234,61
Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Fond rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	346 967,04	286 000,41	2 738,02	0,00	58 228,61
70	Produits des services, du domaine et ventes...	2 585 240,00	2 083 344,93	193 336,02	0,00	308 559,05
73	Impôts et taxes	37 725 655,00	38 772 617,12	17 905,83	0,00	-1 064 867,95
74	Dotations et participations	12 619 563,00	9 901 899,98	2 350 574,98	0,00	367 088,04
75	Autres produits de gestion courante	193 030,00	38 247,91	23 795,12	0,00	130 986,94
Total des recettes de gestion courante		53 470 455,04	51 082 110,38	2 588 349,97	0,00	-200 005,31
76	Produits financiers	0,00	141,16	0,00	0,00	-141,16
77	Produits exceptionnels	5 000,00	46 065,06	0,00	0,00	-41 065,06
Total des recettes réelles de fonctionnement		53 475 455,04	51 128 316,60	2 588 349,97	0,00	-241 211,53
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		53 475 455,04	51 128 316,60	2 588 349,97	0,00	-241 211,53
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 380 253,96				

(1) Si la commune est l'émissionnaire applique le régime des provisions semi-budgétaires
(2) D02 021 ; D0 040 = RF 042 ; R1 046 = RF 042 ; D0 041 ; R1 041 ; D0 013 ; RF 040
(3) Les lignes de report ne sont pas l'objet d'émission de mandats ou de titres financiers (sauf le report de report)

II. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (RP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	61 339,45	25 146,95	33 594,20	2 598,30
204	Subventions d'équipement versées	3 505 093,20	782 040,22	2 554 466,52	168 586,46
21	Immobilisations corporelles	783 578,16	423 548,43	146 644,57	213 385,16
23	Immobilisations en cours	699 554,50	127 512,23	2 226,01	569 816,26
	Total des opérations d'équipement	2 076 341,33	440 068,66	243 185,53	1 431 089,14
	Total des dépenses d'équipement	7 125 908,64	1 798 316,49	2 940 116,83	2 387 475,32
16	Emprunts et dettes assimilées	345 000,00	316 212,14	0,00	28 787,86
020	Dépenses imprévues	95 000,00			
	Total des dépenses financières	440 000,00	316 212,14	0,00	123 787,86
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 565 908,64	2 114 528,63	2 940 116,83	2 511 263,18
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	7 565 908,64	2 114 528,63	2 940 116,83	2 511 263,18
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 690 848,40			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (RP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 869 343,80	786 341,36	130 190,78	952 811,66
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	2 000 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	33 927,47	0,00	-33 927,47
	Total des recettes d'équipement	3 369 343,80	2 320 268,83	130 190,78	2 918 884,19
10	Dot fonds divers et réserves	567 013,11	147 047,41	138 525,70	281 440,00
1068	Excédents de fonct capitalisés (7)	1 335 400,13	1 335 400,13	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 902 413,24	1 482 447,54	138 525,70	281 440,00
	Total des recettes réelles d'investissement	5 271 757,04	3 802 716,37	268 716,48	3 200 324,19
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	345 000,00			
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	640 000,00	639 332,59		667,41
	Total des recettes d'ordre d'investissement	985 000,00	639 332,59		345 667,41
	TOTAL	6 256 757,04	4 442 048,96	268 716,48	3 545 991,60
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 623 - RI 02; 01040 - RFG42; R040 - DFG42; 01011 - R041; DFG42 - RFG43;

(2) Les lignes de ce type ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A suivre uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les sociétés opérant des aménagements (baccarat, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes;

(4) Au dépenses, le chapitre 23 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les sites existants en utilisation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur;

(5) A suivre uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une donation initiale ou rapatrie au profit d'un service public non personnalisé quelle que soit l'année;

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A3);

(7) Le compte 1068 n'est pas un compte auxiliaire au titre du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

I - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 340 837,38		7 340 837,38
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 204 862,80		13 204 862,80
014	Atténuations de produits	25 437 744,47		25 437 744,47
65	Autres charges de gestion courante	5 568 772,09		5 568 772,09
66	Charges financières	152 889,16	0,00	152 889,16
67	Charges exceptionnelles	246 735,90	0,00	246 735,90
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	639 332,59	639 332,59
	Dépenses de fonctionnement - Total	51 951 841,80	639 332,59	52 591 174,39

Pour information			
	D082 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1683 non budgétaires)	316 212,14	0,00	316 212,14
	Total des opérations d'équipement	440 068,66		440 068,66
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	25 146,95	0,00	25 146,95
204	Subventions d'équipement versées	782 040,22	0,00	782 040,22
21	Immobilisations corporelles (6)	423 548,43	0,00	423 548,43
23	Immobilisations en cours (6)	127 512,23	0,00	127 512,23
	Dépenses d'investissement - Total	2 114 528,63	0,00	2 114 528,63

Pour information			
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		690 848,40

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Peut-être de rattachement des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotations initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retient les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retient, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	288 738,43		288 738,43
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 276 680,95		2 276 680,95
73	Impôts et taxes	38 790 522,95		38 790 522,95
74	Dotations et participations	12 252 474,96		12 252 474,96
75	Autres produits de gestion courante	62 043,06		62 043,06
76	Produits financiers	141,16	0,00	141,16
77	Produits exceptionnels	46 065,06	0,00	46 065,06
	Recettes de fonctionnement - Total	53 716 666,57	0,00	53 716 666,57
	Pour information			380 953,96
	R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	147 047,41	0,00	147 047,41
1068	Exc. de fonct. capitalisés	1 335 400,13	0,00	1 335 400,13
13	Subventions d'investissement	786 341,36	0,00	786 341,36
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
23	Immobilisations en cours (5)	33 927,47	0,00	33 927,47
28	Amortissements des immobilisations		639 332,59	639 332,59
	Recettes d'investissement - Total	3 802 716,37	639 332,59	4 442 048,96
	Pour information			0,00
	R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Si le concours ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(5) Sous chapitres "opérations d'équipement";

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes (V A9);

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée;

(8) En dépenses, le chapitre 22 retracer les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, le retracer, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DE COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES		A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (RP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
011	Charges à caractère général (2)	7 411 012,00	6 212 423,53	1 128 413,85	0,00	70 174,62
605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	0,00	6 112,25	0,00	0,00	-6 112,25
60611	Eau et assainissement	21 110,00	28 602,91	1 778,03	0,00	-9 270,93
60612	Energie - Electricité	167 570,00	146 301,69	4 000,93	0,00	17 267,38
60621	Combustibles	15 670,00	15 797,59	59,80	0,00	-187,39
60622	Carburants	29 730,00	22 558,02	3 075,92	0,00	4 096,00
60623	Alimentation	523 290,00	203 067,38	10 471,78	0,00	307 750,84
60628	Autres Fourm. non stockées	0,00	621,98	9,87	0,00	-631,85
60631	Fournitures d'entretien	52 380,00	57 725,96	8,39	0,00	-5 354,35
60632	Fournitures de petit Equip.	141 897,00	116 912,39	18 816,01	0,00	6 148,60
60636	Vêtements de travail	8 500,00	5 150,41	0,00	0,00	3 349,57
6064	Fournitures administratives	38 816,00	39 027,71	67,80	0,00	-285,51
6065	Livres,disques,K7(Bib., Méd.)	2 200,00	7 626,00	2 859,00	0,00	-8 285,00
6068	Autres matières et fournitures	76 051,00	92 787,62	1 126,33	0,00	-19 862,95
6078	Autres marchandises	0,00	151,00	0,00	0,00	-151,00
611	Contrat de presta. de services	3 766 117,00	3 343 475,74	301 385,40	0,00	121 255,86
6132	Locations immobilières	215 800,00	258 639,13	9 883,23	0,00	-32 722,36
6135	Locations mobilières	233 540,00	216 135,49	3 481,23	0,00	13 923,28
614	Ch. locatives et de copnté	8 380,00	1 936,19	0,00	0,00	6 443,81
61521	Terrains	0,00	1 349,00	2 304,00	0,00	-3 653,00
61522	Bâtiments	93 650,00	0,00	0,00	0,00	93 650,00
615221	Bâtiments publics	0,00	5 273,88	0,00	0,00	-5 273,88
615228	Autres bâtiments	0,00	39 478,98	3 609,06	0,00	-43 088,04
615312	ENTRETIENS RESEAUX	0,00	10 594,90	3 000,00	0,00	-13 594,90
61524	Bois et forêts	8 000,00	14 311,90	8 640,00	0,00	-14 951,90
61551	Matériel roulant	1 300,00	1 819,21	1 509,88	0,00	-1 829,09
61558	Entretien réparat' autr fourmit	28 870,00	43 822,48	16 097,89	0,00	-31 050,37
6156	Maintenance	212 809,00	41 095,02	16 403,24	0,00	155 310,74
616	Primes d'assurances	48 067,00	0,00	0,00	0,00	48 067,00
6161	assurance Multirisques	0,00	11 987,22	0,00	0,00	-11 987,22
6162	assurance obligatoire dommage	0,00	12 373,00	0,00	0,00	-12 373,00
6168	Autres assurances	0,00	32 017,52	0,00	0,00	-32 017,52
617	Etudes et recherches	308 230,00	-1 929,00	146 556,88	0,00	163 622,32
6182	Documentation Gén. et Tech.	8 860,00	12 652,07	1 462,67	0,00	-5 254,74
6184	Vers. à des Org. de formation	45 180,00	39 412,70	23 365,94	0,00	-17 998,64
6185	Frais de colloques & séminaires	5 650,00	1 180,00	0,00	0,00	4 470,00
6188	Autres frais divers	311 702,00	378 885,45	27 744,10	0,00	-94 927,55
6225	Ind. au comptable et aux Rég.	2 320,00	7 156,59	0,00	0,00	-4 836,59
6226	Honoraires	55 980,00	134 525,50	16 888,64	0,00	-95 434,14
6227	Fr. dictes et de contentieux	0,00	3 918,88	0,00	0,00	-3 918,88
6228	Divers	11 660,00	12 537,20	8,00	0,00	-885,70
6231	Annonces et insertions	44 500,00	19 358,81	2 142,00	0,00	22 999,19
6232	Fêtes et cérémonies	170 700,00	161 854,39	4 992,00	0,00	3 853,61
6236	Catalogues et imprimés	163 998,00	81 435,26	30 543,20	0,00	50 019,54
6238	Divers	50 740,00	76 046,78	5 732,17	0,00	-31 038,95
6241	Transports de biens	1 461,00	2 376,00	0,00	0,00	-915,00
6247	Transports collectifs	134 290,00	108 562,99	3 820,40	0,00	18 906,61
6248	Divers	0,00	500,00	0,00	0,00	-500,00
6251	Voyages et déplacements	34 780,00	24 634,54	6 118,42	0,00	4 027,04
6253	Frais de déménagement	0,00	10 210,00	0,00	0,00	-10 210,00
6256	Missions	6 000,00	4 331,98	431,40	0,00	1 236,62
6257	Réceptions	4 770,00	0,00	0,00	0,00	4 770,00
6261	Frais d'affranchissement	25 210,00	23 478,00	2 664,88	0,00	1 067,12
6262	Frais de télécommunications	101 320,00	92 135,00	4 457,95	0,00	4 727,05
627	Serv. bancaires et assimilés	0,00	2 250,00	0,00	0,00	-2 250,00
6281	Concours divers (cotisations)	117 620,00	176 113,29	8 500,00	0,00	-66 993,29
6282	Fr. Gard.(Lig. Nor.&bois Com.	4 250,00	10 415,58	579,36	0,00	-6 744,94
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 300,00	1 828,80	1 016,17	0,00	-1 544,97
62875	Aux communes membres GFP	86 000,00	13 248,03	426 881,89	0,00	-354 129,92
62878	A d'autres organismes	0,00	3 707,97	0,00	0,00	-3 707,97
6288	Autres serv. extérieurs	1 330,00	0,00	3 900,00	0,00	-2 570,00
63512	Taxes foncières	4 400,00	17 880,00	0,00	0,00	-13 480,00
6355	Tx. et Imp. sur les véhicules	0,00	663,52	0,00	0,00	-663,52
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 215 480,00	13 118 337,56	86 525,24	0,00	10 617,20
6217	Personnel affecté comm memb stip	235 882,00	263 006,82	86 525,24	0,00	-113 650,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	12 088,60	0,00	0,00	-12 088,60
6332	Cotisations Vers. au F.N.A.L.	36 426,00	36 173,07	0,00	0,00	252,93
6336	Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	137 721,00	118 774,84	0,00	0,00	8 346,16
6338	Aut. Imp. Tx. & Vers. Ass. sur Rém.	65 406,00	58 664,24	0,00	0,00	6 741,76
64111	Rémunération principale	4 858 134,00	5 235 351,13	0,00	0,00	-377 217,13
64112	NBI, SPT & indemn. de Residence	214 277,00	203 642,74	0,00	0,00	12 634,26
64118	Autres indemnités	1 121 052,00	951 641,17	0,00	0,00	169 408,83
64131	Rémunération	2 321 734,00	2 002 793,42	0,00	0,00	318 920,58
64136	Ind. de préavis et de Lic.	0,00	1 606,84	0,00	0,00	-1 606,84
64138	Autres indemnités	425 067,00	365 903,12	0,00	0,00	59 163,88
64162	emplois d'avenir	183 543,00	190 144,81	0,00	0,00	-6 601,81
6417	Rémunérations des apprentis	111 709,00	100 177,39	0,00	0,00	11 531,61
6451	Cotisations à l'O.R.S.S.A.F.	1 483 648,00	1 414 594,65	0,00	0,00	67 053,35
6453	Cot. aux caisses de Ret.	1 653 716,00	1 764 942,57	0,00	0,00	-111 226,57
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.L.C.	183 060,00	162 602,71	0,00	0,00	20 457,29
6455	Cot. pour assurance du Pers.	131 295,00	141 150,08	0,00	0,00	-9 855,08

Code art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (DP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
6456	Versan P.N.C. du Supp. familial	3 616,00	0,00	0,00	0,00	3 616,00
6458	Cot. aux autres Org. Soc.	60 032,00	93 127,36	0,00	0,00	-33 095,36
6475	Médecine du travail, pharmacie	964,00	3 950,00	0,00	0,00	-2 986,00
6488	Autres charges	818,00	0,00	0,00	0,00	818,00
014	Atténuations de produits	25 606 314,00	25 312 292,47	125 452,00	0,00	168 569,53
739113	Revers conventionnel fiscalité	2 407 450,00	2 127 586,40	125 452,00	0,00	154 411,60
7391178	Autr. restit. degré contrib. dir.	0,00	692,00	0,00	0,00	-692,00
73921	Attributions de compensation	13 330 600,00	13 326 175,87	0,00	0,00	3 834,13
73923	Reversements sur FNCRH	8 453 047,00	8 453 047,00	0,00	0,00	0,00
73925	Fds de péréq. rec. fis. Coan. inter.	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
73928	Autres	1 316 554,00	1 316 554,00	0,00	0,00	0,00
7398	Reversements, restitutions div.	0,00	662,00	0,00	0,00	-662,00
7419	Reversement sur DGF	89 263,00	87 575,26	0,00	0,00	1 687,74
65	Autres charges de gestion courante	6 083 384,00	5 496 732,67	72 059,42	0,00	514 611,91
651	Red. Conc. Brov. T.ia. Proc. Log. Dr.	0,00	-56,00	2 853,36	0,00	-2 797,36
6531	Indemnités	419 540,00	315 428,96	0,00	0,00	104 111,04
6532	Frais de mission	0,00	1 950,50	106,06	0,00	-2 056,56
6533	Cotisations de retraite	0,00	16 022,30	0,00	0,00	-16 022,30
6534	Cot. de S.S. - part patronale	0,00	81 667,85	0,00	0,00	-81 667,85
65541	contrib. fonds de compensation	0,00	20 602,00	0,00	0,00	-20 602,00
65548	Autres contributions	5 060 824,00	4 630 531,99	1 100,00	0,00	629 192,01
657363	A caractère administratif	0,00	33 562,76	0,00	0,00	-33 562,76
6574	Sub. Fonct. Ass. Aut. Pers. Dr. pri	603 020,00	397 602,31	68 000,00	0,00	138 017,69
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+651-656)		52 316 190,00	50 139 766,23	1 412 450,51	0,00	763 973,26

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Pour les comptes 62... : sauf le compte 621 rattaché au sein du chapitre 012.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR+I)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	200 000,00	152 889,16	0,00	0,00	47 110,84
66111	Intérêts réglés à l'échéance	200 000,00	152 889,16	0,00	0,00	47 110,84
67	Charges exceptionnelles (c)	255 219,00	246 735,90	0,00	0,00	8 483,10
6718	Aut.Ch.Excep.sur Op. de Gest.	240 218,69	240 217,90	0,00	0,00	0,79
673	Tit. annulés (sur Ex. Ant.)	15 000,31	6 518,00	0,00	0,00	8 482,31
68	Dotations aux provisions (d) (3)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues (e)	100 000,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES - a+b+c+d+e	52 871 409,00	50 539 391,29	1 412 450,51	0,00	919 567,28
023	Yratement à la section d'investissement	345 000,00	0,00			345 000,00
042	Op ordre de transfert entre sections (4) (5) (6)	640 000,00	639 332,59			667,41
6811	Dot. Amort. Immo. Incorp. Corp.	640 000,00	639 332,59			667,41
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	985 000,00	639 332,59			345 667,41
043	Op ordre à l'intérieur sect funct (7)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	985 000,00	639 332,59			345 667,41
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE. (* total des opérations réelles et d'ordre)	53 856 409,00	51 178 723,88	1 412 450,51	0,00	1 265 234,61
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00			

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence (ICNE N - ICNE N-1)	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires.
(4) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 - RT 040.
(5) Pour les comptes 671, 672, 673 et 676.
(6) Pour le compte 6815: si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à cumuler les opérations patrimoniales telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES
III
A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP/DMD/RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	346 967,04	286 000,41	2 738,02	0,00	58 228,61
6419	Remb. sur Réu. du Pers.	346 967,04	278 091,02	2 738,02	0,00	66 138,00
6459	Remb.Ch. de S.S& de prévoyance	0,00	7 909,39	0,00	0,00	-7 909,39
70	Produits des services, du domaine...	2 585 240,00	2 083 344,93	193 336,02	0,00	308 559,05
70611	Red. d'Enl. des Ord. ménagères	0,00	166,00	0,00	0,00	-166,00
70612	Red. Spé. d'Enl. des ordures	0,00	64 322,34	0,00	0,00	-64 322,34
7062	Red. & Dr. des Serv. Caract. Cult.	0,00	7 786,00	0,00	0,00	-7 786,00
70632	A caractère de loisirs	556 800,00	491 646,42	0,00	0,00	62 153,58
7066	Red. Dr. des Serv. à Caract. Soc.	1 400 730,00	1 261 821,80	0,00	0,00	138 908,20
7078	Autres marchandises	421 250,00	0,00	0,00	0,00	421 250,00
70845	Aux communes membres du GFP	0,00	110 959,63	140 255,69	0,00	-251 215,32
70848	aux autres organismes	0,00	96 017,61	53 080,33	0,00	-149 097,94
70875	Par les communes membres GFP	206 460,00	0,00	0,00	0,00	206 460,00
70878	par d'autres redevables	0,00	47 625,13	0,00	0,00	-47 625,13
73	Impôts et taxes	37 735 655,00	38 772 617,12	17 905,83	0,00	-1 044 867,95
73111	Taxes foncières & d'habitation	32 777 430,00	22 448 614,00	0,00	0,00	328 816,00
73112	Cods. sur la VA des Entrepr.	2 836 999,00	2 836 999,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur Surfaces Commerciales	489 541,00	458 925,00	0,00	0,00	30 616,00
73114	Imp Forfait. sur Enl de Réseau	890 030,00	893 977,00	0,00	0,00	-3 947,00
7318	Autres impôts locaux ou assis	3 811,00	1 316 592,00	0,00	0,00	-1 312 781,00
7321	Attribution de Compensation	0,00	3 810,54	0,00	0,00	-3 810,54
7325	Fds de pèrèg rec fis Comm. inter	356 290,00	537 033,00	0,00	0,00	-180 743,00
7328	Autres Reversements de l'Etat.	146 794,00	40 711,00	0,00	0,00	106 083,00
7331	Tx. d'Enl. des Ord. ménagères	10 098 760,00	10 135 122,00	0,00	0,00	-36 362,00
7362	Taxes de séjour	126 000,00	100 833,58	17 905,83	0,00	7 260,59
74	Dotations et participations	12 619 563,00	9 901 899,98	2 350 574,98	0,00	367 088,04
7411	Dotation forfaitaire	109 469,00	109 469,00	0,00	0,00	0,00
74124	Dotation d'intercommunalité	1 785 750,00	1 100 510,00	0,00	0,00	685 240,00
74126	Dot. compensat. propres communes	3 933 530,00	4 060 433,00	0,00	0,00	-126 903,00
746	Dot. G.C. de décentralisation	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
74711	Recr. jeunes	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
74712	participation emplois avenir	0,00	73 411,40	0,00	0,00	-73 411,40
74718	Autres	0,00	15 856,37	4 213,48	0,00	-20 069,85
7472	Régions	12 000,00	-5 000,00	45 000,00	0,00	-23 000,00
7473	Départements	21 000,00	59 308,65	102 934,90	0,00	-141 240,55
74741	Communes membres du GFP	0,00	2 575,00	0,00	0,00	-2 575,00
7478	Autres organismes	4 006 017,00	1 860 701,96	2 198 429,60	0,00	-53 114,56
748311	comp. part de bas. inv. à la fp	1 885 880,00	1 818 529,00	0,00	0,00	67 351,00
748314	Dot ^e unique des compensations	53 084,00	43 690,00	0,00	0,00	9 394,00
74832	Att du Fds Dép. de la Tx. Prof.	0,00	87 392,00	0,00	0,00	-87 392,00
74833	Etat-Comp. au Tit. de la CBT	1 154,00	4 778,00	0,00	0,00	-3 624,00
74834	Etat-Comp. Tit. Exon. Tx. Fonc.	0,00	14 874,00	0,00	0,00	-14 874,00
74835	Etat-Comp. Tit. Exon. Tx d'hab.	726 079,00	655 371,00	0,00	0,00	71 308,00
75	Autres produits de gestion courante	193 030,00	38 247,94	23 795,12	0,00	130 986,94
752	Revenus des immeubles	0,00	37 401,90	0,00	0,00	-37 401,90
758	Prod. divers de Gest. courante	193 030,00	846,04	23 795,12	0,00	168 388,84
TOTAL - RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		53 470 455,04	51 082 110,38	2 588 349,97	0,00	-200 005,31

(1) Détailler les chapitres budg./taux par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Cchap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (au restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)	0,00	141,16	0,00	0,00	-141,16
7688	autres produits financiers	0,00	141,16	0,00	0,00	-141,16
77	Produits exceptionnels (c)	5 000,00	46 065,06	0,00	0,00	-41 065,06
7718	Aut Prod.Excep.sur Op.de Gest.	0,00	19 680,06	0,00	0,00	-19 680,06
771	Mand.Assi.(Ex.Assi.)Ad.Décl.Mal	0,00	2 271,89	0,00	0,00	-2 271,89
7788	Produits except divers	5 000,00	4 113,11	0,00	0,00	886,89
78	Reprises sur provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		53 475 455,04	51 128 316,60	2 588 349,97	0,00	-241 211,53

842	Op d'ordre de transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
843	Op ordre à l'Intérieur du sect de fonct (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		53 475 455,04	51 128 316,60	2 588 349,97	0,00	-241 211,53
--	--	----------------------	----------------------	---------------------	-------------	--------------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	380 953,96
--	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
- différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires.

(3) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 012 - DF 010.

(4) Pour les comptes 77... : dont 776.

(5) Pour le compte 7815 pour figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Compte destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP1DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	61 339,45	25 146,95	33 594,20	2 598,30
2031	Frais d'études	60 283,38	14 353,00	33 594,20	12 336,18
2051	Concessions, droits similaires	1 056,07	10 793,95	0,00	-9 737,88
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	3 505 093,20	782 040,22	2 554 466,52	168 586,46
2041412	Bâtiments et installations	3 503 093,20	751 953,27	2 554 466,52	196 673,41
2041581	Biens mobili., matériel & étude	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
2041582	Bâtimenés et installations	0,00	30 086,95	0,00	-30 086,95
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	783 578,16	423 548,43	146 644,57	213 385,16
2135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	454 690,74	141 339,15	32 608,20	280 743,39
2158	Autres inst. mat. outill. techn	627,90	878,75	627,90	-878,75
2181	Instal. Gén., Ag. et Am. Div.	6 258,88	7 893,50	17 827,24	-19 461,86
2182	Matériel de transport	108 750,68	140 257,13	0,00	-31 506,45
2183	Mat.de bureau et Mat.Inform.	27 732,45	21 141,42	36 249,37	-29 678,34
2184	Mobilier	27 757,74	31 161,55	15 194,95	-18 598,76
2188	Autres immo corporelles	157 779,77	80 876,93	44 136,91	32 765,93
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	699 554,50	127 512,23	2 226,01	569 816,26
2313	Constructions	694 892,69	127 512,23	2 226,01	565 154,45
2317	Immo. corp. Reç. au Tit. MAD	4 661,81	0,00	0,00	4 661,81
	Opérations d'équipement n° (1 ligne par opé.) (2)	2 076 343,33	440 068,66	203 185,53	1 433 089,14
9001	SCENE CAMPAGNE	1 239 696,00	307 930,45	109 523,70	822 241,85
901	CREATION MULTI ACCUEIL	17 630,35	0,00	0,00	17 630,35
903	MAISON MULTI LOISIRS VERTS	600 196,00	47 997,38	84 039,82	468 158,80
904	SENTIERS RANDONNEURS	123 187,14	0,00	2 092,01	121 095,13
905	DEPLACEMENTS DOUX	16 033,84	16 032,60	0,00	1,24
907	COLLECTIF TRAITEMENT DECHETS	79 600,00	68 108,23	7 530,00	3 961,77
	Total des dépenses d'équipement	7 125 908,64	1 798 316,49	2 940 116,83	2 387 475,32
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Etat et Etab. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	345 000,00	316 212,14	0,00	28 787,86
1641	Emprunts en Euros	345 000,00	316 212,14	0,00	28 787,86
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

Chap art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	95 000,00			
Total des dépenses financières		440 000,00	316 212,14	0,00	123 787,86
45...1	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (3)				
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 565 908,64	2 114 528,63	2 940 116,83	2 511 263,18

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement;

(3) Voir annexes IV A à Z pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

BI

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles de l'ordre)	7 565 908,64	2 114 528,63	2 940 116,83	2 511 263,18
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	690 848,40
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir Annexe BI B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A2 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040-RP 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041- RI 041.

III. VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

D2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 869 343,80	786 341,36	130 190,78	952 811,66
1313	Départements	22 538,13	0,00	0,00	22 538,13
1318	Autres	0,00	22 637,87	0,00	-22 637,87
1321	Etat et Étab. nationaux	254 560,00	0,00	0,00	254 560,00
1322	Régions	404 560,00	0,00	0,00	404 560,00
1323	Départements	371 418,50	4 320,00	6 727,50	366 401,00
1328	Autres	816 237,17	759 383,49	123 463,28	-66 609,60
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 500 000,00	1 500 000,00	0,00	2 000 000,00
1641	Emprunts en Euros	3 500 000,00	1 500 000,00	0,00	2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	33 927,47	0,00	-33 927,47
2317	Immo. corp. Rec. au Tit. MAD	0,00	33 927,47	0,00	-33 927,47
Total des recettes d'équipement		5 369 343,80	2 320 268,83	130 190,78	2 918 884,19

10	Dotations, fonds divers et réserves	1 902 413,24	1 482 447,54	138 525,70	281 440,00
10222	F.C.T.V.A.	567 013,11	147 047,41	138 525,70	281 440,00
1068	Exc. de Fonct. capitalisés	1 335 400,13	1 335 400,13	0,00	0,00
138	Autres subv. d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		1 902 413,24	1 482 447,54	138 525,70	281 440,00

45...2	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (2)				
Total des recettes d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES REELLES		7 271 757,04	3 802 716,37	268 716,48	3 280 324,19
-----------------------------------	--	---------------------	---------------------	-------------------	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

II - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	Virement de la section de fonctionnement	345 000,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)	640 000,00	639 332,59		667,41
2804121	Biens mobil., matériel & étude	406,67	406,67		0,00
2804122	Bâtiments et installations	4 721,90	4 721,90		0,00
2804141	Biens mobil., matériel & étude	26 266,12	26 266,12		0,00
2804142	Bâtiments et installations	219 455,04	219 455,04		0,00
2805	Conc.Dr.,Sim.,Brev.Lic.Dr.	2 732,43	2 732,43		0,00
28121	Plantations arbres et arbustes	235,72	235,72		0,00
28128	Autres Ag. et Am. de Terr.	10 339,63	10 339,63		0,00
28135	Instal.Gén.,Ag.,Am.,des Const.	14 629,14	14 629,14		0,00
28145	Instal. Gén., agencements, Am.	149,04	149,04		0,00
28151	Réseaux de voirie	310,80	310,80		0,00
28152	Installations de voirie	11 956,23	11 956,23		0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	559,74	559,74		0,00
281568	Aut mat. et outill. Inc défeciv	158,65	158,65		0,00
281571	Matériel roulant	657,80	657,80		0,00
281578	Aut mat et outill voirie	2 954,82	2 954,82		0,00
28158	Autr. Inst mat outill technique	65 713,93	65 713,93		0,00
28171	Terrains	30,24	30,24		0,00
281758	Autres inst. mat outill techn	357,84	357,84		0,00
281784	Mobilier	9 627,15	9 627,15		0,00
28181	Instal.Gén., Ag. & Amenag divers	8 408,12	8 408,12		0,00
28182	Matériel de transport	42 403,99	42 403,99		0,00
28183	Mat. de bureau et informatique	25 840,30	25 840,30		0,00
28184	Mobilier	75 026,74	75 026,74		0,00
28188	Autres immo corporelles	117 057,96	116 390,55		667,41
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		985 000,00	639 332,59		345 667,41
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		985 000,00	639 332,59		345 667,41
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		8 256 757,04	4 442 048,96	268 716,48	3 545 991,60
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			0,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 25, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 041 = RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9001

LIBELLE : SCENE CAMPAGNE

(1)

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DP+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	1 239 696,00	A 307 930,45	109 523,70	822 241,85	B 545 193,57
20	Immobilisations incorporelles	5 760,00	56 709,61	10 000,00	-60 949,61	208 449,61
2031	Frais d'études	5 760,00	5 760,00	0,00	0,00	57 500,00
2032	Frais de Recherche et de Dév.	0,00	50 000,00	10 000,00	-60 000,00	150 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	949,61	0,00	-949,61	949,61
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
2135	Instal.Gén. Ag. Am. des Const.	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 133 936,00	251 220,84	99 523,70	783 191,46	336 743,96
2313	Constructions	1 133 936,00	251 220,84	99 523,70	783 191,46	336 743,96

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	750 000,00	C 0,00	0,00	750 000,00	D 0,00
13 Subventions d'investissement	750 000,00	0,00	0,00	750 000,00	0,00
1321 Etat et Etud. nationaux	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00
1322 Régions	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00
1323 Départements	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	C A	-307 930,45	D.D. -545 193,57

(1) Casier au cadre par opération;

(2) Rayer la mention inutile;

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;

(5) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 901
LIBELLE: CREATION MULTI ACCUEIL

(1)

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments affectés à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
	DÉPENSES	17 630,35	A 0,00	0,00	17 630,35	B 2 061 307,29
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	17 630,35	0,00	0,00	17 630,35	2 061 307,29
2313	Constructions	17 630,35	0,00	0,00	17 630,35	2 061 307,29

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments affectés à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
	TOTAL RECETTES AFFECTÉES	136 465,30	C 158 727,17	0,00	-22 261,87	D 455 406,85
13	Subventions d'investissement	136 465,30	158 727,17	0,00	-22 261,87	455 406,85
1313	Départements	22 538,13	0,00	0,00	22 538,13	0,00
1318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	210 429,68
1323	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	86 250,00
1328	Autres	113 927,17	158 727,17	0,00	-44 800,00	158 727,17
16	Impôts et taxes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	158 727,17	D-B	-1 605 900,44

(1) Ouvert en cadre par opération.

(2) Supprimer la mention inutile.

(3) Détailler les séries conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

R3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 903
 LIBELLE : MAISON MULTI LOISIRS VERES
 (1)
 POUR VOTE (Chapitre)

Art (3)	Libellé (3)	Eléments affectés à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (DP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	600 196,00	A 47 997,38	84 039,82	468 158,80	B 51 897,38
20	Immobilisations incorporelles	1 596,00	47 997,38	76 880,62	-123 282,00	51 897,38
2031	Frais d'études	1 596,00	47 997,38	76 880,62	-123 282,00	51 897,38
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00
2135	Instal.Gén. Ap. Am. des Const.	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	595 000,00	0,00	7 159,20	587 840,80	0,00
2313	Constructions	595 000,00	0,00	7 159,20	587 840,80	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments affectés à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (DP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	260 000,00	C 0,00	0,00	260 000,00	D 0,00
13 Subventions d'investissement	260 000,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00
1322 Régions	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
1323 Départements	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-47 997,38	D-B	-51 897,38	

(1) Ouvrir un cadre par opération;

(2) Beyer la mention initiale;

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;

(5) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

DETAI. DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

A3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 904

LIBELLE : SENTIERS RANDONNEES

(1)

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés			
	DEPENSES	123 187,14	A	0,00	2 092,01	121 095,13	B	4 734,52
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00		0,00
2031	Frais d'études	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	118 187,14	0,00	2 092,01	116 095,13			4 734,52
2128	Autr. acqu. et Aménag. terrains	45 187,14	0,00	2 092,01	43 095,13			4 734,52
2135	Instal. Gén. Ag. Am. des Const.	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00			0,00
2188	Autres immo corporelles	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00

RUCETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés			
TOTAL RUCETTES AFFECTÉES	9 227,50	C	0,00	6 727,50	2 500,00	D	90 772,50
13	Subventions d'investissement	9 227,50	0,00	6 727,50	2 500,00		90 772,50
1321	Départements	9 227,50	0,00	6 727,50	2 500,00		90 772,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Récettes - Dépenses	C A	0,00
	D-E	86 037,98

(1) Divisé un cadre par opération;

(2) Rayer la section inutile;

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;

(5) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 905

LIBELLE : DEPLACEMENTS DOUX

(1)

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments affectés à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
	DEPENSES	16 033,84	A 16 032,60	0,00	1,24	B 35 628,00
20	Immobilisations incorporelles	16 033,84	16 032,60	0,00	1,24	35 628,00
2031	Frais d'études	16 033,84	16 032,60	0,00	1,24	35 628,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments affectés à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTÉES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde de financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-16 032,60	B-B	-35 628,00

(1) Ouvrir un cadre par opération;

(2) Rayer la mention inutile;

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;

(5) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAI, DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 907
LIBELLE : COLLECTE TRAITEMENT DECHETS

(1)

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (DP+DD+RAN N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		79 600,00	A 68 108,23	7 530,00	3 961,77	B	488 900,35
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	79 600,00	68 108,23	7 530,00	3 961,77		488 900,35
2188	Autres immo corporelles	79 600,00	68 108,23	7 530,00	3 961,77		488 900,35
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (DP+DD+RAN N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTÉES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde de financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-68 108,23	D-B	-488 900,35

(1) Ouvrir un crédo par opération;

(2) Rayer la mention inutile;

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement;

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	
IV	AI

Libelle	0				4	
	61 Opérations non venantables	Service généraux administratif/publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation		3 Culture

INVESTISSEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles	329 020,64	780 233,19	0,00	0,00	381 588,11	165 550,36
Equipements économiques (2)		41 088,42	0,00	0,00	381 588,11	165 550,36
Equip non économiques (n°204) (3)		739 144,77	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	329 020,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(0): Solde d'exercice reporté de N-1	329 020,64	780 233,19	0,00	0,00	581 588,11	165 550,36
Total dépenses	3 621 780,13	0,00	0,00	0,00	33 927,87	49 456,84
Total recettes	3 292 759,49	-780 233,19	0,00	0,00	-547 608,64	-115 893,52
Solde d'investissement						

RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total R.A.R. dépenses	19 194,00	2 586 701,99	0,00	0,00	146 912,99	37 944,40
Total R.A.R. recettes	138 575,70	0,00	0,00	0,00	0,00	75 344,83
Solde R.A.R. d'investissement	119 381,70	-2 586 701,99	0,00	0,00	-146 912,99	37 400,43

FONCTIONNEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice - restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	23 251 174,43	4 355 407,53	59 257,29	0,00	1 833 436,29	3 137 897,43
Total recettes	36 147 269,54	318 550,98	0,00	0,00	295 940,27	1 404 995,81
Solde de fonctionnement	12 896 095,11	-4 036 856,55	-59 257,29	0,00	-1 537 496,02	-1 732 601,62

RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total R.A.R. dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total R.A.R. recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde R.A.R. de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 1000 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements formés des caisses des écoles et les services à activité jugée d'intérêt public en matière de sécurité publique, de salubrité et plus, le croissant par fonction est fait à un échelle (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croissant par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre occupant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-35 et R. 5211-14 et L.5211-1 et R.5212 du C.O.C.T.).

(2) Ou bilan de la structure intercommunale

(3) Ou bilan de réserve plus de la structure intercommunale

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV	AI
----	----

5	6	7	8	9	TOTAL
Interventions sociales et santé	Faunille	Logement	Aménagement et services urbains, environnement	Action économique	

INVESTISSEMENT

1 113,90	257 657,73	0,00	143 297,48	56 267,22	2 114 528,63
1 113,90	257 657,73	0,00	113 210,31	56 267,22	1 016 276,27
0,00	0,00	0,00	30 086,95	0,00	769 231,72
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	329 020,64
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 113,90	257 657,73	0,00	143 297,48	56 267,22	2 114 528,63
0,00	736 884,52	0,00	0,00	0,00	4 442 048,96
-1 113,90	479 226,79	0,00	-143 297,48	-56 267,22	2 327 520,33

0,00	59 716,52	0,00	9 622,01	86 024,92	2 940 136,83
0,00	48 118,45	0,00	0,00	6 727,50	268 716,48
0,00	-5 598,07	0,00	-9 622,01	-79 297,42	-2 671 400,35

FONCTIONNEMENT

621 875,99	6 727 153,31	47 786,27	10 921 243,26	1 636 240,59	52 591 174,39
139 520,67	4 598 988,32	0,00	10 515 939,79	298 461,19	53 716 666,57
-402 355,32	-2 131 164,99	-47 786,27	-405 303,47	-1 337 779,40	1 125 492,18

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

Art (1)	Libellé	01 Opérations non variables	0 Service généraux administratifs/publiques	1 Sécurité et santé publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
	INVESTISSEMENT						
	DEPENSES						
	Total dépenses d'investissement	329 020,64	780 232,19	0,00	0,00	381 588,11	165 350,36
	Dépenses réelles	329 020,64	780 232,19	0,00	0,00	381 588,11	165 350,36
16	Emprunts et dettes assimilées	316 212,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	10 793,95	0,00	0,00	565,00	8 640,00
204	Subventions d'équipement versées	12 808,50	739 144,77	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	30 294,47	0,00	0,00	73 092,66	156 710,36
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	307 930,45	0,00
9001	SCENE CAMPAGNE	0,00	0,00	0,00	0,00	307 930,45	0,00
903	MAISON MULTI LOISIRS VERIS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	DEPLACEMENTS DOUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	COLLECTE TRAITEMENT DECHETS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>Dépenses d'ordre</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre unités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES						
	Total recettes d'investissement	3 621 780,13	0,00	0,00	0,00	33 927,47	49 456,84
	Recettes réelles	2 982 447,54	0,00	0,00	0,00	33 927,47	49 456,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 482 447,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 456,84
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	33 927,47	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>Recettes d'ordre</i>	639 332,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre unités	639 332,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES						

Total dépenses de fonctionnement	23 251 174,43	4 355 407,53	59 257,29	0,00	1 833 438,29	3 137 597,43
Dépenses réelles	23 251 174,43	3 716 074,04	59 257,29	0,00	1 833 438,29	3 137 597,43
011 Charges à caractère général	2 250,00	837 766,86	59 257,29	0,00	299 521,67	950 983,94
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 070 380,02	0,00	0,00	1 521 516,62	2 118 063,49
014 Atténuations de produits	23 095 777,27	125 452,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00	441 929,53	0,00	0,00	12 600,00	69 450,00
66 Charges financières	152 889,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	258,00	240 546,53	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre	0,00	639 332,59	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	639 332,59	0,00	0,00	0,00	0,00
043 Opérations d'ordre à l'intérieur d'une section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES						
Total recettes de fonctionnement	36 147 269,54	318 550,98	0,00	0,00	295 940,27	1 404 995,81
Recettes réelles	36 147 269,54	318 550,98	0,00	0,00	295 940,27	1 404 995,81
013 Atténuations de charges	0,00	54 373,57	0,00	0,00	13 428,53	39 227,31
70 Produits des services, du domaine et vente	0,00	50 074,62	0,00	0,00	211 805,63	671 354,67
73 Impôts et taxes	28 361 692,54	134 238,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74 Dotations et participations	7 785 577,00	39 295,63	0,00	0,00	66 593,00	692 880,51
75 Autres produits de gestion courante	0,00	595,15	0,00	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	141,16	0,00	0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00	39 813,05	0,00	0,00	4 113,11	1 533,32
Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043 Opérations d'ordre à l'intérieur d'une section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le recensement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (entreprise, article ou article spécialisé)

DEPENSES					
621 875,99	6 727 153,31	47 786,27	10 921 243,26	1 636 240,59	52 591 174,39
621 875,99	6 727 153,31	47 786,27	10 921 243,26	1 636 240,59	51 951 841,80
195 881,92	1 106 423,05	-110,00	3 506 549,94	383 408,73	7 340 837,38
211 441,31	5 593 671,38	47 896,27	649 825,02	992 068,69	13 204 862,80
0,00	0,00	0,00	2 128 940,00	87 575,20	25 437 744,47
214 552,76	26 704,90	0,00	4 631 078,29	172 456,61	5 568 772,09
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 889,16
0,00	350,00	0,00	4 850,01	731,36	246 735,90
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	639 332,59
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	639 332,59
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
139 520,67	4 595 988,32	0,00	10 515 939,79	298 461,19	53 716 666,57
139 520,67	4 595 988,32	0,00	10 515 939,79	298 461,19	53 716 666,57
0,00	169 837,60	0,00	8 957,98	2 913,64	288 738,43
7 654,00	1 068 069,92	0,00	261 211,41	6 510,70	2 276 680,95
0,00	0,00	0,00	10 175 833,00	118 739,41	38 790 522,95
131 866,67	3 356 855,75	0,00	69 937,40	109 469,00	12 252 474,96
0,00	619,47	0,00	0,00	60 828,44	62 043,06
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141,16
0,00	605,58	0,00	0,00	0,00	46 065,06
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Le creusement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
A.1.1		

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libells	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérac° décentralisée, act° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	23 251 174,43	4 288 271,91	67 135,62	0,00	27 606 581,96
	Dépenses de l'exercice	23 251 174,43	4 288 271,91	67 135,62	0,00	27 606 581,96
011	Charges à caractère général	2 250,00	825 089,55	12 677,31	0,00	840 016,86
012	Charges de personnel et frais assis	0,00	2 018 721,71	51 658,31	0,00	2 070 380,02
014	Atténuation de produits	23 005 777,27	125 452,00	0,00	0,00	23 221 229,27
042	Opérations d'ordre de transfert e	0,00	639 332,59	0,00	0,00	639 332,59
65	Autres charges de gestion couran	0,00	439 129,53	2 800,00	0,00	441 929,53
66	Charges financières	152 889,16	0,00	0,00	0,00	152 889,16
67	Charges exceptionnelles	258,00	240 546,53	0,00	0,00	240 804,53
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	36 147 269,54	294 181,77	24 369,21	0,00	36 465 820,52
	Recettes de l'exercice	36 147 269,54	294 181,77	24 369,21	0,00	36 465 820,52
013	Atténuation de charges	0,00	54 121,14	252,23	0,00	54 373,37
70	Produits des services, du domaine	0,00	50 074,62	0,00	0,00	50 074,62
73	Impôts et taxes	28 361 692,54	134 258,00	0,00	0,00	28 495 950,54
74	Dotations et participations	7 785 577,00	15 178,65	24 116,98	0,00	7 824 872,63
75	Autres produits de gestion couran	0,00	595,15	0,00	0,00	595,15
76	Produits financiers	0,00	141,16	0,00	0,00	141,16
77	Produits exceptionnels	0,00	39 813,05	0,00	0,00	39 813,05
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	12 896 095,11	-3 994 096,14	-42 766,41	0,00	8 859 238,56

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A L1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11		12		TOTAL
		Sécurité intérieure	Hygiène et salubrité publique			
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	59 257,29	0,00	59 257,29	0,00	59 257,29
	Charges à caractère général	59 257,29	0,00	59 257,29	0,00	59 257,29
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-59 257,29	0,00	-59 257,29	0,00	-59 257,29

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (I) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.I.I

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	115 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	59 257,29
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	59 257,29
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	59 257,29
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	-59 257,29

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique engagés en établissement public ou budget annexes (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-1). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le cooptement par fonction est fixé à un échelon (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le cooptement par fonction est fixé au niveau le plus élevé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et L. 5211-14 - L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le mouvement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses et les recettes correspondantes à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'annexe 01 - Non validées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement de premier degré	22 Enseignement de deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDI (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique intégrés en établissement public ou budget annexes (L. 2312-9, R. 2311-1 et R. 2311-10, Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-38 à 1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le soldé correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les reports reports 001 et 002 apparaissent à l'abaissement 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A 1.1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Sous fonction 21				Sous fonction 25					255 Classes de découverte et autres services	
	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire				
DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public, ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à six chiffres (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction au minimum). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de présentation applicables à la commune membre occupant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5213-36 et L. 5711-1 et R. 5211-14 et L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses et les restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 03) et (002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'annexe 01-Non ventilées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A.I.I
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	107 846,29	1 478 024,04	45 487,74	164 688,45	1 796 046,52
		107 846,29	1 478 024,04	45 487,74	164 688,45	1 796 046,52
011	Charges à caractère général	19 750,98	80 430,47	0,00	160 788,45	260 929,90
012	Charges de personnel et frais assimilés	80 215,31	1 395 813,57	45 487,74	0,00	1 521 516,62
65	Autres charges de gestion courante	7 900,00	1 800,00	0,00	3 900,00	13 600,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	219 839,82	0,00	65 600,45	285 440,27
		0,00	219 839,82	0,00	65 600,45	285 440,27
013	Atténuation de charges	0,00	13 428,53	0,00	0,00	13 428,53
70	Produits des services, du domaine	0,00	179 205,18	0,00	32 600,45	211 805,63
74	Dotations et participations	0,00	23 093,00	0,00	33 000,00	56 093,00
77	Produits exceptionnels	0,00	4 113,11	0,00	0,00	4 113,11
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-107 846,29	-1 258 184,22	-45 487,74	-99 088,90	-1 510 606,25

IV
A 1.1IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31						Sous fonction 32				IV	
		311 Expression musicale, lyrique et choré	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinéma et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien de patrimoine culturel				
	DEPENSES (2)	1 455 681,45	0,00	22 342,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 487,74	0,00
	Dépenses de l'exercice	1 455 681,45	0,00	22 342,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 487,74	0,00
011	Charges à caractère général	58 067,88	0,00	22 342,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 395 813,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	215 726,71	0,00	4 113,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	215 726,71	0,00	4 113,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuation de charges	13 428,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ve	179 205,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	23 093,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	4 113,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-1 239 954,74	0,00	-18 229,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-45 487,74	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les collectivités de 3 500 habitants et plus. Les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caïsses des écoles et les services à activité unique désignés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 231-1 et R. 231-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus élevé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou chapitre). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre occupant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-56 et A.R. 5211-14 et L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (liges budgétaires 001 et 002). Les liges reports 001 et 002 aggrégés; à l'exception de la ligne vendables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (I) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	48 851,65	-295,00	3 015 330,98	3 063 837,63
		48 851,65	-295,00	3 015 330,98	3 063 837,63
011	Charges à caractère général	0,00	-295,00	946 119,14	945 824,14
012	Charges de personnel et frais assimilés	48 851,65	0,00	2 069 211,84	2 118 063,49
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	1 404 995,81	1 404 995,81
		0,00	0,00	1 404 995,81	1 404 995,81
013	Attribution de charges	0,00	0,00	39 227,51	39 227,51
70	Produits des services, du domaine et ve	0,00	0,00	671 354,67	671 354,67
74	Dotations et participations	0,00	0,00	692 880,51	692 880,51
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	1 533,32	1 533,32
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-48 851,65	295,00	-1 610 335,17	-1 658 891,82

IV

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A I.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(2)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
	DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	-295,00	3 013 991,36	1 339,62	0,00	
		0,00	0,00	0,00	0,00	-295,00	3 013 991,36	1 339,62	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	-295,00	946 119,14	0,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 067 872,22	1 339,62	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 404 995,81	0,00	0,00	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 404 995,81	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 227,31	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine et ve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	671 354,67	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	692 850,51	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 533,32	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	295,00	-1 406 995,55	-1 339,62	0,00	0,00

(1) La présentation de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus. Les groupements comprennent au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs financés par les caisses des écoles et les services à caractère unique engagés en régie ou en délégation de service public au budget annexe (L. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un autre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau des communes (sous-fonction ou minima). Les groupements et leurs établissements prioritaires suivent les règles de présentation et de présentation applicables à la commune membre comptabilisant le plus grand nombre d'habitants (article L. 5211-38 et R. 5211-14 et R. 5211-14 et R. 5211-1 et R. 5211-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'équilibre (1)-Non vérifiables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) -	
DETAIL FONCTIONNEMENT	A.1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	153 020,95	468 855,04	621 875,99
		153 020,95	468 855,04	621 875,99
011	Charges à caractère général	72 957,23	122 924,69	195 881,92
012	Charges de personnel et frais assimilés	50 063,72	161 377,59	211 441,31
65	Autres charges de gestion courante	30 000,00	184 552,76	214 552,76
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	33 766,67	105 754,00	139 520,67
		33 766,67	105 754,00	139 520,67
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00	7 654,00	7 654,00
74	Dotations et participations	33 766,67	98 100,00	131 866,67
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)			
		-119 254,28	-363 101,04	-482 355,32

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52				IV	
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Actif pour l'enfance et l'adolescence	523 Actif pour personnes en difficulté	524 Autres services		
	DEPENSES (2)										
	Depenses de l'exercice	33 588,69	0,00	119 432,26	468 855,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		33 588,69	0,00	119 432,26	468 855,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	3 588,69	0,00	69 368,54	122 924,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	50 063,72	161 377,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 000,00	0,00	0,00	184 552,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)										
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	33 766,67	105 754,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	33 766,67	105 754,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ve	0,00	0,00	0,00	7 654,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	33 766,67	98 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)										
		-33 588,69	0,00	-85 665,59	-363 141,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Le producteur de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, pour établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique hébergés au établissement public ou budget annexe (L. 2312-3), R. 2311-1 et R. 2311-10, Dma, les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 à L. 5211-41 et R. 5211-14 à L. 5211-17 et R. 5211-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de détail des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondantes à la somme des dépenses et des recettes (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'accolade 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.1.1

FONCTION 6 - Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Aides en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	6 727 153,31	6 727 153,31
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	6 727 153,31	6 727 153,31
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	1 106 427,03	1 106 427,03
012	Charges de personnel et frais assis	0,00	0,00	0,00	0,00	5 593 671,38	5 593 671,38
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	26 704,90	26 704,90
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00	350,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	4 595 988,32	4 595 988,32
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	4 595 988,32	4 595 988,32
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	169 837,60	169 837,60
70	Produits des services, du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	1 068 069,92	1 068 069,92
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	3 356 855,75	3 356 855,75
75	Autres produits de gestion courant	0,00	0,00	0,00	0,00	619,47	619,47
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	605,58	605,58
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 131 164,99	-2 131 164,99

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les collèges, les écoles et les services à activité unique dérogés et établissements publics ou budgets annexes (L. 2512-3, R. 251-1-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le co-financement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le co-financement par fonction est fait au niveau le plus élevé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubriques). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre d'habitants (articles L. 511-56 et R. 521-14 - L. 571-1 et R. 571-2).

(2) Le co-financement par nature est fait au niveau de chacun des postes budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses et les restes à réaliser et les restes à recevoir et leur revers (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissant à l'écoulement (3) Non vérifiables.

IV - ANNEXES		IV
EMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1.1

FONCTION 7 - Logement

(2)	Libellé	FONCTION 7 - Logement				TOTAL
		70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	47 786,27	0,00	0,00	0,00	47 786,27
		47 786,27	0,00	0,00	0,00	47 786,27
011	Charges à caractère général	-110,00	0,00	0,00	0,00	-110,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	47 896,27	0,00	0,00	0,00	47 896,27
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)					
		-47 786,27	0,00	0,00	0,00	-47 786,27

(1) La prévision de ce cent est obligatoire pour les communes de 2 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une salle communale, deux établissements et services administratifs hors les caux des écoles et les services à activité unique ou budget annexe (L. 2312-8, R. 2311-1) et R. 2311-10. Dans les communes de 2 500 habitants et plus, la provision par fonction est faite à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le roulement par fonction est fait au niveau le plus élevé de la nomenclature fonctionnelle (fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-56 et L. 5211-57 et R. 5211-24 et L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le rattachement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations actualisées des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à l'accounting 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
A.I.1		

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DÉPENSES (2)	10 043 041,65	408 883,13	469 318,48	10 921 243,26
	Dépenses de l'exercice	10 043 041,65	408 883,13	469 318,48	10 921 243,26
011	Charges à caractère général	3 231 656,20	152 494,42	122 599,32	3 506 549,94
012	Charges de personnel et frais assimilés	274 629,94	256 138,71	119 056,37	649 825,02
014	Attribution de produits	2 128 940,00	0,00	0,00	2 128 940,00
65	Autres charges de gestion courante	4 482 965,50	250,00	227 862,79	4 631 078,29
67	Charges exceptionnelles	4 850,01	0,00	0,00	4 850,01
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	10 446 082,39	0,00	69 937,40	10 515 939,79
	Recettes de l'exercice	10 446 082,39	0,00	69 937,40	10 515 939,79
013	Atténuation de charges	8 957,98	0,00	0,00	8 957,98
70	Produits des services, du domaine	261 211,41	0,00	0,00	261 211,41
73	Impôts et taxes	10 175 833,00	0,00	0,00	10 175 833,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	69 937,40	69 937,40
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	402 960,74	-408 883,13	-399 381,08	-405 303,47

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	Sous fonction 81							815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers		
	DEPENSES (2)	13 785,64	162,63	10 028 788,38	0,00	0,00	0,00	305,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	13 785,64	162,63	10 028 788,38	0,00	0,00	0,00	305,00	0,00	
011	Charges à caractère général	13 785,64	0,00	3 217 565,56	0,00	0,00	0,00	305,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	274 629,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	2 128 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	4 402 965,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	162,63	4 687,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	149 897,94	0,00	10 296 904,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	149 897,94	0,00	10 296 904,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	8 957,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes c	149 897,94	0,00	112 113,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	10 175 833,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (3)	135 312,30	-162,63	268 116,07	0,00	0,00	0,00	-305,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 2 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 5 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à titre éditorial (correspondance à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre concernée (le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 et R. 5211-1 et R. 5211-2 du CGCT)).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (dépense budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'isolé de la nomenclature 01-Niveaux administratifs.

IV - ANNEXES
A.1.1ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION- DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83					833 Préservation du milieu naturel	
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel			
	DEPENSES (2)	408 883,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	408 883,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	152 494,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assis	256 138,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courant	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Donations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-408 883,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (États budgétaires DC1 et DC2). L.

IV

A.11

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 9 - Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact, BIP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice	905 661,83	0,00	0,00	0,00	0,00	730 578,76	0,00	1 636 240,59
		905 661,83	0,00	0,00	0,00	0,00	730 578,76	0,00	1 636 240,59
011	Charges à caractère général	291 918,51	0,00	0,00	0,00	0,00	91 490,22	0,00	383 408,73
012	Charges de personnel et frais assis	456 885,91	0,00	0,00	0,00	0,00	535 182,78	0,00	992 068,69
014	Attribution de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 575,20	0,00	87 575,20
65	Autres charges de gestion courante	156 857,41	0,00	0,00	0,00	0,00	35 599,20	0,00	172 456,61
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	731,36	0,00	731,36
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice	63 742,08	0,00	0,00	0,00	0,00	234 719,31	0,00	298 461,39
		63 742,08	0,00	0,00	0,00	0,00	234 719,31	0,00	298 461,39
013	Atténuation de charges	2 913,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 913,64
70	Produits des services, du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 516,70	0,00	6 516,70
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 739,41	0,00	118 739,41
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 469,60	0,00	109 469,60
75	Autres produits de gestion courant	60 828,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 828,44
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)									
		-841 919,75	0,00	0,00	0,00	0,00	-495 859,65	0,00	-1 337 779,46

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 5 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une école communale, leurs établissements et services néo-administratifs hors des salaires des écoles et les services à activité unique dirigés en établissement public ou budget annexé (L. 2512-3, R. 2311-1 et R. 2311-17). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la Fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune établies concernant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al 1 et R. 5211-14 - 1, 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par année est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002) imputés à l'article 01-Non vérifiables.

V - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(f)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
DEPENSES (2)		348 214,64	3 366 935,18	0,00	0,00	3 715 149,82
Dépenses de l'exercice		329 020,64	780 233,19	0,00	0,00	1 109 253,83
16	Emprunts et dettes assimilées	316 212,14	0,00	0,00	0,00	316 212,14
20	Immobilisations incorporelles	0,00	10 793,95	0,00	0,00	10 793,95
204	Subventions d'équipement versées	12 808,50	739 144,77	0,00	0,00	751 953,27
21	Immobilisations corporelles	0,00	30 294,47	0,00	0,00	30 294,47
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		19 194,00	2 586 701,99	0,00	0,00	2 605 895,99

RECEPES (2)		3 760 305,83	0,00	0,00	0,00	3 760 305,83
Recettes de l'exercice		3 621 780,13	0,00	0,00	0,00	3 621 780,13
040	Opérations d'ordre de transfert	639 332,59	0,00	0,00	0,00	639 332,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 482 447,54	0,00	0,00	0,00	1 482 447,54
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
Restes à réaliser au 31/12		138 525,70	0,00	0,00	0,00	138 525,70
SOLDE (2)		3 412 091,19	-3 366 935,18	0,00	0,00	45 156,01

IV - ANNEXES
A.11ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	Sous fonction 02										Sous fonction 04		
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Fêtes et cérémonies	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres a p de coopératp décentralisée	040	049		
	DEPENSES (2)	3 362 586,38	0,00	0,00	4 348,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	776 633,19	0,00	0,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	10 793,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versée	739 144,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	26 694,47	0,00	0,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	2 585 953,19	0,00	0,00	748,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-3 362 586,38	0,00	0,00	-4 348,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le rapprochement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote établi par l'ensemble délégué (chapitre, article ou article spécialité).

(2) Si il y a un budget supplémentaire ou des dotations modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des affectations budgétaires (BP + DM - BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-5 ou ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A.1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11		12		TOTAL
		Sécurité intérieure		Hygiène et salubrité publique		
	DEPENSES (2)	0,00		0,00		0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00		0,00		0,00
	Opérations d'équipement	0,00		0,00		0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00		0,00		0,00
	RECETTES (2)	0,00		0,00		0,00
	Recettes de l'exercice	0,00		0,00		0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00		0,00		0,00
	SOLDE (2)	0,00		0,00		0,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV
A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement					
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Si y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP - DM - BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilées.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21				Sous fonction 25				255 Classes de découverte et autres services
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RÉCETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Si il y a eu des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (RP - DM - BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations (hors des reports budgétaires 01 et 02). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 12
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	84 787,59	19 569,00	424 144,71	528 501,10
		0,00	66 967,10	0,00	314 621,01	381 588,11
20	Immobilisations incorporelles	0,00	565,00	0,00	0,00	565,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	66 402,10	0,00	6 690,56	73 092,66
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	307 930,45	307 930,45
9001	SCENE CAMPAGNE	0,00	0,00	0,00	307 930,45	307 930,45
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	17 820,29	19 569,00	109 523,70	146 912,99
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	33 927,47	0,00	0,00	33 927,47
		0,00	33 927,47	0,00	0,00	33 927,47
23	Immobilisations en cours	0,00	33 927,47	0,00	0,00	33 927,47
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-50 859,92	-19 569,00	-424 144,71	-494 573,63

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A 12

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32						
		311 Expression musicale, lyrique et chœur	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Espaces du patrimoine culturel				
	DEPENSES (2)												
	Dépenses de l'exercice	70 244,79	0,00	14 542,60	0,00	0,00	19 569,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		52 424,50	0,00	14 542,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelle	565,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	51 859,50	0,00	14 542,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9601	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SCENE CAMPAGNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	17 820,29	0,00	0,00	0,00	0,00	19 569,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)												
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	33 927,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	33 927,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	33 927,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)												
		-70 244,79	0,00	19 584,87	0,00	0,00	-19 569,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne "Non vérifiables".

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)				163 350,36
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	163 350,36	163 350,36
		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	8 640,00	8 640,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	156 710,36	156 710,36
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				124 801,67
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	49 456,84	49 456,84
		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	49 456,84	49 456,84
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	75 344,83	75 344,83
	SOLDE (2)				-40 548,69
		0,00	0,00	-40 548,69	-40 548,69

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV
A 1.3

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libelle	Sous fonction 41					Sous fonction 42				423 Colonies de vacances
		411 Salles de sports, gymnases	412 Stades	413 Piscines	434 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances		
DEPENSES (2)											
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 869,56	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 710,36	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 519,20	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)											
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 801,67	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 456,84	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLEDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 456,84	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 344,83	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLEDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-74 867,89	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Si il y a un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (PP + DM + ES). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations moins que des recettes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissant à la colonne 01-Non vérifiables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	0,00	1 113,90	1 113,90
		0,00	1 113,90	1 113,90
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 113,90	1 113,90
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-1 113,90	-1 113,90

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A.1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51					Sous fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	1 113,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	1 113,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Z1	Immobilisations corporelles Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	1 113,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	-1 113,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le présentatif par nature, le détail est fait selon le niveau de vote décidé par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire au des décisions modificatives, les montants indiqués sont corrigés au niveau de l'ensemble des décisions modificatives (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondantes à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 31-Non vérifiables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A.1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libelle	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	311 374,25	311 374,25
		0,00	0,00	0,00	0,00	257 657,73	257 657,73
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	948,00	948,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	129 197,50	129 197,50
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	127 512,23	127 512,23
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	53 716,52	53 716,52
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	785 002,97	785 002,97
		0,00	0,00	0,00	0,00	736 884,52	736 884,52
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	736 884,52	736 884,52
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	48 118,45	48 118,45
	SOLDES (2)						
		0,00	0,00	0,00	0,00	473 628,72	473 628,72

(1) Peut être croisé avec le détail des dépenses par nature. Le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécial).

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des réalisations modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'exercice des réalisations budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les résultats correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi qu'aux restes à réaliser et des reports (dépenses budgétaires (00) et 002). Les lignes reports (01) et 002 apparaissent à la colonne « Non ventilables ».

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A.1.2

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libells	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accès à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Operations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement pas assuré, le détail est fait selon le niveau de vote utilisé par l'assemblée délibérante (comptes, article ou article spécialisé);

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont ceux au niveau de l'assemblée des décisions budgétaires (DP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des décaissements et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (signes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne (1)-Non vérifiables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A.1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	100 832,99	3 874,94	48 211,56	152 919,49
		93 302,99	3 874,94	46 119,55	143 297,48
204	Subventions d'équipement	0,00	0,00	30 086,95	30 086,95
21	Immobilisations corporelles	25 194,76	3 874,94	0,00	29 069,70
	Opérations d'équipement	68 108,23	0,00	16 832,60	84 940,83
905	DEPLACEMENTS DOUX	0,00	0,00	16 332,60	16 332,60
907	COLLECTE TRAITEMENT	68 108,23	0,00	0,00	68 108,23
	Restes à réaliser au 31/12	7 530,00	0,00	2 092,01	9 622,01
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)				
		-100 832,99	-3 874,94	-48 211,56	-152 919,49

IV

A 12

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81									
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers			
	DEPENSES (2)										
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	169 832,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	25 194,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	68 108,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	DEPLACEMENTS DOUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	COLLECTE TRAITEMENT DECHETS	0,00	0,00	68 108,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	7 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)										
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)										
		0,00	0,00	-100 832,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 12
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83				833 Préservation du milieu naturel		
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution				
	DEPENSES (2)												
	Dépenses de l'exercice	3 874,94	0,00	0,00	0,00	0,00	48 211,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 086,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelle	3 874,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 032,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	DEPLACEMENTS DOLX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 032,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	COLLECTES TRAITEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 092,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)												
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)												
	SOLDE	-3 874,94	0,00	0,00	0,00	0,00	-48 211,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des révisions rectificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des sections budgétaires (BP + DM + DS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Nor ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A.1.2

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellés	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., RTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	5 938,99	0,00	0,00	0,00	0,00	136 353,15	0,00	142 292,14
		4 581,79	0,00	0,00	0,00	0,00	51 685,43	0,00	56 267,22
20	Immobilisations incorporelles	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00
21	Immobilisations corporelles	381,79	0,00	0,00	0,00	0,00	3 688,05	0,00	4 069,84
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 997,38	0,00	47 997,38
903	MAISON MULTICOISIRS VERTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 997,38	0,00	47 997,38
	Restes à réaliser au 31/12	1 357,20	0,00	0,00	0,00	0,00	84 667,72	0,00	86 024,92
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	6 727,50	0,00	0,00	6 727,50
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	6 727,50	0,00	0,00	6 727,50
	SOLDE (2)								
		-5 938,99	0,00	0,00	0,00	6 727,50	-136 353,15	0,00	-135 564,64

(1) Pour le présentement par ordre, le détail est fait selon le niveau de vote obtenu par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialité)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + DS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations (ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 00) et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne (3) Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montants des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
5193 Lignes de trésorerie						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : N:TB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du COCOT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date de signature (2)	Organisme prêteur ou chef de file	Date du premier remb. (3)	Nominal (4)	Type de taux d'intérêt (5)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembs (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Index (4)	Niveau de taux (5)					
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros													
N° 02029W011PR		02/04/2012	Crédit agricole	06/07/2013	1 300 000,00	F		4,63%	Euros	T	C	O	A-1
N° 010M4V015PR		29/12/2009	Crédit agricole	14/07/2010	1 000 000,00	V	Barthor 3 mois	3,01%	Euros	T	C	O	A-1
N° 80975718194267		09/07/2012	Caisse d'épargne	25/07/2013	150 000,00	F		4,68%	Euros	A	C	O	A-1
N° 1235680		23/11/2012	Caisse des épargnes et consignations			F							
N° 610865019PR		13/05/2005	Crédit agricole	01/12/2013	350 000,00	F		3,95%	Euros	A	C	O	A-1
N° A17101AE5000		20/07/2010	Caisse d'épargne	04/01/2006	90 000,00	F		3,81%	Euros	A	C	O	A-1
N° 578349011PR		04/01/2005	Crédit agricole	25/10/2010	1 550 000,00	F		3,54%	Euros	A	C	O	A-1
N° 02FYM8017PR		05/01/2005	Crédit agricole	05/01/2005	25 000,00	V	Barthor 3 mois	3,85%	Euros	A	C	O	A-1
N° ALR20046490		30/06/2004	Caisse d'épargne	27/03/2012	150 000,00	F		4,46%	Euros	T	C	O	A-1
N° G320L1F9		28/03/2006	Crédit agricole	25/07/2005	100 000,00	F		2,53%	Euros	A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					542 300,00	V	Barthor 1 an	3,195%	Euros	A	C	O	A-1
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)													

N°	Libellé	Montant	Mois	Année	Statut	Observations
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						
33						
34						
35						
36						
37						
38						
39						
40						
41						
42						
43						
44						
45						
46						
47						
48						
49						
50						
51						
52						
53						
54						
55						
56						
57						
58						
59						
60						
61						
62						
63						
64						
65						
66						
67						
68						
69						
70						
71						
72						
73						
74						
75						
76						
77						
78						
79						
80						
81						
82						
83						
84						
85						
86						
87						
88						
89						
90						
91						
92						
93						
94						
95						
96						
97						
98						
99						
100						

- (1) Si un montant donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'intérêt (ex : Euribor à trois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
- (7) Indiquer le mode de remboursement : P pour le due, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivent le chapitre de la circulaire JOCEB 01/07/7C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 31/12/N

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Convertible ? O/N (10)	Montant converti	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en année)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Annuité l'exercice			IC de l'exercice	
									Capitaux	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)													
N° 010M4V015PR	N			732 651,00		V		2,62 %		46 333,44	16 181,78		
N° 002LJF019PR	N			297 884,99		V		3,23%		29 137,80	906,41		
N° 02FYV8017PR	N			136 619,47		F		4,46%		2 918,60	6 175,04		
N° 02G29W011PR	N			1 124 777,81		F		4,63%		46 823,82	54 345,11		
N° 1235280	N			275 553,68		F		3,95%		19 706,55	11 502,78		
N° ARC2113VDT	N			23 104,32		V		2,37%		7 324,91	105,18		
N° 610865019PR	N			28 741,14		F		3,81%		5 518,33	1 344,15		
N° A17101A500	N			885 914,46		V		2,92%		94 392,25	34 702,86		
N° 8194267	N			119 455,66		F		4,68%		8 167,68	3 972,77		
N° 57834901 : PR	N			6 192,18		F		5,85%		1 859,77	229,17		
1643 Emprunts en devises (Total)													
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (9)													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1671 Avances consenties du Trésor (Total)													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)													
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)													

Regu le 04/05/2017

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors AI)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL (G)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F) selon la classification de la charte de risque élevée à venir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent en vertu de la nomenclature de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indices en euro ; 2 : indices inflation français ; 3 : autres ; 4 : autres ; 5 : autres ; 6 : autres

(5) Taux liés opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux liés opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie - indiquer le montant de l'indemnité convenue de remboursement définitif de l'acquit au 31/03/19 au, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat définitif et comparables à l'article 661.11 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comparables à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comparables à l'article 668.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Encours sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure	Indicateur zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Esane d'indices zone euro	Indices liés zone euro et Esane d'indices non liés zone euro	Excès d'indices liés zone euro	Autres indices	
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux sécurisé contre taux variable au taux fixe (sans unique), Taux variable simple placés (cap) ou Garantis (ceinture)	10,00						
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	2,01: 894,03						
(C) Option d'échange (swaption)							
(D) Multiplicateur jusqu'à 2, Multiplicateur jusqu'à 3 capé							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5							
(F) Autres types de structures							

(1) Cette annexe regroupe le stock de ce(s) au 01/01/N, après opération de couvertures éventuelles

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Instrument de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Références de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin de contrat	Organisme contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimés en point de pourcentage.

(3) Les codes 01 à 04 désignent un swap, d'une durée (resp. 1000, 10000, 100000, 1000000).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	
IV	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits C768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux					
Taux fixe (total)					0,00	0,00			
Taux variable (total)					0,00	0,00			
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00			
Total					0,00	0,00			0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote en budget.

(7) A compléter au l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (OCB) 1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ÉLÉMENTS DU BILAN – ÉTAT DE LA DETTE

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV

A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profit d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital remboursé	Durée résidu-elle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux		Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profit (5)						Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	
Remboursement anticipé avec refinancement de dette														
Totales des dépenses au n°166 Refinancement de dette (3)														
Totales des recettes au n°166 Refinancement de dette (4)														

(1) Les opérations de remboursement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les éléments et les recettes du n°166 sont équilibrés.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt cédé.

(3) L'agil de retracer les caractéristiques des emprunts ayant été l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) L'agil de retracer les caractéristiques après résiliation des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour à fin, X pour autres à préciser

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; C : trimestrielle ; M : mensuelle ; S : semestrielle, X : autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable (éché-défini un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimable en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opération de couverture éventuelle. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux occasionnel à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé-éché relative à l'emprunt cédé.

(11) Indiquer A pour anticipation, C pour capitalisation, F pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer la date de sortie uniquement en cas d'incorporation de capitaux.

(13) Il s'agit des intérêts dus au tiers du vendeur initial et capitalisés à l'article 56.11 s. intérêts exigés à l'expiration (intérêts décaissés) et intérêts éventuels de rachat éventuels et capitalisés à l'article 608.

V – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restant

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<p>Riens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2324-I du CGCT)</p>			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	Logiciels	2	
	Concessions, brevets, licences	3	
	Frais d'études, recherches, développement	5	
	Véhicules	5	
	Camions et véhicules industriels	8	
	Mobilier	10	
	Matériels de bureau électriques ou électroniques	5	
	Matériels informatique	5	
	Matériels classique	10	
	Installation et appareils de chauffage	15	
	Installation électrique et téléphonique	10	
	Équipement de garage et ateliers	10	
	Équipement de cuisines	10	
	Équipement sportifs	10	
	Installation de voitures	30	
	Plantation	20	
	Réseaux divers	20	
	Agencement et aménagement de bâtiments, installations	15	
	Bâtiments légers, abris		
	Autres agencements et aménagements	15	
	Autres agencements et aménagements de terrains	30	
		15	17/12/2012
	Autres installations techniques, matériels et outillages	10	
	Immobilisations inférieures à 600 €	1	
	Sentiers d'interprétation de Le Gar	10	
	Pluvial crèche à Goudargues	10	
	Aménagement des aires de camping car	10	
	Subventions données aux propriétaires dans le cadre des ANC	5	
	Aménagement de la cour du château de Corailon	20	
	Mise en lumière du patrimoine de la CC Valoézard	10	
	Aménagement du sentier d'interprétation du St Michel	10	
	Restauration du petit patrimoine bâti dans le cadre du PPE	20	
	Charte paysagère	10	
	Etude conception de la ZAE "Mas Rouge" à Carsan non suivie de travaux	5	
	Aménagement du réseau de sentiers de randonnée	30	

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

IV

A4

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abatement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour impôts au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	IV A5
--	----------------------------

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

7 - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Credits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		440 000,00	316 212,14
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		345 000,00	316 212,14
1641	Emprunts en Euros	345 000,00	316 212,14
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		95 000,00	0,00
020	Dépenses imprévues	95 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	316 212,14	2 940 116,83	0,00	3 256 328,97

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

IV

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (IP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		1 552 013,11	786 380,00
Ressources propres externes de l'année (a)		567 013,11	147 047,41
10222	F.C.T.V.A.	567 013,11	147 047,41
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		985 000,00	639 332,59
2804121	Biens mobil., matériel & étude	406,67	406,67
2804122	Bâtiments et installations	4 721,90	4 721,90
28041411	Biens mobil., matériel & étude	26 266,12	26 266,12
28041412	Bâtiments et installations	219 455,04	219 455,04
2805	Cours.Dr.Sim.Brav.E.c.Dr.	2 732,43	2 732,43
28121	Plantations arbres et arbustes	235,72	235,72
28128	Autres Ag. et Abl. de Terr.	10 339,63	10 339,63
28135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const	14 629,14	14 629,14
28145	Instal. Gén., agencements, Am.	149,04	149,04
28151	Réseaux de voirie	310,80	310,80
28152	Installations de voirie	11 956,23	11 956,23
281531	Réseaux d'adduction d'eau	559,74	559,74
281568	Aut mat. et outil. inc déf.civ	158,65	158,65
281571	Matériel roulant	657,80	657,80
281578	Aut mat et outil voirie	2 954,82	2 954,82
28158	Autr. inst mat outill technique	65 713,93	65 713,93
28171	Terrains	30,24	30,24
281758	Autres inst. mat outill techn	357,84	357,84
281784	Mobilier	9 627,15	9 627,15
28181	Instal. Gén., Ag. & Aménag divers	8 408,12	8 408,12
28182	Matériel de transport	42 403,99	42 403,99
28183	Mat. de bureau et informatique	25 840,30	25 840,30
28184	Mobilier	75 026,74	75 026,74
28188	Autres immo corporelles	117 057,96	116 490,55
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (d)</i>	345 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponible	786 380,00	268 716,48	0,00	1 335 400,13	2 390 496,61

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	3 256 328,97
Ressources propres disponibles IV	2 390 496,61
Solde V – IV - II(3)	-865 832,36

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A7.1.1
SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre: transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	
TOTAL GENERAL		

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant

70	Produits des services, du domaine et autres div	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
8013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il fait établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45... 1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

17.1.1 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat ^o et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
	Total des recettes réelles	
040	<i>Opérat^o ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
022	<i>Virement de la sect^o de fonctionnement</i>	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

..... (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant

70	Produits des services, du domaine et autres div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-J du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

..... (1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat ^o et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45... 1	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A732 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat ^o et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n° ... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
021	Virement de la sect ^o de fonctionnement	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article 1, 2313-1)

A 7.3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	3 221 165,12
60623	alimentation	36,72
60632	fournitures de petits équipements	744,00
6064	Fournitures administratives	368,58
6068	Autres matières et fournitures	59 065,14
611	Contrats de prestations de services	3 145 489,10
61551	Matériels roulants	1 811,58
6226	Honoraires	104,00
6232	Fêtes et cérémonies	180,00
62875	Remboursement de frais aux communes membres du GFP	277,00
63512	Taxe foncière	13 089,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	274 629,94
6217	Personnel affecté communes membres du GFP	21 949,55
6332	Cotisations versées au FNAL	647,50
6336	Cotisations CNFPT	2 201,96
6338	Autres impôts/taxes assimilés sur rémunération	388,58
64111	Rémunération principale	148 083,25
64112	Indi, sft et indemnités de résidence	7 141,80
64118	Autres indemnités	30 105,42
6451	Cotisation urssaf	21 694,36
6453	Cotisation caisses de retraites	42 417,52
65	Autres charges de gestion courante	4 402 965,50
6532	Frais de missions	300,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement	18 098,50
65548	Autres contributions	4 384 567,00
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	4 687,38
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	4 687,38
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	2 128 940,00
739113	Reversements conventionnels fiscalité	2 127 586,00
7391178	Autres restitutions dégrèvement contributions directes	692,00
7398	Reversements, restitutions diverses	662,00
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		10 032 387,94
042	Opérat° ordre transfert entre section	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
023	Virement à la section d'investissement (4)	

Total des dépenses d'ordre	
TOTAL GENERAL	10 032 387,94

A 7.3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
7328	Autres reversements de fiscalité	10 175 833,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	40 711,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	10 135 122,00
Dotations et participations reçues		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits services, domaine et ventes div.	112 113,47
70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	166,00
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères	64 322,34
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	47 625,13
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	8 957,98
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	8 957,98
Total des recettes réelles		10 296 904,45
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		10 296 904,45

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.3.2
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	
(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)	

A 7.3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		
Acquisitions d'immobilisations		
		25 194,76
2182	Matériels de transports	14 994,76
2184	Mobiliers	600,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 600,00
Opérations d'équipement n°907 collecte traitements déchets		
		68 108,23
2188	Autres immobilisations corporelles	68 108,23
Autres dépenses éventuelles		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
020	Dépenses imputées	
Total des dépenses réelles		93 302,99
Opérations d'ordre		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		93 302,99

A 7.3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		
Dotations et subventions reçues		
Autres recettes éventuelles		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
Opérations d'ordre		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	

021	Virement de la sect ^e de fonctionnement (3)	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CCCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

V - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (6/6812) (III)	Solde (I)
TOTAL							

(I) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

N° opération :	Titre de l'opération :	Date de la libération : .../.../...	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N
			Crédits ouverts (BP+bn+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	
	Cumul des réalisations avant l'exercice					
	DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Ouvrir ou créer par opération.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES

A10.1

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES

A10.2

A10.1- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalité d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mises à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES

A10.2

A10.2- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Date de l'amortissement	Coût des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	
	Produit des cessions	Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES

A10.4

A10.3- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Coût des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES

A10.5

A10.5- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie	Désignation des biens	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (1)	Libellé (1)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel et frais assimilés		
72	Travaux en régie		
TOTAL GENERAL		0,00 I	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les totaux à saisir correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recettes 072 (1)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72/recettes réelles de fonctionnement	%

ELEMENTS DU BILAN
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE
LA SUBVENTION GLOBALE

A12

FONDS EUROPEENS ET RESERVES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

I - AU TITRE DES MESURES GERES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES
RECETTES (fonds versées par l'Etat à la collectivité gestionnaire)

Objet	Article (1)	Montant
TOTAL		

DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)
en cas de recouvrement des sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaire (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire (**))	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire				

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (2)

Titre de la mesure	Bénéficiaire (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire (**))	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquiescement de la facture	Montant

II - AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE (*)**
RECETTES

Article (1)	Montant
Total	

DEPENSES D'ASSISTANCE TECHNIQUE JUSTIFIEES PAR L'ORGANISME INTERMEDIAIRE (2)

Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquiescement de la facture	Montant
TOTAL				

(1) Détailler conformément aux plans de comptes

(2) Les informations sont extraites de PRESAGE

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération

(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCT) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage

(**) Hors dépenses d'assistance technique

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds

IV - ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPREUNTS GARANTIS PAR LA COLLECTIVITE

BI.1 - ETAT DES EMPREUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 57) I-1 du CGCT)

Année de mise en place et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initiaux			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)		Nombre de rattrapage (7)	Indices au devise pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
								Taux ... (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux ... (5)	Index (4)				Niveau de taux
Totaux généraux																
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'Etat																
2013	Office public de l'habitat Logis Cèvenol	logements sociaux	Caisse des dépôts et consignations	1 140 000,00		40 ans	Annuel	1,85 Livret A	1,85						Equivalent	
2015	Office public de l'habitat Logis Cèvenol	logements sociaux	Caisse des dépôts et consignations	344 740,00		50 ans	Annuel	1,85 Livret A	1,85						Equivalent	
2013	Office public de l'habitat Logis Cèvenol	logements sociaux	Caisse des dépôts et consignations	491 318,00		40 ans	Annuel	1,05 Livret A	1,05						Equivalent	
2013	Office public de l'habitat Logis Cèvenol	logements sociaux	Caisse des dépôts et consignations	1 441 350,00		50 ans	Annuel	1,05 Livret A	1,05						Equivalent	
2014	La Semigne	logements sociaux	Caisse des dépôts et consignations	229 546,00		40 ans	Annuel	Livret A							Equivalent	
2014	La Semigne	logements sociaux	Caisse des dépôts et consignations	83 717,00		50 ans	Annuel	Livret A							Equivalent	

Année	Commune	Logements sociaux	Caisse des dépôts et consignations	40 ans	Annuel	Livret A	Equivalent
2014	La Secouge	logements sociaux	257 214,00	40 ans	Annuel		Equivalent
2014	La Secouge	logements sociaux	96 469,00	50 ans	Annuel	Livret A	Equivalent
2014	Habitat du Gard	logements sociaux	1 425 519,00	45 ans	Annuel	1,60 Livret A	Equivalent
2014	Habitat du Gard	logements sociaux	398 597,00	50 ans	Annuel	1,60 Livret A	Equivalent
2014	Habitat du Gard	logements sociaux	598 175,00	40 ans	Annuel	0,80 Livret A	Equivalent
2014	Habitat du Gard	logements sociaux	201 609,00	50 ans	Annuel	0,80 Livret A	Equivalent
2014	Un Tout pour Tous	logements sociaux	245 574,00	15 ans	Annuel	1,35 Livret A	Equivalent
2015	Logis Cévenol	logements sociaux	314 310,00	40 ans	Annuel	1,35 Livret A	Equivalent
2015	Logis Cévenol	logements sociaux	384 690,00	35 ans	Annuel	1,35 Livret A	Equivalent
2015	Logis Cévenol	logements sociaux	554 700,00	40 ans	Annuel	0,55 Livret A	Equivalent
2015	Logis Cévenol	logements sociaux	151 900,00	50 ans	Annuel	0,55 Livret A	Equivalent
2015	Habitat du Gard	logements sociaux	959 451,00	45 ans	Annuel	1,35 Livret A	Equivalent
2015	Habitat du Gard	logements sociaux	313 759,00	50 ans	Annuel	1,35 Livret A	Equivalent

Année	Établissement	Intitulé des dépenses	Montants	Age	Annuel	0,55 Livret A	0,55	Équivalent
2015	Mairie de Gard	Caisse des dépôts et consignations	2 543 034,00	40 ans	Annuel	0,55 Livret A	0,55	Équivalent
2015	Mairie de Gard	Caisse des dépôts et consignations	722 500,00	30 ans	Annuel	0,55 Livret A	0,55	Équivalent
Total pour les autres emprunts								

(1) Indiquer C pour amortissement, annuité constante, P pour en principal, P pour le fixe, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser ;

(2) Annuelle, trimestrielle ou mensuelle ;

(3) Indiquer fixe, préfixé ou postfixé pour les taux variables ;

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;

(5) Taux annuel, tous fees compris ;

(6) Taux après opérations décharge éventuelles. Pour les encours à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année ;

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O) ;

(8) Annuité sur un titre de report initial et comptabilisée à l'article 658 et annuité due au titre du contrat d'échange financier et comptabilisée à l'article 658.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L.2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Parti des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilis.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital I/I/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités.....						
...							
	8018 Autres engagements						
	Au profit d'organismes publics.....						
...							
	Au profit d'organismes privés..... (1)						
..							
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

- la colonne « Dette en capital I/I/N » correspond au montant résiduel de la garantie au I/I/N ;

- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital (I/N)	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							
TOTAL							

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS**

B1.7

B1.7 -- LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

(article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
Associations :		
Par Saint Vincent	15 000,00	
Pétanque atomique bagnolaise	500,00	
Union bouliste bagnolaise	1 500,00	
Assoc sportive auto rhône cèze	1 000,00	
Bagnols marcoule cyclo	250,00	
Keep On bluesin	1 500,00	
Patrimoine naturel et culturel	300,00	
Soirée musicale de Vénéjan	1 500,00	
Pages Cèze	1 300,00	
La Quoqno	1 000,00	
Peuple solidaire	1 000,00	
Syndicat des vins de Laudon	1 000,00	
Comité des fêtes de Codolet	250,00	
Comité des fêtes de Salazan	1 000,00	
Comité des fêtes de St Michel	200,00	
Photo club Bagnols Marcoule	500,00	
Initiative Gard	14 000,00	
Riposte	20 000,00	
Syndicat vigneron de Chusclan	1 000,00	
Office de tourisme Bagnols	20 000,00	
CIDFF	3 000,00	
Agavip Médiation	2 500,00	
Handball Bagnols Marcoule	50 000,00	
Côte du Rhône Rive Droite	2 000,00	
CDAD	2 800,00	
Label Mekroub	1 500,00	
Sportive automobile Rhône Cèze	2 500,00	
Bagnols marcoule canoe kayak	1 500,00	
Frontale et boussole	250,00	
Muses et hommes	300,00	
Ecta	100,00	
La crapahute St Paulot	300,00	
PVSI	10 000,00	
Franca du Gard	26 704,50	
Côtes du Rhône gardoise	500,00	
Football club Bagnols Pont	6 000,00	
Bagnols Marcoule natation	250,00	
La Castellerie	400,00	
FD Civam du Gard	2 000,00	
Grisbi	3 000,00	
NRC Technopole	200,00	
Cyclium	5 000,00	
Rugby club Bagnols Marcoule	1 500,00	
Festival de livre de Pont St Esprit	800,00	
Bagnols Marcoule athlétisme	600,00	
Football club val de cèze	300,00	
Commerçants de Goudargues	500,00	
judo taïso bagnolais	200,00	
Vélo club les 3C	200,00	
Dancing Tavel	300,00	
Signatures	800,00	
Handy raid sapeurs pompiers	400,00	
Les venis d'heure d'espoirs	1 000,00	
Lirac sport détente	250,00	
Bagnols judo	300,00	
Assoc des poètes et des mots	300,00	
Culture patrimoine peyrotais	400,00	
Ardèche sport attitude	1 000,00	
Marathon des côtes du Rhône	1 500,00	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

CCI de Montpellier	1 600,00	
Comité des fêtes de Vénéjan	600,00	
IME les Violettes	1 000,00	
Commerçants de St Gervais	360,00	
Assoc Gestuelle	1 000,00	
Famille rurale	65 000,00	
Prévigréle	28 714,82	
Service d'écriture publique	9 890,00	
Einstein 3D	300,00	
Art's musants	800,00	
Seize sur vingt	10 400,00	
Maison des alternatives	30 000,00	
Passé muraille	94 800,00	
Total associations	498 559,72	
Personnes de droit public		
Communes:		
Bagnols sur Cèze	196 868,00	
Codulet	18 168,00	
Orsan	11 917,50	
St Paul les Fonts	5 872,80	
St Pons la Calm	11 258,10	
Tresques	14 710,50	
Carsan	8 382,00	
Cornillon	4 293,00	
Goudargues	8 394,80	
La Roque sur Cèze	8 594,07	
Le Garn	1 500,00	
Montclus	6 269,54	
Salazac	4 500,00	
St André de Roquepertuis	19 502,77	
St Christol de Rodières	10 500,00	
St Gervais	6 269,20	
St Julien de Peyrolas	4 945,31	
St Laurent de Carnols	5 660,71	
St Michel d'Enzat	52 831,00	
Pont St Esprit	208 572,00	
Connaux	44 687,91	
Le Pin	7 161,00	
St Nazaire	4 560,06	
Verfeuil	6 055,00	
St Etienne des Sorts	2 376,80	
Vénéjan	56 781,00	
Tavel	54 840,00	
Issirac	3 000,00	
St Marcel de Careiret	3 483,00	
Total communes	751 953,27	
TOTAL GENERAL	1 250 512,99	

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

D2.1

D2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de PAF	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total recettes	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
Total Recettes		Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :			

**Communauté d'Agglomération
du Gard rhodanien**

**COLLECTIVITES DE PLUS DE 3 500 HABITANTS
Situation au 31/12/ 2016**

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
. Directeur général des services ou directeur général	A	1	1	1
. Directeur général adjoint des services ou directeur général adjoint	A	2	2	1
<u>SECTEUR ADMINISTRATIF</u>				
. Administrateur	A			
. Attaché Principal	A	5	4	1
. Attaché	A	1	1	
. Rédacteur Principal 1ère classe	B	2	2	
. Rédacteur Principal 2ème classe	B	2	2	
. Rédacteur	B	4	4	
. Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	4	3	
. Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	11	11	
. Adjoint Administratif 1ère classe	C	17	17	1
. Adjoint Administratif 2ème classe	C	28	26	
TOTAL (1)		77	73	4

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
SECTEUR TECHNIQUE				
. Directeur des Services Techniques	A			
. Ingénieur en Chef	A			
. Ingénieur Principal	A	1	0	
. Ingénieur	A			
. Technicien Principal 1ère classe	B	1	1	
. Technicien Principal 2ème classe	B			
. Technicien	B			
. Agent de Maîtrise Principal	C			
. Agent de Maîtrise	C	2	2	
. Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	1	1	
. Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	5	5	
. Adjoint Technique 1ère classe	C	1	1	
. Adjoint Technique 2ème classe	C	93	88	18
TOTAL (2)		104	98	18

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
SECTEUR SOCIAL				
. Conseiller socio-éducatif	A			
. Assltant socio-éducatif Principal dont :	B	1	1	
* Assistant de service social * Conseiller en ESF * Educateur Spécialisé	B			
. Assistant socio-éducatif dont :	B			
* Assistant de service social * Conseiller en ESF * Educateur Spécialisé				
. Educateur de jeunes enfants Chef	B			
. Educateur de jeunes enfants Principal	B	2	2	
. Educateur de jeunes enfants	B	8	7	
. Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe	C			
. Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2ème classe	C	2	2	
. Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1ère classe	C	4	3	1
. Agent Social Principal 1ère classe	C			
. Agent Social Principal 2ème classe	C			
. Agent Social 1ère classe	C			
. Agent Social 2ème classe	C			
TOTAL (3)		17	15	1

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
SECTEUR MEDICO-SOCIAL				
Médecin hors-classe	A			
Médecin de 1ère et 2ème classe	A			
Sage-femme de classe exceptionnelle	A			
Sage-femme de classe supérieure	A			
Sage-femme de classe normale	A			
Puéricultrice Cadre Supérieur de santé	A			
Cadre de santé 1ère classe	A	1	1	
Cadre de santé 2ème classe	A	3	2	
Infir soins généraux de hors classe	A	1	1	
Infir soins généraux de classe supérieure	A	1	1	
Infir soins généraux de classe normale	A	2	2	
Rééducateur Cadre de santé	A			
Puéricultrice de classe supérieure	A			
Puéricultrice de classe normale	A	1	1	
Infirmier de classe supérieure	B	1	1	
Infirmier de classe normale	B			
Rééducateur de classe supérieure	B			
Rééducateur de classe normale	B			
Auxiliaire de Puériculture Principal 1ère classe	C	4	4	
Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème classe	C	14	14	
Auxiliaire de Puériculture 1ère classe	C	19	17	3
Auxiliaire de soins Principal 1ère classe	C			
Auxiliaire de soins Principal 2ème classe	C			
Auxiliaire de soins 1ère classe	C			
TOTAL (4)		47	44	3

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE				
. Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	A			
. Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors-classe	A			
. Biologiste, vétérinaire et pharmacien de 1ère et 2ème classe	A			
. Assistant Médico-technique Cadre de santé	A			
. Assistant médico-technique de classe supérieure	B			
. Assistant médico-technique de classe normale	B			
TOTAL (5)				

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
SECTEUR SPORTIF				
. Conseiller des activités physiques et sportives Principal 2 cl	A	1	1	
. Conseiller des activités physiques et sportives	A			
. Educateur des activités physiques et sportives principal 1ère classe	B			
. Educateur des activités physiques et sportives principal 2ème classe	B			
. Educateur des activités physiques et sportives	B			
TOTAL (6)		1	1	

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
<u>SÉCTEUR CULTUREL</u>				
. Conservateur du Patrimoine - dont conservateur en Chef	A			
. Conservateur de Bibliothèques - dont conservateur en Chef	A			
. Attaché de conservation du patrimoine	A			
. Bibliothécaire	A			
. Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère et de 2ème classe	A			
. Professeur d'enseignement artistique hors-classe	A			
. Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A			
. Assistant de conservation Principal 1ère classe	B			
. Assistant de conservation Principal 2ème classe	B			
. Assistant de conservation	B			
. Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	14	14	7
. Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	10	10	4
. Assistant d'enseignement artistique	B	2	2	1
. Adjoint du patrimoine Principal 1ère classe	C			
. Adjoint du patrimoine Principal 2ème classe	C			
. Adjoint du patrimoine 1ère classe	C			
. Adjoint du patrimoine 2ème classe	C			
<u>TOTAL (7)</u>		26	26	12

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
<u>POLICE MUNICIPALE</u>				
. Chef de service de police municipale principal 1ère classe	B			
. Chef de service de police municipale principal 2ème classe	B			
. Chef de service de police municipale	B			
. Chef de police municipale	C			
. Brigadier Chef Principal	C			
. Brigadier et Brigadier Chef	C			
. Gardien	C			
. Garde-champêtre Principal	C			
. Garde-champêtre	C			
<u>TOTAL (8)</u>		0	0	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
ANIMATION				
. animateur Principal 1ère classe	B			
. animateur Principal 2ème classe	B	3	3	
. animateur	B	2	2	
. Adjoint d'animation Principal 1 ère classe	C			
. Adjoint d'animation Principal 2ème classe	C			
. Adjoint d'animation 1ère classe	C	2	1	
. Adjoint d'animation 2ème classe	C	16	14	2
TOTAL (9)		23	20	2
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9)		295	277	40

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIE (1)	SECTEUR (2)	EFFECTIFS	
Collaborateur de Cabinet	A	ADM	1	
Attaché	A	ADM	2	
Coordonnateur Politique de la ville	A	ADM	1	
Adjoint administratif	C	ADM	5	
Adjoint coordonnatrice petite Enfance	A	SOC	1	
Coordonnateur Contrat Local Santé	B	SOC	1	
Infirmière classe normale	B	SOC	3	
Educateur de Jeunes Enfants	B	SOC	5	
Auxiliaire de puéricultrice	C	SOC	9	
Animateur	B	ANIM	1	
Adjoint Animation 2ème classe	C	ANIM	4	
Adjoint Technique 2ème classe	C	TECH	11	
Assistant Enseignement artistique	B	CULT	17	
			81	

(1) **CATEGORIE** : A, B et C

(2) **SECTEUR ADM** : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

COM : Communication

S : Social (dont aide sociale)

MS : Médico-social

MI : Médico-technique (dont laboratoires)

SP : Sportif

CULT : Culturel (dont enseignement)

ANIM : Animation

RS : Restaurant scolaire

ENT : Entretien

CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) **REMUNERATION**

: référence à un indice brut de la fonction publique

: ou en francs annuels bruts

(4) **CONTRAT** : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

Article 3-1

Article 3-2

Article 3-3

47 : article 47

110 : article 110

A : autres (préciser)

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

IV - ANNEXE

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/1 (Année N)

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFETIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENT TITULAIRES	AGENT NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)				0			0
Directeur général des services				0			0
Directeur général adjoint des services				0			0
Directeur général des services techniques				0			0
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53				0			0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)				0			0
				0			0
				0			0
				0			0
TECHNIQUE (c)				0			0
				0			0
				0			0
				0			0
SOCIALE (d)				0			0
				0			0
				0			0
MEDICO-SOCIALE (e)				0			0
				0			0
				0			0
MEDICO-TECHNIQUE (f)				0			0
				0			0
				0			0
SPORTIVE (g)				0			0
				0			0
				0			0
CULTURELLE (h)				0			0
				0			0
				0			0
ANIMATION (i)				0			0
				0			0
				0			0
				0			0

POLICE MUNICIPALE (1)										0
										0
										0
										0
EMPLOIS NON CTTES (4) (5)										0
										0
										0
										0
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)										0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la nomenclature n° NOR : INTB5500102C du 23 mars 1993.

(2) Catégories : A, B et C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois précaux ou à temps complet sont comptés dans les emplois à temps complet pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptés dans les emplois à temps partiel à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération relative à l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPA). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail en pourcentage d'activité sur l'année :
ETPA = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité sur l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETP ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETP ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent 6 mois, correspondant à six mois, correspondant à 0,4 ETP (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple, emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emplois spécifiques : régis par l'article 135 ter de la loi n° 84-593 du 26 juillet 1984 etc.

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		CL1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif;

TECH: Techniques;

URB: Urbanisme (aménagement urbain);

S: Social;

MS: Médico-social;

NF: Médico-technique;

SP: Sportif;

CULT: Culturel;

ANIM: Animation;

POL: Police;

OTR: Missions non rattachées à une filière.

(3) REMUNERATION: Références à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle);

(4) CONTRAT: Moins de 30 jours de contrat (01 du 26 janvier 1984 modifiée);

3-0*: article 3: contrat à durée déterminée;

3-1: suppléement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou intérimaire (maladie, maternité...);

3-2: vacances (remplacement d'un collègue);

3-3-1*: absence de durée d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes;

3-3-2*: absence de durée d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes;

3-3-3*: emplois de catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient;

3-3-3*: emplois de catégorie de soutien des communes de moins de 1 000 habitants et de catégorie des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à 50 %;

3-3-4*: emplois à temps partiel des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la création d'une commune qui impose à la collectivité ou à

3-3-5*: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la création d'une commune qui impose à la collectivité ou à

l'établissement;

ou création de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public;

3-4: article 21 de la loi n° 2012-347: contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel;

3-5: article 38 travailleurs handicapés catégorie C;

4*: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires;

110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets;

110-1: collaborateurs de groupes d'étus;

A: autres (préciser);

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers énumérés ci-dessus sont des exceptions à la règle générale (ex: contrats

à durée

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale. Les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 47 de la loi n° 84-59 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un

contrat à durée

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

C1.2

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

(1) Articles L. 2623-12 et L. 2623-14-1 du CGCT.

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-I du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres.</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
 LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS
 LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE
 LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A
 LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A

C3.1

C3.2

C3.3

C3.4

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
 OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
Syndicat des ordures ménagères	01/03/2013	cotisation	4 383 467,00
Syndicat mixte AD Cèze	01/03/2013	cotisation	87 892,05
SMABV	01/03/2013	cotisation	30 247,84
Syndicat mixte SMD départemental	01/03/2013	cotisation	52690,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPC, TPU / fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS		<i>indéfini</i>	<i>indéfini</i>		
CE					
Régies personnalisées					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière		<i>indéfini</i>	<i>indéfini</i>		
Lotissement					
Service social et médico-social					

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...		<i>indéfini</i>	<i>indéfini</i>	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu. le. 04/05/2017.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 256 757,04	2 805 377,03	2 940 116,83	2 511 263,18
RECETTES	8 256 757,04	4 462 048,96	268 716,48	3 545 991,60
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	53 856 409,00	52 591 174,39	0,00	1 265 234,61
RECETTES	53 856 409,00	54 097 620,53	0,00	-241 211,53

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES ZA de Bernon

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 952 057,00	1 838 520,12		1 113 536,88
RECETTES	2 952 057,00	1 490 275,70		1 461 781,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 486 534,00	1 462 225,87		24 308,13
RECETTES	1 486 534,00	1 479 428,83		7 105,17

3 – BUDGETS ANNEXES ZA de l'Esperant

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 617 019,00	1 604 924,79		1 012 094,21
RECETTES	2 617 019,00	1 584 036,98		1 032 982,02
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 660 688,00	1 604 924,79		55 763,21
RECETTES	1 660 688,00	1 584 036,98		76 651,02

4 – BUDGETS ANNEXES ZA de Sarcin

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	546 142,00	453 101,17		93 040,83
RECETTES	546 142,00	439 791,72		106 350,28
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	451 142,00	450 408,41		733,59
RECETTES	451 142,00	450 408,41		733,59

5 - BUDGETS ANNEXES Aire d'accueil des gens du voyage

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N- 1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 456 268,42	251 554,10	49 169,54	1 155 544,78
RECETTES	1 456 268,42	6 300,00		1 449 968,42
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	202 000,00	187 473,42		14 526,58
RECETTES	202 000,00	87 530,89		114 469,11

6 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N- 1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	15 828 243,46	6 953 477,21	2 989 286,37	5 885 479,88
RECETTES	15 828 243,46	7 962 453,36	268 716,48	7 597 073,62
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	57 656 773,00	56 296 206,88	0,00	1 360 566,12
RECETTES	57 656 773,00	57 699 025,64	0,00	-42 252,64
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	73 485 016,46	63 249 684,09	2 989 286,37	7 246 046,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	73 485 016,46	65 661 479,00	268 716,48	7 554 820,98

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

(cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

(2) Y compris les rattachements.

5 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES

(après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit ;

(2) Y compris les rattachements.

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

C3.6

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE REGROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M.14)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU REGROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(3) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ARRETE ET SIGNATURES

D1

ARRETE ET SIGNATURES

D2

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision du conseil municipal (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	91 219 000,00		10,51%		9 587 317	
TFPB	80 083 000,00		2,70%		2 405 187	
TFPND	2 393 000,00		1,48%		83 276	
CFE	40 464 000,00		25,83%		10 451 851	
TOTAL					22 527 431,50	

IV - ANNEXE
ARRETE ET SIGNATURESIV
D2

Nombre de membres en exercice 75
 Nombre de membres présents 53
 Nombre de suffrages exprimés 52
 VOTES :
 Pour 63
 Contre 9
 Abstentions 7

Date de convocation : 04/04/17.

Présenté par M. le Président
 AS Budget de Cassin le 04/04/17
 Le 04/04/17
 Délibéré par Grat. Karimoua (M. A), réuni en session ordinaire
 A 3 h 00 de Cassin le 04/04/17

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... et de la publication le ...

A ... le ...



(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante émet ;

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES - EXERCICE 2016
Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon. de commande / Marché / Contrat	Montant du reste engagé
2031	2016200204	Etude Impact Installation musée	ABCD	31/12/2016		18 290,00
2031	2016500060	MISSION DE COORDINATION MAISON MULTI LOISIRS VERTS	COSSI MAIP	31/12/2015		266,00
2031	2016200099	REHABILITATION D'UN BATIMENT EN MILV	SINJET CHRISTIAN ARCHITECTE	31/12/2015		23 106,35
2031	2016200102	REHABILITATION BATIMENT EN MILV	ABEX	31/12/2015		7 909,00
2031	2016200104	REHABILITATION BATIMENT EN MILV	DEKRA INDUSTRIAL SAS	31/12/2016		6 050,00
2031	2016300040	MARCHE 15/2012 ETUDE ML-SEE PEINTURE AMENAGEMENT	ABCD	31/12/2016		8 279,00
2031	2016300111	BCC 30/2012 ETUDE GEOTECHNIQUE SPORT	ABESOL	31/12/2015		4 425,00
2031	2016200101	REHABILITATION BATIMENT EN MILV	ETE	31/12/2016		9 595,00
2031	2016200103	REHABILITATION BATIMENT EN MILV	GIGANON LOLIS	31/12/2016		5 857,00
2031	2016200100	REHABILITATION BATIMENT EN MILV	MARTINET THIERRY	31/12/2016		23 106,35
2031	2016112232	PHASE 3 MAITRISE DELAIRE CENTRE ADO BSC	SECB	18/11/2016		9 630,00
2032	2016200106	Convention PER Solde	INTERFACE ASSOCIATION	31/12/2016		10 000,00
2041412	2016200019	FDC 2016	COMMUNE DE GOUPIARGUES	31/12/2016		13 590,00
2041412	2016200030	FDC 2015	COMMUNE DE SAINT LAURENT DE	31/12/2016		7 140,00
2041412	2016300060	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE CONNAUX	31/12/2015		10 849,00
2041412	2016200021	FDC 2015	COMMUNE DE CAVILLARGUES	31/12/2015		12 570,00
2041412	2016300084	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS LE PIN	COMMUNE DU PIN (LE PIN)	31/12/2015		3 662,40
2041412	2016300087	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS LE GARN	COMMUNE DU GARN (LE GARN)	31/12/2015		3 500,00
2041412	2016200007	FDC 2016	COMMUNE DE TAVEL	01/06/2016		18 194,00
2041412	2016200035	FDC 2016	COMMUNE D'ANGJEZE	31/12/2016		5 000,00
2041412	2014500066	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ST GENIES DE COMOLA	31/12/2015		18 813,51
2041412	2016500032	FDC 2015	COMMUNE DE ST PAUL LES FONTS	31/12/2015		9 877,50
2041412	2016500032	FDC 2015	COMMUNE DE ST PONS LA CALM	31/12/2015		3 353,00
2041412	2014500090	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE VERFEUIL	31/12/2015		8 660,00
2041412	2014500099	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DU GARN (LE GARN)	31/12/2015		5 200,00
2041412	2016500009	FDC 2015	COMMUNE DE SABRAN	31/12/2015		28 620,00
2041412	2016500006	FDC 2015	COMMUNE DE ST GENIES DE COMOLA	31/12/2015		26 305,00
2041412	2016300055	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE ST GENIES DE COMOLA	31/12/2015		5 515,38
2041412	2016200087	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ST VICTOR LA COSTE	31/12/2016		29 130,00
2041412	2016200006	FDC 2016	COMMUNE DE CORNILLON	30/11/2016		10 017,00
2041412	2016200007	FDC 2016	COMMUNE DE BAGNOLS S/R CEZE	31/12/2016		27 675,00
2041412	2016200011	FDC 2016	COMMUNE DE ST GENIES DE COMOLA	31/12/2016		28 985,00
2041412	2016200015	FDC 2016	COMMUNE DE SAINT NAZAIRE	31/12/2016		18 615,00
2041412	2016200028	FDC 2016	COMMUNE DE CAVILLARGUES	31/12/2016		12 555,00
2041412	2016200024	FDC 2016	COMMUNE DE ST PAUL LES FONTS	31/12/2016		15 800,00

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES - EXERCICE 2016
Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL

Article	Engagement	Libelle de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Ben.de commande Marché / Contrat	Montant du resté engagé
2041412	2015400001	FONDS DE CONCOURS 2015	COMMUNE DE MONTCLUS	31/12/2015		2 418,50
2041412	2014300092	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ST ETIENNE DES SORT	31/12/2015		7 822,00
2041412	2014300086	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE ST MARCEL DE CAZEIRE*	31/12/2015		3 127,00
2041412	2016200042	FDC 2016	COMMUNE DE CARSAAN	31/12/2016		7 087,50
2041412	2016200070	FDC 2016	COMMUNE DE ST VICTOR LA COSTE	31/12/2016		30 363,00
2041412	2016200015	FDC 2016	COMMUNE DE SAINT JULIEN DE	31/12/2016		23 325,00
2041412	2016200034	FDC 2016	COMMUNE DE LAVAL SAINT ROMAN	31/12/2016		5 000,00
2041412	2016200036	FDC 2016	COMMUNE DU GARN (LE GARN)	31/12/2016		5 000,00
2041412	2016200037	FDC 2016	COMMUNE DE ISSIRAC	31/12/2016		5 000,00
2041412	2016000088	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE GOLBARGUES	31/12/2015		8 702,50
2041412	2015500031	FDC 2015	COMMUNE DE SAINT LAURENT DE	31/12/2015		5 071,50
2041412	2014300065	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ST PAUL LES FONTS	31/12/2015		4 725,82
2041412	2015500030	FDC 2015	COMMUNE DE ST ETIENNE DES SORT	31/12/2015		5 544,00
2041412	2014300077	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT ALEXANDRE	31/12/2015		17 070,00
2041412	2015500027	FDC 2015	COMMUNE DE SAINT MICHEL	31/12/2015		8 185,00
2041412	2015500007	FDC 2015	COMMUNE DE TRESQUES	31/12/2015		20 655,00
2041412	2015500006	FDC 2015	COMMUNE DE TAVEL	31/12/2015		18 194,00
2041412	2014300088	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT GERVAIS	31/12/2015		1 124,00
2041412	2015500040	FDC 2015	COMMUNE DE LA ROCHE SUR CREZE	31/12/2015		2 722,75
2041412	2015500015	FDC 2015	COMMUNE D ORSAN	31/12/2015		17 025,00
2041412	2015500020	FDC 2015	COMMUNE DE LIRAC	31/12/2015		13 695,00
2041412	2014800087	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE LAVAL SAINT ROMAN	31/12/2015		5 000,00
2041412	2014800076	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE VEVELAN	31/12/2015		720,00
2041412	2016200002	FDC 2016	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE	30/11/2015		6 351,50
2041412	2016200003	FDC 2016	COMMUNE DE COCQLE	30/11/2015		7 455,00
2041412	2016200031	FDC 2016	COMMUNE DE ST PONS LA CALM	31/12/2016		6 540,00
2041412	2016200042	FDC 2016	COMMUNE DE CARSAAN	31/12/2016		3 173,00
2041412	2016500033	FDC 2016	COMMUNE DE ST ANDRE OLERARGUES	31/12/2015		6 345,00
2041412	2016500078	FONDS DE CONCOURS 2016	COMMUNE D ORSAN	31/12/2015		17 025,00
2041412	2016500013	FDC 2016	COMMUNE DE SAINT NAZAIRE	31/12/2015		19 785,00
2041412	2014300066	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE PONT-SAINT-ESPRIT	31/12/2015		112 306,00
2041412	2016200032	FDC 2016	COMMUNE DE ST ANDRE OLERARGUES	31/12/2016		5 390,00
2041412	2016200022	FDC 2016	COMMUNE DE ST ANDRE OLERARGUES	31/12/2016		13 680,00
2041412	2016200027	FDC 2016	COMMUNE DE LIRAC	31/12/2016		4 087,51
2041412	2016200028	FDC 2016	COMMUNE DE MONTCLUS	30/11/2015		158 865,00
2041412	2016200008	FDC 2016	COMMUNE DE PONT-SAINT-ESPRIT	31/12/2016		

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES - EXERCICE 2016

Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL

Article	Engagement	Libelle de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Porteur commande Marché / Contrat	Montant du verse- ment engagé
2041412	2016500025	FDC 2016	COMMUNE DE SAINT GERVAIS	31/12/2015		10 200,00
2041412	2014300101	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SALAZAC	31/12/2015		3 500,00
2041412	2015500031	FDC 2014	COMMUNE DE CORNILLON	31/12/2015		5 216,40
2041412	2014300372	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SABRAN	31/12/2015		25 920,00
2041412	2015500019	FDC 2015	COMMUNE DE CORNILLON	31/12/2015		14 085,00
2041412	2015500020	FDC 2015	COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DE	31/12/2015		2 669,50
2041412	2013000065	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS LAVAL ST ROMAN	COMMUNE DE LAVAL SAINT ROMAN	31/12/2015		9 176,50
2041412	2016200033	FDC 2016	COMMUNE DU PIN (LE PIN)	31/12/2016		5 850,00
2041412	2016200043	FDC 2016	COMMUNE DE SAINT PAULET DE	31/12/2016		27 495,00
2041412	2015500018	FDC 2016	COMMUNE DE SALAZAC	31/12/2015		3 500,00
2041412	2015500018	FDC 2016	COMMUNE DE GAUJAC	31/12/2015		15 406,00
2041412	2014300378	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT NAZAIRE	31/12/2015		14 204,94
2041412	2013000078	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST ANDRE DE ROQUEP.	COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DE	31/12/2015		1 027,23
2041412	2014300066	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE LAUDUN-L-ARDOISE	31/12/2015		67 915,00
2041412	2014300100	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ISSIRAC	31/12/2016		3 500,00
2041412	2016200041	COMPL FDC 2016	COMMUNE DE TAVEL	31/12/2016		1 560,00
2041412	2014300095	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ST ANDRE C. BIRARGUES	31/12/2015		5 348,00
2041412	2015500095	FDC 2015	COMMUNE DE LAVAL SAINT ROMAN	31/12/2015		5 000,00
2041412	2015500017	FDC 2015	COMMUNE DE CHUSCLAN	31/12/2015		15 108,00
2041412	2015500086	FDC 2015	COMMUNE D'AIGUEZE	31/12/2015		5 000,00
2041412	2015500086	FDC 2015	COMMUNE DE SAINT JULIEN DE	31/12/2015		14 524,69
2041412	2014300074	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE D'AIGUEZE	31/12/2015		3 500,00
2041412	2013000086	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS AIGUEZE	COMMUNE D'AIGUEZE	31/12/2015		5 000,00
2041412	2015500037	FDC 2015	COMMUNE DU GARN (LE GARN)	31/12/2015		7 196,50
2041412	2015500029	FDC 2015	COMMUNE DE CARBAN	31/12/2015		6 959,94
2041412	2015500010	FDC 2015	COMMUNE DE CONNAX	31/12/2015		5 000,00
2041412	2014300096	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE D'AIGUEZE	31/12/2015		20 461,90
2041412	2013000058	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE SABRAN	31/12/2015		10 573,90
2041412	2013000087	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE CHUSCLAN	31/12/2015		27 495,00
2041412	2016200013	FDC 2016	COMMUNE DE SABRAN	31/12/2016		24 735,00
2041412	2016200014	FDC 2016	COMMUNE DE CONNAX	31/12/2016		17 556,00
2041412	2016200017	FDC 2016	COMMUNE DE SAINT ALEXANDRE	31/12/2016		10 455,00
2041412	2015200026	FDC 2015	COMMUNE DE SAINT GERVAIS	31/12/2016		6 355,00
2041412	2016200028	FDC 2016	COMMUNE DE ST ETIENNE DES SORT	31/12/2016		5 000,00
2041412	2016200036	FDC 2016	COMMUNE DE LA ROCHE SUR GÈZE	31/12/2015		16 105,00
2041412	2014300080	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE CHUSCLAN	31/12/2015		

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES - EXERCICE 2016

Etablissement : CA DU GARD RHODANNIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Ban de commande Marché / Contrat	Montant du reste engagé
2041412	20150000268	DELIB 2013 GALLJAC FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE GALLJAC	31/12/2015		11 936,9
2041412	20155000305	FDC 2015	COMMUNE DE ST VICTOR LA COSTE	31/12/2015		28 130,0
2041412	20158000399	FDC 2015	COMMUNE DE SALAZAC	31/12/2015		9 500,0
2041412	20158000383	FDC 2015	COMMUNE ST MARCEL DE CARERET	31/12/2015		11 910,0
2041412	20152000340	FDC 2016	COMMUNE DE TRESQUES	31/12/2016		19 234,9
2041412	20152000320	FDC 2016	COMMUNE DE CHUSCLAN	31/12/2016		15 266,0
2041412	20155000311	FDC 2015	COMMUNE DE SAINT JULIEN DES	31/12/2015		19 470,0
2041412	20148000379	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE GOUJARGUES	31/12/2015		7 570,2
2041412	20152000325	FDC 2016	COMMUNE ST MARCEL DE CARERET	31/12/2016		12 670,0
2041412	20162000327	FDC 2016	COMMUNE DE SAINT MICHEL	31/12/2016		9 815,0
2041412	20162000328	FDC 2016	COMMUNE DE VERFEUIL	31/12/2016		9 526,0
2041412	20152000389	FDC 2016	COMMUNE DE SAINT CHRISTOL DE	31/12/2016		5 000,00
2041412	20148000381	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE	31/12/2015		1 316,00
2041412	20148000383	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE LIRAC	31/12/2015		13 595,00
2041412	20156000314	FDC 2015	COMMUNE DE SAINT ALEXANDRE	31/12/2015		17 370,00
2041412	20155000304	FDC 2015	COMMUNE DE LACUN-LARDOISE	31/12/2015		67 915,00
2041412	20152000321	FDC 2016	COMMUNE D'ORSAN	31/12/2015		16 335,00
2041412	20152000321	FDC 2016	COMMUNE DE GALLJAC	31/12/2016		16 465,00
2041412	20148000389	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE TRESQUES	31/12/2015		27 436,00
2041412	20158000303	FDC 2015	COMMUNE DE PONT-SAINT-ESP RIT	31/12/2015		112 308,00
2041412	20150000353	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE LACUN-LARDOISE	31/12/2015		51 940,50
2041412	20150000373	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST GERVAIS	COMMUNE DE SAINT GERVAIS	31/12/2015		7 140,00
2041412	20162000309	FDC 2016	COMMUNE DE LACUN-LARDOISE	31/12/2016		82 525,00
2041412	20155000338	FDC 2015	COMMUNE DE ISSIRAC	31/12/2015		3 500,00
2041412	20155000302	FDC 2015	COMMUNE DE BAGNOLS SUR CEZE	31/12/2015		260 575,00
2041412	20143000381	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE GALLJAC	31/12/2015		11 886,95
2041412	20155000312	FDC 2015	COMMUNE DE VENEJAN	31/12/2015		705,00
2041412	20155000354	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE ST VICTOR LA COSTE	31/12/2015		20 381,00
2041412	20155000316	FDC 2015	COMMUNE DE GOUJARGUES	31/12/2015		16 065,00
2041412	20155000323	FDC 2015	COMMUNE DE VERFEUIL	31/12/2015		8 650,00
2123	2016112042	SIGNALETIQUE SENTIERS RANDONNÉE	PIC BOIS AZUR SIGNALETIQUE	14/11/2016		2 082,00
2136	2016111129	LOCAL ABRI JARDIN	PULCI ET FILS	08/04/2016		11 705,00
2135	2016112522	VERRE FEUILLETE RAM MAISON DES PERRIERES	VITRIERIE GARD GLASS	02/12/2016		802,86
2135	2016112609	DALLAGE CRECHE ST GENIES	CORTES JOSE	28/11/2016		705,00
2135	2016111123	LOCAL ABRI JARDIN	PULCI ET FILS	08/04/2016		11 480,00

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES - EXERCICE 2016
Etablissement : CA DU GARD RHODANNIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiats	Date de l'engagement	Bon de commande Marché / Contrat	Montant du reste engagé
2135	2016:12546	PLOTS EN BETON ET GRILLAGE AUTOJR	CORTES JOSE	31/12/2016		2 280,00
2135	2016:11713	ABRI EXTERIEUR	PULCIET RILS	28/09/2016		2 526,00
2135	2016:112542	ENDUIT RAMPE ACCES HANDICAPES	CORTES JOSE	18/12/2016		490,00
2135	2016:112794	SOUBASSEMENT CHALEF	LART DU MEUBLE	31/12/2016		1 511,50
2135	2016:110426	TOITURE	PULCI ET FILS	12/02/2016		1 728,00
2188	2014006232	REFECTION SENTIER LE SCUFFLE DES MOTS	ANAGRAM	31/12/2015		627,80
2181	2016:112547	TRAVAUX CLOISONS BUREAUX S.M BDC 12947	EBENISTERIE LA FERME BEAUME	16/12/2015		15 407,00
2181	2016:127325	TRAVAUX PLOMBERIE	REGAR INDUSTRIES	31/12/2016		2 419,40
2182	2016:12055	1PC FIXE + 2 PORTABLES MA	DELL SA	31/12/2016		900,00
2183	2016:12055	1PC FIXE + 2 PORTABLES MA	DELL SA	31/12/2016		1 474,50
2183	2016:12075	STANDARD TELEPHONIQUE ALCATEL OMNIPACK CITES R10	SIGNORET TELECOM	29/11/2016		25 097,50
2185	2016:111810	INSTALLATION NOUVELLE INFRA SERVEUR	SIC'RAM	22/12/2016		3 500,00
2185	2016:12055	1PC FIXE + 2 PORTABLES MA	DELL SA	31/12/2016		900,00
2185	2016:12469	ORDINATEUR PORTABLE	DELL SA	29/11/2015		1 897,20
2183	2016:11911	4 KIT DE DEKARRAGE +COMMUNICATEUR+MODEM	VIRTUAL SPACE	16/12/2015		520,07
2184	2016:12296	MOBILIER CUISINE	LAMBERTIN	08/12/2016		2 378,00
2184	2016:12743	PUPITRE + GAISSON +ETAGERES	L'ART DU MEUBLE	04/03/2016		1 877,88
2184	2016:09767	RAYONNAGE	UGAP	31/12/2016		158,26
2184	2016:11014	FAUTEUIL D'ALLIEMENT	LACOSTE	10/10/2016		194,85
2184	2016:10474	MOBILIER 2 ARMOIRES + 1 TABLE OVALE	BAG	31/12/2016		2 585,96
2184	2016:11516	7 CHAISES	UGAP	02/11/2016		983,29
2184	2016:09798	1TABLE+4CHAISES+1BUFFET	UGAP	31/12/2016		775,95
2184	2016:02770	MOBILIER PORTE MANTEAU CHAISES FAUTEUIL	MATHOU CREATIONS SAS	31/12/2015		5 534,23
2184	2016:10926	LIT BEBE	MATHOU CREATIONS SAS	19/12/2016		628,61
2188	2016:12324	BABY FOOT	ROMSTAR	12/12/2016		1 730,00
2188	2016:11823	FLUTE A BEC	LA MAISON DE LA MUSIQUE	22/11/2016		1 189,00
2188	2016:12543	4 PANNEAUX PVC	REPROCONCEPT	31/12/2016		748,80
2188	2016:12317	3 TABLES	MONTE COLLECTIVITE BAGNOLS	06/12/2016		538,00
2188	2016:10726	ASPIRATEUR	WELDOM VABEMA	31/12/2016		146,50
2188	2016:107341	ABRI JARDIN	WELDOM VABEMA	31/12/2015		625,65
2189	2016:11825	FLUTE BASSE	LA MAISON DE LA MUSIQUE	09/12/2015		950,00
2188	2016:112304	LAVE VAISSELLE - RECHAUD ELECTRIQUE	BUT FRANCE	06/12/2015		699,98
2188	2016:12340	2 APPAREILS PHOTO	PHOT'ART CAMARA	21/12/2016		886,80
2188	2016:08682	PORTE	LE SAVOIR FER	31/12/2015		1 080,00
2188	2016:118327	FOURNITURES PEDAGOGIQUES	MATHOU CREATIONS SAS	21/12/2016		870,00

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES - EXERCICE 2016
Etablissement : CA DU GARD RHODANNIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL

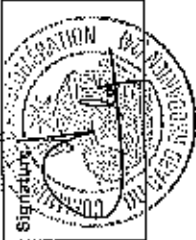
Article	Engagement	Libells de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché / Contrat	Montant du reste à engager
2188	2016112317	3 TABLES	MONTI COLLECTIVITE BAGNOLS	08/12/2016		239,00
2188	2016109796	CHOCALHO+PANDERO+LUTE	EDITIONS MUSICALES LUGDIVINE	19/12/2016		231,50
2188	2016111220	CASQUE TECHNIQUE	CEVENNES MOTOCULTURE BAGNOLS	28/04/2016		134,50
2188	2016112282	CAFETIERE	BUT FRANCE	08/12/2016		70,00
2188	2016112341	3 TELEVISEURS	EVOLUTION SAS EXPERT	21/12/2016		1 044,00
2188	2016111526	ACCORDEON	LE PIANO A BRETELLES	08/12/2016		3 490,00
2188	2016112314	2 VIDEOPROJECTEURS + 2 DJI CRONE	PHOTART CAMARA	06/12/2016		5 276,00
2188	2016010690	MOBILIER	MATHOU ORBATIONS SAS	31/12/2015		1 866,30
2188	2016109715	INSTRUMENTS EDM ST MARCEL BDC 56715	SARL PERCU SON	16/03/2016		1 200,00
2188	2016112225	MEULEUSE S.TYCO BDC 12225	TECHNIMAT	18/11/2016		228,00
2188	2016112192	TABLE DE TENNIS	MONTI COLLECTIVITE BAGNOLS	14/11/2016		61,50
2188	2016011225	DEBRUSSAILLEUSE	CEVENNES MOTOCULTURE BAGNOLS	31/12/2016		726,10
2188	2014100843	CHARIOT DE TRANSPORT	BOUTIQUE GUILLAUME	31/12/2015		530,00
2188	2016108727	TABLE DE MIXAGE	SARL PERCU SON	09/12/2016		229,00
2188	2016106990	BACS CIM	NICOLLIN SAS	31/12/2016		7 500,00
2188	2016107196	4 CONGRAS	SARL PERCU SON	08/12/2016		1 200,00
2188	2016103996	ENCEINTES SONO	FORUM MUSIQUE ET INFORMATIQUE	09/12/2016		539,00
2188	2016112269	VELO	MONTI COLLECTIVITE BAGNOLS	08/12/2016		8 492,24
2188	2016111603	INSTRUMENTS DE MUSIQUE	RYTHMES ET SONS	17/11/2016		242,99
2188	2016112317	3 TABLES	MONTI COLLECTIVITE BAGNOLS	08/12/2016		776,50
2188	2016111829	PIANO DROIT 45WAI K5	FRANCE PIANOS	31/12/2016		7 235,00
2313	2016500059	EXTENSION CRECHE GOURPARGUES	JIMENEZ CHARPENTES SARL	31/12/2015		2 226,01
2313	2016200201	MAITRISE OEUVRE PEN NH06	ART SCENIQUE BURJ	31/12/2016		2 942,40
2313	2016500057	MISSION CONTROLE TECHNIQUE PER CORNILLON	APAVE S. DEUROPE	31/12/2015		28 481,90
2313	2016200203	MAITRISE OEUVRE PEN NH6 DGD	ARTEBA	31/12/2015		6 793,60
2313	2016200107	MAITRISE OEUVRE PEN NH09	CALDER INGENIERIE	31/12/2015		1 756,00
2313	2016200200	MAITRISE OEUVRE PEN NH09	ECHO SARL	31/12/2016		9 679,90
2313	2016200108	MAITRISE OEUVRE PEN NH09	LASA	31/12/2016		1 155,00
2313	2016111263	MISSION DE DESAMANTAGE MMBLY	DI ENVIRONNEMENT	24/03/2016		7 159,20
2313	2016200202	MAITRISE OEUVRE PEN NH06	CELIUS ENVIRONNEMENT	31/12/2016		9 392,04
2313	2016112048	MUSION SP5 GEN	BR COORDINATION	24/11/2016		6 566,00
2313	2016200109	MAITRISE OEUVRE PEN NH06	CITAE	31/12/2016		1 128,00
2313	2016200106	MAITRISE OEUVRE PEN	ART ARCHITECTE	31/12/2016		34 808,78

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES - EXERCICE 2016
Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL

Article	Engagement	Libelle de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande / Marché / Contrat	Montant du rattaché engagé
TOTAL						
Designation de l'établissement CA DU GARD RHODANIEN		ARRIETE A LA SOMME DE Deux millions neuf cent quarante mille cent seize euros et quatre ving trois centimes				2 940 316,6
Comptable assignataire						



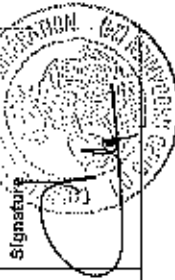
AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

ETAT DES RECETTES NON MANDATEES - EXERCICE 2016

Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL

Article	Engagement	Libelle de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché / Contrat	Montant du reste engagé
1322	2018201602	FC7V4 2016 annuel	PREFECTURE DU GARD	31/12/2016		138 525,00
1323	2018000300	SENTERS RANDONNES	CONSEIL GENERAL DU GARD	31/12/2015		5 727,00
1328	2018201604	Solde subvention RAM Traveux	CAF DU GARD	31/12/2016		10 210,41
1328	2018201510	Subvention travaux Eugénie Thoms	CAF DU GARD	31/12/2015		27 633,04
1328	2018001003	Subv. Equipement mobilier construction 26 RAM	CAF DU GARD	28/08/2016		7 900,00
1328	2018201501	Fonds publics et terrains ALSH Bagnols	CAF DU GARD	31/12/2015		35 590,00
1328	2018201502	Fonds publics et terrains ALSH Pont St Esprit	CAF DU GARD	31/12/2016		2 417,65
1328	2018201503	Fonds publics et terrains ALSH Lauterli	CAF DU GARD	31/12/2016		36 337,88
1328	2018201603	Subvention acquisition matériel informatique	CAF DU GARD	31/12/2016		2 575,00
TOTAL						268 718,98



Signature

ARRETE A LA SOMME

DE Deux cent soixante huit mille sept cent
seize euros et quatre huit centimes

Désignation de l'établissement

CA DU GARD RHODANIEN

Comptable assigntaire

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

2016 ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES AU 31 DECEMBRE 2016

Etat n°

Bordereau n° 649-650

Numéro eng	DATE	OBJET	Reste eng.	TIERS	N° RATTACH	BD
2016400007	31/12/2016	FACT FLEB3-3706 DU 4/12/2016 M.P	492,00	BNP PARIBAS LEASE GROUP	123 Fact	649 - 650
2016400008	31/12/2016	FACT F6W50716 DU 15/12/2016 M.P (Bd 649 mdt 5856 - 5881 - 5883 - 5889)	840,31	TOTAL RAFFINAGE MARKETING	124 Fact	649 - 650
2016400011	31/12/2016	FACT FV1356620 DU 23/12/2016	460,00	BERGER LEVRAULT	126 Fact	649 - 650
2016400012	31/12/2016	FACT FV1355716 DU 19/12/2016	1 425,00	BERGER LEVRAULT	217 Fact	649 - 650
2016400016	31/12/2016	FACT 201607707 DU 22/12/2016 S.T	81,00	AES	128 Fact	649 - 650
2016400076		Fact 1510035 du 31/10/15	5,21	U EXPRESS LAUDUN	260	649 - 650
2016400090		Fact 6354322 du 27/09/16	3 375,00	Cegid public	285	649 - 650
2016400077		Fact	3 240,00	Do CRET Liliane	251	649 - 650
2016400079		Fact IVA Tavel	47,45	FANA informatique	262	649 - 650
2016400081		Fact Treso roquemaure ALSH Codolet	14 472,27	TRESO Roquemaure	263	649 - 650
2016400082		Fact Treso roquemaure Em codolet	695,60	TRESO Roquemaure	264	649 - 650
2016400086		Fact	749,80	Reproconcept	268	649 - 650
2016400085		Fact	1 032,00	Cegid public	257	649 - 650
2016400084		Fact	720,00	Cegid public	256	649 - 650
2016400020	31/12/2016	FACT 1024827302 DU 15/11/2016	1 629,62	VEOLIA EAU	129 Fact	649 - 650
2016400021	31/12/2016	FACT 1024827302 DU 15/11/2016	148,20	VEOLIA EAU	130Fact	649 - 650
2016400024	31/12/2016	TITRE 16-1337 DU 19/12/2016	775,00	GIP FORMAVE DAVA	172 Fact	649 - 650
2016400026	31/12/2016	BORDEREAU 75 TITRE 3625 DU 21/12/2016	148,84	CDG DE L AUDE	161 Fact	649 - 650
2016400027	31/12/2016	FACT INV0000244 DU 31/12/2016 - payé bd 637	324,00	HOSPEDIA	??	649 - 650
2016400031	31/12/2016	FACT F7051588 DU 31/12/2015 (Bd 649 mdt 5866 - 5881 - 5883 - 5890)	269,23	TOTAL RAFFINAGE MARKETING	125 Fact	649 - 650
2016400032	31/12/2016	FACT 20161231-000276868 DU 02/01/2016 - payé bd 641	30,00	ILIAD TELECOM	77	649 - 650
2016400033	31/12/2016	FACT 162400387 DU 31/12/2016 O.M (bd 649 mdt 5890)	2 267,96	NICOLLIN SAS	150 Fact	649 - 650
2016400084	31/12/2016	FACT 162400408 DU 31/12/2016 O.M	6 804,46	NICOLLIN SAS	151 Fact	649 - 650
2016400035	31/12/2016	FACT 162400407 DU 31/12/2016 O.M (bd 649 mdt 5890)	4 497,41	NICOLLIN SAS	152 Fact	649 - 650

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

2016400038	31/12/2016	FACT 161205283 DU 31/12/2016	174,00	LOCAMI	181 Fact	649 - 650
2016400039	31/12/2016	FACT 718060 DU 29/12/2016 EDM B/C	74,99	ELIS PROVENCE	132 Fact	649 - 650
2016400041	31/12/2016	FACT 45679648 DU 28/12/2016 A.G	120,00	LA POSTE	138 Fact	649 - 650
2016400042	31/12/2016	FACT DU 13/12/2016 A.G	71,30	CREPERIE CLEMENTINE	133 Fact	649 - 650
2016400043	31/12/2016	FACT 16753950 DU 25/11/2016 A.G	114,47	WOLTERS KLUWER	160 Fact	649 - 650
2016400044	31/12/2016	NOTE DE DEBIT LE 31/12/2016 TOURISME	6 500,00	DEV. ET RESERV. TOURISTIQUES	134 Fact	649 - 650
2016400045	31/12/2016	FACT 82025813 DU 31/12/2016 DEV ECC	535,00	WAL-GREEN	154 Fact	649 - 650
2016400048	31/12/2016	ECHÉANCE DEC 2016 D.G	9 663,23	HABITAT DU GARD	152 Fact	649 - 650
2016400049	31/12/2016	FACT MED 16120096 DU 31/12/2016	2 571,51	PAPREC MED-TERRANEE	135 Fact	649 - 650
2016400049	31/12/2016	FACT COLLECTE VERRE DEC 2016 O.M	3 993,16	STE VIAL	135 Fact	649 - 650
2016400050	31/12/2016	FACT 172400002 DU 05/01/2017 O.M (nd 648 mdt 5890)	162 885,53	NICOLLIN SAS	137 Fact	649 - 650
2016400051	31/12/2016	FACT DPL00002738 DU 31/12/2016 O.M (nd 649 mdt 5859)	3 253,52	VEOLIA PROPRETE	138 Fact	649 - 650
2016400052	31/12/2016	FACT 802118891 DU 31/12/2016 O.M (nd 849 mdt 5890)	44 037,03	SITA SUD	139 Fact	649 - 650
2016400053	31/12/2016	FACT 120928886 DU 31/12/2016 A.G	148,10	LA POSTE	159 Fact	649 - 650
2016400054	31/12/2016	FACT 48038864 DU 04/01/2017 A.G	178,68	LA POSTE - DIRECTION ANGERS	157 Fact	649 - 650
2016400055	31/12/2016	FACT 48113244 DU 05/01/2016 A.G	30,00	LA POSTE	155 Fact	649 - 650
2016400056	31/12/2016	FACT 48110236 DU 05/01/2017 A.G	2 188,10	LA POSTE	156 Fact	649 - 650
2016400057	31/12/2016	FACT 940019957801 DU 01/01/2017 M.P	3 949,35	SFR BUSINESS TEAM BLOIS	140 Fact	649 - 650
2016400058	31/12/2016	FACT 84023984 DU 31/12/2016 M.P	55,26	SYMBIOSE 84	141 Fact	649 - 650
2016400059	31/12/2016	FACT F18090228 DU 31/12/2016 M.P	284,04	CBC	142 Fact	649 - 650
2016400060	31/12/2016	FACT 2376003 DU 16/12/2016 M.P	450,00	XEROX FINANCIAL SERVICES	143 Fact	649 - 650
2016400061	31/12/2016	FACT 2016-012-125 DU 31/12/2016 M.A	800,00	DAL PALLU	144 Fact	649 - 650
2016400062	31/12/2016	FACT 37 DU 28/12/2016 M.A CONNAUX	67,55	PATISSERIE HERMET FRANCK	145 Fact	649 - 650
2016400063	31/12/2016	FACT 112-4014274 DU 26/12/2016 D.G	1 887,36	COMSOFT DIRECT	146 Fact	649 - 650
2016400064	31/12/2016	FACT SAU/2017/6468 DU 04/01/2017 D.G	2 801,26	CDRALIS	147 Fact	649 - 650
2016400065	21/12/2016	FACT FA 3625573/FDC DU 21/12/2016 URBA - payé bd	58,00	TERRITORIAL EDITIONS	Non soldé	649 - 650
2016400067	31/12/2016	mise à disposition locaux aish et genies 2015	4 005,08	COMMUNE DE ST GENIES DE COMOLA	70	649 - 650
2016400070	31/12/2016	frais de déplacements 2015	5 813,42	TRESORERIE PRINCIPALE	69	649 - 650
2016400071	31/12/2016	Titre Connaux Finances charges supplémentives 2016 ALSH - s	1 245,00	COMMUNE DE CONNAUX	115	649 - 650
2016400072	31/12/2016	FAIRS VALDIER LE TITRE	3 900,00	F406 30	175	649 - 650
2016400073	31/12/2016	Formation saison conversion PETIT Inss	2 000,00	OFA ADAPSS LR	174	649 - 650

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

2016400074	Hôtel chambre JARRIE		122,00	HAVAS VOYAGES		176	649 - 650
2016400075	Fact 03001125		36,22	Librairie chant de la terre		220	649 - 650
2016400086	Fact du 25 10 2016		13,87	sf		240	649 - 650
2016400089	Fact 21625000257698		740,59	Orange		239	649 - 650
2016400090	Fact 0466331698 16H1 2U05		117,60	Orange		241	649 - 650
2016400091	Fact du 25/06/16		14,41	sf		242	649 - 650
2016400092	Fact du 25/05/16		12,58	sf		243	649 - 650
2016400093	Fact du 25/04/16		12,88	sf		244	649 - 650
2016400094	Fact f330320 (5ct 649 mois 5966 - 5991 - 5883 - 5880)		861,03	Total		245	649 - 650
2016400095	Fact f5v17352 (Bd 549 mois 5966 - 5961 - 5883 - 5880)		1 419,92	Total		246	649 - 650
2016400096	Fact 81016595		106,05	Havas voyages		250	649 - 650
2016400097	Fact 163978832		402,59	Eclimaster		251	649 - 650
2016400098	Fact 16365		218,40	JBC clement		252	649 - 650
2016400099	Fact 1512 12859		66,98	Thermique du midi		253	649 - 650
2016400100	Fact 1512 12888		148,85	Thermique du midi		254	649 - 650
2016400101	Fact 1512 12887		116,87	Thermique du midi		255	649 - 650
2016400102	Fact Feb446		45,00	Semurrie cl minutes		256	649 - 650
2016400103	Fact 01/10/16 au 31/12/16		567,96	OTIS		257	649 - 650
2016400104	Refact cuisine centrale		353 824,80	Commune Bagnols St Céze		216	649 - 650
2016400105	Refact cuisins centrale		23 977,51	Commune Bagnols St Céze		217	649 - 650
2016400106	Participation chantiers utilité sociale		13 000,00	Families rurales		215	649 - 650
2016400107	Participation chantiers utilité sociale		22 400,00	Passé muraille		214	649 - 650
2016400079	LOC BAT MODULAIRES ALSH BDC 11968 // Attention une garde à saisir en fin 2015 - LAISSER QUE LE MOIS DE	06/08/2016	938,14	YVES DOUGNAUD LOCATION		5	649 - 650
SOUS TOTAL			761 315,64				

Bd 649 = 366 602,85

Bd 550 = 394 712,79

Désignation de l'établissement
CA du Gard Rhodanien

ARRÊTÉ À LA SOMME

DE Sept. cent. soixante et un mille trois cent quinze... euros... soixante quatre cents



AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

2016 ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES AU 31 DECEMBRE 2016

Etat n°

Bordereau n° 651

Numéro eng	DATE	OBJET	Reste eng.	TIERS	N° RATTACH	BD
2016109416	31/12/2016	Pain année 2016 M.A Goudarbies	373,60	Boulangers Chabanel	258	651
2016400110	31/12/2016	Fact 720182488786	4 378,83	SUD EST TRAITEUR	259	651
201610824	31/12/2016	BdC / Facture	59,80	Carrefour	221	651
2016109828	31/12/2016	BdC / Facture	53,05	Carrefour	222	651
2016110925	31/12/2016	BdC / Facture	108,51	Carrefour	224	651
2016108517	31/12/2016	BdC / Facture	44,94	Carrefour	225	651
2016109728	31/12/2016	BdC / Facture	73,70	Carrefour	226	651
2016110875	31/12/2016	BdC / Facture	28,59	Carrefour	228	651
2016112106	31/12/2016	BdC / Facture	113,82	Carrefour	229	651
2016112620	31/12/2016	BdC / Facture	28,80	Carrefour	232	651
2016110573	31/12/2016	BdC / Facture	227,50	Carrefour	293	651
2016112521	31/12/2016	BdC / Facture	70,14	Carrefour	234	651
2016112334	31/12/2016	BdC / Facture	119,93	Carrefour	235	651
2016112342	31/12/2016	BdC / Facture	134,25	Carrefour	236	651
2016110999	31/12/2016	BdC / Facture	73,84	Intermarché	237	651
2016112306	31/12/2016	BdC / Facture	296,80	Intermarché	238	651
2016112802	08/07/2016	PAINS ALSH ST VICTOR BDC 12902	38,50	BOULANGERIE JEAN LUC FORGET	27	651
2016112166	07/10/2016	PAINS ALSH ST VICTOR BDC 12165	11,00	BOULANGERIE JEAN LUC FORGET	26	651
2016113018	30/09/2016	PAINS ALSH VALCEZ BDC 13018	40,25	BOULANGERIE LA FORET DES PAINS	210	651
2016108488	15/01/2016	PAIN ALSH VALCEZARD BDC N° 8488	40,00	BOULANGERIE LA FORET DES PAINS	23	651
2016108435	05/08/2016	ALIMENTATION 07/16 M.A GOUDARBUES BDC09435	255,70	BRUGUIER	177	651
2016111463	03/06/2016	ALIMENTATION ALSH SEJOURS BDC 11493	250,00	CARREFOUR MARKET		651

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

2016110983	06/08/2016	ACHAT PT MATERIEL CONCERT ZAZIE CULT BDC11083	440,40	CARREFOUR MARKET	112	651
2016110782	16/09/2016	ALIMENTATION EDM CCDOLET BDC 07192 - Montant différé	82,12	CARREFOUR MARKET	201	651
2016110239	10/06/2016	BOUTEILLE GAZ M.A CONNAUX BDC 10238	20,90	CARREFOUR MARKET	102	651
2016109448	06/12/2016	LAIT MILUMEL M.A GONDARGUES BDC 09445	56,50	CARREFOUR MARKET	98	651
2016112370	14/11/2016	PLATEAUX REPAS R.H BDC 12370	110,07	FROMENTERIE	84	651
2016110968	02/02/2016	FRUITS/LEGUMES JANVIER MA ST PAULET BDC N° 10962 - Pas de facture	621,12	LES PANIERS DE MAX	109	651
2016110987	05/08/2016	LEGUMES 07/16 M.A ST PAULET BDC 10987 - Pas de facture	229,84	LES PANIERS DE MAX - Julien MAXIMIN (changement nom)	108	651
2016110983	05/07/2016	LEGUMES JUIN 2016 M.A ST PAULET BDC 10983 - Pas de facture	511,41	LES PANIERS DE MAX - Julien MAXIMIN (changement nom)	108	651
2016110974	05/07/2016	ALIMENTATION MAI 2016 M.A ST PAULET BDC 10974 - Pas de facture	474,64	LES PANIERS DE MAX - Julien MAXIMIN (changement nom)	107	651
2016110968	13/05/2016	LEGUMES AVRIL 2016 ST PAULET BDC 10968 - Pas de facture	357,93	LES PANIERS DE MAX - Julien MAXIMIN (changement nom)	109	651
2016110963	11/04/2016	LEGUMES MARS 2016 M.A ST PAULET DE CAISSON - Pas de facture	489,15	LES PANIERS DE MAX - Julien MAXIMIN (changement nom)	105	651
2016110965	01/03/2016	LEGUMES FEVRIER MA ST PAULET BDC N° 10969 - Pas de facture	639,70	LES PANIERS DE MAX - Julien MAXIMIN (changement nom)	104	651
2016110882	06/12/2016	APERITIF CHEF DE SERVICE COM BDC 10882	275,00	MIAILLE ETS	166 Fact	651
2016112305	06/12/2016	ALIMENTATION ALSH ST VICTOR BDC 12309	20,00	PRAT LIONEL	25	651
2016112903	08/07/2016	ALIMENTATION ALSH ST VICTOR BDC 12903	20,90	PROXI	28	651

11 092,72

SOUS TOTAL



ARRETE A LA SOMME

DE Cente mille quatre vingt deux
euros sans le cent

Désignation de l'établissement

CA du Gard Rhodanien

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

2016 ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES AU 31 DECEMBRE 2016

Etat n°
Bordereau n° 652

Numéro eng	DATE	OBJET	Reste eng.	TIERS	N° RATTACH	BD
2016112387		BdC 12387 Visite médicale RIAK	104,86	Dc Chaires MENARD	247	652
2016112394		BdC 12384 Visites médicales	208,86	dc Lefebvre Nathalie	248	652
2016112386		BdC visites médicale	130,00	dc Lefebvre Nathalie	249	652
2016300018	02/12/2016	subvention 2016 délibération n° 51 du 04/07/2016	1 000,00	ASS LA OUEGNE	184	652
2016112368	08/11/2016	CONTRAT APPRENTISSAGE R.H.M.A FSE BDC 12368	1 000,00	C.N.F.P.T.	82	652
2016112367	08/11/2016	CONTRAT APPRENTISSAGE R.H.M.A CONNAUX BDC 12367	750,00	C.N.F.P.T.	81	652
2016112366	08/11/2016	CONTRAT APPRENTI R.H.M.A ST PAULET BDC 12366	750,00	C.N.F.P.T.	80	652
2016112365	08/11/2016	CONTRAT APPRENTI R.H.M.A ST VICTOR BDC 12365	1 000,00	C.N.F.P.T.	79	652
2016112364	08/11/2016	CONTRAT APPRENTI R.H.M.A TAVEL BDC 12364	1 500,00	C.N.F.P.T.	78	652
2016112362	08/11/2016	CONTRAT APPRENTI R.H.M.A ST VICTOR BDC 12362	750,00	C.N.F.P.T.	77	652
2016112360	08/11/2016	CONTRAT APPRENTI R.H.M.A ST GENIES BDC 12360	2 000,00	C.N.F.P.T.	76	652
2016112358	08/11/2016	CONTRAT APPRENTI R.H.M.A ST GENIES BDC 12358	2 500,00	C.N.F.P.T.	75	652
2016112356	08/11/2016	CONTRAT APPRENTI R.H.M.A LAUDUN BDC 12356	2 000,00	C.N.F.P.T.	94	652
2016112354	08/11/2016	CONTRAT APPRENTI R.H.M.A SASRAN BDC 12354	2 000,00	C.N.F.P.T.	93	652
2016112352	08/11/2016	CONTRAT APPRENTI R.H.M.A VB BDC 12352	1 500,00	C.N.F.P.T.	92	652
2016111630	01/08/2016	CONTRAT APPRENTISSAGE R.H.M.A BDC 11630	1 000,00	C.N.F.P.T.	89	652
2016111629	01/08/2016	CONTRAT APPRENTISSAGE RH BDC 11629	750,00	C.N.F.P.T.	88	652
2019300027	02/12/2016	subvention 2016 délibération n° 82 du 17/10/2016	600,00	COMMERCIANTS DE GOUDARQUES	185	652
2015900000	29/01/2016	MARCHE 10 2013 PLAN LOCAL DE L'HABITAT SS TRAITA	3 688,00	CONDITION URBAINE	1	652
2015201319	31/12/2016	Etude PLH Mars 2018 1/9	12 328,00	ECHS	1	652
2016912369	08/11/2016	PHOTOCOPIES DCCS ENTRETIEN R.H. BDC 12369	3 802,20	IMEDIA	83	652
2016106876	29/04/2016	DEBROUSSAILLAGE ET ABATTAGE DECHETTERIE LAUL	2 304,00	JARDINS DE SAINT VINCENT	208	652
2016112371	26/11/2016	APPROFONDISSEMENT SAFA R.HIALSH ST MARCEL BD	350,00	PEPS	85	652

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

2018112379	29/11/2016	Honoraires étude et conseil en assurance	540,00	PROTECTAS ASSURANCE REFLECHIE	86	652
2016112380	08/12/2018	COMMANDE MEDAILLES D HONNEUR RH 9DC 12380	937,20	SECI EQUIPEMENT	87	552
2018201614	31/12/2016	Mission mutualisation + pacis 5 Mchê 2016 14	7 800,00	SEMAPHORES	74	652
SOUS TOTAL			51 393,16			

Désignation de l'établissement

CA du Gard Rhodanien

ARRÊTÉ À LA SOMME

DE Cinq mille deux cent
quatre-vingt treize euros seize cents

Signature



AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

2016 ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES AU 31 DECEMBRE 2016

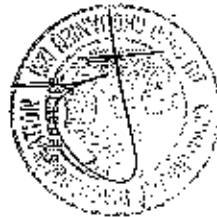
Etat n°
Bordereau n° 653

Numero eng	DATE	OBJET	Reste eng.	TIERS	N° RATTACH	BD
2016112800	08/11/2016	PRELEVEMENT MET S.T.ALSH VB BDC 12890	90,00	AZCP	49	553
2016112787	14/10/2016	RABOTS S.TICTC BDC 12787	736,73	BAURES	151	553
2016112558	02/09/2016	COLLIER COLRING S.TICTC BDC 12558	186,29	BAURES	180	553
2016111787	11/08/2016	SERRURE A CROCHET S.T/MA PSE BDC 11787	36,85	BAURES	189	553
2016111781	11/08/2016	CADEVAS COMBI S.T/CTC BDC 11781	48,56	BAURES	188	553
2016111222	16/03/2016	ARRET DE VOILETS ALSH TRESQUES BDC N° 11222	78,84	BAURES	55	553
201611224	26/04/2016	LAME RONCE PRO	63,72	CEVENNES MOTOCLTURE BAGNOLS	57	553
201611223	26/04/2016	AFFUTAGE CHAINE TRONCNEUSE	144,00	CEVENNES MOTOCLTURE BAGNOLS	58	553
201611127	18/04/2016	DESHERBEUR + EQUIPEMENTS BDC 1127 ST	517,82	CEVENNES MOTOCLTURE BAGNOLS	59	553
2016111216	18/04/2016	REPARATION ORCSJET COURROIE BDC 11216 ST	204,71	CEVENNES MOTOCLTURE BAGNOLS	60	553
2016110772	20/01/2016	REPARATION PNEUS VEHICULE OM BDC N° 10772	21,00	FEL VERT	186	553
201611137	31/03/2016	DISTRIBUTION MASTER BDC 11137 ST	557,11	GARAGE J-LUC VIGOUROUX	62	553
201611131	29/03/2016	ENTRETIEN RENAULT MASTER BDC 11131 ST	53,42	GARAGE J-LUC VIGOUROUX	69	553
201611130	28/03/2016	CHANGEMENT VITRE RETRO EXT KANGOO BDC 11130	50,18	GARAGE J-LUC VIGOUROUX	64	553
201611115	07/03/2016	ENTRETIEN VEHICULE CTC BDC N° 1115	182,89	GARAGE J-LUC VIGOUROUX	51	553
2016112787	07/10/2016	GRAINES PRAIRIE S.T/MA ST BDC 12787	48,00	GROUPE CAPL	45	553
2016112787	30/09/2016	PLANTES S.T/CTC/MA ST VICTOR BDC 12787	208,20	GROUPE CAPL	45	553
2016112773	07/10/2016	CHANGEMENT SERRURE S.T/MA CONNAUX BDC 12773	1 039,59	L ART DU MEUBLE	47	553
201611267	12/05/2016	FABRICATION PANNEAU DE POIS	128,30	L ART DU MEUBLE	56	553
2016113410	02/02/2016	POSE ETAGERES MA PSE BDC N° 10410	92,89	L ART DU MEUBLE	66	553
2016110409	02/02/2016	FABRICATION/POSE ETAGERES MA PSE BDC N° 10409	412,25	L ART DU MEUBLE	57	553
2016110408	02/02/2016	FABRICATION/POSE ETAGERES MA PSE BDC N° 10408	863,91	L ART DU MEUBLE	139	553
2016112535	12/12/2016	REPARATION SECHE LINGE S.T/MA GOUD BDC 12535	847,54	LAMBERTIN	52	553

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

2016112544	16/12/2016	NETTOYAGE BUREAUX S.TIAREYA BDC 12546	564,00	PROVENCE MULTISERVICES Prestation en	43	653
2016112217	14/11/2016	HONORAIRES S.TYALSH ST MICHEL BDC 12217	3 360,00	RAPHAEL SAMUEL ARCHITECTE	54	653
2016111788	22/07/2016	POSE POINT EAU EXTERIEUR ST M.A ST VICTOR BDC1	897,60	REGAR INDUSTRIES	55	653
2016112206	04/11/2016	30 CLES PLATES S.T.M.A VB BDC 12205	135,00	SERRURERIE CLES MINUTE	179 Fact	653
2016111794	22/07/2016	RECHERCHE DE FUITE ST MPE BDC 11764	1 111,20	SOCIETE GARDOISE D ETANCHEITE	187	653
2016112544	16/12/2016	JEU DE CLES ST/CTD BDC 12544	92,64	TECNIMAT	51	653
2016112798	25/10/2016	EXTINCTEUR S.T.M.A CONNAUX BDC 12798	623,76	VSI SERVICES	132	653
2016112783	03/10/2016	EXTINCTEUR S.T.M.A ST GENIES BDC 12786	463,60	VSI SERVICES	50	653
2016112593	13/06/2016	POSE EX-TINCTEURS S.T.M.LJ BDC 12559	243,36	VSI SERVICES	64	653
2016112203	03/11/2016	PLAN EVACUATION S.T.M.A TAVEL BDC 12203	623,76	VSI SERVICES	48	653
SOUS TOTAL			15 674,05			



Désignation de l'établissement
CA du Gard Rhodanien

ARRETE A LA SOMME

DE *quinze mille six cent soixante*
quatre euros et cinq cents

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

2016 ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES AU 31 DECEMBRE 2016

Etat n°
Bordereau n° 654

Numéro eng	DATE	OBJET	Reste eng.	TIERS	N° RATTACH	BD
2016407108	Fact 2017140		255,00	Autocars faims	289	654
2016403108	Fact n°39 ALSH Codolet		13,20	SARL Segulier	270	654
2016403618	BdC développement photos		34,02	PHOT ARTCAMERA	271	654
2016110922	BdC ou fact		90,85	Carrefour	223	654
2016110839	BdC ou fact		87,40	Carrefour	230	654
2016112326	BdC ou fact		29,32	Carrefour	231	654
2016112264	fournitures bombes de peintures ALSH ST GENIES		59,30	ALL CITY	31	654
2016112281	achats jeux alsh 3-11 ans bdc 12281		7 050,39	ALORTUJOU	7	654
2016112898	TRANSP ENF 27/07/16 ALSH ST VICTOR BDC 12938		297,00	AUTOCARS AREAUD	30	654
2016109880	TRANSPORT DU 18/07 ET 22/07 ALSH ST GENIES		550,00	AUTOCARS AREAUD	38	654
2016109139	SORTIE DU 25/02 ALSH TAVEL BDC N° 9139		240,00	BOWLINGSTAR LE FONTET	33	654
2016113026	BUBBLE PUMP ALSH ADOS PSE BDC 13028		292,50	BUBBLE MONTPELLIER	20	654
2016112900	FURNITURE PEDAG ALSH TAVEL BDC 12900		112,06	CENTRAKOR	178 Fact	654
2016109931	SORTIE EQUITATION ALSH VB BDC N° 8631		200,00	CENTRE EQUESTRE CAVALIER ECOLE	212	654
2016112986	ENTREES SPECT 8/07:6 ALSH CODOLET BDC :2886		120,00	COMPAGNIE ASM PRODUCTION	16	654
2016112290	PROD PHARMACEUTIQUE ALSH BDC 12290		969,48	CONSEIL PARA SANTE	10	654
2016109868	PRODUITS PHARMACEUTIQUES ALSH ADOS BDC N° 99		428,40	CONSEIL PARA SANTE	4	654
2016111634	CHANGEMENT PNEU MINIBUS ADOS CODOLET BDC 11		18,90	FELU VERT	15	654
2016112926	PREST ANIMATION 17/07/16 ALSH ST VICTOR BDC 12926		100,00	ITINERAIRE CEZE	29	654
2016114065	PREST ANIM 13/07 ALSH ADOS PSE BDC 11456		192,00	KAHUNA JET	211	654
2016110638	matériels mercerie MA VB BDC 10638 - Pas de facture		351,60	LA BOITE A SOLUTIONS	97	654
2016112336	FURNITURES PEDAG ALSH BDC 12336		689,30	LACOSTE	19	654
2016110234	FOURNITURE PEDAG M.A CONNAUX BDC 10284		665,25	LACOSTE	101	654

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

2015:11875	31/03/2016	ENTREES STE 20-21/07/16 ALSH PSE BDC 11375	550,00	LE MAS DE LA GALLINIERE	17	654
2015:12998	16/09/2016	EQUITATION SEP A DEC 16 ALSH PSE BDC 12998	756,00	LES ECURIES DE PATCHANKA	18	654
2016:12329	16/12/2016	ACHATS LIVRES ALSH 3-11 ANS BDC 12329	370,78	LIBRAIRIE OCCITANE	11	654
2016:12731	14/11/2016	SONORISATION VEXUS ALSH TRAVEL BDC 12731	338,00	MANUTAN COLLECTIVITES	34	654
2016:13815	26/07/2016	VASSILLIE M.A PSE BDC 09815	245,84	NISBETS FRANCE	39	654
2016:11327	19/05/2016	ENTREES MANIFESTATIONS DU 25/07/2015	240,00	OFFICE DE TOURISME		654
2016:109821	27/09/2015	PRESTATION NETTOYAGE M.A PSE BDC 08821	92,17	ONET SERVICES	100	654
2016:113031	30/09/2015	PAINT BALL 02/11 ALSH ADOS PSE BDC 13031	800,00	PAINT BALL PLANETE MONTPPELLIER	21	654
2016:11368	31/05/2016	ENTREES SITE 04/08/16 ALSH PSE BDC 11368	562,00	PALAIS DU BONBONS ET DU NOUGAT	209	654
2016:12190	14/11/2015	ATELIER POTERIE ALSH LAUDUN BDC 12190	300,00	POTERIE GRANGE NEUVE	35	654
2016:108547	15/01/2016	PAIN ALSH ST VICTOR BDC N° 8547	29,60	PROX	24	654
2016:109528	19/02/2016	PAIN ALSH CODOLET BDC N° 9928	55,00	ROZIER FREDERIC BOULLANGERIE	14	654
2016:11518	03/06/2016	ENTREES PARC ALSH VALCEZARD BDC 11518	890,16	SARL INDY PARC DEVELOPPEMENT	22	654
2016:12295	06/12/2016	ACHATS KIT SCIENTIFIQUE ALSH VALCEZ BDC 12295	839,00	SCIENCE DESIGN	37	654
2016:12267	18/11/2016	MALLE MOBILE ALSH 3-11 ANS BDC 12267	2 340,00	SCIENCE DESIGN	6	654
2016:12841	01/07/2016	FOURNITURES DIVERSES ALSH ST GENIES BDC12841	78,20	SUD MAINTENANCE	32	654
2016:110626	13/09/2016	COUCHES M.A V3 BDC 10626 - - Pas de facture	1 322,40	UGAP	96	654
2016:113002	19/09/2016	YOGA SEPT A DEC ALSH ADOS PSE BDC 13002	180,00	ZEM. YOGA	19	654
SOUS TOTAL			22 751,59			

Désignation de l'établissement
CA du Gard Rhodanien

ARRETE A LA SOMME

DE Vingt-deux mille sept cent cinquante
et un euros et cinquante neuf cents



AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

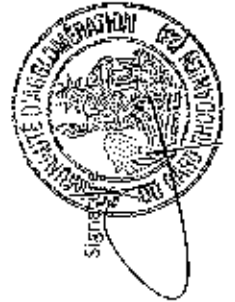
2016 ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES AU 31 DECEMBRE 2016

Etat n°
Bordereau n° 655

Numéro eng	DATE	OBJET	Reste eng.	TIERS	N° RATTACH	BD
2016201620		Refect m à d perso	1 312,88	Commune St Marcel carreiret	213	655
2016201621		Refect m à d bâtiment	1 184,46	Commune St Marcel carreiret	213	655
2018201488		Marché DB 2014 transport	30 420,00	Service public	218	655
2018201409		Marché 08 2014 transport	5 180,00	EREA	218	655
2016112688	25/11/2016	DIRECT AGGLO 12/2016 COM BDC 12688 Bon?	4 208,89	BFC MARKETING	182 fact	655
2016112407	27/12/2016	FINALISATION RESEAU RANDO ENVIRON BDC 12407	9 840,00	CARTOSUD IMAPPING	118	655
2015112408	27/12/2016	REALISATION CARTOGRAPHIE ENVIRON BDC 12408	15 644,60	CARTOSUD IMAPPING	117	655
2018111834	08/08/2016	CONTRAT APPRENT RI BDC 11834	1 800,00	CFA GIAPATS	90	655
2015108448	29/01/2016	SORTIE SPECTACLE ALSA YB BDC N° 8449	70,00	COMMUNE DE BAGNOIS SUR CEZE	SPORT	655
2014900056	29/01/2016	REMBOURSEMENT MISE A DISPO LOCAUX EM 2014	1 389,53	COMMUNE ST MARCEL DE CAREIRET	Titre 2014	655
2016112680	02/11/2016	DISTRIBUTION DIRECT AGGLO DECEMBRE + ENVELOP	5 450,80	CONTACTS	162 fact	655
2016111855	21/11/2016	REPARATION PIANO EDM BC BDC 11855	10 200,00	EURO PIANO SERVICE	205	655
2016000001	14/10/2016	DIAGNOSTIC ET SCENARIO EAU FCTABLE ASSAINISSE	80 238,05	IG2C INGENIERIE	119	655
2016112667	18/11/2016	APERITIF ABRE NOEL COM BDC 12667	3 900,00	LE BRIN D'OLIVIER TRAITEUR	170 fact	655
2016112403	18/12/2016	DEPLACEMENT PARCOURS DE SANTE SPORT BDC 12403	3 000,00	LE JARDINIER DE GAIA	116	655
2019107644	29/11/2016	10 ATELIERS CUISINE SANTE BDC 07644	1 500,00	MAISON DES ALTERNATIVES	3	655
2016107643	18/11/2016	ATELIERS CUISINE SANTE BDC 07643	1 530,00	MOSAIQUE EN CEZE	2	655
2016106888	12/08/2016	COLLECTE O.M ZION JUILLET 2016 BDC 06888	1 100,00	NICOLLIN SAS	110	655
2016112663	20/09/2016	IMPRESSION DIRECT AGGLO OCT 2016 BDC 12663	3 887,20	OUEST FRANCE	159 fact	655

180 570,55

SOUS TOTAL



Désignation de l'établissement:
CA du Gard Rhodanien

ARRETE A LA SOMME

DE CENT quatre vingt mille deux cent
deux cents dix euros cinquante cinq cents

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

2016 ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES AU 31 DECEMBRE 2016

Etat n°
Bordereau n° 656

Numéro eng	DATE	OBJET	Reste eng.	TIERS	N° RATTACH	BO
2016107200		BdC cu fact	133,06	Cartefour	227	55
2016111556	19/05/2016	INTERVENTION SUR CXD ALCATEL BDC 11556 SA	180,00	ABTEL NETWORKS	38	55
2016110887	20/11/2016	IMPRESSON DEPLIANT SEJOUR ALSH COM BDC 10887	286,00	AGSP	167 fact	65
2016110888	06/12/2016	DIRECT AG3LO COM BDC 10888	300,00	ALEXANDRE BIRJNC OH MY MOTION	165 Fact	55
2016011854	14/11/2016	TRANSP ENFANTS CEAM EDM BC BDC11854 - Fact pour	486,00	AUTOCARS FAURE	183 Fact	65
2016106938	16/02/2016	TRANSPORT DU 09/02 EM SSC BDC N° 6938	293,00	AUTOCARS FAURE	205	556
2016112700	06/12/2016	ACHATS DIVERS ARBRE DE NOEL COM BDC 12700	231,50	CENTRAXOR	166 fact	656
2016109236	19/02/2016	SORTIE SPECTACLE DU 02/03 ALSH VB BDC N° 9236	96,00	COMMUNE DE BAGNOLS SUR CEZE	12	556
2016111270	06/08/2016	POSTE SECOURS CONCERT ZAZIE CULTURE BDC11270	527,00	CROIX ROUGE	111	656
2016110833	06/12/2016	INSERTION RABELAIS COM BDC 10833	342,00	DALIBERT CHLOE	40	656
2016112839	18/11/2016	IMPRESSON AUTOCOLLANT COM BDC 12839 Non effect	76,88	DECO LOGO	42	656
2016111879	23/08/2016	REUNION SECRETAIRES DES MAIRIES COM BDC 11879	36,00	DOMAINE CHANOINE RAMBERT	41	656
2016111276	14/03/2016	CONCOURS PHOTOS TOURISME BDC 11276	100,00	DOMAINE DE LOSAGE	120	656
2016109730	16/12/2016	livres dvd EM ST MARCEL BDC 9730 - Montfort différent	693,25	EDITIONS MUSICALES LUGDIVINE	204	656
2016107199	18/12/2016	livres dvd EM CODOLET BDC 7199	661,30	EDITIONS MUSICALES LUGDIVINE	200	656
2016109729	18/12/2016	livres dvd EM ST MARCEL BDC 9729	342,95	FUZEAU	199	656
2016107197	18/12/2016	livres dvd EM CODOLET BDC 7197 - 2 bons pour 1 facture	690,43	FUZEAU	189	656
2016111646	03/11/2016	ATELIER COLLETIF GPEC RH/TOURISM BDC 11646	397,00	GARD TOURISME / ADRT DU GARD	91	655
2016111866	18/11/2016	SECURITE SPECT 14/12/16 EDM B/C BDC 11866	95,56	GAUTHIER SECURITE PREVENTION	182 Fact	655
2016112406	31/12/2016	Abonnement annuel	440,00	GROUPE MONITEUR	148	655
2016111285	08/08/2016	BILLET YUN AIYOUNG PATRIMOINE BDC 11285 - Fact va	193,00	HORIZON VOYAGES	114	656
2016112687	25/11/2016	SAPIN ARBRE DE NOEL COM BDC 12687	49,95	JARDINERIE PIERRE COULANGE	168 fact	658
2016110689	30/12/2016	INSERTION PAGE COM/RABELAIS BDC 10688	1 000,00	LA MARSEILLAISE - Interprovence pub	39	656

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

2016102735	19/12/2016	livres EM COCOLET BDC 9735 - Montant différé	123,90	LIBRAIRIE OCCITANE	202	65
2016102731	19/12/2016	livres EM ST MARCEL BDC 9731 - Montant différé	190,20	LIBRAIRIE OCCITANE	203	55
2016300019	02/12/2016	sovenen 2016 délibération n° 51 du 04/07/2016	800,00	MUSIQUE ENSEMBLE PSE	184	65
2016110406	02/02/2016	VERIF ANNUELLE ERP DIVERS BATS BDC N° 10406	1 536,40	QUALICONSULT EXPLOITATION	58	65
2016112675	25/10/2016	PRESTATION MENAGE COM BDC 12675	360,00	TOP CLEAN	171 fact	65
2016112683	24/11/2016	AGENTS SECURITE ARBRE DE NOEL COM BDC 12593	187,40	VIGIGUARD	153 Fact	65
201611267	29/04/2016	LOCATION MATERIEL POUR SPECTACLE - Fact vent d'2	36,00	WATTSON	113	65

11 366,69

SOUS TOTAL

Désignation de l'établissement

CA du Gard Rhodanien

ARRETE A LA SOMME

DE Duzge... mille... trois... cent...
 six... deux... dix... cent...
 six... deux... dix... cent...

Signature



AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

2016 ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES AU 31 DECEMBRE 2016

Etat n°
Bordereau n° 657

Numero eng	DATE	OBJET	Reste eng.	TIERS	N° RATTACH	BD
2016203315		Marché 15 2013 transport	14 882,88	Egis France	219	657
2016400113		Restauration bâtiments 2016 - Maison perrnières	3 996,01	Commune Bagnols St Céze	272	657
2016400111		Mise à jour pays Coll locales	114,47	Walters Klumer	273	657
2016400112		Mise à jour pays Coll locales	111,73	Walters Klumer	274	657
2016400114		Fruits et légumes Décembre 2016	222,22	Aux 4 saisons	275	657
2016400116		Prestation mai 2016 - Régul	2 287,99	NICOLLIN SAS	276	657
2016400115		Fact n°248653488 du 19/11/16	114,53	Orange Business	277	657
2015108889	29/01/2016	FORMATION DU 15 AU 17/02 ET DU 14 AU 16/03 - Attend	300,00	C.N.F.P.T.	entrepasser 173 fact	657
2015800011	03/02/2016	REMBOURSEMENT ALIMENTATION CUISINE CENTRALE	1 930,00	COMMUNE DE BAGNOLS SUR CEZE	122	657
2014200037	29/01/2016	SUBVENTION	30 000,00	OWENS CORNING	Déjà 2014	657
2014108910	29/01/2016	REALISATION PLAN DG BDC N° 8910	4 200,00	PREDICT	Bdc 2014	657
2014108907	29/01/2016	REUNION DE FORMATION DG BDC N° 8907	1 200,00	PREDICT	8dc 2014	657
2014108906	29/01/2016	REUNIO DE FORMATION DG BDC N° 8906	1 200,00	PREDICT	8dc 2014	657
2014108905	29/01/2016	REALISATION PLAN DG BDC N° 8905	4 800,00	PREDICT	8dc 2014	657
2014108804	29/01/2016	REALISATION PLAN DG BDC N° 8904	27 120,00	PREDICT	8dc 2014	657
2016201601	31/12/2016	Retour fiscal CFE + CVAE 2016	125 462,00	SYND MIXTE PRAE A LAVOISIER	73	657

217 931,83

SOUS TOTAL



Désignation de l'établissement
CA du Gard Rhodanien

ARRETE A LA SOMME

DE Deux cent dix sept mille neuf cent trente et un euros quatrevingt trois cents

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

2016 ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES AU 31 DECEMBRE 2016

Etat n°
Bordereau n° 65815

Numéro eng	DATE	OBJET	Reste eng.	TIERS	N° RATTACH	BD
2015106038	29/01/2016	SORTIE ALSH ADOS PSE BDC N° 6038	1 080,00	ACCROBRANCH R-S	BdC 2015	658
2015108532	29/01/2016	SORTIE DU 28/10 ALSH ST VICTOR BDC N° 8632	220,00	ACCROCHE AVENTURE	BdC 2015	658
2015105142	29/01/2016	SEJOUR DU 17/08 AU 21/08 ALSH ADOS CODOLET	6 212,00	ALLERS RETOURS COM	BdC 2015	658
2015108712	29/01/2016	CREATION PLAQUETTE GUICHET UNIQUE	588,00	BARCELONA ET CO	BdC 2015	658
2015107698	29/01/2016	SORTIE PAINTBALL ALSH VB BDC N° 7886	528,00	BATTLEPAINTBALL	BdC 2015	658
2015109046	29/01/2016	SORTIE ALSH ADOS PSE BDC N° 6048	288,00	BOWLINGSTAR LE PONTET	BdC 2015	658
2015105787	29/01/2016	SORTIE DU 24/04 ALSH ST VICTOR BDC N° 6787	182,00	BOWLINGSTAR LE PONTET	BdC 2015	658
2015108023	29/01/2016	SEJOUR DU 16/02 AU 20/02 ALSH ADOS PSE BDC N° 602	592,50	CAP AUX ALPES	BdC 2015	658
2015106484	29/01/2016	APERITIF 30 PERSONNES COM BDC N° 9464	280,00	CASIK ZE CAFET	BdC 2015	658
2015109670	29/01/2016	MATERIEL DIVERS ST BDC N° 9570	47,00	CEVENNES MOTOCLTURE BAGNOLS	180 Fact	658
2015109802	29/01/2016	REPARATION CROSSJET ST BDC N° 9302	530,89	CEVENNES MOTOCLTURE BAGNOLS	195	658
2015108436	29/01/2016	INSCRIPTION APPRENTISSAGE EMILIE REISSIER	155,00	CFA GIAPATS	BdC 2015	658
2015106035	29/01/2016	MATERIEL DIVERS ALSH ADOS PSE BDC N° 6036	15,00	CYCLING GENERATION	BdC 2015	658
2015109509	29/01/2016	REMPLACEMENT EXTINCTEUR CTC BDC N° 9308	333,84	DESAUTEL PROTECTION INCENDIE	197	658
2015105747	29/01/2016	NETTOYAGE VITRES OT BSC BDC N° 5747 - A garder	320,40	DESONAY JEAN MICHEL	90c 2015	658
2015109108	29/01/2016	SEANCE PILOTAGE QUAD ALSH ADOS VB BDC N° 9108	324,00	ECOLE DE PILOTAGE	BdC 2015	658
2015108062	29/01/2016	REMPLACEMENT CABLE EWBRAYAGE CTC BDC N° 8052	117,00	GARAGE LIGGNES	193	658
2015107834	29/01/2016	LOCATION MINIBUS DU 25/07 ET 01/08 ALSH TAVEL	443,80	GARDALOC ADA LOCATION	BdC 2015	658
2015109457	29/01/2016	ATELIER DU 09/10 AU 13/10 CENTRE OENO BDC N° 9457	108,00	IMAGINE TERRINI EDDY	181 Fact	658
2015108717	29/01/2016	IMPRESSIONS DEV ECO BDC N° 8717	951,60	IMPRIMERIE DE PROVENCE	BdC 2015	658
2015105785	29/01/2016	SORTIE KAYAK ALSH ST VICTOR BDC N° 5788	380,00	KAYAK TRIBU	BdC 2015	658
2015108374	29/01/2016	REP PORTE POLE AAT BDC N° 8374	408,00	L ART DU MEUBLE	194	658
2015107686	29/01/2016	SORTIE SPECTACLE ALSH VB BDC N° 7686	480,00	OFFICE DE TOURISME D ARLES	BdC 2015	658
2015107657	29/01/2016	SORTIES DU 04-20/08 ALSH ADOS CODOLET BDC N° 77	2 839,84	RANDOUJET	BdC 2015	658
2015107704	29/01/2016	SORTIE DU 06/07 ALSH ADOS PSE BDC N° 7704	320,00	RANDOUJET	BdC 2015	658

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

2016 ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES AU 31 DECEMBRE 2016

Etat n°

Bordereau n° 659 64

Numéro eng	DATE	OBJET	Reste eng.	TIERS	N° RATTACH	BD
2016113032		Urban stage 20-2810 ALSH Tavel B&C 13032	2 000,00	GENERATION SPORTS		659
2015900015	03/02/2016	REFACTURATION BATIMENTS 2015 - Modifs ok après réu	15 979,97	COMMUNE DE PONT-SAINT-ESPRIT	121	659
SOUS TOTAL			17 979,97			

Désignation de l'établissement
CA du Gard Rhodanien

ARRETE A LA SOMME

Signature

DE *Dix sept mille neuf cent soixante dix*
neuf cents cinquante huit dix sept cents




AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES - EXERCICE 2016
 Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN
 Budget : BUDGET PRINCIPAL

Bd N - 662

Article	Engagement	Délibération	Libelle de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande / Marché / Contrat	Montant du reste engagé
60532	2014-001908		MATERIAUX DIVERS - MAISON ENTREPRISE		29/01/2016		232,16
6124	2015-08256		FORMATION TANGJI TASSIN BCC N° 8424		29/01/2016		4 000,00
6134	2016-00-08		FORMATION CHARLES CHEVALIER ST BD CN° 8426		25/01/2016		1 000,00
6134	2015-08533		FORMATION LAURENCE DI ROLLO BDO 8533 RH		29/01/2016		400,00
6184	2014-08313		ACCOMPAGNEMENT VAE BOFFELJ MIRELLE MA PSE		28/01/2016		7 250,00
62-7	2016-00117		mutualisation brevets humains 2015	COMMUNE DE PONT-SAINT-ESPRIT	31/12/2016		21 215,71
62-7	2016-00117		mutualisation brevets humains 2015	COMMUNE DE PONT-SAINT-ESPRIT	31/12/2016		5 350,33
62-7	2016-00117		mutualisation brevets humains 2015	COMMUNE DE PONT-SAINT-ESPRIT	31/12/2016		7 353,32
62-7	2016-00117		mutualisation brevets humains 2015	COMMUNE DE PONT-SAINT-ESPRIT	31/12/2016		4 549,89
6235	2014-07018		HERITON CARTOUIDE ENTRE CEZE ET ARDECHE	MOSONIA	31/12/2016		55 340,25
6335	2015-08432		FORMATION J.P. COCHET DU 27-28/08 BCC N° 8432	FEDERATION PLUS ECOLOGISTES	28/01/2016		1 100,00
TOTAL							85 212,28

Désignation de l'établissement : CA DU GARD RHODANIEN
 DE : Quatre vingt cinq mille euros sans cent
douze et vingt huit centimes.
 Signature : 



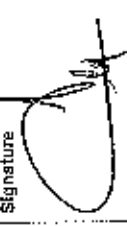
AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES - EXERCICE 2016
Etablissement : CA DU GARD RHODANWIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL

Bd n° 663.

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiars	Date de l'engagement	Période de compétence Marché / Contrat	Montant du reste engagé
60812	2016400120	facture n° 10055681071 du 20/11/2016	EDF	31/12/2016		516,06
60812	2016400120	facture n° 10050851071 du 20/11/2016	EDF	31/12/2016		84,08
60812	2016400120	facture n° 10050831071 du 20/11/2016	EDF	31/12/2016		186,93
60812	2016400120	facture n° 10050831071 du 20/11/2016	EDF	31/12/2016		84,65
60812	2016400120	facture n° 10050831071 du 20/11/2016	EDF	31/12/2016		782,73
60812	2016400120	facture n° 10050831071 du 20/11/2016	EDF	31/12/2016		256,53
60812	2016400120	facture n° 10050831071 du 20/11/2016	EDF	31/12/2016		396,83
60823	2016400122	facture n° 09122016 alsh a6as PSE	AUCHAN	31/12/2016		7,28
60832	2016400127	facture n° 09122016 alsh a6as PSE	AUCHAN	31/12/2016		18,53
60832	2016400127	petits équipements alsh PSE b6c 12233	WE:DOM VABEKA	31/12/2016		12,07
6156	2016400118	facture n° 201611WP00352 du 14/11/2016	ENGIE COFELY	31/12/2016		86,96
6156	2016400118	facture n° 201611WP00352 du 14/11/2016	ENGIE COFELY	31/12/2016		180,00
6156	2016400118	facture n° 201611WP00352 du 14/11/2016	ENGIE COFELY	31/12/2016		150,00
6156	2016400118	facture n° 201611WP00352 du 14/11/2016	ENGIE COFELY	31/12/2016		230,00
6156	2016400118	facture n° 201611WP00352 du 14/11/2016	ENGIE COFELY	31/12/2016		186,00
6156	2016400113	facture n° 201611WP00352 du 14/11/2016	ENGIE COFELY	31/12/2016		120,00
6156	2016400113	facture n° 201611WP00352 du 14/11/2016	ENGIE COFELY	31/12/2016		230,31
6156	2016400113	facture n° 201611WP00352 du 14/11/2016	ENGIE COFELY	31/12/2016		257,50
6226	2016400124	facture n° 201606030 du 14/06/2016	PAINTBALL PRO	31/12/2016		134,98
6226	2016400126	honoraires visite du 01/06/2016	MENARD CHARLES	31/12/2016		57,24
6282	2016400119	facture n° 247392773 ds 07112016	ORANGE FRANCE TELECOM	31/12/2016		89,40
6282	2016400125	facture n° 28 du 21/11/2016	VIGILARD	31/12/2016		200,00
6282	2016400124	facture n° FC16325 ds 17112016	CROIX ROUGE	31/12/2016		4 805,46
62878	2016400123	lire B1 B 10/2016 du 15/01/2016	COMMUNE DE LAUDJUN-L ARDOISE	31/12/2016		12 511,06
TOTAL						12 511,06

Signature 

ARRETE A LA SOMME
DE Deux mille cinq cent euros et
huit cents



Comptable assignataire

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

2016 ETAT DES RECETTES NON MANDATEES AU 31 DECEMBRE 2016

Etat n°
Bordereau n° 194 67

Numéro anc	Date	Statut	Côti	Mit eng. n°	Mit eng. itc	Reste erg.	Clers	N° BATTACH	EC
2016000076	28/07/2016	Confirmé	Financement saison "sensation gestion..."	4 000,00	4 000,00	4 000,00	PREFECTURE DU GARD	1	167
2016000085	19/07/2016	Confirmé	Susception Saison culturelle 2016	18 000,00	18 000,00	18 000,00	REGION LANGUEDOC ROUSSILLON	2	167
2016000088	27/01/2016	Confirmé	SOUTIEN RESIDENCE GROUPE TENA ET JOCKET PHILAR	2 000,00	2 000,00	2 000,00	REGION LANGUEDOC ROUSSILLON	3	167
2016000082	27/01/2016	Confirmé	SAISON CULTURELLE 2016 ET FESTIVAL ARTS DE LA VOIX	18 000,00	18 000,00	18 000,00	REGION LANGUEDOC ROUSSILLON	4	167
2016000026	29/11/2016	Confirmé	ATTRIBUTION SUBVENTION 2016 FESTIVAL TRACES	5 000,00	5 000,00	5 000,00	REGION LANGUEDOC ROUSSILLON	5	167
2016000173	22/12/2016	Confirmé	règlement aish vb Sylvia Marie	68,00	68,00	68,00	SERVICE SOCIAL TERRITORIAL	5	167
2016000074	22/12/2016	Confirmé	règlement aish vb Landolf Anna	48,00	48,00	48,00	SERVICE SOCIAL TERRITORIAL	7	167
2016000078	22/12/2016	Confirmé	règlement aish vb Azougarthe / Scandoliers	80,00	80,00	80,00	SERVICE SOCIAL TERRITORIAL	8	167
2016000071	22/12/2016	Confirmé	règlement aish vb élie Desoud yassin	217,35	217,35	217,35	AGSM SERVICE TUTELES	9	167
2016000076	22/12/2016	Confirmé	règlement aish vb Nvy et déo Daoud Yassin	34,80	34,80	34,80	AGSM SERVICE TUTELES	10	167
2016000038	21/12/2016	Confirmé	prise en charge frais aish vb vacances été 2016	151,20	151,20	151,20	CONSEIL GENERAL DU GARD	11	167
2016000133	21/12/2016	Confirmé	prise en charge frais aish vb automne 2016	56,70	56,70	56,70	CONSEIL GENERAL DU GARD	12	167
2016000057	14/06/2016	Confirmé	AIDE SOCIALE PARTICIPATION ALSH VB	94,00	94,00	94,00	CONSEIL GENERAL DU GARD	13	167
2016000172	22/12/2016	Confirmé	règlement ALSH VB été Basine Ely	99,00	99,00	99,00	FOYER DE L'ENFANCE	14	167
2016000003	31/12/2016	Confirmé	Prestation service prévu 2016 MA ST GENIES	35 563,57	35 563,57	35 563,57	CAF DU GARD	15	167
2016000002	31/12/2016	Confirmé	Prestation service prévu 2016 MA ST PAULET	47 666,28	47 666,28	47 666,28	CAF DU GARD	15	167
2016000001	31/12/2016	Confirmé	Prestation service prévu 2016 ALSH ST Alexandre	1 550,25	1 550,25	1 550,25	CAF DU GARD	15	167
2016000072	25/07/2016	Confirmé	Prestation service 2016 RAM	24 523,00	24 523,00	24 523,00	CAF DU GARD	15	167
2016000064	19/07/2016	Confirmé	Prestation service : \$ prévisionnel ALSH Traces	16 837,50	16 837,50	16 837,50	CAF DU GARD	15	167
2016000049	03/05/2016	Confirmé	PRESTATION DE SERVICE 2016 ALSH VB	35 937,72	35 937,72	35 937,72	CAF DU GARD	15	167
2016000042	03/05/2016	Confirmé	PRESTATION DE SERVICE 2016 ALSH PSE	42 788,04	42 788,04	42 788,04	CAF DU GARD	15	167
2016000041	03/05/2016	Confirmé	PRESTATION DE SERVICE 2016 ALSH GARSAN	14 946,09	14 946,09	14 946,09	CAF DU GARD	15	167
2016000040	03/05/2016	Confirmé	PRESTATION DE SERVICE 2016 ALSH COCOLET	25 550,86	25 550,86	25 550,86	CAF DU GARD	15	167
2016000039	03/05/2016	Confirmé	PRESTATION DE SERVICE 2016 ALSH LAJOUN	23 452,86	23 452,86	23 452,86	CAF DU GARD	15	167
2016000037	23/05/2016	Confirmé	PRESTATION DE SERVICE 2016 ALSH TAVEL	10 441,05	10 441,05	10 441,05	CAF DU GARD	15	167
2016000036	03/05/2016	Confirmé	PRESTATION DE SERVICE 2016 ALSH ST VICTOR	5 280,55	5 280,55	5 280,55	CAF DU GARD	15	167
2016000035	03/05/2016	Confirmé	PRESTATION DE SERVICE 2016 ALSH ST MARCEL	3 789,41	3 789,41	3 789,41	CAF DU GARD	15	167
2016000034	03/05/2016	Confirmé	PRESTATION DE SERVICE 2016 ALSH ST GENIES	7 791,00	7 791,00	7 791,00	CAF DU GARD	15	167
2016000010	04/03/2016	Confirmé	PREVISIONNEL PS 2016 MA SABRAN	109 593,02	109 593,04	109 593,04	CAF DU GARD	15	167
2016000009	24/02/2016	Confirmé	NOTIFICATION PREVISIONNEL PS 2016 MA GOUZARGUES	106 236,20	106 236,20	106 236,20	CAF DU GARD	15	167
2016000008	24/02/2016	Confirmé	NOTIFICATION PREVISIONNEL PS 2016 MA ET	354 279,01	354 279,01	354 279,01	CAF DU GARD	15	167
2016000007	24/02/2016	Confirmé	NOTIFICATION PREVISIONNEL PS 2016 MA PSE	363 556,14	363 556,14	363 556,14	CAF DU GARD	15	167
2016000006	24/02/2016	Confirmé	NOTIFICATION PREVISIONNEL PS 2016 MA ST VICTOR	71 076,65	71 076,65	71 076,65	CAF DU GARD	15	167
2016000005	24/02/2016	Confirmé	NOTIFICATION PREVISIONNEL PS 2016 MA VB	425 137,37	425 137,37	425 137,37	CAF DU GARD	15	167
2016000004	24/02/2016	Confirmé	NOTIFICATION PREVISIONNEL PS 2016 MA COMVAUX	127 075,54	127 075,54	127 075,54	CAF DU GARD	15	167

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

201500004	24/02/2016	Confirmé	NOTIFICATION PREVISIONNEL PS 2016 MA LAUDUN	307 309,07	301 309,67	301 525,87	30 682,80	CAF DU GARD	167
201500005	24/02/2016	Confirmé	NOTIFICATION PREVISIONNEL PS 2016 MA TAVEL	120 282,75	129 232,75	129 232,75	38 782,83	CAF DU GARD	167
201500007	25/07/2016	Confirmé	Remboursement saisie n°201601274 - Chèque original ?	888,96	888,96	888,50	358,58	BRETELIL ASSURANCES COURTAGE	167
201500004	31/12/2015	Confirmé	Subvention 2016 école musique + C-HAM BASC	23 083,00	23 083,00	23 083,00	23 083,00	CONSEIL GENERAL DU GARD	167
201500007	25/07/2016	Confirmé	Subvention 2016 contrat se ville Lagorce/ Post	82 803,00	80 800,00	80 900,00	60 900,00	CONSEIL GENERAL DU GARD	167
201500005	31/12/2016	Confirmé	PS MA URBAINE ET SOCIAL CONTRAT VILLE 2016	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 500,00	CONSEIL GENERAL DU GARD	167
201501501			Participat: étude sur leau - Agence de l'eau				84 180,00	AGENCE D'LEAU	167
201550003			J. LACROIX SANDRA MA CONVAUX NOV				535,46	CPAM	167
201550007			J. ALVAREZ VMA SERRAN				724,54	CPAM	167
201550008			J. DARRONDEAU EM ST MARCEL NOV				306,72	CPAM	167
201550004			J. TARRAGO				77,80	CPAM	167
2016500010			J. LACROIX SANDRA MA CONVAUX DEC				685,46	CPAM	167
2016500011			J. DARRONDEAU EM ST MARCEL DEC				857,84	CPAM	167
2016500012			CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016 ALSH				500 000,00	CAF	167
2016500013			CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016 MA				881 819,60	CAF	167
2016500016			REFACTURATION NAPS 2016				12 889,24	COMMUNE ST MICHEL CHEUZET	167
2016500017			REFACTURATION NAPS 2016				10 482,27	COMMUNE ST ALEXANDRE	167
2016500018			REFACTURATION NAPS 2016				2 240,28	COMMUNE ST MARCEL CARREIRE	167
2016500019			REFACTURATION NAPS 2016				2 158,78	COMMUNE LAUDUN	167
2016500020			REFACTURATION NAPS 2016				8 578,88	COMMUNE CODOLET	167
2016500021			REFACTURATION NAPS 2016				19 010,08	COMMUNE CORNILLON	167
2016500022			REFACTURATION NAPS 2016				9 899,42	COMMUNE ST ETIENNE DES SORTS	167
2016500023			REFACTURATION NAPS 2016				11 778,32	COMMUNE ST GERVAIS	167
2016500024			REFACTURATION NAPS 2016				15 844,12	COMMUNE ST NAZAIRE	167
2016500025			REFACTURATION NAPS 2016				18 475,58	COMMUNE GOUJARGUES	167
2016500026			REFACTURATION NAPS 2016				12 185,75	COMMUNE VEJENAN	167
2016500029			REMPLACEMENT UN AGENT EN RETIEN				541,08	COMMUNE ST PAUL LES FOYTS	167
2016500030			REMPLACEMENT C-H PERSONNEL NICOLLIN TRIM 4				59 050,89	NICOLLIN	167
2016200153	28/01/2016	Confirmé	VERSEMENT SUR AMENAGEMENT DE POSTE	213,48	213,48	213,48	213,48	FIR-PP	167
2015700002	27/01/2016	Confirmé	SOLDE PRESTATION SERVICE 2015 ALSH CODOLET	10 547,10	10 547,10	10 547,10	5,00	CAF DU GARD	167
2015000120	18/11/2016	Confirmé	PS Infra-areas 1125 2016 MA CONVAUX	3 489,51	3 489,51	3 489,51	5,00	MA D' LANGUEDOC	167
2015000158	25/01/2016	Confirmé	VERSEMENT PS03 DU 13032016	15 375,00	15 375,00	15 375,00	15 375,00	CONSEIL GENERAL DU GARD	167

H. Maza:

SOLDE
SOLDE

2 529 145,63 €

SOUS TOTAL

Designation de l'établissement:



ARRÊTÉ A LA SOMME

DE Deux millions, Cent, cent vingt
Neuf mille, Cent quatre-vingt six

Euros et centimes, tous entiers.

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

2016 ETAT DES RECETTES NON MANDATEES AU 31 DECEMBRE 2016

Etat n°
Bordereau n° 171

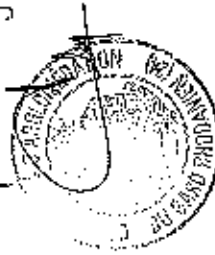
N° d'ém. eng.	Date	Statut	Objet	Mtt eng.	Net eng. ht	Mtt eng. ht	Resie eng.	Tiers	N° RATTACH. BD
2016500082	31/12/2015	Confirmé	Taxe séjour				210,21	Auberge provençale	46
2016500093	31/12/2015	Confirmé	Taxe séjour				98,00	Camping Nos de Rome	47
2016500084	31/12/2015	Confirmé	Taxe séjour				74,46	Fiquet Marfne	48
2016500035	31/12/2016	Confirmé	Taxe séjour				1249,72	Acum. mas de roms	49
2016500036	31/12/2016	Confirmé	Taxe séjour				1072,12	Résidence le castellas	50
2016500037	31/12/2016	Confirmé	Taxe séjour				19	hotel le Demor.	51
2016500039	31/12/2016	Confirmé	Taxe séjour				89,5	Camping Le visux verger	52
2016500038	31/12/2016	Confirmé	Taxe séjour				15178,72	Camping les Cascades	53

SOUS TOTAL

17 905,83 €

Désignation de l'établissement:
C.A. du Gard Rhodanien

ARRETE A LA SOMME

DE Dix Sept mille neuf cent
vingt quatre euros et quatre cents

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

2016 ETAT DES RECETTES NON MANDATEES AU 31 DECEMBRE 2016

Etat n°
Bordereau n° 174

Numéro eng.	Date	Statut	Objet	Mit eng.	Mit eng. ht.	Mit eng. tic	Reste en3.	Tiers	N° RATTACH	RD
20185500044			Refacturation charges Maison Entreprise 2016				179,54	CNAV	54	174
20185500045			Refacturation charges Maison Entreprise 2016				10.475,64	CCI	54	174
20185500042			Refacturation charges Maison Entreprise 2016				5.455,11	Chambre agriculture	54	174
20185500040			Refacturation charges Maison Entreprise 2016				1.590,51	Chambre métiers	54	174
20185500043			Refacturation charges Maison Entreprise 2016				1.997,52	REGAR industries	54	174
20185500045			Refacturation charges Maison Entreprise 2016				2.854,22	SMITB	54	174

SOUS TOTAL

23.426,54 €

Désignation de l'établissement
C.A du Gard Rhodanien

ARRÊTÉ A LA SOMME

DE 23.426,54 € soit mille quarante cent
vingt euros et cinquante quatre cents



AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

ETAT DES RECETTES NON MANDATEES - EXERCICE 2016
Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL


B 175

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande (Marché / Contrat)	Montant du reste engagé
70845	2015000174	REFACTURATION MISE A DISPO DU PERSONNEL EM PSE	COMMUNE DE PONT-SAINT-ESPRIT	03/02/2016		5 406,55
7473	2015000157	logement alog 1/8 enfant AMARAL Nayla	FOYER DES ENFANCE	22/12/2016		55,00
7478	2015000150	PSU MA ST FAULET	MBA DU LANGUEDOC	22/12/2016		413,01
7478	2015000148	PSU MA ST VICTOR	MBA DU LANGUEDOC	22/12/2016		875,54
TOTAL						17 549,06

Désignation de l'établissement
CA DU GARD RHODANIEN

Comptable assésinaire

ARRETE A LA SOMME
DE **Quinze mille quatre cent huit euros et**
cinquante cinq centimes

Signature 



15 bis, 55

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

ETAT DES RECETTES NON MANDATEES - EXERCICE 2016

Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN

Budget : BUDGET PRINCIPAL

6137

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande (Marché / Contrat)	Montant du rattachement engagé
70245	2016500045	refacturation MAP 2015	COMMUNE DE LAUDUN-LAROCHE	31/12/2016		248542
TOTAL						248542

Désignation de l'établissement
CA DU GARD RHODANIEN

Comptable assigné(s):

ARRETE A LA SOMME
DE deux mille quatre cent vingt trois euros quatre cents

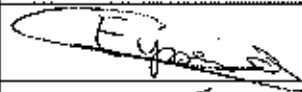

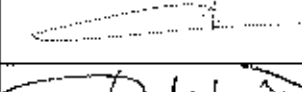
Signature



AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

Budget Principal
CA 2016

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
AIGUEZE	Monsieur	Alain	CHENIVESSE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean Christian	REY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Catherine	EYSSERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean-Yves	CHAPELET	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Emmanuelle	CRÉPIEUX	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Maxime	COUSTON	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	COURBEY-TASTEVIN	pour le Poutier
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Michel	CEGIELSKI	M/Z
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Monique	GRAZIANO-BAYLE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Vincent	POUTIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Laurence	VOIGNIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Rémy	SALGUES	pour le Rey
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Karine	GARDY	pour le Crépieux
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Denis	RIEU	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	PAGES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Stéphane	PEREZ	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Serge	ROUQUAIROL	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Claudine	PRAT	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Christian	ROUX	
CARSAN	Madame	Brigitte	VANDEMEULEBROUCKE	
CAVILLARGUES	Monsieur	Laurent	NADAL	
CHUSCLAN	Monsieur	Louis	CHINIEU	
CODOLET	Monsieur	Sébastien	BAYART	
CONNAUX	Monsieur	Jean-Claude	TICHADOU	
CORNILLON	Monsieur	Gérard	CASTOR	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

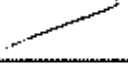
Budget Principal
CA 2016

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
GAUJAC	Madame	Maria	SEUBE	
GOUDARGUES	Monsieur	Fred	MAHLER	
ISSIRAC	Monsieur	José	RIEU	
LA ROQUE SUR CEZE	Monsieur	Edmond	JOUVENEL	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Patrice	PRAT	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Catherine	LAVIOS	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Aziza	GRINE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Bernard	PASQUALE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Yves	CAZORLA	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Serge	VERDIER	
LAVAL SAINT ROMAN	Madame	Muriel	ROY-CROS	
LE GARN	Madame	Geneviève	CASTELLANE	
LE PIN	Monsieur	Patrick	PALISSE	
LIRAC	Monsieur	Stéphane	CARDENES	
MONTCLUS	Monsieur	Benoit	TRICHOT	
ORSAN	Monsieur	Bernard	DUCROS	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Roger	CASTILLON	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Claire	LAPEYRONIE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Daniel	MOUCHETANT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Catherine	CHANTRY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Jean-Marie	DAVER	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Josiane	PAUTY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Vincent	ROUSSELOT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Ghislaine	DE VERDUZAN	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Luc	SCHRIVE	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

Budget Principal
CA 2016

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Gilbert	BAUMET	
SABRAN	Madame	Sylvie	NICOLLE	po H. PISSAS
SAINT ALEXANDRE	Monsieur	Jacques	BERTOLINI	
SAINT ANDRÉ DE ROQUEPERTUIS	Monsieur	Michel	COULLOMB	
SAINT ANDRÉ D'OLERARGUES	Monsieur	Lionel	CHEVALIER	
SAINT CHISTOL DE RODIERES	Monsieur	Jacques	CABIAC	
SAINT-ETIENNE DES-SORTS	Monsieur	Didier	BONNEAUD	
SAINT-GENIES DE-COMOLAS	Monsieur	Olivier	JOUVE	
SAINT GERVAIS	Monsieur	Didier	DELPI	
SAINT JULIEN DE PEYROLAS	Monsieur	René	FABREGUE	
SAINT-LAURENT DES ARBRES	Monsieur	Philippe	GAMARD	pour le Mr COUVE
SAINT-LAURENT DES ARBRES	Madame	Martine	CŒUR	A. Couve
SAINT LAURENT DE CARNOLS	Monsieur	Guy	AUBANEL	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	Monsieur	Dominique	ASTORI	
SAINT MICHEL D'EUZET	Monsieur	Elian	PETITJEAN	
SAINT-NAZAIRE	Monsieur	Gérald	MISSOUR	
SAINT PAULET DE CAISSON	Monsieur	Christophe	SERRE	
SAINT PAUL LES FONTS	Monsieur	Marc	ANGELI	
SAINT PONS LA CALM	Monsieur	Pierre	BAUME	
SAINT-VICTOR LA-COSTE	Monsieur	Robert	PIZARD-DESCHAMPS	
SALAZAC	Monsieur	Jean-Claude	SUAU	
TAVEL	Monsieur	Bernard	JULIER	po CASTON
TRESQUES	Monsieur	Alexandre	PISSAS	
VENEJAN	Monsieur	Bruno	TUFFERY	
VERFEUIL	Madame	Joëlle	CHAMPETIER	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°19-1/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 57

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL**, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Philippe GAMARD à **Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Compte administratif 2016 du Budget principal.

Après les votes successifs du budget primitif 2016 et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente les résultats qui annexés,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (2 oppositions, 7 abstentions) ;

de constater, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- de voter et arrêter les résultats du budget principal définitifs tels que résumés ci-après :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	8 256 757,04	53 856 409,00	62 113 166,04
	Titres de recettes émis	4 442 048,96	53 716 666,57	58 158 715,53
	Ecriture régul Contrepartie R à R fonctionnement Rattachements			
	Restes à réaliser	268 716,48		268 716,48
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	8 256 757,04	53 856 409,00	62 113 166,04
	Mandats émis	2 114 528,63	52 591 174,39	54 705 703,02
	Rattachements			
	Restes à réaliser	2 940 116,83		2 940 116,83
RESULTAT DE L'EXERCICE	<i>Solde d'exécution</i>			
	Excédent	2 327 520,33	1 125 492,18	3 453 012,51
	Déficit			
	<i>Solde des restes à réaliser</i>			
Excédent				
Déficit	2 671 400,35	0,00	2 671 400,35	
RESULTAT EXERCICE N-1	Excédent		380 953,96	
	Déficit	690 848,40		309 894,44
RESULTAT CUMULE	Excédent		1 506 446,14	471 717,72
	Déficit	1 034 728,42		

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_1_2017-DE
Regu le 04/05/2017

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 04/05/17

REPUBLIQUE FRANCAISE

Aire d'accueil des gens du voyage

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BAGNOLS SUR CEZE

SERVICE PUBLIC LOCAL
N° SIRET : 200 034 692 00042

M 4

Compte Administratif

BUDGET : (2)

Année 2016

- (1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_2_2017-DE
Regu le 04/05/2017

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - Annexes**A - Eléments du bilan**

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

A3.2 - Etalement des provisions

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)

A6 - Etat des charges transférées

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties

A8.3 - Opérations liées aux cessions

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties

A10 - Etat des travaux en régie

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.6 - Etat des autres engagements donnés

B1.7 - Etat des engagements reçus

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ;
- au niveau des chapitres pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (3) :

- (1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
 (2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement.
 (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
 - budgétaires (délibération n° du).

II. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 187 473,42	G 87 530,89	G-A -99 942,53
	Section d'investissement	B 251 554,10	H 6 300,00	H-B -245 254,10

		C	I
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	0,00 (si déficit)	100 000,01 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	0,00 (si déficit)	1 197 838,42 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P=A+B+C+D 439 027,52	Q=G+H+I+J 1 391 669,32	= Q-P 952 641,80

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)		E	K
Section d'exploitation		0,00	0,00
Section d'investissement		F 49 169,54	L 0,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		=E+F 49 169,54	=K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E 187 473,42	=G+H+K 187 530,90	57,48
	Section d'investissement	=B+D+F 300 723,64	=H+J+L 1 204 138,42	903 414,78
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 488 197,06	=G+H+I+J+K+L 1 391 669,32	903 472,26

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 49 169,54	L 0,00
23	Immobilisations en cours	49 169,54	0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_2_2017-DE
Regu le 04/05/2017

II. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Maudats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	102 000,00	87 637,75	0,00	0,00	14 362,25
Total des dépenses de gestion courante		102 000,00	87 637,75	0,00	0,00	14 362,25
66	Charges financières	100 000,00	99 835,67	0,00	0,00	164,33
Total des dépenses réelles d'exploitation		202 000,00	187 473,42	0,00	0,00	14 526,58
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		202 000,00	187 473,42	0,00	0,00	14 526,58
Pour information D002 déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	22 000,00	15 235,78	0,00	0,00	6 764,22
74	Subventions d'exploitation	80 000,00	65 154,77	7 140,34	0,00	7 704,89
Total des recettes de gestion courante		102 000,00	80 390,55	7 140,34	0,00	14 469,11
Total des recettes réelles d'exploitation		102 000,00	80 390,55	7 140,34	0,00	14 469,11
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		102 000,00	80 390,55	7 140,34	0,00	14 469,11
Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		(3) 100 000,01				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
21	Immobilisations corporelles	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
23	Immobilisations en cours	1 117 792,42	37 857,50	49 169,54	1 030 765,38
Total des dépenses d'équipement		1 132 792,42	37 857,50	49 169,54	1 045 765,38
16	Emprunts et dettes assimilées	221 000,00	213 696,60	0,00	7 303,40
020	Dépenses imprévues	102 476,00			
Total des dépenses financières		323 476,00	213 696,60	0,00	109 779,40
Total des dépenses réelles d'investissement		1 456 268,42	251 554,10	49 169,54	1 155 544,78
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		1 456 268,42	251 554,10	49 169,54	1 155 544,78
Pour information					
D001 solde d'exécution négatif reporté de N-1		(3) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Cbap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	243 430,00	0,00	0,00	243 430,00
Total des recettes d'équipement		243 430,00	0,00	0,00	243 430,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	6 300,00	0,00	8 700,00
Total des recettes financières		15 000,00	6 300,00	0,00	8 700,00
Total des recettes réelles d'investissement		258 430,00	6 300,00	0,00	252 130,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		258 430,00	6 300,00	0,00	252 130,00
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(3) 1 197 838,42			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés,

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043,

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement,

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7),

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	87 637,75		87 637,75
66	Charges financières	99 835,67	0,00	99 835,67
Dépenses d'exploitation - Total		187 473,42	0,00	187 473,42
+				
D002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1				0,00
=				
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				187 473,42

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	213 696,60	0,00	213 696,60
23	Immobilisations en cours (6)	37 857,50	0,00	37 857,50
Dépenses d'investissement - Total		251 554,10	0,00	251 554,10
+				
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1				0,00
=				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				251 554,10

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures),

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires;

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A7);

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	15 235,78		15 235,78
74	Subventions d'exploitation	72 295,11		72 295,11
	Recettes d'exploitation - Total	87 530,89	0,00	87 530,89
				+
R002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1				100 000,01
				=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				187 530,90

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 300,00	0,00	6 300,00
	Recettes d'investissement - Total	6 300,00	0,00	6 300,00
				+
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE de N-1				1 197 838,42
				+
AFFECTATION AUX COMPTES 106				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 204 138,42

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires,

(2) Voir liste des opérations d'ordre,

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires,

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7),

(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M43 et en M.44

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	102 000,00	87 637,75	0,00	0,00	14 362,25
604	Achats d'études & prestations	0,00	214,03	0,00	0,00	-214,03
6061	Fournitures non stockables	17 000,00	13 068,13	0,00	0,00	3 931,87
611	Sous-traitance générale	80 000,00	70 340,72	0,00	0,00	9 659,28
6137	Redevances, droits de passage	1 000,00	489,93	0,00	0,00	510,07
6152	sur biens immobiliers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
61528	ent et rep autres immobiliers	0,00	33,90	0,00	0,00	-33,90
6156	Maintenance	0,00	60,00	0,00	0,00	-60,00
6226	Honoraires	800,00	550,00	0,00	0,00	250,00
6231	Annonces & insertions	0,00	336,48	0,00	0,00	-336,48
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	2 544,56	0,00	0,00	-544,56
6287	Remboursements de frais	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		102 000,00	87 637,75	0,00	0,00	14 362,25
66	Charges financières (b) (5)	100 000,00	99 835,67	0,00	0,00	164,33
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100 000,00	99 835,67	0,00	0,00	164,33
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		202 000,00	187 473,42	0,00	0,00	14 526,58

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Op ordre de transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00			0,00

043	Op ordre à l'intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)	202 000,00	187 473,42	0,00	0,00	14 526,58
---	------------	------------	------	------	-----------

Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00
---	------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie,

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012,

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M.41,

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M.43 et M.44,

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M49

(8) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040,

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires,

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	22 000,00	15 235,78	0,00	0,00	6 764,22
7083	Locations diverses	22 000,00	15 235,78	0,00	0,00	6 764,22
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	80 000,00	65 154,77	7 140,34	0,00	7 704,89
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	80 000,00	65 154,77	7 140,34	0,00	7 704,89
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		102 000,00	80 390,55	7 140,34	0,00	14 469,11
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		102 000,00	80 390,55	7 140,34	0,00	14 469,11

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D' EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTESIII
A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	Op d'ordre de transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Op ordre à l'intérieur de la sect d'exploit. (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	102 000,00	80 390,55	7 140,34	0,00	14 469,11
--	------------	-----------	----------	------	-----------

Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	100 000,01
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) L'article 699 n'existe pas en M49

(3) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040; RE 043 = DE 043

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
2135	Installat° générale,construct°	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 117 792,42	37 857,50	49 169,54	1 030 765,38
2313	Constructions	1 000 000,00	37 857,50	49 169,54	912 972,96
2315	Instal, matériel & outillage	117 792,42	0,00	0,00	117 792,42
	Opérations d'équipement n° (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 132 792,42	37 857,50	49 169,54	1 045 765,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	221 000,00	213 696,60	0,00	7 303,40
1641	Emprunts en euro	206 000,00	204 996,60	0,00	1 003,40
165	Dépôts & cautionnements reçus	15 000,00	8 700,00	0,00	6 300,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	102 476,00			
Total des dépenses financières		323 476,00	213 696,60	0,00	109 779,40
45...1	Opé pour compte de tiers n° (4)				
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 456 268,42	251 554,10	49 169,54	1 155 544,78

III VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles de l'ordre)	1 456 268,42	251 554,10	49 169,54	1 155 544,78
--	---------------------	-------------------	------------------	---------------------

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00
--	-------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(5) Cf définitions du chapitre d'opérations d'ordre. *D1040 = RE042*
(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre. *D1041 = R1041*

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	243 430,00	0,00	0,00	243 430,00
1313	Départements	243 430,00	0,00	0,00	243 430,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		243 430,00	0,00	0,00	243 430,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	15 000,00	6 300,00	0,00	8 700,00
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		15 000,00	6 300,00	0,00	8 700,00
45...2	Opé pour compte de tiers u° (3)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		258 430,00	6 300,00	0,00	252 130,00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
021	Virement de fonctionnement	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4) (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		258 430,00	6 300,00	0,00	252 130,00
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		1 197 838,42			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf définitions du chapitre d'opérations d'ordre. *DI 040 = RE 042*

(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la Régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre. *DI 041 = RI 041*.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III
B3

(1) OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
	DEPENSES	0,00	A	0,00	0,00	B	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
	RECETTES	0,00	C	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV

A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montants des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restan au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV
A1.2

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembs (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)														
...														
...														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros														
N° 8467143/4362971	Caisse d'épargne	03/11/2014			1 850 000,00 F				2,75%	Euros	T	P	O	A-1
...														
1643 Emprunts en devises (total)														
...														
...														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
...														
...														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
...														
...														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
...														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)														

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en année)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité l'exercice			ICN B de l'exercice	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (Total)				1 645 003,40	F						204 996,60	99 835,67	
N° 8467143/43/52971	N												
1643 Emprunts en devises (Total)													
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)													
1673 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)													
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)													
1678 Autres emprunts et dettes (Total)													
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)													
1681 Autres emprunts (Total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)													
1687 Autres dettes (Total)													
Total général		0,00		1 645 003,40							204 996,60	99 835,67	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors AI)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange(C)														
...														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
...														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelle

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal converti et la part non convertie.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû converti et la part non convertie.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart 1

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV -- ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN -- ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)						
Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	1,00					
Nombre de produits						
% de l'encours						
Montant en euros	1 645 003,40					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
Nombre de produits						
% de l'encours						
Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)						
Nombre de produits						
% de l'encours						
Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé						
Nombre de produits						
% de l'encours						
Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
Nombre de produits						
% de l'encours						
Montant en euros						
(F) Autres types de structure						
Nombre de produits						
% de l'encours						
Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV
A1.5IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture											
	Emprunt couvert	Capital restant au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co- contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes éventuelles
	Référence de l'emprunt couvert										Primes payées pour l'achat d'option	Primes recues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
...												
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
...												
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00
...												
Total		0,00					0,00				0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits C/668	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Taux payé		Taux reçu (7)					
		Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668			
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
...									
Taux variable (total)						0,00	0,00		
...									
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
...									
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.6
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice	ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)			Intérêts (13)
Remboursement anticipé avec refinancement de dette																
Totales des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																
...																
...																
...																
Totales des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																
...																
...																
...																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661.11 « Intérêts régies à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)			Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 01/01/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)			
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial	Taux actuar.	Type de taux (3)	Contrat renégocié	Index (4)	Taux actuar.	Contrat renégocié (5)			Contrat renégocié (5)	Intérêts	Capital	
				(4)	(4)	(3)	(3)	(4)	(4)	(5)	(5)	(6)	(6)					
Total													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Incrire les emprunts renégociés à la date de vote du budget pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe; V : variable simple; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer C pour amortissement progressif; F pour in fine; X pour autres
- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle; T : trimestrielle; M : mensuelle; B : bimestrielle; S : semestrielle; X : autres.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A1.8

A1.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

F

A3

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOI
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Provisions pour risques et charges (2)						
.....						
Dépréciations (2)						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Dépréciations (2)						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès : provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement)

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_2_2017-DE
Regu le 04/05/2017

V
3,1

.DE

IV – ANNEXES	Γ
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Mon reste provis

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_2_2017-DE
Regu le 04/05/2017

V
3.2

stant
int à
ionner

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		308 476,00	204 996,60
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		206 000,00	204 996,60
1641	Emprunts en euro	206 000,00	204 996,60
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		102 476,00	0,00
020	Dépenses imprévues	102 476,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	204 996,60	49 169,54	0,00	254 166,14

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	0,00	0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (2)	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponible	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	254 166,14
Ressources propres disponibles IV	0,00
Solde V = IV - II(3)	-254 166,14

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_2_2017-DE
Regu le 04/05/2017

IV ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1.1- SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	87 637,75
604	Achats d'études & prestations	214,03
6061	Fournitures non stockables	13 068,13
611	Sous-traitance générale	70 340,72
6137	Redevances, droits de passage	489,93
6152	sur biens immobiliers	0,00
61528	ent et rep autres immobiliers	33,90
6156	Maintenance	60,00
6226	Honoraires	550,00
6231	Annonces & insertions	336,48
6262	Frais de télécommunications	2 544,56
6287	Remboursements de frais	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	99 835,67
66111	Intérêts réglés à l'échéance	99 835,67
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		187 473,42
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		187 473,42

A5.1.1- SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00

70	Ventes de produits fabriqués, prestations	15 235,78
7083	Locations diverses	15 235,78
74	Subventions d'exploitation	65 154,77
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	65 154,77
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		80 390,55
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		80 390,55

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 30 000 habitants soit par : "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A 5.1.2

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
2135	Installat° générale, construct°	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	87 027,04
2313	Constructions	87 027,04
2315	Instal, matériel & outillage	0,00
Opérations d'équipement n°....(1 ligne par opération)		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
1313	Départements	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	213 696,60
1641	Emprunts en euro	204 996,60
165	Dépôts & cautionnements reçus	8 700,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00

26	Participation et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des dépenses réelles		
040	Opération d'ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		0,00
D001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		300 723,64

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	Subventions d'investissement	0,00
1313	Départements	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 300,00
1641	Emprunts en euro	0,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	6 300,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
2135	Installat° générale, construct°	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
2313	Constructions	0,00
2315	Instal, matériel & outillage	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Comptes de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00
Total des recettes réelles		6 300,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_2_2017-DE
Regu le 04/05/2017

041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	R001 (4)	0,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	6 300,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 30 000 habitants soit par : "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.2.1- SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	87 637,75
604	Achats d'études & prestations	214,03
6061	Fournitures non stockables	13 068,13
611	Sous-traitance générale	70 340,72
6137	Redevances, droits de passage	489,93
6152	sur biens immobiliers	0,00
61528	ent et rep autres immobiliers	33,90
6156	Maintenance	60,00
6226	Honoraires	550,00
6231	Annonces & insertions	336,48
6262	Frais de télécommunications	2 544,56
6287	Remboursements de frais	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	99 835,67
66111	Intérêts réglés à l'échéance	99 835,67
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciation (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		187 473,42
042	Opérations ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		187 473,42

A5.2.1- SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	15 235,78

7083	Locations diverses	15 235,78
74	Subventions d'exploitation	65 154,77
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	65 154,77
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		80 390,55
042	Opérations ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		80 390,55

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 30 000 habitants soit par : "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	A 5.2.2

(I) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
2135	Installat° générale, construct°	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	87 027,04
2313	Constructions	87 027,04
2315	Instal, matériel & outillage	0,00
	Opérations d'équipement n°...(1 ligne par opération)	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
1313	Départements	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	213 696,60
1641	Emprunts en euro	204 996,60
165	Dépôts & cautionnements reçus	8 700,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00

26	Participation et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00
Total des dépenses réelles		
040	Opérations ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		300 723,64

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	Subventions d'investissement	0,00
1313	Départements	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 300,00
1641	Emprunts en euro	0,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	6 300,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
2135	Installat° générale, construct°	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
2313	Constructions	0,00
2315	Instal, matériel & outillage	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Comptes de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00

Total des recettes réelles		6 300,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		6 300,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 30 000 habitants soit par : "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération : .../.../...	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
			Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations		Restes à réaliser
DEPENSES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES

A8.1

A10.1- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES

A8.2

A8.2- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DES PATRIMOINES (article L300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES

A9.1

A9.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DES PATRIMOINES (article L300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES

A9.2

A9.2- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
...			
012	Charges de personnel et frais assimilés		
...			
72	Travaux en régie		
...			
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
...		
21	Immobilisations corporelles	
...		
23	Immobilisations en cours	
...		
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recettes 72 (1)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72 / recettes réelles d'exploitation	

IV
B11

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COLLECTIVITE

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Designation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
								Taux ... (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux... (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Totaux généraux																	
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
...																	
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
...																	
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'Etat																	
...																	
Totaux pour les autres emprunts																	
...																	

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser ;
 (2) Annuelle, trimestrielle ou mensuelle ;
 (3) Indiquer fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables ;
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;
 (5) Taux annuel, tous frais compris ;
 (6) Taux après opérations d'échange éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année ;
 (7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O) ;
 (8) Annuité due au titre de contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

ENGAGEMENTS HORS BILAN	IV
CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT	B1.2

B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

Calcul du ratio de l'article L.2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+2, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités.....							
...							
8018 Autres engagements donnés.....							
Au profit d'organismes publics.....							
...							
Au profit d'organismes privés..... (1)							
...							
TOTAL.....							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.
- Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus.....							
A l'exception de ceux reçus des entreprises.....							
Engagements reçus des entreprises.....							
TOTAL							

IV – ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP Réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consorunés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général. Adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							

FILIERE POLICE (j)																		
EMPLOIS NON CITES (k) (5)																		
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)																		

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temp plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temp de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV

C1.1

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents ou titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXE

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN
ENGAGEMENT FINANCIER**

C2

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Autres. ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

Catégorie de l'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
				
...						

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES	
(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	
	C4

**C4- PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS
ANNEXES**

I – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	202 000,00	187 473,42	0,00	187 473,42
RECETTES	202 000,00	87 530,89	0,00	87 530,89
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 456 268,42	251 554,10	49 169,54	300 723,64
RECETTES	1 456 268,42	6 300,00	0,00	6 300,00

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

II – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET / Numéro SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES				
RECETTES				
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

III – PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	202 000,00	187 473,42	0,00	187 473,42
RECETTES	202 000,00	87 530,89	0,00	87 530,89
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 456 268,42	251 554,10	49 169,54	300 723,64
RECETTES	1 456 268,42	6 300,00	0,00	6 300,00
TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES	1 658 268,42	439 027,52	49 169,54	488 197,06
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 658 268,42	93 830,89	0,00	93 830,89

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURESIV
D

Nombre de membres en exercice : 75
 Nombre de membres présents : 57
 Nombre de suffrages exprimés : 72

VOTES :

Pour 69
 Contre 1
 Abstentions 2

Date de convocation : 04/04/17.

Présenté par le Président
 AS. Poullet de Casson le 04/04/17.
 Le ... Président
 Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session ordinaire...
 AS. Poullet de Casson le 04/04/17.

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... et de la publication le ...

A ... le ...



(1) Indiquer le "président du conseil d'administration" ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...

(2) L'assemblée délibérante étant :

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_2_2017-DE
Regu le 04/05/2017

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_2_2017-DE
Regu le 04/05/2017

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_2_2017-DE
Regu le 04/05/2017

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
AIGUEZE	Monsieur	Alain	CHENIVESSE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean Christian	REY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Catherine	EYSSERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean-Yves	CHAPELET	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Emmanuelle	CRÉPIEUX	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Maxime	COUSTON	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	COURBEY-TASTEVIN	Présent à POUTIER
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Michel	CEGIELSKI	1/2
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Monique	GRAZIANO-BAYLE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Vincent	POUTIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Laurence	VOIGNIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Rémy	SALGUES	Présent à REY
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Karine	GARDY	Présent à CRÉPIEUX
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Denis	RIEU	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	PAGES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Stéphane	PEREZ	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Serge	ROUQUAIROL	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Claudine	PRAT	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Christian	ROUX	
CARSAN	Madame	Brigitte	VANDEMEULEBROUCKE	
CAVILLARGUES	Monsieur	Laurent	NADAL	
CHUSCLAN	Monsieur	Louis	CHINIEU	
CODOLET	Monsieur	Sébastien	BAYART	
CONNAUX	Monsieur	Jean-Claude	TICHADOU	
CDOR	Monsieur	Gérard	CASTOR	

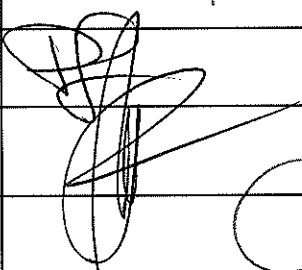
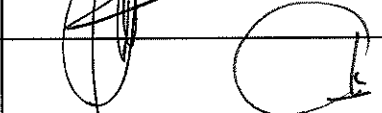




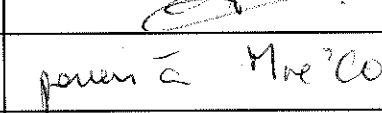


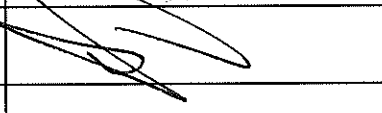


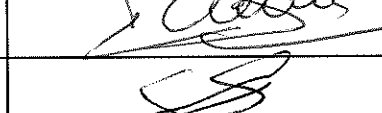

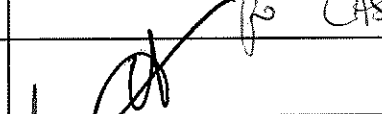
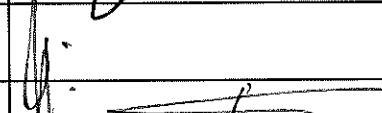


AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_2_2017-DE
Regu le 04/05/2017

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
GAUJAC	Madame	Maria	SEUBE	
GOUDARGUES	Monsieur	Fred	MAHLER	
ISSIRAC	Monsieur	José	RIEU	
LA ROQUE SUR CEZE	Monsieur	Edmond	JOUVENEL	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Patrice	PRAT	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Catherine	LAVIOS	P. S. Valt
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Aziza	GRINE	pour à PASQUALE
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Bernard	PASQUALE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Yves	CAZORLA	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Serge	VERDIER	S. Valt
LAVAL SAINT ROMAN	Madame	Muriel	ROY-CROS	
LE GARN	Madame	Geneviève	CASTELLANE	
LE PIN	Monsieur	Patrick	PALISSE	
LIRAC	Monsieur	Stéphane	CARDENES	
MONTCLUS	Monsieur	Benoit	TRICHOT	pour à CHARGES
ORSAN	Monsieur	Bernard	DUCROS	pour à BAYAN
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Roger	CASTILLON	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Claire	LAPEYRONIE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Daniel	MOUCHETANT	pour à ROUSSELOT
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Catherine	CHANTRY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Jean-Marie	DAVER	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Josiane	PAUTY	pour à SAMBOS
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Vincent	ROUSSELOT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Ghislaine	DE VERDUZAN	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Luc	SCHRIVE	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_2_2017-DE
Regu le 04/05/2017

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Gilbert	BAUMET	
SABRAN	Madame	Sylvie	NICOLLE	P ^o M. PISSAS
SAINT ALEXANDRE	Monsieur	Jacques	BERTOLINI	
SAINT ANDRÉ DE ROQUEPERTUIS	Monsieur	Michel	COULLOMB	
SAINT ANDRÉ D'OLERARGUES	Monsieur	Lionel	CHEVALIER	
SAINT CHISTOL DE RODIERES	Monsieur	Jacques	CABIAC	
SAINT-ETIENNE DES-SORTS	Monsieur	Didier	BONNEAUD	
SAINT-GENIES DE-COMOLAS	Monsieur	Olivier	JOUVE	
SAINT GERVAIS	Monsieur	Didier	DELPI	
SAINT JULIEN DE PEYROLAS	Monsieur	René	FABREGUE	
SAINT-LAURENT DES ARBRES	Monsieur	Philippe	GAMARD	pour à M ^{re} COEUR
SAINT-LAURENT DES ARBRES	Madame	Martine	CŒUR	M. Coeur
SAINT LAURENT DE CARNOLS	Monsieur	Guy	AUBANEL	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	Monsieur	Dominique	ASTORI	
SAINT MICHEL D'EUZET	Monsieur	Elian	PETITJEAN	
SAINT-NAZAIRE	Monsieur	Gérald	MISSOUR	
SAINT PAULET DE CAISSON	Monsieur	Christophe	SERRE	
SAINT PAUL LES FONTS	Monsieur	Marc	ANGELI	
SAINT PONS LA CALM	Monsieur	Pierre	BAUME	
SAINT-VICTOR LA-COSTE	Monsieur	Robert	PIZARD-DESCHAMPS	
SALAZAC	Monsieur	Jean-Claude	SUAU	
TAVEL	Monsieur	Bernard	JULIER	P ^o CASTOR
TRESQUES	Monsieur	Alexandre	PISSAS	
VENEJAN	Monsieur	Bruno	TUFFERY	
VEFFES	Madame	Joëlle	CHAMPETIER	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_2_2017-DE
Regu le 04/05/2017



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°19-2/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 57

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL**, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Philippe GAMARD à **Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.



Objet : Compte administratif 2016 du **Budget Aire d'Accueil des Gens du Voyage**.

Après les votes successifs du budget primitif 2016 et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente les résultats qui annexés,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (1 opposition, 2 abstentions) :

- de constater, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- de voter et arrêter les résultats définitifs du budget principal tels que résumés ci-après :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	1 456 268,42	202 000,00	1 658 268,42
	Titres de recettes émis	6 300,00	87 530,89	93 830,89
	Restes à réaliser			
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	1 456 268,42	202 000,00	1 658 268,42
	Mandats émis	251 554,10	187 473,42	439 027,52
	Restes à réaliser	49 169,54		
RESULTAT DE L'EXERCICE	<i>Solde d'exécution (sur les mandats et titres émis)</i>			
	Excédent			
	Déficit	245 254,10	99 942,53	345 196,63
	<i>Solde des restes à réaliser</i>			
	Déficit	49 169,54		49 169,54
RESULTAT TOTAL (Solde d'exécution + Solde Restes à réaliser)	Excédent			0,00
	Déficit	294 423,64	99 942,53	394 366,17
RESULTAT EXERCICE N-1	Excédent	1 197 838,42	100 000,01	1 297 838,43
	Déficit			0,00
RESULTAT CUMULE	Excédent	903 414,78	57,48	903 472,26
	Déficit			

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_2_2017-DE
Regu le 04/05/2017

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 04/05/17

BUDGET ANNEXE ZA DE BERNON

**AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN**

Numéro SIRET : 200 034 692 00075

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BAGNOLS SUR CEZE

M 14

**COMPTE ADMINISTRATIF
Voté par nature**

Année 2016

- (1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc...)
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_3_2017-DE
Regu le 04/05/2017

Sommaire**I. Informations générales (5)**

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes (6)**A - Eléments du bilan**

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
 - A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
 - A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
 - A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
 - A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
 - A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
 - A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
 - A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
 - A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
 - A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
 - A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
 - A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes
 - A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
 - A4 - Etat des provisions
 - A5 - Etalement des provisions
 - A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
 - A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
 - A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
 - A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
 - A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)
 - A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA – Investissement (3)
 - A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (4)
 - A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM – Investissement (4)
- A8 - Etat des charges transférées
- A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
 - A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées
 - A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties
 - A10.3 - Opérations liées aux cessions
 - A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées
 - A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties
- A11 - Etat des travaux en régie
- A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions
- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1.1 - Etat du personnel
- C1.2 - Actions de formation des élus
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

C3.6 - Identification des flux croisés

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité

unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire Informations générales et comptable

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Code INSEE	CA ...
------------	-----------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

POUR MEMOIRE (1)

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
- avec Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :-

[...]

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (5) :-

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(4) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 462 225,87	G	1 479 428,83
	Section d'investissement	B	1 838 520,12	H	1 490 275,70
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) C= DEPENSES (si déficit) I= RECETTES (si excédent)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001) D=DEPENSES (si déficit) J= RECETTES (si excédent)	D	1 102 672,29	J	0,00
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	4 403 418,28	=G+H+I+J	2 969 704,53
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	0,00	=K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	1 462 225,87	=G+I+K	1 479 428,83
	Section d'investissement	=B+D+F	2 941 192,41	=H+J+L	1 490 275,70
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	4 403 418,28	=G+H+I+J+K+L	2 969 704,53

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_3_2017-DE
Regu le 04/05/2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	42 000,00	20 067,68	0,00	0,00	21 932,32
Total des dépenses de gestion courante		42 000,00	20 067,68	0,00	0,00	21 932,32
66	Charges financières	10 000,00	7 624,91	0,00	0,00	2 375,09
Total des dépenses réelles de fonctionnement		52 000,00	27 692,59	0,00	0,00	24 307,41
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	1 434 534,00	1 434 533,28			0,72
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 434 534,00	1 434 533,28			0,72
TOTAL		1 486 534,00	1 462 225,87	0,00	0,00	24 308,13

Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3)	0,00				
---	-----	------	--	--	--	--

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
75	Autres produits de gestion courante	17 150,00	17 202,96	0,00	0,00	-52,96
Total des recettes de gestion courante		17 150,00	17 202,96	0,00	0,00	-52,96
Total des recettes réelles de fonctionnement		17 150,00	17 202,96	0,00	0,00	-52,96
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	1 469 384,00	1 462 225,87			7 158,13
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 469 384,00	1 462 225,87			7 158,13
TOTAL		1 486 534,00	1 479 428,83	0,00	0,00	7 105,17

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3)	0,00				
--	-----	------	--	--	--	--

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 010 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	380 000,00	376 294,25	0,00	3 705,75
	Total des dépenses financières	380 000,00	376 294,25	0,00	3 705,75
	Total des dépenses réelles d'investissement	380 000,00	376 294,25	0,00	3 705,75
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	1 469 384,00	1 462 225,87		7 158,13
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 469 384,00	1 462 225,87		7 158,13
	TOTAL	1 849 384,00	1 838 520,12	0,00	10 863,88
	Pour information				
	D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 1 102 672,29			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 461 780,00	0,00	0,00	1 461 780,00
	Total des recettes d'équipement	1 461 780,00	0,00	0,00	1 461 780,00
1068	Excédents de fonct capitalisés (7)	55 743,00	55 742,42	0,00	0,58
	Total des recettes financières	55 743,00	55 742,42	0,00	0,58
	Total des recettes réelles d'investissement	1 517 523,00	55 742,42	0,00	1 461 780,58
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	1 434 534,00	1 434 533,28		0,72
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 434 534,00	1 434 533,28		0,72
	TOTAL	2 952 057,00	1 490 275,70	0,00	1 461 781,30
	Pour information				
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 - RI 021; DI040 - RF042; RI040 - DF042; DI041 - RI041; DF043 - RF043;

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté);

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes;

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur;

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée;

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9);

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	20 067,68		20 067,68
66	Charges financières	7 624,91	0,00	7 624,91
71	Production stockée ou déstockage (3)		1 434 533,28	1 434 533,28
	Dépenses de fonctionnement - Total	27 692,59	1 434 533,28	1 462 225,87

Pour information				0,00
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaires)	376 294,25	0,00	376 294,25
3...	Stocks	0,00	1 462 225,87	1 462 225,87
	Dépenses d'investissement - Total	376 294,25	1 462 225,87	1 838 520,12

Pour information				1 102 672,29
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
71	Production stockée (ou déstockage)		1 462 225,87	1 462 225,87
75	Autres produits de gestion courante	17 202,96		17 202,96
Recettes de fonctionnement - Total		17 202,96	1 462 225,87	1 479 428,83

Pour information				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
1068	Exc. de Fonct. capitalisés	55 742,42	0,00	55 742,42
3...	Stocks	0,00	1 434 533,28	1 434 533,28
Recettes d'investissement - Total		55 742,42	1 434 533,28	1 490 275,70

Pour information				
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
- (5) Hors chapitres "opérations d'équipement";
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
011	Charges à caractère général (2)	42 000,00	20 067,68	0,00	0,00	21 932,32
6045	Ach. Et. Prest. Serv. (Terr. à Am.)	0,00	4 733,74	0,00	0,00	-4 733,74
605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	24 000,00	845,00	0,00	0,00	23 155,00
60612	Energie - Electricité	6 000,00	3 829,94	0,00	0,00	2 170,06
61521	Terrains	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	11 000,00	10 659,00	0,00	0,00	341,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		42 000,00	20 067,68	0,00	0,00	21 932,32

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Pour les comptes 62... : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

III - VOIE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	10 000,00	7 624,91	0,00	0,00	2 375,09
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00	7 624,91	0,00	0,00	2 375,09
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d) (3)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		52 000,00	27 692,59	0,00	0,00	24 307,41

042	Op ordre de transfert entre sections (4) (5) (6)	1 434 534,00	1 434 533,28			0,72
71351	Var. des Sto. de Prod. <> Terr.	1 434 534,00	0,00			1 434 534,00
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	0,00	1 434 533,28			-1 434 533,28
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 434 534,00	1 434 533,28			0,72

043	Op ordre à l'intérieur sect fonct (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 434 534,00	1 434 533,28			0,72

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)		1 486 534,00	1 462 225,87	0,00	0,00	24 308,13
---	--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	------------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00
--	------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif;
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
(4) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040;
(5) Pour les comptes 67...: dont 675 et 676;
(6) Pour le compte 6815: si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	17 150,00	17 202,96	0,00	0,00	-52,96
752	Revenus des immeubles	17 150,00	17 119,87	0,00	0,00	30,13
758	Prod. divers de Gest. courante	0,00	83,09	0,00	0,00	-83,09
TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		17 150,00	17 202,96	0,00	0,00	-52,96

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		17 150,00	17 202,96	0,00	0,00	-52,96

042	Op d'ordre de transfert entre sections (3) (4) (5)	1 469 384,00	1 462 225,87			7 158,13
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	1 469 384,00	1 462 225,87			7 158,13
043	Op ordre à l'intérieur de la sect de fonct (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 469 384,00	1 462 225,87			7 158,13

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		1 486 534,00	1 479 428,83	0,00	0,00	7 105,17
--	--	--------------	--------------	------	------	----------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00
--	------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;

(3) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040;

(4) Pour les comptes 77... : dont 776;

(5) Pour le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° (1 ligne par opé.) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	380 000,00	376 294,25	0,00	3 705,75
1641	Emprunts en Euros	380 000,00	376 294,25	0,00	3 705,75
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		380 000,00	376 294,25	0,00	3 705,75

45...1	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (3)				
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DEPENSES REELLES		380 000,00	376 294,25	0,00	3 705,75
-------------------------------	--	-------------------	-------------------	-------------	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement;

(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (4)	1 469 384,00	1 462 225,87		7 158,13
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	1 469 384,00	1 462 225,87		7 158,13
3355	Travaux	1 469 384,00	0,00		1 469 384,00
3555	Terrains aménagés	0,00	1 462 225,87		-1 462 225,87
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 469 384,00	1 462 225,87		7 158,13

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles de l'ordre)	1 849 384,00	1 838 520,12	0,00	10 863,88
--	---------------------	---------------------	-------------	------------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	1 102 672,29
--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= R1 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 461 780,00	0,00	0,00	1 461 780,00
1641	Emprunts en Euros	1 461 780,00	0,00	0,00	1 461 780,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 461 780,00	0,00	0,00	1 461 780,00

10	Dotations, fonds divers et réserves	55 743,00	55 742,42	0,00	0,58
1068	Exc. de Fonct. capitalisés	55 743,00	55 742,42	0,00	0,58
138	Autres subv. d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		55 743,00	55 742,42	0,00	0,58

45...2	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (2)				
Total des recettes d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES REELLES		1 517 523,00	55 742,42	0,00	1 461 780,58
-----------------------------------	--	---------------------	------------------	-------------	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser an 31/12	Crédits annulés
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)	1 434 534,00	1 434 533,28		0,72
3355	Travaux	1 434 534,00	0,00		1 434 534,00
3555	Terrains aménagés	0,00	1 434 533,28		-1 434 533,28
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 434 534,00	1 434 533,28		0,72
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 434 534,00	1 434 533,28		0,72
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 952 057,00	1 490 275,70	0,00	1 461 781,30
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			0,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

LIBELLE :

(1)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
	DEPENSES	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération;
(2) Rayer la mention inutile;
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;
(5) Indiquer le signe algébrique.

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_3_2017-DE
Regu le 04/05/2017

###

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Service généraux administrat°publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation
---------	--	--	--	----------------------------------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)				
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements communaux (2)		0,00	0,00	0,00
Equip non communaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00			
Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution reporté de N-1	0,00			
Total dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes	55 742,42	0,00	0,00	0,00
Solde d'investissement	55 742,42	0,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)				
Total dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et servi à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R 2311-1 et R 2311-10. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction e communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupemen production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5712 du CGCT

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_3_2017-DE
Regu le 04/05/2017

	IV
	A1

3 Culture	4 Sport et jeunesse
--------------	---------------------------

0,00	0,00
0,00	0,00
0,00	0,00
0,00	0,00
0,00	0,00
0,00	0,00
0,00	0,00

0,00	0,00
0,00	0,00
0,00	0,00

0,00	0,00
0,00	0,00
0,00	0,00

0,00	0,00
0,00	0,00
0,00	0,00

ces administratifs hormis les caisses des écoles et les services
est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les
ts et leurs établissements publics suivent les règles de
f).

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_3_2017-DE
Regu le 04/05/2017

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		AI

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	376 294,25	376 294,25
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 462 225,87	1 462 225,87
0,00	0,00	0,00	0,00	1 838 520,12	1 838 520,12
0,00	0,00	0,00	0,00	1 434 533,28	1 490 275,70
0,00	0,00	0,00	0,00	-403 986,84	-348 244,42

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	1 462 225,87	1 462 225,87
0,00	0,00	0,00	0,00	1 479 428,83	1 479 428,83
0,00	0,00	0,00	0,00	17 202,96	17 202,96

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Service généraux administratif/publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'Ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre secti	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
	Total recettes d'investissement	55 742,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles	55 742,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	55 742,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'Ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre secti	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'Ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre secti	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
	Total recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		AI

5	6	7	8	9	TOTAL
Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	1 838 520,12	1 838 520,12
0,00	0,00	0,00	0,00	376 294,25	376 294,25
0,00	0,00	0,00	0,00	376 294,25	376 294,25
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 462 225,87	1 462 225,87
0,00	0,00	0,00	0,00	1 462 225,87	1 462 225,87
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	1 434 533,28	1 490 275,70
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 742,42
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 742,42
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 434 533,28	1 434 533,28
0,00	0,00	0,00	0,00	1 434 533,28	1 434 533,28
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	1 462 225,87	1 462 225,87
0,00	0,00	0,00	0,00	27 692,59	27 692,59
0,00	0,00	0,00	0,00	20 067,68	20 067,68
0,00	0,00	0,00	0,00	7 624,91	7 624,91
0,00	0,00	0,00	0,00	1 434 533,28	1 434 533,28
0,00	0,00	0,00	0,00	1 434 533,28	1 434 533,28
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	1 479 428,83	1 479 428,83
0,00	0,00	0,00	0,00	17 202,96	17 202,96
0,00	0,00	0,00	0,00	17 202,96	17 202,96
0,00	0,00	0,00	0,00	1 462 225,87	1 462 225,87
0,00	0,00	0,00	0,00	1 462 225,87	1 462 225,87
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A L1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisé, act° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A.1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	Sous fonction 02										Sous fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a.1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A.1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11		TOTAL
		Sécurité intérieure	Hygiène et salubrité publique	
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
				0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
				0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	Sous fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a 1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A I.1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Libellé	Sous fonction 21				Sous fonction 25			
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al. 1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'annexe 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 3 - Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32				
		311 Expression musicale, lyrique et choré	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 et L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01- Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(2)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A.I.I

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 6 - Famille							
(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 et L. 5711-1 et R. 5711-2).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'accolonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
EMENTS DU BILAN	A.I.I
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (I) - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 7 - Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Éclairage public	815 Transports urbains	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a) et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'accolonne 01-Non ventilables.

IV
A.I.1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION- DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83				833 Préservation du milieu naturel	
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). L.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A.I.I

FONCTION 9 - Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indust. manufact. BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	1 462 225,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 462 225,87
	Dépenses de l'exercice	1 462 225,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 462 225,87
011	Charges à caractère général	20 067,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 067,68
042	Opérations d'ordre de transfert en	1 434 533,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 434 533,28
66	Charges financières	7 624,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 624,91
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	1 479 428,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 479 428,83
	Recettes de l'exercice	1 479 428,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 479 428,83
042	Opérations d'ordre de transfert en	1 462 225,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 462 225,87
75	Autres produits de gestion courant	17 202,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 202,96
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	17 202,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 202,96

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'acompte 01-Non ventilables.

V - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (2)	55 742,42	0,00	0,00	0,00	55 742,42
	Recettes de l'exercice	55 742,42	0,00	0,00	0,00	55 742,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	55 742,42	0,00	0,00	0,00	55 742,42
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	55 742,42	0,00	0,00	0,00	55 742,42

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	Sous fonction 02					Sous fonction 04			
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Fêtes et cérémonies	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres dépenses de coopération décentralisée
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FUNCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement					
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A.1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV

A 1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21			Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00							0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00							0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement				
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
A 1.2IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42						
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances				
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BF + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	S2 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Acq° pour l'enfance et l'adolescence	523 Acq° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

	IV
IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	1 838 520,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 838 520,12
	Dépenses de l'exercice	1 838 520,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 838 520,12
040	Opérations d'ordre de transfert en	1 462 225,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 462 225,87
16	Emprunts et dettes assimilées	376 294,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	376 294,25
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	1 434 533,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 434 533,28
	Recettes de l'exercice	1 434 533,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 434 533,28
040	Opérations d'ordre de transfert en	1 434 533,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 434 533,28
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-403 986,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-403 986,84

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montants des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611.1 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTESIV
A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des retraits (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remb anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)															
...															
...															
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)															
1641 Emprunts en euros															
G01A8T012PR	Crédit Agricole	09/08/2005		30/08/2006	321 160,00 V		Euribor 1 an	2,19%	1,45%	Euros	T	C	O	A-1	
02PQZ9012PR	Crédit Agricole	28/12/2012		28/02/2013	1 370 450,00 F		Euribor 3 mois	3,11%		Euros	T	C	O	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)															
...															
...															
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)															
...															
...															
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
...															
...															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
1671 Avances consolidées du Trésor (total)															
...															

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en année)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité l'exercice			ICN B de l'exercice	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (Total)													
N° G01 A8T012PR	N			161 199,55							625,80		
N° 02PQZ9012PR	N			0,00							6 999,11		
1643 Emprunts en devises (Total)													
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (9)													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)													
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)													
1678 Autres emprunts et dettes (Total)													
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)													
1681 Autres emprunts (Total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)													
1687 Autres dettes (Total)													
Total général		0,00		161 199,55							7 624,91	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt: Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point)
- (13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV
A23

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors AI)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% part de de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
TOTAL A		0,00	0,00				0,00		0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
TOTAL B		0,00	0,00				0,00		0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
...														
TOTAL C		0,00	0,00				0,00		0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
TOTAL D		0,00	0,00				0,00		0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
...														
TOTAL E		0,00	0,00				0,00		0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
TOTAL F		0,00	0,00				0,00		0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00				0,00		0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelle

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart 1

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

	IV
	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou investissement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor).		2,00					
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros	537 493,80					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier							
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)							
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé							
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5							
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures							
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV
A2.5

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits C/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
		Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux					
Taux fixe (total)						0,00		0,00		
...										
...										
Taux variable (total)						0,00		0,00		
...										
...										
Taux complexe (total) (2)						0,00		0,00		
...										
...										
Total						0,00		0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE		
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT		
		A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réamortisé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)		Intérêts (13)
Remboursement anticipé avec refinancement de dette															
Totales des dépenses au c/166															
Refinancement de dette (3)															
...															
...															
...															
Totales des recettes au c/166															
Refinancement de dette (4)															
...															
...															
...															

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour atermes à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts régies à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 - AUTRES DETTES**(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
...			

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DES PROVISIONS

A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Dnrée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		380 000,00	376 294,25
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		380 000,00	376 294,25
1641	Emprunts en Euros	380 000,00	376 294,25
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses an 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	376 294,25	0,00	0,00	376 294,25

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_3_2017-DE
Regu le 04/05/2017

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

IV

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	0,00	0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (2)	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponible	0,00	0,00	0,00	55 742,42	55 742,42

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	376 294,25
Ressources propres disponibles IV	55 742,42
Solde V = IV - II(3)	-320 551,83

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A7.1.I
SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (I)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant

70	Produits des services du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45... 1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL	

A7.14 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

..... (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant

70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
<i>Total des recettes d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

..... (1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45...1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A 7.3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
Dotations et participations reçues		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits services, domaine et ventes div.	
75	Autres produits de gestion courante	

76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.3.2
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A 7.3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Dotations et subventions reçues	
	Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
	Total des recettes réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_3_2017-DE
Regu le 04/05/2017

021	Virement de la sect° de fonctionnement (3)	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti an titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A9

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération : .../.../...	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
			Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations		Restes à réaliser	OP. à annuler
DEPENSES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES

A10.1

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES

A10.2

A10.1- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES

A10.2

A10.2- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	
	Produit des cessions	Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES

A10.4

A10.3- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES

A10.5

A10.5- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (1)	Libellé (1)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
...			
012	Charges de personnel et frais assimilés		
...			
72	Travaux en régie		
...			
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
...		
21	Immobilisations corporelles	
...		
23	Immobilisations en cours	
...		
...		
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recettes 072 (1)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72/recettes réelles de fonctionnement	%

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE
LA SUBVENTION GLOBALE

A12

FONDS EUROPEENS ET RESERVES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

I - AU TITRE DES MESURES GERES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES
RECETTES (fonds versées par l'Etat à la collectivité gestionnaire)

Objet	Article (1)	Montant
TOTAL		

DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)
en cas de recouvrement des sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire **)	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire)				

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (2)

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire **)	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant

II - AU TITRE DE L ASSISTANCE TECHNIQUE ***
RECETTES

Article (1)	Montant
Total	

DEPENSES D'ASSISTANCE TECHNIQUE JUSTIFIEES PAR L'ORGANISME INTERMEDIAIRE (2)

Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant
TOTAL				

(1) Détailler conformément aux plans de comptes

(2) Les informations sont extraites de PRESAGE

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération

(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage

(**) Hors dépenses d'assistance technique

(***). Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COLLECTIVITE

B11 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
								Taux ... (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux... (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Totaux généraux																	
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
...																	
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
...																	
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'Etat																	
...																	
Totaux pour les autres emprunts																	
...																	

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser ;

(2) Annuelle, trimestrielle ou mensuelle ;

(3) Indiquer fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables ;

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année ;

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O) ;

(8) Annuité due au titre de contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT	BI.2

Calcul du ratio de l'article L.2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C-D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités.....							
...							
8018 Autres engagements							
Au profit d'organismes publics.....							
...							
Au profit d'organismes privés..... (1)							
...							
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							
TOTAL							

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B1.7

BI.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé Associations : Entreprises: Personnes physiques: Autres:		
Personnes de droit public Etat: Régions: Départements: Communes: Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...): Autres:		
TOTAL GENERAL		

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total recettes	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
Total Recettes		Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :			

IV - ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU I/I/N (Année N)

CI

CI - ETAT DU PERSONNEL AU I/I/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENT TITULAIRES	AGENT NON TITULAIRES	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)				0			0
Directeur général des services				0			0
Directeur général adjoint des services				0			0
Directeur général des services techniques				0			0
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53				0			0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)				0			0
				0			0
				0			0
TECHNIQUE (c)				0			0
				0			0
				0			0
SOCIALE (d)				0			0
				0			0
				0			0
MEDICO-SOCIALE (e)				0			0
				0			0
				0			0
MEDICO-TECHNIQUE (f)				0			0
				0			0
				0			0
SPORTIVE (g)				0			0
				0			0
				0			0
CULTURELLE (h)				0			0
				0			0
				0			0
ANIMATION (i)				0			0
				0			0
				0			0

POLICE MUNICIPALE (j)					0	0
					0	0
					0	0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)					0	0
					0	0
					0	0
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)					0	0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		CL.I
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S: Social.

MS: Médico-social.

MT: Médico-technique.

SP: Sportif.

CULT: Culturel

ANIM: Animation.

PM: Police.

OTR: Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Références à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):

3-a°: article 3, 1^{ère} alinéa: accroissement temporaire d'activité.

3-b: article 3, 2^{ème} alinéa: accroissement saisonnier d'activité.

3-1: remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2: vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou a

l'établissement

en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4: article 21 de la loi n°2012-347: contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38: article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1: collaborateurs de groupes d'étus.

A: autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex: contrats

aillés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un

contrat à durée

IV ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle € ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres.</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES

IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENTS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A
C3.1
C3.2
C3.3
C3.4

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS		.../.../...	.../.../...		
CE					
Régies personnalisées					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière		.../.../...	.../.../...		
Lotissement					
Service social et médico-social					

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature e l'activité (SPIC/SPA)
...		.../.../...	.../.../...	

IV ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

**C3.5 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES**

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 952 057,00	2 941 192,41	0,00	10 863,88
RECETTES	2 952 057,00	1 490 275,70	0,00	1 461 781,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 486 534,00	1 462 225,87	0,00	24 308,13
RECETTES	1 486 534,00	1 479 428,83	0,00	7 105,17

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique ;

(2) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 952 057,00	2 941 192,41	0,00	10 863,88
RECETTES	2 952 057,00	1 490 275,70	0,00	1 461 781,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 486 534,00	1 462 225,87	0,00	24 308,13
RECETTES	1 486 534,00	1 479 428,83	0,00	7 105,17
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	4 438 591,00	4 403 418,28	0,00	35 172,01
TOTAL GENERAL DES RECETTES	4 438 591,00	2 969 704,53	0,00	1 468 886,47

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES
(cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit ;

(2) Y compris les rattachements

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

C3.6

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE REGROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M.14)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU REGROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

IV

D1

D2

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision du conseil municipal. (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation%	%	%	%
TFPB%	%	%	%
TFPNB%	%	%	%
CFE%	%	%	%
TOTAL%		%

IV - ANNEXE
ARRETE ET SIGNATURESIV
D2

Nombre de membres en exercice ... 75
 Nombre de membres présents ... 57
 Nombre de suffrages exprimés ... 72

VOTES :

Pour 69
 Contre 1
 Abstentions 2

Date de convocation 04/04/17..

Présenté par ... de ... Président
 AS. Puget de Gisson le ... 10/04/17

Le ... Président

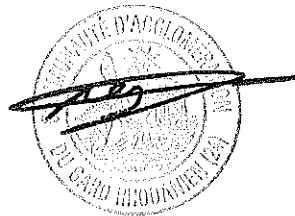
Délibéré par ... (2), réuni en session ... ordinaire
 AS. Puget de Gisson le ... 10/04/17

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... , et de la publication le .../.../.....

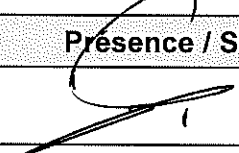
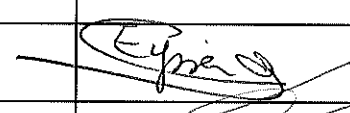
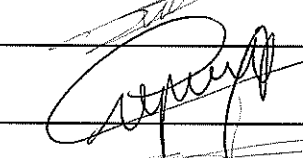
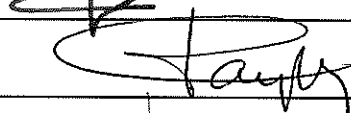
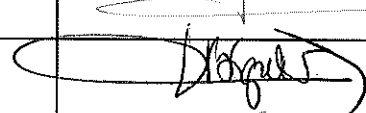
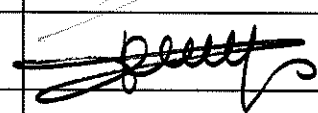
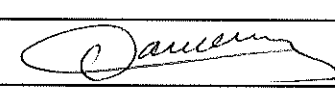
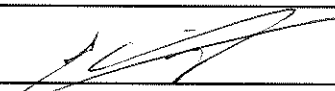



A ... le .../.../.....



- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant :

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_3_2017-DE
Regu le 04/05/2017

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
AIGUEZE	Monsieur	Alain	CHENIVESSE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean Christian	REY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Catherine	EYSSERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean-Yves	CHAPELET	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Emmanuelle	CRÉPIEUX	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Maxime	COUSTON	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	COURBEY-TASTEVIN	nom à POUTIER
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Michel	CEGIELSKI	1/2
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Monique	GRAZIANO-BAYLE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Vincent	POUTIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Laurence	VOIGNIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Rémy	SALGUES	nom à REY
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Karine	GARDY	nom à CRÉPIEUX
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Denis	RIEU	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	PAGES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Stéphane	PEREZ	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Serge	ROUQUAIROL	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Claudine	PRAT	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Christian	ROUX	
CARSAN	Madame	Brigitte	VANDEMEULEBROUCKE	
CAVILLARGUES	Monsieur	Laurent	NADAL	
CHUSCLAN	Monsieur	Louis	CHINIEU	
CODOLET	Monsieur	Sébastien	BAYART	
CONNAUX	Monsieur	Jean-Claude	TICHADOU	
CORNILLON	Monsieur	Gérard	CASTOR	

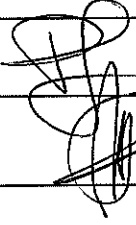
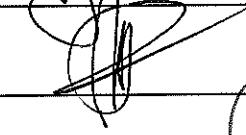

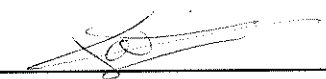

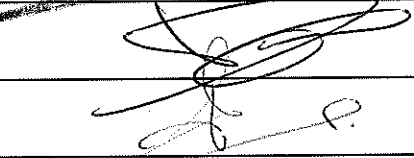

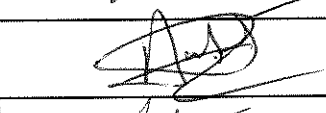
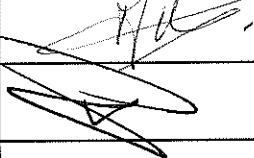
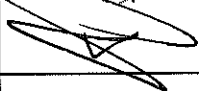

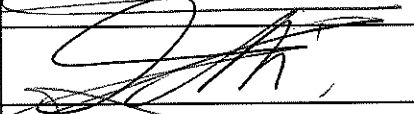
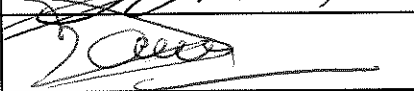


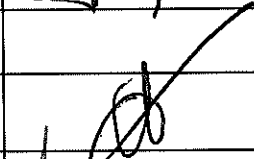
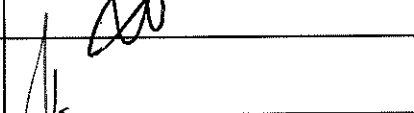
AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_3_2017-DE
Regu le 04/05/2017

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
GAUJAC	Madame	Maria	SEUBE	
GOUDARGUES	Monsieur	Fred	MAHLER	
ISSIRAC	Monsieur	José	RIEU	
LA ROQUE SUR CEZE	Monsieur	Edmond	JOUVENEL	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Patrice	PRAT	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Catherine	LAVIOS	Po S. de la
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Aziza	GRINE	pour à N PASQUALE
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Bernard	PASQUALE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Yves	CAZORLA	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Serge	VERDIER	S. de la
LAVAL SAINT ROMAN	Madame	Muriel	ROY-CROS	
LE GARN	Madame	Geneviève	CASTELLANE	
LE PIN	Monsieur	Patrick	PALISSE	
LIRAC	Monsieur	Stéphane	CARDENES	
MONTCLUS	Monsieur	Benoit	TRICHOT	pour à CHATELON
ORSAN	Monsieur	Bernard	DUCROS	pour à BAYARD
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Roger	CASTILLON	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Claire	LAPEYRONIE	P. de la
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Daniel	MOUCHETANT	pour à N. Rousselot
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Catherine	CHANTRY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Jean-Marie	DAVER	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Josiane	PAUTY	pour à SEMER
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Vincent	ROUSSELOT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Ghislaine	DE VERDUZAN	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Luc	SCHRIVE	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_3_2017-DE
Regu le 04/05/2017

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Gilbert	BAUMET	
SABRAN	Madame	Sylvie	NICOLLE	po M. PISSAS
SAINT ALEXANDRE	Monsieur	Jacques	BERTOLINI	
SAINT ANDRÉ DE ROQUEPERTUIS	Monsieur	Michel	COULLOMB	
SAINT ANDRÉ D'OLERARGUES	Monsieur	Lionel	CHEVALIER	
SAINT CHISTOL DE RODIERES	Monsieur	Jacques	CABIAC	
SAINT-ETIENNE DES-SORTS	Monsieur	Didier	BONNEAUD	
SAINT-GENIES DE-COMOLAS	Monsieur	Olivier	JOUVE	
SAINT GERVAIS	Monsieur	Didier	DELPI	
SAINT JULIEN DE PEYROLAS	Monsieur	René	FABREGUE	
SAINT-LAURENT DES ARBRES	Monsieur	Philippe	GAMARD	pour le M. COSSON
SAINT-LAURENT DES ARBRES	Madame	Martine	CŒUR	A. Collin
SAINT LAURENT DE CARNOLS	Monsieur	Guy	AUBANEL	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	Monsieur	Dominique	ASTORI	
SAINT MICHEL D'EUZET	Monsieur	Elian	PETITJEAN	
SAINT-NAZAIRE	Monsieur	Gérald	MISSOUR	
SAINT PAULET DE CAISSON	Monsieur	Christophe	SERRE	
SAINT PAUL LES FONTS	Monsieur	Marc	ANGELI	
SAINT PONS LA CALM	Monsieur	Pierre	BAUME	
SAINT-VICTOR LA-COSTE	Monsieur	Robert	PIZARD-DESCHAMPS	
SALAZAC	Monsieur	Jean-Claude	SUAU	
TAVEL	Monsieur	Bernard	JULIER	
TRESQUES	Monsieur	Alexandre	PISSAS	po CASSTON
VENEJAN	Monsieur	Bruno	TUFFERY	
VERFEUIL	Madame	Joëlle	CHAMPETIER	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_3_2017-DE
Regu le 04/05/2017



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°19-3/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 57

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL**, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Philippe GAMARD à **Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Compte administratif 2016 du Budget annexe ZA Bernon.

Après les votes successifs du budget primitif 2016 et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente les résultats qui annexés,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (1 opposition, 2 abstentions) ;

- de constater, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- de voter et arrêter les résultats définitifs du budget principal tels que résumés ci-après :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	2 952 057,00	1 486 534,00	4 438 591,00
	Titres de recettes émis	1 490 275,70	1 479 428,83	2 970 409,86
	Restes à réaliser			
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	2 952 057,00	1 486 534,00	4 438 591,00
	Mandats émis	1 838 520,12	1 462 225,87	3 301 451,32
	Restes à réaliser			
RESULTAT DE L'EXERCICE	<i>Solde d'exécution (sur les mandats et titres émis)</i>			
	Excédent		17 202,96	
	Déficit	348 244,42		331 041,46
	<i>Solde des restes à réaliser</i>			
	Excédent			
	Déficit			
RESULTAT TOTAL (Solde d'exécution + Solde Restes à réaliser)	Excédent		17 202,96	
	Déficit	348 244,42		331 041,46
RESULTAT EXERCICE N-1	Excédent			
	Déficit	1 102 672,29		1 102 672,29
RESULTAT CUMULE	Excédent		17 202,96	
	Déficit	1 450 916,71		1 433 713,75

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_3_2017-DE
Regu le 04/05/2017

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 04/05/17.

BUDGET ANNEXE ZA LESPÉRANT

**AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN**

Numéro SIRET : 200 034 692 00034

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE BAGNOLS SUR CEZE

M 14

**COMPTE ADMINISTRATIF
Voté par nature**

Année 2016

- (1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc...)
(2) À renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire**I. Informations générales (5)**

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes (6)**A - Eléments du bilan**

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
 - A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
 - A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
 - A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
 - A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
 - A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
 - A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
 - A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
 - A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
 - A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
 - A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
 - A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes
- A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- A4 - Etat des provisions
- A5 - Etalement des provisions
- A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
- A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
- A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
- A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
- A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)
- A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA – Investissement (3)
- A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (4)
- A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM– Investissement (4)
- A8 - Etat des charges transférées
- A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
- A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées
- A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties
- A10.3 - Opérations liées aux cessions
- A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées
- A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties
- A11 - Etat des travaux en régie
- A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions
- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1.1 - Etat du personnel
- C1.2 - Actions de formation des élus
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

C3.6 - Identification des flux croisés

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité

unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire Informations générales et comptable

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Code INSEE

CA

...

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

POUR MEMOIRE (1)

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
- avec Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :-

[...]

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (5) :-

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
- (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (3) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement
- (4) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel
- (5) A compléter par un seul des deux choix suivants
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_4_2017-DE
Regu le 04/05/2017

II. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 604 924,79	G	1 604 924,79
	Section d'investissement	B	1 604 924,79	H	1 584 036,98
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) C= DEPENSES (si déficit) I= RECETTES (si excédent)	C	53 750,14	I	0,00
	Report en section d'investissement (001) D=DEPENSES (si déficit) J= RECETTES (si excédent)	D	956 330,96	J	0,00
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	4 219 930,68	=G+H+I+J	3 188 961,77
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	0,00	=K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	1 658 674,93	=G+I+K	1 604 924,79
	Section d'investissement	=B+D+F	2 561 255,75	=H+J+L	1 584 036,98
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	4 219 930,68	=G+H+I+J+K+L	3 188 961,77

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagés non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_4_2017-DE
Regu le 04/05/2017

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	12 900,00	10 887,81	0,00	0,00	2 012,19
Total des dépenses de gestion courante		12 900,00	10 887,81	0,00	0,00	2 012,19
66	Charges financières	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		22 900,00	20 887,81	0,00	0,00	2 012,19
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	1 584 037,00	1 584 036,98			0,02
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 584 037,00	1 584 036,98			0,02
TOTAL		1 606 937,00	1 604 924,79	0,00	0,00	2 012,21
Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 53 750,14				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	1 660 688,00	1 604 924,79			55 763,21
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 660 688,00	1 604 924,79			55 763,21
TOTAL		1 660 688,00	1 604 924,79	0,00	0,00	55 763,21
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 - RI 021 ; DI 040 - RF 042 ; RI 040 - DF 042 ; DI 041 - RI 041 ; DF 043 - RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	1 660 688,00	1 604 924,79		55 763,21
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 660 688,00	1 604 924,79		55 763,21
	TOTAL	1 660 688,00	1 604 924,79	0,00	55 763,21
	Pour information				
	D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 956 330,96			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 032 982,00	0,00	0,00	1 032 982,00
	Total des recettes d'équipement	1 032 982,00	0,00	0,00	1 032 982,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 032 982,00	0,00	0,00	1 032 982,00
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	1 584 037,00	1 584 036,98		0,02
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 584 037,00	1 584 036,98		0,02
	TOTAL	2 617 019,00	1 584 036,98	0,00	1 032 982,02
	Pour information				
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 - RI 021; DI040 - RF042; RI040 - DF042; DI041 - RI041; DF043 - RF043;

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté);

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisé pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes;

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur;

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée;

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9);

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	10 887,81		10 887,81
66	Charges financières	10 000,00	0,00	10 000,00
71	Production stockée ou déstockage (3)		1 584 036,98	1 584 036,98
	Dépenses de fonctionnement - Total	20 887,81	1 584 036,98	1 604 924,79

Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				53 750,14
---	--	--	--	-----------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
3...	Stocks	0,00	1 604 924,79	1 604 924,79
	Dépenses d'investissement - Total	0,00	1 604 924,79	1 604 924,79

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				956 330,96
---	--	--	--	------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
71	Production stockée (ou déstockage)		1 604 924,79	1 604 924,79
Recettes de fonctionnement - Total		0,00	1 604 924,79	1 604 924,79

Pour information				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
3...	Stocks	0,00	1 584 036,98	1 584 036,98
Recettes d'investissement - Total		0,00	1 584 036,98	1 584 036,98

Pour information				
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
011	Charges à caractère général (2)	12 900,00	10 887,81	0,00	0,00	2 012,19
6045	Ach. Et. Prest. Serv. (Terr. à Am.)	700,00	1 246,00	0,00	0,00	-546,00
605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	11 000,00	7 050,00	0,00	0,00	3 950,00
60612	Energie - Electricité	1 000,00	826,71	0,00	0,00	173,29
6227	Fr. d'actes et de contentieux	0,00	504,71	0,00	0,00	-504,71
627	Serv. bancaires et assimilés	0,00	953,39	0,00	0,00	-953,39
63512	Taxes foncières	200,00	307,00	0,00	0,00	-107,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élns	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		12 900,00	10 887,81	0,00	0,00	2 012,19

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Pour les comptes 62... : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d) (3)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		22 900,00	20 887,81	0,00	0,00	2 012,19

042	Op ordre de transfert entre sections (4) (5) (6)	1 584 037,00	1 584 036,98			0,02
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	1 584 037,00	1 584 036,98			0,02
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 584 037,00	1 584 036,98			0,02

043	Op ordre à l'intérieur sect fonct (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 584 037,00	1 584 036,98			0,02

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)		1 606 937,00	1 604 924,79	0,00	0,00	2 012,21
---	--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	-----------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	53 750,14
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif;
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
(4) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040;
(5) Pour les comptes 67...: dont 675 et 676;
(6) Pour le compte 6815: si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

042	Op d'ordre de transfert entre sections (3) (4) (5)	1 660 688,00	1 604 924,79			55 763,21
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	1 660 688,00	1 604 924,79			55 763,21
043	Op ordre à l'intérieur de la sect de fonct (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 660 688,00	1 604 924,79			55 763,21

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		1 660 688,00	1 604 924,79	0,00	0,00	55 763,21
--	--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	------------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;

(3) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040;

(4) Pour les comptes 77... : dont 776;

(5) Pour le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RARN-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opération	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° (1 ligne par opé.) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00

45...1	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (3)				
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
-------------------------------	--	-------------	-------------	-------------	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement;

(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (4)	1 660 688,00	1 604 924,79		55 763,21
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	1 660 688,00	1 604 924,79		55 763,21
3355	Travaux	1 660 688,00	0,00		1 660 688,00
3555	Terrains aménagés	0,00	1 604 924,79		-1 604 924,79
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 660 688,00	1 604 924,79		55 763,21

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles de l'ordre)	1 660 688,00	1 604 924,79	0,00	55 763,21
--	---------------------	---------------------	-------------	------------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	956 330,96
--	-------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 032 982,00	0,00	0,00	1 032 982,00
1641	Emprunts en Euros	1 032 982,00	0,00	0,00	1 032 982,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 032 982,00	0,00	0,00	1 032 982,00

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subv. d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00

45...2	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (2)				
Total des recettes d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES REELLES		1 032 982,00	0,00	0,00	1 032 982,00
-----------------------------------	--	---------------------	-------------	-------------	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)	1 584 037,00	1 584 036,98		0,02
3355	Travaux	1 584 037,00	0,00		1 584 037,00
3555	Terrains aménagés	0,00	1 584 036,98		-1 584 036,98
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 584 037,00	1 584 036,98		0,02
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 584 037,00	1 584 036,98		0,02
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 617 019,00	1 584 036,98	0,00	1 032 982,02
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			0,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RJ 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

LIBELLE :

(1)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
	DEPENSES	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération;

(2) Rayer la mention inutile;

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;

(5) Indiquer le signe algébrique.

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_4_2017-DE
Regu le 04/05/2017

###

IV - ANNEXES	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (I)	
	IV
	AI

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Service généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	-------------------------------	---	-----------------------------------	----------------------------	-----------	---------------------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements communaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip non communaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00					
Dépenses d'ordre	1 604 924,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution reporté de N-1	0,00					
Total dépenses	1 604 924,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes	1 584 036,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde d'investissement	-20 887,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	1 584 036,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes	1 604 924,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de fonctionnement	20 887,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 al et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5712 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		AI

5	6	7	8	9	TOTAL
Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	

INVESTISSEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					1 604 924,79
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 604 924,79
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 036,98
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 887,81

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	20 887,81	1 604 924,79
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 604 924,79
0,00	0,00	0,00	0,00	-20 887,81	0,00

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		AI

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Service généraux administratifs/publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	--	---	--	----------------------------------	--------------	---------------------------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		1 604 924,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dépenses d'Ordre</i>							
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 604 924,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	1 604 924,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
Total recettes d'investissement		1 584 036,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Recettes d'Ordre</i>							
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 584 036,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	1 584 036,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses de fonctionnement		1 584 036,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dépenses d'Ordre</i>							
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 584 036,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonction	1 584 036,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		1 604 924,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Recettes d'Ordre</i>							
		1 604 924,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

042	Opérations d'ordre de transfert entre secti.	1 604 924,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Exédent de fonctionn reporté de N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		AI

5	6	7	8	9	TOTAL
Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 604 924,79
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 604 924,79
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 604 924,79
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 036,98
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 036,98
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 036,98
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	20 887,81	1 604 924,79
0,00	0,00	0,00	0,00	20 887,81	20 887,81
0,00	0,00	0,00	0,00	10 887,81	10 887,81
0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 036,98
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 036,98
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
----------	--	--	--	--	--

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_4_2017-DE
Regu le 04/05/2017

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 604 924,79
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 604 924,79
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 604 924,79
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisé, acf européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	1 584 036,98	0,00	0,00	0,00	1 584 036,98
	Dépenses de l'exercice	1 584 036,98	0,00	0,00	0,00	1 584 036,98
042	Opérations d'ordre de transfert et	1 584 036,98	0,00	0,00	0,00	1 584 036,98
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	1 604 924,79	0,00	0,00	0,00	1 604 924,79
	Recettes de l'exercice	1 604 924,79	0,00	0,00	0,00	1 604 924,79
042	Opérations d'ordre de transfert et	1 604 924,79	0,00	0,00	0,00	1 604 924,79
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	20 887,81	0,00	0,00	0,00	20 887,81

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

IV
A 1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	Sous fonction 02										Sous fonction 04			
		020 Administra ^o générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres ac ^o de coopérat ^o décentralisée	041	026	025	041	048
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11		12		TOTAL
		Sécurité intérieure		Hygiène et salubrité publique		
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00		0,00		0,00
						0,00
	Restes à réaliser au 31/12		0,00		0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00		0,00		0,00
	Restes à réaliser au 31/12		0,00		0,00	0,00
	SOLDE (3)					
			0,00		0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.I.I

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'accolonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Libellé	Sous fonction 21				Sous fonction 25						
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services			
	DEPENSES (2)											
	Depenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12											
	RECETTES (2)											
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12											
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 3 - Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32				324 Entretien du patrimoine culturel	
		311 Expression musicale, lyrique et choré	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives				
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l' colonne 01- Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A I.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (I) - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A I.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(2)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a) et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) -		
DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A I.J

FONCTION 6 - Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
EMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 7 - Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus. Les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a) et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A.1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	Sous fonction 81							816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a) et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (titre budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV
A.L.I.IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION- DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83				833 Préservation du milieu naturel	
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). L.

IV - ANNEXES										
ELEMENTS DU BILAN										
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT										
FONCTION 9 - Action économique										
(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publiques	TOTAL	IV A.1.1
	DEPENSES (2)	20 887,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 887,81	
	Dépenses de l'exercice	20 887,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 887,81	
011	Charges à caractère général	10 887,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 887,81	
66	Charges financières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (3)	-20 887,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 887,81	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01:Non ventillables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat ^o décentralisée, act ^o européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	1 604 924,79	0,00	0,00	0,00	1 604 924,79
	Dépenses de l'exercice	1 604 924,79	0,00	0,00	0,00	1 604 924,79
040	Opérations d'ordre de transfert et Opérations d'équipement	1 604 924,79 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	1 604 924,79 0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (2)	1 584 036,98	0,00	0,00	0,00	1 584 036,98
	Recettes de l'exercice	1 584 036,98	0,00	0,00	0,00	1 584 036,98
040	Opérations d'ordre de transfert et	1 584 036,98	0,00	0,00	0,00	1 584 036,98
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-20 887,81	0,00	0,00	0,00	-20 887,81

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A. I.

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	Sous fonction 02										Sous fonction 04				
		020 Administration générale collective	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Fêtes et cérémonies	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres ac° de coopération décentralisée	0,00	0,00	0,00			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non Ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11		12	TOTAL
		Sécurité intérieure	Hygiène et salubrité publique		
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement				
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A 1.2

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A 1.2

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21			Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A 1.2

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42					
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51					Sous fonction 52						
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services				
	DEPENSES (2)												
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)												
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)												
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire on des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A 12

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	83			TOTAL
		81	82	83	
		Services urbains	Aménagement urbain	Environnement	
	DEFENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81							816 Autres réseaux e services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux e services divers	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A.1.2

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV

A2.1

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montants des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV
A2.2IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remls (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprun (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)														
...														
...														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros														
N° 19885	Crédit Agricole	21/01/2014			635 622,04 F	F		0,02	euros	T	C	O	A-1	
...														
1643 Emprunts en devises (total)														
...														
...														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
...														
...														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
...														
...														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
...														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)														
...														

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en année)	Taux d'intérêt			Annuité l'exercice			ICN de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
						Emprunts et dettes au 01/01/N							
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (Total)													
N° 19885	N			635 622,04						10 843,00			
1643 Emprunts en devises (Total)													
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (9)													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)													
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)													
1678 Autres emprunts et dettes (Total)													
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)													
1681 Autres emprunts (Total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)													
1687 Autres dettes (Total)													
Total général		0,00		635 622,04					0,00	10 843,00		0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point
(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors AI)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
...														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
...														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
...														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F) selon la classification de la charte de bonne conduite en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelle

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la nomenclature de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart 1

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor).	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	1,00 635 622,04					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(C) Option d'échange (swapion)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						

(1) Cette annexe retracer le stock de dettes au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)										IV		
	Emprunt couvert					Instrument de couverture					A2.5		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant du au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co- contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
...													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, désigner une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits C/668	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
	Taux payé		Taux reçu (7)					
	Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668			
Taux fixe (total)					0,00	0,00		
...								
...								
Taux variable (total)					0,00	0,00		
...								
...								
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00		
...								
...								
Total					0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE		A2.6
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT		

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)		Intérêts (13)
Remboursement anticipé avec refinancement de dette															
Totales des dépenses au c/166															
Refinancement de dette (3)															
...															
...															
Totales des recettes au c/166															
Refinancement de dette (4)															
...															
...															
...															

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, I pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durées.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV
A2.7IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 01/01/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)				
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux actuair.	Taux actuair.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux actuair.	Contrat initial			Contrat renégocié	Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00			
Total																				

(1) Inscrive les emprunts renégociés à la date de vote du budget pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe; V : variable simple; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle, T : trimestrielle; M : mensuelle; B : bimestrielle; S : semestrielle; X : autres.

V – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital an 31/12/N de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>					
<u>Après des organismes de droit public</u>					
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
...			

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

IV

A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_4_2017-DE
Regu le 04/05/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	0,00	III 0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (2)	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponible	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	0,00
Ressources propres disponibles IV	0,00
Solde V = IV - II(3)	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A7.1.1
SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_4_2017-DE

Regu le 04/05/2017

70	Produits des services, du domaine et entes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

- (1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45...1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

..... (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_4_2017-DE

Regu le 04/05/2017

70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
<i>Total des recettes d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

..... (1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45... 1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A 7.3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
Dotations et participations reçues		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits services, domaine et ventes div.	
75	Autres produits de gestion courante	

76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.3.2
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A 7.3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Dotations et subventions reçues	
	Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_4_2017-DE
Regu le 04/05/2017

021	Virement de la sect° de fonctionnement (3)	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

V – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A9
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	

N° opération :		Intitulé de l'opération :			Date de la délibération : .../.../...	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		OP. à annuler
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES

A10.1

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES

A10.2

A10.1- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES

A10.2

A10.2- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	
Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES

A10.4

A10.3- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES

A10.5

A10.5- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (1)	Libellé (1)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
...			
012	Charges de personnel et frais assimilés		
...			
72	Travaux en régie		
...			
TOTAL GENERAL		0,00 I	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
...		
21	Immobilisations corporelles	
...		
23	Immobilisations en cours	
...		
...		
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recettes 072 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72/recettes réelles de fonctionnement	%

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE
LA SUBVENTION GLOBALE

A12

FONDS EUROPEENS ET RESERVES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

I - AU TITRE DES MESURES GERES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES
RECETTES (fonds versées par l'Etat à la collectivité gestionnaire)

Objet	Article (1)	Montant
TOTAL		

DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)
en cas de recouvrement des sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire **)	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire				

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (2)

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire **)	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant

II - AU TITRE DE L ASSISTANCE TECHNIQUE ***
RECETTES

Article (1)	Montant
Total	

DEPENSES D'ASSISTANCE TECHNIQUE JUSTIFIEES PAR L'ORGANISME INTERMEDIAIRE (2)

Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant
TOTAL				

(1) Adétailler conformément aux plans de comptes

(2) Les informations sont extraites de PRESAGE

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération

(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage

(**) Hors dépenses d'assistance technique

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COLLECTIVITE

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Designation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice		
								Taux ... (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux... (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital	
Totaux généraux																		
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
...																		
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
...																		
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'Etat																		
...																		
Totaux pour les autres emprunts																		
...																		

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser ;

(2) Annuelle, trimestrielle ou mensuelle ;

(3) Indiquer fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables;

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année ;

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O) ;

(8) Annuité due au titre de contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L.2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C-D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités.....						
...							
	8018 Autres engagements						
	Au profit d'organismes publics.....						
...							
	Au profit d'organismes privés..... (1)						
...							
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							
TOTAL							

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé Associations : Entreprises: Personnes physiques: Autres:		
Personnes de droit public Etat: Régions: Départements: Communes: Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...): Autres:		
TOTAL GENERAL		

V – ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total recettes	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
Total Recettes		Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :			

IV – ANNEXE

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)

IV

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENT TITULAIRES	AGENT NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)				0			0
Directeur général des services				0			0
Directeur général adjoint des services				0			0
Directeur général des services techniques				0			0
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53				0			0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)				0			0
				0			0
				0			0
				0			0
TECHNIQUE (c)				0			0
				0			0
				0			0
SOCIALE (d)				0			0
				0			0
				0			0
MEDICO-SOCIALE (e)				0			0
				0			0
				0			0
MEDICO-TECHNIQUE (f)				0			0
				0			0
				0			0
SPORTIVE (g)				0			0
				0			0
				0			0
CULTURELLE (h)				0			0
				0			0
				0			0
ANIMATION (i)				0			0
				0			0
				0			0
				0			0

POLICE MUNICIPALE (j)					0	0
					0	0
					0	0
					0	0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)					0	0
					0	0
					0	0
					0	0
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)					0	0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 5/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	CL1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1^{ème} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement

en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 ; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

C1.2

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle 4 ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres.</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS

C3.1

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE

C3.2

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A

C3.3

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A

C3.4

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS		.../.../...	.../.../...		
CE					
Régies personnalisées					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière		.../.../...	.../.../...		
Lotissement					
Service social et médico-social					

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature e l'activité (SPIC/SPA)
...		.../.../...	.../.../...	

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 617 019,00	2 561 255,75	0,00	55 763,21
RECETTES	2 617 019,00	1 584 036,98	0,00	1 032 982,02
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 660 688,00	1 658 674,93	0,00	2 012,21
RECETTES	1 660 688,00	1 604 924,79	0,00	55 763,21

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique ;

(2) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 617 019,00	2 561 255,75	0,00	55 763,21
RECETTES	2 617 019,00	1 584 036,98	0,00	1 032 982,02
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 660 688,00	1 658 674,93	0,00	2 012,21
RECETTES	1 660 688,00	1 604 924,79	0,00	55 763,21
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	4 277 707,00	4 219 930,68	0,00	57 775,42
TOTAL GENERAL DES RECETTES	4 277 707,00	3 188 961,77	0,00	1 088 745,23

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

(cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES

(après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit ;

(2) Y compris les rattachements

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

C3.6

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE REGROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M.14)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;
(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU REGROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

D1

D2

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision du conseil municipal. (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation%	%	%	%
TFPB%	%	%	%
TFPNB%	%	%	%
CFE%	%	%	%
TOTAL%		%

IV – ANNEXE
ARRETE ET SIGNATURESIV
D2

Nombre de membres en exercice ...75.....
 Nombre de membres présents ...57.....
 Nombre de suffrages exprimés ...72.....

VOTES :

Pour 69
 Contre 1
 Abstentions 2

Date de convocation du 04.04.17.

Présenté par Le Président
 AS. Puyot de Gussen le 10.04.17.....
 Le Président
 Délibéré par Conseil Communal (2), réuni en session ordinaire.....
 AS. Puyot de Gussen le 10.04.17.....

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

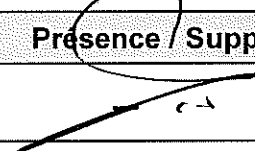
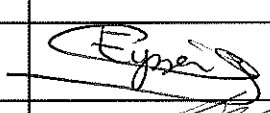
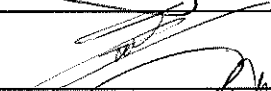
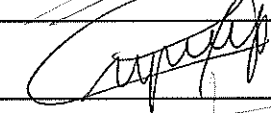
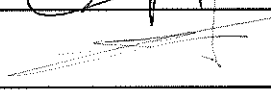
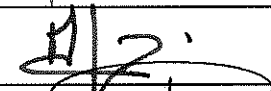
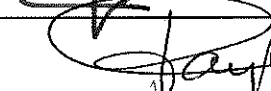

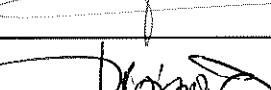
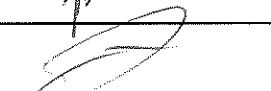
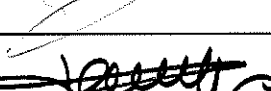
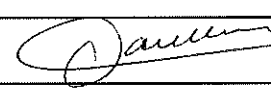
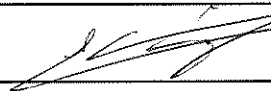
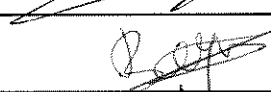


--	--

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... et de la publication le ...

A... le ...



- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant :

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
AIGUEZE	Monsieur	Alain	CHENIVESSE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean Christian	REY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Catherine	EYSSERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean-Yves	CHAPELET	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Emmanuelle	CRÉPIEUX	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Maxime	COUSTON	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	COURBEY-TASTEVIN	pour à POUTIER
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Michel	CEGIELSKI	1/2 
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Monique	GRAZIANO-BAYLE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Vincent	POUTIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Laurence	VOIGNIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Rémy	SALGUES	pour à REY
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Karine	GARDY	pour à CRÉPIEUX
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Denis	RIEU	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	PAGES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Stéphane	PEREZ	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Serge	ROUQUAIROL	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Claudine	PRAT	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Christian	ROUX	
CARSAN	Madame	Brigitte	VANDEMEULEBROUCKE	
CAVILLARGUES	Monsieur	Laurent	NADAL	
CHUSCLAN	Monsieur	Louis	CHINIEU	
CODOLET	Monsieur	Sébastien	BAYART	
CONNAUX	Monsieur	Jean-Claude	TICHADOU	
CORNILLON	Monsieur	Gérard	CASTOR	

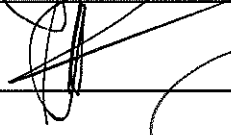
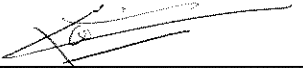
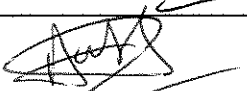



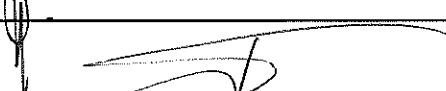
AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_4_2017-DE
Regu le 04/05/2017

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
GAUJAC	Madame	Maria	SEUBE	
GOUDARGUES	Monsieur	Fred	MAHLER	
ISSIRAC	Monsieur	José	RIEU	
LA ROQUE SUR CEZE	Monsieur	Edmond	JOUVENEL	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Patrice	PRAT	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Catherine	LAVIOS	Pe S. de la...
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Aziza	GRINE	pour N. PABOUREC
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Bernard	PASQUALE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Yves	CAZORLA	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Serge	VERDIER	S. Ver...
LAVAL SAINT ROMAN	Madame	Muriel	ROY-CROS	
LE GARN	Madame	Geneviève	CASTELLANE	
LE PIN	Monsieur	Patrick	PALISSE	
LIRAC	Monsieur	Stéphane	CARDENES	
MONTCLUS	Monsieur	Benoit	TRICHOT	pour a CHAPPEL
ORSAN	Monsieur	Bernard	DUCROS	pour a BAYARD
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Roger	CASTILLON	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Claire	LAPEYRONIE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Daniel	MOUCHETANT	pour N. Kousselet
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Catherine	CHANTRY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Jean-Marie	DAVER	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Josiane	PAUTY	pour a SCHMID
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Vincent	ROUSSELOT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Ghislaine	DE VERDUZAN	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Luc	SCHRIVE	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_4_2017-DE
Regu le 04/05/2017

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Gilbert	BAUMET	
SABRAN	Madame	Sylvie	NICOLLE	po M. PISSAS
SAINT ALEXANDRE	Monsieur	Jacques	BERTOLINI	
SAINT ANDRÉ DE ROQUEPERTUIS	Monsieur	Michel	COULLOMB	
SAINT ANDRÉ D'OLERARGUES	Monsieur	Lionel	CHEVALIER	
SAINT CHISTOL DE RODIERES	Monsieur	Jacques	CABIAC	
SAINT-ETIENNE DES-SORTS	Monsieur	Didier	BONNEAUD	
SAINT-GENIES DE-COMOLAS	Monsieur	Olivier	JOUVE	
SAINT GERVAIS	Monsieur	Didier	DELPI	
SAINT JULIEN DE PEYROLAS	Monsieur	René	FABREGUE	
SAINT-LAURENT DES ARBRES	Monsieur	Philippe	GAMARD	pour à me couv.
SAINT-LAURENT DES ARBRES	Madame	Martine	CŒUR	A. Coullomb
SAINT LAURENT DE CARNOLS	Monsieur	Guy	AUBANEL	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	Monsieur	Dominique	ASTORI	
SAINT MICHEL D'EUZET	Monsieur	Elian	PETITJEAN	
SAINT-NAZAIRE	Monsieur	Gérald	MISSOUR	
SAINT PAULET DE CAISSON	Monsieur	Christophe	SERRE	
SAINT PAUL LES FONTS	Monsieur	Marc	ANGELI	
SAINT PONS LA CALM	Monsieur	Pierre	BAUME	
SAINT-VICTOR LA-COSTE	Monsieur	Robert	PIZARD-DESCHAMPS	
SALAZAC	Monsieur	Jean-Claude	SUAU	
TAVEL	Monsieur	Bernard	JULIER	
TRESQUES	Monsieur	Alexandre	PISSAS	po CABRILLON
VENEJAN	Monsieur	Bruno	TUFFERY	
VERFEUIL	Madame	Joëlle	CHAMPETIER	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_4_2017-DE
Regu le 04/05/2017



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°19-4/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 57

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL**, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Philippe GAMARD à **Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.



Objet : Compte administratif 2016 du Budget annexe ZA Lespérant – René Dumont

Après les votes successifs du budget primitif 2016 et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente les résultats qui annexés,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (1 opposition, 2 abstentions) ;

- de constater, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- de voter et arrêter les résultats définitifs du budget principal tels que résumés ci-après :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	2 617 019,00	1 660 688,00	4 277 707,00
	Titres de recettes émis	1 584 036,98	1 604 924,79	3 188 961,77
	Restes à réaliser			
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	2 617 019,00	1 660 688,00	4 277 707,00
	Mandats émis	1 604 924,79	1 604 924,79	3 209 849,58
	Restes à réaliser			
RESULTAT DE L'EXERCICE	<i>Solde d'exécution (sur les mandats et titres émis)</i>			
	Excédent	20 887,81	0,00	20 887,81
	Déficit			
	<i>Solde des restes à réaliser</i>			
	Excédent			
	Déficit	0,00		
RESULTAT TOTAL (Solde d'exécution + Solde Restes à réaliser)	Excédent	20 887,81	0,00	20 887,81
	Déficit			0,00
RESULTAT EXERCICE N-1	Excédent			
	Déficit	956 330,96	53 750,14	1 010 081,10
RESULTAT CUMULE	Excédent			
	Déficit	977 218,77	53 750,14	1 030 968,91

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_4_2017-DE
Regu le 04/05/2017

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 04/05/17

BUDGET ANNEXE ZA DE SARCIN

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN**

Numéro SIRET :200 034 692 00067

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BAGNOLS SUR CEZE

M 14

**COMPTE ADMINISTRATIF
Voté par nature**

Année 2016

- (1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc...)
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire**I. Informations générales (5)**

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes (6)**A - Eléments du bilan**

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
 - A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
 - A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
 - A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
 - A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
 - A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
 - A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
 - A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
 - A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
 - A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
 - A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
 - A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes
 - A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
 - A4 - Etat des provisions
 - A5 - Etalement des provisions
 - A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
 - A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
 - A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
 - A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
 - A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)
 - A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA – Investissement (3)
 - A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (4)
 - A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM– Investissement (4)
 - A8 - Etat des charges transférées
 - A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
 - A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées
 - A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties
 - A10.3 - Opérations liées aux cessions
 - A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées
 - A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties
 - A11 - Etat des travaux en régie
 - A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale
- B - Engagements hors bilan**
- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
 - B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
 - B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
 - B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
 - B1.5 - Etat des autres engagements donnés
 - B1.6 - Etat des engagements reçus
 - B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions
 - B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
 - B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
 - B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale
- C - Autres éléments d'informations**
- C1.1 - Etat du personnel
 - C1.2 - Actions de formation des élus
 - C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
 - C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
 - C3.2 - Liste des établissements publics créés
 - C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
 - C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

C3.6 - Identification des flux croisés

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité

unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire Informations générales et comptable

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Code INSEE

CA

...

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

POUR MEMOIRE (1)

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
 - avec Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :-

[...]

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (5) :-

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
 (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (3) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement
 (4) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel
 (5) A compléter par un seul des deux choix suivants
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n°. du).

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_5_2017-DE
Regu le 04/05/2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	450 408,41	G	450 408,41
	Section d'investissement	B	453 101,17	H	439 791,72
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) C= DEPENSES (si déficit) I= RECETTES (si excédent)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001) D=DEPENSES (si déficit) J= RECETTES (si excédent)	D	0,00	J	40 326,10
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	903 509,58	=G+H+I+J	930 526,23
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	0,00	=K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	450 408,41	=G+I+K	450 408,41
	Section d'investissement	=B+D+F	453 101,17	=H+J+L	480 117,82
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	903 509,58	=G+H+I+J+K+L	930 526,23

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_5_2017-DE
Regu le 04/05/2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 350,00	3 616,69	0,00	0,00	733,31
Total des dépenses de gestion courante		4 350,00	3 616,69	0,00	0,00	733,31
66	Charges financières	7 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 350,00	10 616,69	0,00	0,00	733,31
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	439 792,00	439 791,72			0,28
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		439 792,00	439 791,72			0,28
TOTAL		451 142,00	450 408,41	0,00	0,00	733,59

Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3)	0,00				
---	-----	------	--	--	--	--

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	451 142,00	450 408,41			733,59
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		451 142,00	450 408,41			733,59
TOTAL		451 142,00	450 408,41	0,00	0,00	733,59

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3)	0,00				
--	-----	------	--	--	--	--

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	95 000,00	2 692,76	0,00	92 307,24
	Total des dépenses financières	95 000,00	2 692,76	0,00	92 307,24
	Total des dépenses réelles d'investissement	95 000,00	2 692,76	0,00	92 307,24
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	451 142,00	450 408,41		733,59
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	451 142,00	450 408,41		733,59
	TOTAL	546 142,00	453 101,17	0,00	93 040,83
	Pour information D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	66 023,00	0,00	0,00	66 023,00
	Total des recettes d'équipement	66 023,00	0,00	0,00	66 023,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	66 023,00	0,00	0,00	66 023,00
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	439 792,00	439 791,72		0,28
	Total des recettes d'ordre d'investissement	439 792,00	439 791,72		0,28
	TOTAL	505 815,00	439 791,72	0,00	66 023,28
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 40 326,10			

(1) DF 023 = RI 021; DI040 = RF042; RI040 = DF042; DI041 = RI041; DF043 = RF043;

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté);

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes;

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur;

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée;

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9);

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

I - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 616,69		3 616,69
66	Charges financières	7 000,00	0,00	7 000,00
71	Production stockée ou déstockage (3)		439 791,72	439 791,72
Dépenses de fonctionnement - Total		10 616,69	439 791,72	450 408,41

Pour information				0,00
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaires)	2 692,76	0,00	2 692,76
3...	Stocks	0,00	450 408,41	450 408,41
Dépenses d'investissement - Total		2 692,76	450 408,41	453 101,17

Pour information				0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		450 408,41	450 408,41
Recettes de fonctionnement - Total		0,00	450 408,41	450 408,41

Pour information				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
3...	Stocks	0,00	439 791,72	439 791,72
Recettes d'investissement - Total		0,00	439 791,72	439 791,72

Pour information				
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				40 326,10

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;
(2) Voir liste des opérations d'ordre;
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(5) Hors chapitres "opérations d'équipement";
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSESIII
A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
011	Charges à caractère général (2)	4 350,00	3 616,69	0,00	0,00	733,31
6045	Ach. Et. Prest. Serv. (Terr. à Am.)	0,00	1 610,00	0,00	0,00	-1 610,00
605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
60612	Energie - Electricité	250,00	296,08	0,00	0,00	-46,08
627	Serv. bancaires et assimilés	0,00	683,61	0,00	0,00	-683,61
63512	Taxes foncières	1 100,00	1 027,00	0,00	0,00	73,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		4 350,00	3 616,69	0,00	0,00	733,31

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Pour les comptes 62...: sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

AI

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RARN-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	7 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d) (3)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		11 350,00	10 616,69	0,00	0,00	733,31

042	Op ordre de transfert entre sections (4) (5) (6)	439 792,00	439 791,72			0,28
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	439 792,00	439 791,72			0,28
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		439 792,00	439 791,72			0,28

043	Op ordre à l'intérieur sect fonct (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		439 792,00	439 791,72			0,28

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)		451 142,00	450 408,41	0,00	0,00	733,59
---	--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	---------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00
---	------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif;
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
(4) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040;
(5) Pour les comptes 67...: dont 675 et 676;
(6) Pour le compte 6815: si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

042	Op d'ordre de transfert entre sections (3) (4) (5)	451 142,00	450 408,41			733,59
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	451 142,00	450 408,41			733,59
043	Op ordre à l'intérieur de la sect de fonct (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		451 142,00	450 408,41			733,59

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		451 142,00	450 408,41	0,00	0,00	733,59
--	--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	---------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;

(3) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, Rf 042 - Df 040;

(4) Pour les comptes 77... : dont 776;

(5) Pour le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opération	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° (1 ligne par opé.) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	95 000,00	2 692,76	0,00	92 307,24
1641	Emprunts en Euros	95 000,00	2 692,76	0,00	92 307,24
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	95 000,00	2 692,76	0,00	92 307,24

45...1	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (3)				
		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opération pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00

	TOTAL DEPENSES REELLES	95 000,00	2 692,76	0,00	92 307,24
--	-------------------------------	------------------	-----------------	-------------	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement;

(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (4)	451 142,00	450 408,41		733,59
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	451 142,00	450 408,41		733,59
3355	Travaux	451 142,00	0,00		451 142,00
3555	Terrains aménagés	0,00	450 408,41		-450 408,41
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		451 142,00	450 408,41		733,59

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles de l'ordre)	546 142,00	453 101,17	0,00	93 040,83
--	-------------------	-------------------	-------------	------------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00
--	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	66 023,00	0,00	0,00	66 023,00
1641	Emprunts en Euros	66 023,00	0,00	0,00	66 023,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		66 023,00	0,00	0,00	66 023,00

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subv. d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00

45...2	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (2)				
Total des recettes d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		66 023,00	0,00	0,00	66 023,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

II - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)	439 792,00	439 791,72		0,28
3355	Travaux	439 792,00	0,00		439 792,00
3555	Terrains aménagés	0,00	439 791,72		-439 791,72
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		439 792,00	439 791,72		0,28
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		439 792,00	439 791,72		0,28
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		505 815,00	439 791,72	0,00	66 023,28

Pour information		
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		40 326,10

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

LIBELLE :

(1)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
	DEPENSES	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération;
(2) Rayer la mention inutile;
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice;
(5) Indiquer le signe algébrique.

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_5_2017-DE
Regu le 04/05/2017

###

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		AI

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Service généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	--	---	--	----------------------------------	--------------	---------------------------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements communaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip non communaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00					
Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution reporté de N-1	0,00					
Total dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5712 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale
(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV
A1

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	2 692,76	2 692,76
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	450 408,41	450 408,41
0,00	0,00	0,00	0,00	453 101,17	453 101,17
0,00	0,00	0,00	0,00	439 791,72	439 791,72
0,00	0,00	0,00	0,00	-13 309,45	-13 309,45

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	450 408,41	450 408,41
0,00	0,00	0,00	0,00	450 408,41	450 408,41
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		AI

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Service généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	--	---	--	----------------------------------	--------------	---------------------------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'Ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre secti	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
	Total recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'Ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre secti	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'Ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre secti	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
	Total recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<i>Recettes d'Ordre</i>													
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre secti</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur section fo</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	<i>Excédent de fonctionnement reporté de N-1</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		AI

5	6	7	8	9	TOTAL
Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	453 101,17	453 101,17
0,00	0,00	0,00	0,00	2 692,76	2 692,76
0,00	0,00	0,00	0,00	2 692,76	2 692,76
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	450 408,41	450 408,41
0,00	0,00	0,00	0,00	450 408,41	450 408,41
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	439 791,72	439 791,72
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	439 791,72	439 791,72
0,00	0,00	0,00	0,00	439 791,72	439 791,72
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	450 408,41	450 408,41
0,00	0,00	0,00	0,00	10 616,69	10 616,69
0,00	0,00	0,00	0,00	3 616,69	3 616,69
0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	439 791,72	439 791,72
0,00	0,00	0,00	0,00	439 791,72	439 791,72
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	450 408,41	450 408,41
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	450 408,41	450 408,41
0,00	0,00	0,00	0,00	450 408,41	450 408,41
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (I) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(2)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopéra ^t décentralisée, act ^e européen.	TOTAL
DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

	IV
	A 1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	Sous fonction 02					Sous fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Depenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a.1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	Sous fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A I.I

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubriques). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A.1.1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Libellé	Sous fonction 21				Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'actif et au passif.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1.1

FONCTION 3 - Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A.I.I
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entrées du patrimoine culturel	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01- Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A.1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(2)	Libellé	Sous fonction 41						Sous fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a) et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) -		A 1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Acq ^o pour l'enfance et l'adolescence	523 Acq ^o pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 6 - Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a) et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'accolade 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
EMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 7 - Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'accolonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A I.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	Sous fonction 81											
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers					
	DEPENSES (2)												
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)												
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)												
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV
A 1.1

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION- DETAIL FONCTIONNEMENT
FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82				Sous fonction 83				833 Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). L

IV - ANNEXES										
ELEMENTS DU BILAN										
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT										
FONCTION 9 - Action économique										
(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL	
	DEPENSES (2)	450 408,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 408,41	0,00
	Dépenses de l'exercice	450 408,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 408,41	0,00
011	Charges à caractère général	3 616,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 616,69	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert en	439 791,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439 791,72	0,00
66	Charges financières	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	450 408,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 408,41	0,00
	Recettes de l'exercice	450 408,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 408,41	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert en	450 408,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 408,41	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les services à activités unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à l'accolade 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat ^o décentralisée, act ^o européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 12

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	Sous fonction 02										Sous fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Fêtes et cérémonies	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres aff° de coopératif décentralisée				
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A 1.2

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A 1.2

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21				Sous fonction 25			
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A I.2

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32				
		311 Expression musicale, lyrique et choré	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culture		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV

A 1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Actif pour l'enfance et l'adolescence	523 Actif pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81								
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FUNCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a eu un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publiques	TOTAL
	DEPENSES (2)	453 101,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	453 101,17
	Dépenses de l'exercice	453 101,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	453 101,17
040	Opérations d'ordre de transfert en	450 408,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 408,41
16	Emprunts et dettes assimilées	2 692,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 692,76
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	439 791,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439 791,72
	Recettes de l'exercice	439 791,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439 791,72
040	Opérations d'ordre de transfert en	439 791,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439 791,72
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-13 309,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 309,45

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Si il y a en un budget supplémentaire ou des décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montants des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remlts (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)															
...															
...															
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)															
1641 Emprunts en euros															
G01A8T022PR	Crédit Agricole	09/08/2005	11/2006	30/11/2007	50 000,00	Proportionnel		Euribor 1 an		Euros	A	C	O	A-1	
19885	Crédit Agricole	21/01/2014		30/04/2014	455 761,96	F				Euros	T	C	O	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)															
...															
...															
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)															
...															
...															
165 Dépôts et cautionnements recus (Total)															
...															
...															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
1671 Avances consolidées du Trésor (total)															
...															

1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)																				
...																				
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)																				
...																				
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)																				
...																				
1678 Autres emprunts et dettes (total)																				
...																				
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)																				
1681 Autres emprunts (total)																				
...																				
1682 Bons à moyen terme négociables (total)																				
...																				
1687 Autres dettes (total)																				
...																				
Total général																			505 761,96	

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en année)	Taux d'intérêt			Annuité l'exercice						
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)				
												Emprunts et dettes au 01/01/N			
163 Emprunts obligataires (Total)															
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)															
1641 Emprunts en euros (Total)															
N° G01A&T022PR	N			27 451,35		Proportionnel								105,50	
N° 19885	N			455 761,96										7 774,79	
1643 Emprunts en devises (Total)															
1644 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (9)															
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)															
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)															
1673 Dettes pour M.E. T.P et PPP (Total)															
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)															
1678 Autres emprunts et dettes (Total)															
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)															
1681 Autres emprunts (Total)															
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)															
1687 Autres dettes (Total)															
Total général		0,00		483 213,31								2 692,76	7 880,29		0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point

- (13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors AI)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
...														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
...														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange(C)														
...														
...														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
...														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
...														
...														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
...														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelle

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart i

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structure contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2,00					
	% de l'encours						
	Montant en euros	483 213,31					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3. Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV
A2.5

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV - ANNEXES

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture				Primes éventuelle			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
...												
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
...												
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00
...												
...												
Total		0,00					0,00				0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (esp. floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture					Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
	Taux payé		Taux reçu (7)		Niveau de taux	Charges c/668	Produits C/768	Avant opération de couverture	
Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux				Après opération de couverture	
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
...									
Taux variable (total)						0,00	0,00		
...									
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
...									
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	
IV	A2.6
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice	ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)		
Remboursement anticipé avec refinancement de dette															
Totales des dépenses au c/166															
Refinancement de dette (3)															
...															
...															
...															
Totales des recettes au c/166															
Refinancement de dette (4)															
...															
...															
...															

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renegotiation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)	Capital restant dû au 01/01/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)				
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux actuar. (5)				Taux actuar. (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital
Total											0,00		0,00		0,00		0,00		

(1) Inscrite les emprunts renégociés à la date de vote du budget pour l'exercice N.
 (2) Taux à la date de renegotiation.
 (3) Indiquer : F : fixe; V : variable simple; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).
 (5) Nominal à la date de renegotiation.
 (6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer C pour amortissement constant; P pour amortissement progressif; F pour in fine; X pour autres.
 - Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle; T : trimestrielle; M : mensuelle; B : bimestrielle; S : semestrielle; X : autres.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>					
<u>Après des organismes de droit public</u>					
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES**(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
...			

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		95 000,00	2 692,76
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		95 000,00	2 692,76
1641	Emprunts en Euros	95 000,00	2 692,76
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 692,76	0,00	0,00	2 692,76

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

IV

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	0,00	III 0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (2)	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponible	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	2 692,76
Ressources propres disponibles IV	0,00
Solde V = IV - II(3)	-2 692,76

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.I

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_5_2017-DE

Regu le 04/05/2017

70	Produits des services, du domaine et rentes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

- (1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)		
45... 1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.1.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

..... (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_5_2017-DE

Regu le 04/05/2017

70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
<i>Total des recettes d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

..... (1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)		
45...1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A 7.3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
Dotations et participations reçues		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits services, domaine et ventes div.	
75	Autres produits de gestion courante	

76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.3.2
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		
Acquisitions d'immobilisations		
Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)		
Autres dépenses éventuelles		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
020	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A 7.3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		
Dotations et subventions reçues		
Autres recettes éventuelles		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_5_2017-DE

Regu le 04/05/2017

021	Virement de la sect° de fonctionnement (3)	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A9

DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

N° opération :		Intitulé de l'opération :			Date de la délibération : .../.../...	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		OP. à annuler
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES

A10.1

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES

A10.2

A10.1- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES

A10.2

A10.2- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	
Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES

A10.4

A10.3- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES

A10.5

A10.5- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (1)	Libellé (1)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
...			
012	Charges de personnel et frais assimilés		
...			
72	Travaux en régie		
...			
TOTAL GENERAL		0,00 I	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
...		
21	Immobilisations corporelles	
...		
23	Immobilisations en cours	
...		
...		
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recettes 072 (1)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72/recettes réelles de fonctionnement	%

**ELEMENTS DU BILAN
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE
LA SUBVENTION GLOBALE**

A12

FONDS EUROPEENS ET RESERVES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

**I - AU TITRE DES MESURES GERES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES
RECETTES (fonds versées par l'Etat à la collectivité gestionnaire)**

Objet	Article (1)	Montant
TOTAL		

**DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)
en cas de recouvrement des sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives**

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire **)	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire				

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (2)

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire **)	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant

II - AU TITRE DE L ASSISTANCE TECHNIQUE *
RECETTES**

Article (1)	Montant
Total	

DEPENSES D'ASSISTANCE TECHNIQUE JUSTIFIEES PAR L'ORGANISME INTERMEDIAIRE (2)

Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant
TOTAL				

(1) Adétailler conformément aux plans de comptes

(2) Les informations sont extraites de PRESAGE

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération

(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage

(**) Hors dépenses d'assistance technique

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COLLECTIVITE

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Designation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
								Taux ... (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux... (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Totaux généraux																	
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
...																	
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
...																	
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'Etat																	
...																	
Totaux pour les autres emprunts																	
...																	

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser ;

(2) Annuelle, trimestrielle ou mensuelle ;

(3) Indiquer fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables ;

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année ;

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O) ;

(8) Annuité due au titre de contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L.2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C-D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités.....						
...							
	8018 Autres engagements						
	Au profit d'organismes publics.....						
...							
	Au profit d'organismes privés..... (1)						
...							
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							
TOTAL							

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS**

B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

(article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé Associations : Entreprises: Personnes physiques: Autres:		
Personnes de droit public Etat: Régions: Départements: Communes: Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...): Autres:		
TOTAL GENERAL		

V – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total recettes	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
Total Recettes		Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :			

IV - ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENT TITULAIRES	AGENT NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)				0			0
Directeur général des services				0			0
Directeur général adjoint des services				0			0
Directeur général des services techniques				0			0
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53				0			0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)				0			0
				0			0
				0			0
				0			0
TECHNIQUE (c)				0			0
				0			0
				0			0
				0			0
SOCIALE (d)				0			0
				0			0
				0			0
				0			0
MEDICO-SOCIALE (e)				0			0
				0			0
				0			0
MEDICO-TECHNIQUE (f)				0			0
				0			0
				0			0
SPORTIVE (g)				0			0
				0			0
				0			0
CULTURELLE (h)				0			0
				0			0
				0			0
ANIMATION (i)				0			0
				0			0
				0			0
				0			0

POLICE MUNICIPALE (j)					0	0
					0	0
					0	0
					0	0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)					0	0
					0	0
					0	0
					0	0
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)					0	0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	CI.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1^{ème} alinéa ; accroissement temporaire d'activité.

3-b° : article 3, 2^{ème} alinéa ; accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement

en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 ; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposés à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle € ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres.</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A	C3.4

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS		.../.../...	.../.../...		
CE					
Régies personnalisées					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière		.../.../...	.../.../...		
Lotissement					
Service social et médico-social					

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...		.../.../...	.../.../...	

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	546 142,00	453 101,17	0,00	93 040,83
RECETTES	546 142,00	480 117,82	0,00	66 023,28
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	451 142,00	450 408,41	0,00	733,59
RECETTES	451 142,00	450 408,41	0,00	733,59

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique ;

(2) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	546 142,00	453 101,17	0,00	93 040,83
RECETTES	546 142,00	480 117,82	0,00	66 023,28
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	451 142,00	450 408,41	0,00	733,59
RECETTES	451 142,00	450 408,41	0,00	733,59
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	997 284,00	903 509,58	0,00	93 774,42
TOTAL GENERAL DES RECETTES	997 284,00	930 526,23	0,00	66 756,87

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES
(cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit ;

(2) Y compris les rattachements

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

C3.6

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE REGROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M.14)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU REGROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

D1

D2

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision du conseil municipal. (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation%	%	%	%
TFPB%	%	%	%
TFPNB%	%	%	%
CFE%	%	%	%
TOTAL%		%

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice ... 75
 Nombre de membres présents ... 57
 Nombre de suffrages exprimés ... 72

VOTES :

Pour 69

Contre 1

Abstentions 2

Date de convocation du 14/05/17

Présenté par ... de Président
AS. Rueil de Gisors le 14/05/17

Le ... Président

Délibéré par Conseil Communal (2), réuni en session ordinaire

AS. Rueil de Gisors le 14/05/17

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

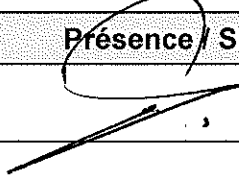
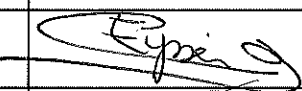
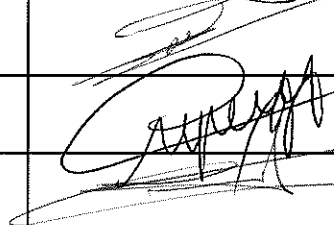
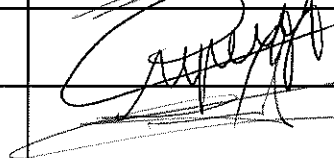
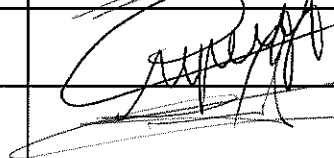
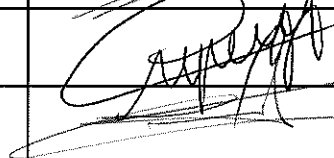
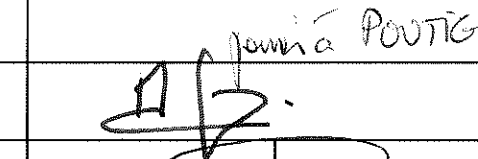
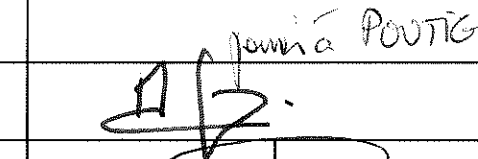
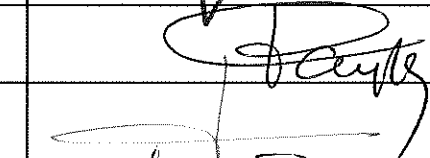
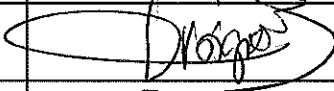
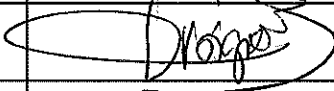
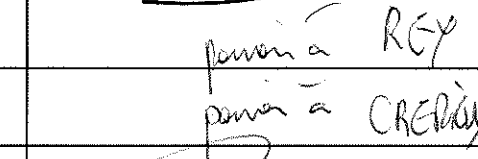
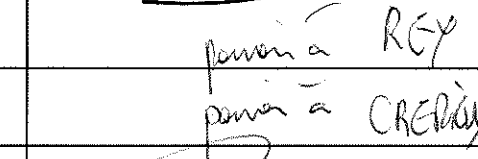



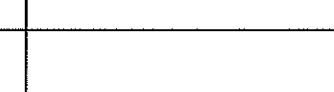

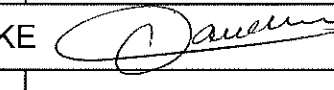






--	--

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... , et de la publication le ...

A ... , le ...

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant :



Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
AIGUEZE	Monsieur	Alain	CHENIVESSE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean Christian	REY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Catherine	EYSSERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean-Yves	CHAPELET	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Emmanuelle	CRÉPIEUX	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Maxime	COUSTON	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	COURBEY-TASTEVIN	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Michel	CEGIELSKI	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Monique	GRAZIANO-BAYLE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Vincent	POUTIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Laurence	VOIGNIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Rémy	SALGUES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Karine	GARDY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Denis	RIEU	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	PAGES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Stéphane	PEREZ	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Serge	ROUQUAIROL	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Claudine	PRAT	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Christian	ROUX	
CARSAN	Madame	Brigitte	VANDEMEULEBROUCKE	
CAVILLARGUES	Monsieur	Laurent	NADAL	
CHUSCLAN	Monsieur	Louis	CHINIEU	
CODOLET	Monsieur	Sébastien	BAYART	
CONNAUX	Monsieur	Jean-Claude	TICHADOU	
CORNILLON	Monsieur	Gérard	CASTOR	


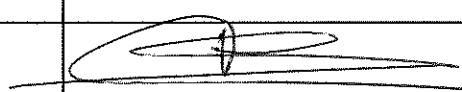
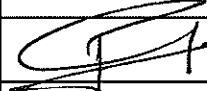
AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_5_2017-DE
Regu le 04/05/2017

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
GAUJAC	Madame	Maria	SEUBE	
GOUDARGUES	Monsieur	Fred	MAHLER	
ISSIRAC	Monsieur	José	RIEU	
LA ROQUE SUR CEZE	Monsieur	Edmond	JOUVENEL	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Patrice	PRAT	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Catherine	LAVIOS	Pr S. Vade
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Aziza	GRINE	pour N. PASOUANS
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Bernard	PASQUALE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Yves	CAZORLA	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Serge	VERDIER	S. Vade
LAVAL SAINT ROMAN	Madame	Muriel	ROY-CROS	
LE GARN	Madame	Geneviève	CASTELLANE	
LE PIN	Monsieur	Patrick	PALISSE	
LIRAC	Monsieur	Stéphane	CARDENES	
MONTCLUS	Monsieur	Benoit	TRICHOT	pour A. CHAPEL
ORSAN	Monsieur	Bernard	DUCROS	pour A. BAYAT
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Roger	CASTILLON	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Claire	LAPEYRONIE	p. r.
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Daniel	MOUCHETANT	pour N. ROUSSELOT
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Catherine	CHANTRY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Jean-Marie	DAVER	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Josiane	PAUTY	pour A. SCHRIVE
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Vincent	ROUSSELOT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Ghislaine	DE VERDUZAN	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Luc	SCHRIVE	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_5_2017-DE
Regu le 04/05/2017

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Gilbert	BAUMET	
SABRAN	Madame	Sylvie	NICOLLE	PO M. PISSAS
SAINT ALEXANDRE	Monsieur	Jacques	BERTOLINI	
SAINT ANDRÉ DE ROQUEPERTUIS	Monsieur	Michel	COULLOMB	
SAINT ANDRÉ D'OLERARGUES	Monsieur	Lionel	CHEVALIER	
SAINT CHISTOL DE RODIERES	Monsieur	Jacques	CABIAC	
SAINT-ETIENNE DES-SORTS	Monsieur	Didier	BONNEAUD	
SAINT-GENIES DE-COMOLAS	Monsieur	Olivier	JOUVE	
SAINT GERVAIS	Monsieur	Didier	DELPI	
SAINT JULIEN DE PEYROLAS	Monsieur	René	FABREGUE	
SAINT-LAURENT DES ARBRES	Monsieur	Philippe	GAMARD	
SAINT-LAURENT DES ARBRES	Madame	Martine	CŒUR	R. Cœur
SAINT LAURENT DE CARNOLS	Monsieur	Guy	AUBANEL	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	Monsieur	Dominique	ASTORI	
SAINT MICHEL D'EUZET	Monsieur	Elian	PETITJEAN	
SAINT-NAZAIRE	Monsieur	Gérald	MISSOUR	
SAINT PAULET DE CAISSON	Monsieur	Christophe	SERRE	
SAINT PAUL LES FONTS	Monsieur	Marc	ANGELI	
SAINT PONS LA CALM	Monsieur	Pierre	BAUME	
SAINT-VICTOR LA-COSTE	Monsieur	Robert	PIZARD-DESCHAMPS	
SALAZAC	Monsieur	Jean-Claude	SUAU	
TAVEL	Monsieur	Bernard	JULIER	poner CASIMIR
TRESQUES	Monsieur	Alexandre	PISSAS	
VENEJAN	Monsieur	Bruno	TUFFERY	
VERFEUIL	Madame	Joëlle	CHAMPETIER	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_5_2017-DE
Regu le 04/05/2017



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°19-5/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 57

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL**, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Philippe GAMARD à **Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Compte administratif 2016 du Budget annexe ZA Sarcin.

Après les votes successifs du budget primitif 2016 et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente les résultats qui annexés,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (1 opposition, 2 abstentions) ;

- de constater, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- de voter et arrêter les résultats définitifs du budget principal tels que résumés ci-après :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	546 142,00	451 142,00	997 284,00
	Titres de recettes émis	439 791,92	450 408,41	890 200,33
	Restes à réaliser			
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	546 142,00	451 142,00	997 284,00
	Mandats émis	453 101,17	450 408,41	903 509,58
	Restes à réaliser			
RESULTAT DE L'EXERCICE	<i>Solde d'exécution (sur les mandats et titres émis)</i>			
	Excédent		0,00	
	Déficit	13 309,25		13 309,25
	<i>Solde des restes à réaliser</i>			
	Excédent			
	Déficit			
RESULTAT TOTAL (Solde d'exécution + Solde Restes à réaliser)	Excédent		0,00	
	Déficit	13 309,25		13 309,25
RESULTAT EXERCICE N-1	Excédent	40 326,10	0,00	
	Déficit			
RESULTAT CUMULE	Excédent	27 016,85	0,00	27 016,85
	Déficit			

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL19_5_2017-DE
Regu le 04/05/2017

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 04/05/17



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°20-1/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 57

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL**, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Philippe GAMARD à **Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Affectation du résultat 2016 du Budget principal.

Considérant le compte administratif 2016,

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil communautaire décide, à la majorité (1 opposition, 2 abstentions) ;

- d'affecter le résultat comme suit :

	RESULTAT CA N-1	VIREMENT A LA SF 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE N	RESTES A REALISER N	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	-690 848,40 €		2 327 520,33 €	Dépenses	-2 671 400,35 €	-1 034 728,42 €
				2 940 116,83 €		
FONCT	1 716 354,09 €	-1 335 400,13 €	1 125 492,18 €	Recettes		1 506 446,14 €
				268 716,48 €		
				Dépenses	0,00 €	
				0,00 €		
				Recettes		

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12	1 506 446,14 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		1 034 728,42 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		471 717,72 €
Total affecté au c/ 1068 :		1 034 728,42 €

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 04/05/17



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°20-2/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 57

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL**, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Philippe GAMARD à **Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Affectation du résultat 2016 du **Budget Aire d'Accueil des Gens du Voyage**.

Considérant le compte administratif 2016,

Constatant qu'il présente les résultats suivants

- 002 Résultat de fonctionnement : **57,48 €**
- **001 Résultat d'investissement** : 952 584,32 €

Le conseil communautaire décide, à la majorité (1 opposition, 2 abstentions) ;

- De reprendre ces résultats aux comptes 001 et 002.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 04/05/17



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°20-3/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 57

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL**, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Philippe GAMARD à **Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Affectation du résultat 2016 du Budget annexe ZA Bernon.

Considérant le compte administratif 2016,

Constatant qu'il présente les résultats suivants

- 002 Résultat de fonctionnement : 17 202,96 €
- 001 Résultat d'investissement : - 1 450 916,71 €

Le conseil communautaire décide, à la majorité (1 opposition, 2 abstentions) ;

- d'affecter l'excédent de fonctionnement de 17 202,96 € à la couverture d'une partie du déficit d'investissement.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 04/05/17



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°20-4/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 57

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL**, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Philippe GAMARD à **Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.



Objet : Affectation du résultat 2016 du Budget annexe ZA Lespérant (René Dumont).

Considérant le compte administratif 2016,

Constatant qu'il présente les résultats suivants

- 002 Résultat de fonctionnement : -53 750,14 €
- 001 Résultat d'investissement : - 977 218,77 €

Le conseil communautaire décide, à la majorité (1 opposition, 2 abstentions) ;

- De reprendre ces résultats aux comptes 001 et 002.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 04/05/17



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°20-5/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 57

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL**, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Philippe GAMARD à **Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.



Objet : Affectation du résultat 2016 du Budget annexe ZA Sarcin.

Considérant le compte administratif 2016,

Constatant qu'il présente les résultats suivants

- 002 Résultat de fonctionnement : 0 €
- 001 Résultat d'investissement : 27 016,85 €

Le conseil communautaire décide, à la majorité (1 opposition, 2 abstentions) ;

- De reprendre ces résultats aux comptes 001 et 002.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 04/05/17

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE

Regu le 16/05/2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET PRINCIPAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN

Numéro SIRET : 200 034 692 00018

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BAGNOLS SUR CEZE

M14

Budget Primitif

voté par nature

Année 2017

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

(3) ~~Cet état est obligatoirement produit par les communes~~ et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L 5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics,

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	BUDGET ...
------------	---------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	73159
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	720,98316	347
2	Produit des impositions directes/population	386,6524693	328
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	747,1139983	420
4	Dépenses d'équipement brut/population	67,24265381	101
5	Encours de dette/population	159,2826761	396
6	DGF/population	66,3360625	142
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	29,71 %	32,90 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	103,74 %	89,60 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	9 %	24,10 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	21,32 %	94,40 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
- avec Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :-

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont budgétaires.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent,

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n°..... du

(5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****VUE D'ENSEMBLE****A1****FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	55 973 113,00	55 501 396,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	471 717,00 (si excédent)
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		55 973 113,00	55 973 113,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 801 165,00	7 835 893,42
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 940 116,83	268 716,48
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00 (si solde négatif)	1 636 671,93 (si solde positif)
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		9 741 281,83	9 741 281,83

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		65 714 394,83	65 714 394,83
----------------------------	--	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	7 411 012,00	0,00	11 575 181,00	11 575 181,00	11 575 181,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 215 480,00	0,00	15 671 570,00	15 671 570,00	15 671 570,00
014	Atténuation de produits	25 606 314,00	0,00	25 825 516,00	25 825 516,00	25 825 516,00
65	Autres charges de gestion courante	6 083 384,00	0,00	1 295 846,00	1 295 846,00	1 295 846,00
Total des dépenses de gestion courante		52 316 190,00	0,00	54 368 113,00	54 368 113,00	54 368 113,00
66	Charges financières	200 000,00	0,00	290 000,00	290 000,00	290 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,31	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		52 621 190,31	0,00	54 658 113,00	54 658 113,00	54 658 113,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	345 000,00		345 000,00	345 000,00	345 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	640 000,00		970 000,00	970 000,00	970 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		985 000,00		1 315 000,00	1 315 000,00	1 315 000,00
TOTAL		53 606 190,31	0,00	55 973 113,00	55 973 113,00	55 973 113,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

55 973 113,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuation de charges	336 967,04	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 585 240,00	0,00	3 706 109,00	3 706 109,00	3 706 109,00
73	Impôts et taxes	37 725 655,00	0,00	39 046 886,00	39 046 886,00	39 046 886,00
74	Dotations et participations	12 619 563,00	0,00	12 299 401,00	12 299 401,00	12 299 401,00
75	Autres produits de gestion courante	78 028,00	0,00	44 000,00	44 000,00	44 000,00
Total des recettes de gestion courante		53 345 453,04	0,00	55 446 396,00	55 446 396,00	55 446 396,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		53 350 453,04	0,00	55 501 396,00	55 501 396,00	55 501 396,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		53 350 453,04	0,00	55 501 396,00	55 501 396,00	55 501 396,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

471 717,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

55 973 113,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 315 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	--------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	51 840,00	120 474,82	658 400,00	658 400,00	778 874,82
204	Subventions d'équipement versées	1 071 780,00	2 554 466,52	837 410,00	837 410,00	3 391 876,52
21	Immobilisations corporelles	913 800,00	156 266,58	3 152 155,00	3 152 155,00	3 308 421,58
23	Immobilisations en cours	2 195 000,00	108 908,91	717 500,00	717 500,00	826 408,91
Total des dépenses d'équipement		4 232 420,00	2 940 116,83	5 365 465,00	5 365 465,00	8 305 581,83
16	Emprunts et dettes assimilées	345 000,00	0,00	1 430 000,00	1 430 000,00	1 430 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	5 700,00	5 700,00	5 700,00
020	Dépenses imprévues	95 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		440 000,00	0,00	1 435 700,00	1 435 700,00	1 435 700,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 672 420,00	2 940 116,83	6 801 165,00	6 801 165,00	9 741 281,83
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 672 420,00	2 940 116,83	6 801 165,00	6 801 165,00	9 741 281,83
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						9 741 281,83

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 204 930,00	130 190,78	1 019 480,00	1 019 480,00	1 149 670,78
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 000 000,00	0,00	3 894 475,00	3 894 475,00	3 894 475,00
Total des recettes d'équipement		3 204 930,00	130 190,78	4 913 955,00	4 913 955,00	5 044 145,78
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	482 490,00	138 525,70	572 210,00	572 210,00	710 735,70
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 335 400,13	0,00	1 034 728,42	1 034 728,42	1 034 728,42
Total des recettes financières		1 817 890,13	138 525,70	1 606 938,42	1 606 938,42	1 745 464,12
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		5 022 820,13	268 716,48	6 520 893,42	6 520 893,42	6 789 609,90

021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	345 000,00		345 000,00	345 000,00	345 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	640 000,00		970 000,00	970 000,00	970 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		985 000,00		1 315 000,00	1 315 000,00	1 315 000,00

TOTAL		6 007 820,13	268 716,48	7 835 893,42	7 835 893,42	8 104 609,90
--------------	--	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						1 636 671,93
--	--	--	--	--	--	---------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						9 741 281,83
---	--	--	--	--	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 315 000,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il créé.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	11 575 181,00		11 575 181,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	15 671 570,00		15 671 570,00
014	Atténuation de produits	25 825 516,00		25 825 516,00
65	Autres charges de gestion courante	1 295 846,00		1 295 846,00
66	Charges financières	290 000,00	0,00	290 000,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	970 000,00	970 000,00
023	Virement à la section d'investissement		345 000,00	345 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		54 658 113,00	1 315 000,00	55 973 113,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=		
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	55 973 113,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 430 000,00	0,00	1 430 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	778 874,82	0,00	778 874,82
204	Subventions d'équipement versées	3 391 876,52	0,00	3 391 876,52
21	Immobilisations corporelles (6)	3 308 421,58	0,00	3 308 421,58
23	Immobilisations en cours (6)	826 408,91	0,00	826 408,91
26	Participations et créances rattachées à des participations	5 700,00	0,00	5 700,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		9 741 281,83	0,00	9 741 281,83

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 741 281,83

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
(2) Voir liste des opérations d'ordre ;
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	350 000,00		350 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 706 109,00		3 706 109,00
73	Impôts et taxes	39 046 886,00		39 046 886,00
74	Dotations et participations	12 299 401,00		12 299 401,00
75	Autres produits de gestion courante	44 000,00		44 000,00
77	Produits exceptionnels	55 000,00	0,00	55 000,00
	Recettes de fonctionnement – Total	55 501 396,00	0,00	55 501 396,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 471 717,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 55 973 113,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	710 735,70	0,00	710 735,70
13	Subventions d'investissement	1 149 670,78	0,00	1 149 670,78
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 894 475,00	0,00	3 894 475,00
28	Amortissements des Immo.		970 000,00	970 000,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		345 000,00	345 000,00
	Recettes d'investissement – Total	5 754 881,48	1 315 000,00	7 069 881,48

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 1 636 671,93

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 1 034 728,42

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES 9 741 281,83

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	7 411 012,00	11 575 181,00	11 575 181,00
60611	Eau et assainissement	21 110,00	38 000,00	38 000,00
60612	Energie - Electricité	167 570,00	193 000,00	193 000,00
60621	Combustibles	15 670,00	16 500,00	16 500,00
60622	Carburants	29 730,00	35 400,00	35 400,00
60623	Alimentation	521 290,00	635 212,00	635 212,00
60631	Fournitures d'entretien	52 380,00	60 000,00	60 000,00
60632	Fournitures de petit Equip.	141 897,00	154 800,00	154 800,00
60636	Vêtements de travail	8 500,00	12 100,00	12 100,00
6064	Fournitures administratives	38 810,00	40 000,00	40 000,00
6065	Livres,disques,K7(Bib., Méd.)	2 200,00	2 600,00	2 600,00
6068	Autres matières et fournitures	76 051,00	106 794,00	106 794,00
611	Contrat de presta. de services	3 766 117,00	7 471 107,00	7 471 107,00
6132	Locations immobilières	235 800,00	373 100,00	373 100,00
6135	Locations mobilières	233 540,00	231 100,00	231 100,00
614	Ch. locatives et de coPpté	8 380,00	0,00	0,00
61522	Bâtiments	93 650,00	50 000,00	50 000,00
61524	Bois et forêts	8 000,00	30 000,00	30 000,00
61551	Matériel roulant	1 300,00	18 000,00	18 000,00
61558	entretien réparat°autr fournit	28 870,00	86 780,00	86 780,00
6156	Maintenance	212 809,00	108 520,00	108 520,00
616	Primes d'assurances	48 067,00	0,00	0,00
6161	assurance Multirisques	0,00	78 000,00	78 000,00
617	Etudes et recherches	308 250,00	135 000,00	135 000,00
6182	Documentation Gén. et Tech.	8 860,00	15 000,00	15 000,00
6184	Vers. à des Org. de formation	45 180,00	70 000,00	70 000,00
6185	Frais de colloques & séminaires	5 650,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	311 702,00	430 000,00	430 000,00
6225	Ind. au comptable et aux Rég.	2 320,00	4 000,00	4 000,00
6226	Honoraires	55 980,00	114 500,00	114 500,00
6228	Divers	11 660,00	13 000,00	13 000,00
6231	Annonces et insertions	44 500,00	20 000,00	20 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	170 700,00	18 830,00	18 830,00
6236	Catalogues et imprimés	163 998,00	219 000,00	219 000,00
6238	Divers	50 740,00	68 248,00	68 248,00
6241	Transports de biens	1 461,00	20 000,00	20 000,00
6247	Transports collectifs	131 290,00	101 880,00	101 880,00
6251	Voyages et déplacements	34 780,00	35 000,00	35 000,00
6256	Missions	6 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	4 770,00	6 900,00	6 900,00
6261	Frais d'affranchissement	25 210,00	29 200,00	29 200,00
6262	Frais de télécommunications	101 320,00	119 200,00	119 200,00
6281	Concours divers (cotisations)	117 620,00	180 600,00	180 600,00
6282	Fr. Gard.(Eg.,For.&bois Com.	4 250,00	200,00	200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 300,00	19 500,00	19 500,00
62875	Aux communes membres GFP	86 000,00	169 730,00	169 730,00
6288	Autres serv.extérieurs	1 330,00	19 980,00	19 980,00
63512	Taxes foncières	4 400,00	21 100,00	21 100,00
6358	Autres droits	0,00	3 300,00	3 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 215 480,00	15 671 570,00	15 671 570,00
6217	Personnel affec comm memb gfp	235 882,00	280 000,00	280 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	86 750,00	86 750,00
6332	Cotisations Vers. au F.N.A.L.	36 426,00	45 100,00	45 100,00
6336	Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	127 121,00	147 910,00	147 910,00
6338	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.sur Rém.	65 406,00	27 050,00	27 050,00
64111	Rémunération principale	4 858 134,00	6 403 270,00	6 403 270,00
64112	NBI, SFT & indem de Residence	214 277,00	221 490,00	221 490,00
64118	Autres indemnités	1 121 052,00	664 100,00	664 100,00
64131	Rémunération	2 321 714,00	2 685 050,00	2 685 050,00
64138	Autres indemnités	425 067,00	268 810,00	268 810,00
64162	emplois d'avenir	183 543,00	219 170,00	219 170,00

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE

Regu le 16/05/2017

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	60 000,00	60 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	111 709,00	140 570,00	140 570,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 481 648,00	1 769 730,00	1 769 730,00
6453	Cot. aux caisses de Ret.	1 653 716,00	2 155 010,00	2 155 010,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	183 060,00	196 850,00	196 850,00
6455	Cot. pour assurance du Pers.	131 295,00	170 000,00	170 000,00
6456	Vers.au F.N.C.du Supp.familial	3 616,00	15 090,00	15 090,00
6458	Cot. aux autres Org. Soc.	60 032,00	0,00	0,00
6474	Vers. aux autres oeuvres Soc.	0,00	110 000,00	110 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	964,00	5 000,00	5 000,00
6488	Autres charges	818,00	620,00	620,00
014	Atténuations de produits	25 606 314,00	25 825 516,00	25 825 516,00
739113	Revers conventionnel fiscalité	15 438 684,00	3 122 371,00	3 122 371,00
7391178	Autr restit degrev contrib dir	0,00	1 500,00	1 500,00
73921	Attributions de compensation	1 615 320,00	0,00	0,00
739211	attributions de compensations	0,00	13 600 000,00	13 600 000,00
739212	dotation de solidarité commun	0,00	370 000,00	370 000,00
73922	Dot. solidarité communautaire	89 263,00	0,00	0,00
73923	Reversements sur FNGIR	8 453 047,00	8 731 645,00	8 731 645,00
73925	Fds de péréq rec fis Com,inter	10 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 083 384,00	1 295 846,00	1 295 846,00
651	Red.Conc.Brev.Lie.Proc.Log Dr.	0,00	1 000,00	1 000,00
6531	Indemnités	419 540,00	324 000,00	324 000,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	16 200,00	16 200,00
6534	Cot. de S.S - part patronale	0,00	82 800,00	82 800,00
6535	Formation	0,00	2 000,00	2 000,00
6554	Cont. aux Org. de regroupement	5 060 824,00	232 020,00	232 020,00
65548	Autres contributions	0,00	25 000,00	25 000,00
657364	A caract indust et commercial	0,00	124 500,00	124 500,00
6574	Sub.Fonct.Ass.Aut.Pers. Dr.pri	603 020,00	488 326,00	488 326,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		52 316 190,00	54 368 113,00	54 368 113,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	200 000,00	290 000,00	290 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	200 000,00	290 000,00	290 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 000,31	0,00	0,00
673	Tit. annulés (sur Ex. Ant.)	5 000,31	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	100 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		52 621 190,31	54 658 113,00	54 658 113,00
023	Virement à la section d'investissement	345 000,00	345 000,00	345 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	640 000,00	970 000,00	970 000,00
6811	Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	640 000,00	970 000,00	970 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		985 000,00	1 315 000,00	1 315 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		985 000,00	1 315 000,00	1 315 000,00

Chap/out (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		53 606 190,31	55 973 113,00	55 973 113,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (11)				0,00
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				55 973 113,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	336 967,04	350 000,00	350 000,00
6419	Remb. sur Réim. du Pers.	336 967,04	350 000,00	350 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 585 240,00	3 706 109,00	3 706 109,00
7018	Autr ventes de prod finis	0,00	248 164,00	248 164,00
70611	Red. d'Enl. des Ord. ménagères	0,00	17 931,00	17 931,00
70612	Red. Spé. d'Enl. des ordures	0,00	47 158,00	47 158,00
70632	A caractère de loisirs	556 800,00	560 000,00	560 000,00
7066	Red.Dr.des Serv à Caract.Soc.	1 400 730,00	1 380 000,00	1 380 000,00
70688	Autres prestations de service	0,00	102 000,00	102 000,00
7078	Autres marchandises	421 250,00	738 514,00	738 514,00
70845	Aux communes membres du GFP	0,00	322 442,00	322 442,00
70875	Par les communes membres GFP	206 460,00	0,00	0,00
70878	par d'autres redevables	0,00	289 900,00	289 900,00
73	Impôts et taxes	37 725 655,00	39 046 886,00	39 046 886,00
73111	Taxes foncières & d'habitation	22 777 430,00	23 304 410,00	23 304 410,00
73112	Cotis. sur la VA des Entrepri.	2 836 999,00	3 355 463,00	3 355 463,00
73113	Taxe sur Surfaces Commerciales	489 541,00	469 775,00	469 775,00
73114	Imp Forfait. sur Ent de Réseau	890 030,00	907 460,00	907 460,00
7318	Autres impôts locaux ou assim	3 811,00	253 811,00	253 811,00
7325	Fds de péréq rec fis Com,inter	356 290,00	537 033,00	537 033,00
7328	Autres Reversements de Fiscal.	146 794,00	0,00	0,00
7331	Tx. d'Enl. des Ord. ménagères	10 098 760,00	10 098 934,00	10 098 934,00
7362	Taxes de séjour	126 000,00	120 000,00	120 000,00
74	Dotations et participations	12 619 563,00	12 299 401,00	12 299 401,00
7411	Dotation forfaitaire	109 469,00	0,00	0,00
74124	Dotation d'intercommunalité	1 785 750,00	876 240,00	876 240,00
74126	Dot.compensat°grpmts communes	3 933 530,00	3 976 840,00	3 976 840,00
746	Dot. Gén. de décentralisation	35 000,00	20 000,00	20 000,00
74711	Emplois jeunes	45 000,00	20 000,00	20 000,00
74718	Autres	0,00	88 000,00	88 000,00
7472	Régions	17 000,00	0,00	0,00
7473	Départements	21 000,00	78 600,00	78 600,00
7478	Autres organismes	4 006 017,00	4 751 966,00	4 751 966,00
748311	comp.pert de bas.imp à la tp	1 885 880,00	1 347 058,00	1 347 058,00
748314	Dot° unique des compensations	53 084,00	14 213,00	14 213,00
74832	Att.du Fds Dép.de la Tx. Prof.	0,00	87 392,00	87 392,00
74833	Etat-Comp.au Tit.de la CET	1 154,00	4 890,00	4 890,00
74835	Etat-Comp.Tit. Exon. Tx.d'Hab.	726 679,00	1 034 202,00	1 034 202,00
75	Autres produits de gestion courante	78 028,00	44 000,00	44 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	27 000,00	27 000,00
758	Prod. divers de Gest. courante	78 028,00	17 000,00	17 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		53 345 453,04	55 446 396,00	55 446 396,00
(a) = 70+73+74+75+013				
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 000,00	55 000,00	55 000,00
773	Mand. Ann.(Ex.Ant.)Att.Déch.4al	0,00	55 000,00	55 000,00
7788	Produits except divers	5 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES REELLES	53 350 453,04	55 501 396,00	55 501 396,00
----------------------------	---------------	---------------	---------------

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	53 350 453,04	55 501 396,00	55 501 396,00
--	---------------	---------------	---------------

			+
RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			471 717,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			55 973 113,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf. modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040* ;
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	51 840,00	658 400,00	658 400,00
2031	Frais d'études	51 840,00	507 000,00	507 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	151 400,00	151 400,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	1 071 780,00	837 410,00	837 410,00
2041412	Bâtiments et installations	1 069 780,00	742 410,00	742 410,00
2041581	Biens mobil., matériel & étude	2 000,00	0,00	0,00
2041582	Bâtiments et installations	0,00	95 000,00	95 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	913 800,00	3 152 155,00	3 152 155,00
2111	Terrains nus	0,00	150 000,00	150 000,00
2128	Autr agenc. et Aménag.terrains	0,00	65 000,00	65 000,00
2135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	612 200,00	2 531 080,00	2 531 080,00
2182	Matériel de transport	30 000,00	0,00	0,00
2183	Mat.de bureau et Mat.Inform.	25 800,00	35 600,00	35 600,00
2184	Mobilier	18 700,00	69 000,00	69 000,00
2188	Autres immo corporelles	227 100,00	301 475,00	301 475,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 195 000,00	717 500,00	717 500,00
2313	Constructions	2 195 000,00	622 000,00	622 000,00
2318	Autres Immo. corpor. en cours	0,00	95 500,00	95 500,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	1 876 600,00	0,00	0,00
9001	SCENE CAMPAGNE	1 200 000,00	0,00	0,00
903	MAISON MULTI LOISIRS VERTS	598 600,00	0,00	0,00
904	SENTIERS RANDONNEES	78 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	6 109 020,00	5 365 465,00	5 365 465,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	345 000,00	1 430 000,00	1 430 000,00
1641	Emprunts en Euros	345 000,00	1 430 000,00	1 430 000,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	5 700,00	5 700,00
266	Autres formes de participation	0,00	5 700,00	5 700,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	95 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	440 000,00	1 435 700,00	1 435 700,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			

Chap/ art(1)	L.L. M. (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		6 549 020,00	6 801 165,00	6 801 165,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		6 549 020,00	6 801 165,00	6 801 165,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (11)		2 940 116,83
		+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES		9 741 281,83

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042 ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations ») ;

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 .

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 204 930,00	1 019 480,00	1 019 480,00
1311	Etat et Etab. nationaux	0,00	210 000,00	210 000,00
1312	Régions	0,00	102 000,00	102 000,00
1313	Départements	0,00	166 900,00	166 900,00
1318	Autres	0,00	540 580,00	540 580,00
1321	Etat et Etab. nationaux	254 560,00	0,00	0,00
1322	Régions	404 560,00	0,00	0,00
1323	Départements	362 500,00	0,00	0,00
1328	Autres	183 310,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 000 000,00	3 894 475,00	3 894 475,00
1641	Emprunts en Euros	2 000 000,00	3 894 475,00	3 894 475,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 204 930,00	4 913 955,00	4 913 955,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 817 890,13	1 606 938,42	1 606 938,42
10222	F.C.T.V.A.	482 490,00	572 210,00	572 210,00
1068	Exc. de Fonct. capitalisés	1 335 400,13	1 034 728,42	1 034 728,42
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 817 890,13	1 606 938,42	1 606 938,42
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		5 022 820,13	6 520 893,42	6 520 893,42
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	345 000,00	345 000,00	345 000,00
040	Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	640 000,00	970 000,00	970 000,00
2804121	Biens mobil., matériel & étude	406,67	406,67	406,67
2804122	Bâtiments et installations	4 721,90	4 721,90	4 721,90
28041411	Biens mobil., matériel & étude	26 266,12	26 266,12	26 266,12
28041412	Bâtiments et installations	219 455,04	268 474,31	268 474,31
2805	Conc.Dr.Sim.Brev.Lic.Dr.	2 732,43	0,00	0,00
28051	Red concessions droits	0,00	2 490,22	2 490,22
28121	Plantations arbres et arbustes	235,72	235,72	235,72
28128	Autres Ag. et Am. de Terr.	10 339,63	9 595,36	9 595,36

Chapitre	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
(1)	(1)			
28135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	14 629,14	24 940,55	24 940,55
28145	Instal. Gén., agencements, Am.	149,04	149,04	149,04
28151	Réseaux de voirie	310,80	310,80	310,80
28152	Installations de voirie	11 956,23	11 023,94	11 023,94
281531	Réseaux d'adduction d'eau	559,74	559,74	559,74
281568	Aut mat. et outill. inc déf.civ	158,65	158,65	158,65
281571	Matériel roulant	657,80	657,80	657,80
281578	Aut mat et outill voirie	2 954,82	2 954,82	2 954,82
28158	Autr. inst mat outill technique	65 713,93	62 622,61	62 622,61
28171	Terrains	30,24	30,24	30,24
281758	Autres inst. mat outill techn	357,84	357,84	357,84
281784	Mobilier	9 627,15	9 627,15	9 627,15
28181	Instal.Gén.,Ag.&Amenag divers	8 408,12	9 049,25	9 049,25
28182	Matériel de transport	42 403,99	45 002,55	45 002,55
28183	Mat.de bureau et informatique	25 840,30	26 496,63	26 496,63
28184	Mobilier	75 026,74	76 567,36	76 567,36
28188	Autres immo corporelles	117 057,96	387 300,73	387 300,73
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		985 000,00	1 315 000,00	1 315 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		985 000,00	1 315 000,00	1 315 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 007 820,13	7 835 893,42	7 835 893,42

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)		268 716,48
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		1 636 671,93
		=
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES		9 741 281,83

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 .

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9001

(1)

LIBELLE : SCENE CAMPAGNE

POUR INFORMATION

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		545 193,57	a 109 523,70	0,00	b 0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	208 449,61	10 000,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	57 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2032	Frais de Recherche et de Dév.	150 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	949,61	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	336 743,96	99 523,70	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	336 743,96	99 523,70	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-109 523,70
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 903

(1)

LIBELLE : MAISON MULTI LOISIRS VERTS

POUR INFORMATION

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		51 897,38	84 039,82	0,00	0,00	700 000,00
20	Immobilisations incorporelles	51 897,38	76 880,62	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	51 897,38	76 880,62	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	604 500,00
2135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	0,00	0,00	0,00	0,00	604 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	7 159,20	0,00	0,00	95 500,00
2313	Constructions	0,00	7 159,20	0,00	0,00	0,00
2318	Autres Immo. corpor. en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	95 500,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (e+d) - (a+b)	-84 039,82
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 904

(1)

LIBELLE : SENTIERS RANDONNEES

POUR INFORMATION

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	4 734,52	a 2 092,01	0,00	b 0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 734,52	2 092,01	0,00	0,00	0,00
2128	Autr agenc. et Aménag.terrains	4 734,52	2 092,01	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 6 727,50	d 0,00
13 Subventions d'investissement	6 727,50	0,00
1323 Départements	6 727,50	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	4 635,49
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 907

(1)

LIBELLE : COLLECTE TRAITEMENT DECHETS

POUR INFORMATION

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	488 900,35	7 530,00	0,00	0,00	212 200,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	488 900,35	7 530,00	0,00	0,00	212 200,00
2188	Autres immo corporelles	488 900,35	7 530,00	0,00	0,00	212 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-7 530,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	
IV	A1.1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	----------------------------------	---	--------------------------------------	-------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	1 430 000,00	1 001 410,00	0,00	0,00	41 800,00	369 000,00
Equipements municipaux (2)		259 000,00	0,00	0,00	41 800,00	369 000,00
Equip non municipaux (6/204) (3)		742 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	1 430 000,00					
Dépenses d'ordre	0,00					
Total dépenses de l'exercice	1 430 000,00	1 001 410,00	0,00	0,00	41 800,00	369 000,00
Restes à réaliser-reports	19 194,00	2 586 701,99	0,00	0,00	146 912,99	37 944,40
Total cumulé dépenses d'investissement	1 449 194,00	3 588 111,99	0,00	0,00	188 712,99	406 944,40

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	5 621 938,42	0,00	0,00	0,00	0,00	100 200,00
Restes à réaliser-reports	1 775 197,63	0,00	0,00	0,00	0,00	75 344,83
Total cumulé recettes d'investissement	7 397 136,05	0,00	0,00	0,00	0,00	175 544,83

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES REELLES						
Total dépenses de l'exercice	25 535 848,00	4 742 910,00	0,00	0,00	1 477 490,00	3 025 890,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	25 535 848,00	4 742 910,00	0,00	0,00	1 477 490,00	3 025 890,00

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	36 223 787,00	788 442,00	0,00	0,00	215 000,00	1 240 000,00
Restes à réaliser-reports	471 717,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	36 695 504,00	788 442,00	0,00	0,00	215 000,00	1 240 000,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a) et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A.I.1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

0,00	299 600,00	0,00	2 020 255,00	2 551 300,00	7 713 365,00
0,00	299 600,00	0,00	1 925 255,00	2 545 600,00	5 440 255,00
0,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00	837 410,00
					1 430 000,00
					0,00
0,00	299 600,00	0,00	2 020 255,00	2 551 300,00	7 713 365,00
0,00	53 716,52	0,00	9 622,01	86 024,92	2 940 116,83
0,00	353 316,52	0,00	2 029 877,01	2 637 324,92	10 653 481,83

0,00	155 600,00	0,00	1 545 155,00	413 000,00	7 835 893,42
0,00	48 118,45	0,00	0,00	6 727,50	1 905 388,41
0,00	203 718,45	0,00	1 545 155,00	419 727,50	9 741 281,83

FONCTIONNEMENT

582 220,00	7 178 860,00	95 970,00	11 592 579,00	1 741 346,00	55 973 113,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
582 220,00	7 178 860,00	95 970,00	11 592 579,00	1 741 346,00	55 973 113,00

112 250,00	5 042 688,00	0,00	11 715 229,00	164 000,00	55 501 396,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	471 717,00
112 250,00	5 042 688,00	0,00	11 715 229,00	164 000,00	55 973 113,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		A.I.1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	-------------------------------------	--	---	-------------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	1 430 000,00	1 001 410,00	0,00	0,00	41 800,00	369 000,00
	Dépenses réelles	1 430 000,00	1 001 410,00	0,00	0,00	41 800,00	369 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 430 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	30 000,00	0,00	0,00	6 400,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	742 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	229 000,00	0,00	0,00	35 400,00	349 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à d	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	MAISON MULTISLOIRS VERTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	COLLECTE TRAITEMENT DECHETS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
	Total recettes d'investissement	5 621 938,42	0,00	0,00	0,00	0,00	100 200,00
	Recettes réelles	4 306 938,42	0,00	0,00	0,00	0,00	100 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 606 938,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'ordre	1 315 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	345 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	970 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses de fonctionnement	25 535 848,00	4 742 910,00	0,00	0,00	1 477 490,00	3 025 890,00
	Dépenses réelles	24 220 848,00	4 742 910,00	0,00	0,00	1 477 490,00	3 025 890,00

011	Charges à caractère général	0,00	1 818 940,00	0,00	0,00	0,00	57 280,00	927 930,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 466 170,00	0,00	0,00	0,00	1 418 410,00	2 097 960,00	
014	Atténuation de produits	23 930 848,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	457 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	
66	Charges financières	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses d'ordre	1 315 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	345 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	970 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES									
	Total recettes de fonctionnement	36 223 787,00	788 442,00	0,00	0,00	0,00	215 000,00	1 240 000,00	
	Recettes réelles	36 223 787,00	788 442,00	0,00	0,00	0,00	215 000,00	1 240 000,00	
013	Atténuation de charges	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine et ven	0,00	322 442,00	0,00	0,00	0,00	191 000,00	560 000,00	
73	Impôts et taxes	28 827 952,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	7 340 835,00	116 000,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	680 000,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisés)

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		A1.1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
0,00	299 600,00	0,00	2 020 255,00	2 551 300,00	7 713 365,00
0,00	299 600,00	0,00	2 020 255,00	2 551 300,00	7 713 365,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 430 000,00
0,00	20 000,00	0,00	187 000,00	395 000,00	658 400,00
0,00	0,00	0,00	95 000,00	837 410,00	
0,00	279 600,00	0,00	904 055,00	1 355 100,00	3 152 155,00
0,00	0,00	0,00	622 000,00	95 500,00	717 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00	5 700,00
0,00	0,00	0,00	212 200,00	700 000,00	912 200,00
0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	700 000,00
0,00	0,00	0,00	212 200,00	0,00	212 200,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	155 600,00	0,00	1 545 155,00	413 000,00	7 835 893,42
0,00	155 600,00	0,00	1 545 155,00	413 000,00	6 520 893,42
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 606 938,42
0,00	155 600,00	0,00	350 680,00	413 000,00	1 019 480,00
0,00	0,00	0,00	1 194 475,00	0,00	3 894 475,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	345 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	970 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
582 220,00	7 178 860,00	95 970,00	11 592 579,00	1 741 346,00	55 973 113,00
582 220,00	7 178 860,00	95 970,00	11 592 579,00	1 741 346,00	54 658 113,00

174 200,00	712 030,00	48 000,00	7 544 801,00	292 000,00	11 575 181,00
183 630,00	6 466 830,00	47 970,00	1 911 990,00	1 078 610,00	15 671 570,00
0,00	0,00	0,00	1 894 668,00	0,00	25 825 516,00
224 390,00	0,00	0,00	241 120,00	370 736,00	1 295 846,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	345 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	970 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES					
112 250,00	5 042 688,00	0,00	11 715 229,00	164 000,00	55 501 396,00
112 250,00	5 042 688,00	0,00	11 715 229,00	164 000,00	55 501 396,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
15 000,00	1 174 000,00	0,00	1 443 667,00	0,00	3 706 109,00
0,00	0,00	0,00	10 098 934,00	120 000,00	39 046 886,00
97 250,00	3 868 688,00	0,00	172 628,00	0,00	12 299 401,00
0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00	44 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
A I.I		

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisé, act ^e européen.	TOTAL
DEPENSES (2)						
Dépenses de l'exercice						
		25 535 848,00	4 646 610,00	96 300,00	0,00	30 278 758,00
		25 535 848,00	4 646 610,00	96 300,00	0,00	30 278 758,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 792 940,00	26 000,00	0,00	1 818 940,00
012	Charges de personnel et frais assi	0,00	2 402 670,00	63 500,00	0,00	2 466 170,00
014	Atténuation de produits	23 930 848,00	0,00	0,00	0,00	23 930 848,00
023	Virement à la section d'investiss	345 000,00	0,00	0,00	0,00	345 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert et	970 000,00	0,00	0,00	0,00	970 000,00
65	Autres charges de gestion courant	0,00	451 000,00	6 800,00	0,00	457 800,00
66	Charges financières	290 000,00	0,00	0,00	0,00	290 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)						
Recettes de l'exercice						
		36 695 504,00	770 442,00	18 000,00	0,00	37 483 946,00
		36 223 787,00	770 442,00	18 000,00	0,00	37 012 229,00
013	Atténuation de charges	0,00	350 000,00	0,00	0,00	350 000,00
70	Produits des services, du domaine	0,00	322 442,00	0,00	0,00	322 442,00
73	Impôts et taxes	28 827 952,00	0,00	0,00	0,00	28 827 952,00
74	Dotations et participations	7 340 835,00	98 000,00	18 000,00	0,00	7 456 835,00
77	Produits exceptionnels	55 000,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
	Restes à réaliser-reports	471 717,00	0,00	0,00	0,00	471 717,00
	SOLDE (2)	11 159 656,00	-3 876 168,00	-78 300,00	0,00	7 205 188,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A.1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	Sous fonction 02					Sous fonction 04			
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	DEPENSES (2)	3 641 581,00	602 220,00	0,00	402 809,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	3 641 581,00	602 220,00	0,00	402 809,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 507 121,00	7 000,00	0,00	278 819,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assis	2 109 460,00	170 220,00	0,00	122 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courant	25 000,00	425 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	770 442,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	770 442,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuation de charges	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine	322 442,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	98 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-2 871 139,00	-602 220,00	0,00	-402 809,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A.1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A.1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-not. ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21					Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A.I.I

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	1 477 490,00	0,00	0,00	1 477 490,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	1 477 490,00	0,00	0,00	1 477 490,00
011	Charges à caractère général	0,00	57 280,00	0,00	0,00	57 280,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 418 410,00	0,00	0,00	1 418 410,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	215 000,00	0,00	0,00	215 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	215 000,00	0,00	0,00	215 000,00
70	Produits des services, du domaine et participations	0,00	191 000,00	0,00	0,00	191 000,00
74	Dotations et participations	0,00	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-1 262 490,00	0,00	0,00	-1 262 490,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32						
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel.				
	DEPENSES (2)	1 477 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	1 477 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	57 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 418 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	215 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	215 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ve	191 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-1 262 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A I.I
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FUNCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	3 025 890,00	3 025 890,00
		0,00	0,00	3 025 890,00	3 025 890,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	927 930,00	927 930,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	2 097 960,00	2 097 960,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	1 240 000,00	1 240 000,00
		0,00	0,00	1 240 000,00	1 240 000,00
70	Produits des services, du domaine et ve	0,00	0,00	560 000,00	560 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	680 000,00	680 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)				
		0,00	0,00	-1 785 890,00	-1 785 890,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A 1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, Gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 025 890,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 025 890,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	927 930,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 097 960,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 240 000,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 240 000,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	560 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	680 000,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 785 890,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION -		A I.I
DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	119 100,00	463 120,00	582 220,00
	Dépenses de l'exercice	119 100,00	463 120,00	582 220,00
011	Charges à caractère général	65 000,00	109 200,00	174 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	49 100,00	134 530,00	183 630,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	219 390,00	224 390,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	82 250,00	30 000,00	112 250,00
	Recettes de l'exercice	82 250,00	30 000,00	112 250,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00	15 000,00	15 000,00
74	Dotations et participations	82 250,00	15 000,00	97 250,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-36 850,00	-433 120,00	-469 970,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A I.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52						
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services			
	DEPENSES (2)											
	Dépenses de l'exercice	70 000,00	0,00	49 100,00	463 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		70 000,00	0,00	49 100,00	463 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	65 000,00	0,00	0,00	109 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	49 100,00	134 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,00	0,00	219 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)											
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	82 250,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	82 250,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ve	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	82 250,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)											
		-70 000,00	0,00	33 150,00	-433 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
A 1.1		

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	7 178 860,00	7 178 860,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	7 178 860,00	7 178 860,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	712 030,00	712 030,00
012	Charges de personnel et frais assis	0,00	0,00	0,00	0,00	6 466 830,00	6 466 830,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 042 688,00	5 042 688,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	5 042 688,00	5 042 688,00
70	Produits des services, du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	1 174 000,00	1 174 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	3 868 688,00	3 868 688,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 136 172,00	-2 136 172,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
EMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A.1.1

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	95 970,00	0,00	0,00	0,00	95 970,00
		95 970,00	0,00	0,00	0,00	95 970,00
011	Charges à caractère général	48 000,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	47 970,00	0,00	0,00	0,00	47 970,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-95 970,00	0,00	0,00	0,00	-95 970,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	10 776 539,00	316 080,00	499 960,00	11 592 579,00
		10 776 539,00	316 080,00	499 960,00	11 592 579,00
011	Charges à caractère général	7 409 201,00	15 600,00	120 000,00	7 544 801,00
012	Charges de personnel et frais assis	1 465 670,00	300 480,00	145 840,00	1 911 990,00
014	Atténuation de produits	1 894 668,00	0,00	0,00	1 894 668,00
65	Autres charges de gestion courante	7 000,00	0,00	234 120,00	241 120,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	11 626 079,00	55 400,00	33 750,00	11 715 229,00
		11 626 079,00	55 400,00	33 750,00	11 715 229,00
70	Produits des services, du domaine	1 443 667,00	0,00	0,00	1 443 667,00
73	Impôts et taxes	10 098 934,00	0,00	0,00	10 098 934,00
74	Dotations et participations	83 478,00	55 400,00	33 750,00	172 628,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)				
		849 540,00	-260 680,00	-466 210,00	122 650,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	DEPENSES (2)	40 300,00	0,00	10 736 239,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	40 300,00	0,00	10 736 239,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	7 409 201,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	40 300,00	0,00	1 425 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	1 894 668,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	11 626 079,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	11 626 079,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes c	0,00	0,00	1 443 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	10 098 934,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	83 478,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-40 300,00	0,00	889 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES
A 1.1ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION- DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83							
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel				
	DEPENSES (2)	316 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	499 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	316 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	499 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	15 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assis	300 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	55 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	55 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	55 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-260 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-466 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES										
ELEMENTS DU BILAN										
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL PAR FONCTIONNEMENT										
FONCTION 9 - Action économique										
(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL	IV A.1.1
	DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice	1 040 766,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 580,00	0,00	1 741 346,00	
		1 040 766,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 580,00	0,00	1 741 346,00	
011	Charges à caractère général	274 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 900,00	0,00	292 000,00	
012	Charges de personnel et frais assim	462 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	615 680,00	0,00	1 078 610,00	
65	Autres charges de gestion courante	303 736,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 000,00	0,00	370 736,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	164 000,00	
		44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	164 000,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00	
75	Autres produits de gestion courant	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)									
		-996 766,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-580 580,00	0,00	-1 577 346,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisé, actf européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	1 449 194,00	3 588 111,99	0,00	0,00	5 037 305,99
	Dépenses de l'exercice	1 430 000,00	1 001 410,00	0,00	0,00	2 431 410,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 430 000,00	0,00	0,00	0,00	1 430 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	742 410,00	0,00	0,00	742 410,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	229 000,00	0,00	0,00	229 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	19 194,00	2 586 701,99	0,00	0,00	2 605 895,99
	RECETTES (2)	7 397 136,05	0,00	0,00	0,00	7 397 136,05
	Recettes de l'exercice	5 621 938,42	0,00	0,00	0,00	5 621 938,42
021	Virement de la section de fonction	345 000,00	0,00	0,00	0,00	345 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert et	970 000,00	0,00	0,00	0,00	970 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 606 938,42	0,00	0,00	0,00	1 606 938,42
16	Emprunts et dettes assimilées	2 700 000,00	0,00	0,00	0,00	2 700 000,00
	Restes à réaliser-reports	1 775 197,63	0,00	0,00	0,00	1 775 197,63
	SOLDE (2)	5 947 942,05	-3 588 111,99	0,00	0,00	2 359 830,06

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A.1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	Sous fonction 02					Sous fonction 04					
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée		
	DEPENSES (2)	3 553 363,19	0,00	0,00	34 748,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	967 410,00	0,00	0,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	742 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	225 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	2 585 953,19	0,00	0,00	748,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionn.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert ent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-3 553 363,19	0,00	0,00	-34 748,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialise)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A 1.2

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV

A 1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21			Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	59 620,29	19 569,00	109 523,70	188 712,99
		0,00	41 800,00	0,00	0,00	41 800,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	6 400,00	0,00	0,00	6 400,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	35 400,00	0,00	0,00	35 400,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	17 820,29	19 569,00	109 523,70	146 912,99
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-59 620,29	-19 569,00	-109 523,70	-188 712,99

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32				
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel		
	DEPENSES (2)	59 620,29	0,00	0,00	0,00	0,00	19 569,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	41 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	6 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	35 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	17 820,29	0,00	0,00	0,00	0,00	19 569,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	-59 620,29	0,00	0,00	0,00	0,00	-19 569,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)				402 519,20
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	402 519,20	402 519,20
		0,00	0,00	369 000,00	369 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	349 000,00	349 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	33 519,20	33 519,20
	RECETTES (2)				175 544,83
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	100 200,00	100 200,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	100 200,00	100 200,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	75 344,83	75 344,83
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-226 974,37	-226 974,37

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402 519,20	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	369 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	349 000,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 519,20	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 544,83	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 200,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 200,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 344,83	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-226 974,37	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	353 316,52	353 316,52
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	299 600,00	299 600,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	279 600,00	279 600,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	53 716,52	53 716,52
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	203 718,45	203 718,45
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	155 600,00	155 600,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	155 600,00	155 600,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	48 118,45	48 118,45
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-149 598,07	-149 598,07

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	1 693 535,00	240 000,00	96 342,01	2 029 877,01
	Dépenses de l'exercice	1 686 005,00	240 000,00	94 250,00	2 020 255,00
20	Immobilisations incorporelles	73 000,00	95 000,00	19 000,00	187 000,00
204	Subventions d'équipement	0,00	95 000,00	0,00	95 000,00
21	Immobilisations corporelles	778 805,00	50 000,00	75 250,00	904 055,00
23	Immobilisations en cours	622 000,00	0,00	0,00	622 000,00
Opérations d'équipement		212 200,00	0,00	0,00	212 200,00
907	COLLECTE TRAITEMENT	212 200,00	0,00	0,00	212 200,00
	Restes à réaliser-reports	7 530,00	0,00	2 092,01	9 622,01
	RECETTES (2)	1 473 805,00	25 000,00	46 350,00	1 545 155,00
	Recettes de l'exercice	1 473 805,00	25 000,00	46 350,00	1 545 155,00
13	Subventions d'investissement	279 330,00	25 000,00	46 350,00	350 680,00
16	Emprunts et dettes assimilés	1 194 475,00	0,00	0,00	1 194 475,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-219 730,00	-215 000,00	-49 992,01	-484 722,01

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	1 693 535,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	1 686 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	73 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	778 805,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	622 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	212 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	COLLECTE TRAITEMENT DECHETS	0,00	0,00	212 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	7 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	1 473 805,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	1 473 805,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	279 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	1 194 475,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-219 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82						Sous fonction 83					
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel			
	DEPENSES (2)	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporel	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelle	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	COLLECTE TRAITEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimil	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-215 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-49 992,01	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A 1.2

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	1 067 057,20 1 065 700,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	1 570 267,72 1 485 600,00	0,00 0,00	1 937 324,92 1 851 300,00
20	Immobilisations incorporelles	320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	395 000,00
21	Immobilisations corporelles	740 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	615 100,00	0,00	1 355 100,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 500,00	0,00	95 500,00
26	Participations et créances rattaché	5 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00
903	MAISON MULTI LOISIRS VERTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	1 357,20	0,00	0,00	0,00	0,00	84 667,72	0,00	86 024,92
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	150 000,00 150 000,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	269 727,50 263 000,00	0,00 0,00	419 727,50 413 000,00
13	Subventions d'investissement	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	263 000,00	0,00	413 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 727,50	0,00	6 727,50
	SOLDE (2)	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	269 727,50	0,00	419 727,50

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne 01-non ventilables.

IV
A2.1

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
5193 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611.1 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts ont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTESIV
A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remlts (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
								Emprunts et Dettes à l'origine du contrat							
163 Emprunts obligataires (Total)															
...															
...															
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)															
1641 Emprunts en euros															
...															
...															
1643 Emprunts en devises (total)															
...															
...															
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)															
...															
...															
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
...															
...															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
1671 Avances consolidées du Trésor (total)															
...															
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)															
...															

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en année)	Taux d'intérêt				Annuité l'exercice		ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
													Emprunts et dettes au 01/01/N
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (Total)													
1643 Emprunts en devises (Total)													
16441 Emprunt assorti d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)													
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)													
1678 Autres emprunts et dettes (Total)													
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)													
1681 Autres emprunts (Total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)													
1687 Autres dettes (Total)													
Total général		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE -REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors AI)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange(C)														
...														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
...														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la nomenclature de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(C) Option d'échange (swapion)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(F) Autres types de structure	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

.....

..... - **REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise (6)	Périodicité des remboursements (7)	Possibilité de rembourser anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros													
Ref EB7795 - 0000911587	Crédit Agricole	03/02/2016		02/05/2016	750 000,00 F	F			2,33%	Euros	T	O	A-1
8690959 / 4645821	Caisse d'épargne	23/03/2016		25/08/2016	750 000,00 F	F			2,28%	Euros	T	O	A-1
A17101AE	Caisse d'épargne	25/07/2010		25/10/2010	1 550 000,00 F	F			2,92%	Euros	A	O	A-1
010M4V015PR	Crédit Agricole	29/12/2009		14/07/2010	1 000 000,00 F	V	Euribor 3 mois		2,62%	Euros	T	O	A-1
02G29W011P	Crédit Agricole	16/07/2012		16/07/2013	1 300 000,00 F	F			4,63%	Euros	A	O	A-1
02FYM8017PR	Crédit Agricole	07/12/2011		07/03/2012	150 000,00 F	F			4,46%	Euros	T	O	A-1
ALR 20046490/ ARC21130	Caisse d'épargne	30/06/2004		25/07/2005	100 000,00 F	V	Euribor 1 an		2,53%	Euros	A	O	A-1
G02LUF019PR	Crédit Agricole	28/03/2006		30/04/2007	542 500,00 F	V	Euribor 1 an		3,19%	Euros	A	O	A-1
6100865019PR	Crédit Agricole	13/05/2005		04/01/2006	90 000,00 F	F			3,81%	Euros	A	O	A-1
8194267	Caisse d'épargne	09/07/2012		25/07/2013	150 000,00 F	F			4,68%	Euros	A	O	A-1
Valcézard 2012-12-01 n°1235280	Caisse des dépôts	23/11/2012		01/12/2013	350 000,00 F	F			3,95%	Euros	A	O	A-1
578349011PR	Crédit Agricole	02/02/2005		02/05/2005	25 000,00 F	F			3,85%	Euros	A	O	A-1
ARC 19023	Caisse d'épargne	26/04/2002		25/06/2002	60 000,00 F	F			5,40%	Euros	M	O	A-1
ARC 20439	Caisse d'épargne	25/11/2003		25/02/2004	242 000,00 F	V			3,54%	Euros	T	O	A-1
8245891	Caisse d'épargne	20/10/2012		25/05/2013	210 000,00 F	F			4,44%	Euros	T	O	A-1
8447018	Caisse d'épargne	25/07/2013		25/01/2014	600 000,00 F	F			4,11%	Euros	A	O	A-1

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

..... - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en année)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité l'exercice			ICM de l'exercice	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (Total)													
N° EB7795 - 0000911587	N			718 380,70	14 F			2,33%	43 025,28	16 364,16			
N° 8690959 / 4645821	N			728 869,11	14 F			2,26%	42 982,85	16 109,87			
N° A17101AE	N			885 914,46	8 F			2,92%	97 733,74	31 361,37			
N° 010M4V015PR	N			732 651,00	13 V			2,62%	47 809,95	14 193,19			
N° 02G29W011P	N			1 124 777,81	16 F			4,63%	48 990,72	52 077,21			
N° 02FYM8017PR	N			136 619,47	25 F			4,46%	3 050,96	6 042,68			
N° ALR 20046490/ ARC21130	N			23 104,62	3 V			2,53%	7 509,93	28,11			
N° G02LUF019PR	N			297 884,99	10 V			3,195%	29 419,07	825,14			
N° 6100865019PR	N			28 741,18	4 F			3,81%	6 787,43	1 095,04			
N° 8194267	N			119 455,66	11 F			4,68%	8 549,93	5 590,52			
N° Valcézard 2012-12-01 n°1235280	N			275 553,68	11 F			3,95%	20 485,06	10 884,37			
N° 578349011PR	N			6 192,18	3 F			3,85%	1 986,61	238,40			
N° ARC 19023	N			2 403,31	0 F			5,40%	2 403,31	32,04			
N° ARC 20439	N			40 113,50	2 V			3,54%	19 703,30	1 281,66			
N° 8245891	N			170 348,36	11 F			4,44%	11 910,54	7 339,94			
N° 8447018	N			490 996,37	12 F			4,11%	32 471,24	20 179,95			
N° MON 279704	N			66 280,10	8 F			5,90%	6 720,72	3 910,53			
N° MIS 279708 V	N			217 254,90	4 V			3,00%	43 941,11	335,67			
N° 01DNHU011PR	N			422 516,60	6 F			4,57%	62 668,43	18 245,21			
N° 01DG76015PR	N			169 513,25	6 F			4,65%	25 090,20	7 449,08			
N° 01ZZ29014PR	N			115 755,39	8 V			2,745%	13 493,10	2 213,10			
N° 01JWEQ013PR	N			162 269,80	12 F			4,72%	10 361,05	7 659,13			
N° 018Z78016PR	N			158 183,82	6 V			1,136%	25 622,01	1 688,07			
N° 010CG3013PR	N			108 977,47	5 V			2,025%	19 904,65	2 035,99			
N° 02GUGZ9016PR	N			709 292,92	20 F			4,61%	21 745,00	32 326,08			
N° 02GUD015PR	N			80 640,01	5 V			4,14%	14 046,41	3 122,27			
N° 02NHR1013PR	N			158 918,59	11 F			4,46%	11 460,59	6 897,85			
N° 8004389 01	N			380 000,00	20 V			1,70%	16 094,88	6 357,76			
N° A1708231	N			72 379,81	7 F			4,87%	0,00	0,00			
N° ALR200311880	N			123 933,94	8 V				14 241,73	229,32			

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor).	30,00						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	8 727 923,00						
(C) Option d'échange (swapion)							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5							
(F) Autres types de structure							

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelle	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co- contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
...													
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
...													
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
...													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, ratchet, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV
A2.5

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé			Taux reçu (7)			Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			Catégorie d'emprunt (8)		
		Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits C/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture				
Taux fixe (total)								0,00	0,00				
...													
Taux variable (total)								0,00	0,00				
...													
Taux complexe (total) (2)								0,00	0,00				
...													
Total								0,00	0,00				

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

V – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	Logiciels	2	
	Concessions, brevets, licences	3	
	Frais d'études, recherches, développement	5	
	Véhicules	5	
	Camions et véhicules industriels	8	
	Mobiliers	10	
	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	
	Matériel informatique	5	
	Matériel classique	10	
	Installations et appareils de chauffage	15	
	Installations électriques et téléphoniques	10	
	Equipement de garage et atelier	10	
	Equipement de cuisine	10	
	Equipement sportif	10	
	Installation de voirie	30	
	Plantations	20	
	Réseaux divers	20	
	Agencement et aménagement de bâtiments, installations générales	15	
	Bâtiments légers, abris	15	17/12/2012
	Autres agencement et aménagement	30	
	Autres agencement et aménagement de terrains	15	
	Autres installations techniques, matériels et outillages	10	
	Immobilisations inférieures à 600 €	1	
	Sentiers d'interprétation de Le Garn	10	
	Pluvial crèche de Goudargues	10	
	Aménagement des aires de camping car	10	
	Subventions données aux propriétaires dans le cadre des réhabilitations des ANC	5	
	Aménagement de la cour du château de Cornillon	20	
	Mise en lumière du patrimoine de la CC Valcezard	10	
	Aménagement du sentier d'interprétation du St Michelet	10	
	Restauration du petit patrimoine bâti dans le cadre du PPE	20	
	Charte paysagère	10	
	Etude conception de la ZAE "mas rouge" à Carsan non suivi de travaux	5	
	Aménagement du réseau de sentier de randonnées	30	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		1 430 000,00	1 430 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 430 000,00	1 430 000,00
1641	Emprunts en Euros	1 430 000,00	1 430 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 430 000,00	2 940 116,83	0,00	4 370 116,83

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		1 887 210,00	III 1 887 210,00
Ressources propres externes de l'année (a)		572 210,00	572 210,00
10222	F.C.T.V.A.	572 210,00	572 210,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 315 000,00	970 000,00
2804121	Biens mobil., matériel & étude	406,67	406,67
2804122	Bâtiments et installations	4 721,90	4 721,90
28041411	Biens mobil., matériel & étude	26 266,12	26 266,12
28041412	Bâtiments et installations	268 474,31	268 474,31
28051	Red concessions droits	2 490,22	2 490,22
28121	Plantations arbres et arbustes	235,72	235,72
28128	Autres Ag. et Am. de Terr.	9 595,36	9 595,36
28135	Instal. Gén., Ag., Am. des Const.	24 940,55	24 940,55
28145	Instal. Gén., agencements, Am.	149,04	149,04
28151	Réseaux de voirie	310,80	310,80
28152	Installations de voirie	11 023,94	11 023,94
281531	Réseaux d'adduction d'eau	559,74	559,74
281568	Aut mat. et outil. inc déf.civ	158,65	158,65
281571	Matériel roulant	657,80	657,80
281578	Aut mat et outil voirie	2 954,82	2 954,82
28158	Autr. inst mat outil technique	62 622,61	62 622,61
28171	Terrains	30,24	30,24
281758	Autres inst. mat outil techn	357,84	357,84
281784	Mobilier	9 627,15	9 627,15
28181	Instal. Gén., Ag. & Amenag divers	9 049,25	9 049,25
28182	Matériel de transport	45 002,55	45 002,55
28183	Mat. de bureau et informatique	26 496,63	26 496,63
28184	Mobilier	76 567,36	76 567,36
28188	Autres immo corporelles	387 300,73	387 300,73
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	345 000,00	345 000,00
024	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	1 887 210,00	268 716,48	1 636 671,93	1 034 728,42	4 827 326,83

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	4 370 116,83
Ressources propres disponibles IV	4 827 326,83
Solde V = IV - II(6)	457 210,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(en application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45... 1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.12 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	7 237 000,00
6068	Autres matières et fournitures	51 092,00
611	Contrats de prestation de service	7 147 908,00
617	Etudes et recherches	21 000,00
62875	Remboursement de frais aux communes membres du GFP	17 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 425 280,00
6218	Autres personnels extérieurs	86 750,00
6332	Cotisation aux FNAL	4 130,00
6336	Cotisation CNG, CG de la FPT	13 100,00
6338	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération	2 480,00
64111	Rémunération principale	554 410,00
64112	NBI, suppl famil, traitements	18 160,00
64118	Autres indemnités (PT)	65 360,00
64131	Rémunération	231 870,00
64162	Emplois d'avenir	59 260,00
64168	Autres emplois d'insertions	18 710,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	153 160,00
6453	Cotisations caisse de retraite	184 800,00
6454	Cotisations ASSEDIC	18 000,00
6456	Cotisations FNC, suppl famil.	15 090,00
65	Autres charges de gestion courante	7 000,00
6574	Subvention fonctionnement aux organismes de droits privés	7 000,00
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	1 894 669,00
739113	Reversement conventionnel fiscalité	1 894 669,00
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		10 563 949,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		10 563 949,00

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères	10 098 934,00
Dotations et participations reçues		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits services, domaine et ventes div.	1 443 403,00
70612	Redevance OM	65 088,00
7018	Ventes produits finis	248 165,00
70688	Autres prestations de service (composteurs + accès pro)	102 000,00
70878	Par d'autres redevables	289 900,00
7078	Autres marchandises	738 250,00
74	Dotations participations	
7478	Autres organismes	83 742,00
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		11 626 079,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		11 626 079,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A 7.7.7 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Dotations et subventions reçues	
	Autres recettes éventuelles	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III);

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS

EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

BI.1

BI.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annulé par le bénéficiaire de l'exercice en intérêts (8)
	Année	Profil							Taux ... (3)	Index (4)	Tx actualisé (5)	Taux ... (3)	Index (4)	Niveau de taux			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(133) Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(134) Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																	
	2013		Logements sociaux	Caisse des dépôts et consignations	1 140 008,00		40 ans	annuel	1,85 Livret A		1,85			Equivalent			
	2013		Logements sociaux	Caisse des dépôts et consignations	344 743,00		50 ans	annuel	1,85 Livret A		1,85			Equivalent			
	2013		Logements sociaux	Caisse des dépôts et consignations	491 318,00		40 ans	annuel	1,05 Livret A		1,05			Equivalent			
	2013		Logements sociaux	Caisse des dépôts et consignations	144 360,00		50 ans	annuel	1,05 Livret A		1,05			Equivalent			

2015		Logements sociaux	Caisse des dépôts et consignations	151 900,00		50 ans	annuel		0,55	Livret A	0,55								
2015		Logements sociaux	Caisse des dépôts et consignations	959 451,00		40 ans	annuel		1,35	Livret A	1,35								
2015		Logements sociaux	Caisse des dépôts et consignations	313 738,00		50 ans	annuel		1,35	Livret A	1,35								
2015		Logements sociaux	Caisse des dépôts et consignations	2 540 054,00		40 ans	annuel		0,55	Livret A	0,55								
2015		Logements sociaux	Caisse des dépôts et consignations	705 600,00		50 ans	annuel		0,55	Livret A	0,55								
(...)				12 517 738,00															
		TOTAL GENERAL																	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

Date au cours exercice	En capital							

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT		B1.2

B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités.....							
...							
8018 Autres engagements							
Au profit d'organismes publics.....							
...							
Au profit d'organismes privés.....(1)							
...							
TOTAL							

(1) Concernant les Garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

L' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale.

La rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

La colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible.

La colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N.

La colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	8028 Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						
	TOTAL						

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**

Article (1)	Subventioos (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	Compétence Ordures ménagères	Subvention	Divers	Associations	7 000,00
6574	Compétence solidarité	Subvention	Divers	Associations	106 690,00
6574	Compétence environnement	Subvention	Divers	Associations	2 100,00
6574	Compétence musique	Subvention	Divers	Associations	1 800,00
6574	Compétence dev éco et tourisme	Subvention	Divers	Associations	370 736,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total recettes	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
Total Recettes		Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :			

IV - ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général. Adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							

IV – ANNEXE

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/NIV
C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT
			Indice (8)	Euros	
Agents occupant un emploi permanent (6)					
Agent occupant un emploi non permanent (7)					
TOTAL GENERAL					

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : *accroissement saisonnier d'activité*

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée déterminée (CDD). Les contrats particuliers devront être libellés " A / autres " et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Communauté d'Agglomération
du Gard rhodanienCOLLECTIVITES DE PLUS DE 3 500 HABITANTS
Situation au 01/01/2017

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
. Directeur général des services ou directeur général	A	1	1	1
. Directeur général adjoint des services ou directeur général adjoint	A	3	3	1
<u>SECTEUR ADMINISTRATIF</u>				
. Administrateur	A			
. Attaché Principal	A	6	5	1
. Attaché	A	1	1	
. Rédacteur Principal 1ère classe	B	2	2	
. Rédacteur Principal 2ème classe	B	4	3	
. Rédacteur	B	4	4	
. Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	4	3	
. Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	29	29	1
. Adjoint Administratif	C	38	34	
<u>TOTAL</u> (1)		92	85	4

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
SECTEUR TECHNIQUE				
. Ingénieur Principal	A	2	1	
. Ingénieur	A			
. Technicien Principal 1ère classe	B	1	1	
. Technicien Principal 2ème classe	B			
. Technicien	B			
. Agent de Maîtrise Principal	C			
. Agent de Maîtrise	C	2	2	
. Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	4	4	
. Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	9	9	
. Adjoint Technique	C	98	92	18
TOTAL (2)		116	109	18

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
<u>SECTEUR SOCIAL</u>				
.Conseiller socio-éducatif	A			
. Assistant socio-éducatif Principal dont :	B	1	1	
* Assistant de service social * Conseiller en ESF * Educateur Spécialisé	B			
. Assistant socio-éducatif dont :	B			
* Assistant de service social * Conseiller en ESF * Educateur Spécialisé				
. Educateur de jeunes enfants Chef	B			
. Educateur de jeunes enfants Principal	B	4	3	
. Educateur de jeunes enfants	B	8	7	
. Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe	C			
. Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2ème classe	C	6	5	1
. Agent Social Principal 1ère classe	C			
. Agent Social Principal 2ème classe	C			
. Agent Social	C			
<u>TOTAL</u> (3)		19	16	1

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
<u>SECTEUR MEDICO-SOCIAL</u>				
. Puéricultrice Cadre Supérieur de santé	A			
. Cadre de santé 1ère classe	A	1	1	
. Cadre de santé 2ème classe	A	3	2	
. Infirmiers généraux de hors classe	A	1	1	
. Infirmiers généraux de classe supérieure	A	1	1	
. Infirmiers généraux de classe normale	A	2	2	
. Puéricultrice de classe supérieure	A			
. Puéricultrice de classe normale	A	1	1	
. Infirmier de classe supérieure	B	1	1	
. Infirmier de classe normale	B			
. Auxiliaire de Puériculture Principal 1ère classe	C	4	4	
. Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème classe	C	34	31	3
. Auxiliaire de soins Principal 1ère classe	C			
. Auxiliaire de soins Principal 2ème classe	C			
<u>TOTAL</u> (4)		48	44	3

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
SECTEUR SPORTIF				
. Conseiller des activités physiques et sportives Principal 2 cl	A	1	1	
. Conseiller des activités physiques et sportives	A			
. Educateur des activités physiques et sportives principal 1ère classe	B			
. Educateur des activités physiques et sportives principal 2ème classe	B			
. Educateur des activités physiques et sportives	B			
TOTAL (5)		1	1	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
<u>SECTEUR CULTUREL</u>				
. Conservateur du Patrimoine - dont conservateur en Chef	A			
. Conservateur de Bibliothèques - dont conservateur en Chef	A			
. Attaché de conservation du patrimoine	A			
. Bibliothécaire	A			
. Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère et de 2ème classe	A			
. Professeur d'enseignement artistique hors-classe	A			
. Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A			
. Assistant de conservation Principal 1ère classe	B			
. Assistant de conservation Principal 2ème classe	B			
. Assistant de conservation	B			
. Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	14	14	7
. Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	10	10	4
. Assistant d'enseignement artistique	B	2	2	1
. Adjoint du patrimoine Principal 1ère classe	C			
. Adjoint du patrimoine Principal 2ème classe	C			
. Adjoint du patrimoine 1ère classe	C			
. Adjoint du patrimoine	C			
<u>TOTAL</u> (6)		26	26	12

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
<u>ANIMATION</u>				
. Animateur Principal 1ère classe	B			
. Animateur Principal 2ème classe	B	3	3	
. Animateur	B	2	2	
. Adjoint d'animation Principal 1 ère classe	C			
. Adjoint d'animation Principal 2ème classe	C	2	1	
. Adjoint d'animation	C	16	15	2
<u>TOTAL (7)</u>		23	21	2
<u>TOTAL GENERAL</u> (1+2+3+4+5+6+7)		325	302	40

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIE (1)	SECTEUR (2)	EFFECTIFS	
Collaborateur de Cabinet	A	ADM	2	
Attaché	A	ADM	2	
Coordonateur Politique de la ville	A	ADM	1	
Adjoint coordonatrice petite Enfance	A	SOC	1	
Rédacteur	B	ADM	2	
Technicien	B	TECH	1	
Coordonateur Contrat Local Santé	B	SOC	1	
Infirmière classe normale	B	SOC	3	
Educateur de Jeunes Enfants	B	SOC	8	
Animateur	B	ANIM	1	
Assistant Enseignement artistique	B	CULT	17	
Adjoint administratif	C	ADM	2	
Adjoint technique Dont 5 à 28h	C	TECH	27	
Auxillaire de puéricultrice	C	SOC	15	
Adjoint Animation 2ème classe	C	ANIM	3	
			86	

(1) CATEGORIE : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

COM : Communication

S : Social (dont aide sociale)

MS : Médico-social

MI : Médico-technique (dont laboratoires)

SP : Sportif

CULT : Culturel (dont enseignement)

ANIM : Animation

RS : Restaurant scolaire

ENT : Entretien

CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION

: référence à un indice brut de la fonction publique

: ou en francs annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

Article 3-1

Article 3-2

Article 3-3

47 : article 47

110 : article 110

A : autres (préciser)

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres.</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS

C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
SMABVGR	01/01/13	Cotisation	120 200,00
Syndicat Ardèche claire	01/01/13	Cotisation	69 020,00
Syndicat mixte SMD Départemental	01/01/13	Cotisation	52 000,00
Syndicat mixte AB Cèze	01/01/13	Cotisation	82 700,00
Syndicat de gestion des Gorges de l'ardèche	01/01/13	Cotisation	3 100,00

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT)
ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés
que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées:

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...		.../.../...	.../.../...			

IV – ANNEXE	IV
LISTE SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...				

IV – ANNEXE

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par de l'assemblée délibérante	Variation du produit/(N-1) (%)
Taxe d'habitation	94 937 000		10,51 %		9 977 879	
TFPB	93 472 000		2,70 %		2 523 744	
TFPNB	2 491 000		3,48 %		86 687	
CFE	41 311 000		25,95 %		10 720 205	
TOTAL	232 211 000				23 308 514	

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;

(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice ... 75
 Nombre de membres présents ... 57
 Nombre de suffrages exprimés ... 72

VOTES :

Pour 61
 Contre 5
 Abstentions 6

Date de convocation : 06.06.17.

Présenté par ..le Président
 A St. Ruelat de Gessen le ... 10/06/17
 Le ..Président
 Délibéré par l'Assemblée communale (2), réuni en session ..ordinaire.....
 A St. Ruelat de Gessen le ... 10/06/17.....

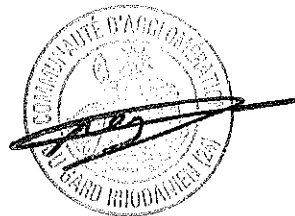
Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--


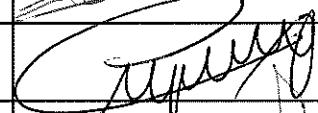
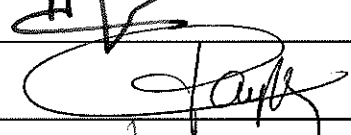
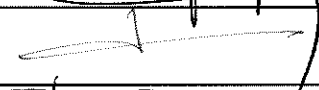
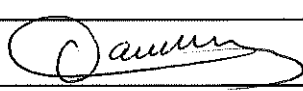


Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... et de la publication le ...

A ... le ...

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant :



Budget Principal
BP 2017

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
AIGUEZE	Monsieur	Alain	CHENIVESSE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean Christian	REY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Catherine	EYSSERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean-Yves	CHAPELET	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Emmanuelle	CRÉPIEUX	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Maxime	COUSTON	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	COURBEY-TASTEVIN	<i>Monica P. Renteria</i>
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Michel	CEGIELSKI	<i>M/2</i>
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Monique	GRAZIANO-BAYLE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Vincent	POUTIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Laurence	VOIGNIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Rémy	SALGUES	<i>Monica REY</i>
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Karine	GARDY	<i>Monica CREPIEUX</i>
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Denis	RIEU	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	PAGES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Stéphane	PEREZ	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Serge	ROUQUAIROL	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Claudine	PRAT	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Christian	ROUX	
CARSAN	Madame	Brigitte	VANDEMEULEBROUCKE	
CAVILLARGUES	Monsieur	Laurent	NADAL	
CHUSCLAN	Monsieur	Louis	CHINIEU	
CODOLET	Monsieur	Sébastien	BAYART	
CONNAUX	Monsieur	Jean-Claude	TICHADOU	
CORNILLON	Monsieur	Gérard	CASTOR	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

Budget Principal


BP 2017

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
GAUJAC	Madame	Maria	SEUBE	
GOUDARGUES	Monsieur	Fred	MAHLER	
ISSIRAC	Monsieur	José	RIEU	
LA ROQUE SUR CEZE	Monsieur	Edmond	JOUVENEL	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Patrice	PRAT	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Catherine	LAVIOS	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Aziza	GRINE	pour à PASQUALE
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Bernard	PASQUALE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Yves	CAZORLA	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Serge	VERDIER	
LAVAL SAINT ROMAN	Madame	Muriel	ROY-CROS	
LE GARN	Madame	Geneviève	CASTELLANE	
LE PIN	Monsieur	Patrick	PALISSE	
LIRAC	Monsieur	Stéphane	CARDENES	
MONTCLUS	Monsieur	Benoit	TRICHOT	pour à CHARLES
ORSAN	Monsieur	Bernard	DUCROS	pour à BAYARD
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Roger	CASTILLON	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Claire	LAPEYRONIE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Daniel	MOUCHETANT	pour D. Rousselet
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Catherine	CHANTRY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Jean-Marie	DAVER	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Josiane	PAUTY	pour SCHANE
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Vincent	ROUSSELOT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Ghislaine	DE VERDUZAN	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Luc	SCHRIVE	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

Budget Principal
BP 2017

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Gilbert	BAUMET	
SABRAN	Madame	Sylvie	NICOLLE	
SAINT ALEXANDRE	Monsieur	Jacques	BERTOLINI	
SAINT ANDRÉ DE ROQUEPERTUIS	Monsieur	Michel	COULLOMB	
SAINT ANDRÉ D'OLERARGUES	Monsieur	Lionel	CHEVALIER	
SAINT CHISTOL DE RODIERES	Monsieur	Jacques	CABIAC	
SAINT-ETIENNE DES-SORTS	Monsieur	Didier	BONNEAUD	
SAINT-GENIES DE-COMOLAS	Monsieur	Olivier	JOUVE	
SAINT GERVAIS	Monsieur	Didier	DELPI	
SAINT JULIEN DE PEYROLAS	Monsieur	René	FABREGUE	
SAINT-LAURENT DES ARBRES	Monsieur	Philippe	GAMARD	pour A. COEUR
SAINT-LAURENT DES ARBRES	Madame	Martine	CŒUR	A. Coeur
SAINT LAURENT DE CARNOLS	Monsieur	Guy	AUBANEL	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	Monsieur	Dominique	ASTORI	
SAINT MICHEL D'EUZET	Monsieur	Elian	PETITJEAN	
SAINT-NAZAIRE	Monsieur	Gérald	MISSOUR	
SAINT PAULET DE CAISSON	Monsieur	Christophe	SERRE	
SAINT PAUL LES FONTS	Monsieur	Marc	ANGELI	
SAINT PONS LA CALM	Monsieur	Pierre	BAUME	
SAINT-VICTOR LA-COSTE	Monsieur	Robert	PIZARD-DESCHAMPS	
SALAZAC	Monsieur	Jean-Claude	SUAU	
TAVEL	Monsieur	Bernard	JULIER	pour A. COEUR
TRESQUES	Monsieur	Alexandre	PISSAS	
VENEJAN	Monsieur	Bruno	TUFFERY	
VERFEUIL	Madame	Joëlle	CHAMPETIER	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

Aire d'accueil des gens du voyage

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BAGNOLS SUR CEZE

SERVICE PUBLIC LOCAL
N° SIRET : 200 034 692 00042

M 4

Budget Primitif

Année 2017

- (1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou budget annexe

Sommaire**I. Informations générales**

Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes**A - Eléments du bilan**

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

A3.2 - Etalement des provisions

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - exploitation (1)

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - investissement

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - exploitation (1)

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - investissement (1)

A6 - Etat des charges transférées

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

B1.3 - Subventions versées dans le cadre vote du budget

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.6 - Etat des autres engagements donnés

B1.7 - Etat des engagements reçus

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

D - Arrêté et signatures

D1 - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L.2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) de l'exercice précédent

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1 :

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres d'opérations d'équipement

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

1. semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

2. budgétaires (délibération n°..... du

(4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

sans reprise des résultats de l'exercice N-1

avec reprise des recettes de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif

avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	189 000,00	188 999,99
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	0,01 (si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	189 000,00	189 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 984 999,78	1 082 285,00
	+	+	+
R E P O R T	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	49 169,54	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00 (si solde négatif)	951 884,32 (si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 034 169,32	2 034 169,32

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 223 169,32	2 223 169,32
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

H - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	102 000,00	0,00	129 000,00	129 000,00	129 000,00
	Total des dépenses de gestion des services	102 000,00	0,00	129 000,00	129 000,00	129 000,00
66	Charges financières	100 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	202 000,00	0,00	189 000,00	189 000,00	189 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	202 000,00	0,00	189 000,00	189 000,00	189 000,00

+	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	189 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	22 000,00	0,00	21 999,99	21 999,99	21 999,99
74	Subventions d'exploitation	80 000,00	0,00	167 000,00	167 000,00	167 000,00
	Total des recettes de gestion des services	102 000,00	0,00	188 999,99	188 999,99	188 999,99
	Total des recettes réelles d'exploitation	102 000,00	0,00	188 999,99	188 999,99	188 999,99
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	102 000,00	0,00	188 999,99	188 999,99	188 999,99

+	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,01
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	189 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	-------------	--

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
21	Immobilisations corporelles	15 000,00	0,00	14 999,78	14 999,78	14 999,78
23	Immobilisations en cours	1 117 792,42	49 169,54	1 850 000,00	1 850 000,00	1 899 169,54
Total des dépenses d'équipement		1 132 792,42	49 169,54	1 864 999,78	1 864 999,78	1 914 169,32
16	Emprunts et dettes assimilées	221 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
020	Dépenses imprévues	102 476,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		323 476,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 456 268,42	49 169,54	1 984 999,78	1 984 999,78	2 034 169,32
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 456 268,42	49 169,54	1 984 999,78	1 984 999,78	2 034 169,32

+

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 034 169,32

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement	243 430,00	0,00	213 430,00	213 430,00	213 430,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	853 855,00	853 855,00	853 855,00
Total des recettes d'équipement		243 430,00	0,00	1 067 285,00	1 067 285,00	1 067 285,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes financières		15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		258 430,00	0,00	1 082 285,00	1 082 285,00	1 082 285,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		258 430,00	0,00	1 082 285,00	1 082 285,00	1 082 285,00

+

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 951 884,32

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 034 169,32

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

0,00

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	129 000,00		129 000,00
66	Charges financières	60 000,00	0,00	60 000,00
Dépenses d'exploitation – Total		189 000,00	0,00	189 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 189 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	120 000,00	0,00	120 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	14 999,78	0,00	14 999,78
23	Immobilisations en cours (6)	1 899 169,54	0,00	1 899 169,54
Dépenses d'investissement – Total		2 034 169,32	0,00	2 034 169,32

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 034 169,32

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	21 999,99		21 999,99
74	Subventions d'exploitation	167 000,00		167 000,00
	Recettes d'exploitation – Total	188 999,99	0,00	188 999,99

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,01
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	189 000,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	213 430,00	0,00	213 430,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	868 855,00	0,00	868 855,00
	Recettes d'investissement – Total	1 082 285,00	0,00	1 082 285,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	951 884,32
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	2 034 169,32
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	102 000,00	129 000,00	129 000,00
6061	Fournitures non stockables	17 000,00	20 000,00	20 000,00
6068	Autres matières & fournitures	0,00	1 000,00	1 000,00
611	Sous-traitance générale	80 000,00	89 700,00	89 700,00
6137	Redevances, droits de passage	1 000,00	0,00	0,00
6152	sur biens immobiliers	1 000,00	0,00	0,00
61521	Entr et reparation bât publics	0,00	10 000,00	10 000,00
6161	Multirisques	0,00	4 000,00	4 000,00
6226	Honoraires	800,00	800,00	800,00
6238	Divers	0,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6287	Remboursements de frais	200,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		102 000,00	129 000,00	129 000,00

66	Charges financières (b) (8)	100 000,00	60 000,00	60 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100 000,00	60 000,00	60 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux prov et aux dépréciations (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		202 000,00	189 000,00	189 000,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
-----------------------------------	-------------	-------------	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	202 000,00	189 000,00	189 000,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

+	RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
---	-----------------------------------	-------------

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	189 000,00
---	---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
-Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote 1-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE

Regu le 16/05/2017

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M41

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	22 000,00	21 999,99	21 999,99
7083	Locations diverses	22 000,00	21 999,99	21 999,99
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	80 000,00	167 000,00	167 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	80 000,00	167 000,00	167 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		102 000,00	188 999,99	188 999,99

76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		102 000,00	188 999,99	188 999,99

042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	102 000,00	188 999,99	188 999,99
---	-------------------	-------------------	-------------------

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,01
=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	189 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée délibérante porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M49

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DJ 040, RF 043 = DF 043

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

(10) inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT- DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	15 000,00	14 999,78	14 999,78
2135	Installat° générale, construct°	15 000,00	14 999,78	14 999,78
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 117 792,42	1 850 000,00	1 850 000,00
2313	Constructions	1 000 000,00	1 850 000,00	1 850 000,00
2315	Instal, matériel & outillage	117 792,42	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° (1 ligne par op.) (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 132 792,42	1 864 999,78	1 864 999,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	221 000,00	120 000,00	120 000,00
1641	Emprunts en euro	206 000,00	105 000,00	105 000,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	15 000,00	15 000,00	15 000,00
18	Comptes de liaison : affecta° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	102 476,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	323 476,00	120 000,00	120 000,00
45...1	Opérat. pour compte de tiers n°... (1 ligne par op.)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 456 268,42	1 984 999,78	1 984 999,78
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 456 268,42	1 984 999,78	1 984 999,78
			+
		RESTES A REALISER N-1 (10)	49 169,54
			+
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
			=
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 034 169,32

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre *DI 040 = RE 042*
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires
(9) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre *DI 041 = RI 041*
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	243 430,00	213 430,00	213 430,00
1311	État & établissement nationaux	0,00	213 430,00	213 430,00
1313	Départements	243 430,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	853 855,00	853 855,00
1641	Emprunts en euro	0,00	853 855,00	853 855,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		243 430,00	1 067 285,00	1 067 285,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	15 000,00	15 000,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	15 000,00	15 000,00	15 000,00
18	Comptes de liaison : affectations à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des part.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		15 000,00	15 000,00	15 000,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (ligne par opé) (5)			
TOTAL DES RECETTES REELLES		258 430,00	1 082 285,00	1 082 285,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert. entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		258 430,00	1 082 285,00	1 082 285,00

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	951 884,32
=	
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	2 034 169,32

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre RI 040 = DE 042

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(8) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1) :

LIBELLE :

(2)

Art (2)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées.

Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/JNT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV -- ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN -- ETAT DE LA DETTE	A1.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	

A1.2 -- REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursemen t	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rebmts (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuarie 1					
163 Emprunts obligataires (Total)														
...														
...														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros														
N° 8467143/4362971	Caisse d'épargne	03/11/2014			1 850 000,00 F				2,75	Euros	T	P	O	A-1
...														
1643 Emprunts en devises (hors zone €)														
...														
...														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)														
...														
...														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
...														
...														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
...														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
...														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														

IV
A1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote de budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)												
...												
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)												
1641 Emprunts en euros (Total)												
N° 8467143/4362971	N			1 645 003,40								
1643 Emprunts en devises (Total)									106 789,67	44 142,61		
...												
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (9)												
...												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
...												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)												
...												
1678 Autres emprunts et dettes (Total)												
...												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)												
1681 Autres emprunts (Total)												
...												
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)												
...												
1687 Autres dettes (Total)												
...												
Total général		0,00		1 645 003,40					106 789,67	44 142,61	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe; V : variable simple; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV
A1.3

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
...														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
...														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courtir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indices en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecarts d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices trois zones euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux	1					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	1 645 003,40					
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structure						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Instrument de couverture										Primes éventuelles	
	Emprunt couvert	Instrument de couverture		Instrument de couverture		Instrument de couverture		Instrument de couverture		Instrument de couverture		Primes payées pour l'achat d'option
Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Orgaisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...												
Taux variable (total)	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...												
Taux complexe (total)	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...												
Total	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et Produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
...									
Taux variable (total)						0,00	0,00		
...									
Taux complexe (total)						0,00	0,00		
...									
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

A 1.6 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destiués à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépense de l'exercice	Dettes restantes

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :		
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
 : :	

A3.I – ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Provisions pour risques et charges (2)						
Dépréciations (2)						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Dépréciations (2)						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès : provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		105 000,00	105 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		105 000,00	105 000,00
1641	Emprunts en euro	105 000,00	105 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	105 000,00	49 169,54	0,00	154 169,54

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	0,00	II 0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	154 169,54
Ressources propres disponibles	0,00
Solde	-154 169,54

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1.1- SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	129 000,00
6061	Fournitures non stockables	20 000,00
6068	Autres matières & fournitures	1 000,00
611	Sous-traitance générale	89 700,00
61521	Entr et réparation bât publics	10 000,00
6161	Multirisques	4 000,00
6226	Honoraires	800,00
6238	Divers	500,00
6262	Frais de télécommunications	3 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	60 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	60 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et aux dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	189 000,00
042	<i>Opérat ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	D002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	189 000,00

A5.1.1- SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes de produits fabriqués,...	21 999,99
7083	Locations diverses	21 999,99
74	Subventions d'exploitation	167 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	167 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréc. (4)	0,00
Total des recettes réelles		188 999,99
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R002 (5)		0,01
TOTAL GENERAL DES RECETTES		189 000,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	14 999,78
2135	Installat° générale,construct°	14 999,78
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 899 169,54
2313	Constructions	1 899 169,54
	Opérations d'équipement n°....(1 ligne par opération)	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	120 000,00
1641	Emprunts en euro	105 000,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	15 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00
	Total des dépenses réelles	2 034 169,32
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	D001 (4)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 034 169,32

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	Subventions d'investissement	213 430,00
1311	État & établissement nationaux	213 430,00
16	Emprunts et dettes assimilées	868 855,00
1641	Emprunts en euro	853 855,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	15 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Comptes de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00
Total des recettes réelles		1 082 285,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	0,00
<i>Total des recettes d'ordre</i>		0,00
R001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		1 082 285,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.2.1- SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	129 000,00
6061	Fournitures non stockables	20 000,00
6068	Autres matières & fournitures	1 000,00
611	Sous-traitance générale	89 700,00
61521	Entr et reparation bât publics	10 000,00
6161	Multirisques	4 000,00
6226	Honoraires	800,00
6238	Divers	500,00
6262	Frais de télécommunications	3 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	60 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	60 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciation (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		189 000,00
042	<i>Opérations ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		189 000,00

A5.2.1 SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes de produits fabriqués,...	21 999,99
7083	Locations diverses	21 999,99
74	Subventions d'exploitation	167 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	167 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréc. (4)	0,00
Total des recettes réelles		188 999,99
042	Opérations ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R002 (5)		0,01
TOTAL GENERAL DES RECETTES		189 000,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	14 999,78
2135	Installat° générale,construct°	14 999,78
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 899 169,54
2313	Constructions	1 899 169,54
Opérations d'équipement n°...(1 ligne par opération)		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	120 000,00
1641	Emprunts en euro	105 000,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	15 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00
Total des dépenses réelles		2 034 169,32
040	<i>Opérations ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		0,00
D001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		2 034 169,32

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	Subventions d'investissement	213 430,00
1311	État & établissement nationaux	213 430,00
16	Emprunts et dettes assimilées	868 855,00
1641	Emprunts en euro	853 855,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	15 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Comptes de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00
Total des recettes réelles		1 082 285,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		1 082 285,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	

N° opération :	Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :/...../.....	
	Pour mémoire réalisations	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN _ ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt		Annuité garantie au cours de l'exercice en intérêts (8)	
	Année	Profil							Taux ... (3)	Index (4)	Tx actuel (5)	Taux... (3)	Index (4)		Niveau de taux			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
(...) Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
(...) Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
(...) TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, F pour amortissement progressif, P pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégories d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1013077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV
B1.2
ENGAGEMENTS HORS BILAN
CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D
Recettes réelles de fonctionnement	II

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II
---	---------------

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+2, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant TTC total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

B1.6

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités.....							
...							
8018 Autres engagements donnés.....							
Au profit d'organismes publics.....							
...							
Au profit d'organismes privés.....(1)							
...							
TOTAL.....							

(1) Concernant les Garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

L'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale.

La rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

La colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible.

La colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N.

La colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL.....							
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028 Autres engagements reçus.....							
A l'exception de ceux reçus des entreprises.....							
	Engagements reçus des entreprises.....						
TOTAL							

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révisiou de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	Cl.1

Cl.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général Adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	CI.1

CI.2 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacances temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou, la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de main de communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou

à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDD). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres " et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'étus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDD). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres " et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée

indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

V – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

/ - ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN
ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-I du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Autres. ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
				
...						

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURESIV
D

Nombre de membres en exercice : 75

Nombre de membres présents : 57

Nombre de suffrages exprimés : 72

VOTES :

Pour 70

Contre 1

Abstentions 1

Date de convocation : 04/04/17.

Présenté par ... de ... Président
AS Paulot de Gussac le 04/04/17.

Le ... Président

Délibéré par Conseil communautaire (2), réuni en session ... ordinaire ...

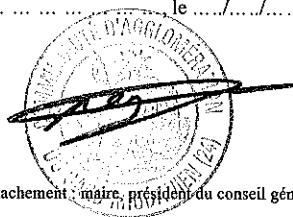
AS Paulot de Gussac le 04/04/17.

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--

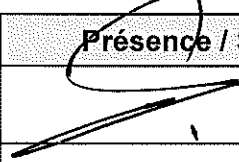
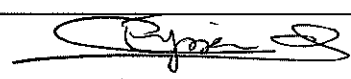
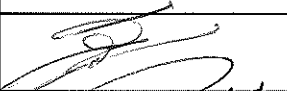
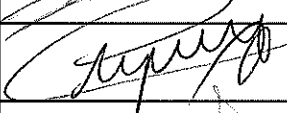
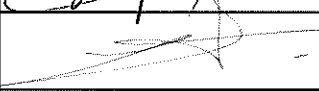

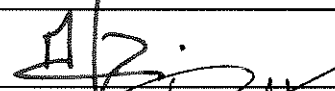
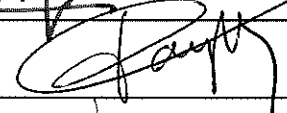
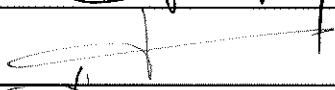
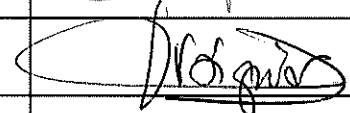
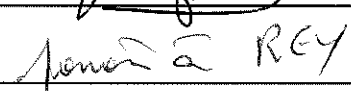

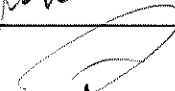
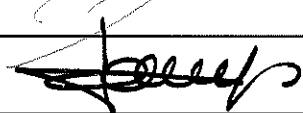
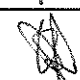
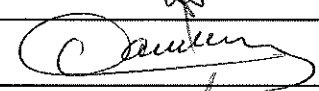

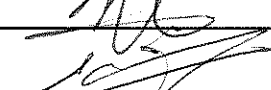
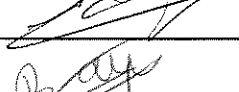

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... et de la publication le .../.../.....

A ... le .../.../.....



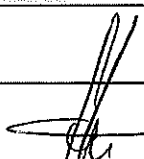
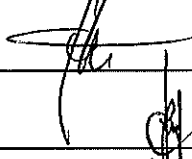
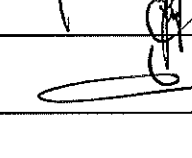

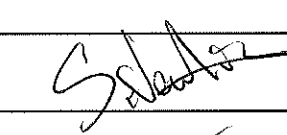
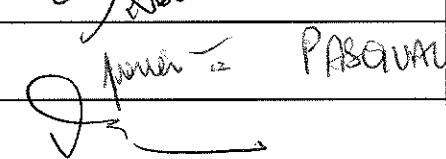

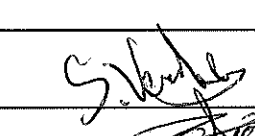
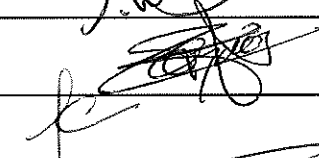

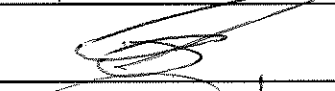


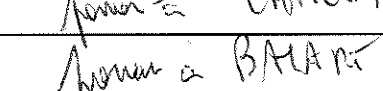
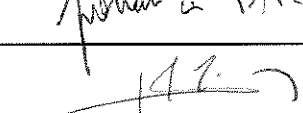
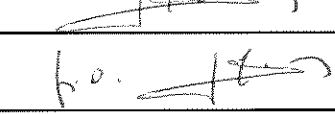
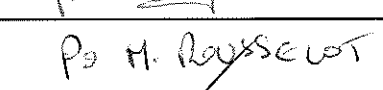
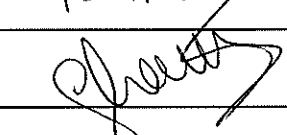
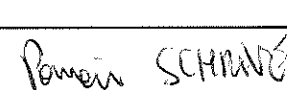


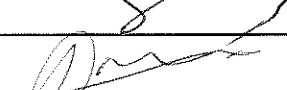
(1) Indiquer le "président du conseil d'administration" ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...

(2) L'assemblée délibérante étant :

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
AIGUEZE	Monsieur	Alain	CHENIVESSE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean Christian	REY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Catherine	EYSSERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean-Yves	CHAPELET	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Emmanuelle	CRÉPIEUX	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Maxime	COUSTON	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	COURBEY-TASTEVIN	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Michel	CEGIELSKI	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Monique	GRAZIANO-BAYLE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Vincent	POUTIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Laurence	VOIGNIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Rémy	SALGUES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Karine	GARDY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Denis	RIEU	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	PAGES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Stéphane	PEREZ	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Serge	ROUQUAIROL	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Claudine	PRAT	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Christian	ROUX	
CARSAN	Madame	Brigitte	VANDEMEULEBROUCKE	
CAVILLARGUES	Monsieur	Laurent	NADAL	
CHUSCLAN	Monsieur	Louis	CHINIEU	
CODOLET	Monsieur	Sébastien	BAYART	
CONNAUX	Monsieur	Jean-Claude	TICHADOU	
CORNILLON	Monsieur	Gérard	CASTOR	

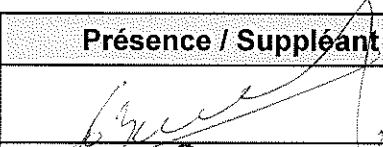

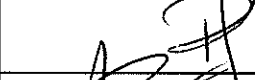
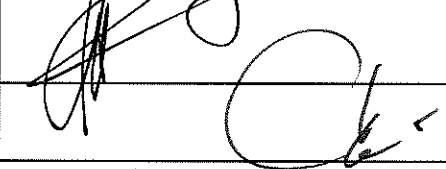
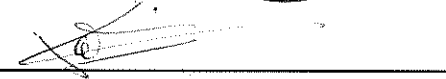




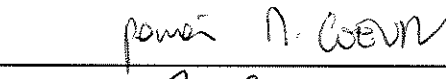

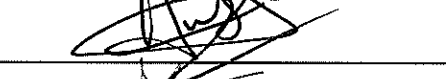
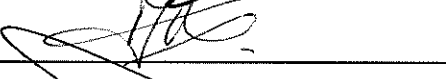
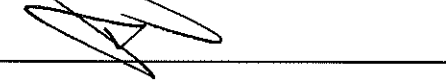


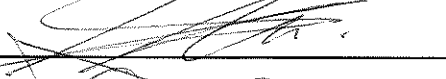
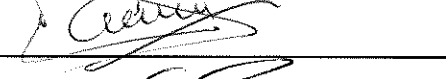
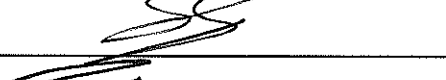

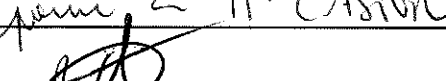
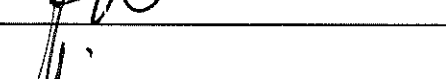
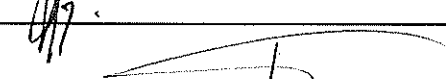

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
GAUJAC	Madame	Maria	SEUBE	
GOUDARGUES	Monsieur	Fred	MAHLER	
ISSIRAC	Monsieur	José	RIEU	
LA ROQUE SUR CEZE	Monsieur	Edmond	JOUVENEL	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Patrice	PRAT	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Catherine	LAVIOS	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Aziza	GRINE	 pour PASQUALE
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Bernard	PASQUALE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Yves	CAZORLA	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Serge	VERDIER	
LAVAL SAINT ROMAN	Madame	Muriel	ROY-CROS	
LE GARN	Madame	Geneviève	CASTELLANE	
LE PIN	Monsieur	Patrick	PALISSE	
LIRAC	Monsieur	Stéphane	CARDENES	
MONTCLUS	Monsieur	Benoit	TRICHOT	 pour CHAPELLE
ORSAN	Monsieur	Bernard	DUCROS	 pour BALAN
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Roger	CASTILLON	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Claire	LAPEYRONIE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Daniel	MOUCHETANT	 pour M. ROUSSELOT
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Catherine	CHANTRY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Jean-Marie	DAVER	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Josiane	PAUTY	 pour SCHRADE
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Vincent	ROUSSELOT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Ghislaine	DE VERDUZAN	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Luc	SCHRIVE	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Gilbert	BAUMET	
SABRAN	Madame	Sylvie	NICOLLE	
SAINT ALEXANDRE	Monsieur	Jacques	BERTOLINI	
SAINT ANDRÉ DE ROQUEPERTUIS	Monsieur	Michel	COULLOMB	
SAINT ANDRÉ D'OLERARGUES	Monsieur	Lionel	CHEVALIER	
SAINT CHISTOL DE RODIERES	Monsieur	Jacques	CABIAC	
SAINT-ETIENNE DES-SORTS	Monsieur	Didier	BONNEAUD	
SAINT-GENIES DE-COMOLAS	Monsieur	Olivier	JOUVE	
SAINT GERVAIS	Monsieur	Didier	DELPI	
SAINT JULIEN DE PEYROLAS	Monsieur	René	FABREGUE	
SAINT-LAURENT DES ARBRES	Monsieur	Philippe	GAMARD	
SAINT-LAURENT DES ARBRES	Madame	Martine	CŒUR	
SAINT LAURENT DE CARNOLS	Monsieur	Guy	AUBANEL	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	Monsieur	Dominique	ASTORI	
SAINT MICHEL D'EUZET	Monsieur	Elian	PETITJEAN	
SAINT-NAZAIRE	Monsieur	Gérald	MISSOUR	
SAINT PAULET DE CAISSON	Monsieur	Christophe	SERRE	
SAINT PAUL LES FONTS	Monsieur	Marc	ANGELI	
SAINT PONS LA CALM	Monsieur	Pierre	BAUME	
SAINT-VICTOR LA-COSTE	Monsieur	Robert	PIZARD-DESCHAMPS	
SALAZAC	Monsieur	Jean-Claude	SUAU	
TAVEL	Monsieur	Bernard	JULIER	
TRESQUES	Monsieur	Alexandre	PISSAS	
VENEJAN	Monsieur	Bruno	TUFFERY	
VERVEUIL	Madame	Joëlle	CHAMPETIER	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

ZA DE BERNON

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN**

Numéro SIRET : 200 034 692 00075

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BAGNOLS SUR CEZE

M14

Budget Primitif

voté par nature

Année 2017

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc...);

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Sommaire**I. Informations générales (6)**

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Sections
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes (7)**A - Eléments du bilan**

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
 - A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
 - A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
- A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
- A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
- A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
- A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
- A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
- A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
- A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
- A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- A4 - Etat des provisions
- A5 - Etalement des provisions
 - A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
 - A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
 - A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
 - A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
 - A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)
 - A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM – Investissement (3)
- A8 - Etat des charges transférées
- A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1 - Etat du personnel
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
 - C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
 - C3.2 - Liste des établissements publics créés
 - C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
 - C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
- D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et

activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics,

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	BUDGET ...
------------	---------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
- (3) Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (4) budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent,

V - Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n°..... du

(5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

H – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 501 432,00	1 501 432,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	0,00 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 501 432,00	1 501 432,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	971 432,00	2 422 349,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	1 450 917,00 (si solde négatif)	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 422 349,00	2 422 349,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 923 781,00	3 923 781,00
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et ooo rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	42 000,00	0,00	37 500,00	37 500,00	37 500,00
	Total des dépenses de gestion courante	42 000,00	0,00	37 500,00	37 500,00	37 500,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	52 000,00	0,00	38 500,00	38 500,00	38 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 434 534,00		1 462 932,00	1 462 932,00	1 462 932,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 434 534,00		1 462 932,00	1 462 932,00	1 462 932,00
	TOTAL	1 486 534,00	0,00	1 501 432,00	1 501 432,00	1 501 432,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 501 432,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	60 000,00	0,00	533 000,00	533 000,00	533 000,00
75	Autres produits de gestion courante	17 150,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
	Total des recettes de gestion courante	77 150,00	0,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	77 150,00	0,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 409 384,00		951 432,00	951 432,00	951 432,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 409 384,00		951 432,00	951 432,00	951 432,00
	TOTAL	1 486 534,00	0,00	1 501 432,00	1 501 432,00	1 501 432,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 501 432,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)

511 500,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	380 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des dépenses financières	380 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	380 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 409 384,00		951 432,00	951 432,00	951 432,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 409 384,00		951 432,00	951 432,00	951 432,00
	TOTAL	1 789 384,00	0,00	971 432,00	971 432,00	971 432,00
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					1 450 917,00
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 422 349,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 401 780,00	0,00	942 214,00	942 214,00	942 214,00
Total des recettes d'équipement		1 401 780,00	0,00	942 214,00	942 214,00	942 214,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	17 203,00	17 203,00	17 203,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	17 203,00	17 203,00	17 203,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 401 780,00	0,00	959 417,00	959 417,00	959 417,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 434 534,00		1 462 932,00	1 462 932,00	1 462 932,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 434 534,00		1 462 932,00	1 462 932,00	1 462 932,00

TOTAL	2 836 314,00	0,00	2 422 349,00	2 422 349,00	2 422 349,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
--	--

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 422 349,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)**

511 500,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	37 500,00		37 500,00
66	Charges financières	1 000,00	0,00	1 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		1 462 932,00	1 462 932,00
Dépenses de fonctionnement – Total		38 500,00	1 462 932,00	1 501 432,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 501 432,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	20 000,00	0,00	20 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	951 432,00	951 432,00
Dépenses d'investissement – Total		20 000,00	951 432,00	971 432,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

1 450 917,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 422 349,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	533 000,00		533 000,00
71	Prod. stockée (ou destockage)		951 432,00	951 432,00
75	Autres produits de gestion courante	17 000,00		17 000,00
Recettes de fonctionnement – Total		550 000,00	951 432,00	1 501 432,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 501 432,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	942 214,00	0,00	942 214,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	1 462 932,00	1 462 932,00
Recettes d'investissement – Total		942 214,00	1 462 932,00	2 405 146,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 17 203,00

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES 2 422 349,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	42 000,00	37 500,00	37 500,00
605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	24 000,00	21 500,00	21 500,00
60612	Energie - Electricité	6 000,00	4 000,00	4 000,00
61521	Terrains	1 000,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	11 000,00	11 000,00	11 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		42 000,00	37 500,00	37 500,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	10 000,00	1 000,00	1 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		52 000,00	38 500,00	38 500,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 434 534,00	1 462 932,00	1 462 932,00
71351	Var. des Sto. de Prod. <> Terr.	1 434 534,00	0,00	0,00
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	0,00	1 462 932,00	1 462 932,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 434 534,00	1 462 932,00	1 462 932,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 434 534,00	1 462 932,00	1 462 932,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 486 534,00	1 501 432,00	1 501 432,00
---	--	--------------	--------------	--------------

+		
RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
+		
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
=		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 501 432,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice

Montant des ICNE de l'exercice N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	60 000,00	533 000,00	533 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	60 000,00	533 000,00	533 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	17 150,00	17 000,00	17 000,00
752	Revenus des immeubles	17 150,00	17 000,00	17 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		77 150,00	550 000,00	550 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		77 150,00	550 000,00	550 000,00

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	1 409 384,00	951 432,00	951 432,00
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	1 409 384,00	951 432,00	951 432,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 409 384,00	951 432,00	951 432,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	1 486 534,00	1 501 432,00	1 501 432,00
---	---------------------	---------------------	---------------------

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 501 432,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser ;

- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	380 000,00	20 000,00	20 000,00
1641	Emprunts en Euros	380 000,00	20 000,00	20 000,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	380 000,00	20 000,00	20 000,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	380 000,00	20 000,00	20 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	1 409 384,00	951 432,00	951 432,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	1 409 384,00	951 432,00	951 432,00
3355	Travaux	1 409 384,00	951 432,00	951 432,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 409 384,00	951 432,00	951 432,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 789 384,00	971 432,00	971 432,00

	+	
RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
	+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		1 450 917,00
	=	
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES		2 422 349,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement
- (6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042* ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 401 780,00	942 214,00	942 214,00
1641	Emprunts en Euros	1 401 780,00	942 214,00	942 214,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 401 780,00	942 214,00	942 214,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	17 203,00	17 203,00
1068	Exc. de Fonct. capitalisés	0,00	17 203,00	17 203,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	17 203,00	17 203,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 401 780,00	959 417,00	959 417,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 434 534,00	1 462 932,00	1 462 932,00
3355	Travaux	1 434 534,00	1 462 932,00	1 462 932,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 434 534,00	1 462 932,00	1 462 932,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 434 534,00	1 462 932,00	1 462 932,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 836 314,00	2 422 349,00	2 422 349,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)

0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

(1)

LIBELLE :

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	
	IV
	A.I.1

Libellé	01 Opérations non ventilables	1				4 Sport et jeunesse
		0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Depenses réelles	0,00
Equipements municipaux (2)	0,00
Equip non municipaux (c/204) (3)	0,00
Opérations financières	0,00
Depenses d'ordre	0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00

RECETTES REELLES	
Total recettes de l'exercice	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES REELLES	
Total dépenses de l'exercice	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00

RECETTES REELLES	
Total recettes de l'exercice	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 al et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

- (2) Ou biens de la structure intercommunale
(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		A1.1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	971 432,00	971 432,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	971 432,00	971 432,00

0,00	0,00	0,00	0,00	2 405 146,00	2 422 349,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	2 405 146,00	2 422 349,00

FONCTIONNEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	1 501 432,00	1 501 432,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 501 432,00	1 501 432,00

0,00	0,00	0,00	0,00	1 501 432,00	1 501 432,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 501 432,00	1 501 432,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		A.I.1

Art (1)	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	-------------------------------------	--	---	-------------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES						
Total recettes d'investissement	17 203,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles	17 203,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	17 203,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011 Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043 Opérations d'ordre à l'intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES										
	Total recettes de fonctionnement		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	Recettes réelles		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ven		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	Recettes d'ordre		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		A.I.I

5	6	7	8	9	TOTAL
Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	971 432,00	971 432,00
0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	951 432,00	951 432,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	2 405 146,00	2 422 349,00
0,00	0,00	0,00	0,00	942 214,00	959 417,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 203,00
0,00	0,00	0,00	0,00	942 214,00	942 214,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 462 932,00	1 462 932,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	1 501 432,00	1 501 432,00
0,00	0,00	0,00	0,00	38 500,00	38 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00	37 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 462 932,00	1 462 932,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 462 932,00	1 462 932,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	1 501 432,00	1 501 432,00
0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00	550 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	533 000,00	533 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	951 432,00	951 432,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A.I.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, acf° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

IV
A 1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	Sous fonction 02						Sous fonction 04			
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° d coopérat° décentralisée	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A.1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A.1.1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21				Sous fonction 25			
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A.I.I

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi; par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.I.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
		A 1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION -		
DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A.I.I

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
EMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1.1

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.I.I

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
A 1.1

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION- DETAIL FONCTIONNEMENT
FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES									
ELEMENTS DU BILAN									
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL PAR FONCTIONNEMENT									
FONCTION 9 - Action économique									
(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	1 501 432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 501 432,00
		1 501 432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 501 432,00
011	Charges à caractère général	37 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert en	1 462 932,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 462 932,00
66	Charges financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	1 501 432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 501 432,00
		1 501 432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 501 432,00
042	Opérations d'ordre de transfert en	951 432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	951 432,00
70	Produits des services, du domaine	533 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	533 000,00
75	Autres produits de gestion courant	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)								
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	17 203,00	0,00	0,00	0,00	17 203,00
	Recettes de l'exercice	17 203,00	0,00	0,00	0,00	17 203,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 203,00	0,00	0,00	0,00	17 203,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	17 203,00	0,00	0,00	0,00	17 203,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	Sous fonction 02						Sous fonction 04				
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisés		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	
	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A 1.2

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV

A 1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21			Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de déconverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A 1.2

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV

A 1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81							816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
	DÉPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	971 432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	971 432,00
	Dépenses de l'exercice	971 432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	971 432,00
040	Opérations d'ordre de transfert en	951 432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	951 432,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	2 405 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 405 146,00
	Recettes de l'exercice	2 405 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 405 146,00
040	Opérations d'ordre de transfert en	1 462 932,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 462 932,00
16	Emprunts et dettes assimilées	942 214,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	942 214,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	2 405 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 405 146,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Montant des remboursements N		Encours restan au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts ont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des retraits (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
...														
...														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros														
G01A8T012PR	Crédit Agricole	09/08/2005		30/08/2006	321 160,00	V	Euribor 1 an	2,19%	1,45%	Euros	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
...														
...														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
...														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
...														
...														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
...														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)														

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant convert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en année)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité l'exercice			ICM de l'exercice	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (Total)													
G01A87012PR	N			161 199,55									
1643 Emprunts en devises (Total)													
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)													
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)													
1678 Autres emprunts et dettes (Total)													
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)													
1681 Autres emprunts (Total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)													
1687 Autres dettes (Total)													
Total général		0,00		161 199,55					17 661,76	564,20	0,00	0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture ; F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (é est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors AI)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de aux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
...														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
...														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecarts d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices	
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou investissement, Echange de taux structure contre taux variable au taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	1,00						
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	161 199,53						
(C) Option d'échange (swaption)							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3, Multiplicateur jusqu'à 5 capé							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5							
(F) Autres types de structure							

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

		A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)											IV
		Instrument de couverture											A2.5
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N du contrat	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
...													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV
A2.5IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits C/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
		Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux					
Taux fixe (total)					0,00	0,00				
...										
Taux variable (total)					0,00	0,00				
...										
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00				
...										
...					0,00	0,00				
Total					0,00	0,00				

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>					
<u>Après des organismes de droit public</u>					
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES**(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
...			

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

IV

A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

V – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		20 000,00	20 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		20 000,00	20 000,00
1641	Emprunts en Euros	20 000,00	20 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	20 000,00	0,00	1 450 917,00	1 470 917,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		Vote (2)	
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	0,00	III	0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00		0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00		0,00
024	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00		0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	0,00	0,00	0,00	17 203,00	17 203,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	1 470 917,00
Ressources propres disponibles IV	17 203,00
Soide V = IV - II(6)	-1 453 714,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant eu II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A7.1.1
SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(en application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45...1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.12 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A 721 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
Dotations et participations reçues		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits services, domaine et ventes div.	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE

Regu le 16/05/2017

ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL	

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		
Dotations et subventions reçues		
Autres recettes éventuelles		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
021	Virement de la sect° de fonctionnement (3)	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (e/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		
		A9

N° opération :	Intitulé de l'opération :		Date de la délibération : .../.../...	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES				
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN _ ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité arriérée de l'exercice en intérêt (8)	
	Année	Profil							Taux ... (3)	Index (4)	Tx actu-riel (5)	Taux... (3)	Index (4)				Niveau de taux
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(...)																	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(...)																	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																	
(...)																	
TOTAL GENERAL																	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

Valeur au cours de l'exercice	En capital				

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT		B1.2

B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Amorté nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités.....							
...							
8018 Autres engagements							
Au profit d'organismes publics.....							
...							
Au profit d'organismes privés.....(1)							
...							
TOTAL							

(1) Concernant les Garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

L'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale.

La rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

La colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible.

La colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N.

La colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS		

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice	
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028	Autres engagements reçus							
	A l'exception de ceux reçus des entreprises							
	Engagements reçus des entreprises							
TOTAL								

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total recettes	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
Total Recettes		Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :			

IV - ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

CI

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)				
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL		
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)									
Directeur général des services									
Directeur général. Adjoint des services									
Directeur général des services techniques									
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53									
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)									
FILIERE TECHNIQUE (c)									
FILIERE SOCIALE (d)									
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)									
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)									
FILIERE SPORTIVE (g)									
FILIERE CULTURELLE (h)									
FILIERE ANIMATION (i)									

IV – ANNEXE
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

	IV
	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou

à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 *mainlevées handicapés catégorie C*

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres " et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres.</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS

C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE

C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées:

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...		.../.../...	.../.../...			

IV – ANNEXE	IV
LISTE SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...				

IV – ANNEXE

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par de l'assemblée délibérante	Variation du produit/(N-1) (%)
Taxe d'habitation						
TFPB						
TFPNB						
CFE						
TOTAL						

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;

(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice 75.....
 Nombre de membres présents 57.....
 Nombre de suffrages exprimés 72.....
VOTES :
 Pour 70
 Contre 1
 Abstentions 1

Date de convocation du 10/05/17.

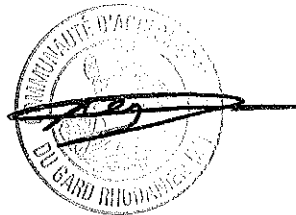
Présenté par Le Président
 A St Paul de Gusson le 10/05/17.....
 Le Président
 Délibéré par Grand conseil, réuni en session ordinaire.....
 A St Paul de Gusson le 10/05/17.....

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le .../.../.....

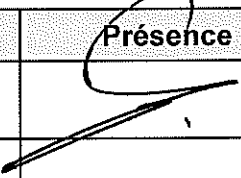
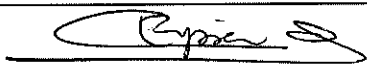

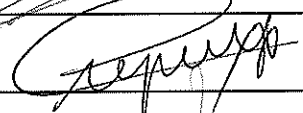
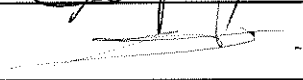

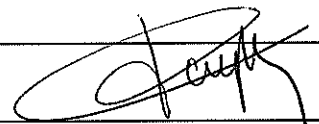
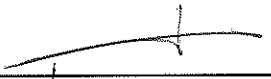
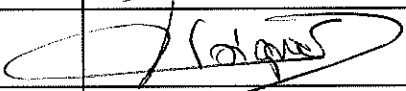
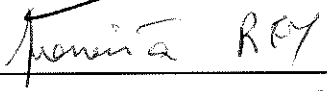


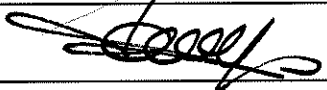
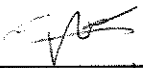

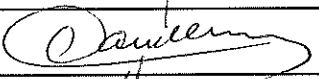

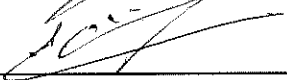

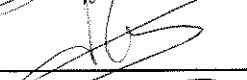

Au, le .../.../.....



(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant :

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
AIGUEZE	Monsieur	Alain	CHENIVESSE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean Christian	REY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Catherine	EYSSERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean-Yves	CHAPELET	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Emmanuelle	CRÉPIEUX	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Maxime	COUSTON	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	COURBEY-TASTEVIN	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Michel	CEGIELSKI	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Monique	GRAZIANO-BAYLE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Vincent	POUTIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Laurence	VOIGNIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Rémy	SALGUES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Karine	GARDY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Denis	RIEU	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	PAGES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Stéphane	PEREZ	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Serge	ROUQUAIROL	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Claudine	PRAT	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Christian	ROUX	
CARSAN	Madame	Brigitte	VANDEMEULEBROUCKE	
CAVILLARGUES	Monsieur	Laurent	NADAL	
CHUSCLAN	Monsieur	Louis	CHINIEU	
CODOLET	Monsieur	Sébastien	BAYART	
CONNAUX	Monsieur	Jean-Claude	TICHADOU	
PRIVILLON	Monsieur	Gérard	CASTOR	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
GAUJAC	Madame	Maria	SEUBE	
GOUDARGUES	Monsieur	Fred	MAHLER	
ISSIRAC	Monsieur	José	RIEU	
LA ROQUE SUR CEZE	Monsieur	Edmond	JOUVENEL	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Patrice	PRAT	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Catherine	LAVIOS	S. Lavios
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Aziza	GRINE	J. Grine PASQUALE
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Bernard	PASQUALE	J. —
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Yves	CAZORLA	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Serge	VERDIER	S. Verdier
LAVAL SAINT ROMAN	Madame	Muriel	ROY-CROS	S. Verdier
LE GARN	Madame	Geneviève	CASTELLANE	K.
LE PIN	Monsieur	Patrick	PALISSE	
LIRAC	Monsieur	Stéphane	CARDENES	Stéphane C.
MONTCLUS	Monsieur	Benoit	TRICHOT	Présence à CHAPELUS
ORSAN	Monsieur	Bernard	DUCROS	Présence à BAYACET
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Roger	CASTILLON	H.I. 7
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Claire	LAPEYRONIE	p.o. H.I. 7
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Daniel	MOUCHETANT	Présence à ROUSSELOT
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Catherine	CHANTRY	C. Chantry
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Jean-Marie	DAVER	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Josiane	PAUTY	Présence SCHRIVE
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Vincent	ROUSSELOT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Ghislaine	DE VERDUZAN	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Luc	SCHRIVE	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Gilbert	BAUMET	
SABRAN	Madame	Sylvie	NICOLLE	
SAINT ALEXANDRE	Monsieur	Jacques	BERTOLINI	
SAINT ANDRÉ DE ROQUEPERTUIS	Monsieur	Michel	COULLOMB	
SAINT ANDRÉ D'OLERARGUES	Monsieur	Lionel	CHEVALIER	
SAINT CHISTOL DE RODIERES	Monsieur	Jacques	CABIAC	
SAINT-ETIENNE DES-SORTS	Monsieur	Didier	BONNEAUD	
SAINT-GENIES DE-COMOLAS	Monsieur	Olivier	JOUVE	
SAINT GERVAIS	Monsieur	Didier	DELPI	
SAINT JULIEN DE PEYROLAS	Monsieur	René	FABREGUE	
SAINT-LAURENT DES ARBRES	Monsieur	Philippe	GAMARD	passer à A. COEUR
SAINT-LAURENT DES ARBRES	Madame	Martine	CŒUR	A. Coeur
SAINT LAURENT DE CARNOLS	Monsieur	Guy	AUBANEL	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	Monsieur	Dominique	ASTORI	
SAINT MICHEL D'EUZET	Monsieur	Elian	PETITJEAN	
SAINT-NAZAIRE	Monsieur	Gérald	MISSOUR	
SAINT PAULET DE CAISSON	Monsieur	Christophe	SERRE	
SAINT PAUL LES FONTS	Monsieur	Marc	ANGELI	
SAINT PONS LA CALM	Monsieur	Pierre	BAUME	
SAINT-VICTOR LA-COSTE	Monsieur	Robert	PIZARD-DESCHAMPS	
SALAZAC	Monsieur	Jean-Claude	SUAU	
TAVEL	Monsieur	Bernard	JULIER	passer à CAISSON
TRESQUES	Monsieur	Alexandre	PISSAS	
VENEJAN	Monsieur	Bruno	TUFFERY	
VERFEUIL	Madame	Joëlle	CHAMPETIER	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

BUDGET ANNEXE ZA LESPERANT

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN**

Numéro SIRET : 20003469200034

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BAGNOLS SUR CEZE

M14

**Budget Primitif
voté par nature**

Année 2017

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc...);

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Sommaire

I. Informations générales (6)

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Sections
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes (7)**A - Eléments du bilan**

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
 - A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
 - A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
 - A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
 - A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
 - A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
 - A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
 - A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
 - A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
 - A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
- A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- A4 - Etat des provisions
- A5 - Etalement des provisions
 - A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
 - A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
- A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
- A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
 - A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)
 - A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM – Investissement (3)
- A8 - Etat des charges transférées
- A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1 - Etat du personnel
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
 - C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
 - C3.2 - Liste des établissements publics créés
 - C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
 - C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
- D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics,

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

BUDGET

...

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
- avec Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :-

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement »:

III - Les provisions sont (4) budgétaires:-

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent,

V - Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 626 325,00	1 680 076,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	53 751,00 (si déficit)	0,00 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 680 076,00	1 680 076,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 715 376,00	2 692 595,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	977 219,00 (si solde négatif)	0,00 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 692 595,00	2 692 595,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	4 372 671,00	4 372 671,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	12 900,00	0,00	11 400,00	11 400,00	11 400,00
	Total des dépenses de gestion courante	12 900,00	0,00	11 400,00	11 400,00	11 400,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	22 900,00	0,00	21 400,00	21 400,00	21 400,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 584 037,00		1 604 925,00	1 604 925,00	1 604 925,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 584 037,00		1 604 925,00	1 604 925,00	1 604 925,00

TOTAL		1 606 937,00	0,00	1 626 325,00	1 626 325,00	1 626 325,00
--------------	--	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	53 751,00
--	-----------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 680 076,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	60 000,00	0,00	84 700,00	84 700,00	84 700,00
	Total des recettes de gestion courante	60 000,00	0,00	84 700,00	84 700,00	84 700,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	60 000,00	0,00	84 700,00	84 700,00	84 700,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 600 688,00		1 595 376,00	1 595 376,00	1 595 376,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 600 688,00		1 595 376,00	1 595 376,00	1 595 376,00

TOTAL		1 660 688,00	0,00	1 680 076,00	1 680 076,00	1 680 076,00
--------------	--	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 680 076,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	9 549,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	----------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 600 688,00		1 595 376,00	1 595 376,00	1 595 376,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 600 688,00		1 595 376,00	1 595 376,00	1 595 376,00
	TOTAL	1 600 688,00	0,00	1 715 376,00	1 715 376,00	1 715 376,00
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					977 219,00
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 692 595,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
16	Emprunts et dettes assimilées (hors I65)	972 982,00	0,00	1 087 670,00	1 087 670,00	1 087 670,00
	Total des recettes d'équipement	972 982,00	0,00	1 087 670,00	1 087 670,00	1 087 670,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	972 982,00	0,00	1 087 670,00	1 087 670,00	1 087 670,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 584 037,00		1 604 925,00	1 604 925,00	1 604 925,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 584 037,00		1 604 925,00	1 604 925,00	1 604 925,00
TOTAL		2 557 019,00	0,00	2 692 595,00	2 692 595,00	2 692 595,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 692 595,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)**

9 549,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	11 400,00		11 400,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	10 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		1 604 925,00	1 604 925,00
Dépenses de fonctionnement -- Total		21 400,00	1 604 925,00	1 626 325,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

53 751,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 680 076,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	120 000,00	0,00	120 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	1 595 376,00	1 595 376,00
Dépenses d'investissement -- Total		120 000,00	1 595 376,00	1 715 376,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

977 219,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 692 595,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	84 700,00		84 700,00
71	<i>Prod. stockée (ou destockage)</i>		1 595 376,00	1 595 376,00
	Recettes de fonctionnement – Total	84 700,00	1 595 376,00	1 680 076,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 680 076,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 087 670,00	0,00	1 087 670,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	1 604 925,00	1 604 925,00
	Recettes d'investissement – Total	1 087 670,00	1 604 925,00	2 692 595,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	2 692 595,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	12 900,00	11 400,00	11 400,00
6045	Ach. Et. Prest. Serv. (Terr. à Am.)	700,00	0,00	0,00
605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	11 000,00	2 000,00	2 000,00
60612	Energie - Electricité	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61521	Terrains	0,00	8 000,00	8 000,00
63512	Taxes foncières	200,00	400,00	400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		12 900,00	11 400,00	11 400,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		22 900,00	21 400,00	21 400,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 584 037,00	1 604 925,00	1 604 925,00
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	1 584 037,00	1 604 925,00	1 604 925,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 584 037,00	1 604 925,00	1 604 925,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 584 037,00	1 604 925,00	1 604 925,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 606 937,00	1 626 325,00	1 626 325,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (11)				0,00
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)				53 751,00
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				1 680 076,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice

Montant des ICNE de l'exercice N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	60 000,00	84 700,00	84 700,00
7015	Ventes de terrains aménagés	60 000,00	84 700,00	84 700,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		60 000,00	84 700,00	84 700,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		60 000,00	84 700,00	84 700,00

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	1 600 688,00	1 595 376,00	1 595 376,00
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	1 600 688,00	1 595 376,00	1 595 376,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 600 688,00	1 595 376,00	1 595 376,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	1 660 688,00	1 680 076,00	1 680 076,00
---	---------------------	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
+	
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 680 076,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE

Regu le 16/05/2017

- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DJ 040* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	120 000,00	120 000,00
1641	Emprunts en Euros	0,00	120 000,00	120 000,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	120 000,00	120 000,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	120 000,00	120 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	1 600 688,00	1 595 376,00	1 595 376,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	1 600 688,00	1 595 376,00	1 595 376,00
3355	Travaux	1 600 688,00	1 595 376,00	1 595 376,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 600 688,00	1 595 376,00	1 595 376,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 600 688,00	1 715 376,00	1 715 376,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	977 219,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	2 692 595,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement
- (6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042* ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	972 982,00	1 087 670,00	1 087 670,00
1641	Emprunts en Euros	972 982,00	1 087 670,00	1 087 670,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		972 982,00	1 087 670,00	1 087 670,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison; affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		972 982,00	1 087 670,00	1 087 670,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</i>	1 584 037,00	1 604 925,00	1 604 925,00
3355	Travaux	1 584 037,00	1 604 925,00	1 604 925,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 584 037,00	1 604 925,00	1 604 925,00
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 584 037,00	1 604 925,00	1 604 925,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 557 019,00	2 692 595,00	2 692 595,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	2 692 595,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

(1)

LIBELLE :

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées an 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		A.I.I

Libellé	01	0	1	2	3	4
	Opérations non ventilables	Services généraux administratifs publics	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00					
Dépenses d'ordre	1 595 376,00					
Total dépenses de l'exercice	1 595 376,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	1 595 376,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	1 604 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	1 604 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES REELLES						
Total dépenses de l'exercice	1 604 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 604 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	1 595 376,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	1 595 376,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comprenant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		A1.1

5	6	7	8	9	TOTAL
Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	

INVESTISSEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					0,00
					1 595 376,00
0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	1 715 376,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	1 715 376,00

0,00	0,00	0,00	0,00	1 087 670,00	2 692 595,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 087 670,00	2 692 595,00

FONCTIONNEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	21 400,00	1 626 325,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	21 400,00	1 626 325,00

0,00	0,00	0,00	0,00	84 700,00	1 680 076,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	84 700,00	1 680 076,00

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

												IV
Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse					AI.1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	-------------------------------------	--	---	-------------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	1 595 376,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	1 595 376,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 595 376,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

RECETTES							
	Total recettes d'investissement	1 604 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'ordre	1 604 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 604 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses de fonctionnement	1 604 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	1 604 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 604 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		1 595 376,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ven	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'ordre		1 595 376,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 595 376,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		AI.1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	1 715 376,00
0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 595 376,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	1 087 670,00	2 692 595,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 087 670,00	1 087 670,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 087 670,00	1 087 670,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 604 925,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	21 400,00	1 626 325,00
0,00	0,00	0,00	0,00	21 400,00	21 400,00
0,00	0,00	0,00	0,00	11 400,00	11 400,00
0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 604 925,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
----------	--	--	--	--	--

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 700,00	1 680 076,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 700,00	84 700,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 700,00	84 700,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 595 376,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	1 604 925,00	0,00	0,00	0,00	1 604 925,00
	Dépenses de l'exercice	1 604 925,00	0,00	0,00	0,00	1 604 925,00
042	Opérations d'ordre de transfert et	1 604 925,00	0,00	0,00	0,00	1 604 925,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	1 595 376,00	0,00	0,00	0,00	1 595 376,00
	Recettes de l'exercice	1 595 376,00	0,00	0,00	0,00	1 595 376,00
042	Opérations d'ordre de transfert et	1 595 376,00	0,00	0,00	0,00	1 595 376,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-9 549,00	0,00	0,00	0,00	-9 549,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	Sous fonction 02										Sous fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.I.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A 1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21				Sous fonction 25			
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES											
ELEMENTS DU BILAN											
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT											
FONCTION 3 - Culture											
(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32				IV
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	A 1.1	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	
	A.1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports				
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports				
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
		A 1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION -		
DETAIL FONCTIONNEMENT		A.1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A I.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act ^e pour l'enfance et l'adolescence	523 Act ^e pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A.1.1

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports						
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports						
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)						
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
EMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1.1

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accèsion à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
A.1.1

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION- DETAIL FONCTIONNEMENT
FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82						Sous fonction 83					
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES									
ELEMENTS DU BILAN									
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL PAR FONCTIONNEMENT									
FONCTION 9 - Action économique									
(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirées et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	21 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 400,00
		21 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 400,00
011	Charges à caractère général	11 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 400,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	84 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 700,00
		84 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 700,00
70	Produits des services, du domaine	84 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 700,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)								
		63 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 300,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, acc° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	1 595 376,00	0,00	0,00	0,00	1 595 376,00
	Dépenses de l'exercice	1 595 376,00	0,00	0,00	0,00	1 595 376,00
040	Opérations d'ordre de transfert e	1 595 376,00	0,00	0,00	0,00	1 595 376,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	1 604 925,00	0,00	0,00	0,00	1 604 925,00
	Recettes de l'exercice	1 604 925,00	0,00	0,00	0,00	1 604 925,00
040	Opérations d'ordre de transfert e	1 604 925,00	0,00	0,00	0,00	1 604 925,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	9 549,00	0,00	0,00	0,00	9 549,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	Sous fonction 02							Sous fonction 04	
		020 Administratif général collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisé
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert ent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert ent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A 1.2

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV

A.1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21			Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de déconverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A 1.2

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A.1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinéma et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les dépenses et les recettes correspondantes à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A.1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A.1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV

A 1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81							816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82						Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLIDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
		120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	1 087 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 087 670,00
		1 087 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 087 670,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 087 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 087 670,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)								
		1 087 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 087 670,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV
A2.1

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Montant des remboursements N		Encours restan du au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611.1 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts ont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des retraits (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
								Emprunts et Dettes à l'origine du contrat							
163 Emprunts obligataires (Total)															
...															
...															
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)															
1641 Emprunts en euros															
N° 19885	Crédit Agricole	21/01/2014			635 672,71 F			0,02		euros	T	C	O	A-1	
...															
1643 Emprunts en devises (total)															
...															
...															
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)															
...															
...															
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
...															
...															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
1671 Avances consolidées du Trésor (total)															
...															
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)															

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en année)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt			Annuité l'exercice			ICI E de l'exercice		
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)				
163 Emprunts obligataires (Total)															
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)															
1641 Emprunts en euros (Total)															
N° 19885				635 672,71											
1643 Emprunts en devises (Total)															
1644 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)															
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)															
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)															
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)															
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)															
1678 Autres emprunts et dettes (Total)															
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)															
1681 Autres emprunts (Total)															
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)															
1687 Autres dettes (Total)															
Total général		0,00		635 672,71					116 335,91		8 977,82	0,00	0,00		

(9) Si agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt: après opérations de couverture ; F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

- (13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors AJ)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
...														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
...														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
...														
...														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
...														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
...														
...														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
...														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV
A2.5IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture											
	Emprunt couvert											
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co- contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes éventuelles
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
...												
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
...												
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00
...												
...												
Total		0,00					0,00				0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt convert		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits C/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux							
Taux fixe (total)							0,00	0,00		
...										
Taux variable (total)							0,00	0,00		
...										
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00		
...										
...										
Total							0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

V – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
...			

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		120 000,00	I 120 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		120 000,00	120 000,00
1641	Emprunts en Euros	120 000,00	120 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	120 000,00	0,00	977 219,00	1 097 219,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

IV

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	0,00	III 0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00
024	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	1 097 219,00
Ressources propres disponibles IV	0,00
Solde V = IV - II(6)	-1 097 219,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A7.1.1
SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(en application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45... 1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.12 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
Dotations et participations reçues		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits services, domaine et ventes div.	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL	

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		
Dotations et subventions reçues		
Autres recettes éventuelles		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III);

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A9
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :/...../.....		Total (4)
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3) Nouveaux crédits votés	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie de l'axe en intérêt (8)	
	Année	Profil							Taux ... (3)	Index (4)	Tx actualisé (5)	Taux... (5)	Index (4)				Niveau de taux
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(...)																	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(...)																	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																	
(...)																	
TOTAL GENERAL																	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

Date au cours de l'année	En capital				

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT		B1.2

B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 -2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-50 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital I/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités.....							
...							
8018 Autres engagements							
Au profit d'organismes publics.....							
...							
Au profit d'organismes privés.....(1)							
...							
TOTAL							

(1) Concernant les Garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

L'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale.

La rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

La colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible.

La colonne « Dettes en capital I/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au I/1/N.

La colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS		

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	8028 Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						
	TOTAL						

IV	ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET		B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total recettes	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
Total Recettes		Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :			

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPTT (4)				
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL		
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)									
Directeur général des services									
Directeur général. Adjoint des services									
Directeur général des services techniques									
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53									
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)									
FILIERE TECHNIQUE (c)									
FILIERE SOCIALE (d)									
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)									
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)									
FILIERE SPORTIVE (g)									
FILIERE CULTURELLE (h)									
FILIERE ANIMATION (i)									

IV – ANNEXE

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

	IV
	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'étus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres " et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres.</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS

C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE

C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées:

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
				

IV – ANNEXE	IV
LISTE SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...				

IV – ANNEXE

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par de l'assemblée délibérante	Variation du produit/(N-1) (%)
Taxe d'habitation						
TFPB						
TFPNB						
CFE						
TOTAL						

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;

(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

IV - ANNEXE
ARRETE ET SIGNATURESIV
D2

Nombre de membres en exercice ... 25
 Nombre de membres présents ... 27
 Nombre de suffrages exprimés ... 22

VOTES :

Pour 70
 Contre 1
 Abstentions 1

Date de convocation : du/dé/17.

Présenté par ... de ... Président
 AS. Ruellet de Gisson le ... 16/dé/17
 Le ... Président
 Délibéré par Conseil communautaire réuni en session ... ordinaire
 AS. Ruellet de Gisson le ... 16/dé/17

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... et de la publication le .../.../.....

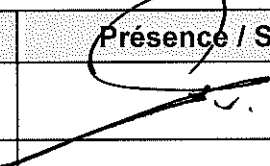
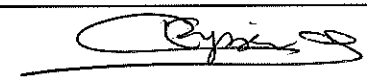
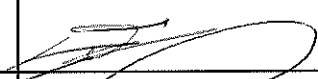
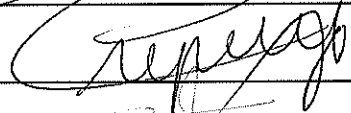
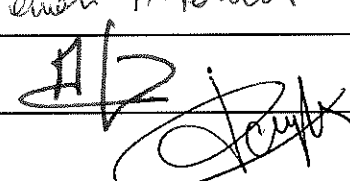
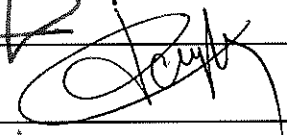

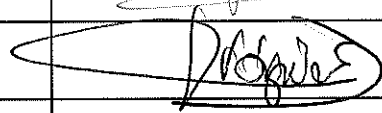
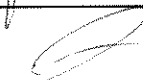
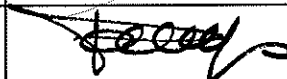

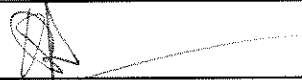
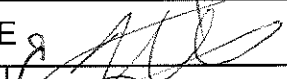
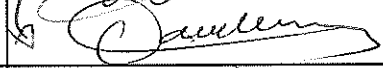
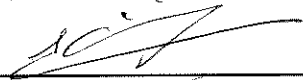


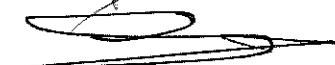
A ... le .../.../.....



- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant :

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
AIGUEZE	Monsieur	Alain	CHENIVESSE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean Christian	REY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Catherine	EYSSERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean-Yves	CHAPELET	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Emmanuelle	CRÉPIEUX	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Maxime	COUSTON	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	COURBEY-TASTEVIN	<i>Renon N. Pontier</i>
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Michel	CEGIELSKI	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Monique	GRAZIANO-BAYLE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Vincent	POUTIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Laurence	VOIGNIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Rémy	SALGUES	<i>Renon à REY</i>
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Karine	GARDY	<i>Renon à CREADON</i>
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Denis	RIEU	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	PAGES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Stéphane	PEREZ	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Serge	ROUQUAIROL	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Claudine	PRAT	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Christian	ROUX	
CARSAN	Madame	Brigitte	VANDEMEULEBROUCKE	
CAVILLARGUES	Monsieur	Laurent	NADAL	
CHUSCLAN	Monsieur	Louis	CHINIEU	
CODOLET	Monsieur	Sébastien	BAYART	
CONNAUX	Monsieur	Jean-Claude	TICHADOU	
PDF Creator Trial	Monsieur	Gérard	CASTOR	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
GAUJAC	Madame	Maria	SEUBE	
GOUDARGUES	Monsieur	Fred	MAHLER	
ISSIRAC	Monsieur	José	RIEU	
LA ROQUE SUR CEZE	Monsieur	Edmond	JOUVENEL	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Patrice	PRAT	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Catherine	LAVIOS	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Aziza	GRINE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Bernard	PASQUALE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Yves	CAZORLA	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Serge	VERDIER	
LAVAL SAINT ROMAN	Madame	Muriel	ROY-CROS	
LE GARN	Madame	Geneviève	CASTELLANE	
LE PIN	Monsieur	Patrick	PALISSE	
LIRAC	Monsieur	Stéphane	CARDENES	
MONTCLUS	Monsieur	Benoit	TRICHOT	
ORSAN	Monsieur	Bernard	DUCROS	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Roger	CASTILLON	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Claire	LAPEYRONIE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Daniel	MOUCHETANT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Catherine	CHANTRY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Jean-Marie	DAVER	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Josiane	PAUTY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Vincent	ROUSSELOT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Ghislaine	DE VERDUZAN	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Luc	SCHRIVE	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Gilbert	BAUMET	
SABRAN	Madame	Sylvie	NICOLLE	
SAINT ALEXANDRE	Monsieur	Jacques	BERTOLINI	
SAINT ANDRÉ DE ROQUEPERTUIS	Monsieur	Michel	COULLOMB	
SAINT ANDRÉ D'OLERARGUES	Monsieur	Lionel	CHEVALIER	
SAINT CHISTOL DE RODIERES	Monsieur	Jacques	CABIAC	
SAINT-ETIENNE DES-SORTS	Monsieur	Didier	BONNEAUD	
SAINT-GENIES DE-COMOLAS	Monsieur	Olivier	JOUVE	
SAINT GERVAIS	Monsieur	Didier	DELPI	
SAINT JULIEN DE PEYROLAS	Monsieur	René	FABREGUE	
SAINT-LAURENT DES ARBRES	Monsieur	Philippe	GAMARD	
SAINT-LAURENT DES ARBRES	Madame	Martine	CŒUR	 pour à Mme Coeur A. Coeur
SAINT LAURENT DE CARNOLS	Monsieur	Guy	AUBANEL	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	Monsieur	Dominique	ASTORI	
SAINT MICHEL D'EUZET	Monsieur	Elian	PETITJEAN	
SAINT-NAZAIRE	Monsieur	Gérald	MISSOUR	
SAINT PAULET DE CAISSON	Monsieur	Christophe	SERRE	
SAINT PAUL LES FONTS	Monsieur	Marc	ANGELI	
SAINT PONS LA CALM	Monsieur	Pierre	BAUME	
SAINT-VICTOR LA-COSTE	Monsieur	Robert	PIZARD-DESCHAMPS	
SALAZAC	Monsieur	Jean-Claude	SUAU	
TAVEL	Monsieur	Bernard	JULIER	 pour à ASTORI
TRESQUES	Monsieur	Alexandre	PISSAS	
VE NEJAN	Monsieur	Bruno	TUFFERY	
VE NEJAN	Madame	Joëlle	CHAMPETIER	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

ZA DE SARCIN

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN**

Numéro SIRET : 200 034 692 00067

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BAGNOLS SUR CEZE

M14

**Budget Primitif
voté par nature**

Année 2017

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc...);

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Sommaire

I. Informations générales (6)

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Sections
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes (7)**A - Eléments du bilan**

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
 - A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
 - A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
 - A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
 - A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
 - A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
 - A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
 - A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
 - A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
 - A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
- A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- A4 - Etat des provisions
- A5 - Etalement des provisions
- A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
- A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
- A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
- A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
- A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)
- A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM – Investissement (3)
- A8 - Etat des charges transférées
- A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1 - Etat du personnel
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
- D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE

Regu le 16/05/2017

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics,

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	BUDGET ...
------------	---------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPP élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
- avec Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :-

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (4) budgétaires.-

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent,

V - Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n°..... du

(5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	463 809,00	463 809,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	0,00 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		463 809,00	463 809,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	553 809,00	526 792,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00 (si solde négatif)	27 017,00 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		553 809,00	553 809,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 017 618,00	1 017 618,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	4 350,00	0,00	3 400,00	3 400,00	3 400,00
Total des dépenses de gestion courante		4 350,00	0,00	3 400,00	3 400,00	3 400,00
66	Charges financières	7 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 350,00	0,00	13 400,00	13 400,00	13 400,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	439 792,00		450 409,00	450 409,00	450 409,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		439 792,00		450 409,00	450 409,00	450 409,00
TOTAL		451 142,00	0,00	463 809,00	463 809,00	463 809,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 463 809,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	451 142,00		463 809,00	463 809,00	463 809,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		451 142,00		463 809,00	463 809,00	463 809,00
TOTAL		451 142,00	0,00	463 809,00	463 809,00	463 809,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 463 809,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-13 400,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	95 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
	Total des dépenses financières	95 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	95 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	451 142,00		463 809,00	463 809,00	463 809,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	451 142,00		463 809,00	463 809,00	463 809,00
	TOTAL	546 142,00	0,00	553 809,00	553 809,00	553 809,00
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					0,00
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					553 809,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	66 023,00	0,00	76 383,00	76 383,00	76 383,00
	Total des recettes d'équipement	66 023,00	0,00	76 383,00	76 383,00	76 383,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	66 023,00	0,00	76 383,00	76 383,00	76 383,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	439 792,00		450 409,00	450 409,00	450 409,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	439 792,00		450 409,00	450 409,00	450 409,00
TOTAL		505 815,00	0,00	526 792,00	526 792,00	526 792,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	27 017,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	553 809,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	-13 400,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (loisissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il créé.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 400,00		3 400,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	10 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		450 409,00	450 409,00
Dépenses de fonctionnement – Total		13 400,00	450 409,00	463 809,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

463 809,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	90 000,00	0,00	90 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	463 809,00	463 809,00
Dépenses d'investissement – Total		90 000,00	463 809,00	553 809,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

553 809,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
71	<i>Prod. stockée (ou destockage)</i>		463 809,00	463 809,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	463 809,00	463 809,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	463 809,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	76 383,00	0,00	76 383,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	450 409,00	450 409,00
Recettes d'investissement – Total		76 383,00	450 409,00	526 792,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	27 017,00
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	553 809,00
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	4 350,00	3 400,00	3 400,00
605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	3 000,00	2 000,00	2 000,00
60612	Energie - Electricité	250,00	300,00	300,00
63512	Taxes foncières	1 100,00	1 100,00	1 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		4 350,00	3 400,00	3 400,00

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	7 000,00	10 000,00	10 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 000,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		11 350,00	13 400,00	13 400,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	439 792,00	450 409,00	450 409,00
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	439 792,00	450 409,00	450 409,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		439 792,00	450 409,00	450 409,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		439 792,00	450 409,00	450 409,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		451 142,00	463 809,00	463 809,00
---	--	-------------------	-------------------	-------------------

			+	
RESTES A REALISER N-1 (11)				0,00

			+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)				0,00

			=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				463 809,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

--	--

Montant des ICNE de l'exercice

Montant des ICNE de l'exercice N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		0,00	0,00	0,00

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	451 142,00	463 809,00	463 809,00
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	451 142,00	463 809,00	463 809,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		451 142,00	463 809,00	463 809,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	451 142,00	463 809,00	463 809,00
---	------------	------------	------------

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	463 809,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 04* = *DI 040* ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Le comptes 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	95 000,00	90 000,00	90 000,00
1641	Emprunts en Euros	95 000,00	90 000,00	90 000,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	95 000,00	90 000,00	90 000,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	95 000,00	90 000,00	90 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	451 142,00	463 809,00	463 809,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	<i>Charges transférées (9)</i>	451 142,00	463 809,00	463 809,00
3355	Travaux	451 142,00	463 809,00	463 809,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	451 142,00	463 809,00	463 809,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	546 142,00	553 809,00	553 809,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	553 809,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement
- (6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042* ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					B 2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	66 023,00	76 383,00	76 383,00	
1641	Emprunts en Euros	66 023,00	76 383,00	76 383,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement		66 023,00	76 383,00	76 383,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES		66 023,00	76 383,00	76 383,00	
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	439 792,00	450 409,00	450 409,00	
3355	Travaux	439 792,00	450 409,00	450 409,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		439 792,00	450 409,00	450 409,00	
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		439 792,00	450 409,00	450 409,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		505 815,00	526 792,00	526 792,00	

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	27 017,00
--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	553 809,00
---	------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

(1)

LIBELLE :

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		A.I.1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip non municipaux (2/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00					
Dépenses d'ordre	0,00					
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES REELLES						
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		AI.1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					0,00
					0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	553 809,00	553 809,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	553 809,00	553 809,00

0,00	0,00	0,00	0,00	526 792,00	526 792,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	526 792,00	526 792,00

FONCTIONNEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	463 809,00	463 809,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	463 809,00	463 809,00

0,00	0,00	0,00	0,00	463 809,00	463 809,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	463 809,00	463 809,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		A1.1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	-------------------------------------	--	---	-------------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
	Total recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

Total recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043 Opérations d'ordre à l'intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		A.I.1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	553 809,00	553 809,00
0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	463 809,00	463 809,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	526 792,00	526 792,00
0,00	0,00	0,00	0,00	76 383,00	76 383,00
0,00	0,00	0,00	0,00	76 383,00	76 383,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	450 409,00	450 409,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	463 809,00	463 809,00
0,00	0,00	0,00	0,00	13 400,00	13 400,00
0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00	3 400,00
0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	450 409,00	450 409,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	450 409,00	450 409,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
----------	--	--	--	--	--

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	463 809,00	463 809,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	463 809,00	463 809,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat ^o décentralisée, act ^o européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A I.I

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	Sous fonction 02							Sous fonction 04				
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.I.I

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11					114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non vendiables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A I

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21				Sous fonction 25			
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisés)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A.I.I
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.I.I

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
		A.1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (figures budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION -		A 1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports			
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports			
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A 1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act ^e pour l'enfance et l'adolescence	523 Act ^e pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00							
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00							
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
EMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1.1

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
A 1.1IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION- DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82						Sous fonction 83						
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel				
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisés)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV

A.1.1

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL PAR FONCTIONNEMENT

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	463 809,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	463 809,00
		463 809,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	463 809,00
011	Charges à caractère général	3 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
042	Opérations d'ordre de transfert en	450 409,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 409,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	463 809,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	463 809,00
		463 809,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	463 809,00
042	Opérations d'ordre de transfert en	463 809,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	463 809,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)								
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat ^o décentralisée, act ^o européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
A 1.2IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	Sous fonction 02						Sous fonction 04			
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisé	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A 1.2

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	
	A 1.2

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21				Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOIIDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A.1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, Gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51					Sous fonction 52					
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV

A 1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	
A 1.2	

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufac., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	553 809,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	553 809,00
	Dépenses de l'exercice	553 809,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	553 809,00
040	Opérations d'ordre de transfert en	463 809,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	463 809,00
16	Emprunts et dettes assimilées	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	526 792,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	526 792,00
	Recettes de l'exercice	526 792,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	526 792,00
040	Opérations d'ordre de transfert en	450 409,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 409,00
16	Emprunts et dettes assimilées	76 383,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 383,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	526 792,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	526 792,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV

A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Montant des remboursements N		Encours restan du au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611.1 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts ont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTESIV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des retraits (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
								Emprunts et Dettes à l'origine du contrat							
163 Emprunts obligataires (Total)															
...															
...															
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)															
1641 Emprunts en euros															
G01A8T022PR	Crédit Agricole	09/08/2005	11/2006	30/11/2007	50 000,00	Proportionnel		Euribor 1 an	2,37%	Euros	A	C	O	A-1	
19885	Crédit Agricole	21/01/2014		30/04/2014	455 711,29	F			2,40%	Euros	I	C	O	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)															
...															
...															
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)															
...															
...															
165 Dépôts et cautionnements (Total)															
...															
...															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
1671 Avances consolidées du Trésor (total)															
...															

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant convert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en année)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité l'exercice		ICIE de l'exercice	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)												
1641 Emprunts en euros (Total)	N			27 451,35						96,08		
G01A8T022PR				447 936,50						6 437,40		
1643 Emprunts en devises (Total)	N											
1644 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)												
1678 Autres emprunts et dettes (Total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)												
1681 Autres emprunts (Total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)												
1687 Autres dettes (Total)												
Total général		0,00		475 387,85						6 533,48	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN -- ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors AI)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% payé de la dette selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
...														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
...														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecarts d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Indices sous-jacents	Structure	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2,00					
	% de l'encours						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Montant en euros	475 387,85					
	Nombre de produits						
(C) Option d'échange (swapion)	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3. Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(F) Autres types de structure	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert					Instrument de couverture							
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'optio
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
...													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits C/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
...									
Taux variable (total)						0,00	0,00		
...									
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
...									
...									
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

V – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>					
<u>Après des organismes de droit public</u>					
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES**(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

IV

A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		90 000,00	I 90 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		90 000,00	90 000,00
1641	Emprunts en Euros	90 000,00	90 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	0,00	III 0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00
024	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	0,00	0,00	27 017,00	0,00	27 017,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	90 000,00
Ressources propres disponibles IV	27 017,00
Solde V = IV - II(6)	-62 983,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A7.1.1
SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(en application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45... 1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.1.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
Dotations et participations reçues		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits services, domaine et ventes div.	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Dotations et subventions reçues	
	Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
	Total des recettes réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (e/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A9
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :/...../.....	
		RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)		Total (4)
	DEPENSES	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité d'intérêts en intérêts (8)	
	Année	Profil							Taux ... (3)	Index (4)	Tx actuariel (5)	Taux... (3)	Index (4)				Niveau de taux
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(...) Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(...) Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																	
(...) TOTAL GENERAL																	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

Date au cours exercice	En capital				

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT		B1.2

B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités.....							
...							
8018 Autres engagements							
Au profit d'organismes publics.....							
...							
Au profit d'organismes privés.....(1)							
...							
TOTAL							

(1) Concernant les Garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

L'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale.

La rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

La colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible.

La colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N.

La colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS		

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028	Autres engagements reçus						
A. l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total recettes	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
Total Recettes		Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :			

IV - ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)				
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL		
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)									
Directeur général des services									
Directeur général Adjoint des services									
Directeur général des services techniques									
Emplois créés au titre de l'article 6-1. de la loi n° 84-53									
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)									
FILIERE TECHNIQUE (c)									
FILIERE SOCIALE (d)									
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)									
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)									
FILIERE SPORTIVE (g)									
FILIERE CULTURELLE (h)									
FILIERE ANIMATION (i)									

IV – ANNEXE

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

	IV
	CI

CI – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1^{ème} alinéa : accroissement temporaire d'activité3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs directs de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée déterminée (CDD). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres.</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCL, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS

C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE

C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées:

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...		.../.../...	.../.../...			

IV – ANNEXE	IV
LISTE SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...				

IV – ANNEXE

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par de l'assemblée délibérante	Variation du produit/(N-1) (%)
Taxe d'habitation						
TFPB						
TFPNB						
CFE						
TOTAL						

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;

(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice 75
 Nombre de membres présents 57
 Nombre de suffrages exprimés 72

VOTES :

Pour 67
 Contre 4
 Abstentions 4

Date de convocation : du 17

Présenté par le Président
AS Poullet de Gisors le 10/04/17

Le Président

Délibéré par Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire
AS Poullet de Gisors le 10/04/17

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... , et de la publication le .../.../.....

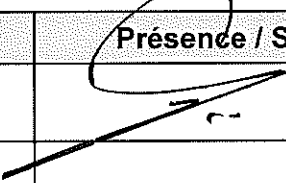
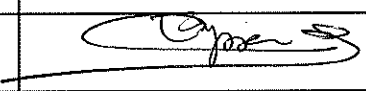
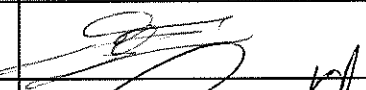
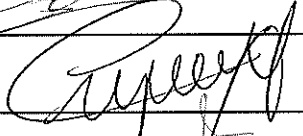

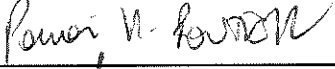

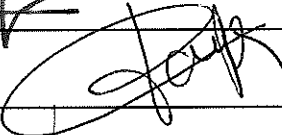
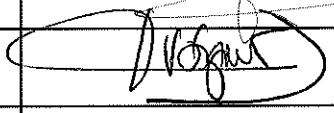
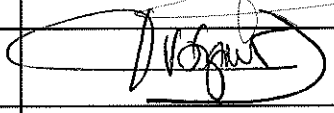
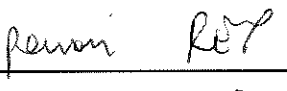

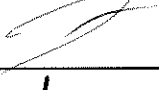
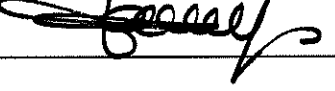

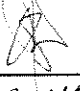
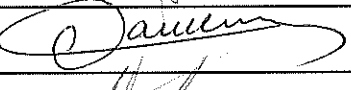
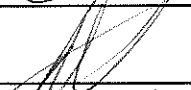
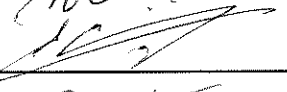

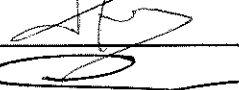

A ... , le .../.../.....

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant :



AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
AIGUEZE	Monsieur	Alain	CHENIVESSE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean Christian	REY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Catherine	EYSSERIC	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Jean-Yves	CHAPELET	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Emmanuelle	CRÉPIEUX	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Maxime	COUSTON	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	COURBEY-TASTEVIN	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Michel	CEGIELSKI	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Monique	GRAZIANO-BAYLE	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Vincent	POUTIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Laurence	VOIGNIER	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Rémy	SALGUES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Karine	GARDY	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Denis	RIEU	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Ghislaine	PAGES	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Stéphane	PEREZ	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Serge	ROUQUAIROL	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Madame	Claudine	PRAT	
BAGNOLS-SUR-CEZE	Monsieur	Christian	ROUX	
CARSAN	Madame	Brigitte	VANDEMEULEBROUCKE	
CAVILLARGUES	Monsieur	Laurent	NADAL	
CHUSCLAN	Monsieur	Louis	CHINIEU	
CODOLET	Monsieur	Sébastien	BAYART	
CONNAUX	Monsieur	Jean-Claude	TICHADOU	
CORNILLON	Monsieur	Gérard	CASTOR	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
GAUJAC	Madame	Maria	SEUBE	
GOUDARGUES	Monsieur	Fred	MAHLER	
ISSIRAC	Monsieur	José	RIEU	
LA ROQUE SUR CEZE	Monsieur	Edmond	JOUVENEL	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Patrice	PRAT	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Catherine	LAVIOS	
LAUDUN-L'ARDOISE	Madame	Aziza	GRINE	Remoni à N. PASQUALE
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Bernard	PASQUALE	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Yves	CAZORLA	
LAUDUN-L'ARDOISE	Monsieur	Serge	VERDIER	
LAVAL SAINT ROMAN	Madame	Muriel	ROY-CROS	
LE GARN	Madame	Geneviève	CASTELLANE	
LE PIN	Monsieur	Patrick	PALISSE	
LIRAC	Monsieur	Stéphane	CARDENES	
MONTCLUS	Monsieur	Benoit	TRICHOT	Remoni à CHAPELET
ORSAN	Monsieur	Bernard	DUCROS	Remoni à BAYARD
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Roger	CASTILLON	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Claire	LAPEYRONIE	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Daniel	MOUCHETANT	Remoni N. Rousselet
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Catherine	CHANTRY	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Jean-Marie	DAVER	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Josiane	PAUTY	Remoni Schrive
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Vincent	ROUSSELOT	
PONT-SAINT-ESPRIT	Madame	Ghislaine	DE VERDUZAN	
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Luc	SCHRIVE	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017

Commune	Titre	Prénom	Nom	Présence / Suppléant
PONT-SAINT-ESPRIT	Monsieur	Gilbert	BAUMET	
SABRAN	Madame	Sylvie	NICOLLE	
SAINT ALEXANDRE	Monsieur	Jacques	BERTOLINI	
SAINT ANDRÉ DE ROQUEPERTUIS	Monsieur	Michel	COULLOMB	
SAINT ANDRÉ D'OLERARGUES	Monsieur	Lionel	CHEVALIER	
SAINT CHISTOL DE RODIERES	Monsieur	Jacques	CABIAC	
SAINT-ETIENNE DES-SORTS	Monsieur	Didier	BONNEAUD	
SAINT-GENIES DE-COMOLAS	Monsieur	Olivier	JOUVE	
SAINT GERVAIS	Monsieur	Didier	DELPI	
SAINT JULIEN DE PEYROLAS	Monsieur	René	FABREGUE	
SAINT-LAURENT DES ARBRES	Monsieur	Philippe	GAMARD	<i>passer à Mr. Coorn</i> 
SAINT-LAURENT DES ARBRES	Madame	Martine	CŒUR	<i>M. Coorn</i> 
SAINT LAURENT DE CARNOLS	Monsieur	Guy	AUBANEL	
SAINT MARCEL DE CAREIRET	Monsieur	Dominique	ASTORI	
SAINT MICHEL D'EUZET	Monsieur	Elian	PETITJEAN	
SAINT-NAZAIRE	Monsieur	Gérald	MISSOUR	
SAINT PAULET DE CAISSON	Monsieur	Christophe	SERRE	
SAINT PAUL LES FONTS	Monsieur	Marc	ANGELI	
SAINT PONS LA CALM	Monsieur	Pierre	BAUME	
SAINT-VICTOR LA-COSTE	Monsieur	Robert	PIZARD-DESCHAMPS	
SALAZAC	Monsieur	Jean-Claude	SUAU	
TAVEL	Monsieur	Bernard	JULIER	<i>passer à D. Coorn</i> 
TRESQUES	Monsieur	Alexandre	PISSAS	
VENEJAN	Monsieur	Bruno	TUFFERY	
VERFEUIL	Madame	Joëlle	CHAMPETIER	

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL21_2017_1-DE
Regu le 16/05/2017



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°21/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 57

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL**, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Philippe GAMARD à **Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.



Objet : Budget primitif 2017 du budget principal et des budgets annexes.

Vu les articles L2121-29 et L2312-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 3 avril 2017,

Le conseil communautaire décide d'adopter, comme suit, le budget primitif 2017 joint en annexe :

- Budget principal à la majorité (5 oppositions, 6 abstentions)
- **Budget Aire d'accueil des gens du voyage à la** majorité (1 opposition, 1 abstention)
- Budget annexe zone de Bernon à la majorité (1 opposition, 1 abstention)
- Budget annexe zone de Sarcin à la majorité (1 opposition, 1 abstention)
- **Budget annexe zone de L'Espérant - René Dumont** à la majorité (1 opposition, 1 abstention).

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 16/05/2017

EPCI : 421 DU GARD RHODANIEN

ARRONDISSEMENT : 30

TRESORERIE SPL :

TRESORERIE DE BAGNOLS / CEZE



N° 1259 FPU (*)

TAUX
FDL
2017

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL22_2017-DE
Regu le 04/05/2017

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

Bases d'imposition effectives 2016	Taux d'imposition de 2016	Taux d'imposition plafonné pour 2017	Bases d'imposition prévisionnelles 2017	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3)	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2)
40 464 314	25,83	>>>	41 311 000	10 710 203	10 710 203

Pour information :
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants

I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

Bases d'imposition effectives 2016	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2016	Autre option : taux moyens pondérés des communes	Bases d'imposition prévisionnelles 2017	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2)
89 468 860	10,51		94 937 000	9 977 879
89 226 226	2,70		93 472 000	2 523 744
2 396 176	3,48		2 491 000	86 687

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	20 362 873	-	986 269	-	67 340	-	907 460	-	3 355 159	-	469 775
			Total allocations compensatrices		Produit taxe additionnelle FNB		Produit global des IFR		Produit de la CVAE		TASCOM
			Versement GIR		Prélèvement GIR		Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises unique		Produit fiscal attendu TH&TF (à reporter au cadre II-2)		

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales)	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7)	Taux d'habitation	Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâti)	Produit fiscal attendu TH & TF (dont transferts)	Produit correspondant (col.4 x col.9)	Réserve de taux capitalisée	Réserve de taux utilisée	Taux mis en réserve
		10,51	2,70	3,48		9 977 879			
		2,70				2 523 744			
		3,48				86 687			
									25,95%
									10 720 203

A NIMES

Le préfet,

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

le

PIERRE JUANCHICH

le 24 MARS 2017

A Bagnols / Ceze

Le président,



le 10/01/2017

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCESFEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES.
ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

EPCI : **421 DU GARD RHODANIEN**ARRONDISSEMENT : **30**TRESORERIE SPL : **TRESORERIE DE BAGNOLS / CEZE**

N° 1259 FPU (2)

TAUX**FDL****2017**

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL22_2017-DE
Regu le 04/05/2017

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES(2)

Taxe d'habitation :	958 290
Taxe foncière (bâti) :	8 572
Taxe foncière (non bâti) :	
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	14 213
b. Réduction des bases des créations d'établissements	705
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	4 185
d. Abattement de 25% en Corse	
Dotations pour perte de THLY :	
1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information)(3)	
Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI	2 502 615

2a. BASES NON TAXEES(4)

Bases exonérées par le conseil de l'EPCI	
Taxe foncière (bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	707 086
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles(5)	
CVAE : part dégréevée	58 285
CVAE : part relative aux exonérations compensées	590 050
CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

2c. PRODUIT DES IFR(6)

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	12 907
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	121 217
Stations radioélectriques	625 225
Stations radioélectriques	139 785
Gaz – stockage, transport...	
	8 331

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES(6)

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun ¹⁵	Taux maximum dérogatoire ¹⁶	Taux maximum avec rattrapage ¹⁷	Taux moyen 75% ¹⁸	Taux maximum avec capitalisation ¹⁹	Taux maximum avec majoration spéciale ²⁰
Première année de FPU						
FPU régime de croisière	26,57	26,57		20,09	26,57	
EPCI en régime de croisière						
Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation						
²¹		²²		²³	²⁴	²⁵
1,029632		1,028819		25,95	26,13	52,26

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE(7)

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2016 : national	/////
Taux maximum de la majoration spéciale :	/////

ÉTAT 1259FPU – NOTICE

Cette notice a pour objet d'aider au complètement de l'état de notification. Elle ne se substitue pas à la documentation officielle de l'administration.

INDICATIONS GÉNÉRALES

Un état de notification des taux d'imposition doit être adressé en trois exemplaires aux services préfectoraux AVANT le 15 avril 2017 en application de l'article 1639 A du code général des impôts (CGI). Toutefois si les informations indispensables à l'établissement du budget ne sont pas communiquées avant le 31 mars 2017, cet état doit être adressé dans un délai de quinze jours à compter de la communication de ces informations. Les cadres qui ne sont pas remplis doivent être renseignés par les services de la collectivité locale. Les taux d'imposition votés par l'organe délibérant pour 2017 doivent être inscrits dans la colonne 9 du cadre II, même s'ils sont identiques à ceux de 2016. Par mesure de simplification, aucune signature n'est exigée sur les états 1259. Seuls une date et un visa doivent être apposés.

CADRE I : RESSOURCES À TAUX CONSTANTS

① Le rappel des bases de l'année précédente en colonne 1 permet d'apprécier l'évolution de la matière imposable, par comparaison avec les bases prévisionnelles de l'année en cours affichées en colonne 4. Les bases de taxe d'habitation comprennent les bases imposées à la taxe sur les logements vacants.

② Taux d'imposition de 2016 : pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) nouveaux, ce sont en principe les taux moyens pondérés de chaque taxe constatés en 2016 dans l'ensemble des communes membres (article 1609 nonies C-II du code général des impôts).

Mais si l'EPCI est issu d'une fusion (article 1638-Obis-III du code général des impôts), il peut alternativement retenir les taux moyens pondérés de chaque taxe des EPCI préexistants (indiqués en colonne 2), ou les taux moyens pondérés de chaque taxe dans l'ensemble des communes membres (indiqués en colonne 3). Un dispositif de lissage est possible sous conditions si les taux sont votés selon la 1ère option. Par ailleurs en cas de lissage du taux de TH, le taux moyen pondéré est harmonisé en considérant la politique d'abattements TH du nouvel EPCI. Des détails sur les modalités de gestion de ce dispositif ainsi que sur le taux moyen pondéré harmonisé de TH à retenir peuvent être obtenus auprès du service fiscalité directe locale de la direction départementale ou régionale des finances publiques.

Enfin si l'EPCI opte pour l'application de la FPU, la première année, il peut alternativement retenir les taux de chaque taxe qui s'appliquait en N-1 (indiqués en colonne 2), ou les taux moyens pondérés de chaque taxe dans l'ensemble des communes membres (indiqués en colonne 3).

③ Les bases d'imposition prévisionnelles après révision des valeurs locatives des locaux professionnels - présentée infra - et, pour les autres locaux, après revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières pour l'année en cours. Ces bases prévisionnelles sont par ailleurs exprimées déduction faite des exonérations décidées par délibération ou par le législateur.

Les bases de taxe foncière sur les propriétés non bâties comprennent celles des jeunes agriculteurs dont certains bénéficient d'un dégrèvement à la charge de la commune. Ce dégrèvement s'impute sur le produit total indiqué colonne 10.

Le cadre de la révision des valeurs locatives sur les locaux professionnels (RVLLP) a été institué par l'article 34 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 modifié par l'article 37 de la loi n°2012-958 du 16 août 2012 de finances rectificative pour 2012. L'article 48 de la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 a fixé l'année 2017, comme première année de taxation avec des données révisées.

Le dispositif de RVLLP est circonscrit, à ce stade, aux locaux commerciaux ou professionnels, connus de l'administration fiscale dont les contribuables sont exploitants et/ou propriétaires au 1^{er} janvier de l'année et pour lesquels ils sont passibles de la cotisation foncière des entreprises (CFE) ou de la taxe foncière (TF) à la même date.

Sont donc exclus de la révision foncière, et continuent à être calculés dans les bases d'imposition de façon identique aux années précédentes avec la valeur locative 1970 :

- les locaux à usage d'habitation ;
- les établissements industriels évalués selon la méthode comptable ;
- les locaux évalués par barème ;
- les locaux sans numéro d'identifiant (invariant) ;

- les autoroutes, antennes téléphoniques, ports de plaisance ;
- les propriétés non bâties.

La RVLLP met en place un nouveau mode de calcul pour les bases des locaux entrant dans le champ d'application de la révision foncière. Anciennement, les valeurs locatives des locaux étaient calculées à partir de leur valeur locative 1970, qui ne correspond plus à l'état actuel du marché, puis revalorisées par l'application du coefficient cumulé de revalorisation des valeurs locatives.

Le calcul de la valeur locative révisée brute d'un local est égale au produit de la surface pondérée de ce local et du tarif correspondant à la catégorie de ce local et, le cas échéant, majoré ou minoré d'un coefficient de localisation.

valeur locative révisée brute = surface pondérée x tarif x coefficient de localisation

Dans le cadre de la RVLLP, les dispositifs dits de neutralisation et de planchonnement sont mis en œuvre pour atténuer les impacts des variations de valeurs locatives.

- Le dispositif de neutralisation a pour objet d'éviter que, dans l'attente de la révision des valeurs locatives des autres locaux (locaux d'habitation), les locaux professionnels pâtissent de la hausse de leur valeur locative révisée brute. Ainsi, la proportion contributive des locaux professionnels, avant et après révision, est maintenue à l'identique. Un coefficient de neutralisation, déterminé en 2017 pour chaque impôt et chaque niveau de collectivité, est appliqué sur la valeur locative révisée brute. Ce coefficient est le rapport entre le montant des valeurs locatives 1970 revalorisées des locaux entrant dans le champ d'application de la révision foncière et le montant des valeurs locatives révisées de ces mêmes locaux. Il est appliqué à la valeur locative révisée pour obtenir une valeur locative révisée neutralisée.

La nouvelle valeur locative est calculée à partir d'une grille tarifaire, dans laquelle sont classés les locaux à usage professionnel ou commercial, en fonction de leur nature ou leur destination, eux-mêmes divisés en catégories, en fonction de leur utilisation et de leurs caractéristiques physiques (magasins de grande surface, par exemple).

- Le dispositif du planchonnement vise à limiter les variations de valeur locative constatées entre la valeur locative revalorisée et la valeur locative révisée neutralisée. Il permet ainsi de réduire les effets d'aubaine liés à l'application de la neutralisation, en particulier pour les locaux dont la valeur locative révisée augmente moins vite que celle de la moyenne des locaux. Ainsi, pour les locaux qui voient leur valeur locative augmenter, le dispositif du planchonnement prévoit que la valeur locative révisée soit minorée d'un montant égal à la moitié de la différence entre la valeur locative 1970 imposable et la valeur locative révisée neutralisée. A l'inverse, il vient s'additionner si la valeur locative révisée est inférieure à la valeur locative 1970 imposable.

Un dispositif de lissage mis en place sur 10 ans dès le 1^{er} euro permet une garantie de ressources fiscales aux collectivités.

39) Dans les conditions prévues à l'article 1407 bis du code général des impôts, les EPCI peuvent, par délibération prise avant le 1^{er} octobre de l'année précédant celle de l'imposition, assujettir à la taxe d'habitation certains logements vacants au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Les bases d'imposition relatives aux logements vacants indiquées dans ce cadre, pour information, sont déjà comprises dans les bases prévisionnelles de taxe d'habitation pour 2017 indiquées colonne 4. Elles doivent être considérées comme indicatives pour les EPCI qui l'instauraient pour la première fois en 2017, car elles sont estimées à partir du fichier des logements vacants de l'année précédente et ne tiennent pas compte des mises à jour susceptibles d'exclure certains logements vacants de l'imposition à la taxe d'habitation, effectuées au cours de l'année 2017.

CADRE II : DÉCISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

4) Produit de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Cette taxe s'applique aux propriétés non bâties visées à l'article 1519 I du CGI. Le produit de cette taxe est obtenu en appliquant, chaque année, aux bases imposables la somme des taux départemental et régional de la taxe foncière sur les propriétés non bâties appliqués en 2010 sur le territoire de l'EPCI, multipliée par un coefficient de 1,0485 (article 1519 I du CGI).

5) Le produit des composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) correspond à la somme des produits susceptibles de revenir à l'EPCI au titre des composantes de l'IFER visées aux

- articles 1519 D à 1519 HA du CGI). Le détail du produit par composante de l'IFER figure en page 2 de l'état de notification. Les montants de l'IFER prévisionnels correspondent à ceux perçus en 2016, actualisés en fonction des changements de régime fiscal applicables en 2017.
- ⑥ Produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : le montant porté dans cette zone correspond à la somme des parts de CVAE suivantes : part de CVAE imposable au profit de l'EPCI (correspondant à la CVAE due, cf. renvoi 13), part de CVAE correspondant aux dégrèvements visés à l'article 1586 quater du CGI et part correspondant au dégrèvement prévu à l'article 1647 C quinquies B du CGI. Ce produit n'intègre pas la part de CVAE relative aux exonérations compensées, celle-ci faisant partie du total des allocations compensatrices (cf. renvoi 12). Les montants de CVAE prévisionnels correspondent à ceux perçus en 2016, actualisés en fonction des changements de régime fiscal applicables en 2017.
- ⑦ Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et Garantie individuelle de ressources (GIR), article 78 de la loi n°2009-1673 de finances pour 2010 :
DCRTP : dotation budgétaire, à la charge de l'État, compensant les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle ;
GIR : dispositif de fonds de garantie individuelle de ressources compensant les pertes de recettes constatées après réforme et après prise en compte de la DCRTP. Les fonds nationaux de garantie individuelle de ressources sont au nombre de trois et sont alimentés par les recettes des collectivités gagnantes de la réforme.
Le(s) montant(s) mentionné(s) correspond(ent) donc à une dotation pour les EPCI constatant une perte de ressources après réforme et à un prélèvement pour ceux dont les ressources après réforme se sont accrues.
- ⑧ Le montant porté dans ce cadre correspond au produit de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) perçue en 2016, actualisée en fonction des changements de périmètre ou de régime fiscal applicables en 2017.
- ⑨ En application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, les EPCI à fiscalité professionnelle unique perçoivent les taxes foncières et la taxe d'habitation (fiscalité mixte). Le vote de taux n'est toutefois pas obligatoire. Si l'organe délibérant souhaite percevoir la fiscalité mixte, le montant du produit attendu de ces taxes est à mentionner en colonne 6. Le produit fiscal de référence indiqué dans cette même colonne est égal aux bases d'imposition prévisionnelles (colonne 4) multipliées par :
- les taux des impôts ménages de 2016 de l'EPCI (colonne 2) [pour un EPCI qui était déjà à fiscalité professionnelle unique en 2016 et percevait déjà les impôts ménages, ou pour un EPCI faisant application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts pour la première fois en 2017, qui percevait la fiscalité additionnelle en 2016],
 - les taux moyens pondérés de 2016 des communes membres de l'EPCI (colonne 3) [pour un EPCI nouveau, créé ex nihilo pour 2017 sous le régime de l'article 1609 nonies C du CGI].
- ⑩ À compter de la deuxième année de perception de la taxe d'habitation et des taxes foncières, les EPCI votent directement les taux de ces trois taxes ; le taux du foncier non bâti ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la taxe d'habitation.
- Pour les EPCI faisant application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts pour la première fois en 2017 et qui percevait la fiscalité additionnelle en 2016, les rapports entre les taux de taxe d'habitation et de taxes foncières peuvent être égaux, selon le choix de l'EPCI :
- soit aux rapports entre le taux de taxe d'habitation et des taxes foncières votés en 2016 par l'EPCI indiqués colonne 2 ;
 - soit aux rapports entre les taux moyens pondérés de 2016 des communes membres indiqués colonne 3.
- Si cette deuxième solution est retenue par l'organe délibérant, il conviendra au préalable de recalculer les produits de référence (colonne 5) en appliquant aux bases prévisionnelles (colonne 4) les taux moyens pondérés de 2015 des communes membres (colonne 3).
- Les taux d'imposition doivent être arrêtés avec deux décimales, ou avec trois décimales lorsque le taux est inférieur à 1. La dernière décimale est augmentée d'une unité si celle qui suit est égale ou supérieure à 5.
- ⑪ Le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) est voté dans les conditions détaillées au renvoi 16. Le taux d'imposition doit être arrêté avec deux décimales, ou avec trois décimales lorsqu'il est inférieur à 1. La dernière décimale est augmentée d'une unité si celle qui suit est égale ou supérieure à 5.

CADRE III : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**12) Détail des allocations compensatrices**

Les pertes de ressources résultant des exonérations décidées par la loi sont compensées par l'État de la façon suivante et actualisées selon les dispositions de la loi de finances pour 2017. Les modalités de calcul de ces allocations peuvent être expliquées plus en détail par le service de fiscalité directe locale de la direction départementale ou régionale des finances publiques. Les allocations sont majorées dans certaines situations afin de tenir compte de la fiscalité transférée.

Taxe foncière sur les propriétés bâties

- compensation de l'abattement de 30% appliqué sur la base de certains logements appartenant à des sociétés d'HLM ou à des SEM situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPPV) ;
 - compensation de l'exonération de certains locaux faisant l'objet d'un bail à réhabilitation à compter du 1^{er} janvier 2005 ;
 - compensation de certains immeubles situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- S'ajoutent également, dans les départements d'outre-mer (DOM), l'allocation liée aux constructions anti-sismiques et l'allocation au titre des exonérations en zones franches d'activités (ZFDOM).

Toutes ces compensations sont calculées à partir du produit de l'abattement (QPPV) ou des bases exonérées de 2016, multipliés par le taux de foncier bâti de 2015. Par exception, sont utilisés les taux de 2009 pour l'allocation versée au titre des zones franches d'activité des DOM et les taux de 2014 pour l'allocation versée au titre des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties

- compensation de l'exonération des terrains boisés visés à l'article 1395 du code général des impôts, égale au produit des bases exonérées l'année précédente par le taux de foncier non bâti de la même année ;
- compensation de l'exonération des terres agricoles, égale au produit des bases exonérées en 2006 par le taux de foncier non bâti de 2005 (mais bases exonérées de l'année par le taux de 1994 en Corse) ;
- compensation de l'exonération des terrains situés en zones franches d'activités, dans les DOM (article 1395 H du CGI).

Fiscalité professionnelle

- a) une dotation unique regroupe désormais les quatre allocations qui visaient à compenser des exonérations spécifiques à la taxe professionnelle. Ces allocations compensatrices étaient les suivantes :
- la compensation relative au plafonnement du taux de 1983 (un seul EPCI à FPU concerné) ;
 - la compensation relative à la réduction de la fraction imposable des salaires ;
 - la compensation relative à l'abattement de 16% des bases ;
 - la compensation au titre de la réduction de la fraction imposable des recettes.

La dotation unique agrège ces quatre allocations historiques à hauteur de leur montant calculé au titre de l'année 2010. Depuis 2011, elle fait l'objet d'une actualisation annuelle.

- b) compensation au titre de la réduction de moitié des bases appliquée aux établissements créés en 2015 et nouvellement imposés pour 2016.
- c) compensations liées à l'aménagement du territoire, égales au produit des bases exonérées de CFE en 2016 par le taux de taxe professionnelle de 1994, ou pour certaines opérations, de 1997 (zones de revitalisation rurale), de 1996 ou 2005 (zones franches urbaines), de 2009 (zones franches d'activité dans les DOM), de 2014 (quartiers prioritaires de la politique de la ville).
- d) compensations relatives à l'abattement de 25 % des bases, en Corse.

Taxe d'habitation sur les logements vacants (TLV)

Une dotation de compensation est calculée au profit des EPCI qui percevaient la TLV en 2012 et sur le territoire desquels s'applique désormais la taxe annuelle sur les logements vacants (TLV). Conformément au II de l'article 16 de la loi de finances pour 2013, cette dotation correspond au produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants perçu en 2012.

13) Part de CVAE imposable au profit de l'EPCI. Chaque collectivité perçoit le produit de CVAE encaissé à hauteur de la valeur ajoutée produite et imposable sur son territoire, diminué le cas échéant des exonérations applicables multipliée par un taux maximum de 1,5 % et multipliée par la fraction qui lui revient (26,5% pour les EPCI à fiscalité unique). Le montant affiché correspond à la CVAE due et n'intègre ni la part correspondant aux dégrèvements de l'article 1586 quater du CGI, ni le cas échéant la part correspondant au dégrèvement prévu à l'article 1647 C quinquies B du CGI, ni la part correspondant aux exonérations compensées (voir toutefois les renvois 6 et 15).

14) Bases non taxées

- bases de taxe foncière sur les propriétés bâties exonérées sur décision du Conseil de l'EPCI ;
- bases de fiscalité professionnelle exonérées sur décision du Conseil de l'EPCI ;
- bases exonérées de plein droit de certains immeubles situés en zone franche urbaine et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou d'établissements situés dans les zones de revitalisation rurale, dans les zones franches urbaines et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce montant intègre les bases exonérées de taxe foncière de certains locaux faisant l'objet d'un bail à réhabilitation à compter du 1^{er} janvier 2005, ainsi que, dans les DOM, les bases exonérées de droit au titre des zones franches d'activités et des constructions anti-sismiques; il intègre aussi les bases exonérées des terrains situés en site « Natura 2000 » ou, dans les DOM, au titre des zones franches d'activités (article 1395 H du CGI) ;
- bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles, à hauteur de 20% (100% en Corse).

15) CVAE - Dégrèvements et exonérations

Après détermination de la valeur ajoutée par implantation, les dégrèvements et exonérations doivent être pris en compte afin de déterminer la part de CVAE revenant au final à la collectivité bénéficiaire (cf. renvoi 6). Sont mentionnées sous cette rubrique :

- la CVAE localisée dégrèver sur le fondement de l'article 1586 quater du CGI et le cas échéant la part du dégrèvement prévu à l'article 1647 C quinquies B du CGI pour sa part imputée sur la CVAE ;
 - la CVAE localisée exonérée en l'absence de délibération contraire et compensée à la collectivité ;
 - la CVAE localisée exonérée sur délibération de la collectivité et non compensée.
- La part correspondant aux exonérations de CVAE compensées est globalisée dans le total des allocations compensatoires figurant dans la rubrique 1 du cadre II.

16) Éléments utiles au vote des taux

Taux plafond de cotisation foncière des entreprises : il est égal à deux fois le taux moyen de la cotisation foncière des entreprises constaté au niveau national pour l'ensemble des communes en 2016 (cf. colonne 25).

Taux maximum de cotisation foncière des entreprises : le taux maximum de droit commun que peut voter un EPCI faisant application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts pour la première fois en 2016 est indiqué colonne 15, ligne 1. Il est égal au taux moyen pondéré constaté l'année précédente sur l'ensemble des communes membres au 1^{er} janvier 2017.

Le taux maximum de droit commun que peut voter un EPCI qui était déjà à fiscalité professionnelle unique en 2016 est indiqué colonne 15, ligne 2. Il est égal au taux voté en 2016 (colonne 2), multiplié par le plus faible des coefficients de variation des taux moyens pondérés des communes membres inscrits en colonnes 21 et 22.

Le taux inscrit colonne 23 concerne les EPCI anciens qui connaissent une variation de périmètre. En cas de rattachement de communes, l'EPCI peut voter son taux de cotisation foncière des entreprises dans la limite du taux moyen pondéré constaté l'année précédente sur l'ensemble des communes, communes rattachées comprises. En cas de retrait de communes, l'EPCI peut également voter son taux de cotisation foncière des entreprises dans la limite d'un taux moyen pondéré (cf. article 1638 quinquies du code général des impôts).

Par exception au principe précédent, plusieurs taux peuvent être retenus comme maximum :

Taux maximum dérogatoire

Le taux maximum dérogatoire est égal au taux voté en 2016 lorsque les taux moyens pondérés de la taxe d'habitation ou des taxes foncières (ou l'un des deux) des communes membres sont à la baisse (coefficient indiqué colonne 21 ou 22 inférieur à 1).

Rattrapage de taux

L'EPCI dont le taux unique de cotisation foncière des entreprises de l'année précédente est inférieur à 75% de la moyenne de sa catégorie constatée cette même année au niveau national peut fixer le taux de cotisation foncière des entreprises dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 5%. Le taux maximum pouvant être voté lorsque ce régime s'applique est inscrit en colonne 17, le taux moyen de référence en colonne 18.

Capitalisation

Le taux avec capitalisation concerne les EPCI ayant mis en réserve une fraction d'augmentation de leur taux de fiscalité professionnelle unique : il est égal au taux maximum de droit commun (colonne 15) majoré de cette réserve (colonne 11).

Cas particuliers : pour les EPCI faisant application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts pour la première fois en 2017, le taux maximum de droit commun inscrit colonne 15 est égal au taux moyen pondéré de cotisation foncière des entreprises de 2016 des communes membres et, le cas échéant, de l'EPCI préexistant. Le taux maximum de droit commun que peuvent voter les EPCI issus d'une fusion est également inscrit en colonne 15.

⑰ Majoration spéciale du taux de CFE

Sans pouvoir dépasser le taux majoré mentionné colonne 20, le taux de cotisation foncière des entreprises peut être augmenté du taux maximum de la majoration spéciale, à condition que le taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation constaté en 2016, au niveau des communes membres de l'EPCI soit égal ou supérieur à ce même taux moyen pondéré constaté au niveau national (voir cadre majoration spéciale). Cette disposition ne concerne que les EPCI qui étaient déjà soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique en 2016.



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°22/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 57

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL**, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Philippe GAMARD à **Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Fixation des taux des taxes 2017.

Vu l'état n° 1259 FPU transmis par la Direction des Finances Publiques notifiant le montant des bases prévisionnelles d'impositions directes,

Vu le Budget Primitif 2017, fixant le montant des produits des taxes directes locales attendu pour 2017,

Vu l'intégration de la commune de Saint-Laurent des Arbres au 1^{er} janvier 2017,

Le Conseil communautaire décide, **à l'unanimité** ;

- de fixer les taux de fiscalité suivants pour l'année 2017 :
 - Cotisation foncière des entreprises : 25,95%
 - **taxe d'habitation** : 10,51 %,
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,70 %.
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,48 %.
- De fixer à 2 ans la durée de lissage du taux de CPE pour la commune de Saint-Laurent des Arbres.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 04/05/17

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 421 DU GARD RHODANAIEN

Bases exonérées sur délibération : 1 408 396

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 67 421 418

Bases prévisionnelles d'imposition : 71 286 319

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE
=====

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 EX CC CEZE SUD	2 877 965	9 %	259 016
02 EX CC VAL DE TAVE	6 333 443	13 %	823 348
03 BAGNOLS SUR CEZE	21 329 299	17 %	3 625 984
04 LAUDUN-L ARDOISE	5 160 961	13 %	670 925
05 PONT ST ESPRIT	9 788 846	16 %	1 566 215
06 SABRAN	1 772 224	11 %	194 945
07 ST ALEXANDRE	998 369	11 %	109 821
08 ST ETIENNE DES SORTS	455 328	13 %	59 193
09 ST GENIES DE COMOLAS	1 485 847	16 %	237 736

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 421 DU GARD RHODANIEN

Bases exonérées sur délibération : 1 408 396

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 67 421 418

Bases prévisionnelles d'imposition : 71 286 319

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
10 ST NAZAIRE	1 081 930	13 %	140 651
11 ST VICTOR LA COSTE	1 694 606	11 %	186 407
12 VENEJAN	1 363 856	9 %	122 747
13 AIGUEZE	273 882	11 %	30 127
14 CARSAN	537 243	13 %	69 842
15 LE GARN	254 421	13 %	33 075
16 ISSIRAC	308 349	11 %	33 918
17 LAVAL ST ROMAN	211 112	16 %	33 778
18 ST CHRISTOL DE RODIERES	167 913	13 %	21 829

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 421 DU GARD RHODANIEN

Bases exonérées sur délibération : 1 408 396

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 67 421 418

Bases prévisionnelles d'imposition : 71 286 319

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
19 STJULIEN DE PEYROLAS	1 146 376	16 %	183 420
20 AUTRES LOCAUX ST PAULET	1 412 113	16 %	225 938
21 LOCAUX CHARTREUSE ST PAULE	21 102	16 %	3 376
22 SALAZAC	198 342	13 %	25 784
23 CORNILLON	802 152	13 %	104 280
24 GOUDARGUES	1 235 739	14 %	135 934
25 LIRAC	854 771	13 %	111 420
26 ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	537 785	13 %	69 912
27 ST LAURENT DE CARNOLS	500 620	14 %	55 068

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 421 DU GARD RHODANIEN

Bases exonérées sur délibération : 1 408 396

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 67 421 418

Bases prévisionnelles d'imposition : 71 286 319

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE
=====

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
28 ST MICHEL D EUZET	655 177	44 %	72 069
29 MONTCLUS	252 349	44 %	27 758
30 LA ROQUE SUR CEZE	288 924	9 %	26 003
31 ST ANDRE D'OLIERARGUES	452 860	44 %	49 815
32 ST GERVAIS	703 554	9 %	63 320
33 ST MARCEL DE CAREIRET	671 613	13 %	87 310
34 TAVEL	1 898 956	43 %	246 864
35 VERFEUIL	607 763	44 %	66 854
36 ST LAURENT DES ARBRES	2 950 529	44 %	324 558

A NIMES, le 23 mars 2017

A , le

A , le

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président,

PIERRE JUANCHICH



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°23/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 57

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL**, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Philippe GAMARD à **Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : **Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2017**
par zone de perception.

Considérant que cette question a été présentée à la **commission locale d'évaluation des charges transférées** réunie le lundi 27 mars 2017 et à la commission des moyens généraux du 3 avril 2017,

Vu la délibération fixant les différents zonages à prendre en compte pour la fixation de la TEOM,

Le Conseil communautaire décide, **à l'unanimité** ;

- de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2017 de la façon suivante :

Taux	Commune
8,00%	La Roque sur Cèze
9,00%	Chusclan
9,00%	Orsan
9,00%	Codolet
9,00%	Saint Gervais
9,00%	Vénéjan
11,00%	Goudargues
11,00%	Sabran
11,00%	Saint André d'Olérargues
11,00%	Verfeuil
11,00%	Aiguèze
11,00%	Saint Alexandre
11,00%	Saint Victor la Coste
11,00%	Montclus
11,00%	Saint Laurent de Carnols
11,00%	Saint Michel d'Euzet
11,00%	Issirac
11,00%	Saint Laurent des Arbres
13,00%	Cavillargues
13,00%	Cornillon
13,00%	Tresques
13,00%	Connaux
13,00%	Saint-Nazaire
13,00%	Le Pin
13,00%	Saint Pons la Calm
13,00%	Saint Etienne des sorts
13,00%	Saint André de Roquepertuis
13,00%	Lirac
13,00%	Gaujac
13,00%	Saint Paul les Fonts
13,00%	Saint Christol de Rodières
13,00%	Saint Marcel de Careiret
13,00%	Salazac
13,00%	Le Garn
13,00%	Carsan
13,00%	Tavel
13,00%	Laudun - L'Ardoise
16,00%	Saint Paulet de Caisson
16,00%	Saint Julien de Peyrolas
16,00%	Laval St Roman
16,00%	Pont-Saint-Esprit
16,00%	Saint Geniès
17,00%	Bagnols-sur-Cèze
19,00%	La Chartreuse de Valbonne

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL23_2017-DE
Regu le 04/05/2017

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 04/05/17



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°24/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 57

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL**, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Philippe GAMARD à **Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Signature des conventions pour le reversement de la part « propreté » **de la taxe d'enlèvement** des ordures ménagères.

Considérant que cette question a été présentée à la commission locale d'évaluation des charges transférées du 27 mars 2017 et à la commission des moyens généraux du 3 avril 2017,

Le Conseil communautaire décide, **à l'unanimité** ;

- d'approuver le principe de reversement de la part « propreté » de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères aux communes de Bagnols-sur-Cèze, Laudun-L'Ardoise et Pont-Saint-Esprit,
- de fixer les montants de la part « propreté » pour chaque commune comme suit :
 - Bagnols-sur-Cèze : 1 480 000 €
 - Pont-Saint-Esprit : 359 517 €
 - Laudun-L'Ardoise : 55 151 €
- d'approuver le texte de la convention jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17

Convention entre la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien et la

Commune de ... pour le reversement de la part « propreté » de la taxe
d'enlèvement des ordures ménagères

Entre

La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, représentée par son Président, Monsieur Jean Christian REY,

Et

La Commune de ..., représentée par son Maire, Monsieur ...

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PREAMBULE :

La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien est compétente en matière de collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

En 2017, la Communauté va percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dans laquelle figure la part « propreté » (nettoyage) de la ville, qui n'a pas été transférée.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions financières et techniques de reversement de cette part « propreté » à la commune de ...

Article 1^{er} :

La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, compétente en matière de collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, perçoit par douzième le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des quarante-trois communes du territoire.

Article 2 :

La commune de ... utilise une partie du produit de cette taxe pour financer des actions qui n'entrent pas dans la compétence transférée.

La différence entre le produit perçu et la charge transférée doit être reversée à la commune de ... est de ... € :

Commune	Montant TEOM perçu par l'Agglomération en 2017	Part propreté à reverser	Montant mensuel à reverser
...	... €	...€	... €

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le

Le Président

Le Maire

Jean Christian REY



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°25/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 57

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL**, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Philippe GAMARD à **Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.



Objet : Fixation du tarif de la Redevance spéciale – Ordures Ménagères.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment aux articles L.2224-14 et 2333-78, les communes ou établissements publics de coopération intercommunale ont l'obligation de créer une redevance spéciale pour l'élimination des déchets résultant d'activités professionnelles ou administratives et assimilables aux déchets ménagers qu'ils collectent et traitent sans sujétions particulières,

Vu la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 portant obligation de mettre en place une redevance **spéciale pour financer l'élimination des déchets non ménagers**, cette redevance spéciale **devant couvrir l'intégralité du coût du service rendu**,

Vu le décret du 13 juillet 1994 portant sur l'obligation de valorisation des déchets d'emballage,
Vu la circulaire n° 95-49 du 13 avril 1995 relative à la mise en application du décret du 13 juillet 1994,

Vu la circulaire du 28 avril 1998 qui rappelle cette obligation de mise en place dès lors que la collectivité décide de prendre en charge des déchets non **ménagers et lorsque le service n'est pas financé par la REOM**,

Considérant que la redevance spéciale s'applique à tous les établissements publics et administrations collectés mais aussi aux activités professionnelles (industriels, commerçants et artisans) bénéficiant du service de collecte et de traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères,

Considérant que sont donc dispensés de la redevance spéciale : les ménages et les établissements assurant eux-mêmes **l'élimination de leurs déchets conformément** à la réglementation en vigueur,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 3 avril 2017,

I/ Communes de Codolet, Chusclan et Orsan

Mise en place des critères de calcul de la redevance :

Le Service rendu sera apprécié sur la base du nombre et de la capacité des bacs mis à disposition en tenant compte du coût des collectes.

Pour déterminer le tarif de la redevance spéciale il convient de définir au préalable certains paramètres :

Mode de calcul :

- T1 = litrage du ou des bacs mis à disposition des entreprises,
- T2 = coût de la collecte
- T3 = coût du traitement
- **T4 = coût d'achat des conteneurs**

Formule de calcul :
$$\frac{T2 + T3 + T4}{T1}$$

II / La commune de Goudargues : uniquement les « gros producteurs »

Mode de calcul

- restaurants	787,00 €
- cafés	336,00 €
- cafés avec restaurant	561,00 €
- tables d'hôtes	336,00 €
- boulangeries	561,00 €
- pizzas à emporter	321,00 €
- camping par emplacement	26,66 €

III / Tous les campings du territoireMode de calcul

Nombre de part * 26,66 € (coût de l'emplacement).

Cette redevance n'est pas assujettie à la TVA.

Ces prix seront révisés chaque année au 1er janvier.

Le Conseil communautaire, **décide à l'unanimité** :

- de fixer le tarif de la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2017 à 0, 954 € le litre,
- **d'exonérer de la redevance spéciale l'ensemble des établissements publics communaux et intercommunaux,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à mettre en place le règlement de la redevance spéciale qui précise le cadre et les conditions générales d'application ainsi que les conventions particulières qui fixent les modalités d'exécution du service et de recouvrement de chaque producteur,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer toute convention et tout document se rapportant à cette redevance ou à cette délibération.**

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°26/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 57

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL**, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Philippe GAMARD à **Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.



Objet : Dotation de solidarité communautaire 2017.

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, modifié par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, qui impose l'instauration d'une dotation de solidarité communautaire dans le cas où une communauté d'agglomération est signataire d'un contrat de ville,

Vu le contrat de ville signé par la Communauté d'agglomération,

Vu le pacte fiscal et financier approuvé le 17 octobre 2016,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 3 avril 2017,

Le conseil communautaire décide, **à l'unanimité** ;

D'instaurer pour l'exercice 2017 une Dotation de Solidarité Communautaire de la façon suivante :

- **montant total de 369.700 €**,
- critères retenus :
 - o population INSEE 2017 (recensement 2014) ;
 - o poids du potentiel fiscal 4 taxes, tel que mentionné sur les fiches individuelles DGF 2016, en prenant en compte les écarts négatifs par **rapport à la moyenne de la Communauté d'agglomération** ;
 - o population résidant dans les quartiers prioritaires de la ville, définis au contrat de ville **signé par la Communauté d'agglomération**.
- poids des critères :

Population INSEE	25 %
Poids du potentiel fiscal	40 %
Population QPV	35 %

Le calcul de la DSC est détaillé dans les tableaux joints en annexe.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17

Commune	Population INSEE 2017	%	Population DGF 2016	%
Aiguèze	220	0,30%	329	0,43%
Bagnols-sur-Cèze	18 633	25,47%	18 912	24,90%
Carsan	675	0,92%	712	0,94%
Cavillargues	847	1,16%	905	1,19%
Chusclan	1 031	1,41%	1 027	1,35%
Codolet	702	0,96%	726	0,96%
Connaux	1 676	2,29%	1 686	2,22%
Cornillon	949	1,30%	1 091	1,44%
Gaujac	1 126	1,54%	1 190	1,57%
Goudargues	1 116	1,53%	1 269	1,67%
Issirac	276	0,38%	332	0,44%
La Roque-sur-Cèze	183	0,25%	238	0,31%
Laudun-L'Ardoise	6 180	8,45%	6 229	8,20%
Laval-Saint-Roman	237	0,32%	282	0,37%
Le Garn	250	0,34%	326	0,43%
Le Pin	408	0,56%	439	0,58%
Lirac	911	1,25%	940	1,24%
Montclus	195	0,27%	295	0,39%
Orsan	1 096	1,50%	1 120	1,47%
Pont-saint-Esprit	10 392	14,20%	10 789	14,21%
Sabran	1 789	2,45%	1 969	2,59%
Saint-Alexandre	1 179	1,61%	1 207	1,59%
Saint-André-de-Roquepertuis	614	0,84%	723	0,95%
Saint-André-d'Olérargues	431	0,59%	487	0,64%
Saint-Christol-de-Rodières	173	0,24%	213	0,28%
Saint-Etienne-des-Sorts	570	0,78%	577	0,76%
Saint-Geniès-de-Comolas	1 902	2,60%	1 911	2,52%
Saint-Gervais	707	0,97%	738	0,97%
Saint-Julien-de-Peyrolas	1 378	1,88%	1 462	1,93%
Saint-Laurent des arbres	2 863	3,91%	2 819	3,71%
Saint-Laurent-de-Carnols	473	0,65%	522	0,69%
Saint-Marcel-de-Careiret	865	1,18%	902	1,19%
Saint-Michel-d'Euzet	643	0,88%	691	0,91%
Saint-Nazaire	1 235	1,69%	1 259	1,66%
Saint-Paulet-de-Caisson	1 830	2,50%	1 953	2,57%
Saint-Paul-les-Fonts	1 065	1,46%	1 048	1,38%
Saint-Pons-la-Calm	438	0,60%	453	0,60%
Saint-Victor-la-Coste	2 051	2,80%	2 103	2,77%
Salazac	184	0,25%	234	0,31%
Tavel	1 952	2,67%	1 951	2,57%
Tresques	1 823	2,49%	1 861	2,45%
Vénéjan	1 253	1,71%	1 302	1,71%
Verfeuil	638	0,87%	726	0,96%
TOTAL	73 159	100,00%	75 948	100,00%

Commune	Potentiel fiscal 4 taxes		Ecart par rapport à la moyenne	%
	en valeur	par habt		
Aiguèze	193 133	587,03	-99 189	1,11%
Bagnols-sur-Cèze	16 503 368	872,64	-300 231	3,36%
Carsan	449 229	630,94	-183 393	2,05%
Cavillargues	553 733	611,86	-250 373	2,80%
Chusclan	3 113 895	3 032,03	2 201 390	
Codolet	3 616 373	4 981,23	2 971 311	
Connaux	1 267 838	751,98	-230 198	2,58%
Cornillon	684 417	627,33	-284 953	3,19%
Gaujac	791 219	664,89	-266 114	2,98%
Goudargues	791 272	623,54	-336 253	3,76%
Issirac	206 863	623,08	-88 124	0,99%
La Roque-sur-Cèze	210 306	883,64	-1 160	0,01%
Laudun-L'Ardoise	8 608 229	1 381,96	3 073 668	
Laval-Saint-Roman	158 763	562,99	-91 798	1,03%
Le Garn	204 510	627,33	-85 146	0,95%
Le Pin	253 861	578,27	-136 198	1,52%
Lirac	605 247	643,88	-229 957	2,57%
Montclus	177 681	602,31	-84 431	0,95%
Orsan	1 282 523	1 145,11	287 386	
Pont-saint-Esprit	8 653 749	802,09	-932 441	10,43%
Sabran	1 396 434	709,21	-353 052	3,95%
Saint-Alexandre	800 157	662,93	-272 281	3,05%
Saint-André-de-Roquepertuis	371 174	513,38	-271 223	3,03%
Saint-André-d'Olérargues	327 079	671,62	-105 628	1,18%
Saint-Christol-de-Rodières	125 348	588,49	-63 905	0,72%
Saint-Etienne-des-Sorts	576 660	999,41	63 986	
Saint-Geniès-de-Comolas	1 260 591	659,65	-437 361	4,89%
Saint-Gervais	493 279	668,40	-162 445	1,82%
Saint-Julien-de-Peyrolas	986 221	674,57	-312 788	3,50%
Saint-Laurent des arbres	1 704 396	604,61	-800 329	8,95%
Saint-Laurent-de-Carnols	327 242	626,90	-136 563	1,53%
Saint-Marcel-de-Careiret	509 332	564,67	-292 108	3,27%
Saint-Michel-d'Euzet	452 722	655,17	-161 241	1,80%
Saint-Nazaire	878 858	698,06	-239 783	2,68%
Saint-Paulet-de-Caisson	1 273 024	651,83	-462 246	5,17%
Saint-Paul-les-Fonts	602 411	574,82	-328 753	3,68%
Saint-Pons-la-Calm	260 964	576,08	-141 533	1,58%
Saint-Victor-la-Coste	1 437 148	683,38	-431 399	4,83%
Salazac	146 744	627,11	-61 169	0,68%
Tavel	2 040 883	1 046,07	307 390	
Tresques	1 445 997	777,00	-207 530	2,32%
Vénéjan	1 189 937	913,93	33 090	
Verfeuil	548 137	755,01	-96 925	1,08%
TOTAL	67 480 948	888,52	0	100,00%

DSC 2017 - Récapitulation des critères

Commune	Population	Potentiel fiscal	QPV
Aiguèze	0,30%	1,11%	0,00%
Bagnols-sur-Cèze	25,47%	3,36%	72,00%
Carsan	0,92%	2,05%	0,00%
Cavillargues	1,16%	2,80%	0,00%
Chusclan	1,41%	0,00%	0,00%
Codolet	0,96%	0,00%	0,00%
Connaux	2,29%	2,58%	0,00%
Cornillon	1,30%	3,19%	0,00%
Gaujac	1,54%	2,98%	0,00%
Goudargues	1,53%	3,76%	0,00%
Issirac	0,38%	0,99%	0,00%
La Roque-sur-Cèze	0,25%	0,01%	0,00%
Laudun-L'Ardoise	8,45%	0,00%	0,00%
Laval-Saint-Roman	0,32%	1,03%	0,00%
Le Garn	0,34%	0,95%	0,00%
Le Pin	0,56%	1,52%	0,00%
Lirac	1,25%	2,57%	0,00%
Montclus	0,27%	0,95%	0,00%
Orsan	1,50%	0,00%	0,00%
Pont-saint-Esprit	14,20%	10,43%	28,00%
Sabran	2,45%	3,95%	0,00%
Saint-Alexandre	1,61%	3,05%	0,00%
Saint-André-de-Roquepertuis	0,84%	3,03%	0,00%
Saint-André-d'Olérargues	0,59%	1,18%	0,00%
Saint-Christol-de-Rodières	0,24%	0,72%	0,00%
Saint-Etienne-des-Sorts	0,78%	0,00%	0,00%
Saint-Geniès-de-Comolas	2,60%	4,89%	0,00%
Saint-Gervais	0,97%	1,82%	0,00%
Saint-Julien-de-Peyrolas	1,88%	3,50%	0,00%
Saint-Laurent des arbres	3,91%	8,95%	0,00%
Saint-Laurent-de-Carnols	0,65%	1,53%	0,00%
Saint-Marcel-de-Careiret	1,18%	3,27%	0,00%
Saint-Michel-d'Euzet	0,88%	1,80%	0,00%
Saint-Nazaire	1,69%	2,68%	0,00%
Saint-Paulet-de-Caisson	2,50%	5,17%	0,00%
Saint-Paul-les-Fonts	1,46%	3,68%	0,00%
Saint-Pons-la-Calm	0,60%	1,58%	0,00%
Saint-Victor-la-Coste	2,80%	4,83%	0,00%
Salazac	0,25%	0,68%	0,00%
Tavel	2,67%	0,00%	0,00%
Tresques	2,49%	2,32%	0,00%
Vénéjan	1,71%	0,00%	0,00%
Verfeuil	0,87%	1,08%	0,00%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%

Commune	DSC	
	Population	25,0%
	Pot. fiscal	40,0%
	QPV	35,0%
Aiguèze	1 919	
Bagnols-sur-Cèze	121 667	
Carsan	3 887	
Cavillargues	5 212	
Chusclan	1 303	
Codolet	887	
Connaux	5 925	
Cornillon	5 913	
Gaujac	5 825	
Goudargues	6 973	
Issirac	1 807	
La Roque-sur-Cèze	250	
Laudun-L'Ardoise	7 808	
Laval-Saint-Roman	1 818	
Le Garn	1 725	
Le Pin	2 769	
Lirac	4 956	
Montclus	1 644	
Orsan	1 385	
Pont-saint-Esprit	64 793	
Sabran	8 101	
Saint-Alexandre	5 994	
Saint-André-de-Roquepertuis	5 262	
Saint-André-d'Olérargues	2 292	
Saint-Christol-de-Rodières	1 276	
Saint-Etienne-des-Sorts	720	
Saint-Geniès-de-Comolas	9 639	
Saint-Gervais	3 580	
Saint-Julien-de-Peyrolas	6 915	
Saint-Laurent des arbres	16 858	
Saint-Laurent-de-Carnols	2 857	
Saint-Marcel-de-Careiret	5 926	
Saint-Michel-d'Euzet	3 480	
Saint-Nazaire	5 528	
Saint-Paulet-de-Caisson	9 960	
Saint-Paul-les-Fonts	6 785	
Saint-Pons-la-Calm	2 894	
Saint-Victor-la-Coste	9 728	
Salazac	1 244	
Tavel	2 466	
Tresques	5 737	
Vénéjan	1 583	
Verfeuil	2 409	
TOTAL	369 700	



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°27/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 57

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL**, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, Philippe GAMARD à **Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Révision des attributions de compensation pour l'année 2017.

Vu l'intégration de la commune de Saint-Laurent des arbres à l'agglomération du Gard rhodanien au 1^{er} janvier 2017,

Vu le projet de territoire validé en octobre 2017,

Vu les nouveaux statuts applicables au 1^{er} janvier 2017,

Compte de tenu de plusieurs modifications dans l'exercice des compétences,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux en date du 03 avril 2017,

Le conseil communautaire décide, **à l'unanimité** ;

- de fixer, en tenant compte d'un prorata temporis pour les compétences culture et commerce, le montant des Attributions de compensations 2017 comme suit :

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	CA 2016	Restitution / Prise de compétence				Nouvelles AC Annuelles	Différences 2016 - 2017
		Nouvelle commune	Commerce	Culture	ALSH		
Pont St Esprit	1 869 478,19		22 360,00	35 006,67		1 926 844,86	57 366,67
Bagnols sur Cèze	2 842 981,59		28 940,00			2 871 921,59	28 940,00
Tavel	927 063,97				9 514,47	936 578,44	9 514,47
Saint Laurent des Arbres	0,00	178 861,59				178 861,59	178 861,59
TOTAL AC	5 639 523,75					5 914 206,48	
Modifications AC						274 682,73	

- de fixer le montant des Attributions de compensations comme suit à compter du 1^{er} janvier 2018 :

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	CA 2016	Restitution / Prise de compétence				Nouvelles AC Annuelles	Différences 2016 - 2017
		Nouvelle commune	Commerce	Culture	ALSH		
Pont St Esprit	1 869 478,19		33 538,35	52 510,00		1 955 526,54	86 048,35
Bagnols sur Cèze	2 842 981,59		43 405,00			2 886 386,59	43 405,00
Tavel	927 063,97				9 514,47	936 578,44	9 514,47
Saint Laurent des Arbres	0,00	178 861,59				178 861,59	178 861,59
TOTAL AC	5 639 523,75					5 957 353,16	
Modifications AC						317 829,41	

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°28/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Attribution de fonds de concours aux communes pour 2017.

Considérant que dans le cadre du vote de son budget 2017, le Conseil communautaire a décidé **de poursuivre sa politique d'attribution de fonds de concours pour les 43 communes du territoire pour un montant de 10 € par habitant,**

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 3 avril 2017,

Le Conseil communautaire **décide, à l'unanimité** ;

- de verser à ses communes membres, pour financer des travaux d'investissement, des fonds de concours à hauteur de 10 € par habitant (sur la base de la population totale applicable au 1er janvier 2017 et issue du recensement INSEE 2014), avec un plancher de 3.330 € par commune,

- de fixer le montant à hauteur de 50% du coût maximum TTC du projet restant à la charge de la commune, FCTVA, subventions et participations éventuelles déduits, sur la base suivante ;

- d'autoriser le président à signer les conventions avec les communes bénéficiaires.

Les communes devront adresser une lettre d'intention, la présentation du projet, la délibération communale ainsi que le plan de financement du projet. Elles auront 3 années pour réaliser le(s) projet(s) retenu(s).

Fonds de concours 2017

Commune	Pop tot	Montant
Bagnols-sur-Cèze	18 633	186 330
Pont-saint-Esprit	10 392	103 920
Laudun-L'Ardoise	6 180	61 800
Saint-Laurent des arbres	2 863	28 630
Saint-Victor-la-Coste	2 051	20 510
Tavel	1 952	19 520
Saint-Geniès-de-Comolas	1 902	19 020
Saint-Paulet-de-Caisson	1 830	18 300
Tresques	1 823	18 230
Sabran	1 789	17 890
Connaux	1 676	16 760
Saint-Julien-de-Peyrolas	1 378	13 780
Vénéjan	1 253	12 530
Saint-Nazaire	1 235	12 350
Saint-Alexandre	1 179	11 790
Gaujac	1 126	11 260
Goudargues	1 116	11 160
Orsan	1 096	10 960
Saint-Paul-les-Fonts	1 065	10 650
Chusclan	1 031	10 310
Cornillon	949	9 490
Lirac	911	9 110
Saint-Marcel-de-Careiret	865	8 650

Cavillargues	847	8 470
Saint-Gervais	707	7 070
Codolet	702	7 020
Carsan	675	6 750
Saint-Michel-d'Euzet	643	6 430
Verfeuil	638	6 380
Saint-André-de-Roquepertuis	614	6 140
Saint-Etienne-des-Sorts	570	5 700
Saint-Laurent-de-Carnols	473	4 730
Saint-Pons-la-Calm	438	4 380
Saint-André-d'Olérargues	431	4 310
Le Pin	408	4 080
Issirac	276	3 330
Le Garn	250	3 330
Laval-Saint-Roman	237	3 330
Aiguèze	220	3 330
Montclus	195	3 330
Salazac	184	3 330
La Roque-sur-Cèze	183	3 330
Saint-Christol-de-Rodières	173	3 330
TOTAUX	73 159	741 050

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°29/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et au Conseil Départemental du Gard pour le fonctionnement du Relais Assistants Maternels au titre de l'exercice 2017.

Vu le budget prévisionnel 2017 du Relais Assistants Maternels,

CHARGES		PRODUITS	
Achats (prestations de service, matières et fournitures...)	6 000	Ressources propres	70 000
Services extérieurs (location, entretien, assurances...)	7 500	Subventions :	
		. Département	17 000
		. CAF	25 000
Autres services extérieurs (honoraires, publicité, missions, déplacements...)	6 000	Autres produits de gestion courante :	
		Remboursement rémunération	30 000
Impôts et taxes liés aux frais de personnel	1 300		
Autres impôts et taxes	200		
Frais de personnel	121 000		
TOTAL	142 000	TOTAL	142 000

Le **Conseil d'Agglomération décide, à l'unanimité** ;

- d'approuver le budget prévisionnel 2017 du Relais Assistants Maternels,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et du Conseil Départemental du Gard pour le fonctionnement du Relais Assistants Maternels au titre de l'exercice 2017.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 27/04/17





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°30/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Travaux d'extension du multi-accueil Vigan-Braquet : demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard.

Vu la nécessité de réaliser des travaux d'extension du multi-accueil Vigan-Braquet,

Le Conseil d'Agglomération décide, à l'unanimité ;

- d'approuver le programme de travaux d'extension du multi-accueil Vigan-Braquet et le plan de financement de l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard.

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Maîtrise d'œuvre	25 000	Ressources propres	65 000
Travaux	205 000	Subventions CAF	140 000
		FCTVA	25 000
TOTAL	230 000	TOTAL	230 000

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°31/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Création des conseils de crèche des multi-accueils de Saint-Laurent **des Arbres et d'Orsan** et désignation des représentants de la Communauté **d'Agglomération**.

Vu la circulaire n° 83-22 du 30 juin 1983 relative à la participation des parents à la vie quotidienne des crèches,

Le Conseil d'Agglomération décide, à l'unanimité ;

- de créer un conseil de crèche au sein de chaque multi-accueil de Saint-Laurent des Arbres et d'Orsan,
- de désigner les représentants de la Communauté d'Agglomération :

1. Multi-accueil *Les Mini-Pousses à Saint-Laurent des Arbres* :

Titulaires	Suppléants
Bernard JULIER	Sophie FLORET
Martine COEUR	Pascale PAULIN

2. Multi-accueil *La Parade des Bambins à Orsan* :

Titulaires	Suppléants
Bernard JULIER	Louis CHINIEU
Bernard DUCROS	Virginie BALATORE

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°32/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Commission Jeunesse et Enseignements artistiques : attribution de subventions.

Vu les demandes de subvention des associations La Quègne et Association Musique Ensemble à Pont-Saint-Esprit,

Le Conseil d'Agglomération décide, à l'unanimité ;

- D'attribuer les subventions suivantes :

- . Association La Quègne : 1 000 €
- . Association Musique Ensemble à Pont-Saint-Esprit : 800 €

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°33/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Cotisation 2017 à Trimatec.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Considérant **que la communauté d'agglomération est adhérente du** Pôle de compétitivité Trimatec, et que ce dernier est chargé de créer et de favoriser des procédés propres pour **l'industrie ainsi que faciliter le développement d'innovations dans les entreprises et de les accompagner** dans leur croissance, en favorisant les collaborations avec les acteurs de la recherche et de la formation,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission développement économique du 28 mars 2017,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- d'attribuer le montant de la cotisation pour l'année 2017 fixé à 5 **194 € (73 159 x 0,071 Euros)**,
- **d'autoriser le Président à prélever cette cotisation sur le budget 2017 (compte 6281)**

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°34/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Contribution financière 2017 pour l'Association PREVIGRELE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Considérant la volonté de notre collectivité de protéger les productions agricoles locales contre la grêle,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2017,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission développement économique du 28 mars 2017.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- de valider **le versement de la contribution pour l'année 2017, à l'Association PREVIGRELE, à hauteur de 19 920,89 €,**
- **d'autoriser** le président à prélever le montant de cette subvention sur le budget 2017.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 35/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : **Attribution d'une subvention à** la FD CIVAM du Gard dans le cadre de la manifestation « De Ferme en Ferme » .

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Communauté d'agglomération d'être le partenaire de la Fédération Départementale des Centres d'Initiatives pour la Valorisation de l'Agriculture et le Milieu rural (FD des CIVAM) dans l'organisation de la manifestation « De Ferme en Ferme » qui se déroulera les 29 et 30 avril 2017 dans le Gard et particulièrement sur notre territoire communautaire,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Développement Economique du 28 mars 2017,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Le **conseil communautaire décide, à l'unanimité** ;

- **d'attribuer** à la FD des CIVAM du Gard une subvention de 2 000 €,
- **d'autoriser** Monsieur le président à prélever le montant de cette subvention sur le budget 2017.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17

Convention annuelle concernant le soutien économique de l'Agglomération du Gard rhodanien à l'action "Prix de la TPE" pour 2017

Entre :

La CCI HERAULT,

Adresse : Bâtiment CCI Entreprises – Zone Aéroportuaire Montpellier Méditerranée –
CS 90066 – 34137 Mauguio cedex

Représentée par son Président, Monsieur André DELJARRY

Et

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Adresse : Route Avignon - 30200 Bagnols-sur-Cèze

Représentée par son Président, Monsieur Jean Christian REY

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet d'organiser le partenariat entre la CCI HERAULT et la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien dans le but du soutien financier à l'action "Prix de la Très Petite Entreprise" ("Prix de la TPE"), organisée pour sa quinzième édition en 2017.

ARTICLE 2 : Organismes

Le Prix de la TPE 2017 est Co-organisé par :

- ⇒ La CCI HERAULT, dont le siège est établi Bâtiment CCI Entreprises – Zone Aéroportuaire Montpellier Méditerranée – CS 90066 – 34137 Mauguio cedex
- ⇒ **SYDEL Pays cœur d'Hérault, dont le siège est établi ZAE La Garrigue - 5, rue de la Lucque - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS**
- ⇒ Le Club pour la Croissance et la Réussite des Entrepreneurs de Méditerranée (CCREM), dont le siège est établi CCI de MONTPELLIER – Hôtel St Côme - 34000 MONTPELLIER
- ⇒ La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault dont le siège est établi BP 15 - 2 **parc d'activités de Camalcé** - 34150 GIGNAC - 34150 GIGNAC
- ⇒ La Communauté de Communes du Clermontais dont le siège est établi 20 Avenue Raymond Lacombe, 34800 Clermont l'Hérault
- ⇒ La Communauté de Communes Lodévois&Larzac dont le siège est établi 9, place Alsace Lorraine, 34700 Lodève
- ⇒ La Communauté de Communes du Pays de Lunel dont le siège est établi 480 avenue des Abrivados, 34403 LUNEL Cedex
- ⇒ La Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup dont le siège est établi 25 **Allée de l'Espérance, 34270 Saint-Mathieu-de-Trévières**
- ⇒ L'Hérault Juridique et Economique dont le siège est établi 2, quai du Verdanson 34090 Montpellier
- ⇒ Le **Pays de l'or Agglomération BP 40, 34132 Mauguio Cedex**
- ⇒ Communauté Agglomération Hérault Méditerranée 34630 Saint Thibéry
- ⇒ Thau Agglo 34110 Frontignan
- ⇒ Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien Route Avignon - 30205 Bagnols-sur-Cèze

La CCI OCCITANIE est le support administratif et financier du Prix. C'est La CCI HERAULT qui pilote cette action.

ARTICLE 3 : Objectifs du Prix de la TPE

Le Prix de la TPE a pour objectif de valoriser la Très Petite Entreprise dans la structure économique locale et lui redonner une place d'honneur et d'encourager l'initiative.

ARTICLE 4 : Calendrier, durée de la convention, renouvellement

Le Prix de la Très Petite Entreprise est organisé annuellement.
La quinzième édition est organisée du 01/01/2017 au 31/12/2017.

La présente convention est établie pour l'année 2017. Son terme est fixé au 31 décembre 2017.

ARTICLE 5 : Modalités de versement de la subvention

La structure s'engage à verser une participation pour l'année 2017 de **1 600,00 € net** accordée à La CCI HERAULT en procédant selon les modalités suivantes :

Par virement dès signature de la convention.

ARTICLE 6 : Références bancaires

		BANQUE POPULAIRE DU SUD	
		Cadre réservé au destinataire du relevé	
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
BIC	CCBPFRRPPPG		
IBAN	FR76 1660 7002 5109 0175 8501 396		
CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
16607	00251	09017585013	96
DOMICILIATION BPS JEU PAUME			
TITULAIRE DU COMPTE CHAMBRE DE COMMERCE ET CHAMBRE DE COMMERCE ET 32 GRANDE RUE JEAN MOULIN 34944 MONTPELLIER CEDEX 9			

Montpellier, le 6 Mars 2017
(Fait en trois exemplaires)

CCI HERAULT

Le Président,
André DELJARRY

AGGLOMERATION DU GARD
RHODANIEN

Le Président
Jean Christian REY



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°36/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.



Objet : Partenariat avec la CCI HERAULT dans le cadre du « Prix de la TPE » .

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'organisation par la CCI Hérault du Prix de la TPE,

Considérant la volonté de notre collectivité d'être le partenaire de cette action afin notamment de contribuer à la mise en avant des TPE locales,

Considérant le montant de la participation pour un partenariat, pour une collectivité, fixé à **1 600 €**,

Considérant que cette question a été présentée à la commission Développement Economique du 28 mars 2017,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- de valider le versement d'une contribution, à la CCI Hérault, à hauteur de 1 600 €,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention de partenariat,
- d'autoriser le président à prélever le montant de cette subvention sur le budget 2017.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

2017

ENTRE

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, domiciliée 1717 Route d'Avignon,
30200 Bagnols-sur-Cèze, représentée par son Président,
Monsieur Jean Christian REY,

d'une part,

ET

L'Association **Maison de l'Emploi du Gard Rhodanien**, domiciliée Rue Fernand
JARRIE – Maison de l'Entreprise, 30200 Bagnols-sur-Cèze, représentée par sa Présidente,
Madame Geneviève CASTELLANE,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : INTERVENTION DE LA MAISON DE L'EMPLOI DU GARD RHODANIEN

L'intervention de la Maison de l'Emploi du Gard Rhodanien se fera autour de 2 axes :

1.1 - Axe 1 : **Participer au développement de l'anticipation des mutations économiques.**

Sur la base d'un diagnostic territorial partagé, lié à la mise en œuvre d'une action de GPEC territoriale, les maisons de l'emploi mènent des actions de coordination et d'informations spécialisées à destination des acteurs locaux, institutionnels et économiques, afin de leur permettre de mieux anticiper les mutations économiques sur le territoire concerné.

En particulier, les maisons de l'emploi peuvent assurer l'animation, la coordination et la mise en œuvre des actions en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales. Elles favorisent également, en coordination avec les autres opérateurs du service public de l'emploi, le travail en commun avec les branches professionnelles sur leur ressort territorial. L'ensemble de ces actions font l'objet d'échanges approfondis avec la DIRECCTE et l'ensemble des partenaires territoriaux concernés.

Enfin, pour les bassins d'emploi non outillés, en accord avec l'ensemble des acteurs territoriaux impliqués, les maisons de l'emploi peuvent développer le rôle de pilotage et d'animation d'une plate-forme de reconversion.

1.2 - Axe 2 : Contribuer au développement local de l'emploi.

Dans le cadre de la stratégie définie, les maisons de l'emploi ont vocation à contribuer au développement local. Elles doivent de ce fait coordonner et fluidifier la transmission d'informations et les relations entre les acteurs sur le territoire, et non créer une nouvelle offre de services propre.

Cette action de coordination et de mise en œuvre, dans le respect des compétences de chacun des acteurs, peut intervenir dans des champs extrêmement divers en matière de développement local : aide à la création et reprise d'entreprises, appui à la création de commerces et de services de proximité, responsabilité sociale des entreprises, promotion et facilitation de la clause sociale.

ARTICLE 2 : ROLE ET CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien désigne 8 représentants au Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi.

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien verse, pour l'année 2017, une contribution directe au budget de la **Maison de l'Emploi du Gard Rhodanien** calculée sur la base d'une stratification par habitant soit :

Catégorie 8	< 80 000	65 000 €
-------------	----------	----------

73159 habitants, soit Catégorie 8 : 65 **000,00 Euros**

ARTICLE 3 : DUREE

La présente Convention prend effet au 1^{er} **janvier jusqu'au 31 décembre 2017**.

Fait à Bagnols-sur-Cèze, en 4 exemplaires

Pour la Maison de l'Emploi

du Gard Rhodanien,
Le

Geneviève CASTELLANE,
Présidente de la Maison de l'Emploi du
Gard Rhodanien

Pour la Communauté d'agglomération du
Gard Rhodanien,
Le

Jean-Christian REY,
Président de la Communauté
d'agglomération
du Gard rhodanien

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL37_2017-DE
Regu le 05/05/2017

Doit :

Communauté d'Agglomération
du Gard rhodanien

30200 Bagnols-sur-Cèze

DEMANDE DE VERSEMENT

CONVENTION 2017

Participation de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien au fonctionnement de la
Maison de l'Emploi du Gard Rhodanien pour l'année civile 2017 :

65 000,00 €

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le 21 mars 2017



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°37/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : **Subvention 2017 à l'association Maison de l'Emploi du Gard rhodanien.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et l'association Maison de l'Emploi du Gard rhodanien pour **définir les modalités d'intervention de la Maison de l'emploi,**

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Développement Economique du 28 mars 2017,

Le Conseil communautaire décide, **à l'unanimité** ;

- de signer la convention avec l'association Maison de l'Emploi du Gard rhodanien pour l'année 2017,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes s'y rapportant,
- d'attribuer le montant de la cotisation pour l'année 2017 fixé à 65 000 €,
- d'autoriser le Président à prélever cette subvention sur le budget 2017 (compte 6574).

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17

CONVENTION 2017

Entre

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, domiciliée Domaine de Paniscoule, 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE, représentée par son Président, Monsieur Jean-Christian REY, **d'une part,**

Et

L'Association MISSION LOCALE JEUNES DU GARD RHODANIEN - UZEGE, domiciliée 5, rue des Jardins du Souvenir – BP 21040 30201 BAGNOLS-SUR-CEZE Cedex et représentée par sa Présidente Madame Geneviève CASTELLANE, **d'autre part,**

Il est convenu :

ARTICLE 1 : FONCTION DE LA MISSION LOCALE SUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

La Mission Locale Jeunes du Gard Rhodanien - Uzège remplit une mission de service **public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, mission confiée par chaque niveau de collectivité dans son domaine de compétences.**

Elle a une double fonction :

- ❖ Aider les jeunes de 16 à 25 ans révolus à **résoudre l'ensemble des problèmes** que pose leur insertion professionnelle et sociale en **assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement.**

A cet égard, la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale institue un droit à l'accompagnement pour les jeunes de 16 à 25 ans révolus. En outre, les jeunes les plus éloignés de l'emploi bénéficient d'un accompagnement renforcé et personnalisé. L'Etat confie la mise en œuvre de cette mission de service public que constitue cet accompagnement, aux missions locales. A ce titre, elles participent aux maisons de l'emploi ou aux maisons de l'emploi et de la formation lorsqu'elles existent.

En outre, les missions locales sont mobilisées par les collectivités territoriales pour la mise en œuvre des actions qu'elles développent en vue de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, dans le cadre de compétences étendues qui leur ont été assignées par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

- ❖ Favoriser la concertation entre les différents partenaires en vue de **renforcer ou compléter les actions qu'ils conduisent.**

A ce titre, les missions locales contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans leur zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes, à partir de leur travail d'analyse de la demande et des besoins des jeunes ainsi que de leur fonction d'accompagnement individualisé des parcours.

Dans le cadre de la convention, la Mission Locale Jeunes du Gard Rhodanien - Uzège mobilisera ses moyens en vue d'assurer cette double fonction au plus près des jeunes du territoire de la Communauté d'Agglomération.

ARTICLE 2 : ROLE ET CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

La Communauté d'Agglomération désigne **10 représentants à l'Assemblée Générale** de la MLJ.

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien verse, pour l'année civile 2017, une contribution directe au budget de la Mission Locale Jeunes du Gard Rhodanien - Uzège calculée sur la base de 1,37 €uros par habitant, soit :

$$73\ 159 \text{ habitants} \times 1,37 \text{ €uros} = 100\ 227,83 \text{ €uros.}$$

ARTICLE 3 : DUREE

La présente convention prend effet du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Pour la Mission Locale du Gard Rhodanien -
Uzège,

Pour la Communauté d'agglomération du
Gard rhodanien,

Le _____
Geneviève CASTELLANE, Présidente
Vice-présidente Emploi / Compétences
de la Communauté d'Agglomération
du Gard Rhodanien

Le _____
Jean-Christian REY,
Président



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°38/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : **Subvention 2017 à l'association** Mission Locale Jeunes du Gard rhodanien.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et l'association Mission Locale Jeunes du Gard rhodanien pour définir les modalités d'intervention de la Mission Locale Jeunes,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Développement Economique du 28 mars 2017,

Le Conseil communautaire décide, **à l'unanimité** ;

- de signer la convention avec l'association Mission Locale Jeunes du Gard rhodanien pour l'année 2017,
- d'autoriser le président à signer tous les actes s'y rapportant,
- **d'attribuer le montant de la cotisation pour l'année 2017 fixé à 100 227,83 € (73 159 x 1,37 Euros)**
- **d'autoriser le Président à prélever cette subvention sur le budget 2017 (compte 6281)**

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17

**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT CONCLUE ENTRE
L'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN ET L'ASSOCIATION INITIATIVE
GARD**

Entre,

L'association Initiative Gard, représentée par son Président, Yann GALLOUEDEC, autorisé par délibération du conseil d'administration en date du 4 novembre 2011, ci-après dénommé « l'association »

Et,

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, représentée par son Président, Jean Christian REY, autorisé par délibération du conseil d'agglomération n°3/2012 en date du 17 décembre 2012.

D'autre part,

Le présent avenant a pour objet de fixer le nouveau montant de la subvention pluriannuelle attribuée à Initiative Gard. Ce montant est basé sur un soutien de 50 centimes par habitant. Du fait de l'intégration de la commune de Saint Laurent des Arbres au sein de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, la population sur le territoire est portée à 73 159 habitants.

LA CONVENTION EST MODIFIEE COMME SUIT

3.1 : soutien financier

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien s'engage à apporter à l'association Initiative Gard un soutien financier annuel de 36 579,50 Euros (73 159 habitants x 0,50 €), pour lui permettre de contribuer au mieux aux objectifs qui lui sont assignés.

Les autres dispositions de la convention ne sont pas modifiées.

Cet avenant prend effet au 1^{er} janvier 2017.

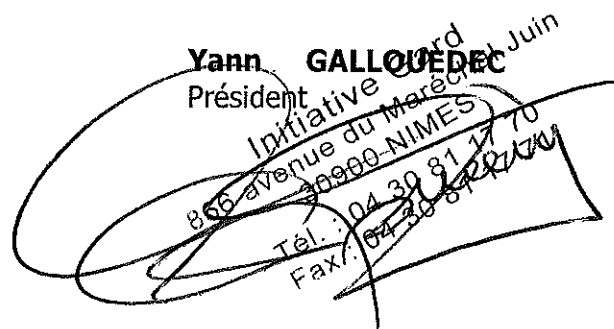
Fait à Bagnols sur Cèze, en trois exemplaires, le

Jean Christian REY
Président



Yann GALLOUEDEC
Président

Initiative Gard
856 avenue du Maréchal Juin
30900-NIMES
Tél. : 04 30 81 11 70
Fax : 04 30 81 11 70





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°39/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Attribution d'une subvention pluriannuelle à l'association Initiative Gard.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Considérant que l'association Initiative Gard, membre du réseau France initiative (230 plateformes en France) aide financièrement les créateurs d'entreprises ainsi que les entreprises en croissance par l'octroi de prêts à taux très avantageux,

Considérant que le bilan du partenariat mis en place concrètement dès le quatrième trimestre 2013 est positif,

Considérant que des prêts d'honneur « croissance » sont dorénavant en place et accessibles sans condition d'ancienneté, que des actions visant à promouvoir les sources de financement alternatifs en complément de ceux de la structure sont portés à connaissance des porteurs, que le partenariat avec l'Office des Entreprises est efficace,

Considérant que l'intégration de la commune de Saint Laurent des Arbres porte le nombre d'habitants à 73 159,

Considérant que la base de calcul de la subvention est basée sur **un montant de 0,50 € / habitant,**

Considérant que cette question a été présentée à la commission développement économique **du 28 mars 2017** ainsi qu'un bilan détaillé de l'action sur le territoire pour l'année 2016 et que celui-ci a été jugé positif,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération,

Le conseil communautaire décide, **à l'unanimité** ;

- **D'attribuer une subvention de 36 579,50 Euros pour l'année 2017 à l'association Initiative Gard** et donne pouvoir au Président pour signer l'avenant au conventionnement triennal avec la structure.
- **D'autoriser** le Président à prélever cette subvention sur le budget 2017 (compte 6574).

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 40/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Vente d'un terrain sur la Zone d'Activité Bernon à Tresques.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu **le code de l'urbanisme**,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe »),

Vu la délibération n°176/2013 du 14 octobre 2014 du conseil de la communauté **d'agglomération du Gard rhodanien**,

Vu la délibération n°106/2016 du 12 décembre 2016 du conseil de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Considérant **la sollicitation de l'avis de France domaines, service** de la direction générale des finances publiques, demandée le 24 juin 2016,

Considérant **que la zone d'activité de Bernon, située sur la commune de Tresques, fait partie** de l'inventaire des zones d'activités économiques établi par la collectivité,

Considérant **que dans le cadre de la commercialisation des parcelles de la zone d'activité de Bernon, la société Locami souhaite acquérir une parcelle, cadastrée AI 300, d'une contenance** de 6 034 m², pour un montant de 206 917,92 euros toutes taxes comprises,

Considérant **que l'article 16 de la loi de finances rectificative pour 2010 (N°2010-237)** du 9 mars 2010 modifie les règles fiscales (TVA et droits de mutation) applicables aux ventes **d'immeubles (dont les terrains à bâtir) et aux opérations concourant à la vente d'immeubles**. Cette réforme concerne les collectivités territoriales et leurs groupements dans le cadre des **opérations d'aménagement**,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Développement Economique du 28 mars 2017,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'autoriser le Président à procéder à la vente de la parcelle cadastrée AI 300 de 6 034 m² au prix, toutes charges comprises, de DEUX CENT SIX MILLE NEUF CENT DIX-SEPT EUROS ET QUATRE-VINGT DOUZE CENTIMES (206 917,92 EUR) dont 31.931,92 € de taxe sur la valeur ajoutée, soit 174 986 € hors taxe sur la valeur ajoutée.**
- **D'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette vente.**

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17

SOCIÉTÉ SEGARD

Société anonyme d'économie mixte à conseil d'administration au capital de 5.128.252 euros, dont le siège est à l'Hôtel du Département de Nîmes rue Guillemette à NIMES (30000), et dont les bureaux sont situés, 442, rue Georges BESSE, à Nîmes (30035 Cedex 1), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nîmes sous le numéro 680 200 128

Contrat de cession d'actions**Entre**

La Commune de Bagnols sur Cèze, représentée par, dûment habilité par une délibération en date du

Désignée comme « **LE CEDANT** »

D' une part

ET

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien représentée par, dûment habilité(e) par une délibération en date du

Désigné comme « **LE CESSIONNAIRE** »

D'autre part

PREAMBULE

La commune de Bagnols sur Cèze est un des actionnaires de la SEGARD.

Cette dernière a notamment pour objet de procéder à l'étude et éventuellement à la réalisation de tous projets intéressant le développement économique, touristique et industriel du département du Gard. Cet objet social s'inscrit donc en partie dans les compétences de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

En effet, les compétences de développement économique et aménagement du territoire étant principalement dévolues à la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, à la suite et conformément à l'article L. 1521-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (« CGCT »), il convient d'organiser la cession des actions détenues par la Ville dans le capital de la SEGARD en faveur de l'Etablissement Public de Coopération intercommunale.

Cette cession s'effectue selon les modalités du droit commun. L'évaluation des parts sociales détenues par la Commune, soit 0.15 % du total, est fondée sur la valeur nominale des actions, à savoir 76 euros par action. Il a été convenu que l'acquisition concernerait les 2/3 des actions détenues par la Ville à la Communauté d'Agglomération, à leur valeur nominale, représentant donc un montant de 5 092 euros pour 67 actions.

Il a été convenu ce qui suit :**ARTICLE 1 : CONDITIONS DE VENTE**

Par la présente, le Cédant, la commune de Bagnols sur Cèze déclare vendre et transférer au Cessionnaire, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, 67 **actions** de la Société SEGARD au capital de 5.128.252 euros, dont le siège est à l'Hôtel du Département de Nîmes rue Guillemette à NIMES (30000), et dont les bureaux sont situés, 442, rue Georges BESSE, à Nîmes (30035 Cedex), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nîmes sous le numéro 680 200 128, à un prix de vente de **76 € l'action**.

Le cédant déclare être pleinement propriétaire des actions, objet de la présente cession, qu'il en a la libre disponibilité et que celles-ci ne sont grevées d'aucune sûreté ou d'aucune restriction quelconque à leur libre négociation.

La constatation de la cession d'actions sera inscrite sur le registre des actions tenu par la société.

Les frais, droits et taxes afférents à la cession des actions seront supportés par le cessionnaire.

ARTICLE 2 : PRIX

Le cessionnaire paiera par virement administratif au cédant une somme globale de **cinq mille quatre-vingt-douze euros** en paiement de 67 Actions.

ARTICLE 3 : CONDITION SUSPENSIVE

Le présent contrat est conclu sous la condition suspensive suivante :

- paiement par le cessionnaire au Cédant de la somme de cinq mille quatre-vingt-douze euros.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DU CONTRAT

Le présent contrat ne peut être complété, suppléé, amendé ou modifié que par contrat écrit entre les représentants dûment autorisés des parties aux présentes.

ARTICLE 5 : DROIT D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 1042 II du Code Général des Impôts, la présente cession ne donne lieu à aucune perception au profit du trésor.

ARTICLE 6 : ENTIERETE DU CONTRAT

Le présent contrat contient l'intégralité de l'accord entre parties relatif à l'objet de ce contrat.

ARTICLE 7 : FRAIS

Les frais, droits et taxes afférents à la cession des actions, seront supportés par le Cessionnaire.

Fait à, le en trois exemplaires dont un resté en possession du vendeur, un de l'acheteur et un transmis à la SEGARD.

Le Cédant

Le Cessionnaire

Représentant de la Commune
Bagnols sur Cèze

Représentant
Communauté d'Agglomération
du Gard Rhodanien



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°41/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Rachat d'une partie des actions de la société Segard à la Commune de Bagnols-sur-Cèze et désignation des représentants.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1521-1,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1042,

Considérant le transfert de compétence développement économique et aménagement du territoire de la commune à la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Considérant que la commune détient 100 actions de la Segard (Société d'Aménagement et d'Equipement du Gard) d'une valeur nominale de 76 euros et qu'elle souhaite céder 75% à la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission développement économique du 28 mars 2017,

Le Conseil communautaire **décide, à l'unanimité** ;

- d'approuver les modalités d'acquisition ci-dessous :

♦ la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien se porte acquéreur de 75% des actions de la Segard détenues par la commune de Bagnols sur Cèze, soit 75 unités d'une valeur nominale de 76 euros, représentant la somme de 5 700 euros,

♦ cette acquisition ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor Public,

- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer le contrat de cession correspondant.

- de désigner Monsieur Olivier JOUVE pour participer au Conseil d'administration,

- de désigner Monsieur Bernard PASQUALE pour participer à l'Assemblée générale.

Cette somme sera imputée sur le compte du budget en cours.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°42/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : **Demande de classement de l'Office de Tourisme du Gard rhodanien**
en catégorie II.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code du tourisme, notamment ses articles L.133-10-1, D.133-20 et suivants,
Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme
modifié,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Développement Economique
du 28 mars 2017,

Considérant qu'il est important de structurer et qualifier le nouvel Office de Tourisme
communautaire,

Le conseil communautaire décide, **à l'unanimité** ;

- **D'autoriser le Président à adresser un dossier de classement de l'Office de Tourisme communautaire du Gard rhodanien en catégorie II au préfet en application de l'article D.133-22 du code du Tourisme.**

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le



Convention d'objectifs

Entre

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, représentée par son Président, Jean Christian REY,

Et

L'association le Service d'Ecriture Publique, ayant son siège social 289, chemin Ousidou 30150 SAUVETERRE (siret : 502 013 725 00010), représentée par son Secrétaire/Trésorier, Philippe DUMAS,

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions du soutien financier de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien à l'association le Service d'Ecriture Publique dont les missions sont les suivantes :

- Apporter une aide rédactionnelle à toute personne pour rédiger un courrier ou formuler une demande, qu'elle soit professionnelle, administrative ou privée,
- Fournir une assistance administrative pour aider à remplir, compléter ou expliquer les termes d'un dossier administratif, d'un formulaire ou de toute autre demande.

Article 2 : engagements de l'Association Le Service d'Ecriture Publique

Le Service d'Ecriture Publique met en place sur le territoire communautaire des permanences d'accueil afin de permettre aux publics accueillis d'obtenir l'aide rédactionnelle et l'assistance administrative, telles que décrites dans l'article 1 de la présente convention.

Les lieux de permanences seront définis en accord avec la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

L'association consacrerà 6 heures de permanence par semaine à l'accueil du public et pourra mettre en place des visites à domicile, selon la demande.

Article 3 : participation de la Communauté de communes

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien verse à l'association le Service d'Ecriture Publique une subvention de 9 890 € au titre de l'année 2017.



Article 4 : Evaluation

Au terme de la convention, une évaluation annuelle sera réalisée et l'association présentera un rapport d'activité, un budget réalisé et éventuellement un budget prévisionnel préalable à la reconduction éventuelle de l'action en 2018.

Article 5 : responsabilité

L'association Le Service d'Ecriture Publique devra souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile afin de couvrir les risques encourus par les salariés de l'association et le public bénéficiaire de l'activité.

La responsabilité de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien ne pourra être recherchée du fait de l'activité de l'association.

Article 6 : code du travail

L'association Le Service d'Ecriture Publique atteste sur l'honneur qu'elle satisfait pour la totalité de son action à l'ensemble des obligations de déclaration et de paiement des impôts et cotisations sociales, et que le travail qui sera réalisé le sera avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.143-3, L.143-5 et L.620-3 du code du travail.

Article 7 : obligation de discrétion

L'association Le Service d'Ecriture Publique ne communiquera à quiconque aucun document ou renseignement concernant les bénéficiaires du dispositif.

Elle ne recueillera ni ne conservera d'informations nominatives sur les bénéficiaires autres que celles nécessaires à la réalisation de l'action et ne les utilisera et conservera que pour des finalités compatibles avec les objectifs poursuivis.



Article 8 : résiliation de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2017.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, en cas de non-respect des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, avec un préavis de trois mois.

Elle est résiliée de plein droit en cas de dissolution de l'association.

Fait en double exemplaire à Bagnols-sur-Cèze, le 10 avril 2017.

Le Secrétaire/Trésorier de l'Association,

Le Président,

Philippe DUMAS

Jean Christian REY



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°43/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Subvention Service d'écriture Public et convention d'objectifs et de moyens.

Vu la demande de **subvention de l'association Service d'écriture Public**,
Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Solidarités et de la Politique de la Ville du 23 mars 2017,

Le conseil communautaire décide

- d'accorder une subvention de 9 890 € à l'association SEP Service d'écriture Public.
- d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-jointe en annexe.

Cette somme sera imputée sur le compte 6574 du budget en cours.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17

AR PREFECTURE
AR PREFECTURE

030-200034892-20170410-DEL44-2017-DE
030-200034892-20170410-DEL44-2017-DE
030-200034892-20170410-DEL44-2017-DE
Rég. le 05/05/2017
Rég. le 04/04/2017

GROUPE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

www.groupecaissedesdepots.fr

S.A. UN TOIT POUR TOUS
Courrier reçu le

27 FEV. 2017

Service Patrimoine

CONTRAT DE PRÊT

N° 61093

Entre

UN TOIT POUR TOUS SA HLM - n° 000098969

Et

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

PR0063-PR0068 V1.60.2 page 1/22
Contrat de prêt n° 61093 Emprunteur n° 000098969

Caisse des dépôts et consignations
181, PLACE ERNEST GRANIER - CS 99025 - IMMEUBLE OZ'ONE - 34965 MONTPELLIER CEDEX 2 -
Tél : 04 67 06 41 00 - Télécopie : 04 67 06 41 41
dr.languedoc-roussillon@caissedesdepots.fr

Paraphes
JSA

1/22

GROUPE



www.groupecaisdesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET DU PRÊT	P.4
ARTICLE 2	PRÊT	P.4
ARTICLE 3	DURÉE TOTALE	P.4
ARTICLE 4	TAUX EFFECTIF GLOBAL	P.4
ARTICLE 5	DÉFINITIONS	P.4
ARTICLE 6	CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT	P.7
ARTICLE 7	CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.8
ARTICLE 8	MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.8
ARTICLE 9	CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.10
ARTICLE 10	DÉTERMINATION DES TAUX	P.11
ARTICLE 11	CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS	P.12
ARTICLE 12	AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL	P.13
ARTICLE 13	RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES	P.13
ARTICLE 14	COMMISSIONS	P.13
ARTICLE 15	DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR	P.14
ARTICLE 16	GARANTIES	P.16
ARTICLE 17	REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES	P.17
ARTICLE 18	RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES	P.20
ARTICLE 19	NON RENONCIATION	P.20
ARTICLE 20	DROITS ET FRAIS	P.20
ARTICLE 21	NOTIFICATIONS	P.20
ARTICLE 22	ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE	P.20
ANNEXE 1	ÉCHÉANCIER DE VERSEMENTS	
ANNEXE 2	CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE	

LES ANNEXES SONT UNE PARTIE INDISSOCIABLE DU PRÉSENT CONTRAT DE PRÊT

Paraphes

JSA

Caisse des dépôts et consignations
181, PLACE ERNEST GRANIER - CS 99025 - IMMEUBLE OZ'ONE - 34965 MONTPELLIER CEDEX 2 -
Tél : 04 67 06 41 00 - Télécopie : 04 67 06 41 41
dr.languedoc-roussillon@caissedesdepots.fr

3/22

GROUPE



www.groupecaisdesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

ARTICLE 1 OBJET DU PRÊT

Le présent Contrat est destiné au financement de l'opération GRI - Commune du Gard Rhodanien, Parc social public, Réhabilitation de 148 logements situés sur plusieurs adresses à PONT-SAINT-ESPRIT.

ARTICLE 2 PRÊT

Le Prêteur consent à l'Emprunteur qui l'accepte, un Prêt d'un montant maximum de cent-quatre-vingt-neuf mille trois-cent-vingt-et-un euros (189 321,00 euros) constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ce Prêt est destiné au financement de l'opération visée à l'Article « **Objet du Prêt** » et selon l'affectation suivante :

- PAM, d'un montant de cent-quatre-vingt-neuf mille trois-cent-vingt-et-un euros (189 321,00 euros) ;

ARTICLE 3 DURÉE TOTALE

Le Contrat entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » pour une durée totale allant jusqu'au paiement de la dernière échéance du Prêt.

ARTICLE 4 TAUX EFFECTIF GLOBAL

Le Taux Effectif Global (TEG), figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », est donné en respect des dispositions de l'article L. 313-4 du Code monétaire et financier.

Le TEG de chaque Ligne du Prêt est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature nécessaires à l'octroi du Prêt.

ARTICLE 5 DÉFINITIONS

Pour l'interprétation et l'application du Contrat, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

Le « **Contrat** » désigne le présent Contrat de Prêt avec ses annexes et ses éventuels avenants.

La « **Courbe de Taux de Swap Euribor** » désigne la courbe formée par la structure par termes des taux de swap Euribor. Ces taux sont (i) publiés pour différentes maturités sur la page Bloomberg <IRSB 19> (taux de swap « mid » correspondant à la moyenne entre le taux demandé ou « bid » et le taux offert ou « ask »), taux composites Bloomberg pour la Zone euro, disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans, ou en cas de cessation de publication sur cette page, toute autre page Bloomberg [ou Reuters ou autres contributeurs financiers agréés] qui serait notifiée par le Prêteur à l'Emprunteur ou (ii), en cas d'absence de publication pour une maturité donnée, déterminés par interpolation linéaire réalisée à partir du taux de swap publié pour une durée immédiatement inférieure et de celui publié pour une durée immédiatement supérieure.

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations
181, PLACE ERNEST GRANIER - CS 99025 - IMMEUBLE OZ'ONE - 34965 MONTPELLIER CEDEX 2 -
Tél : 04 67 06 41 00 - Télécopie : 04 67 06 41 41
dr.languedoc-roussillon@caissedesdepots.fr

4/22

GROUPE



www.groupecaisseledesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

La « **Courbe de Taux de Swap Inflation** » désigne la courbe formée par la structure par termes des taux de swap inflation. Ces taux sont (i) publiés pour différentes maturités sur les pages Bloomberg (taux de swap « mid » correspondant à la moyenne entre le taux demandé ou « bid » et le taux offert ou « ask ») à l'aide des codes <FRSWI1 Index> à <FRSWI50 Index> (taux London composite swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac, disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans) ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg [ou Reuters ou autres contributeurs financiers agréés] ; qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur ou (ii), en cas d'absence de publication pour une maturité donnée, déterminés par interpolation linéaire réalisée à partir du taux de swap publié pour une durée immédiatement inférieure et de celui publié pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Date de Début de la Phase d'Amortissement** » correspond au premier jour du mois suivant la Date d'Effet du Contrat additionnée, dans le cas d'une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, de la Durée de la Phase de Préfinancement.

Les « **Dates d'Echéances** » correspondent, pour une Ligne du Prêt, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capital pendant la Phase d'Amortissement.

Selon la périodicité choisie, la date des échéances est déterminée à compter de la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

La « **Date d'Effet** » du Contrat est la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » a (ont) été remplie(s).

La « **Date Limite de Mobilisation** » correspond à la date de fin de la Phase de Mobilisation d'une Ligne du Prêt et est fixée soit deux mois avant la date de première échéance si la Ligne du Prêt ne comporte pas de Phase de Préfinancement, soit au terme de la Durée de la Phase de Préfinancement si la Ligne du Prêt comporte une Phase de Préfinancement.

La « **Durée de la Ligne du Prêt** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée totale du Prêt** » désigne la durée comprise entre le premier jour du mois suivant sa Date d'Effet et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée de la Phase d'Amortissement de la Ligne du Prêt** » désigne la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Garantie** » est une sûreté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaillance de l'Emprunteur.

La « **Garantie publique** » désigne l'engagement par lequel une collectivité publique accorde sa caution à l'Emprunteur en garantissant au Prêteur le remboursement de la Ligne du Prêt en cas de défaillance de sa part.

L'« **Index** » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'« **Index Livret A** » désigne le taux du Livret A, exprimé sous forme de taux annuel, calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur décrite à l'article 3 du règlement n°86-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

Paraphes

JSA

Caisse des dépôts et consignations

181, PLACE ERNEST GRANIER - CS 99025 - IMMEUBLE OZ'ONE - 34965 MONTPELLIER CEDEX 2 -

Tél : 04 67 06 41 00 - Télécopie : 04 67 06 41 41

dr.languedoc-roussillon@caissedesdepots.fr

5/22

GROUPE

www.groupecaisseledesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

A chaque Révision de l'Index Livret A, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant la nouvelle valeur applicable à la prochaine Date d'Echéance. En cas de disparition ou de non-publication de l'Index, l'Emprunteur ne pourra remettre en cause la Consolidation de la Ligne du Prêt ou retarder le paiement des échéances. Celles-ci continueront à être appelées aux Dates d'Echéances contractuelles, sur la base du dernier Index publié et seront révisées lorsque les nouvelles modalités de révision seront connues.

Si le Livret A servant de base aux modalités de révision de taux vient à disparaître avant le complet remboursement du Prêt, de nouvelles modalités de révision seront déterminées par le Prêteur en accord avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, tant que les nouvelles modalités de révision ne seront pas définies, l'Emprunteur ne pourra user de la faculté de rembourser par anticipation qu'à titre provisionnel ; le décompte de remboursement définitif sera établi dès détermination des modalités de révision de remplacement.

Le « **Jour ouvré** » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.

La « **Ligne du Prêt** » désigne la ligne affectée à la réalisation de l'opération ou à une composante de celle-ci. Elle correspond à un produit déterminé et donne lieu à l'établissement d'un tableau d'amortissement qui lui est propre. Son montant correspond à la somme des versements effectués pendant la Phase de Mobilisation auquel sont ajoutés le cas échéant, pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, les intérêts capitalisés liés aux Versements.

Le « **Livret A** » désigne le produit d'épargne prévu par les articles L. 221-1 et suivants du Code monétaire et financier.

La « **Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la période débutant au premier jour du mois suivant la Date d'Effet, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article « **Règlement des Echéances** », et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La « **Phase de Mobilisation pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement** » désigne la période débutant 10 jours ouvrés après la Date d'Effet et s'achevant 2 mois avant la date de première échéance de la Ligne du Prêt. Durant cette phase, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer des demandes de Versement.

Le « **Prêt** » désigne la somme mise à disposition de l'Emprunteur sous la forme d'une ou plusieurs Lignes du Prêt. Son montant ne peut pas excéder celui stipulé à l'Article « **Prêt** ».

Le « **Prêt Amélioration / Réhabilitation** » (**PAM**) est destiné à financer l'amélioration ou la réhabilitation des logements à usage locatif social et intermédiaire sociaux dans les conditions prévues aux articles R. 313-23 et suivants du Code de la construction et de l'habitation.

La « **Révision** » consiste à prendre en compte la nouvelle valeur de l'Index de référence selon les modalités de révision ci-dessous :

La « **Double Révisabilité Limitée** » (**DL**) signifie que, pour une Ligne du Prêt, le taux d'intérêt actuariel annuel et le taux de progressivité des échéances sont révisés en cas de variation de l'Index. Toutefois, le taux de progressivité des échéances ne peut être inférieur à son taux plancher.

Paraphes

JSA

6/22

GROUPE

www.groupecaisdesdepots.frÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Le « **Taux de Swap EURIBOR** » désigne à un moment donné, en euro et pour une maturité donnée, le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'Index EURIBOR constaté. Les Taux de Swap EURIBOR sont publiés pour différentes maturités sur la page Bloomberg <IRSB 19> (taux swap « ask » pour une cotation, « bid » dans les autres cas), taux composites Bloomberg pour la Zone euro, disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans, ou en cas de cessation de publication sur cette page, toute autre page Bloomberg ou Reuters ou toute autre page publiée par un fournisseur de données financières qui serait notifiée par le Prêteur à l'Emprunteur.

Le « **Taux de Swap Inflation** » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) fixe zéro coupon (déterminé lors de la conclusion d'un Contrat de swap) qui sera échangé contre l'inflation cumulée sur la durée du swap (l'indice d'inflation est identique à celui servant de référence aux OATi, tel que publié sur les pages de l'Agence France Trésor). Les Taux de Swaps Inflation sont publiés pour différentes maturités sur les pages Bloomberg (taux de swap zéro coupon « ask » pour une cotation, « bid » dans les autres cas) à l'aide des codes <FRSW1 Index> à <FRSW50 Index> (taux London composite swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac, disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans) ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Reuters ou toute autre page publiée par un fournisseur de données financières qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

La « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » désigne, pour une Ligne du Prêt, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux de Versements et de remboursements en principal et intérêts restant à courir.

Dans le cas d'un Index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :

- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index l'Inflation ;
- sur une combinaison de la Courbe de Taux de Swap Euribor et de la Courbe de Taux de Swap Inflation, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du taux fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux de Swap Euribor zéro coupon.

Les courbes utilisées sont celles en vigueur le jour du calcul des sommes dues.

Le « **Versement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la mise à disposition de l'Emprunteur de tout ou partie du montant en principal de la Ligne du Prêt.

ARTICLE 6 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat et ses annexes devront être retournés dûment complétés, paraphés et signés au Prêteur.

Le contrat prendra effet à la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, de la (ou des) condition(s) ci-après mentionnée(s).

A défaut de réalisation de cette (ou de ces) condition(s) à la date du **16/05/2017** le Prêteur pourra considérer le présent Contrat comme nul et non avenue.

Paraphes
JSA

GROUPE



www.groupecaissedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

La prise d'effet est donc subordonnée à la réalisation de la (ou des) condition(s) suivante(s) :

- la production de (ou des) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent contrat

ARTICLE 7 CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Il est précisé que le Versement d'une Ligne du Prêt est subordonné au respect des dispositions suivantes :

- qu'il n'y ait aucun manquement de l'Emprunteur à l'un quelconque des engagements prévus à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** » ;
- qu'aucun cas d'exigibilité anticipée, visé à l'Article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** », ne soit survenu ou susceptible de survenir ;
- que l'Emprunteur ne soit pas en situation d'impayé, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis du Prêteur ;
- que l'Emprunteur justifie au Prêteur l'engagement de l'opération financée tel que précisé à l'Article « **Mise à Disposition de chaque Ligne du Prêt** » ;
- que l'Emprunteur produise au Prêteur la (ou les) pièce(s) suivante(s) :
 - Garantie(s) conforme(s)

A défaut de réalisation des conditions précitées au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la date souhaitée pour le premier Versement, le Prêteur ne sera pas tenu de verser les fonds de chaque Ligne du Prêt et pourra considérer le Contrat comme nul et non avenu.

ARTICLE 8 MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Chaque Ligne du Prêt est mise à disposition pendant la Phase de Mobilisation du Contrat. Les Versements sont subordonnés au respect de l'Article « **Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne du Prêt** », à la conformité et à l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s), ainsi qu'à la justification, par l'Emprunteur, de l'engagement de l'opération financée notamment par la production de l'ordre de service de démarrage des travaux, d'un compromis de vente ou de toute autre pièce préalablement agréée par le Prêteur.

Sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent, l'échéancier de Versements est négocié entre l'Emprunteur et le Prêteur. Il correspond au rythme prévisionnel des paiements à effectuer par l'Emprunteur pour la réalisation de ou des opérations financées par le Prêt.

Pour chaque Ligne du Prêt, si le total des Versements portés sur l'échéancier est inférieur au montant maximum des Lignes du Prêts indiqué à l'Article « **Caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt** », ce montant sera réduit d'office à hauteur des sommes effectivement versées à la date limite de mobilisation de chaque Ligne du Prêt.

Les échéanciers de Versements sont établis par l'Emprunteur sachant que, d'une part, le premier Versement est subordonné à la prise d'effet du Contrat et ne peut intervenir moins de dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet, et, d'autre part, le dernier Versement doit impérativement intervenir deux mois avant la première Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt.

Paraphes
JSA

Caisse des dépôts et consignations

181, PLACE ERNEST GRANIER - CS 99025 - IMMEUBLE OZ'ONE - 34965 MONTPELLIER CEDEX 2 -

Tél : 04 67 06 41 00 - Télécopie : 04 67 06 41 41

8/22

dr.languedoc-roussillon@caissedesdepots.fr

GROUPE

www.groupecaisseledesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

En cas de retard dans le déroulement du chantier, l'Emprunteur s'engage à avertir le Prêteur et à adapter le ou les échéanciers de Versements prévisionnels aux besoins effectifs de décaissements liés à l'avancement des travaux.

Toute modification du ou des échéanciers de Versements doit être adressée par l'Emprunteur au Prêteur, par lettre ou via le site internet de ce dernier, au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la date de Versement prévue initialement.

Le Prêteur a la faculté, pour des raisons motivées, de modifier une ou plusieurs dates prévues à l'échéancier de Versements voire de suspendre les Versements, sous réserve d'en informer préalablement l'Emprunteur par courrier ou par voie électronique.

Les Versements sont domiciliés sur le compte dont l'intitulé exact est porté sur chaque échéancier de Versements.

L'Emprunteur a la faculté de procéder à un changement de domiciliation en cours de Versement du Prêt sous réserve d'en faire la demande au Prêteur, par lettre parvenue au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la nouvelle date de réalisation du Versement.

Le Prêteur se réserve, toutefois, le droit d'agréeer les établissements teneurs des comptes ainsi que les catégories de comptes sur lesquels doivent intervenir les Versements.

Paraphes

JSA

GROUPE



www.groupecaisdesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

ARTICLE 9 CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Offre CDC			
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PAM		
Enveloppe	-		
Identifiant de la Ligne du Prêt	5162279		
Montant de la Ligne du Prêt	189 321 €		
Commission d'instruction	0 €		
Durée de la période	Annuelle		
Taux de période	1,35 %		
TEG de la Ligne du Prêt	1,35 %		
Phase d'amortissement			
Durée	15 ans		
Index	Livret A		
Marge fixe sur index	0,6 %		
Taux d'intérêt ¹	1,35 %		
Périodicité	Annuelle		
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)		
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle		
Modalité de révision	DL		
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %		
Mode de calcul des intérêts	Equivalent		
Base de calcul des intérêts	30 / 360		

¹ Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt.

Paraphes

JSA

10/22

GROUPE

www.groupecaisdesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

L'Emprunteur reconnaît que, conformément à la réglementation en vigueur, le TEG susmentionné, calculé selon un mode proportionnel au taux de période établi à partir d'une période de mois normalisés et rapporté à une année civile, est fourni en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt.

Pour l'avenir, le Prêteur et l'Emprunteur reconnaissent expressément pour chaque Ligne du Prêt, que :

- le TEG du fait des particularités de taux notamment en cas de taux variable, ne peut être fourni qu'à titre indicatif ;
- le calcul est effectué sur l'hypothèse d'un unique Versement, à la date de signature du Contrat qui vaut, pour les besoins du calcul du TEG, date de début d'amortissement théorique du Prêt.

Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

Et, l'Emprunteur reconnaît avoir procédé personnellement à toutes les estimations qu'il jugeait nécessaires à l'appréciation du coût total de chaque Ligne du Prêt.

Les frais de garantie, visés ci-dessus, sont intégrés pour le calcul du TEG sur la base du montage de garantie prévu à l'Article « **Garantie** ».

ARTICLE 10 DÉTERMINATION DES TAUX

MODALITÉS D'ACTUALISATION DU TAUX VARIABLE

A chaque variation de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant les nouvelles valeurs applicables à la prochaine Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt.

Selon les caractéristiques propres à chaque Ligne du Prêt, l'actualisation du (ou des) taux applicable(s) s'effectue selon les modalités de révisions ci-après.

Le taux d'intérêt et, le cas échéant, le taux de progressivité de l'échéance indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », font l'objet d'une actualisation de leur valeur, à la Date d'Effet du Contrat, en cas de variation de l'Index.

Les valeurs actualisées sont calculées par application des formules de révision indiquées ci-après.

MODALITÉS DE RÉVISION DU TAUX VARIABLE

Paraphes

JSA

GROUPE



www.groupecaissedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Pour chaque Ligne du Prêt révisée selon la modalité « Double Révisabilité Limitée » avec un plancher à 0 %, le taux d'intérêt actuariel annuel (I) et le taux annuel de progressivité (P) indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et actualisés, comme indiqué ci-dessus, sont révisés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement puis à chaque Date d'Echéance de la Ligne du Prêt, en fonction d'un coefficient (R) dans les conditions ci-après définies :

- Le coefficient de Révision (R) est déterminé par la formule : $R = 1 + DT/(1+I)$

où DT désigne la différence positive ou négative constatée entre le taux de l'Index en vigueur à la date de la Révision et celui en vigueur à la Date d'Effet du Contrat.

- Le taux d'intérêt révisé (I') de la Ligne de Prêt est déterminé selon la formule : $I' = R (1+I) - 1$

Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la Durée de la Ligne du Prêt restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

- Le taux annuel de progressivité révisé (P') des échéances, est déterminé selon la formule : $P' = R (1+P) - 1$

Si le résultat calculé selon la formule précédente est négatif, P' est alors égal à 0 %

Les taux révisés s'appliquent au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir.

En tout état de cause le taux d'intérêt de chaque Ligne du Prêt ne saurait être négatif, le cas échéant il sera ramené à 0 %.

ARTICLE 11 CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS

Les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la ou les méthodes de calcul décrites ci-après.

Où (I) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période.

- Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « 30 / 360 » :

$$I = K \times [(1 + t) \text{ "base de calcul" } - 1]$$

La base de calcul « 30 / 360 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 30 jours et que l'année comporte 360 jours.

Pour chaque Ligne du Prêt, les intérêts seront exigibles selon les conditions ci-après.

Pour chaque Ligne du Prêt ne comportant pas de Phase de Préfinancement, les intérêts dus au titre de la première échéance seront déterminés prorata temporis pour tenir compte des dates effectives de Versement des fonds.

De la même manière, les intérêts dus au titre des échéances suivantes seront déterminés selon les méthodes de calcul ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Paraphes

JISA

Caisse des dépôts et consignations

181, PLACE ERNEST GRANIER - CS 99025 - IMMEUBLE OZ'ONE - 34965 MONTPELLIER CEDEX 2 -

Tél : 04 67 06 41 00 - Télécopie : 04 67 06 41 41

dr.languedoc-roussillon@caissedesdepots.fr

12/22

GROUPE


www.groupecaisdesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

ARTICLE 12 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Pour chaque Ligne du Prêt, l'amortissement du capital se fera selon le ou les profils d'amortissements ci-après.

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « amortissement déduit (intérêts différés) », les intérêts et l'échéance sont prioritaires sur l'amortissement de la Ligne du Prêt. Ce dernier se voit déduit et son montant correspond à la différence entre le montant de l'échéance et celui des intérêts.

La séquence d'échéance est fonction du taux de progressivité des échéances mentionnées aux Articles « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et « **Détermination des Taux** ».

Si les intérêts sont supérieurs à l'échéance, alors la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés. Le montant amorti au titre de la période est donc nul.

ARTICLE 13 RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES

L'Emprunteur paie, à chaque Date d'Echéance, le montant correspondant au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé selon les modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Le tableau d'amortissement de chaque Ligne du Prêt indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts, et le cas échéant du stock d'intérêts, calculée sur la base d'un Versement unique réalisé en Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice du Prêteur. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation signée par l'Emprunteur à cet effet.

Les sommes dues par les Emprunteurs ayant l'obligation d'utiliser le réseau des comptes publics font l'objet d'un prélèvement selon la procédure du débit d'office. Elles sont acquittées auprès du Caissier Général de la Caisse des Dépôts à Paris.

Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement au Caissier Général au plus tard le jour de l'échéance ou le premier jour ouvré suivant celui de l'échéance si ce jour n'est pas un jour ouvré.

ARTICLE 14 COMMISSIONS

Le présent Prêt n'est soumis à la perception d'aucune commission d'instruction.

Paraphes

JSA

Caisse des dépôts et consignations

181, PLACE ERNEST GRANIER - CS 99025 - IMMEUBLE OZ'ONE - 34965 MONTPELLIER CEDEX 2 -

Tél : 04 67 06 41 00 - Télécopie : 04 67 06 41 41

dr.languedoc-roussillon@caissedesdepots.fr

13/22

GROUPE

www.groupecaisdesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

ARTICLE 15 DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

DÉCLARATIONS DE L'EMPRUNTEUR :

L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur :

- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant le Contrat et les accepter ;
- qu'il a la capacité de conclure et signer le Contrat auquel il est Partie, ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à cet effet, ainsi que d'exécuter les obligations qui en découlent ;
- qu'il renonce expressément à bénéficier d'un délai de rétractation à compter de la conclusion du contrat ;
- qu'il a une parfaite connaissance et compréhension des caractéristiques financières et des conditions de remboursement du Prêt et qu'il reconnaît avoir obtenu de la part du Prêteur, en tant que de besoin, toutes les informations utiles et nécessaires ;
- la conformité des décisions jointes aux originaux et rendues exécutoires ;
- la sincérité des documents transmis et notamment de la certification des documents comptables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard ;
- qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait l'objet d'aucune procédure collective ;
- qu'il n'a pas déposé de requête en vue de l'ouverture d'une procédure amiable le concernant ;
- l'absence de recours de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'opération financée ;
- qu'il a été informé que le Prêteur pourra céder et/ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations sans que son accord ne soit préalablement requis.

ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR :

Sous peine de déchéance du terme de remboursement du Prêt, l'Emprunteur s'engage à :

- affecter les fonds exclusivement au projet défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat. Cependant, l'utilisation des fonds par l'Emprunteur pour un objet autre que celui défini à l'Article précité ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Prêteur ;
- rembourser le Prêt aux Dates d'Echéances convenues ;
- assurer les immeubles, objet du présent financement, contre l'incendie et à présenter au Prêteur un exemplaire des polices en cours à première réquisition ;
- ne pas consentir, sans l'accord préalable du Prêteur, de Garantie sur le foncier et les immeubles financés, pendant toute la durée de remboursement du Prêt, à l'exception de celles qui pourraient être prises, le cas échéant, par le(s) garant(s) en contrepartie de l'engagement constaté par l'Article « **Garanties** » du Contrat ;
- justifier du titre définitif conforme conférant les droits réels immobiliers pour l'opération financée dans les cas où celui-ci n'a pas été préalablement transmis ;

Paraphes

JSA

GROUPE



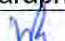
www.groupecaisseledesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

- souscrire et maintenir, le cas échéant, pendant toute la durée du chantier et jusqu'à l'achèvement des ouvrages financés par le Prêteur, une police d'assurance tous risques chantier, pour son compte et celui de tous les intervenants à la construction, garantissant les ouvrages en cours de construction contre tous dommages matériels, ainsi que la responsabilité de l'Emprunteur comme de tous les intervenants pour tous dommages aux avoisinants ou aux existants ;
- apporter, le cas échéant, les fonds propres nécessaires à l'équilibre financier de l'opération ;
- transmettre chaque année au Prêteur le document de référence relatif au ratio annuel de couverture de la dette (Annual Debt Service Cover Ratio ou ADSCR) ;
- informer préalablement (et au plus tard dans le mois précédant l'évènement) le Prêteur :
 - de toute transformation de son statut, ou de toute opération envisagée de fusion, absorption, scission, apport partiel d'actif, transfert universel de patrimoine ou toute autre opération assimilée ;
 - de toute signature ou modification d'un pacte d'associés ou d'actionnaires, ou de toute modification à intervenir relative à la répartition de son capital social telle que cession de droits sociaux ou entrée au capital d'un nouvel associé/actionnaire ;
- maintenir, pendant toute la durée du Contrat, la vocation sociale de l'opération financée et justifier du respect de cet engagement par l'envoi, au Prêteur, d'un rapport annuel d'activité ;
- produire à tout moment au Prêteur, sur sa demande, les documents financiers et comptables des trois derniers exercices clos ainsi que, le cas échéant, un prévisionnel budgétaire ;
- fournir à la demande du Prêteur, les pièces attestant de la réalisation de l'objet du financement visé à l'Article « **Objet du Prêt** », ainsi que les documents justifiant de l'obtention de tout financement permettant d'assurer la pérennité du caractère social de l'opération financée ;
- fournir au Prêteur, dans les deux années qui suivent la date d'achèvement des travaux, le prix de revient définitif de l'opération financée par le Prêt ;
- fournir, soit sur sa situation, soit sur les projets financés, tout renseignement et document budgétaire ou comptable à jour que le Prêteur peut être amené à lui réclamer notamment, une prospective actualisée mettant en évidence sa capacité à moyen et long terme à faire face aux charges générées par le projet, et à permettre aux représentants du Prêteur de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeraient utiles ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur sans délai, de toute décision tendant à déférer les délibérations de l'assemblée délibérante de l'Emprunteur autorisant le recours au Prêt et ses modalités devant toute juridiction, de même que du dépôt de tout recours à l'encontre d'un acte détachable du Contrat ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur, sans délai, de l'ouverture d'une procédure amiable à sa demande ou de l'ouverture d'une procédure collective à son égard, ainsi que de la survenance de toute procédure précontentieuse, contentieuse, arbitrale ou administrative devant toute juridiction ou autorité quelconque ;
- informer préalablement, le cas échéant, le Prêteur de tout projet de nantissement de ses parts sociales ou actions ;
- informer, dès qu'il en a connaissance, le Prêteur de la survenance de tout évènement visé à l'article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** » ;

Paraphes

JSA 

Caisse des dépôts et consignations

181, PLACE ERNEST GRANIER - CS 99025 - IMMEUBLE OZ'ONE - 34965 MONTPELLIER CEDEX 2 -

Tél : 04 67 06 41 00 - Télécopie : 04 67 06 41 41

15/22

dr.languedoc-roussillon@caissedesdepots.fr

GROUPE

www.groupecaisseedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

- informer le Prêteur dès qu'il en a connaissance, de tout évènement susceptible de retarder le démarrage de l'opération financée, d'en suspendre momentanément ou durablement voire d'en annuler la réalisation, ou d'en modifier le contenu ;
- informer le Prêteur de la date d'achèvement des travaux, par production de la déclaration ad hoc, dans un délai maximum de trois mois à compter de celle-ci ;
- à ne pas céder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations au titre du présent Contrat sans l'autorisation expresse du Prêteur.
- respecter les dispositions réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux et transmettre au Prêteur, en cas de réalisation de logements locatifs sociaux sur le(s) bien(s) immobilier(s) financé(s) au moyen du Prêt, la décision de subvention ou d'agrément ouvrant droit à un financement de la Caisse des Dépôts ou d'un établissement de crédit ayant conclu une convention avec celle-ci ;
- réaliser les opérations de réhabilitation au moyen des fonds de chaque Ligne du Prêt PAM et dans le respect des caractéristiques figurant au tableau « Détail des opérations de réhabilitation » transmis au Prêteur lors de la demande de Prêt.

ARTICLE 16 GARANTIES

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis comme suit :

Type de Garantie	Dénomination du garant / Désignation de la Garantie	Quotité Garantie (en %)
Collectivités locales	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN	50,00
Collectivités locales	COMMUNE DE PONT SAINT ESPRIT	50,00

Les Garants du Prêt s'engagent, pendant toute la durée du Prêt, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à effectuer le paiement en son lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant.

Les engagements de ces derniers sont réputés conjoints, de telle sorte que la Garantie de chaque Garant est due pour la totalité du Prêt à hauteur de sa quote-part expressément fixée aux termes de l'acte portant Garantie au Prêt.

Paraphes

JSA

Caisse des dépôts et consignations

181, PLACE ERNEST GRANIER - CS 99025 - IMMEUBLE OZ'ONE - 34965 MONTPELLIER CEDEX 2 -

Tél : 04 67 06 41 00 - Télécopie : 04 67 06 41 41

16/22

dr.languedoc-roussillon@caissedesdepots.fr

GROUPE

www.groupecaisseledesdepots.frÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

ARTICLE 17 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES

Tout remboursement anticipé devra être accompagné du paiement, le cas échéant, des intérêts différés correspondants. Ce montant sera calculé au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement partiel.

Tout remboursement anticipé doit être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants.

Le paiement des intérêts courus sur les sommes ainsi remboursées par anticipation, sera effectué dans les conditions définies à l'Article « **Calcul et Paiement des Intérêts** ».

Le remboursement anticipé partiel ou total du Prêt, qu'il soit volontaire ou obligatoire, donnera lieu, au règlement par l'Emprunteur d'une indemnité dont les modalités de calcul sont détaillées selon les différents cas, au sein du présent Article.

L'indemnité perçue par le Prêteur est destinée à compenser le préjudice financier résultant du remboursement anticipé du Prêt avant son terme, au regard de la spécificité de la ressource prêtée et de son remplacement sur les marchés financiers.

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé des conditions financières des remboursements anticipés et en accepte les dispositions.

17.1 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS VOLONTAIRES

17.1.1 Conditions des demandes de remboursements anticipés volontaires

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une indemnité actuarielle, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance moyennant un préavis de quarante cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté par le Prêteur auprès du Caissier Général au moins deux mois avant cette échéance.

La date du jour de calcul des sommes dues est fixée quarante (40) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

Le Prêteur lui adressera, trente cinq (35) jours calendaires avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire calculé selon les modalités détaillées ci-après au présent article.

L'Emprunteur devra confirmer le remboursement anticipé volontaire par courriel ou par télécopie, selon les modalités définies à l'Article « **Notifications** », dans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la réception du calcul de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Sa confirmation vaut accord irrévocable des Parties sur le montant total du remboursement anticipé volontaire et du montant de l'indemnité.

Paraphes
JSA

GROUPE

www.groupecaisdesdepots.frÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

17.1.2 Conditions financières des remboursements anticipés volontaires

Les conditions financières des remboursement anticipés volontaires définies ci-dessous et applicables à chaque Ligne du Prêt sont détaillées à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une indemnité actuarielle dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

En cas de remboursement anticipé partiel, les échéances ultérieures sont recalculées, par application des caractéristiques en vigueur à la date du remboursement, sur la base, d'une part, du capital restant dû majoré, le cas échéant, des intérêts différés correspondants et, d'autre part, de la durée résiduelle du Prêt.

17.2 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS OBLIGATOIRES

17.2.1 Premier cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles en cas de :

- tout impayé à Date d'Echéance, ces derniers entraineront également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;
- perte par l'Emprunteur de sa qualité le rendant éligible au Prêt ;
- dévolution du bien financé à une personne non éligible au Prêt et/ou non agréée par le Prêteur en raison de la dissolution, pour quelque cause que ce soit, de l'organisme Emprunteur ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales ne contractualisant pas avec la Caisse des Dépôts pour l'acquisition desdits logements ;
- non respect par l'Emprunteur des dispositions légales et réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux ;
- non utilisation des fonds empruntés conformément à l'objet du Prêt tel que défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat ;
- non respect de l'un des engagements de l'Emprunteur énumérés à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** », ou en cas de survenance de l'un des événements suivants :
 - dissolution, liquidation judiciaire ou amiable, plan de cession de l'Emprunteur ou de l'un des associés de l'Emprunteur dans le cadre d'une procédure collective ;
 - la(les) Garantie(s) octroyée(s) dans le cadre du Contrat, a(ont) été rapportée(s), cesse(nt) d'être valable(s) ou pleinement efficace(s), pour quelque cause que ce soit.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur, dans toute la mesure permise par la loi, d'une pénalité égale à 7 % du montant total des sommes exigibles par anticipation.

Paraphes

JSA

GROUPE

www.groupecaissedepots.frÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

17.2.2 Deuxième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles dans les cas suivants :

- cession, démolition ou destruction du bien immobilier financé par le Prêt, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ou renonciation expresse du Prêteur ;
- transfert, démembrement ou extinction, pour quelque motif que ce soit, des droits réels immobiliers détenus par l'Emprunteur sur le bien financé ;
- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- modification du statut juridique, du capital (dans son montant ou dans sa répartition) ou de la gouvernance de l'Emprunteur, qui affecterait sa situation financière (notamment dans l'éventualité d'un ADSCR inférieur à 1), et qui aurait des conséquences sur sa capacité de remboursement ;
- nantissement des parts sociales ou actions de l'Emprunteur.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur, dans toute la mesure permise par la loi, d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du Prêt en vigueur à la date du remboursement anticipé.

17.2.3 Troisième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

L'Emprunteur s'oblige, au plus tard dans les deux (2) années qui suivent la date de déclaration d'achèvement des travaux ou dans l'année qui suit l'élaboration de la fiche de clôture d'opération, à rembourser les sommes trop perçues, au titre du Contrat, lorsque :

- le montant total des subventions obtenues est supérieur au montant initialement mentionné dans le plan de financement de l'opération ;
- le prix de revient définitif de l'opération est inférieur au prix prévisionnel ayant servi de base au calcul du montant du Prêt.

A défaut de remboursement dans ces délais une indemnité, égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires, sera due sur les sommes trop perçues remboursées par anticipation.

Donnent lieu au seul paiement des intérêts contractuels courus correspondants, les cas de remboursements anticipés suivants :

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes physiques ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales contractualisant avec la Caisse des Dépôts, dans les conditions d'octroies de cette dernière, pour l'acquisition desdits logements ;
- démolition pour vétusté et/ou dans le cadre de la politique de la ville (Zone ANRU).

Paraphes

JSA

Caisse des dépôts et consignations

181, PLACE ERNEST GRANIER - CS 99025 - IMMEUBLE OZ'ONE - 34965 MONTPELLIER CEDEX 2 -

Tél : 04 67 06 41 00 - Télécopie : 04 67 06 41 41

dr.languedoc-roussillon@caissedesdepots.fr

19/22

AR PREFECTURE

AR PREFECTURE

030-200034892-20170410-DEL44-2017-DE
030-213002025-20170330-12_CM30032017-DE
R&Sv Is 05/05/2017
R&Sv Is 04/04/2017

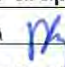
GRUPE



www.groupecaisdesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

A défaut d'accord trouvé, tout litige sera porté devant les juridictions civiles parisiennes.

Paraphes
JSA 

GROUPE



www.groupecaisdesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Fait en autant d'originaux que de signataires,

Le, 28 février 2017

Pour l'Emprunteur,

Civilité : Monsieur

Nom / Prénom : GIRAL Jean-Paul

Qualité : Directeur Général

Dûment habilité(e) aux présentes

Cachet et Signature :

Le Directeur Général
Jean-Paul GIRAL

Le, 23/02/2017

Pour la Caisse des Dépôts,

Civilité :

Nom / Prénom : Jean-Sébastien SAULNIER D'ANCHALD

Qualité :

Directeur Territorial

Dûment habilité(e) aux présentes

Cachet et Signature :

SA UN TOIT POUR TOUS

8 Bis Avenue G. Pompidou

CS 77199 - 30914 Nîmes Cedex 2

Tél. : 04 30 06 10 00 - Fax : 04 66 62 75 01

contact@untoitpourtous.fr / www.untoitpourtous.fr

R.C.S. Nîmes : 680.201.365 - SIRET : 680.201.365.00029 - APE 6020A

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations

181, PLACE ERNEST GRANIER - CS 99025 - IMMEUBLE OZ'ONE - 34965 MONTPELLIER CEDEX 2 -

Tél : 04 67 06 41 00 - Télécopie : 04 67 06 41 41

dr.languedoc-roussillon@caissedesdepots.fr

22/22

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 16/02/2017

Emprunteur : 0098969 - UN TOIT POUR TOUS
 N° du Contrat de Prêt : 61093 / N° de la Ligne du Prêt : 5162279
 Opération : Réhabilitation
 Produit : PAM

Capital prêté : 189 321 €
 Taux actuariel théorique : 1,35 %
 Taux effectif global : 1,35 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	16/02/2018	1,35	14 027,13	11 471,30	2 555,83	0,00	177 849,70	0,00
2	16/02/2019	1,35	14 027,13	11 626,16	2 400,97	0,00	166 223,54	0,00
3	16/02/2020	1,35	14 027,13	11 783,11	2 244,02	0,00	154 440,43	0,00
4	16/02/2021	1,35	14 027,13	11 942,18	2 084,95	0,00	142 498,25	0,00
5	16/02/2022	1,35	14 027,13	12 103,40	1 923,73	0,00	130 394,85	0,00
6	16/02/2023	1,35	14 027,13	12 266,80	1 760,33	0,00	118 128,05	0,00
7	16/02/2024	1,35	14 027,13	12 432,40	1 594,73	0,00	105 695,65	0,00
8	16/02/2025	1,35	14 027,13	12 600,24	1 426,89	0,00	93 095,41	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif. Le tableau d'amortissement mentionnant les dates d'échéances définitives sera adressé à l'Emprunteur après réception de l'échéancier de versements.

Caisse des dépôts et consignations
 181, PLACE ERNEST GRANIER - CS 99025 - IMMEUBLE OZONE - 34965 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 06 41 00 - Télécopie : 04 67 06 41 41
 dr.languedoc-roussillon@caissedesdepots.fr

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 16/02/2017

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE
DIRECTION REGIONALE OCCITANIE
Délégation de MONTPELLIER

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	16/02/2026	1,35	14 027,13	12 770,34	1 256,79	0,00	80 325,07	0,00
10	16/02/2027	1,35	14 027,13	12 942,74	1 084,39	0,00	67 382,33	0,00
11	16/02/2028	1,35	14 027,13	13 117,47	909,66	0,00	54 264,86	0,00
12	16/02/2029	1,35	14 027,13	13 294,55	732,58	0,00	40 970,31	0,00
13	16/02/2030	1,35	14 027,13	13 474,03	553,10	0,00	27 496,28	0,00
14	16/02/2031	1,35	14 027,13	13 655,93	371,20	0,00	13 840,35	0,00
15	16/02/2032	1,35	14 027,19	13 840,35	186,84	0,00	0,00	0,00
Total				210 407,01	189 321,00	21 086,01	0,00	

A titre indicatif, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent TA est de 0,75 % (Livret A)

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif. Le tableau d'amortissement mentionnant les dates d'échéances définitives sera adressé à l'Emprunteur après réception de l'échéancier de versements.

JLR

Caisse des dépôts et consignations
181, PLACE ERNEST GRANIER - CS 99025 - IMMEUBLE OZONE - 34965 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 06 41 00 - Télécopie : 04 67 06 41 41
dr.languedoc-roussillon@caissedesdepots.fr

AR PREFECTURE
AR PREFECTURE

030-200034092-20170410-DEL-44-2017-DE
030-200034092-20170410-DEL-44-2017-DE
RESU Ia 05/05/2017
RESU Ia 04/04/2017



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°44/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.



Objet : Garantie d'emprunt Un Toit pour Tous.

Vu la demande de garantie d'emprunt de Un Toit pour Tous pour financer un programme de rénovation de 148 logements collectifs sur la commune de Pont-Saint-Espirit résidence Plein Sud allée des Roses et résidence Parans Latour rue de la Verrerie,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Solidarités et de la Politique de la Ville du 23 mars 2017,

Vu l'article 5111-4 et 5216-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°61093 en annexe signé entre Un Toit pour Tous, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignation,

Le conseil communautaire décide, **à l'unanimité** ;

D'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt prêt PAM d'un montant total de 189 321 € souscrit par Un Toit pour Tous auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°61093 constitué de 1 ligne de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe de la délibération.

La garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se sera pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17

Convention de collecte séparée des
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE)

Version 2015-2020

Entre les soussignés :

La commune/EPCI compétent(e) de

Représenté(e) par Monsieur/Madame le Maire/Président(e) agissant en application de la délibération du conseil municipal, syndical, communautaire, métropolitain (liste des collectivités membres en annexe)

d'une part, (mentions inutiles à barrer)

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Télécopie :

Adresse e-mail :

désigné(e) ci-après la « Collectivité»

et

l'organisme coordonnateur agréé par arrêté conjoint des Ministres chargés de l'écologie, de l'industrie et des collectivités territoriales en date du [_____] représenté par son Président.

Adresse : 95 rue la Boétie

Code postal : 75008

Ville : Paris

Téléphone :

Télécopie :

Adresse e-mail :

N ° SIRET 491 908 612 00014

Désigné ci après « OCAD3E»

Recueil des notes de synthèse du conseil communautaire 10 avril 2017

La Collectivité et OCAD3E sont également désignés individuellement une « Partie » et collectivement les « Parties ».

Vu la directive 2011/65/UE du 8 Juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques,

Vu la directive n° 2012/19/UE du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques,

Vu l'article L.541-10-2 Code de l'environnement,

Vu les articles R 543-179 à R 543-187 du Code de l'environnement,

Vu l'arrêté du 24 décembre 2014 conjoint des Ministres chargés de l'écologie, de l'industrie et des collectivités territoriales relatif à l'agrément d'OCAD3E.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

TITRE 1 : Conditions générales

Article 1 : DEFINITIONS

Collecte de proximité (en référence au cahier des charges des Eco-organismes, chapitre III.1.3.1.2) : toute opération de collecte par apport volontaire **organisée par l'Eco-organisme** référent sur le territoire de la Collectivité, si la population de la Collectivité **est d'au moins 60.000 habitants, sa densité d'au moins 70 habitants au km² et si les modes de collecte existants ne permettent pas aux détenteurs (utilisateurs) de DEEE de bénéficier d'un service de proximité de nature à atteindre, sur le territoire de la Collectivité, le taux moyen national de Collecte séparée de l'ensemble des collectivités constaté l'année précédente.**

Collecte séparée : **collecte des DEEE effectuée de façon séparée et organisée en 4 flux, définis à l'annexe de l'arrêté du 30 juin 2009** relatif au Registre national des producteurs : gros équipements ménagers froid (GEM F), gros équipements ménagers hors froid (GEM HF), écrans (ECR), petits appareils en mélange (PAM).

Container : **matériel de stockage des DEEE mis en place par l'Eco-organisme** référent dans les conditions et en fonction des **critères d'attribution figurant au 3.3.1.**

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques provenant des ménages, déchets d'équipements électriques et électroniques d'origine commerciale, industrielle, institutionnelle et autre qui, en raison de leur nature et de leur quantité, sont similaires à ceux des ménages et déchets provenant d'équipements électriques et électroniques qui sont susceptibles d'être utilisés à la fois par les ménages et par des utilisateurs autres que les ménages, **issus d'équipements électriques et électroniques** relevant des catégories :

- **jusqu'au 14 août 2018, 1 à 4 et 6 à 10, du II de l'article R 543-172 du code de l'environnement**
- **à partir du 15 août 2018 1, 2, 4, 5 et 6 du III. de l'article R. 543-172.**

Eco-organisme : organisme agréé par les Pouvoirs publics conformément aux dispositions des articles R543-189 et R543-190 **du Code de l'environnement chargé de l'enlèvement et du traitement, dans les conditions posées par le Code de l'environnement,** des DEEE collectés séparément.

Eco-organisme référent : Eco-organisme désigné par OCAD3E en Annexe 2 de la présente convention.

Marquage GEM : **opération visant à identifier les DEEE à l'aide d'un dispositif fourni par l'Eco-organisme** référent.

Outil Protection Gisement : extranet mis à disposition des Collectivités par OCAD3E permettant de réaliser un arbre décisionnel par point de collecte et d'avoir accès à la boîte à outils développée pour lutter contre le vol/pillage des DEEE.

Point d'apport : lieu où les habitants ont la possibilité de déposer leurs DEEE.

Point de collecte : **lieu où la Collectivité met à disposition de l'Eco-organisme référent pour enlèvement, les DEEE qu'elle a collectés séparément.**

Producteur : **toute personne physique ou morale visée à l'article R543-174 I du code de l'environnement.**

Référent sûreté : agent police/gendarmerie spécialisé dans la lutte contre le vol/pillage des sites exposés (dont les déchèteries).

Retenue pour Container prépayé : somme payable par **trimestre pour l'acquisition d'un Container.** Le montant est fixé et payable **dans les conditions définies au barème annexé au Cahier des charges annexé à l'agrément d'OCAD3E et au 3.2.6 de la présente convention.**

Réutilisation : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

Scénario du Point de collecte : **nombre minimum d'UM ou de tonnes défini pour chaque Point de collecte selon des modalités standard définies dans le barème national et ses modalités techniques figurant en annexe à l'arrêté d'agrément d'OCAD3E.**

U M : **unité de manutention égale à un appareil de gros équipement électroménager (réfrigérateur, machine à laver ...) ou à une demi caisse palette de 1 m³.**

Unité d'agent d'accueil : une personne physique employée par la Collectivité pour intervenir pendant la durée d'une opération de Collecte de proximité.

Article 2 : OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet de régir les relations juridiques, techniques et financières entre OCAD3E et la Collectivité qui développe un dispositif de Collecte séparée des DEEE.

La présente convention représente l'unique lien contractuel entre OCAD3E et la Collectivité pour la mise en œuvre des obligations qui pèsent sur les Producteurs qui ont adhéré à l'un des Eco-organismes, à l'égard de la Collectivité. Ces obligations sont relatives, d'une part, à la compensation financière des coûts de Collecte séparée des DEEE assurée par la Collectivité, d'autre part, à l'enlèvement, par l'Eco-organisme référent, des DEEE ainsi collectés, enfin à la participation aux actions d'information des utilisateurs d'EEE.

Article 3 : ENGAGEMENTS D'OCAD3E VIS-A-VIS DE LA COLLECTIVITE

Pour l'application de la présente convention, l'Eco-organisme référent est désigné en Annexe 2.

Dans le cadre de la présente convention, OCAD3E assure les obligations suivantes :

3.1 Etre l'interface entre la Collectivité et l'Eco-organisme référent,

OCAD3E assure l'interface entre la Collectivité et l'Eco-organisme référent, notamment :

- L'enregistrement et la gestion de l'évolution de la présente convention et de ses annexes ;
- Le suivi et la compilation des tonnages de DEEE enlevés auprès des Points de collecte ;
- La gestion des demandes et le contrôle des justificatifs fournis par la Collectivité en vue du versement des compensations financières au titre de la communication pour les DEEE ;
- **L'exploitation de ces données pour calculer les compensations ;**
- La maintenance des outils et paramètres nécessaires au calcul des compensations.
- Le cas échéant, le suivi et la compilation des tonnages enlevés dans le cadre des Collectes de proximité.

3.1.1 Enregistrement et gestion de l'évolution de la convention

OCAD3E enregistre les éléments d'identification et de qualification de la Collectivité et du (des) Point(s) de collecte. La liste de ces éléments figure en Annexes 1 et 5,

Pendant la durée de la présente convention, OCAD3E enregistre les modifications éventuelles des caractéristiques du (des) **Point(s) de collecte (ouverture d'un nouveau Point, fermeture d'un Point, modification du scénario par exemple)**, à partir des annexes modificatives qui lui sont communiquées par la Collectivité, **après validation par l'Eco-organisme référent**. A réception de cette information, OCAD3E envoie un accusé de réception d'enregistrement à la Collectivité et à l'Eco-organisme référent précisant la date de prise d'effet des modifications.

Les autres modifications des éléments de la présente convention figurant en Annexe 1 et 5 sont communiquées par la Collectivité **simultanément à l'Eco-organisme référent et à OCAD3E au moyen d'un courrier postal ou électronique, avec accusé de réception** (Annexes 1 et 5 modificatives en tant que de besoin).

Toutes les modifications prennent effet le 1^{er} jour du trimestre suivant la réception du courrier (message électronique) par OCAD3E – sauf si le courrier (message électronique) est reçu au cours du premier mois du trimestre en cours : application au 1^{er} jour du trimestre en cours -.

L'ensemble de ces modifications, si elles ont fait l'objet des procédures ci-dessus, sont réputées faire partie de la présente convention.

Deux exemplaires de la convention d'origine et de tous les avenants successifs, dûment signés par les Parties, sont transmis à la Collectivité.

3.1.2. Suivi des tonnages et traçabilité

L'Eco-organisme référent établit un état trimestriel des quantités enlevées (ci-après « Etat **Trimestriel d'Activité** » ou « ETA ») sur le ou les Points de collecte listés en Annexe 5. Il le transmet simultanément à la Collectivité et à OCAD3E, au plus tard le dernier jour du mois suivant la fin du trimestre écoulé.

Les données fournies par l'Eco-organisme référent permettent, après accord de la Collectivité, à OCAD3E de calculer le montant des compensations allouées à la Collectivité pour le trimestre précédent.

Au cours de l'année suivante, l'Eco-organisme référent dresse en tant que de besoin un état récapitulatif annuel (année civile), qui est transmis à OCAD3E pour enregistrement et contrôle.

Chaque année, au cours du 1^{er} semestre, l'Eco-organisme référent adresse à la Collectivité, un rapport récapitulatif précisant notamment les tonnages de DEEE enlevés sur le ou les Points de collecte et, le cas échéant, lors des Collectes de proximité **organisées sur le territoire de la Collectivité, au cours de l'année précédente, et les conditions dans lesquelles ils ont été traités**, afin que la Collectivité puisse en informer les citoyens.

3.2 Verser les compensations financières

3.2.1 En fonction des données relatives aux quantités de DEEE enlevés sur les Points de collecte listés en Annexe 5 et sur la base du barème annexé à son arrêté d'agrément, OCAD3E procède d'une part, au calcul des compensations financières définies audit barème, selon les conditions d'éligibilité fixées au barème, et d'autre part, au versement - selon la procédure décrite au

3.2.7 - à la Collectivité des sommes correspondantes, après le cas échéant déduction des sommes dues par la Collectivité au titre de la ou des retenues pour Container prépayé .

3.2.2. Tous les calculs et les versements sont effectués sur une base trimestrielle.

3.2.3. En ce qui concerne les compensations financières au titre des tonnages collectés de DEEE :

- Le forfait est versé sous réserve de l'atteinte de la performance trimestrielle prévue au barème annexé à l'arrêté d'agrément d'OCAD3E.
- La partie variable est calculée, en fonction des relevés de tonnages enlevés sur chaque Point de collecte, et du Scénario du Point de collecte choisi, par application du barème **annexé à l'arrêté d'agrément d'OCAD3E** ;
-

3.2.4. En ce qui concerne les compensations financières au titre de la protection du gisement de DEEE :

- La compensation est calculée, selon les conditions prévues au barème annexé à l'arrêté d'agrément d'OCAD3E ;
-

3.2.5. En ce qui concerne les compensations financières au titre de la communication pour les DEEE :

La compensation est calculée selon le barème annexé à l'arrêté d'agrément d'OCAD3E et sur présentation des éléments justificatifs (moyens de preuve) fournis par la Collectivité à OCAD3E selon le format de l'Annexe 4 et validés par l'Eco-organisme référent. La compensation ainsi calculée est allouée sur le premier Etat Trimestriel des Versements (ETV) émis par OCAD3E qui suit la date de réception par OCAD3E des justificatifs fournis par la Collectivité.

3.2.6. Retenues pour Container prépayé :

Dans l'hypothèse où, comme dit au 3.3.1 ci-après, l'Eco-organisme aurait mis en place sur un ou plusieurs des Points de collecte listés en Annexe 5, un ou plusieurs Containers et qu'à l'issue de la période de test visée au 3.3.1 ci-après, la Collectivité, en accord avec l'Eco-organisme référent, aurait décidé d'acquérir un ou plusieurs desdits Containers en vue de l'entreposage des DEEE collectés séparément sur un ou plusieurs des Points de collecte listés en Annexe 5, le prix d'acquisition du ou desdits Containers, fixé dans les conditions définies au barème annexé à l'agrément d'OCAD3E, sera acquitté par la Collectivité entre les mains d'OCAD3E en huit trimestrialités égales.

D'un commun accord entre les Parties, le montant de chaque trimestrialité ainsi due par la Collectivité sera payable par compensation à due concurrence avec le montant des compensations dont le versement est acquis par la Collectivité au titre du même trimestre concerné.

3.2.7. **Sauf désaccord sur l'ETA**, l'Etat Trimestriel des Versements (ETV) calculé par OCAD3E (partie fixe, partie variable, protection du gisement et communication) au titre d'un trimestre donné, en prenant en compte, le cas échéant, la déduction du montant de la trimestrialité due par la Collectivité au titre de la retenue pour Container prépayé comme dit au 3.2.6, est adressé à la Collectivité, au plus tard à la fin du trimestre suivant la période de l'ETA correspondant.

La Collectivité fait établir le titre de recettes par la Trésorerie dont elle dépend, qui l'adresse à OCAD3E.

Le versement des compensations est opéré par OCAD3E dans les meilleurs délais à compter de la réception du titre de recettes, à condition qu'il soit conforme aux calculs des compensations effectués par elle.

3.3 S'assurer de la continuité du service et du respect des conditions d'enlèvement par l'Eco-organisme référent

L'enlèvement et l'élimination des DEEE collectés séparément par la Collectivité auprès des Points de Collecte listés en Annexe 5 est de la responsabilité de l'Eco-organisme référent. OCAD3E, à travers le contrat qu'il conclut avec l'Eco-organisme référent,

s'assure auprès de l'Eco-organisme référent que ce dernier respecte les principes de qualité et de continuité de service ci-après décrits. OCAD3E assure à la Collectivité la continuité de l'enlèvement des DEEE collectés séparément par elle.

3. 3.1. Principe de qualité du service

La Collectivité bénéficie d'un service répondant aux principes suivants :

- **fourniture gratuite par l'Eco-organisme référent des contenants (à l'exception des Containers) nécessaires en nombre et en qualité suffisants pour équiper les Points de collecte et leur remplacement si nécessaire ; ces contenants doivent par ailleurs répondre aux exigences et aux normes de sécurité en vigueur tant pour les usagers que pour le personnel de déchèteries amené à les manipuler.**
- **enlèvement des DEEE collectés dans un délai maximum de 5 jours francs après l'enregistrement par l'Eco-organisme référent de la demande de la Collectivité ou dans les délais prévus pour les enlèvements récurrents (demandes programmées ou tournées automatiques), sous réserve du respect par la Collectivité des conditions techniques de Collecte séparée et d'enlèvement de DEEE définis à l'Annexe 6 ;**
- **identification d'un contact opérationnel chez l'Eco-organisme référent avec lequel la Collectivité peut gérer les conditions d'enlèvement (compatibilité avec les horaires d'ouverture, prise de rendez-vous) ;**
- **conservation du bordereau de suivi des déchets (BSD) par l'opérateur de l'enlèvement; en cas de contrôle réglementaire, l'Eco-organisme référent fournira la copie du BSD**
- **communication des informations concernant la destination et le traitement des DEEE enlevés ;**
- **proposition par l'Eco-organisme référent d'outils, méthodes ou actions de formation du personnel chargé de la Collecte séparée des DEEE pour le compte de la Collectivité aux fins décrites au Cahier des charges annexé à l'arrêté d'agrément de l'Eco-organisme référent ;**

- **Sous réserve que les pré requis définis au barème annexé à l'arrêté d'agrément d'OCAD3E soient remplis par la Collectivité, l'Eco-organisme référent peut, afin de réduire les risques de vols des DEEE sur les Points de collecte, proposer à cette dernière la mise en place sur un ou plusieurs Points de collecte d'un ou plusieurs Containers dans le cadre d'une phase de test de six mois qui court à compter de la mise à disposition du ou des Containers sur le ou les Points de collecte concernés.**

En fin de phase de test, l'Eco-organisme et la Collectivité effectuent ensemble un bilan de la phase de test à l'issue duquel la Collectivité devra indiquer à l'Eco-organisme référent si elle souhaite ou non acquérir le ou les Containers concernés.

Dans le cas où la Collectivité déciderait d'acquérir le ou les Containers concernés, elle procédera à cette acquisition auprès d'OCAD3E qui en aura elle-même alors préalablement acquis la propriété.

En cas d'acquisition, le prix d'acquisition est fixé et payé dans les conditions définies au barème annexé à l'arrêté d'agrément d'OCAD3E et au 3.2.6 ci-avant.

Si la Collectivité décide de ne pas acquérir un Container à l'issue de la phase de test, elle le notifie à l'Eco-organisme référent avant la fin du 5^e mois à compter de la date de mise à disposition. L'Eco-organisme référent procède à l'enlèvement du Container. A défaut de réponse dans le délai susvisé, la collectivité est réputée avoir décidé de l'acquérir.

En cas de difficultés opérationnelles pour la Collecte séparée ou l'enlèvement des DEEE, la collectivité se rapprochera de l'Eco-organisme référent pour trouver une solution adaptée.

3.3.2. Principe de continuité du service

En cas de défaillance technique récurrente conduisant l'éco-organisme référent à ne pas réaliser ses obligations d'enlèvement, quelle qu'en soit la raison, OCAD3E met en œuvre la procédure décrite au dernier paragraphe de l'article 6.

3.3.3. Principe de continuité des versements.

OCAD3E garantit la continuité des versements des compensations dues à la Collectivité. En particulier, OCAD3E maintient les relations administratives et financières pendant toute la durée de la présente convention.

3.3.4 Collectes de proximité

Conformément à l'article b)1) chapitre III du cahier des charges des charges de l'agrément des éco-organismes, l'Eco-organisme organise des collectes de proximité par apport volontaire, en étroite coordination avec la collectivité, répondant aux critères suivants :

- d'une densité supérieure à 70 habitants par km²
- et d'une population supérieure à 60 000 habitants
- et dont les modes de collecte existants ne permettent pas aux détenteurs (et utilisateurs) de bénéficier d'un service de proximité de nature à atteindre le taux moyen national de collecte séparée de l'ensemble des collectivités constaté l'année N-1.

Ces collectes sont organisées au centre-ville des collectivités concernées (au centre-ville de la (des) commune(s) les plus densément peuplées en cas de contrat multi-collectivités), à des emplacements préalablement identifiés et proposés par l'Eco-organisme au regard du nombre d'habitants riverains et validés annuellement par la collectivité.

L'éco-organisme, en concertation avec la collectivité, fixe un nombre d'opérations annuelles.

Un bilan est réalisé conformément au cahier des charges des éco-organismes, à l'issue de la deuxième année d'agrément.

Article 4 : ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITE VIS-A-VIS DE OCAD3E

Pour l'application de la présente convention, la Collectivité s'engage en son nom et au nom et pour le compte des communes et de leurs groupements adhérents (et des communes adhérentes à ces groupements), visés à l'Annexe 1, en vertu des délibérations de leurs assemblées respectives.

La Collectivité organise et met en place une Collecte séparée des DEEE. Elle décide des mesures opérationnelles nécessaires dans ce cadre, en cohérence avec l'organisation générale du service public local de gestion des déchets ménagers.

OCAD3E désigne l'Eco-organisme référent en Annexe 2.

La Collectivité informe OCAD3E, par courrier postal ou électronique avec accusé de réception, des modifications :

- relatives aux éléments figurant en Annexe 1, notamment des modifications de compétence, de périmètre, de population et de densité (Annexe 1 modificative si nécessaire).
- des modifications susceptibles de concerner le dispositif de Collecte séparée des DEEE, notamment les évolutions concernant les éléments figurant en Annexe 5, après validation par l'Eco-organisme référent.
- La Collectivité conserve la possibilité de refuser dans sa Collecte séparée les DEEE qui entraînent des sujétions techniques particulières ou des modifications de l'organisation du service, au sens du Code général des Collectivités.

4.1 Mettre en œuvre des moyens de Collecte séparée

La Collectivité informe OCAD3E des moyens qu'elle entend mettre en place pour la Collecte séparée des DEEE, sous réserve de leur conformité avec les conditions techniques d'enlèvement prévues en Annexe 6. Elle précise notamment le nombre des Points de collecte, leur emplacement et le profil qu'elle leur assigne. A cette fin, elle complète et adresse à OCAD3E et à l'Eco-

organisme référent le formulaire d'enregistrement figurant en Annexe 5. Elle informe OCAD3E des modifications concernant les Points de collecte.

La Collectivité fournit à OCAD3E et à l'Eco-organisme référent les indications nécessaires à la gestion opérationnelle des enlèvements : contact, modalité de collecte, fonctionnement des déchèteries (Annexe 5).

En cas de difficultés opérationnelles pour la Collecte séparée, la collectivité se **rapprochera de l'Eco-organisme référent** pour trouver une solution adaptée.

4.2 Mettre à disposition les DEEE collectés séparément par la Collectivité

La Collectivité met à la disposition de l'Eco-organisme référent les DEEE qu'elle a collectés séparément (sauf prélèvement pour réutilisation), dans les conditions prévues par l'Annexe 6, notamment :

- **séparation des 4 flux** prévus par l'arrêté Registre national des producteurs du 30 juin 2009 ;
- **remise à l'Eco-organisme de l'intégralité des tonnages de DEEE déposés** par les usagers (sauf, le cas échéant, les tonnes réutilisées) ;
- **utilisation des contenants mis à disposition** par l'Eco-organisme référent ;
- **respect des quantités minimales d'enlèvement** en fonction du Scénario du Point de collecte ;
- **accessibilité du site et horaires d'accès** ;
- **respect des consignes de tri des DEEE** fournies en Annexe 6.

La Collectivité veille à maintenir les DEEE dans l'état où ils lui ont été confiés. En particulier, elle interdit les prélèvements sur le ou les Points de collecte, sauf ceux effectués en vue de la réutilisation des DEEE, dans les conditions prévues à l'article 8.

La Collectivité s'engage à réserver les contenants mis à sa disposition par l'Eco-organisme référent à la présentation sur le ou les Points de collecte des DEEE collectés séparément. Elle veille au respect de la qualité des contenants et s'assure que ses agents et ses prestataires en font un usage conforme à leur destination et à une utilisation normale. Elle informe l'Eco-organisme référent en cas de dysfonctionnement.

La Collectivité reconnaît être informée et accepter que l'Eco-organisme référent puisse refuser d'enlever des contenants de DEEE remplis de DEEE en mélange avec d'autres déchets ou produits indésirables présents en quantités significatives, ainsi que des DEEE présentant à la suite d'une contamination un risque pour la sécurité et la santé du personnel que les instruments de protection individuelle conventionnels ou les moyens de conditionnement courants ne permettent pas d'éviter. Dans ce dernier cas, l'Eco-organisme référent assiste la Collectivité dans la recherche d'une solution d'enlèvement et de traitement adaptée.

La Collectivité informe son assureur lors de la mise en place d'une Collecte séparée de DEEE de la présence sur les Points de collecte de contenants mis à disposition par l'Eco-organisme. Elle en fait de même, en cas de mise à disposition de Containers pendant la phase de test.

La Collectivité veille à ce qu'un de ses agents (ou son prestataire) soit présent aux horaires d'accès convenus entre la Collectivité et le prestataire d'enlèvement désigné par l'Eco-organisme référent, afin, notamment, de valider les bordereaux d'enlèvement.

4.3 Prendre les dispositions relatives à la protection du gisement de DEEE

La Collectivité prend les mesures **d'ordre public nécessaires afin d'assurer la sûreté des personnes (usagers, prestataires par exemple)** sur les Points de collecte. Elle décide également des moyens matériels adaptés afin de réduire les vols sur les Points de collecte, dans la limite des contraintes économiques. Elle peut pour cela faire établir un diagnostic par les référents sûreté ou établir un diagnostic et suivre les préconisations de l'outil Protection du Gisement mis à disposition par OCAD3E. Les modalités de l'accès à l'outil sont précisées en Annexe 3.

La réalisation d'un diagnostic au moyen de l'outil Protection du Gisement et le Marquage GEM Froid et Hors Froid sont un pré-requis pour l'éligibilité au versement de la compensation au titre de la protection du gisement des DEEE selon les conditions définies dans le barème annexé à l'arrêté d'agrément d'OCAD3E.

Le marquage du GEM Froid et Hors Froid est effectué par la Collectivité,

Si la protection du gisement sur le ou les Points de collecte ne peut pas être assurée par les mesures mises en œuvre par la Collectivité, celle-ci en informe l'Eco-organisme référent et examine avec celui-ci les mesures susceptibles d'améliorer la situation.

4.4 Garantir les conditions de mise à disposition

La Collectivité s'engage à respecter les conditions de mise à disposition des DEEE collectés séparément définis en Annexe 6 et à déclencher les enlèvements dans le respect du Scénario du Point de collecte retenu pour chaque Point de collecte.

Elle veille à éviter les incidents susceptibles de perturber l'organisation des enlèvements :

- impossibilité d'accéder au Point de collecte ;
- dégradation anormale ou vol des contenants fournis ;
- dégradation des DEEE
- quantité de DEEE à enlever nettement différente des seuils d'enlèvement ;
- non-respect des consignes de tri par flux ;
- présence d'autres déchets en quantité significative dans les lots enlevés.

Lorsque l'Eco-organisme référent constate de façon récurrente l'un des incidents mentionnés ci-dessus perturbant l'enlèvement, il en informe la Collectivité qui prend les mesures correctives nécessaires, telles que l'amélioration de la formation de ses agents ou de ses prestataires.

4.5 Collaborer aux Collectes de proximité organisée par l'Eco-organisme référent

La Collectivité collabore étroitement avec l'Eco-organisme référent dans le cadre des Collectes de proximité que l'Eco-organisme peut être amené à organiser sur le territoire de la Collectivité, dans les conditions et selon les modalités définies et décrites au Cahier des charges annexé à l'arrêté d'agrément de l'Eco-organisme référent et au 3.3.4 ci-avant.

Article 5 : EQUILIBRAGE DE LA FILIERE

Afin d'assurer un suivi régulier du respect par les Eco-organismes de leurs obligations en termes d'enlèvement des DEEE, un Comité de conciliation composé des représentants des collectivités, des Eco-organismes, d'OCAD3E, du ministère chargé de l'environnement, du ministère chargé de l'économie et du ministère chargé des collectivités locales, est institué.

5.1 Equilibrage fin

Lorsque les conditions stipulées aux cahiers des charges annexés aux arrêtés d'agrément d'OCAD3E et des Eco-organismes sont réunies, le Comité de conciliation, met en place le dispositif d'équilibrage fin prévu aux dits cahiers des charges, et qui peut concerner la Collectivité.

Si la Collectivité est concernée par le mécanisme d'équilibrage fin ainsi mis en œuvre, OCAD3E informe la Collectivité 15 jours à l'avance de la mise en œuvre et de l'arrêt de ce mécanisme sur son territoire.

Pendant la période d'équilibrage fin, les enlèvements sont assurés par l'Eco-organisme en position de sous-collecte. L'Eco-organisme référent reste néanmoins pendant cette période l'interlocuteur privilégié de la Collectivité.

5.2 Equilibrage structurel

Le Comité de conciliation met en place, le cas échéant, le dispositif d'équilibrage structurel précisé dans le cahier des charges annexé aux arrêtés d'agrément d'OCAD3E et des Eco-organismes.

OCAD3E informe suffisamment à l'avance, par écrit, la Collectivité du nouvel Eco-organisme référent et propose la modification de l'annexe 2 de la présente convention.

Le mécanisme d'équilibrage structurel s'applique également en cas de défaillance financière de l'Eco-organisme référent.

Article 6 : GESTION DES INCIDENTS ET PROCEDURE DE CONCERTATION

La Collectivité et l'Eco-organisme référent s'informent réciproquement des incidents concernant la collecte, la mise à disposition et l'enlèvement des DEEE collectés séparément (fermeture du Point de collecte lors de l'enlèvement, retard du prestataire chargé de l'enlèvement, incident ou accident lors des manœuvres du véhicule, non livraison des contenants par exemple). Les deux parties examinent ensemble les moyens nécessaires pour remédier à la situation.

En cas d'incidents récurrents du fait de la Collectivité ou de l'Eco-organisme référent et de difficultés pour trouver un accord entre les deux parties, OCAD3E organise une rencontre entre l'Eco-organisme référent et la Collectivité, afin d'examiner les causes de ces dysfonctionnements et les moyens d'améliorer l'organisation des enlèvements.

Article 7 : RECOURS A DES TIERS

Chacune des parties veille à ce que les tiers, agissant pour son compte, respectent les clauses de la présente convention :

- OCAD3E veille au respect de la présente convention par l'Eco-organisme référent, et par les prestataires de ce dernier;

- la Collectivité procède aux modifications de ses contrats de prestations, afin de faire respecter par ses prestataires la présente convention ; elle en intègre les dispositions dans la rédaction de ses nouveaux marchés relatifs à la collecte des DEEE.

Chacune des parties est directement responsable vis-à-vis de l'autre partie de l'exécution des clauses de la présente convention par des tiers agissant pour son compte. Elle fait son affaire du règlement d'éventuels dysfonctionnements résultant de l'action d'un tiers agissant pour son compte.

Article 8 : RECOURS AUX ACTEURS DE LA REUTILISATION

La liste des Points de collecte sur lesquels la Collectivité autorise un prélèvement d'équipements électriques et électroniques pour réutilisation est précisée par la Collectivité à OCAD3E dans l'Annexe 5. Le nom et les coordonnées de l'acteur de la réutilisation qui prélève ces équipements sont renseignés dans l'Annexe 7.

Pour que le tonnage des équipements réutilisés soit comptabilisé au titre des compensations visées à l'article 3.2 de la présente convention et versées à la Collectivité; les conditions suivantes sont à remplir :

- les équipements prélevés aux fins de réutilisation sur le(s) Point(s) de collecte sont pesés,
- les équipements réutilisés à partir de ces prélèvements sont pesés,
- les pesées sont effectuées pour chaque flux. Elles sont réalisées par l'acteur de la réutilisation qui les communique à la Collectivité. Elles sont déclarées trimestriellement à l'Eco-organisme référent par la Collectivité sous le format prévu à l'annexe 7,
- la Collectivité garantit à OCAD3E le respect par l'acteur de la réutilisation de la réglementation en vigueur, notamment celles sur les installations classées, le transport, le suivi des déchets dangereux, les travaux électriques, l'hygiène, la sécurité, la qualification du personnel d'encadrement, les garanties données à l'utilisateur sur le fonctionnement des appareils réemployés. Elle s'assure également du respect par l'acteur de la réutilisation de l'interdiction de démantèlement à des fins de valorisation matière ou de vente de pièces détachées des appareils,
- Les équipements issus des prélèvements mais non réutilisables (devenus DEEE) sont mis à disposition sur le(s) point(s) de collecte pour enlèvement par l'Eco-organisme référent. Ils respectent les conditions prévues au 4.2 de la présente convention.

Ces DEEE mis à disposition font l'objet de versement de compensations financières sur la base du barème annexé à l'arrêté d'agrément d'OCAD3E. Les volumes des équipements réutilisés dans le respect des conditions décrites infra sont également soutenus au titre de ce barème.

L'Eco-organisme référent a la faculté de contrôler les données déclarées par l'acteur de la réutilisation à la Collectivité. Il peut en tant que de besoin consulter les livres de vente des appareils réutilisés. L'absence de DEEE mis à disposition sur le Point de collecte après activité de réutilisation est justifiée par la Collectivité et renseignée dans l'Annexe 7.

Le Point de collecte notifié en Annexe 5 de la convention peut être soit une déchèterie, soit / et le site de l'acteur de la réutilisation.

Article 9 : REGIME DES RESPONSABILITES

Les DEEE collectés séparément sont placés sous la responsabilité de la Collectivité lorsqu'ils sont situés sur les Points de collecte. A compter de l'enlèvement par l'Eco-organisme (ou par son prestataire), ils sont la propriété de l'éco-organisme et passent sous sa responsabilité. Ce dernier s'assure de leur transport, de leur traitement et de leur élimination dans des conditions conformes avec les principes du développement durable. Le transfert de propriété et de responsabilité a lieu lors du chargement du véhicule effectuant l'enlèvement des DEEE sur le Point de collecte à la signature du bordereau d'enlèvement par la Collectivité.

Recueil des notes de synthèse du conseil communautaire 10 avril 2017

Les contenants (en dehors des Container acquis par la Collectivité) mis à disposition de la Collectivité restent la **propriété de l'Eco-organisme** référent. La Collectivité en assure la garde durant leur présence sur le Point de collecte.

Article 10 : OBLIGATIONS GENERALES D'INFORMATION DU PUBLIC

OCAD3E, la Collectivité et l'Eco-organisme référent prennent les mesures nécessaires afin de remplir les obligations qui leur incombent au titre de l'article R543-187 du code de l'environnement. Ils informent les utilisateurs d'équipements électriques et électroniques :

- de l'obligation de ne pas mélanger les déchets d'équipements électriques et électroniques avec les déchets municipaux non triés ;
- des systèmes de collecte et de reprise d'équipements électriques et électroniques usagés mis à leur disposition ;
- des effets potentiels sur l'environnement et la santé humaine de la présence de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques ;
- de la priorité à donner à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des **d'équipements électriques et électroniques** ;
- du rôle respectif des différents acteurs dans le réemploi des équipements électriques et électroniques, la réutilisation, la réparation, le recyclage et les autres formes de valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- de la signification du symbole prévu à l'article R. 543-177 du code de l'environnement.

Article 11 : PRISE D'EFFET, DUREE ET VALIDITE DE LA PRESENTE CONVENTION

Les dispositions de cette convention s'appliquent à partir du 1^{er} janvier 2015

Elle est conclue jusqu'au 31 décembre 2020.

La présente convention prend fin de plein droit avant son échéance normale en cas de retrait ou de non renouvellement de l'agrément d'OCAD3E par les Pouvoirs publics.

Article 12 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être modifiée, par avenant signé par les deux parties :

- En cas de modification de la Convention-type d'OCAD3E, validée par les représentants des collectivités et par les représentants d'OCAD3E
- En cas de modification des conditions de l'agrément des Eco-organismes ou d'OCAD3E

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux Annexes 1 et 5 pour lesquelles il est procédé comme dit au 3.1.1. ci-avant.

Toutes les autres modifications font l'objet de la part d'OCAD3E d'une notification par courrier postal ou électronique, avec accusé de réception.

Article 13 : RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION

En cas de manquement grave de l'une des Parties à ses engagements contractuels, la présente convention peut être résiliée à l'initiative de l'autre Partie, à l'expiration d'un délai de trois mois après envoi à la Partie défaillante d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet.

La Collectivité peut à tout moment résilier unilatéralement la présente convention, sans qu'aucune indemnité ne lui soit réclamée. Dans ce cas, elle restituera à l'Eco-organisme référent les contenants fournis.

La présente convention est résiliée de plein droit en cas de retrait ou de non renouvellement de l'agrément d'OCAD3E.

Article 14 : REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges éventuels, qui n'auront pas pu recevoir de solution amiable, sont déférés devant la juridiction administrative compétente.

Fait à le.....

Pour la Collectivité
Le Maire / le Président
« Lu et approuvé » et signature

Pour OCAD3E
Le Président
« Lu et approuvé » et signature

ANNEXES

Liste des annexes

Annexe 1 : **Éléments d'identification et de qualification de la** Collectivité

Annexe 2 : Eco-organisme référent de la Collectivité

Annexe 3 : Outil de diagnostic Protection du Gisement

Annexe 4 : Dépenses de communication

Annexe 5 : Liste des Points de collecte

Annexe 5 bis : Organisation des enlèvements

Annexe 6 : **Dispositions relatives à l'enlèvement des DEEE**

Annexe 7 : Prélèvements par un acteur de réutilisation



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 45/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Convention OCAD3E – Eco systèmes.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la **directive 2011/65/UE du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques,**

Vu la directive n° 2012/19/UE du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques,

Vu l'article L.541-10-2 du Code de l'Environnement,

Vu les articles R 543-179 à R 543-187 du Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté du 24 décembre 2014 conjoint des Ministres chargés de l'Ecologie, de l'Industrie et des collectivités territoriales relatif à l'agrément OCAD3E,

Compte tenu de la dissolution du SITDOM au 31 décembre 2016 et de son intégration par l'Agglomération du Gard rhodanien,

Le Conseil Communautaire décide, **à l'unanimité** ;

- **d'autoriser le Président ou son représentant** à signer avec OCAD3E la convention jointe en annexe et tout document utile.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL46_2017-DE
Regu le 05/05/2017



Règlement des transports de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Règlement voté au Conseil communautaire du 10 avril 2017, délibération n°

PREAMBULE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs (LOTI) ;

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi NOTRe modifie l'article L.3111-1 du code des transports : il confère à la Région la compétence concernant la gestion de l'ensemble des transports (interurbains, régulier ou à la demande, lignes ferroviaires d'intérêt local). (cf. article 31111-8 du code des transports - modifié par l'article 15 de la loi NOTRe)

La communauté d'agglomération du Gard rhodanien est Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM), au sens de l'article L. 1221-1 du code des transports.

Les transports sont en effet une composante de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace » de la communauté d'agglomération (Article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Cette compétence en matière de transports est définie à l'article L1231-1 du code des transports, récemment modifié par la loi du 27/01/2014, par l'introduction de la notion d'organisation de la « mobilité ».

Le règlement des transports définit les conditions générales d'accès au service de transports notamment scolaires. Leur utilisation implique le respect du présent règlement. Celui-ci décrit le dispositif mis en place par la communauté d'agglomération du Gard rhodanien pour exercer sa compétence en matière de transports scolaires.

A travers ce règlement, la communauté d'agglomération du Gard rhodanien veille au respect des obligations de toutes les parties prenantes : élèves et parents d'élèves, transporteurs, établissements scolaires, communes.

A cet égard, elle œuvre dans le sens de l'intérêt général.

L'utilisation des transports scolaires n'est en aucun cas une obligation.
les familles qui demandent à bénéficier de ce service public,
conçu pour répondre aux besoins du plus grand nombre,
s'engagent en toutes circonstances à contribuer à son bon fonctionnement

Le territoire de l'agglomération du Gard rhodanien est composé de 43 communes.



OBJET DU REGLEMENT

Le présent document constitue le cadre réglementaire de l'intervention de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien dans le domaine des transports.

Ce règlement a pour objet de définir :

- Les principes définissant les conditions à remplir pour bénéficier ou non des transports, ainsi que les diverses catégories d'usagers.
- Les conditions administratives – procédures, délais et financières - relatives au traitement des dossiers d'inscription des usagers scolaires
- Les conditions administratives et techniques d'organisation des transports urbains.
- Les conditions de délégation de compétence en transport au bénéfice des Autorités Organisatrices Secondaires (AO2).
- Les règles de sécurité en vigueur en matière de transport.

Les Partenaires de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien dans le cadre du transport :

- **Les autres Autorités Organisatrices de la Mobilité**, et en particulier le Conseil Départemental du Gard en charge du transport interurbain des élèves et des usagers commerciaux via le réseau EDGARD.
- **Les transporteurs** assurent le transport des élèves selon un itinéraire déterminé, dans des conditions optimales de sécurité. Ils sont aussi chargés de contrôler les titres de transports.
- **Les établissements scolaires** recensent les inscriptions sur les lignes régulières, pour les élèves transportés en voiture et pour les élèves internes. Ils assurent de la présence effective des bénéficiaires.

I — PRINCIPES RELATIFS AU TRANSPORT SCOLAIRE

La communauté d'agglomération du Gard rhodanien organise les transports scolaires sur son territoire de compétence.

La communauté d'agglomération du Gard rhodanien définit le principe du paiement par les familles d'une participation forfaitaire annuelle au coût du transport pour chaque élève inscrit. Cette participation est établie sur un tarif de base et un tarif majoré.

Ces tarifs sont fixés par une délibération spécifique de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

L'abonnement scolaire fonctionne en libre circulation sur le réseau de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

Pour bénéficier des transports scolaires au tarif de base, les conditions sont les suivantes

1. Domicile

L'élève doit être domicilié sur le territoire la communauté d'agglomération du Gard rhodanien et emprunter un transport urbain.

Si l'élève est domicilié sur une des communes de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien mais, scolarisé en dehors de celle-ci, l'élève ne relève pas de la compétence du Gard rhodanien et doit se rapprocher de l'autorité compétente en matière de transport dit « interurbain ».

2. Règle des trois kilomètres

Il doit exister une distance minimum de trois kilomètres entre le domicile familial et l'Établissement scolaire visé aux principes 3 et 4.

La mesure de la distance est effectuée selon les modalités du titre VI—7.

La règle des trois kilomètres ne s'applique pas dans les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI).

3. Etablissements

L'élève doit fréquenter un établissement dont l'enseignement est obligatoire et dont le contenu est reconnu officiellement par l'Etat.

Les transports scolaires sont organisés vers les établissements qui dispensent une scolarité obligatoire.

Les élèves en préscolarisation (maternelle) sont donc transportés, de manière dérogatoire au regard des compétences obligatoires des agglomérations.

L'établissement fréquenté doit dispenser une formation initiale du primaire ou du secondaire jusqu'à la Terminale incluse. L'établissement est public ou privé mais sous contrat d'association avec l'État au titre de l'Art. L442-5 du Code de l'Éducation.

4. Respecter les secteurs et districts

L'élève doit être scolarisé dans un établissement en respectant les secteurs et districts établis par l'Éducation Nationale en Collèges et Lycées.

Les seules dérogations retenues sont celles officiellement accordées par le Ministère de l'Éducation Nationale sur la base des articles D211-10 et D211-11 du Code de l'Éducation.

A cet effet, toute demande d'inscription au transport doit faire état des enseignements suivis qui sont comparés aux états descriptifs des scolarités transmis par les services de l'État.

Sont pris en considération, dans le cadre des programmes établis par l'Éducation Nationale :

- Les options obligatoires ;
- Les sections d'enseignement spécifique, comme, à titre d'exemple, SEGPA, CLIS, 3° Prépa Pro, Bac Pro, etc. ;
- Les langues vivantes (dont les classes européennes officielles) ;
- Les sections sport études officielles de haut niveau reconnues par l'Inspection d'Académie ;
- Les classes et options enseignées et officiellement reconnues et validées par l'Éducation Nationale dans les établissements privés.

Le respect de la carte scolaire n'est pas exigé pour les internes.

Lorsqu'un élève abandonne en cours de cycle scolaire une option d'enseignement prise en compte dans l'étude des droits et concourant au bénéfice du tarif de base des transports, les droits sont réétudiés et le paiement du tarif majoré est alors exigé.

5. Respecter la sectorisation des écoles communales primaires

La sectorisation des écoles est celle visée par les articles L. 131-5, L. 131-6, L. 212-2 et L. 212-7 du Code de l'Éducation, à l'exception des dérogations prévues à l'article L. 212-8 du Code.

Le transport scolaire au tarif de base est accordé aux enfants dont l'inscription est effectuée conformément à la sectorisation intra-communale ou intercommunale entre écoles, fixée par décision de l'organe compétent.

Si des élèves de maternelle sont transportés, leur scolarisation doit respecter également la sectorisation communale en vigueur.

6. Principe de moindre distance

Sauf cas résultants de l'existence de secteurs ou districts ou de la sectorisation communale, seuls les trajets de moindre distance entre le domicile et l'établissement ouvrent droit au tarif de base, distance calculée selon les modalités du titre VI-7 du règlement.

7. Principe relatif au choix du mode de prise en charge des élèves bénéficiaires

Seule la communauté d'agglomération du Gard rhodanien a autorité pour décider, après instruction des droits au transport des élèves, du mode de transport, du réseau utilisé ou de l'attribution d'une allocation.

II — INSCRIPTION

Le respect des procédures et délais d'inscription est une garantie des droits des familles.

Déplacement sur réseau de transport en commun routier UGGO, autres réseaux

o Procédure d'inscription (valable pour 2017-2018)

Les demandes d'inscription s'effectuent sur le site Internet de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien (<http://www.gardrhodanien.com>) ou par une autre procédure qui aura été définie .

- Si votre enfant dispose déjà d'une carte de transport pour l'année en cours, vous devez procéder au renouvellement de son dossier en utilisant l'identifiant et le mot de passe qui ont été attribués au dossier de votre enfant et qui vous a été envoyé par courriel.
- Si vous demandez à en bénéficier pour la première fois, vous devez faire une première demande de carte scolaire. Un identifiant et un mot de passe vous seront alors communiqués vous permettant de suivre l'évolution du dossier de votre enfant.

Si un élève se trouve dans la situation d'une garde alternée, et qu'il est bénéficiaire du transport scolaire, la domiciliation d'un des deux parents suffit à l'obtention d'un titre de transport. L'attribution gratuite, sur la carte de transport scolaire, d'un deuxième point de montée et/ou circuit pour un enfant en garde alternée est soumise à la fourniture d'une « attestation de garde alternée » datée et signée des deux responsables légaux, en accompagnement du dossier d'inscription.

Le téléversement de la photographie de chaque enfant est obligatoire, bien que la photographie de l'année précédente puisse être conservée. L'acceptation en ligne du règlement intérieur des transports est également obligatoire.

Les inscriptions à l'aide d'un imprimé papier restent admises à titre dérogatoire, à l'aide d'un formulaire type défini par la communauté d'agglomération du Gard rhodanien et transmis aux familles qui ne disposent pas d'un accès à Internet et qui en font la demande auprès du service des transports.

Les dossiers adressés par courrier ou déposés doivent être complets pour être traités et doivent contenir :

- L'imprimé adéquat de demande du titre de transport scolaire rempli par le représentant légal
- Une photo d'identité format 3,5 cm x 4,5 cm avec nom et prénom de l'élève inscrits au dos)

Tout dossier incomplet ne sera pas traité et sera retourné par voie postale au demandeur.

Les inscriptions sont reçues directement par la communauté d'agglomération du Gard rhodanien sauf si le parcours de l'élève relève d'une Autorité Organisatrice de second rang (AO2), ou s'il est scolarisé dans un établissement hors agglomération sauf pour les élèves qui se rendent sur les établissements de Bourg Saint Andéol.

Dans tous les cas la communauté d'agglomération du Gard rhodanien instruit toutes les demandes reçues, définit les droits au transport, émet la facture pour les frais de dossier.

La communauté d'agglomération du Gard rhodanien émet également l'ordre de fabrication des cartes de billettique et déclenche les télé distributions des contrats scolaires vers les cartes déjà en possession des élèves (les cartes sont à conserver d'une année sur l'autre).

Le délégataire pour le réseau UGGO est chargé de fabriquer les cartes des élèves et de les leur faire parvenir. Aucun paiement n'est à adresser au moment de l'inscription.

La facture (titre de recettes) est envoyée après traitement du dossier au domicile des familles. Le paiement de la facture conditionne la délivrance de la carte de transport ou de la télé distribution du titre de transport.

o Période d'inscription, délais

Les inscriptions au transport scolaire par autocar pour une année scolaire à venir sont ouvertes le premier jour ouvré du mois de juin, sauf incident technique.

La période normale d'inscription se clôt le 15 juillet ou le premier jour ouvré suivant le 15 juillet selon les années.

Les inscriptions effectuées lors de cette période normale permettent à la communauté d'agglomération du Gard rhodanien soit de faire délivrer la carte, soit de télé distribuer les contrats de transport avant le jour de la rentrée scolaire.

Les inscriptions reçues après le 15 juillet ou le premier jour ouvré suivant sont également traitées, mais la communauté d'agglomération du Gard rhodanien ne garantit pas que l'élève disposera alors de sa carte ou de son titre de transport.

Une demande d'inscription engage le tuteur :

- Toute déclaration inexacte ou intentionnellement fautive fait l'objet de sanctions (annulation de la carte, remboursement des allocations, poursuites)
- Une inscription au transport scolaire implique le paiement de frais de dossier correspondant.

Pour l'année scolaire donnée, les demandes ne sont plus recevables après le 30 avril.

o Délivrance de la carte et du titre de transport

Les élèves déjà inscrits l'année précédente au transport scolaire conservent leur carte.

Le renouvellement de leur inscription se traduit, après instruction de leur demande et paiement de la facture, par une télédistribution automatique ou une réactualisation au guichet défini par la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, du contrat de transport valable pour l'année scolaire.

La télédistribution s'effectue lors de la première montée à bord des autocars, ou auprès du guichet de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

Les élèves nouveaux inscrits recevront une carte de billettique, avec leur photographie, nom et prénom imprimés dessus.

La carte n'est pas fabriquée chaque année car sa durée de vie en conditions normale d'utilisation est pluriannuelle. Les élèves doivent donc impérativement conserver leur carte d'une année sur l'autre.

III — CONDITIONS DE FINANCEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES

La communauté d'agglomération du Gard rhodanien assure le financement des transports scolaires à travers un budget annexe. Pour ce faire elle bénéficie notamment d'une compensation financière du département du Gard, de la participation complémentaire des familles et du budget principal de la collectivité.

1. Compensation du Département

Suite à la création du périmètre de transport urbain sur le territoire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, le conseil départemental du Gard verse une compensation financière annuelle définie par convention entre les deux collectivités. Cette compensation correspond au montant des dépenses départementales relatives aux transports scolaires l'année précédant la date de prise en charge effective de la compétence « transports scolaires » par la communauté d'agglomération du Gard rhodanien. Le montant de cette compensation sera révisé conformément aux modalités de révision des marchés publics transférés.

2. Participation des familles

- Une participation financière aux coûts des transports scolaires est à la charge des familles. Ces frais peuvent inclure : Le coût des titres de transport,
- Les frais de fonctionnement directement liés aux transports scolaires (imprimés, correspondances, frais de personnel, de contrôle,)
- Les assurances diverses,
- Une contribution aux frais réels de transports.

Le montant de la participation financière demandée aux familles est fixé, chaque année, par délibération du conseil communautaire.

Cette participation est annuelle et forfaitaire, par enfant.

IV — LES DROITS AU TRANSPORT SCOLAIRE

En application des principes énoncés précédemment, un enfant inscrit au transport scolaire peut être transporté soit au tarif de base, soit au tarif majoré.

1. Quand est-on transporté au tarif de base ou au tarif majoré ?

Les tableaux suivants indiquent les diverses possibilités et les droits qui en découlent.

Légende des tableaux : ✓ Transport au tarif de base ; × Transport au tarif majoré

(*) option qui doit être officiellement reconnue par l'Education Nationale

		Je suis scolarisé(e) dans un Collège ou Lycée				
		Public				
		Hors de mon secteur				
		En respectant Secteur/District	Dans un établissement plus près de chez moi que celui prescrit	Avec une dérogation de l'Académie ou du Rectorat	J'ai besoin d'une option obligatoire d'enseignement non disponible dans l'établissement de référence public (*)	Autres causes de non respect du Secteur/District
Mon établissement est	A plus de 3 kms de chez moi	✓	✓	✓	✓	×
	A moins de 3 kms de chez moi	×	×	×	×	×

		Je suis scolarisé(e) dans un Collège ou Lycée				
		Privé				
		Hors de mon secteur				
		Qui existe dans ma commune	Qui existe dans la même commune que l'établissement public prescrit	Dans un établissement plus près de chez moi que celui prescrit	J'ai besoin d'une option obligatoire d'enseignement non disponible dans l'établissement de référence public (*)	Autres causes de non respect du Secteur/District
Mon établissement est	A plus de 3 kms de chez moi	✓	✓	✓	✓	×
	A moins de 3 kms de chez moi	×	×	×	×	×

Je suis scolarisé(e) dans une école primaire ou maternelle :

		PUBLIQUE					
		En respectant la sectorisation communale ou inter communale		Hors sectorisation			
		Sectorisation avec Regroupement Pédagogique Intercommunal	Sectorisation sans Regroupement Pédagogique Intercommunal	Car il n'y a pas d'école publique dans ma commune		Je vais dans une école qui n'est pas celle prescrite	
				Je vais à l'école la plus proche de chez moi	Je ne vais pas à l'école la plus proche	Je vais à l'école la plus proche de chez moi	Je ne vais pas à l'école la plus proche
Mon établissement est :	A plus de 3 km de chez moi	✓	✓	✓	x	✓	x
	A moins de 3 km de chez moi	✓	✓	x	x	x	x

Je suis scolarisé(e) dans une école primaire ou maternelle :

		PRIVEE				
		Il n'y a pas d'école dans ma commune		Je vais dans une école qui existe dans ma commune ou dans une des communes de mon secteur d'affectation		Autres causes de non respects de la sectorisation
		Je vais à l'école la plus proche de chez moi	Je ne vais pas à l'école la plus proche	Mon secteur est un RPI	Mon secteur n'est pas un RPI	
Mon établissement est :	A plus de 3 km de chez moi	✓	x	✓	✓	x
	A moins de 3 km de chez moi	x	x	✓	x	x

2. Comment est-on transporté ?

Sur le réseau UGGO

En application du principe I-8, les élèves inscrits sont transportés en priorité sur le réseau UGGO de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

Dans ce cas, les élèves bénéficient de la libre circulation toute l'année sur l'ensemble de ce réseau.

Sur d'autres réseaux (autres AOM)

Dans certains cas, d'autres moyens de transports sont nécessaires.

2.1. Transport scolaire des bénéficiaires de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien sur d'autres réseaux qu'UGGO.

Les élèves bénéficiaires d'un droit au transport empruntant un service de transport organisé par une autre collectivité ou entité sont pris en charge selon les conventions en vigueur entre la communauté d'agglomération du Gard rhodanien et ces dernières.

A titre indicatif, des conventions existent avec les réseaux suivants :

- Département du Gard, réseau EDGARD
- SMTBA, réseau NTECC

En l'absence de convention, les déplacements des élèves sur les réseaux d'autres collectivités ou entités sont à la charge intégrale des familles.

2.2 Trajets hors périodes scolaires

Les élèves inscrits au transport scolaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, qui circulent sur les autres réseaux, bénéficient de la libre circulation sur le réseau UGGO en dehors des périodes scolaires :

- Les élèves ayant déjà une carte BANG devront se rendre au guichet pour la faire charger du contrat de libre circulation.

- Les élèves n'ayant pas de carte BANG pourront se rendre à l'agence commerciale UGGO qui leur éditera une carte chargée du contrat de libre circulation.

Les familles sont seules responsables de la prise en charge et de la sécurité de l'enfant après la descente de l'autocar.

Compléments d'information :

Le réseau du Département peut être utilisé pour se rendre au lieu d'un stage si l'offre de transport le permet (parcours et horaires).

Ces déplacements pour stage sur EDGARD ne sont accordés qu'en l'absence de dispositif de financement des stages par les établissements.

3. Dans quels cas a-t-on droit à une carte de transport ?

3.1. Le tableau suivant indique quels sont les divers droits généraux.

Tableau établi sous réserve des conditions stipulées au titre I.

✓ : Droit accordé, avec condition éventuelle

× : Pas de droit

① : Pas de contrat de transport pour un stage si je n'utilise pas Edgard pour aller à mon établissement quotidiennement.

② : Pas d'allocation pour un stage divers

③ : Pas de titre de voyage scolaire sur ces réseaux, mais je peux voyager avec un titre commercial.

			Je suis en :		
			Scolarité habituelle	Stages divers	Stage agricole
J'ai droit à	Une carte de transport	UGGO Avec Carte BANG	✓	✓ Uniquement si j'ai déjà ma carte bang ①	✓ Uniquement si j'ai déjà ma carte bang ①
		EDGARD NTECC TANGO	✓ Uniquement si UGGO ne me permet pas de faire les trajets	× ③	× ③

Complément d'information :

Le réseau du Département peut être utilisé pour se rendre au lieu d'un stage si l'offre de transport le permet (parcours et horaires).

Ces déplacements pour stage sur le réseau UGGO ne sont accordés qu'en l'absence de dispositif de financement des stages par les établissements.

4. Si on est Interne, quels sont les droits ?

L'élève doit être logé dans son établissement en internat ou logé à l'extérieur («interne/externé»), si l'établissement n'offre pas de structures d'accueil adaptées. Dans ce cas, l'élève doit fournir une attestation officielle de l'établissement qui justifie l'externalisation de ses nuitées.

Déplacement par réseau de transport en commun.

Quel que soit le niveau scolaire d'un interne, si l'instruction du dossier d'inscription permet de déterminer que le transport peut être effectué convenablement, en termes d'horaire, de point de montée et de point de descente, sur un réseau de transport en commun, il lui est délivré de droit un titre de transport scolaire annuel valable pour un aller/retour par semaine sur le réseau emprunté ; sous réserve des conditions spécifiques à chaque réseau, telles que définies ci-dessous.

Les voyages en milieu de semaine ne peuvent pas être effectués sur présentation de la carte de transport d'interne. Ces déplacements relèvent de l'usage commercial du réseau et doivent être effectués contre paiement d'un titre de transport auprès de l'exploitant.

5. Situation familiale

Une seule demande par enfant est exigée pour l'inscription aux transports scolaires. En cas de double demande seule la première demande arrivée sera traitée par le service des transports de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien et prise en compte.

Lorsque l'élève réside alternativement chez ses parents, il peut se rendre de chez son père et/ou de chez sa mère à son établissement avec son abonnement scolaire.

Si le domicile d'un seul des deux parents relève du tarif de base, ce tarif s'applique pour les deux parcours qu'il doit effectuer sous réserve d'un justificatif.

Dans le cas contraire, le tarif majoré s'applique.

6. Que se passe-t-il en cas de changement de situation en cours d'année scolaire ?

6.1 Changement de qualité de l'élève

Lorsqu'un élève change de qualité (externe, demi-pensionnaire ou interne) en cours d'année scolaire, la famille ou l'élève majeur est tenu d'informer, dans les meilleurs délais, la communauté d'agglomération du Gard rhodanien qui met à jour son dossier et réétudie ses droits au transport.

6.2 Déménagement

Lorsqu'un élève bénéficiaire du tarif de base déménage en cours d'année, ses droits sont maintenus pour l'année scolaire en cours sous réserve d'une offre de transport.

Un élève redevable du tarif majoré qui devient bénéficiaire du tarif de base après changement d'adresse, peut demander à bénéficier de ce nouveau tarif en cours d'année. La participation payée pour le mois du déménagement reste dû.

Pour les années scolaires suivantes ces droits seront instruits en fonction des dispositions énoncées au règlement.

6.3 Élève exclu de son établissement pour motif disciplinaire

Tout élève exclu d'un établissement pour motif disciplinaire sera transporté moyennant le paiement du tarif majoré.

7. Éléments financiers

Les cas d'application des tarifs (de base ou majoré) sont définis au titre III-1.

7.1 Tarif de base

Le paiement du tarif de base est effectué en une seule fois pour chaque année scolaire concernée. Il n'y a pas de réduction ou de montant dégressif.

Le paiement est effectué à l'ordre du Trésor Public pour le compte de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, au siège ou au guichet, auprès d'un(e) régisseur(se).

Les titres de transport des élèves sont délivrés définitivement après paiement des frais de dossier et éventuellement du montant de la partie majorée.

Tout défaut de paiement entraîne la suspension de la carte BANG

Les modifications de dossier (déménagement, changement d'établissement, de coordonnées téléphoniques, etc.) ne déclenchent pas de nouveaux frais de dossier en cours d'année.

7.2 Tarif majoré

Le paiement intégral du tarif majoré, pour l'année scolaire, ne peut donner droit à une remise de la part de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

Le tarif majoré est partiellement (différence entre montant de base et montant majoré) encaissé par le délégataire sur le réseau UGGO

Le non-paiement entraîne la suspension temporaire de l'abonnement scolaire. Si après une relance la famille est toujours en défaut de paiement, l'abonnement scolaire est définitivement suspendu.

Cas de dispenses du paiement du tarif majoré :

- Dans les regroupements pédagogiques intercommunaux, les élèves empruntant l'autocar uniquement pour se rendre à la cantine ou à la garderie publique et de ce fait considérés comme devant payer seront toutefois dispensés du paiement et pris en charge à bord des véhicules.
- Lors de la délivrance d'un titre pour déplacement dans le cadre d'un droit de visite vers le domicile du parent n'ayant pas la garde principale, selon point III-5.1.2.

7.3. Remboursement, annulation ou dispense

Le tableau suivant indique quels sont les cas d'annulation ou de remboursement si une famille en fait la demande.

La demande d'annulation d'une demande d'inscription sera examinée avec pièces justificatives jointes soit par courrier adresse au service des transports de l'Agglomération du Gard rhodanien, soit par courriel sur la messagerie.

Les paramètres requis sont manquants ou erronés.

Cas de dispense du paiement total, il n'y a pas de frais pour une demande d'allocation individuelle

7.4. Frais de reconstitution de la carte BANG de transport

En cas de détérioration physique empêchant le fonctionnement de la carte, de perte ou de vol de la carte, la famille de l'élève doit demander la reconstitution de la carte (duplicata) et s'acquitter des frais correspondant auprès du délégataire du réseau UGGO. Chaque reconstitution entraîne le paiement de frais.

Le montant de la reconstitution est déterminé par la communauté d'agglomération du Gard rhodanien par une délibération distincte de celle du règlement des transports.

8. Élèves des autres collectivités

Les élèves relevant de la compétence d'autres collectivités peuvent circuler sur le réseau UGGO à la demande de leur autorité de tutelle, sous condition qu'une convention entre collectivités existe.

Ces ayants droit extérieurs au territoire de par la communauté d'agglomération du Gard rhodanien ne peuvent pas bénéficier d'un transport scolaire sur le réseau UGGO uniquement pour un stage, sauf mention contraire à la convention entre collectivité.

V — LES USAGERS COMMERCIAUX

1. Catégories d'usagers

Les catégories d'usagers listées ci-dessous sont considérées comme des voyageurs commerciaux et à ce titre ne relèvent pas des règles d'intervention scolaires de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien mais des conditions générales et particulières de vente en vigueur sur le réseau UGGO :

- Tout élève scolarisé dans un établissement privé sans contrat d'association avec l'Etat ou sous contrat simple ;
- Les scolaires en études supérieures au-delà de la terminale sauf ceux visés aux Art. R- 213-13 à R-213-16 du Code de l'Éducation ;
- Les apprentis et toute formation à caractère professionnel ;
- Les scolaires en déplacement vers les lieux de stages, sauf ceux visés au III—3.1 ;
- Les élèves en déplacement lors de sorties pédagogiques ou sportives ;
- Les correspondants accueillis dans le cadre des échanges scolaires ;
- Tout élève dont la commune de résidence est incluse dans le ressort territorial (ex PTU) d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) et dont la scolarité devrait se dérouler en établissement sur le territoire de l'AOMD mais qui est scolarisé en dehors du PTU sans motifs dérogatoires visés aux points I—3 à I—6 ;
- Toutes les personnes majeures voyageant à titre privé ou professionnel, sauf ceux toujours scolarisés en lycées relevant du titre III.

Les autocars sont accessibles à tous les usagers, commerciaux et scolaires. Toutefois, l'utilisateur scolaire est prioritaire sur l'utilisateur commercial.

Les accompagnateurs d'élèves de maternelles visés au point IV-1 sont des voyageurs commerciaux autorisés à utiliser le réseau UGGO à titre gratuit exclusivement dans le cadre de leur mission.

2. Droits et obligations des Usagers Commerciaux

Cette catégorie d'utilisateur est liée contractuellement à l'exploitant par l'achat de son titre de transport et au règlement intérieur des voyageurs.

Il est rappelé que les usagers commerciaux sont soumis dans ce cadre à la réglementation en vigueur, notamment aux articles L 2240-1 et suivant du Code des Transports, au Décret n° 42-730 du 22 mars 1942 modifié portant règlement d'administration publique sur la police, la sûreté et l'exploitation des voies ferrées d'intérêt général et d'intérêt local et à la Loi du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne.

3. Tarification commerciale

La tarification commerciale sur le réseau est fixée par la communauté d'agglomération du Gard rhodanien par délibération distincte de celle du règlement des transports.

Les tarifs sont consultables sur le site de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, <http://www.gardrhodanien.com>.

4. Règlement d'accès aux T.A.D. pour P.M.R.

Transports à la Demande (T.A.D.) adaptés aux Personnes à mobilité réduite (P.M.R.). Les usagers concernés par ce service doivent se rapprocher du service « transport solidaire » de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

La communauté d'agglomération du Gard rhodanien travaille sur son schéma directeur d'accessibilité et à sa mise en application sur son territoire.

Ces transports sont accessibles aux P.M.R. dont la situation individuelle est comprise dans les critères fixés par le Département, qui a établi des règles déterminées par délibération distincte de celle du règlement des transports.

VI— PREVENTION ET SECURITE

Le transport scolaire par autocar est un des moyens de déplacement les plus sûrs qui existent. Le strict respect de certaines règles est requis afin de maintenir cette sécurité.

1. Accompagnateur pour enfant de maternelle

Dans le cadre du transport des élèves de maternelle, la présence à bord d'un accompagnateur est obligatoire dès le premier enfant inscrit, dès que le véhicule dispose de plus de 9 places assises.

En aucun cas la charge financière éventuelle de l'accompagnateur et de sa formation ne sera supportée par l'Agglomération du Gard rhodanien.

L'accompagnateur doit être majeur et peut être bénévole, mais il doit être obligatoirement formé (formation BTECS-ADATEEP par exemple).

La formation des accompagnateurs a pour objectifs de :

- Sensibiliser les stagiaires à leurs responsabilités (devoirs de l'accompagnateur, législation, place dans l'organisation du transport scolaire, etc.)

- Transmettre les consignes nécessaires à la sécurité des passagers transportés et au bon fonctionnement du service (procédures d'évacuation, positionnement dans le véhicule, montée/descente des jeunes, accidentologie, prévention et gestion des comportements conflictuels, etc.)

Dans tous les cas la commune compétente doit contractualiser avec cette personne préalablement à son activité à bord. Un exemple de Charte de l'Accompagnateur est joint en annexe au règlement.

Les accompagnateurs doivent s'assurer par tous moyens que les élèves dont ils ont la surveillance disposent bien de leur carte de transport à jour.

Les accompagnateurs présentent à la validation les cartes de transport des enfants à chaque montée.

L'accompagnateur doit lui-même disposer d'une carte de transport établie gratuitement pour l'exercice de ses missions et valider à chaque montée à bord. Les collectivités qui gèrent les accompagnateurs doivent transmettre à la communauté d'agglomération du Gard rhodanien la liste de ces personnels afin qu'une carte leur soit délivrée.

2. Dispositifs de retenue

Dans les véhicules dont la capacité n'excède pas 9 places, les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être installés dans des systèmes homologués de retenue pour enfant adaptés à leur morphologie et à leur poids, en application de l'Art. R412-2 II du Code de la Route.

De manière dérogatoire au point III-3 de l'art. R412-2 II, l'usage de ces dispositifs homologués de retenue pour enfant est obligatoire et l'achat et l'entretien de ces matériels sont à la charge du transporteur.

3. Carte et titre de transport scolaire

Il est délivré à chaque élève une carte de transport permettant d'identifier l'utilisateur (nom, prénom, photographie). La carte est un support physique de billettique sans contact. Elle est obligatoire et strictement personnel.

La carte BANG doit être conservée avec soin et ne doit pas notamment être pliée, perforée, découpée, mouillée, chauffée, congelée, mordillée. En cas de détérioration volontaire ou non, son fonctionnement n'est plus garanti et la famille de l'élève devra demander une reconstitution payante (Cf. point III-7.3.). Les familles peuvent obtenir un étui de protection gratuitement auprès du délégataire.

La carte, chargée du titre de transport scolaire en cours de validité est indispensable pour accéder aux autocars, seul élément juridique garant, en cas d'accident, de la prise en charge par les assurances d'éventuels dommages.

Les élèves doivent valider spontanément leur carte lors de chaque montée à bord.

Présenter la carte BANG à la validation avec un autre support électronique/magnétique accolé, de type carte de cantine, carte de bibliothèque, carte bancaire, est susceptible d'empêcher la validation.

Le défaut de détention de la carte ou de validation est sanctionné la première fois par un avertissement écrit et envoyé à la famille.

Ensuite la communauté d'agglomération du Gard rhodanien se réserve le droit d'exclure des transports les élèves sans carte ou sans titre. Les sanctions administratives ne sont pas exclusives de l'application de la police des voyageurs. L'exploitant du réseau a la possibilité d'établir des amendes pécuniaires.

4. Règlement intérieur des transports et sanctions applicables aux usagers scolaires (joint en annexe)

Les comportements individuels ou collectifs à bord doivent être irréprochables afin de garantir à toutes et tous la sécurité des transports, le respect des personnes et des biens.

Les comportements à bord des passagers scolaires sont encadrés par le règlement intérieur des transports.

Ce règlement est applicable à tous les scolaires visés au titre III du présent document.

Il doit être lu et signé par le représentant légal de l'enfant et ce dernier, ou par l'élève majeur ou être lu et accepté lors d'une inscription en ligne.

Il rappelle les règles élémentaires de discipline et de sécurité à respecter à l'intérieur et aux abords immédiats des véhicules de transport.

Un élève qui ne respecte pas le règlement intérieur est sanctionné.

Les sanctions sont les suivantes :

- Avertissement verbal ou écrit à l'élève et à la famille ;
- Exclusion temporaire de durée variable ;
- Exclusion définitive pour une année scolaire en cours.
- Exclusion immédiate à titre conservatoire

Une mesure d'exclusion temporaire à titre conservatoire peut être prononcée immédiatement à l'encontre d'un passager scolaire si son comportement est un danger immédiat, ou susceptible de récurrence, pour la sécurité des transports, des personnes ou des biens.

Procédure administrative préalable au prononcé d'une sanction.

Les personnes habilitées à signaler un comportement non réglementaire sont les conducteurs, les contrôleurs des entreprises de transport, les contrôleurs de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, les agents des autorités organisatrices de second rang, les Conseillers Principaux d'Éducation, directeurs d'école, principaux de collège et proviseurs de lycée, ou tout autre responsable d'établissement.

Un signalement porté à la connaissance de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien par un parent d'élève ou un tiers fait l'objet d'une enquête préalable auprès des personnes citées ci-dessus.

Les passagers scolaires mis en cause sont convoqués, entendus et sanctionnés, le cas échéant, en Conseil de Sécurité et de Discipline dans les Transports (CSDT). Ce conseil est composé du vice-président en charge de la délégation « transport et mobilités », du chef d'établissement concerné ou d'un représentant, et du chef de service « transport et mobilités ».

Les passagers scolaires mis en cause sont convoqués ainsi que leurs représentants légaux, par lettre recommandée avec accusé de réception, au CSDT, en présence des représentants de l'AOM, du transporteur et éventuellement de l'établissement scolaire où est scolarisé l'élève et des forces de l'ordre.

La convocation est envoyée à la famille au moins 15 jours ouvrés avant tenue du CSDT.

La convocation énumère les faits reprochés, la date et lieu de survenance. Les diverses parties sont entendues de manière contradictoire.

A l'issue de l'audition, la sanction est signifiée soit immédiatement en séance, verbalement, puis confirmée par courrier, soit notifiée par écrit.

La sanction est notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception. La sanction s'applique à compter d'une date fixée dans le courrier mais postérieure à la date prévisible de réception de ce dernier.

5. Contrôles et actions de prévention

Les contrôleurs circulent quotidiennement sur le réseau afin de vérifier le comportement des élèves, la charge des véhicules, leur conformité aux règles de sécurité et la qualité de l'exécution des services.

Des opérations de sécurité sont également et régulièrement organisées au sein des établissements scolaires desservis, sous l'égide de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien. Ces opérations sont effectuées soit par les contrôleurs du délégataire, soit avec l'aide d'associations qui ont conclu une convention avec la communauté d'agglomération du Gard rhodanien et qui sont obligatoirement agréées par le Ministère de l'Éducation Nationale.

L'exploitant du réseau dispose aussi de contrôleurs chargés de faire respecter le règlement intérieur des transports et la présentation des titres de transports commerciaux ou scolaires.

6. Sécurité aux points d'arrêts

La sécurité aux points d'arrêts, pour les publics scolaires ou commerciaux est explicitée dans le *Cahier des recommandations des aménagements des points d'arrêts de transport* défini par le Conseil Départemental du Gard. Consultable sur internet via l'adresse suivante :

www.gard.fr/.../documents__relatifs_a__l__accessibilite_cahier_des_recommandations.

ou

sur place au siège de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien service transports et mobilité.

Ce cahier des recommandations est la référence en la matière.

7. Plan P.O.T.E.S.

La zone géographique située autour du Golfe du Lyon et plus particulièrement le territoire du Gard est très exposé à des phénomènes météorologiques brutaux et très puissants (pluie lors « d'épisodes Cévenols », inondation, chute de neige).

La survenance de tel phénomène doit être prise en compte dans le cadre général de la sécurité des transports.

Pour ce faire la Préfecture, en accord avec la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, a publié un arrêté portant approbation du Plan de l'Organisation des Transports et des Etablissements Scolaires lors d'événements climatique (plan POTES).

Il convient de se référer à cet arrêté pour connaître l'organisation prévue.

Pour les familles des élèves inscrits et transportés sur le réseau UGGO, la mise en application de ce plan se traduit par la réception sur les téléphones d'un message d'alerte qui précise la conduite à tenir. Ces messages sont relayés par les média locaux.

C'est à cette fin d'alerte que la communauté d'agglomération du Gard rhodanien propose aux familles de saisir leur(s) numéro(s) de téléphone et email lors de l'inscription aux transports scolaires.

VII — AUTRES ELEMENTS

1. Autorités Organisatrices de second rang (AO2)

En application des Articles 28 du Décret n°85-891 du 16 août 1985 relatifs aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes et Article L 213-12 du Code de l'Éducation et afin d'offrir aux Citoyens un service public de proximité.

Cette délégation ne peut intervenir qu'au bénéfice de communes ou de structures intercommunales.

Cette délégation de compétence est limitée aux cas définis dans la convention d'AO2.

2. Prise en charge de la participation par les communes ou les structures intercommunales

Les communes ou les structures intercommunales peuvent se substituer aux familles pour le paiement de la partie majorée du coût du transport scolaire visée au III-7.2.

Après décision de leur part, elles en informent la communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

La communauté d'agglomération du Gard rhodanien transmet la liste des élèves concernés au Délégué afin qu'il établisse les factures correspondantes à l'encontre de ces collectivités.

3. Gestion des points d'arrêts

Conformément au point V-6 Sécurité aux points d'arrêts, la création, le déplacement ou la modification d'un point d'arrêt obéit en premier lieu à des impératifs de sécurité des personnes et des biens.

La gestion des points d'arrêts doit obéir à la fois aux impératifs légaux et réglementaires, aux règles d'accessibilité pour ceux concernés et de sécurité mais aussi aux logiques de transport dans le cadre de la ligne ou du service existant concerné.

A ce titre, la création d'un point de prise en charge des usagers scolaires n'est possible que si plus de trois usagers sont susceptibles d'utiliser régulièrement le point concerné.

La gestion d'un point de prise en charge concernant des scolaires et des voyageurs commerciaux ou uniquement ces derniers usagers obéit à la logique de déplacement de la ligne existante.

4. Services dans le périmètre de moins de trois kilomètres des établissements

La communauté d'agglomération du Gard rhodanien ne crée pas de service de transport ou de point d'arrêt à moins de trois kilomètres d'un établissement sur son réseau pour les scolaires résidant dans ce périmètre.

Les lignes existantes ne sont pas détournées de leur parcours existant non plus. En revanche les arrêts existants sur le parcours d'une ligne déjà en service peuvent être desservis à moins de trois kilomètres des établissements.

5. Ressort territorial des AOM

Les élèves domiciliés et scolarisés à l'intérieur du territoire de compétence d'une AOM relèvent exclusivement de la compétence de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité.

La communauté d'agglomération du Gard rhodanien contractualise par voie de convention avec la collectivité compétente pour l'ensemble des dispositions de reversement légal de DGD, compensations dérogatoires éventuelles, reconnaissance mutuelle de titres de transport et tous autres aspects liés à l'inter modalité et l'interopérabilité des réseaux de transport y compris dans le cadre de systèmes de billettique.

6. Subvention aux associations

La communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dans le cadre de sa politique des transports collectifs, peut accorder des subventions de fonctionnement aux associations dont l'objet social est de concourir à la sécurité des usagers ou à la qualité des transports.

Les subventions sont accordées et traitées conformément au règlement général des subventions intercommunales.

7. Mesure des distances

Les distances visées aux principes I—2 & I—6 et au titre III du règlement sont mesurées selon les méthodes suivantes.

Le trajet mesuré est toujours celui le plus court en fonction du mode de déplacement de l'élève.

La mesure est effectuée, selon les cas ou de manière complémentaire, soit à l'aide des distanciers des Etablissements Michelin, soit à l'aide des compteurs kilométriques des véhicules automobiles soit à l'aide des relevés par Géo-Positionnement par Satellite (GPS).

Les mesures faisant foi sont celles réalisées par les agents de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, de la commune ou du département du Gard.

Toutefois, les mesures peuvent être réalisées de manière contradictoire en présence des familles.

8. Plan de transport adapté

La définition des dessertes prioritaires, des niveaux de services et de l'information aux usagers sont établis par le département et appliqués par le délégataire. Les principes du plan de transports adaptés sont consultables en ligne sur le site du Département www.gard.fr ou du délégataire www.edgard-transport.fr.

VIII — QUALITE DE SERVICE

1. Contrôles

La communauté d'agglomération du Gard rhodanien, ses agents ou toutes personnes habilitées par elle peuvent à tout moment contrôler l'application du présent règlement par les élèves, les transporteurs ou tout autre partenaire.

Un dysfonctionnement ou une indiscipline peut être constatée par le conducteur, un agent du service de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, un contrôleur habilité ou toute autre personne diligentée par la communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

2. Réclamations

Toutes les réclamations relatives à la qualité du service sont adressées au service transports scolaires de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien. Pour pouvoir faire l'objet d'une réponse formalisée, la réclamation doit être signalée par écrit (courrier, courriel, formulaire sur le site web de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien).

IX – PARTENAIRE DU TRANSPORT SCOLAIRE / Commission consultative des services publics locaux

Le transport scolaire est une mission particulièrement délicate qui concerne de nombreux acteurs dont les objectifs ne sont pas toujours convergents, à l'interface d'enjeux aussi importants que l'organisation de la vie familiale et professionnelle, l'éducation nationale, les rythmes scolaires, l'égalité des chances, l'aménagement du territoire, la mobilité, la sécurité routière, la prévention de la délinquance ou encore la maîtrise des finances publiques.

C'est pourquoi la communauté d'agglomération du Gard rhodanien anime la commission consultative des transports scolaires, réunissant les représentants des partenaires du transport scolaire : transporteurs, établissements scolaires, communes, parents d'élèves, éducation nationale, autorités organisatrices des transports.

Le rôle principal de ce comité est d'éclairer la communauté d'agglomération du Gard rhodanien dans les décisions d'organisation qu'elle est amenée à prendre, d'en faciliter la compréhension et l'appropriation par les acteurs concernés. Il a également pour mission d'évoquer les différents problèmes qui peuvent survenir dans l'organisation des transports scolaires et de donner un avis sur les solutions proposées par la communauté d'agglomération du Gard rhodanien pour y remédier.

X — ANNEXES

- **Charte de l'accompagnateur**
- **Règlement intérieur des transports**

REGLEMENT INTERIEUR DES TRANSPORTS

La détention et la validation du titre de transport est obligatoire.

TOLERANCE POUR LES NON INSCRITS

L'élève non inscrit aux transports scolaires, qui ne dispose donc pas de titre de transport valable, bénéficie d'une période de tolérance de 10 jours ouvrés à compter du jour d'entrée dans l'établissement afin d'être transporté sans titre.

L'élève à l'obligation de faire sa demande de titre de transport scolaire lors de cette période auprès de l'Agglomération du Gard rhodanien.

Au terme de ce délai l'élève est en infraction :

- Pour accéder au transport, l'élève devra payer un titre de transport commercial.
- A défaut de paiement d'un titre de transport commercial, l'élève sera redevable d'une amende de 3° classe en application de la police des voyageurs

AVANT LA MONTEE

Attendre l'autocar au point d'arrêt prévu - Ne pas jouer ou courir sur la chaussée - Ne monter qu'après l'arrêt complet de l'autocar - Ne jamais s'appuyer sur le véhicule.

A LA MONTEE

Pas de bousculade - Valider obligatoirement la carte de transport - Il est nécessaire d'être poli avec le conducteur, de le respecter et de ne pas gêner son travail - Ne rien déposer dans le couloir central - Utiliser les porte-bagages ou poser les cartables sous les sièges - Ne jamais rester debout près du conducteur.

DANS L'AUTOCAR

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire - Rester assis jusqu'à l'arrêt complet du véhicule et n'utiliser qu'un seul siège - Ne pas crier ni chahuter - Ne pas toucher aux portières - Ne pas passer la tête ou le bras par la vitre ouverte, ne projeter aucun objet à l'extérieur - Ne jamais fumer ni cracher - Ne manipuler ni briquets, ni allumettes, ni objets dangereux ou tranchants (cutters, canifs, ciseaux, pétards, etc. - Le matériel ne doit pas être dégradé.

Ne pas appuyer sur le bouton « arrêt demandé » si tel n'est pas le cas.

A LA DESCENTE

Pas de bousculade - Attendre que le car se soit éloigné avant de traverser la route - Ne jamais traverser devant ou derrière un car - Ne pas courir - Ne jamais s'appuyer sur le véhicule.

LA RESPONSABILITE CIVILE DES PARENTS OU DE L'ELEVE MAJEUR EST ENGAGEE :

- Sur le trajet DOMICILE – POINT D'ARRET
- Sur le trajet POINT DE DESCENTE – RENTREE DANS L'ENCEINTE DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE
- Pendant l'attente au POINT D'ARRET

LA RESPONSABILITE FINANCIERE DES PARENTS OU DE L'ELEVE MAJEUR EST ENGAGEE POUR TOUTE DEGRADATION DU VEHICULE PAR L'ELEVE

Tout acte d'agression physique ou verbale, menace, vol, racket, vandalisme, indiscipline, propos malveillant envers le conducteur, un contrôleur ou les autres passagers, de non-respect des prescriptions détaillées ci-dessus, entraîne des sanctions

LES SANCTIONS SONT LES SUIVANTES (en fonction de la gravité de l'infraction)

En cas de manquement au respect des règles de discipline et de sécurité, ou de dégradation de matériel, la communauté d'agglomération du Gard rhodanien engage une procédure disciplinaire.

Selon la gravité du préjudice, les sanctions peuvent être les suivantes :

- AVERTISSEMENT VERBAL OU ECRIT, adressé au représentant légal de l'élève ou à l'élève s'il est majeur
- EXCLUSION TEMPORAIRE DE DUREE VARIABLE
- EXCLUSION DEFINITIVE POUR L'ANNEE SCOLAIRE EN COURS
- EXCLUSION IMMEDIATE A TITRE CONSERVATOIRE
- POURSUITE JUDICIAIRE (infraction au code pénal)

Les exclusions temporaires ou définitives sont prononcées après procédure contradictoire, excepté si le comportement de l'enfant requiert, de manière conservatoire, son exclusion provisoire sans délai.

La communauté d'agglomération du Gard rhodanien a la charge de statuer sur l'application des sanctions définies ci-dessus et de la notifier aux familles.

En cas de dégradation de matériel (carrosserie, sellerie, ...), la réparation du préjudice peut également être poursuivie directement par le transporteur auprès du représentant légal de l'élève responsable ou de l'élève s'il est majeur.



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°46/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Approbation du règlement communautaire du transport de la **communauté d'agglomération du Gard** rhodanien.

Vu le Code des Transports, articles L 1221-1 et suivants, et L3111-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education Nationale,

Vu l'arrêté préfectoral portant fusion de cinq Communautés de Communes du Gard rhodanien, extension à trois communes et transformation en **Communauté d'Agglomération du 16 juillet 2012,**

Vu le transfert de compétence « transports scolaires » du Département du Gard à **l'Agglomération du Gard rhodanien,**

Vu la convention entre l'Agglomération du Gard rhodanien et le Conseil Départemental du Gard pour l'organisation des transports scolaires dans le ressort territorial de l'agglomération, définissant les conditions du transfert de compétence,

Vu la convention entre l'Agglomération du Gard rhodanien et le Département du Gard pour l'organisation des transports scolaire à l'intérieure de son ressort territorial, définissant les conditions de ce transfert et notamment celui des transports scolaires des AO2,

Vu la convention entre l'Agglomération du Gard rhodanien et les communes / syndicats reconnus **Autorités Organisatrices de Second Rang (AO2) pour l'organisation des transports scolaires,** définissant les conditions de fonctionnement des transports scolaires des AO2,

Considérant, d'une part, l'existence du règlement des transports du Département du Gard pour l'organisation des transports,

Considérant qu'il convient de mettre en place un règlement des transports pour l'année 2017-2018 s'appliquant sur les 43 communes du territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien,

Considérant qu'il convient d'introduire le principe pour chaque élève d'une participation forfaitaire au coût des transports scolaires donnant accès à la libre circulation sur l'ensemble du réseau de transport de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et afin de permettre à la collectivité de maintenir les moyens de transports à leur plus haut niveau de qualité et de sécurité et de maintenir les grands équilibres budgétaires,

Considérant que le transfert de la compétence transport scolaire intervient à compter du 1^{er} septembre 2017,

Entendu qu'il appartient au conseil communautaire de fixer les règles pour le transport scolaire,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Transport du 28 mars 2017,

Le conseil communautaire, **décide, à l'unanimité** ;

- **d'approuver le règlement des transports de l'agglomération du Gard rhodanien,** qui figure en annexe de la présente délibération
- **de valider que l'inscription au service de transport scolaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien vaut adoption par l'utilisateur de l'ensemble des modalités dudit règlement**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer** tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17



Délibération n°46/2017 du 10/04/2017 page 2





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°47/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.



Objet : Approbation des tarifs des prestations visées dans le règlement des transports communautaires de **la communauté d'agglomération du Gard rhodanien**.

Vu la délibération du conseil communautaire n°46/2017 en date du 10 avril 2017, portant approbation de la mise en place du règlement du service transport,

Vu le Code des Transports, articles L 1221-1 et suivants, et L3111-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation Nationale,

Vu la loi NOTRe du 8 août 2015, et le transfert de la compétence transport des départements **à la région, la région devient l'unique structure compétente en matière de transports routier et ferroviaire,**

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Transport du 28 mars 2017, et au vu de son avis favorable,

Considérant que le règlement des transports communautaires de l'agglomération du Gard rhodanien, fait référence :

- Au paiement de participations au coût du transport scolaire selon plusieurs tarifs,
- Au **paiement de la délivrance d'un duplicata, en cas de perte ou de vol de la carte transport.**

Considérant qu'il convient de fixer le montant de ces différents tarifs,

Le conseil communautaire décide, **à l'unanimité** ;

- d'adopter les tarifs scolaires suivants pour la rentrée 2017-2018 :

- Maintien à 70 euros TTC par titre de transport pour les élèves respectant les secteurs de référence des transports scolaires et ayant fait parvenir leur demande avant le 31 juillet, soit par voie électronique, soit par dossier papier
- Maintien du tarif majoré : 70 + 150 euros maximum = 220 euros
(le montant de la majoration est fixé à 15 euros par mois avec une année de transport scolaire fixée à 10 mois)

- **de fixer les redevances du service transport scolaire pour l'année scolaire 2017-2018**

- Pour la demande de duplicata de carte de transport scolaire : **10€**
- Fraudes : amende de 3^{ème} classe, montant fixé selon la réglementation en vigueur

- de fixer les tarifs à usage commercial de la manière suivante, sur le réseau de transport communautaire :

Titre de transport	Tarifs
Billet 1 voyage	1,50 €
Billet 2 voyages	3 €
Carnet 10 voyages	13 €
Abonnement mensuel -26 ans (libre circulation sur tout le réseau)	35 €
Abonnement annuel -26 ans (libre circulation sur tout le réseau)	290 €
Abonnement annuel tout public (libre circulation sur tout le réseau)	315 €

- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°48/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Modification du tableau des effectifs.

Compte tenu de l'évolution des effectifs de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, il est nécessaire de revoir la composition du tableau des effectifs pour l'année 2017, pour tenir compte :

- des changements de grade pour l'année 2017 par tableau d'avancement,
- de la création de postes ayant fait l'objet de la première phase de la procédure de résorption de l'emploi précaire,
- de la création de postes en contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) pour renforcer la brigade de remplacement des multi-accueils.

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 3 avril 2017,

Le conseil communautaire décide, **à l'unanimité** ;

- de créer les postes suivants :
- Pour les titulaires :
 - o 1 poste de cadre de santé de 1^{ère} classe à temps complet
 - o **2 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe à temps complet**
 - o **13 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à temps complet**
 - o **1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet**
 - o **10 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet**
 - o 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - o **1 poste d'adjoint d'animation à temps complet**
- Pour les non titulaires :
 - o **4 postes en contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) pour renforcer la brigade de remplacement des multi-accueils.**

Les crédits afférents à ces postes sont inscrits au chapitre 012 du budget en cours.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°49/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Gratification d'étudiants stagiaires de l'enseignement supérieur.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Vu la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 modifié, tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

Vu le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages,

Considérant que les stages de plus de deux mois apportent une réelle valeur ajoutée aux services,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 3 avril 2017.

Le conseil communautaire décide, **à l'unanimité** ;

- de valider le versement d'une gratification, en fonction de la réglementation applicable en la matière, pour les stagiaires de l'enseignement supérieur et secondaire effectuant un stage ou une formation en milieu professionnel de plus de deux mois au sein des services de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, considérant que les stages de plus de deux mois apportent une réelle valeur ajoutée aux services.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,

Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le 27/04/17.



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°50/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Einstein 3D pour sa démarche d'E3D.

Vu la demande de l'association Einstein 3D,

Vu la délibération en date du 10 avril 2017 portant sur le budget 2017,

Vu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération,

Considérant que l'association Einstein 3D a pour objectif la sensibilisation des élèves du lycée mais également des enseignants et de l'ensemble de la communauté éducative aux différentes thématiques du développement durable,

Considérant que la commission Environnement réunie le 29 mars 2017 a donné un avis favorable,

Le Conseil communautaire décide, **à l'unanimité** ;

- d'attribuer à l'association Einstein 3D une subvention de 300 €, somme qui sera imputée sur le compte 6574 du budget en cours.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,

Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°51/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Attribution d'une subvention à l'association les Arts'Musants pour le festival Art Recup'.

Vu la demande de l'association Arts Musants

Vu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération,

Considérant que l'association Arts Musants organise le festival Art Recup les 20 et 21 mai 2017, manifestation gratuite et tout public organisée autour du développement durable et plus particulièrement sur la récupération et la valorisation de déchets,

Considérant que la commission Environnement réunie le 29 mars 2017 a donné un avis favorable,

Le Conseil communautaire décide, **à l'unanimité** ;

- d'attribuer à l'association Arts Musants une subvention de 800 €, somme qui sera imputée sur le compte 6574 du budget en cours.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,

Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17

AR PREFECTURE

030-200034692-20170410-DEL52_2017-DE

Regu le 05/05/2017



ETUDE DE PREFIGURATION

Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire CODEC

Janvier 2017

SOMMAIRE

A - FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE	3
Contexte	3
Données clé concernant la production de déchets sur le territoire	3
Description de la situation du territoire en termes de collecte et de traitement des déchets	5
Organigramme de l'agglomération	6
B - BILAN DES ACTIONS	7
Actions Communication	7
Actions Prévention 2015	8
C - DEFINITION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS	9
Préfiguration	9
Engagement politique	10
Caractéristiques de l'équipe projet	11
Moyens Mobilisés	11
Gouvernance participative	13
Démarche intégrée et formalisée	13
D - ETABLIR LE DIAGNOSTIC PARTAGE DU TERRITOIRE A PARTIR D'UNE ANALYSE AFOM	14
Actions de prévention et de gestion des déchets : situation actuelle	14
Nouvelles Actions de prévention	15
Gestion des déchets	18
Moyens nécessaires à la mise en place du programme	19
ANNEXES	22

A - FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

CONTEXTE

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, créée au 1^{er} janvier 2013, regroupe au 1^{er} janvier 2017, 43 communes pour une population de 73 000 habitants. Bagnols-sur-Cèze (18 538 habitants), 3^{ème} ville du département du Gard, en est la ville-centre.

Le territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien représente l'un des plus grands pôles économiques de la région Occitanie, du fait notamment de la présence d'une filière nucléaire, de nombreuses activités industrielles et aussi d'une filière agricole, et essentiellement viticole, de haute qualité. Un patrimoine culturel et naturel est également prégnant sur l'ensemble du périmètre du territoire.

Les compétences de l'agglomération sont :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (à partir du 1^{er} janvier 2018)
- Accueil des gens du voyage
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**
- Eau et assainissement (à partir du 1^{er} janvier 2020)

Compétences optionnelles :

- Voirie
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipement culturel et sportif d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

Et des compétences supplémentaires (Voies vertes et déplacements doux, Emploi, Activité agricole, Instructions des autorisations du droit des sols, Solidarités, Santé, Maison de Justice et du Droit, Enseignements artistiques, Sécurité et risques majeurs, Gestion des cours d'eau, Sentiers de randonnée).

DONNEES CLE CONCERNANT LA PRODUCTION DE DECHETS SUR LE TERRITOIRE

- 295 kg / habitant / 2016 Ordures ménagères résiduelles (OMR) ;
- 625.6 kg / habitant / 2016 Déchets ménagers et assimilés (DMA) se répartissant de la façon suivante :
 - 295 kg/hab/an d'OMR ,

- 27.4 kg/hab/an de verre,
- 14.6 kg/hab/an de papiers graphiques,
- 20.7 kg/hab.an d'emballages.

Le ratio des OMA est de 352.6 kg/hab/an

273 kg/hab/an de déchets non dangereux (hors gravats) collectés en déchetteries. Sur la base des hypothèses établies dans le PDEDMA révisé du Gard, plus de 5000 tonnes de DAE seraient collectées en mélange avec les OMR chaque année (taux de 22%).

On constate une baisse du taux d'enfouissement (de 25 à 23 % en moyenne entre 2014 et 2015) au profit de la valorisation matière (29 %) et organique (48 %).

Le ratio de déchets collectés en déchetterie (hors gravats) est de **273 kg/hab/an**.

Voici la répartition du tri des déchets par matières en tonnage :

Papier	Textile	Verre	Végétaux
Un ratio de 14.6 kg/hab.an	Ce flux suit la filière de relais Provence ou part en enfouissement énergétique	Le tonnage du verre est toujours en augmentation.	Ce flux est en augmentation dû aux conditions climatiques et à l'interdiction de brûler
1019	224	1916	8613

DDS Déchets Diffus Spécifiques	DEA Déchets d'Activité Economique	EMR Emballages Ménagers Recyclables	D3E Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
Le traitement se fait essentiellement par incinération	Ce flux suit une filière de recyclage ou de valorisation en CSR	La performance de collecte et de 14.6 kg/hab/an	Ce flux est collecté sur toutes les déchetteries
53	720	1449	485

En reprenant l'ensemble des tonnages produits sur le territoire ce taux atteint **41,3 %** pour 2015.

DESCRIPTION DE LA SITUATION DU TERRITOIRE EN TERMES DE COLLECTE ET DE PREVENTION DES DECHETS

Descriptif de collecte :

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en porte-à-porte avec des modes et fréquences qui diffèrent d'une commune à une autre. Pour l'agglomération du Gard rhodanien, les principales caractéristiques de la collecte des OMR sont les suivantes :

- Mode de collecte : porte-à-porte ;
- Contenants utilisés :
 - Sacs
 - Bacs individuels (120 litres)
 - Bacs collectifs (340, 660, 770 et 1000 litres)
- Collecteurs : prestataires privés (Nicollin – Suez – Véolia)

Le verre et les papiers graphiques sont collectés en apport volontaire (colonnes aériennes et CSE). Le flux des emballages est principalement collecté en porte-à-porte. L'organisation de la collecte des emballages (hors verre) par l'EPCI est la suivante. Pour l'agglomération, les principales caractéristiques sont :

- Mode de collecte : porte-à-porte ;
- Contenants utilisés :
 - Sacs jaunes (100 litres)
 - Bacs jaunes individuels (120 litres)
 - Bacs jaunes collectifs, verrouillés et operculés (660 litres)
 - Mixe de bacs collectifs et sacs jaunes, notamment dans les communes urbaines (Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit)
- Collecteurs prestataires privés (Nicollin – Sita – Véolia)

L'agglomération du Gard rhodanien dispose des équipements suivants :

- 1 quai de transfert sur Saint Nazaire ;
- 10 déchetteries réparties sur le territoire avec un ratio d'1 déchetterie pour 6874 habitants et une production de DND de 273 kg/hab/an.

Les autres équipements nécessaires au traitement des DMA (plate-forme de compostage, centre de tri, ISDND...) appartiennent à des prestataires de service.

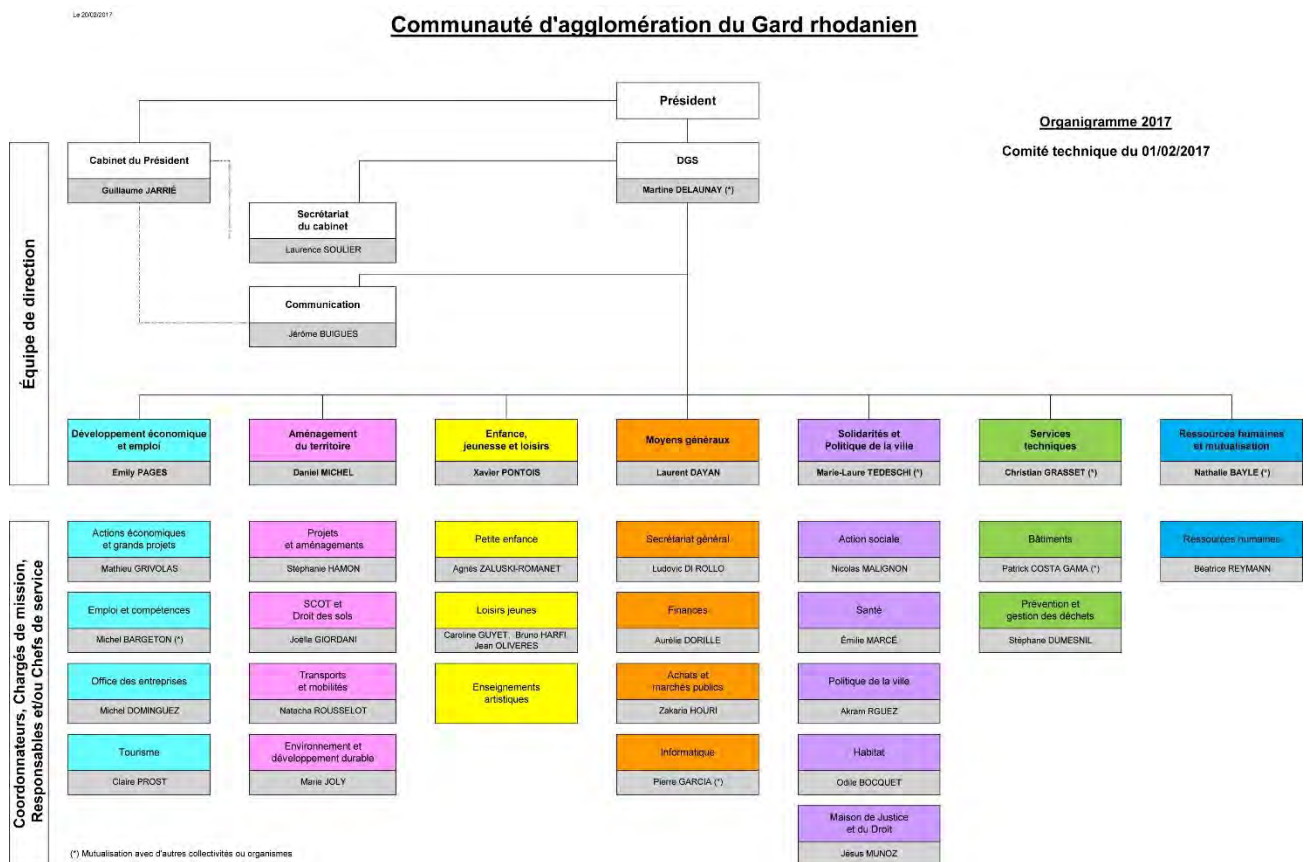
Le secteur économique du Gard rhodanien est marqué par :

- un territoire dynamique au développement économique tourné vers des activités du secteur tertiaire et de l'industrie du nucléaire avec une large représentation de catégorie socioprofessionnelle cadre et professions intermédiaires. Cela est à nuancer car il y a une grande disparité entre les niveaux sociaux.
- un secteur viticole encore performant grâce aux Côtes du Rhône. De façon globale, le secteur agricole est bien représenté. C'est la seconde vitrine du

territoire. De nombreux producteurs locaux sont présents sur le territoire, souvent sous forme de réseau. Tout est ici favorable au développement de circuits courts qu'il faut promouvoir et valoriser en milieu rural et développer en milieu urbain dans le cadre de la prévention des déchets.

- Un développement du secteur touristique avec une offre d'accueil importante mais un faible taux de remplissage annuel. Un secteur qui devrait évoluer dans les années à venir.

ORGANIGRAMME DE AGGLOMERATION



Les actions de communication se poursuivent afin d'améliorer nos performances de tri. Au-delà de la valorisation des déchets, l'objectif poursuivi par l'Agglomération est de se lancer dans un véritable programme de prévention de déchets, en partenariat avec l'ADEME.

L'objectif n'est plus tant de valoriser les déchets que de limiter leur production à la source.

B - BILAN DES ACTIONS

ACTIONS COMMUNICATION :

Habitats collectifs

En 2016, l'opération de « portes à portes » devait permettre de relancer le tri sélectif en zone collective. « Extension des consignes de tri. » (soit un tri des emballages plus vaste avec l'intégration des plastiques rigides, ex: pots et barquettes en sacs jaunes).

Public Relais

Action estivale

L'ensemble des campings du territoire (15) a proposé à ses clients de trier les emballages recyclables en utilisant les sacs de pré-collecte.

Le travail au niveau des loueurs (gîtes, chambres...) s'est de son côté développé : plus d'une centaine d'hébergeurs ont été sensibilisés.

CMEJ de Bagnols/Cèze

Réalisation de 3 clips et d'un teaser visant à sensibiliser sur le tri.

Le teaser réalisé a été diffusé durant six semaines au cinéma de Bagnols-sur-Cèze.

Mairies

Des articles et contenus de journaux municipaux ont été insérés.

Mise en place de totems au niveau de l'accueil de toutes les mairies du Sidom, afin de proposer l'ensemble des outils d'information du syndicat : Lettre du tri, guides, flyers...

Associations

Le partenariat avec trois associations locales a été reconduite :

- Knet Partage
- Arts'Musants
- Au Pays de Simo

Communication grand public

La Lettre d'information

Elle a été réalisée en 2015 et distribuée en fin d'année 2015 dans les 45 communes du territoire.

Education à l'environnement

Avec plus de 1800 élèves sensibilisés sur une trentaine d'établissements primaires.

Principaux Projets-Actions 2015 :

- Ateliers économie-tri-recyclage du papier
- Du compostage au jardinage
- Eco-consommation et gaspillage alimentaire

Manifestations

Culturelles

Au total, ce sont plus de 1300 personnes qui ont été rencontrées, informées et sensibilisées (ex : festival Arts'musants, le salon de la BD de Bagnols-sur-Cèze...).

Sportives

26 manifestations sportives ont opté pour une gestion durable de leurs déchets : gobelets réutilisables, mise en place du tri, réduction des déchets (éco-achat) (ex : course cycliste Etoile de Bessèges, course automobile de côte de Sabran...).

ACTIONS PREVENTION 2015

Compostage individuel

Des ventes de composteurs individuels sont organisées en s'appuyant sur plusieurs vecteurs d'information.

En 2015, ce sont ainsi plus de 200 nouveaux foyers qui viennent étoffer les 3500 déjà équipés d'un composteur.

Compostage collectif

En 2015 la mise en place d'aires de compostage collectif a fortement augmenté.

10 aires collectives ont été inaugurées en 2015 sur le territoire,

Au total, ce sont 15 aires de compostage qui équipent le territoire et permettent de détourner plusieurs dizaines de tonnes de déchets.

Au-delà d'une simple mise en place de matériel, un travail d'accompagnement amont-aval à la réalisation d'un projet :

Réseau compostophiles

Mis en place dans le cadre du PLPD : ce groupe est constitué aujourd'hui d'une vingtaine de personnes

A cela s'ajoute la plus-value du groupe qui apporte conseil et soutien au bon fonctionnement de la zone de compostage.

En 2015, deux sessions de formation ont permis de former l'ensemble des référents des dix nouvelles aires réalisées (mars et décembre).

Eco-exemplarité

Conférence Béa JOHNSON

A été organisée sur le territoire une conférence de l'icône du Zéro Déchets, Béa JOHNSON dans le cadre du PLPD le 3 avril à Bagnols-sur-Cèze.

Plus de 400 personnes ont assisté à ces moments forts en échanges.

Réalisation de Stop pub

Opération éco-commerces

Lors de rencontres sur le terrain, étaient abordées les thématiques : tri sélectif, service de collecte des cartons, ...

Ce travail d'information et d'évaluation de l'existant a permis d'envisager pour 2016 la mise en place d'un Label « Eco-commerce »...

Fin du PLPD et Sondage comportemental

Un premier sondage (datant de 2011) en début de PLPD avait permis d'évaluer à l'échelle du territoire les différentes perceptions et comportements liés au tri et à la réduction des déchets.

En fin de programme (2015), afin de mesurer l'impact de 5 années d'actions, un sondage téléphonique identique a été confié, après consultation, à l'IFOP.

Ce sont ainsi plus de 2000 personnes qui ont répondu à l'organisme de sondage au mois de juin.

C - Définition des objectifs stratégiques et opérationnels

Elaborer un programme d'actions ambitieux, réaliste et faisable dans les trois ans du Codec

PREFIGURATION

En tant que lauréate du projet « Territoire zéro déchets zéro gaspillage », l'agglomération souhaite continuer et développer les actions phares en terme de compostage, en utilisant cette dynamique du réseau de « compostophiles ». Face au tonnage important de végétaux accueilli en déchetterie, seront étudiées et mises en place des opérations de broyage sur des aires communales, proposant aux administrés un lieu d'échange et de partage. De nouvelles actions verront également le jour comme :

- la mise en place d'une organisation pérenne de la filière Réemploi sur le territoire, suite à l'étude de faisabilité en cours de réalisation ;
- des actions contre le gaspillage alimentaire aussi bien dans les ménages qu'en milieu scolaire ;
- la mise en place de nouvelles actions éco-exemplaires : (compostage, tri du papier, papier recyclé.)
- une approche différente auprès des entreprises afin d'améliorer la prévention et la valorisation des DAE ;
- la réalisation d'une étude sur la tarification incitative sur le territoire de l'agglomération ;

- les projets de collecte de papiers de bureaux (réponse à l'AAP Ecofolio) et de mise en place de l'extension de consignes de tri des plastiques et des petits métaux (réponse à l'AAP Eco Emballages).
- la création de sacs en tissus réutilisables à destination des commerces de proximité et auprès de leurs clients afin de créer un changement de comportement (action menée suite à la suppression des sacs plastiques à usage unique).

En outre, la production de végétaux sur le territoire augmente. Un projet de broyage communal dans le cadre du TZDZD pourrait être une solution pour maîtriser ce flux.

Toutes ces actions ne pourront se faire sans une synergie des différents services, permettant ainsi de constituer une équipe projet complémentaire et polyvalente.

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, la matrice des coûts est régulièrement renseignée afin de connaître les différents coûts de gestion des déchets.

ENGAGEMENT POLITIQUE

L'engagement politique se traduit par une délibération prise par l'agglomération du Gard rhodanien.

L'engagement sur des objectifs chiffrés concernant :

- la diminution de production des DMA d'ici à 2020 ;
- l'augmentation de la valorisation ;
- la diminution du recours en stockage ;
- la mise en œuvre d'actions de prévention et de valorisation dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets ;
- une transparence sur les coûts et les modes de gestion des déchets par l'intermédiaire notamment de la matrice des coûts et des rapports d'activité annuels ;
- la diffusion des actions réalisées sur le territoire auprès des collectivités du territoire afin qu'elles puissent en bénéficier dans le cadre d'une démarche de progrès.

CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPE PROJET

Fonction de la personne dans la structure	Fonction de la personne dans l'équipe projet
1 Elue référente	Elue référente
	Accompagnement + suivi sondage comportements
	Suivi technique
1 Chargée de mission TZDZG	Actions du TZDZG
1 Chargée de mission compostage	Actions liées au compostage individuel et collectif
3 Animatrices	Interventions/ animation scolaire, grand public

Moyens Mobilisés

Une chargée de mission pilotera durant les 3 ans ce programme TZDZG. L'élue référente permettra de créer ce binôme associant la volonté politique et les compétences techniques et d'animation pour faire avancer les actions.

Ce projet est un enjeu fort de prévention et de valorisation pour les collectivités du territoire,

Elus	Poste	Structures
Mme Claire LAPEYRONIE	Présidente déléguée à l'environnement	Agglomération du Gard rhodanien
M Lionel CHEVALIER	Elu délégué au développement durable	Agglomération du Gard rhodanien

Agents	Poste	Structures	Compétences
Daniel MICHEL	Directeur Aménagement du territoire	Agglomération du Gard rhodanien	
Marie JOLY	Responsable service Environnement	Agglomération du Gard rhodanien	
Stéphane DUMESNIL	Responsable service prévention et gestion des déchets	Agglomération du Gard rhodanien	Compétence techniques sur la prévention et la gestion des déchets Connaissances des acteurs
Lidwine QUEYRANNE	Chargée de mission TZDZG	Agglomération du Gard rhodanien	Gestion de projet Compétence en matière de prévention sur les déchets Connaissances des acteurs

Agents	Poste	Structures	Compétences
Laurence PRIGENT	Animatrice environnement	A Agglomération du Gard rhodanien	Animation en milieu scolaire Montage de projets pédagogiques sur la valorisation et le tri des emballages avec les écoles du territoire dans le cadre de partenariats Formation des agents de mairie et sensibilisation au tri et à la valorisation
Pascal THOUREZ	Animateur environnement	Agglomération du Gard rhodanien	Animation en milieu scolaire Montage de projets pédagogiques sur la valorisation et le tri des emballages avec les écoles du territoire dans le cadre de partenariats Formation des agents de mairie et sensibilisation au tri et à la valorisation
Frédérique COLOMINES	Chargée de mission compostage	Agglomération du Gard rhodanien	Montage et suivi de projets compostage (domestique et partagé), dont celui de la cantine de Tavel (avec actions contre le gaspillage). Animation du réseau « Compostophiles »
Aurélie GIRAUDIN	Animateur environnement	Agglomération du Gard rhodanien	Animation en milieu scolaire Montage de projets pédagogiques sur la valorisation et le tri des emballages avec les écoles du territoire dans le cadre de partenariats Formation des agents de mairie et sensibilisation au tri et à la valorisation

Un comité de pilotage sera créé et se réunira au minimum une fois par an afin d'assurer le suivi périodique du projet.

Seront notamment associés au Comité de pilotage les représentants de l'ADEME, du Conseil Départemental du Gard et du Conseil Régional Occitanie.

Ce COPIL sera complété par un comité de suivi technique (1 réunion minimum par an) et des groupes de travail suivant les thématiques abordées afin d'associer différents

acteurs du territoire (associations, chambres consulaires, conseils citoyens, éco organismes...).

GOVERNANCE PARTICIPATIVE

La réalisation de certaines actions du TZDZG s'effectuera en collaboration et en partenariat avec différents acteurs du territoire :

- Les 43 communes du territoire du Gard rhodanien ;
- Les chambres consulaires ;
- Le conseil citoyen (Pont-Saint-Esprit) ;
- Les associations locales identifiées au cours du PLPD

Il faut également noter que l'agglomération est relais local du réseau « Eco-Ecole ». Dans le cadre du PLPD lancé en 2010, le SITDOM a bénéficié d'un MODECOM réalisé par le Conseil Général du Gard permettant de connaître avec précision la composition de nos poubelles (teneur en FFOM et en recyclables) pour le département du Gard. Afin de connaître précisément les impacts après 5 années de prévention et d'avoir un suivi régulier durant ce projet TZDZG.

DEMARCHE INTEGREE ET FORMALISEE

Dans la continuité des actions du PLPD menées depuis 5 ans et en adéquation avec les plans des déchets dangereux / non dangereux locaux, le projet va s'inscrire pleinement dans une démarche d'économie circulaire avec comme nouvelles actions :

- La mise en place d'une filière Réemploi pérenne dans le Gard rhodanien. L'agglomération termine actuellement une étude sur l'organisation des filières de réemploi, avec une modélisation d'une ressourcerie type adaptée au territoire. Un des objectifs est de pouvoir associer l'économie sociale et solidaire, peu représentée et développée à ce jour sur le territoire.
- Le broyage communal des végétaux. Le tonnage des végétaux ne cesse d'augmenter dans les déchetteries. Le broyage de végétaux à domicile a été testé durant 1 an mais s'est arrêté suite à la disparition de l'entreprise. Un projet de broyage communal sera ainsi proposé.
- Une plus grande valorisation des produits collectés en déchetterie avec la mise en place de nouvelles filières (Filières REP, Placoplatre) étudiées dans le cadre du schéma directeur territorial. Un meilleur contrôle sera également effectué dans les bennes « encombrants » afin de limiter au maximum la part valorisable des déchets.

D - ETABLIR LE DIAGNOSTIC PARTAGE DU TERRITOIRE A PARTIR D'UNE ANALYSE AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une forte appartenance des citoyens et des acteurs au territoire et l'existence d'une solidarité départementale, - Des partenaires actifs et mobilisés sur les thématiques du développement durable, - 1 maillage territoire important des déchetteries 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté de mettre en place et de suivre des indicateurs pertinents d'impact - Peu d'actions prévues conduites en direction des entreprises du territoire
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - L'extension des consignes de tri en 2016, - remplacement et création de deux nouvelles déchetteries, - Tri du papier auprès des administrations. - Actions de sensibilisation sur la réduction des bio déchets : compostage, broyat. 	<ul style="list-style-type: none"> - Disparité milieu rural/ milieu urbain - Un augmentation des déchets due à l'augmentation de la population en juillet et août

ACTIONS DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS : SITUATION ACTUELLE

L'ensemble des indicateurs (indicateurs d'activité et indicateurs d'impacts) et des objectifs seront validés par le comité de suivi technique.

En outre, trois objectifs majeurs seront fixés :

- une baisse de 10 % en DMA entre 2010 et 2020 ;
- un taux de valorisation de 49 % des DMA à 2020 ;
- une baisse de 14 % de stockage en décharge entre 2015 et 2020.

La matrice des coûts sera renseignée pour le projet TZDZG.

Le programme de l'agglomération pour les années 2017-2020 s'articule autour de 2 axes majeurs reprenant les axes du plan national de prévention : l'incitation aux achats responsables et la lutte contre le gaspillage alimentaire constituent des actions fortes de ce programme d'actions.

NOUVELLES ACTIONS DE PREVENTION

Par ordre de priorité

1 Lutter contre le gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire dans la consommation des ménages représente en France 20 kg par an et par habitant, dont 7 kg de déchets alimentaires non consommés encore emballés, soit au total 1,2 million de tonnes de nourriture. Un gâchis qui représente une perte de 400 euros par an et par foyer. Le pacte national contre le gaspillage alimentaire, signé en juin 2013, répond à l'objectif ambitieux de diminuer par deux le gaspillage alimentaire dans notre pays d'ici à 2025.

Pour le territoire une estimation de 481,236 tonnes de déchets alimentaires encore emballées et 893 tonnes aliments non consommés seraient jetées.

L'agglomération accueille un volontaire dans le cadre du service civique sur la mission du gaspillage alimentaire, afin de développer et de sensibiliser le plus grand nombre.

3 objectifs

1 Intervention auprès des restaurants scolaires pour la mise en place d'opérations pratiques de lutte contre le gaspillage alimentaire et de sensibilisation. Audits menés, auprès des restaurants collectifs (ex : école, collège/lycée/hôpital, cuisine centrale).

2 Sensibilisations auprès du grand public et des commerçants à la lutte contre le gaspillage alimentaire en optant pour des actions originales et marquantes qui provoqueront un changement de comportement durable grâce à l'apport de solutions pratiques. Création et diffusion dans le journal de la communauté d'agglomération le direct aggro (distribué chaque mois dans l'ensemble des communes) de page recette (+ d'idée – de gaspillage).

3 Mise en place d'actions avec les acteurs de la **grande distribution**, des **restaurateurs** et des **commerçants de proximité** du Gard rhodanien, en partenariat avec des associations d'action solidaire.

2 Gestion à la source des biodéchets

Conformément aux objectifs du Grenelle I de l'environnement, 35 % des déchets ménagers et assimilés doivent être envoyés vers des filières de recyclage et de valorisation organique depuis 2012.

L'agglomération veut développer le compostage avec des actions spécifiques :

- Compostage domestique : Le principal objectif est d'atteindre en 2020 un taux d'équipement en composteurs individuels de 10 % (7 % à ce jour). Les moyens à mettre en place seront :

- Une campagne de communication et de distribution par quartier dans les communes peu équipées comme Bagnols-sur-Cèze (7 %) et Pont-Saint-Esprit (5 %) ;
- Une formation à destination du grand public sur l'aire pédagogique de Pont-Saint-Esprit, expositions dans les déchetteries et portes ouvertes de sites de compostage partagé.
- Compostage partagé : Le compostage partagé rencontre à ce jour un véritable succès. L'objectif est de développer cette action sur l'ensemble du territoire (aussi bien rural qu'urbain) à raison de 10 aires de compostage par an. Le nombre de sites concernés sera donc de 45 d'ici à la fin 2020. Cette augmentation passera par des formations d'agents communaux (service espaces verts), des agents de déchetteries et des gardiens de résidences.
- Compostage autonome en établissement : Le syndicat va mettre en place d'ici à 2016/2017 un site pilote avec la création d'une aire de compostage autonome à la cantine et au centre de loisir de Tavel. Les déchets de préparation et les restes de repas seront ainsi récupérés pour être compostés sur place (120 repas / jour). Une sensibilisation au gaspillage alimentaire sera également réalisée par l'équipe prévention. Ce compostage autonome fera l'objet d'un suivi et de bilans intermédiaires afin de pouvoir proposer cette organisation sur d'autres sites : cuisine centrale de Bagnols-sur-Cèze (2017), hôpital de Pont-Saint-Esprit (2018)...

3 Recyclerie

Les dynamiques locales et développant au mieux l'économie sociale et solidaire.

Une modélisation économique d'un pré-projet de recyclerie adaptée au territoire sera ainsi proposée avec les caractéristiques suivantes :

- Une collecte des déchets dits « réemployables » dans les déchetteries avec des tournées préférentielles suivant le positionnement des installations ;
- La collecte à domicile et le dépôt de biens en apport volontaire à la recyclerie ;
- La fonction valorisation avec les 3 niveaux de valorisation attendue suivant le type de collecte ;
- La fonction vente avec l'ouverture d'une boutique (plage d'ouverture, employé de vente) ;
- Les moyens matériels nécessaires au projet ;
- Le budget présentant les charges et les produits.

4 Suppression des sacs plastiques à usages unique

Promotion sur le territoire de sacs réutilisables en tissus pour les produits afin de supprimer les sacs plastiques à usage unique auprès des commerces de proximité.

Objectifs : changement de comportement des commerçants et de leurs clients en les informant sur les enjeux au moyen de distribution des sacs réutilisables comme vecteur de communication. Développement du partenariat avec les chambres consulaires, les associations de commerçants et les collectivités.

5 Tarification incitative

L'agglomération a pour volonté politique de lancer en 2017 une étude de faisabilité sur la tarification incitative, cofinancée par l'ADEME. Le territoire du Gard rhodanien présente de nombreuses disparités en terme de modes et de fréquences de collecte des OMR. L'étude comprendra deux phases :

- une phase de diagnostic du SPGD
- une phase de préparation du montage retenu.

Elle devra présenter les résultats suivants :

- Un état zéro du SPGD, déjà renseigné en partie par le PLPD et les différents appels à projets en cours (Eco Emballages, Eco folio) ;
- Des propositions de scénarii avec analyse des impacts de chacun ;
- Un plan d'action pour la mise en œuvre du scénario choisi, avec les conséquences techniques, financières et organisationnelles de ce passage à la tarification incitative.

6 Economie Circulaire

L'objectif est de favoriser l'émergence d'une stratégie globale d'économie circulaire sur le territoire :

- En valorisant les commerçants et les restaurateurs engagés dans une démarche de développement durable,
- En accompagnant le développement de filières de valorisation pour les professionnels,
- En favorisant le partage de connaissances dans une logique d'économie industrielle et territoriale

L'agglomération s'engage aussi dans la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et d'économie de la ressource pour :

- Soutenir la prévention des déchets et l'efficacité matière des processus industriels. Inciter des démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)

7 Prévention des déchets d'entreprises

Compte tenu des difficultés rencontrées par le PDEDMA du Gard pour connaître l'évolution du gisement en DAE (Déchets d'Activité Economique), il sera mis en place une évaluation des flux de déchets produits par les entreprises afin de mieux connaître leurs caractéristiques et leurs modes de traitement. L'objectif principal sera de mettre

en relation différentes entreprises du territoire pour favoriser la prévention et la valorisation dans le cadre d'une économie circulaire sur le territoire. (ex : entreprises de bâtiment). L'agglomération s'appuiera également sur l'opération GEODE LR (menée actuellement par la CCI de Nîmes en collaboration avec l'ADEME :

- Réalisation de l'état des lieux sur la prévention, la gestion et la valorisation des déchets avec évaluation de l'état zéro du coût complet de gestion des déchets ;
- Proposition d'un plan d'actions pour l'optimisation de la gestion des déchets ;
- Evaluation du gain potentiel (tonnages et économies) ;
- Sensibilisation des dirigeants et employés aux enjeux de réduction à la source des déchets ;
- Accompagnement des entreprises dans le déroulement du plan d'actions ;
- Chiffrage des gains obtenus au terme du plan d'actions.

GESTION DES DECHETS

1 Collecte séparative

L'Agglomération et le SITDOM sont lauréats du projet d'Eco Emballages concernant l'extension des consignes de tri des plastiques. L'objectif était de proposer dès 2016 aux habitants du territoire de trier avec les bouteilles et flacons, les barquettes, les pots, les films en plastiques. Cette action se fera en collaboration avec les collecteurs mais également la société PAPREC qui dispose d'une installation à Nîmes adaptée à ces nouvelles règles de tri et de débouchés pour la valorisation de ces nouveaux plastiques. Le ratio de collecte supplémentaire est estimé à 5,7 kg/hab/an.

2 Déchets des administrations

En réponse à l'appel à projets d'Ecofolio, concernant les papiers administratifs dans les mairies et les établissements scolaires, l'agglomération et le SITDOM ont mis à disposition des corbeilles à papiers et des conteneurs bleus qui seront collectés en porte à porte. L'objectif est de faciliter les gestes de tri et l'évacuation du papier mais aussi de renforcer la sensibilisation à la consommation par le biais d'affiches ou de mails informatif. Le but est de mettre en valeur l'éco exemplarité dans les collectivités adhérentes.

3 Filières REP

L'Agglomération continue sa collaboration avec les différents éco-organismes tout en restant vigilante sur le fonctionnement de ces filières REP.

Lauréate de l'appel à projet Ecofolio « Collecte des papiers de bureaux dans les administrations publiques », l'Agglomération se donne comme objectif d'augmenter et valoriser le tonnage de papiers de bureaux collectés dans les 43 mairies et les 67 écoles primaires avec l'organisation suivante :

- Installations des équipements (corbeilles papiers, colonnes PAV, bacs) dans les mairies et écoles.

4 Déchèterie professionnelle

Dans le cadre du schéma directeur territorial portant sur les déchetteries, il a été rappelé comme volonté politique que la déchetterie professionnelle apparaisse comme la variante à tous les scénarii proposés par le bureau d'études EGIS.

L'Agglomération ne sera pas porteuse d'un projet mais pourra accompagner d'éventuels prestataires, en s'engageant à interdire l'accès aux professionnels dans ses installations.

5 Valorisation des déchets

Dans le cadre du nouveau marché de tri des emballages, la société PAPREC propose à l'Agglomération de traiter ce gisement en Combustible Solide de Récupération (CSR). Elle dispose d'une unité de fabrication à Bruguières (31). Les avantages de ce traitement sont multiples :

- Valorisation à 98 % des déchets ;
- Réduction des volumes de déchets à enfouir ;
- Utilisation du CSR en cimenterie, limitant la consommation de combustibles fossiles ;
- Process de traitement non soumis à la TGAP, permettant de mieux stabiliser le prix de traitement de ce flux ;
- Soutien au traitement versé par Eco Emballages au même titre que l'incinération.

MOYENS NECESSAIRES A LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME

1 Animer, mobiliser les acteurs

Gouvernance ouverte et partagée avec les acteurs

Un comité de pilotage opérationnel sera organisé réunissant des acteurs majeurs du territoire.

Ce comité de pilotage s'attachera à décliner des actions respectant les objectifs fixés par les élus au niveau national et départemental.

Le travail de ce comité de pilotage sera de réfléchir aux déclinaisons opérationnelles des actions et d'analyser le bilan des opérations réalisées en vue d'améliorer les suivantes.

En complément de ce comité de pilotage, des groupes de travail et des commissions poursuivront leur travail de réflexion et de mise en place d'actions.

Ce comité de pilotage regroupe :

- Des élus de l'agglomération, chargés de porter politiquement les actions et de mobiliser largement les acteurs du territoire,
 - Des agents de l'agglomération chargés d'apporter leur savoir-faire dans la conduite de projets, la mise en place d'actions techniques ou la réalisation d'actions de communication.
 - Pour former et favoriser l'engagement des membres du comité de pilotage aux problématiques des déchets et de l'économie circulaire, des réunions se dérouleront en lien avec la gestion des déchets.
- Le comité de pilotage se réunira deux fois par an et sera composé par:
- un représentant du Conseil Départemental du Gard,
 - un représentant du Conseil Régional Occitanie,
 - de la vice-présidente en charge de l'environnement,
 - un représentant de L'ADEME,
 - des agents (directeur, directeur du service technique, la chargée de mission TZDZG, responsable de la communication, chargée de communication, éducatrices environnement, chargée de mission du compostage).

Des comités techniques seront organisés tous les mois

Afin d'effectuer une synthèse sur tous les projets thématiques pour réfléchir à des actions innovantes en matière d'économie circulaire :

- Groupe de travail de sensibilisation des scolaires
- Groupe de travail et d'échanges sur la tarification incitative
- Groupe de travail de sensibilisation des touristes
- Groupe de travail sur l'harmonisation de l'accueil des professionnels en déchèterie
- Groupe de travail sur le broyat communal
- Groupe de travail sur la suppression des sacs plastiques

En partenariat avec des Eco-organismes :Eco-systèmes pour les déchets électriques et électroniques (D3E), via un organisme coordinateur agréé pour les D3E (OCAD3E), Eco-folio pour les papiers, Eco-mobilier pour les déchets d'éléments d'ameublement (DEA), Eco-Emballages pour les emballages, Eco-DDS (Déchets Diffus Spécifiques) pour les déchets dangereux, Corépil pour les piles.

Equipe projet

L'équipe projet est composée d'agents ayant une formation et des expériences professionnelles qui apportent à l'équipe une diversité d'approche et une complémentarité essentielle dans la conduite de projets novateurs.

Transversalité

Le service environnement travaille de manière transversale en interne avec

- Le service technique,
- Le service administratif
- Le service communication

Le service environnement de l'agglomération fonctionne également de manière transversale en externe, lors notamment de comités de pilotage spécifiques .

2 Proposer des indicateurs d'activités et d'impacts

Les indicateurs retenus sont les suivants :

- **Réduction des DMA au minimum de 10% d'ici à 2020,**

- **Taux de valorisation globale : de 49 % en 2020,**
- **Baisse de l'enfouissement de 14 % .**

De plus, l'Agglomération, pour chacune des actions engagées en matière de réduction des déchets, se fixe des objectifs complémentaires :

- 10 aires de compostage collectif par an
- La distribution de 250 composteurs individuels par an
- L'installation de composteur dans des établissements (hôpital, collèges)
- Une recyclerie sur le territoire
- Une diminution notable du gaspillage alimentaire
- La création et la distribution de lunch box
- La distribution de sacs réutilisables
- La sensibilisation de 1300 élèves du primaire sur la prévention et la gestion des déchets
- L'augmentation du taux de captage des emballages et des papiers



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Adresse : 1005 route de Vénéjan – 30200 SAINT NAZAIRE

Téléphone : 04 66 90 58 00

Fax : 04 66 82 98 35

Site internet : www.gardrhodanien.fr

Annexes



Résultats déchetteries 2016

1/ Tonnages 2016 par flux :

	bois	cartons	Emballages	Encombrants	Ferraille	Gravats	Papiers	Végétaux	Verre	DEA	Total 2016	Total 2015
Chusclan	160	38	0	205	39	649	13	376	21		1501	1612
Connaux	512	100	3	631	140	2342	28	1269	41		5066	5413
Cornillon	210	70	1	277	65	542	16	358	22		1561	1552
Laudun	177	75	0	221	62	866	23	1134	24	91	2673	2662
Lirac	146	59	0	301	44	589	13	476	55	54	1738	1895
Pont-Saint-Esprit	355	110	1	598	139	1039	24	768	23	183	3240	2878
Saint Geniès de Comolas	99	32	0	177	27	395	6	406	12		1153	1850
Saint Julien de peyrolas	223	45	0	338	80	455	22	528	33		1724	1537
Saint Marcel de careiret	196	60	0	405	75	551	23	428	29		1767	1665
Saint Nazaire	660	240	2	778	179	1896	48	2372	54	391	6618	7577
Total	2944	877	8	4280	885	10051	213	8613	314	720	28905	28641



	Déchets dangereux 2015				
	D3E	Eco DDS	DDS hors pér	piles	huiles noires
Chusclan	23,487	3,114	0,736	0,37	1,62
Connaux	89,421	11,356	8,298	0,76	6,76
Cornillon	41,805	4,842	3,457	0,31	1,62
Laudun	53,825	2,533	4,947	0,545	3,87
Lirac	29,6			0,221	
PSE	43,393	8,493	5,199	0,377	4,23
Sabran					
Saint Geniès de Comolas	20,355	1,201	1,667	0,18	2,79
Saint Julien de peyrolas	23,82	1,927	3,837	0,472	4,32
Saint Marcel de careiret	37,113	6,334	3,397	0,554	3,06
Saint Nazaire	122,676	13,378	15,293	1,776	7,38
Total	485	53	47	5,6	35,65

Annexe des acronymes :

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
PDEDMA : Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés
DAE : Déchets d'Activité Economique
DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement (Eco mobilier)
EMR : Emballages Ménagers Recyclables
D3E : Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (Eco Systèmes)
DDS : Déchets Diffus Spécifiques (Eco DDS)
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunal
DND : Déchets Non Dangereux
ISDND : Installation de Stockage pour Déchets Non Dangereux
PLPD: Plan Local de Prévention des Déchets
AAP: Appel A Projet
TZDZG: Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage
FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères
REP: Responsabilité Elargie du Producteur
AFOM: Atout Faiblesse Opportunité Menace
SPGD : Service Public de Gestion des Déchets
CSR: Combustible Solide de Récupération
OCAD3E: Organisme Coordinateur Agréé pour les D3E



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°52/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Demande de subvention dans le cadre de la signature d'un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME.

Vu la délibération de principe du SITDOM30 en date du 29 novembre 2016 portant engagement dans l'élaboration d'un CODEC/ Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG),
Considérant l'engagement de la Communauté d'agglomération à poursuivre ses actions en faveur de la prévention des déchets et du développement de l'économie circulaire,
Considérant la labellisation TZDZG du territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien,
La Communauté d'agglomération porte le programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage.
Les territoires labellisés font l'objet d'un accompagnement technique par l'ADEME et peuvent bénéficier d'un soutien financier sous la forme d'un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC). Ce CODEC engage l'Agglomération sur une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2017. La subvention allouée est de 135 000 € pour les deux premières années, et d'1 € par habitant la troisième année conditionnée par l'atteinte des objectifs du contrat.

Le CODEC de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien se décline en trois axes :

- Animer le projet et mobiliser les acteurs du territoire,
- **Développer l'économie circulaire sur le territoire par la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et d'économie de la ressource,**
- Connaître et suivre les impacts environnementaux, économiques et sociaux.

Les objectifs contractuels sont :

- **Une baisse de 10% des déchets ménagers assimilés d'ici 2020,**
- **Un taux de valorisation de 49% des déchets ménagers assimilés d'ici 2020,**
- Une baisse de 14% du stockage en enfouissement.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- de signer le Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire avec l'ADEME,
- d'autoriser le Président à solliciter le partenariat financier de l'ADEME dans le cadre de la signature d'un CODEC,
- d'autoriser le Président à procéder à toute démarche nécessaire et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,

Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°53/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

Objet : Election des représentants au sein du Syndicat Mixte **d'Aménagement des Bassins**-Versants du Gard Rhodanien (SMABVGR).

Considérant l'intégration de Saint-Laurent des Arbres à la communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Considérant la délibération communautaire du 27 février 2017 demandant intégration de Saint-Laurent des Arbres au sein du SMABVGR,

Considérant que la communauté d'agglomération se substitue pour ses communes au sein des syndicats de bassins versants,

Après avoir procédé à une élection à bulletins secrets,

Le Conseil communautaire décide, **à l'unanimité** ;

- De désigner les délégués titulaires et les délégués suppléants pour représenter la **Communauté d'Agglomération au sein de l'organe délibérant du Syndicat :**

Commune	Titulaires	Suppléants
Laudun-L'Ardoise	Jérôme BORDARY	Romuald LYS
Lirac	Cédric CLEMENTE	Stéphane CARDENES
Saint-Geniès de Comolas	Olivier JOUVE	Eric AUGIER
Saint-Laurent des Arbres	Jean-Pierre ALENGRIN	Sophie FLORET
Tavel	Florian ANDRE	Claude PHILIP

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,

Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°54/2017 du Conseil communautaire Séance du 10 avril 2017

Date d'envoi de la convocation = 4 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CRÉPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Bernard PASQUALE, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Roger CASTILLON, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Pascale GRUFFAZ, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, **René FABREGUE, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI**, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Vincent POUTIER, Rémy SALGUES à Jean Christian REY, Karine GARDY à Emmanuelle CREPIEUX, Serge ROUQUAIROL à Christian ROUX, Catherine LAVIOS à Serge VERDIER, Aziza GRINE à Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA à Claudine PRAT, Benoit TRICHOT à Jean-Yves CHAPELET, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Claire LAPEYRONIE à Roger CASTILLON, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Josiane PAUTY à Luc SCHRIVE, Sylvie NICOLLE à Alexandre PISSAS, **Philippe GAMARD à Martine CŒUR, Bernard JULIER à Gérard CASTOR.**

Absents : Stéphane PEREZ, Maria SEUBE, Patrice PRAT, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.



Objet : **Extension du périmètre du Syndicat d'Aménagement des Bassins**
Versants du Gard Rhodanien (SMABVGR) à la commune de Saint-Laurent
des Arbres, de Roquemaure et de Montfaucon.

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2016 portant extension de périmètre de la Communauté
d'agglomération du Gard rhodanien à la commune de Saint-Laurent des arbres,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2016 portant extension de périmètre de la Communauté
d'agglomération du Grand Avignon étendue aux communes de Roquemaure et Montfaucon,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2016 portant réduction de périmètre du SMABVGR suite au
retrait de la Communauté de communes de la Côte du Rhône gardoise,

Vu les saisines de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien (7 novembre 2016) et de la
Communauté d'agglomération du Grand Avignon (6 février 2017) pour l'extension du champ
territorial des compétences du SMABVGR aux communes de Saint-Laurent des Arbres, Roquemaure
et Montfaucon,

Vu la délibération du SMABVGR du 16 février 2017 de demande d'extension de leur périmètre aux
communes de Saint-Laurent des Arbres, Roquemaure et Montfaucon,

Vu la délibération communautaire du 27 février 2017 demandant intégration de la commune de
Saint-Laurent des Arbres au sein du SMABVGR,

Considérant que la dissolution au 31 décembre 2016 a eu pour conséquence la réduction du
périmètre du SMABVGR (arrêté préfectoral du 15 décembre 2016)

Le Conseil communautaire décide, **à l'unanimité** ;

- **D'approuver l'extension du périmètre du SMABVGR aux communes de Saint-Laurent
des arbres, Roquemaure et Montfaucon**

Fait et délibéré à Saint-Paulet de Caisson, le 10 avril 2017.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2017

Le président,

Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 05/05/17